



HAL
open science

La production décentralisée d'énergie comme vecteur de reconfiguration des rapports entre public et monde agricole : le cas d'un projet de méthanisation agricole en Occitanie

Violene Sibertin-Blanc

► To cite this version:

Violene Sibertin-Blanc. La production décentralisée d'énergie comme vecteur de reconfiguration des rapports entre public et monde agricole : le cas d'un projet de méthanisation agricole en Occitanie. Sciences de l'information et de la communication. Université Paul Sabatier - Toulouse III, 2022. Français. NNT : 2022TOU30252 . tel-04060204

HAL Id: tel-04060204

<https://theses.hal.science/tel-04060204>

Submitted on 6 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 3 Paul Sabatier (UT3 Paul Sabatier)

Présentée et soutenue par :

Violène SIBERTIN-BLANC

le 23 septembre 2022

Titre :

La production décentralisée d'énergie comme vecteur de reconfiguration des rapports entre public et monde agricole : le cas d'un projet de méthanisation agricole en Occitanie

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED ALLPH@ : Sciences de l'information et de la communication

Unité de recherche :

CERTOP - Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir

Directeur/trice(s) de Thèse :

Marie-Gabrielle SURAUD

Jury :

Nicole D'ALMEIDA, Rapporteur

Benoît LAFON, Rapporteur

Alexandra BIDET, Examinatrice

Marie-Gabrielle SURAUD, Directrice de thèse

Thierry LIBAERT, Président

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de thèse, Marie-Gabrielle Suraud pour avoir accompagné la progression de ce travail avec rigueur et bienveillance, même (et peut-être surtout) dans mes moments de doutes, et d'avoir toujours encouragé la construction d'un travail qui me soit personnel.

J'exprime également toute ma gratitude à Nicole d'Almeida, Alexandra Bidet, Benoît Lafon et Thierry Libaert qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail de thèse.

Merci à l'ensemble des personnes qui ont accepté de m'accorder de leur temps en entretien.

Je remercie sincèrement l'ensemble des membres de l'axe TERNOV, pour les échanges toujours riches, qu'ils aient eu lieu à la maison de la recherche, sur zoom ou dans un jardin du Gers.

Merci à l'équipe du département GEA Ponsan pour m'avoir accueillie durant mes deux années « d'ATER » dans une atmosphère dynamique et enthousiaste en dépit des difficultés nombreuses provoquées par la situation sanitaire.

Merci à tou.te.s les doctorant.e.s du CERTOP, passé.e.s et présent.e.s, dont j'ai eu le plaisir de croiser la route. Je remercie particulièrement Anaïs et Mathieu pour nos discussions (plus ou moins scientifiques !), pour les bingos et pour le plaisir qui a été le mien d'avoir fait équipe avec vous. Merci également à Benjamin pour nos échanges aussi stimulants que récréatifs autour de notre Johnny d'amour.

Un grand merci aux ami.e.s qui m'ont accompagnée sur le chemin parfois sinueux de la thèse. Merci notamment à Audrey, Benjamin, Erik, Fabien, François, Marie et Mehdi pour les « summer », passés et à venir, et pour toutes ces années passées à grandir ensemble qui ont incontestablement nourri ce travail. Merci aussi à Anne, Mag et Emu pour le soutien, les perspectives de propre et les huit de pique. Beloyte forever. Merci également à Pauline et Etienne pour les meilleures soirées improvisées hebdomadaires.

Je remercie affectueusement Christophe, Mariette, Gilles, Marie, Raphaël, Clara, Laurette, Corentin et Alem, ma « jolie » famille, pour leurs encouragements appuyés tout au long de ce travail. Merci à Max, Noah et Noemi, mes italiens préférés, pour le bonheur d'être ensemble.

C'est avec tendresse et émotion que je remercie ma maman et ma sœur, merci de croire en moi avec une foi inébranlable depuis toujours.

Un immense merci à mon formidable mari Colin ainsi qu'à mes merveilleux enfants, Juliette et Lazare, pour leur indéfectible soutien et pour leur amour.

Enfin merci à Viviane, mon admirable belle-maman, relectrice attentive des premiers chapitres de cette thèse qui ne lira malheureusement pas ces mots. Je lui dédie ce travail.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION GENERALE	3
CHAPITRE 1. UNE APPROCHE TRANSACTIONNELLE DU DÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ DE MÉTHANISATION	16
CHAPITRE 2. THÉMATISATION DE L'ENJEU CLIMATIQUE DE LA MÉTHANISATION AGRICOLE	52
CHAPITRE 3. LA MÉTHANISATION AGRICOLE RÉGIONALE AU PRISME DE L'ÉCONOME CIRCULAIRE	117
CHAPITRE 4. LE PROCESSUS CRITIQUE DE VALUATION, VECTEUR DE LÉGITIMITÉ DE L'ACTION ASSOCIATIVE	160
CHAPITRE 5. LA MÉTHANISATION AGRICOLE, ENTRE EXPÉRIMENTATION ET DÉRÈGLEMENTATION : LE PROBLÈME DE LA CONFIANCE DU PUBLIC	221
CHAPITRE 6. LA QUALIFICATION AGRICOLE DE LA MÉTHANISATION À L'ÉPREUVE DE LA TERRITORIALISATION DE L'ACTIVITÉ	294
CHAPITRE 7. MÉTHANISATION ET PRATIQUES AGRICOLES : LA RÉACTUALISATION DE LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE	333
CONCLUSION GENERALE	386
BIBLIOGRAPHIE	395
TABLE DES MATIÈRES	418
ANNEXES	422
RÉSUMÉ	427

INTRODUCTION GENERALE

Dans la perspective d'une transition écologique appréhendée comme vecteur à la fois de convergences et de tensions sociales, l'intérêt de ce travail consiste à contribuer à l'analyse des transformations sociales attachées à cette transition à travers l'identification des modalités de construction collective de la connaissance de la valeur environnementale d'une activité de production d'énergie renouvelable.

Compte tenu de la nature complexe et potentiellement conflictuelle des problèmes posés par les questions environnementales, leur solutionnement implique régulièrement la mobilisation d'un nombre importants d'acteurs qui interagissent à des échelles multiples, allant du niveau local au niveau planétaire¹, faisant de la prise en charge collective des problématiques environnementales un « laboratoire » des pratiques démocratiques². À cet égard, Yannick Rumpala souligne que « *la thématique du « développement durable » s'est solidifiée en participant aussi à la mise en forme d'un impératif démocratique* », le développement durable incitant à questionner la pratique de la démocratie et des institutions³. Organisée autour de principes de participation du public et de transparence, la communication apparaît en outre comme une composante fondamentale de la notion de développement durable⁴. Depuis son apparition dans le rapport Brundtland de 1987, la notion de développement durable définie

¹ Yann BÉRARD, « Introduction. Le global, nouvelle grandeur politique de la nature ? », *Natures Sciences Societes*, novembre 2015, vol. 23, n° 3, pp. 217-225.

² Jacques THEYS, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, novembre 2003, disponible sur <https://journals.openedition.org/developpementdurable/1523> (Consulté le 16 février 2018).

³ Yannick RUMPALA, « Le « développement durable » appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le « développement durable » rencontre la « gouvernance »... », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, juin 2008, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/4996> (Consulté le 16 février 2019).

⁴ Thierry LIBAERT, « L'interaction de la communication et du développement durable », dans Thierry LIBAERT, Nicole d'ALMEIDA et Solange TREMBLAY (dirs.), *Développement durable: une communication qui se démarque*, Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, p. 25.

comme « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » laisse aujourd’hui largement la place à celle de « transition écologique », notion aux significations multiples qui peut par exemple être appréhendée comme « *un entre-deux* » correspondant à « *une période d’instabilité entre deux phases de stabilité* » mais elle peut également correspondre à « *un chemin* » où prime alors la définition des objectifs⁵. Cette évolution terminologique met en évidence une refonte du rapport entre environnement et sphère industrielle, passant d’une ambition de réduction des activités polluantes à une véritable reconfiguration de l’activité industrielle par la thématique environnementale⁶. La notion de transition écologique permet en outre, selon un double mouvement, de mettre l’accent sur les défis environnementaux auxquels elle entend répondre tout en s’interrogeant sur les composantes sociétales qui en sont à l’origine, invitant à questionner les possibilités de réappropriation sociale de ces défis environnementaux et ouvrant ainsi la réflexion « *sur l’émergence de nouvelles formes d’imbrication entre le social et l’écologie* »⁷. Du point de vue institutionnel, la transition écologique peut renvoyer à l’organisation du « *passage vers un nouvel ensemble de principes structurants l’action publique environnementale* »⁸. Dans cette perspective, l’organisation d’une participation citoyenne dans le cadre de débats publics institutionnalisés semble devenue la nouvelle norme de l’action publique environnementale⁹.

Parmi la diversité des questions soulevées par la problématique de la transition écologique, tels que le changement climatique, l’érosion de la biodiversité, les risques sanitaires

⁵ Jacques THEYS, « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, octobre 2017, p. S87.

⁶ Marie-Gabrielle SURAUD, « La transition écologique des nano-sciences : vers une maîtrise des risques », dans Geoffrey CARRÈRE, Camille DUMAT et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Dans la fabrique des transitions écologiques: permanence et changements*, Sociologies et environnement, Paris, L’Harmattan, 2019, p. 260.

⁷ Lydie LAIGLE, « Pour une transition écologique à visée sociétale », *Mouvements*, septembre 2013, vol. 75, n° 3, p. 136.

⁸ Steve JONCOUX, Marie MOURAD et Florian CEZARD, « Changement de référentiel ou réformisme ? Le cas de l’étude ADEME “Bien vivre en zéro déchet” », dans Geoffrey CARRÈRE, Camille DUMAT et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Dans la fabrique des transitions écologiques: permanence et changements*, Sociologies et environnement, Paris, L’Harmattan, 2019, p. 23.

⁹ Rémi BARBIER et Corinne LARRUE, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d’étape », *Participations*, octobre 2011, vol. 1, n° 1, p. 69 ; Alice MAZEAUD, « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l’œil de la participation citoyenne », *Revue française d’administration publique*, novembre 2021, vol. 179, n° 3, p. 622.

environnementaux ou encore la finitude des ressources, la thématique énergétique apparaît centrale et se concrétise dans l'émergence de la notion de « transition énergétique ». Cette notion, apparue dans les années 80 puis délaissée quelques années, reparaît dans les années 2000 tandis qu'augmentent tant le prix des énergies fossiles que les inquiétudes liées aux conséquences du réchauffement climatique¹⁰. Cette notion est, à l'instar de celle de transition écologique, multiple et protéiforme¹¹. Elle peut être appréhendée comme un « *ensemble de propositions sociotechniques* », déjà concrétisées ou objet de scénarios et de récits imaginant les « *futurs énergétiques* », réifiées au travers de collectifs d'acteurs et « *d'artefacts techniques constitués en solutions disponibles ou atteignables.* »¹² La notion de transition énergétique est, à l'instar de celle de transition écologique, régulièrement appréhendée sous l'angle de la démocratisation des processus décisionnels qui lui sont attachés. De cette thématization des problématiques énergétiques résulte en effet une exigence, d'abord venue du monde associatif¹³, de développement des énergies renouvelables. Ce développement peut alors participer à la définition d'un nouveau cadre institutionnel « *conduisant notamment à une réappropriation de la question énergétique par les citoyens* »¹⁴, mettant en évidence un mouvement de démocratisation des processus de décisions associés au traitement de la thématique énergétique. Le développement des énergies renouvelables est ainsi susceptible de bousculer les logiques centralisatrices propres au secteur de l'énergie et ainsi favoriser la réappropriation des enjeux énergétiques par les populations¹⁵. Les modes de production des

¹⁰ Béatrice QUENAULT, « Transition énergétique et durabilité des trajectoires de développement : vers un simple ajustement à la marge ou une transformation de rupture ? », *Mondes en développement*, décembre 2020, vol. 192, n° 4, p. 52.

¹¹ Guillaume CHRISTEN, « La transition énergétique : des modèles diversifiés et contrastés à l'échelle régionale », *Noréis. Environnement, aménagement, société*, décembre 2017, n° 2017-4, pp. 63-74 ; Christian DE PERTHUIS, « La “ transition énergétique ” : Les ambiguïtés d'une notion à géométrie variable », *Les Cahiers de la Chaire Économie du Climat*, Série Informations et débats, avril 2017, n° 21, p. 12 ; Stefan C. AYKUT et Aurélien EVRARD, « Une transition pour que rien ne change ? Changement institutionnel et dépendance au sentier dans les « transitions énergétiques » en Allemagne et en France », *Revue internationale de politique comparée*, 2017, vol. 24, n° 1, pp. 17-18.

¹² Alain NADAÏ et Ariane DEBOURDEAU, « Actions, séquences, épreuves de transition dans les Crêtes Pré-Ardenaises (CCPA) », dans Christophe BESLAY et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales*, CNRS Sociologie, Paris, CNRS Éditions, 28 novembre 2019, pp. 139-147, disponible sur <http://books.openedition.org/editions-cnrs/25884> (Consulté le 18 février 2020).

¹³ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées : politiques des énergies renouvelables en Europe*, Domaine développement durable, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 81.

¹⁴ Laurence RAINEAU, « Vers une transition énergétique ? », *Natures Sciences Sociétés*, 2011, n° 2, pp. 133-143.

¹⁵ Yannick RUMPALA, « Formes alternatives de production énergétique et reconfigurations politiques : La sociologie des énergies alternatives comme étude des potentialités de réorganisation du collectif », dans Christophe

énergies renouvelables peuvent présenter un potentiel de reconfiguration du monde social à travers le passage d'un mode centralisé vers un mode décentralisé de production, en reconfigurant les échelles de proximité au système productif et en réalisant une transition de la dépendance vers l'autosuffisance¹⁶. Le développement des énergies renouvelables pourrait ainsi avoir vocation à engager la société vers une redéfinition des transactions sociales, l'enjeu des énergies renouvelables devenant dès lors « *non pas de nous fournir une énergie de substitution, mais de faire évoluer notre rapport au monde, à la nature, à la technique, pour, in fine, changer nos institutions et nos pratiques* », constat appuyé sur leur dimension locale, non déplaçable, pacifique et non dangereuse¹⁷. Cette approche « enchantée » des énergies renouvelables nous semble sans doute excessive compte tenu de la capacité, largement documentée, des infrastructures de production d'énergie à affecter négativement l'environnement qui les accueille. Les énergies renouvelables ne possèdent pas non plus « par essence » de potentialités décentralisatrices¹⁸, dès lors que persistent des « *tendances à la concentration* », ainsi que l'illustre par exemple l'émergence de nombreuses « fermes éoliennes »¹⁹. Néanmoins, l'orientation de l'analyse vers la dynamique de transformation sociale engagée par la mise en œuvre d'une production décentralisée d'énergie renouvelable nous paraît pertinente.

Historiquement portée, depuis les années 70, par des mouvements citoyens dans la perspective de leur contestation de l'énergie nucléaire et des centrales à charbon²⁰, l'ambition de développement des énergies renouvelables est désormais prise en compte par les pouvoirs publics nationaux et se traduit par l'adoption de diverses politiques publiques incitatives

BESLAY et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales*, CNRS Sociologie, Paris, CNRS Éditions, 28 novembre 2019, pp. 41-52, disponible sur <http://books.openedition.org/editions-cnrs/25812>.

¹⁶ Yannick RUMPALA, « Formes alternatives de production énergétique et reconfigurations politiques. La sociologie des énergies alternatives comme étude des potentialités de réorganisation du collectif », *Flux*, octobre 2013, n° 2, pp. 47-61.

¹⁷ Laurence RAINEAU, « Vers une transition énergétique ? », *op. cit.*

¹⁸ Guillaume CHRISTEN, « La transition énergétique », *op. cit.*

¹⁹ Yannick RUMPALA, « Formes alternatives de production énergétique et reconfigurations politiques. La sociologie des énergies alternatives comme étude des potentialités de réorganisation du collectif », *op. cit.*

²⁰ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*, p. 81 ; François JARRIGE et Alexis VRIGNON, « Les énergies renouvelables et alternatives à l'heure des crises globales », dans François JARRIGE et Alexis VRIGNON (dirs.), *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, Paris, La Découverte, 7 avril 2020, p. 294.

favorisant la production d'énergies renouvelables. Au titre des mesures permettant de lutter contre le changement climatique, le plan climat national adopté en 2004 prévoit ainsi le développement des biocarburants, la loi Grenelle 1 de 2009 prévoit pour sa part de porter la consommation nationale d'énergie à au moins 23% d'énergies renouvelables d'ici 2020²¹ et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en 2015 ajoute un nouvel objectif, prévoyant de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030²². Pourtant, en dépit du volontarisme affiché par les pouvoirs publics étatiques, et outre que la mobilisation des élus locaux sur ces questions semble plus mesurée que celle déployée au niveau national²³, cette ambition de développement d'énergies alternatives aux énergies fossiles se heurte régulièrement à l'émergence de conflits déployés autour de projets d'implantation d'infrastructures dédiées à la production d'énergie renouvelable²⁴.

Afin d'appréhender les tensions sociales attachées au développement des énergies renouvelables, il convient de souligner que la transition énergétique se présente comme une modification profonde des modes de production, de consommation et, plus fondamentalement, des modes de vie²⁵. Cette conflictualité locale met ainsi en évidence un phénomène de « territorialisation » des technologies de l'énergie accentué par le développement des énergies

²¹ Article 2-I de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

²² Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

²³ Marie-Christine ZÉLEM, « Les difficultés des petites collectivités à intégrer la notion d'efficacité énergétique. Problèmes de représentations », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2007, vol. 103, n° 1, pp. 170-179.

²⁴ Cyrille BODIN *et al.*, « Les formes d'appropriation de la transition énergétique par le récit territorial : le cas de la géothermie profonde dans la métropole de Strasbourg », *Les Enjeux de l'information et de la communication, Information et communication publiques ET espaces publics sociétaux : interactions et tensions*, novembre 2018, pp. 69-80 ; Stéphane CHATAIGNIER et Arthur JOBERT, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », *Flux*, 2003, vol. 54, n° 4, pp. 36-48 ; Sylvie CLARIMONT, « Quand le débat public échoue à prévenir le conflit : retour sur la contestation d'un projet industriel de transition énergétique dans les Landes (France) », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, septembre 2021, n° 42, disponible sur <https://journals.openedition.org/espacepolitique/9113#tocto2n7> (Consulté le 13 octobre 2021).

²⁵ Marie-Christine ZÉLEM, « La fabrique de l'écocitoyenneté dans les opérations de transition énergétique : l'exemple de l'île d'Yeu (Vendée) », dans Geoffrey CARRÈRE, Camille DUMAT et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Dans la fabrique des transitions écologiques : permanence et changements*, Sociologies et environnement, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 49.

renouvelables²⁶. Si les oppositions suscitées localement par les énergies renouvelables peuvent en outre être rapportées aux impacts qu'elles causent au territoire et au bien-être des individus²⁷, ou encore à un déficit de confiance de la population à l'égard des porteurs de projet²⁸, leur développement apparaît également porteur d'une dimension conflictuelle incontournable qui résulte notamment du renvoi qu'il opère vers la question des modèles de société incarnés par les choix énergétiques²⁹. L'émergence des multiples dispositifs visant à encourager la production d'énergies alternatives aux énergies fossiles met d'ailleurs en évidence la nature politique de la transition énergétique³⁰. Si les discours sur la transition énergétique tendent régulièrement à « *gommer les dimensions politiques, sociales, environnementales et symboliques de l'énergie et offrent la perspective linéaire et illusoire d'un changement sans rupture* », donnant l'illusion que le développement des énergies renouvelables représente « *une alternative en soi* », cette idée apparaît largement démentie par les mouvements de contestation de projets de production et d'exploitation d'énergies renouvelables³¹.

Suivant cette dynamique conflictuelle, nous faisons, aux prémices de ce travail, le constat de l'émergence de fortes contestations articulées à la mise en œuvre d'installations de production de « biogaz » par méthanisation. À l'instar de bon nombre de projets d'aménagement du territoire³², la territorialisation de l'activité de méthanisation s'accompagne

²⁶ Mathieu BRUGIDOU et Arthur JOBERT, « Chapitre 8. Le débat sur l'énergie a-t-il lieu(x) ? », dans Jérôme CIHUELO (dir.), *Énergie et transformations sociales. Enquêtes sur les interfaces énergétiques*, s.l., Lavoisier, 2015, pp. 152-153.

²⁷ Julie GOBERT, « D'une acceptabilité « end of pipe » à une réflexion multiscalaire sur les systèmes socio-techniques : exemple des bioraffineries », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, avril 2016, vol. 16, n° 1, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16930> (Consulté le 25 octobre 2018).

²⁸ Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK: the failed development of a biomass electricity plant », *Biomass and Bioenergy*, janvier 2004, vol. 26, n° 1, pp. 61-69.

²⁹ Aurélien EVRARD, « Les énergies renouvelables et l'électricité. À propos d'un conflit entre un secteur et une alternative de politique publique », *Ecologie & politique*, 2014, vol. 49, n° 2, pp. 67-80 ; François JARRIGE et Alexis VRIGNON, « Les énergies renouvelables et alternatives à l'heure des crises globales », *op. cit.*, p. 294.

³⁰ François JARRIGE et Alexis VRIGNON, « Introduction. Une histoire alternative de l'énergie », dans François JARRIGE et Alexis VRIGNON (dirs.), *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, Paris, La Découverte, 7 avril 2020, pp. 12-13.

³¹ Anaël MARREC et Pierre TEISSIER, « Les énergies alternatives... aux prises avec les politiques conservatrices », dans François JARRIGE et Alexis VRIGNON (dirs.), *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, Sciences humaines, Paris, La Découverte, 2020, p. 238.

³² Arthur JOBERT, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 1998, vol. 42, n° 2, pp. 67-92 ; Emilie BARGUES et Diego LANDIVAR, « Les organismes de formation

régulièrement de l'émergence de contestations au sein de la population riveraine des projets³³. Activité située à la confluence d'enjeux de traitement des déchets et de production d'énergie renouvelable, nous constatons alors un certain engouement des pouvoirs publics pour la méthanisation³⁴. L'Etat avait en effet lancé un plan « Energie Méthanisation Autonomie Azote » en 2013 prévoyant la construction de 1000 méthaniseurs, suivi en 2014 d'un nouvel appel à projet pour la réalisation de 1500 méthaniseurs sur le territoire national. Au niveau local, l'ex-région Midi-Pyrénées s'était également dotée d'un plan pour le développement de la méthanisation à la même époque. Nous constatons en outre que le monde agricole, principal pourvoyeur de matières organiques méthanisables, apparaissait comme un acteur central des politiques publiques tant nationales que locales dédiées au développement de la méthanisation. La méthanisation est ainsi largement adossée au secteur agricole dont la production de biomasse représente le plus fort potentiel de matière pour alimenter l'activité. Le digestat³⁵ issu du traitement de la matière par méthanisation a par ailleurs vocation à être épandu en agriculture, en substitution à l'utilisation d'intrants issus de l'industrie pétrochimique.

Parallèlement, à travers la mobilisation de l'association France Nature Environnement (FNE) sur ce sujet, concrétisée par sa participation dès 2013 à des événements concernant la méthanisation, nous constatons l'ambition d'une partie de la sphère associative environnementaliste de soutenir le développement de cette activité, mettant ainsi en évidence l'intéressement conjoint du secteur agricole et de la sphère environnementaliste aux enjeux de la méthanisation. Cet intérêt convergent interroge alors la possible émergence de synergies

comme relais des savoirs officiels et scientifiques liés à la transition écologique. Une approche par la cartographie des controverses », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, octobre 2016, n° 135, pp. 29-51.

³³ Sébastien BOURDIN, Fabien NADOU et François RAULIN, « Les collectivités locales comme acteurs intermédiaires de la territorialisation de la transition énergétique : l'exemple de la méthanisation », *Géographie, économie, société*, 2019, vol. 21, n° 4, pp. 273-293 ; Sarah CAMGUILHEM, « Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, 2018, vol. 19, n° 3, pp. 161-170.

³⁴ La méthanisation est un procédé biologique de digestion anaérobie de matière organique permettant de produire à fois du gaz, dit « biogaz », et une matière résiduelle, le digestat. Pour réaliser cette digestion, la matière est placée pendant une quarantaine de jours à l'intérieur d'une cuve, appelée digesteur, chauffée et brassée en l'absence d'oxygène, tandis qu'elle est mise en présence de micro-organismes qui la dégradent partiellement, conduisant à la formation du biogaz, valorisable en énergie, et du digestat, matière fertilisante qui peut être utilisée en agriculture comme une alternative aux engrais issus de l'industrie pétrochimique.

³⁵ Le « digestat » est la portion de matière organique qui demeure après captation du gaz par le processus physico-chimique de méthanisation.

nouvelles entre monde agricole et mouvements environnementalistes dès lors que les rapports entre monde agricole et représentants des intérêts environnementaux issus du monde associatif apparaissent régulièrement conflictuels³⁶, la montée des enjeux d'écologisation des pratiques agricoles depuis une trentaine d'années s'accompagnant en effet d'un « *débat extrêmement vif* » entre secteur agricole et sphère citoyenne³⁷.

Nous constatons cependant qu'à rebours du mouvement d'institutionnalisation du débat public associé à la mise en œuvre de la transition énergétique, l'implantation locale d'unité de production de biogaz n'est que rarement associée à des procédures de concertation. À l'opposé du mouvement d'ouverture des processus décisionnels à la participation citoyenne, l'observation du déploiement de la méthanisation sur le territoire national tendait ainsi à mettre en évidence une territorialisation de l'activité conforme au modèle traditionnel d'implantation des équipements collectifs, résumé par la formule « décider-annoncer-défendre-ajuster », dont la légitimité repose sur « *la double référence à l'intérêt général et à la rationalité technique* »³⁸. Cette conception d'une activité d'énergie renouvelable semblait ainsi faire écho aux recherches ayant mis en évidence que, en contradiction avec les potentialités démocratiques régulièrement attachées à la transition énergétique, la crise écologique a au contraire ouvert une dynamique de technicisation du pouvoir qui se traduit par un processus de dépolitisation³⁹ et de « dé-démocratisation » des questions environnementales selon lequel « *la majeure partie des décisions qui concernent les citoyens (...) sont le plus souvent prises sans eux, en l'absence de toute délibération publique, non seulement sur les moyens, mais aussi sur les fins poursuivies.* »⁴⁰

³⁶ Luc THIÉBAUT, « Mesures agri-environnementales et politiques d'environnement. Intégrations, complémentarités et décalages », *Économie rurale*, 1999, vol. 249, n° 1, p. 13.

³⁷ Bertrand HERVIEU, « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *Cahiers Agricultures*, novembre 2002, vol. 11, n° 6, p. 417.

³⁸ Rémi BARBIER, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », dans Jean-Philippe TERREAUX (dir.), *Économie des équipements pour l'eau et l'environnement*, Etudes Equipements pour l'eau et l'environnement dirigée par François Lacroix 28, Montpellier, Cemagref, 2005, p. 129.

³⁹ Jean-Baptiste COMBY, *La question climatique: genèse et dépolitisation d'un problème public*, Cours et travaux, Paris, Raisons d'agir, 2015 ; Guillaume GOURGUES, « Participation : trajectoire d'une dépolitisation », *Revue Projet*, avril 2018, vol. 363, n° 2, pp. 21-28.

⁴⁰ Anne FREMAUX et Bertrand GUILLAUME, « L'horizon postdémocratique et la crise écologique », *Ecologie politique*, octobre 2014, vol. 49, n° 2, p. 121.

Nous nous proposons initialement d'interroger cette quasi absence de débat public organisé autour de la territorialisation de la méthanisation, faisant l'hypothèse que les enjeux environnementaux tels que la production d'énergie ou le traitement des déchets s'imposaient de façon convergente, créant un champ de force d'évidence autour de l'activité. La puissance de la justification de la méthanisation semblait ainsi en mesure d'expliquer l'absence de modalité participative à la configuration locale de l'activité. L'angle de l'absence de procéduralisation du débat et ses causes apparaissait néanmoins rapidement porteur de limites, conduisant à interroger la faible ambition d'ouverture à la discussion de la méthanisation en focalisant l'attention sur l'activité telle qu'elle est appréhendée par les parties prenantes des sphères politiques et économiques intéressées à son développement. Cette approche conduisait en outre à se concentrer sur la procédure de débat faisant défaut plutôt que sur les productions sociales émergeant de la territorialisation de l'activité, et notamment des conflits dont la multiplication pouvait pourtant apparaître comme un révélateur de la crise subie par le modèle choisi pour implanter ces nouvelles structures de production d'énergie renouvelable⁴¹. Il nous semblait dès lors opportun de nous intéresser à ce contexte conflictuel afin de nous interroger, à la suite de Cyril Lemieux, sur ce qu'il produit à l'égard des parties prenantes impliquées et plus globalement à l'égard de l'ordre social⁴².

Tandis qu'une dynamique civique semble se renforcer autour de ces projets à travers l'instauration d'un débat public, en dehors de toute procédure formalisée, dans le cadre de contestations émergeant autour des projets d'implantation d'unité de méthanisation, nous choisissons par conséquent de déplacer la focale d'observation sur la manière dont le débat public émerge *via* la constitution d'une situation conflictuelle. Si le débat public institutionnalisé apparaît en mesure de renforcer la construction démocratique d'une activité affectant l'environnement en questionnant la consistance de la demande sociale qui lui est attachée⁴³, le débat qui s'organise informellement en situation de conflit est-il susceptible

⁴¹ Rémi BARBIER, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », *op. cit.*, p. 129.

⁴² Cyril LEMIEUX, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, décembre 2007, n° 25, p. 192.

⁴³ Yannick BARTHE et Jean-Noël JOUZEL, « Les sociétés démocratiques face aux risques », dans Jean-Vincent HOLEINDRE et Benoît RICHARD (dirs.), *La démocratie. Histoire, théories, pratiques*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 2010, p. 153.

d'ouvrir des perspectives similaires de production collective d'une activité « socialement souhaitable » ? Dans quelle mesure les conflits déployés autour d'infrastructures de production d'énergie renouvelable participent-ils à un processus de démocratisation de la transition écologique ?

Nous partons ainsi du constat que l'activité de méthanisation soulève l'intérêt conjoint de la sphère associative intéressée au développement des énergies renouvelables et du monde agricole, principal pourvoyeur de matière méthanisable, tandis que ces secteurs sont traditionnellement en tension autour de la thématique environnementale. Nous constatons en outre l'émergence de dynamiques citoyennes conflictuelles associées à la territorialisation de la méthanisation interrogeant sur la participation de ces conflits à un processus de démocratisation de la transition écologique. Nous faisons enfin l'hypothèse que le déploiement d'une activité de production d'énergie renouvelables est susceptible de constituer un levier de reconfiguration du monde social. Ainsi, dans un contexte d'apparente convergence entre le public et le monde agricole autour de l'intégration des enjeux de transition énergétique dans les processus de production agricole, l'émergence d'un conflit autour de la mise en œuvre de l'activité de méthanisation manifeste une perturbation des transactions qui se déploient sur le territoire d'accueil des installations de production énergétique, invitant à s'intéresser à la reconfiguration du monde social susceptible d'en résulter. Dans ces conditions, nous formulons la question suivante : en quoi la méthanisation constitue-t-elle un vecteur de redéfinition des rapports entre le public et le monde agricole autour de la question environnementale ?

Pour traiter ce questionnement, nous avons choisi de nous appuyer sur l'approche transactionnelle développées dans les travaux de John Dewey relatifs au processus d'identification du public et de caractérisation de la valeur *via* la réalisation de l'enquête sociale, cadre théorique nous permettant d'appréhender la dynamique conflictuelle à travers ses conséquences sur la redéfinition des enjeux qui lui sont associés. La mobilisation de l'approche transactionnelle dans la perspective d'une progression de l'enquête sociale déployée dans un monde « en train de se faire » a conduit la recherche vers l'identification de l'indétermination de la valeur environnementale de l'activité expérimentée comme postulat de l'analyse. Il s'agit ainsi d'aborder une technologie de production d'énergie renouvelable, la méthanisation agricole, en écartant le postulat de sa valeur environnementale « intrinsèque ». Cette hypothèse de recherche permet de saisir les conflits et débats qu'elle suscite comme un processus global d'évaluation par le public de la qualité environnementale de l'activité, tant par la construction

de ses modalités de mise en œuvre que de ses finalités. Postulant l'absence d'évidence quant à la valeur environnementale de la méthanisation agricole, il s'agit ainsi de montrer comment les tensions qui émergent à l'occasion de sa territorialisation mettent en lumière les opérations par lesquelles le public participe à l'évaluation de la pertinence environnementale de l'activité.

Dans ce travail, nous nous proposons ainsi d'interroger les rapports établis entre le public et le monde agricole autour de la question environnementale à travers le développement d'une énergie renouvelable, afin d'alimenter la question théorique des rapports entre conflit et production collective de la connaissance. Pour approfondir cette question, nous avons fondé notre travail de terrain sur un projet de méthanisation agricole en Occitanie ayant suscité un conflit à l'automne 2016. Lors de sa construction, le projet était accompagné opérationnellement par l'entreprise associative Solagro tandis que GRDF, l'ADEME et le Conseil Régional Occitanie en étaient partenaires pour le financement. Les premiers éléments documentant l'émergence du conflit nous montraient en outre l'implication d'une association environnementale locale dans la genèse du projet. Celui-ci apparaissait par conséquent inséré dans les cadres de la politique publique qui soutient le développement de l'activité tandis qu'il s'appuyait sur une alliance originale entre l'agriculteur porteur du projet et une association environnementale. Lors de son annonce au grand public, le projet a cependant fait l'objet d'une vive contestation de la part de la population locale ayant abouti à la constitution d'une nouvelle association. Nous nous sommes alors intéressés aux conséquences des tensions induites par l'introduction du projet de méthanisation sur les transactions établies autour de cette activité.

Ce travail est composé de sept chapitres.

Dans le chapitre 1, nous exposons notre cadre théorique, celui de l'approche pragmatiste transactionnelle proposé par J. Dewey. À travers la mobilisation de ce cadre théorique inscrit en Sciences de l'information et de la communication, nous souhaitons mettre à jour le rôle du conflit dans l'émergence de la valeur *via* l'identification d'un public enquêteur.

Dans le chapitre 2, nous montrons comment la constitution de la méthanisation agricole en tant qu'objet d'une politique publique environnementale étatique s'accompagne d'un processus de rapprochement entre secteur gazier, monde agricole et milieu associatif environnemental sur le fondement de l'identification d'une « fin-en-vue » convergente autour de la participation de la méthanisation à l'enjeu de lutte contre le changement climatique. À l'occasion de leur rapprochement, la sphère environnementaliste et le monde agricole

s'abstiennent néanmoins de résoudre la tension qui les oppose autour de l'évolution du modèle agricole dominant.

Dans le chapitre 3, nous mettons en évidence la préférence de la région Occitanie à l'égard d'une vision collective de la méthanisation, inscrivant la politique régionale de développement de l'activité dans le mouvement institutionnel tendant à appréhender l'économie circulaire comme un élément incontournable de la transition écologique. Nous montrons ainsi que le processus de construction de l'approvisionnement du projet étudié, fondé sur une dynamique de circulation des déchets sur son territoire d'accueil, est conforme au modèle régional dominant de développement de la méthanisation.

Dans le chapitre 4, nous montrons que l'identification de la finalité environnementale de la méthanisation agricole par la sphère associative environmentaliste évoluant au niveau national constitue un levier de légitimation de l'activité lors de sa territorialisation. Nous constatons ainsi que la méthanisation agricole constitue un vecteur de rapprochement entre le monde agricole et la sphère associative environnementale locale tandis que, dans une perspective de « légitimation en cascade », ce rapprochement est envisagé stratégiquement par les partenaires du projet comme un facteur de légitimation du projet auprès du grand public. Toutefois, nous montrons que l'approche critique de l'enquête sociale constitue un vecteur de légitimité de l'action associative environnementale, posture critique dont l'abandon par l'association locale conduit à l'échec de l'instrumentalisation dont elle fait l'objet pour favoriser le développement du projet de méthanisation.

Dans le chapitre 5, nous montrons l'enracinement de la conception française de la méthanisation agricole dans l'expérimentation sociale, construisant les conditions d'un besoin de confiance du public à l'occasion de la territorialisation de l'activité. Aussi, à travers l'analyse des modalités selon lesquelles se construit la confiance du public à l'égard du projet étudié, nous nous attachons à mettre en évidence comment la dynamique institutionnelle de déréglementation de la méthanisation constitue un facteur de disqualification du projet par le public.

Dans le chapitre 6, nous montrons que la dimension agricole de la méthanisation constitue un facteur de légitimation de l'activité. Tandis que l'intégration de la méthanisation agricole dans la dynamique de l'économie circulaire influence le dimensionnement des installations du projet étudié, le public se saisit du résultat de ce processus de dimensionnement pour opérer la

requalification industrielle de l'activité. Cette requalification influence en retour l'appréciation faite par le public de l'activité agricole à laquelle le projet de méthanisation est adossé, mettant en évidence que le développement de la méthanisation participe à connecter le public à la question du modèle agricole, cette connexion demeurant néanmoins superficielle.

Dans le chapitre 7, nous montrons la réactualisation de la question de la finalité énergétique assignée à la méthanisation agricole sur le fondement de la tension engendrée par l'influence de l'activité sur les pratiques agricoles. Nous mettons ainsi en lumière la fragilité des convergences construites, entre la frange dominante du monde agricole et la sphère environnementaliste, sur la question non résolue du modèle agricole auquel la méthanisation s'associe, tandis que les alliances « traditionnelles » entre monde agricole minoritaire et sphère environnementale sont réinvesties par le public dans la structuration de la contestation à la méthanisation agricole.

Du point de vue d'une théorie de la communication, ce travail doit permettre d'éclairer les mécanismes de production collective de la connaissance sur la valeur environnementale.

CHAPITRE 1. UNE APPROCHE TRANSACTIONNELLE DU DÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ DE MÉTHANISATION

L'enjeu de ce chapitre consiste à mettre à jour le rôle du conflit dans l'émergence de la valeur à travers l'identification d'un public enquêteur. Du point de vue d'une théorie de la communication, cela doit nous permettre de mettre en évidence le conflit comme pierre angulaire du passage d'une communication empirique à une communication guidée par la connaissance et tendue vers la production de connaissance.

I. Analyser le conflit à travers ses conséquences

La méthanisation agricole est régulièrement présentée comme porteuse d'enjeux environnementaux multiples, de la transition énergétique à la gestion des déchets en passant par l'écologisation des pratiques agricoles, auxquels s'ajoutent des enjeux économiques tels que la préservation du monde agricole ou la dynamisation de l'industrie nationale⁴⁴. Au gré des contestations qui voient le jour autour des projets de méthanisation, ces divers enjeux semblent cependant être tour à tour qualifiés, requalifiés ou disqualifiés.

Différentes typologies ont été élaborées pour l'analyse de situations conflictuelles, distinguant notamment les formes de conflits au regard des éléments qui en sont à l'origine⁴⁵. S'agissant plus spécifiquement de conflits associés au déploiement d'infrastructures d'énergies renouvelables, la littérature a montré que l'émergence des contestations tend à caractériser

⁴⁴ Fabrice BÉLINE, « Le projet de recherche biodecol2 », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, n° 3, pp. 3-3 ; Sébastien BOURDIN, « Concertation, localisation, financements. Analyse des déterminants du déploiement de la méthanisation dans le Grand-Ouest français », *Economie rurale*, septembre 2020, n° 3, pp. 61-77.

⁴⁵ Cristina D'ALESSANDRO, « Valeurs environnementales entre identité et conflit : Le Parc National du Gran Sasso et des Monts de la Laga (Italie) », dans Corinne LARRUE, Patrice MELÉ et Muriel ROSEMBERG (dirs.), *Conflits et territoires*, Perspectives Villes et Territoires, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 22 mai 2013, pp. 83-101, disponible sur <http://books.openedition.org/puf/1832> (Consulté le 19 janvier 2021) ; Jean-Marc DZIEDZICKI, « Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications », dans Corinne LARRUE, Patrice MELÉ et Muriel ROSEMBERG (dirs.), *Conflits et territoires*, Perspectives Villes et Territoires, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 22 mai 2013, pp. 35-64, disponible sur <http://books.openedition.org/puf/1829> (Consulté le 19 janvier 2021).

l'inscription du développement de ces énergies alternatives dans une dynamique intrinsèquement conflictuelle, en tant qu'un tel développement vise à transformer radicalement les systèmes énergétiques traditionnels⁴⁶, mais peut aussi révéler la spécificité du contexte territorial⁴⁷ ou encore le déficit de planification territoriale aboutissant à une certaine « anarchie » du développement de projets d'infrastructures de production d'énergie renouvelable⁴⁸. Dans le cas du développement de la méthanisation, il a pu être mis en évidence que cette dynamique conflictuelle traduit en outre une réaction à l'opacité qui entoure le développement de l'activité⁴⁹, ou encore le déficit d'implication des collectivités territoriales pour favoriser le déploiement des projets et leur ancrage local⁵⁰. Il est intéressant de noter que ces angles d'analyse des tensions qui émergent autour du déploiement d'une activité de production d'énergie tendent à diriger l'étude de ces conflits vers l'observation des éléments qui en constituent l'origine⁵¹. En outre, ces approches ont pour point commun de prendre appui sur le bien-fondé environnemental de l'activité, basant sur ce postulat la compréhension des oppositions qu'elle suscite, tandis que la méthanisation se révèle être une activité difficile à évaluer d'un point de vue environnemental⁵².

Aussi, pour étudier cette dynamique de débats informels déployés autour de cette activité de production d'énergie renouvelable, il nous semblait pertinent de mobiliser un cadre théorique qui permettrait de saisir ces conflits non pas pour en rechercher l'origine mais pour tenter d'appréhender leurs conséquences sur la redéfinition des enjeux qui lui sont associés. L'apport de l'approche pragmatiste, qui « *n'insiste pas sur les phénomènes antérieurs mais sur les*

⁴⁶ Aurélien EVRARD, « Les énergies renouvelables et l'électricité », *op. cit.*

⁴⁷ Sylvie CLARIMONT, « Quand le débat public échoue à prévenir le conflit », *op. cit.*

⁴⁸ Stéphane CHATAIGNIER et Arthur JOBERT, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », *op. cit.*

⁴⁹ Sarah CAMGUILHEM, « Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques », *op. cit.* ; Sébastien BOURDIN, « Concertation, localisation, financements. Analyse des déterminants du déploiement de la méthanisation dans le Grand-Ouest français », *op. cit.*

⁵⁰ Sébastien BOURDIN, Fabien NADOU et François RAULIN, « Les collectivités locales comme acteurs intermédiaires de la territorialisation de la transition énergétique », *op. cit.*

⁵¹ Cyril LEMIEUX, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *op. cit.*

⁵² Lynda AISSANI, Audrey COLLET et Fabrice BÉLINE, « Détermination de l'intérêt environnemental via l'analyse du cycle de vie du traitement des effluents organiques par méthanisation au regard des contraintes territoriales », *Sciences Eaux & Territoires*, 2013, vol. 12, n° 3, pp. 78-85 ; Patrick SADONES, « Agriculture et production d'énergie dite renouvelable : pourquoi ? comment ? », *Pour*, 2013, n° 2, pp. 109-120.

phénomènes consécutifs à un processus d'investigation »⁵³ apparaissait dès lors particulièrement pertinente.

*« Il ne s'agit pas de rechercher d'où viennent les idées, mais d'observer leurs conséquences pratiques. »*⁵⁴

La mobilisation de l'approche pragmatiste suscite un engouement déjà ancien dans la recherche en sciences sociales en France⁵⁵. Parmi la variété des courants pragmatistes issus des travaux produits entre la fin du 19^{ème} siècle et la première moitié du 20^{ème} siècle par Charles Sanders Peirce, William James, John Dewey et George Herbert Mead⁵⁶, l'approche transactionnelle proposée par J. Dewey, qui accorde une place majeure aux situations de conflit dans l'émergence sociale du commun, suscite depuis quelques années des développements originaux dans le champ des sciences de l'information et de la communication⁵⁷ bien qu'elle demeure encore peu exploitée.

Ce travail se propose donc de compléter les approches classiques d'étude des conflits par une approche transactionnelle de leurs conséquences sur la configuration des relations qui se déploient autour de l'activité de méthanisation et sur la construction collective de la connaissance de la valeur environnementale de l'activité. Postulant l'absence d'évidence quant à cette valeur, il s'agit ainsi de montrer comment les tensions qui émergent à l'occasion de sa

⁵³ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, Collection « La Philosophie en commun », Paris, L'Harmattan, 1999, p. 29.

⁵⁴ Jean FOUCART, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », *Pensée plurielle*, 2013, vol. 33-34, n° 2, pp. 73-84.

⁵⁵ Romain PUDAL, « Enjeux et usages du pragmatisme en France (1880-1920) », *Revue française de sociologie*, 2011, n° 4, pp. 747-775 ; Yannick BARTHE *et al.*, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013, vol. 103, n° 3, pp. 175-204.

⁵⁶ Albert OGIEN, « Pragmatismes et sociologies », *Revue française de sociologie*, août 2014, n° 3, pp. 563-579 ; Gérard DELEDALLE, « Les pragmatistes et la nature du pragmatisme », *Revue Philosophique de Louvain*, 1979, pp. 471-486.

⁵⁷ Manuel ZACKLAD, « Le design de l'information : textualisation, documentarisation, auctorialisation », *Communication langages*, mai 2019, n° 1, pp. 37-64 ; Isabelle CAILLEAU, « Appréhender l'émergence d'un texte commun au moyen d'une approche transactionnelle pragmatiste », *Recherches en communication*, 2016, n° 42, pp. 175-187 ; Benoît CORDELIER, « Retour sur le concept de transaction », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, septembre 2016, n° 9, disponible sur <https://journals.openedition.org/rfsic/2078#tocto1n2> (Consulté le 29 septembre 2021).

territorialisation mettent en lumière les opérations par lesquelles le public participe à l'évaluation de la pertinence environnementale de l'activité.

1. Approche transactionnelle et dynamique de transition

Pour J. Dewey il n'existe aucune séparation radicale entre ce qui est observé et l'observateur, pas plus qu'entre ce qui est nommé et l'action de nommer⁵⁸. Les connaissances et les savoirs, qui incluent les dénominations et les observations, sont ainsi fondus dans un système commun d'enquête. De cette absence de séparation entre les objets de l'observation et l'observation elle-même se déduit une continuité que l'auteur nomme « transaction ». La transaction est un processus continu de reconstruction des entités et des relations qui les lient.

« Ce que nous appelons "transaction" et que nous voulons montrer comme apparaissant de plus en plus visible dans le développement récent de la physique, n'est donc, en termes techniques, ni à comprendre comme si cela "existait" en dehors de toute observation, ni comme s'il s'agissait d'une manière d'observer "existant dans la tête d'un homme" dans une indépendance présumée de ce qui est observé. La "transaction", en tant qu'objet parmi et avec d'autres objets, doit être comprise comme une observation non fracturée - telle qu'elle se présente, à cette époque de l'histoire du monde, par rapport à l'observateur, à l'observant et à l'observé - et comme elle est affectée par les mérites ou les défauts qu'elle peut s'avérer avoir lorsqu'elle est jugée, comme elle le sera sûrement dans des temps ultérieurs, par des manières ultérieures. »⁵⁹

⁵⁸ John DEWEY et Arthur Fisher BENTLEY, *Knowing and the known*, Boston, The Beacon Press, 1949, p. 103.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 104. ; Traduction personnelle de « *What we call "transaction" and what we wish to show as appearing more and more prominently in the recent growth of physics, is, therefore, in technical expression, neither to be understood as if it "existed" apart from any observation, nor as if it were a manner of observing "existing in a man's head" in presumed independence of what is observed. The "transaction", as an object among and along with other objects, is to be understood as unfractured observation - just as it stands, at this era of world's history, with respect to the observer, the observing, and the observed - and as it is affected by whatever merits or defects it may prove to have when it is judged, as it surely will be in a later times, by later manners. »*

La transaction consiste ainsi en une forme non dualiste de conception de la connaissance. L'auteur distingue en effet trois niveaux d'organisation et de présentation des connaissances : la *Self-Action*, l'interaction et la transaction⁶⁰, chacun des niveaux correspondant à la définition d'un contexte scientifique particulier.

La *Self-Action* est le niveau dans lequel « *les choses sont considérées comme agissant sous leurs propres pouvoirs* »⁶¹. L'approche scientifique correspondante, qui s'étend d'Aristote à Galilée, est construite autour de « substances » intrinsèquement possédées par les choses, tandis que ces dernières sont immuablement projetées dans le mouvement sous l'effet de leur propre pouvoir⁶². Le terme *Self-Action* se rapporte ainsi la faculté d'une entité d'agir conformément à ses « injonctions internes »⁶³.

En deuxième lieu, l'interaction correspond à une procédure au sein de laquelle les constituants qui interagissent sont présentés comme des « faits » distincts, chacun étant indépendant de la présence des autres⁶⁴. J. Dewey situe l'émergence de cette approche dans l'établissement par Newton de sa théorie du mouvement, connue sous le nom de mécanique newtonienne⁶⁵. L'auteur relève que la mécanique newtonienne fonctionne cependant au prix de certaines restrictions, concernant notamment la manière d'appréhender l'espace et le temps, tous deux traités comme un cadre fixe à l'intérieur duquel se déploie le mouvement, omettant dès lors de les intégrer au processus lui-même.

Au contraire et en dernier lieu, en suivant le modèle de la transaction, qui correspond selon l'auteur à l'étape la plus moderne de l'étude de la physique, aucun des constituants de la relation ne peut être spécifié en dehors de la spécification d'autres constituants du sujet⁶⁶. Les entités qui interagissent dans la transaction ne sont pas indépendantes les unes des autres et les éléments constitutifs de ces entités sont eux-mêmes susceptibles d'être modifiés. La transaction

⁶⁰ *Ibid.*, p. 107.

⁶¹ *Ibid.*, p. 108. ; Traduction personnelle de « *things are viewed as acting under their own powers* ».

⁶² *Ibid.*, p. 110.

⁶³ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, *op. cit.*, p. 13.

⁶⁴ John DEWEY et Arthur Fisher BENTLEY, *Knowing and the known*, *op. cit.*, p. 122.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 111.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 122.

est ainsi « *un processus de socialisation et d'apprentissage de l'ajustement à autrui* »⁶⁷ par lequel les parties prenantes d'une relation se transforment mutuellement au cours de cette relation en même temps que la relation est modifiée. L'enjeu de l'émergence des connaissances se concentre ainsi sur l'étude de la relation nouée entre les entités plutôt que sur la recherche d'hypothétiques propriétés attachées aux entités elles-mêmes.

*« Le but de la science est de découvrir des relations constantes au sein du changement et non plus de définir des objets immuables qui se tiennent au-delà de toute possibilité d'altération. »*⁶⁸

L'interaction correspond à une approche dans laquelle les éléments faisant l'objet de l'enquête sont appréhendés comme s'ils étaient connus avant le début de l'enquête, de sorte que le contenu de l'enquête concerne ce qui résulte de l'action et de la réaction des objets donnés les uns par rapport aux autres, et pas la réorganisation du statut des objets eux-mêmes, tandis que l'approche transactionnelle implique une enquête dans laquelle les descriptions des événements sont toujours provisoires et préliminaires, de nouvelles descriptions pouvant être réalisées à tous les stades de l'enquête⁶⁹.

*« [Le point de vue transactionnel] exige que les affirmations soient faites comme des descriptions d'événements en termes de durées dans le temps et de surfaces dans l'espace. Il exclut les affirmations de fixité et les tentatives de les imposer. Il installe l'ouverture et la flexibilité dans le processus même de la connaissance. »*⁷⁰

Pour l'écriture de *The knowing and the known*⁷¹, J. Dewey a choisi de substituer la notion de transaction à celle d'interaction qu'il employait jusqu'alors, afin de mettre en évidence la

⁶⁷ Jean FOUCART, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », *op. cit.*

⁶⁸ John DEWEY, *La quête de certitude. Une étude de la relation entre connaissance et action*, Bibliothèque de philosophie, Paris, Gallimard, 2014, p. 119.

⁶⁹ John DEWEY et Arthur Fisher BENTLEY, *Knowing and the known*, *op. cit.*, p. 122.

⁷⁰ *Ibid.*, p. vi. ; Traduction personnelle de « *It demands that statements be made as descriptions of events in terms of durations in time and areas in space. It excludes assertions of fixity and attempts to impose them. It installs openness and flexibility in the very process of knowing.* »

⁷¹ John DEWEY et Arthur Fisher BENTLEY, *Knowing and the known*, *op. cit.*

circonstance que l'opération de transformation réciproque visée par le terme de transaction ne renvoie pas à des propriétés substantielles qui seraient attachées aux entités impliquées dans l'émergence d'un phénomène, mais à un processus continu de co-construction de ces entités. J.°Dewey a néanmoins régulièrement utilisé le concept d'interaction pour décrire ses idées transactionnelles tout au long de son œuvre. C'est donc en ce sens qu'il convient d'apprécier ce terme⁷². D'après Georges Deledalle, le terme de transaction doit d'ailleurs être préféré à celui d'interaction comme traduction pour appréhender l'ensemble de la philosophie de l'expérience proposée par J. Dewey, en remplaçant rétrospectivement le terme d'interaction⁷³. À la suite de Joëlle Zask⁷⁴, nous garderons la terminologie originellement proposée par J. Dewey à chaque étape de son œuvre, tout en gardant à l'esprit le sens qu'il convient d'attribuer au terme interaction, parfois explicitement proposé par l'auteur comme synonyme du terme transaction.

« Les phénomènes sont des phénomènes sociaux, « sociaux » signifiant simplement qu'il y a une forme de comportement relevant d'une interaction ou d'une transaction entre deux personnes ou plus. »⁷⁵

L'intérêt de l'approche transactionnelle consiste donc dans le fait d'observer le processus selon lequel les entités, liées par des transactions qui les constituent, participent à leur modification réciproque et continue. Ainsi, cette approche apparaît comme une méthodologie pertinente pour appréhender la dynamique dans laquelle s'inscrit l'activité de méthanisation présentée par les pouvoirs publics comme une forme d'opérationnalisation des objectifs de la transition écologique. Cette dynamique est ainsi orientée vers des « fins-en-vue »⁷⁶ au regard de son ambition de proposer des solutions aux problématiques posées par le réchauffement climatique⁷⁷. Le contenu de la transition écologique ne bénéficie néanmoins d'aucune définition

⁷² Wayne WOODWARD, « Transactional Philosophy and Communication Studies », dans David K. PERRY (dir.), *American Pragmatism and Communication Research*, Mahwah, N.J., Lawrence Erlbaum Associates, 2000, p. 67.

⁷³ Louis QUÉRÉ, « Valeurs : « machins quasi-gazeux » ou choses « en dur » ? De Durkheim à Dewey... aller-retour », *SociologieS*, mai 2019, disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologies/10574> (Consulté le 11 janvier 2021).

⁷⁴ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, op. cit., p. 13.

⁷⁵ John DEWEY, *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte, 2011, p. 83.

⁷⁶ John DEWEY, *La quête de certitude*, op. cit., p. 167.

⁷⁷ Ottmar EDENHOFER, Ramón PICHES-MADRUGA et Youba SOKONA, *Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation du changement climatique*, Genève, GIEC, 2011, p. 226.

intangibile. Il repose au contraire sur l'identification d'hypothèses dont la mise en œuvre conduit, par la continuité de la transaction ainsi opérée avec l'environnement, à une reconfiguration des relations entre les parties prenantes de l'expérience ainsi qu'à une recomposition de l'hypothèse elle-même⁷⁸. L'étude de l'activité de méthanisation selon une approche transactionnelle doit ainsi permettre de mettre en évidence le continuum de relations et d'expériences dans lequel s'inscrit cette activité de production d'énergie.

2. Rejet de la dualité entre connaissance et action

J. Dewey a consacré une large part de ses travaux à la réhabilitation de l'expérience comme source de développement de la connaissance. En opposition avec la philosophie classique, il rejette la dichotomie traditionnelle entre action et connaissance, dichotomie aux termes de laquelle la première est définie comme « intrinsèquement inférieure » à la seconde⁷⁹. Il établit au contraire l'action et l'expérience comme les seules démarches capables de faire émerger la connaissance, en opposition à une réalité immuable qu'il s'agirait de dévoiler. La philosophie de J. Dewey correspond néanmoins à un expérimentalisme et non un empirisme dans la mesure où l'action est gouvernée par la confrontation à une hypothèse, elle n'est pas « aveugle ». L'expérience met ainsi à l'épreuve des hypothèses de compréhension des phénomènes sociaux. Largement influencé par la théorie de l'évolution de Darwin, J. Dewey envisage l'expérience par référence à la matrice biologique⁸⁰, comme une transaction entre l'organisme et son environnement constituant deux phases d'un même processus.

« Un organisme ne vit pas dans un environnement ; il vit par le moyen d'un environnement. (...) Les processus vitaux sont produits par l'environnement aussi bien que par l'organisme ; car ils sont une intégration »⁸¹

⁷⁸ Alain NADAÏ et Ariane DEBOURDEAU, « Actions, séquences, épreuves de transition dans les Crêtes Pré-Ardennaises (CCPA) », *op. cit.*

⁷⁹ John DEWEY, *La quête de certitude*, *op. cit.*, p. 55.

⁸⁰ John DEWEY, *Logique : la théorie de l'enquête*, L'interrogation philosophique, Paris, Presse Universitaires de France, 1993, p. 81.

⁸¹ *Ibid.*, p. 83.

Cette transaction continue, sérielle, est la caractéristique des activités vitales d'un organisme⁸². Ce processus manifeste le maintien d'un équilibre entre les composantes de la transaction.

« Mais tant que la vie poursuit son cours normal, les interactions dans lesquels entrent les énergies de l'organisme et de l'environnement maintiennent dans l'un et l'autre les conditions requises pour de futures interactions »⁸³.

Cette transaction est néanmoins régulièrement troublée, en raison du manque d'adaptation parfaite entre l'organisme et l'environnement, instaurant un état de tension qui se transforme en une recherche de la restauration de l'équilibre, la vie pouvant ainsi « être considérée comme un rythme continu de déséquilibre et de restauration d'équilibre »⁸⁴. Louis Quéré et Cédric Terzi relèvent à cet égard que l'expérience correspond d'une part à « une organisation dynamique, séquentielle, progressive, graduelle, cumulative et orientée » et « d'autre part qu'elle a des critères internes d'accomplissement – l'expérience n'est pas nécessairement menée à son terme ; elle peut rester « informe et décousue », notamment si les situations demeurent « inachevées et flottantes. »⁸⁵. Il est en effet important de souligner que la transaction telle qu'elle est conçue par J. Dewey ne relève d'aucun idéalisme. Elle désigne ainsi un mouvement qui s'établit entre l'individu et son environnement sans préjugement possible du résultat de ce mouvement.

« La transaction suppose une interprétation agnostique par rapport au caractère téléologique du changement, ce qui n'exclut pas une action intentionnelle. Dans un monde au sein duquel le modèle sociétal tend à faire place à la notion de fluidité, l'approche transactionnelle, avec sa souplesse

⁸² *Ibid.*, p. 85.

⁸³ *Ibid.*, p. 84.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 85.

⁸⁵ Louis QUÉRÉ et Cédric TERZI, « Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique. Quelques apports mutuels de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie », *SociologieS*, février 2015, disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologies/4949> (Consulté le 22 novembre 2018).

conceptuelle, s'avère un paradigme permettant de questionner la nécessaire construction des compromis structurant la vie quotidienne. »⁸⁶

L'expérience est ainsi la situation dans laquelle un individu relie quelque chose qui l'affecte à un enchaînement d'actions⁸⁷. Cette expérience, qui correspond au trouble, est d'abord un rapport concret, non immédiatement dirigé vers la connaissance. Ainsi l'expérience du trouble n'est pas immédiatement une « connaissance » : « *l'expérience au sens premier est pratique et non cognitive* »⁸⁸. Les « choses » rencontrées dans l'environnement ne sont pas immédiatement connues, elles sont « eues » avant d'être « connues ». L'expérience « immédiate », qui est simplement « eue », est le fruit de transactions entre une entité et son environnement. Cette expérience « première » est en revanche le point de départ du déclenchement de l'enquête en vue de découvrir la manière de remédier au trouble⁸⁹.

Un processus d'enquête se met en place en conséquence de l'échec des dynamiques d'interaction que les individus entretiennent avec leur environnement⁹⁰. Autrement dit, l'expérience première correspond à une rupture des relations pratiques entre l'individu et son environnement. Cette rupture correspond à la déstabilisation de l'équilibre des transactions établies entre les entités engagées dans la relation. Le trouble est la modification des transactions en cours. L'individu exposé au trouble se mue en enquêteur tandis que l'environnement est transformé en un objet de connaissance susceptible d'être modifié par la mise en jeu d'hypothèses testées au moyen d'expériences. L'enquête, qui est tendue vers un changement des conditions de son émergence, correspond à un questionnement sur lesdites conditions.

⁸⁶ Antoine HENNION et Alexandre MONNIN, « Du pragmatisme au méliorisme radical : enquêter dans un monde ouvert, prendre acte de ses fragilités, considérer la possibilité des catastrophes. Introduction au Dossier », *SociologieS*, mai 2020, disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologies/13931> (Consulté le 27 mai 2020).

⁸⁷ Joëlle ZASK, *La démocratie aux champs : du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Les empêcheurs de penser en rond, Paris, La Découverte, 2016, p. 54.

⁸⁸ Emmanuel RENAULT, « Dewey et la connaissance comme expérience. Sens et enjeux de la distinction entre «cognitive», «cognitional» et «cognized» ou «known» », *Philosophical Enquiries - revue des philosophies anglophones*, décembre 2015, n° 5, p. 28.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 29.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 26.

« Nous enquêtons quand nous questionnons ; et nous enquêtons quand nous cherchons ce qui fournira une réponse à la question posée. Ainsi, il appartient à la nature même de la situation indéterminée qui provoque l'enquête d'être en question ; ou, en termes d'actes et non de puissance, d'être incertaine, instable, troublée. »⁹¹

Dewey définit les caractéristiques de l'enquête expérimentale en tant qu'éléments constitutifs de la relation qui s'établit entre l'action et l'environnement dans lequel elle se déroule⁹². L'expérience humaine, qui consiste en une reconstruction permanente des transactions entre les individus et leur environnement guidée par la recherche d'équilibre à la faveur de l'évolution constante des circonstances, correspond à l'enquête⁹³. L'enquête vise ainsi à rétablir la relation troublée entre l'organisme et l'environnement tandis qu'elle donne concomitamment naissance à un nouvel environnement, dans et avec lequel prennent forme de nouveaux problèmes⁹⁴.

« L'enquête est la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié »⁹⁵

Tout processus d'enquête vise alors à « rétablir la continuité de l'expérience »⁹⁶, l'enquête impliquant nécessairement un changement dans les conditions de l'environnement.

« L'affaire de l'enquête est de déterminer le mode d'opération qui résoudra la situation difficile dans laquelle l'agent se trouve impliqué, en correspondance avec les observations qui déterminent justement ce que sont les faits de la situation difficile. »⁹⁷

⁹¹ John DEWEY, *Logique, op. cit.*, p. 170.

⁹² John DEWEY, *La quête de certitude, op. cit.*, p. 103.

⁹³ Joëlle ZASK, « L'enquête et ses obstacles », *Recherche formation*, 2019, n° 3, pp. 83-94.

⁹⁴ John DEWEY, *Logique, op. cit.*, p. 94.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 169.

⁹⁶ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double, op. cit.*, p. 38.

⁹⁷ John DEWEY, *Logique, op. cit.*, p. 240.

Cette modification des conditions de l'environnement correspond à l'expérimentation qui consiste dans « *la modification délibérée de conditions antérieures* »⁹⁸. L'expérimentation joue par conséquent un rôle indispensable dans le cadre du processus d'enquête. Pour autant, une expérience réussie ne se définit pas par son achèvement mais par sa capacité à engendrer un contexte propice à la naissance d'une nouvelle expérience. Ainsi l'environnement est le contexte dans lequel se déploie la possibilité des expériences tendant à maîtriser cet environnement tandis que, parallèlement, l'expérience modifie l'environnement dans lequel elle a lieu. La démarche expérimentale revêt donc un caractère dynamique, l'environnement produisant les conditions de développement de l'action tandis que l'activité d'enquête modifie le contexte dans lequel pourront se développer de nouvelles expériences. J. Dewey envisage l'expérience humaine sous forme d'une continuité, l'expérience présente se fondant sur les expériences vécues antérieurement et constituant le terreau des expériences à venir.

*« L'organisme qui produit l'objet dont on a l'expérience est tel que ses tendances à l'observation, au désir, à l'émotion, sont formées par des expériences antérieures. »*⁹⁹

L'enquête s'achève lorsque la situation initialement troublée est finalement « *ordonnée et unifiée* »¹⁰⁰ autour d'une modification des connaissances des entités engagées dans l'expérience autant que d'une modification des conditions de la situation problématique, provisoirement requalifiée en une situation d'équilibre.

3. De l'expérience à l'évaluation : le processus d'émergence de la valeur

La logique expérimentale décrite par J. Dewey peut être décomposée en phases¹⁰¹. Il s'agit tout d'abord de procéder à l'identification d'un problème à résoudre, d'un « trouble ». La deuxième phase de la logique expérimentale de J. Dewey consiste à élaborer des hypothèses

⁹⁸ *Ibid.*, p. 93.

⁹⁹ John DEWEY, *L'art comme expérience*, Folio essais, Paris, Gallimard, 2016, p. 213.

¹⁰⁰ Louis QUÉRÉ et Cédric TERZI, « Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique. Quelques apports mutuels de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie », *op. cit.*

¹⁰¹ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, *op. cit.*, p. 32.

faisant figure de plan d'action afin de résoudre le problème identifié initialement, étape correspondant à la réalisation de l'enquête. Elle permet ainsi d'opérer la troisième phase de la logique expérimentale, à savoir la mise à l'épreuve de l'hypothèse qui doit être associée à l'évaluation des conséquences de l'action, autrement dit à l'attribution d'une valeur à l'action.

John Dewey définit la valeur comme « *tout ce qui possède une autorité telle que l'on estime devoir s'y référer pour conduire sa vie* »¹⁰². Dans cette perspective, la valeur est une qualité attribuée à quelque chose ou à quelqu'un. Pour J. Dewey, les choses existent indépendamment du fait de recevoir une valeur¹⁰³ et il convient ainsi d'éviter « *d'attribuer des significations à des mots indépendamment des objets qu'ils désignent* »¹⁰⁴. En outre, l'autorité des valeurs ne dépend pas d'une incarnation surnaturelle, métaphysique et antérieure¹⁰⁵. Au contraire, les valeurs prennent naissance dans le concret de l'expérience.

« Le « désirable », ou l'objet qui devrait être désiré (valué), ne descend ni d'un ciel a priori ni d'un mont Sinäi de la morale. »¹⁰⁶

Les valeurs font ainsi l'objet de jugements fondés sur les résultats des objets ou des situations dont on fait l'expérience¹⁰⁷. La valeur peut alors être appréhendée comme une qualité relationnelle tendue vers une finalité. La découverte des finalités « en tant que valeurs » repose sur l'observation des conséquences produites par l'expérimentation de leur réalisation dans l'espace social¹⁰⁸. Il est donc possible d'identifier objectivement les valeurs, sur lesquelles on peut mener l'enquête et qui sont susceptibles de faire l'objet de critiques et de révisions¹⁰⁹. Les valeurs ne sont pas des réalités préexistantes et intouchables mais demandent au contraire d'être sans cesse reconstruites et renforcées¹¹⁰.

¹⁰² John DEWEY, *La quête de certitude*, op. cit., p. 272.

¹⁰³ John DEWEY, *La formation des valeurs*, op. cit., p. 72.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 89.

¹⁰⁵ John DEWEY, *Une foi commune*, Paris, La Découverte, 2011, p. 138.

¹⁰⁶ John DEWEY, *La formation des valeurs*, op. cit., p. 116.

¹⁰⁷ John DEWEY, *La quête de certitude*, op. cit., p. 281.

¹⁰⁸ John DEWEY, *Logique*, op. cit., p. 606.

¹⁰⁹ Alexandra BIDET, Louis QUÉRÉ et Gérôme TRUC, « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », dans *La formation des valeurs*, Les empêcheurs de penser en rond, Paris, La Découverte, 2011, p. 8.

¹¹⁰ Louis QUÉRÉ, « Valeurs : « machins quasi-gazeux » ou choses « en dur » ? De Durkheim à Dewey... aller-retour », op. cit.

« Quand les contextes sont pris en compte, émergent des propositions qui confèrent une valeur relativement négative aux conditions existantes, une valeur comparativement positive à un ensemble de conditions à venir ; et des propositions intermédiaires (...) visant à susciter des activités qui produiront une transformation d'un état des choses en un autre. Sont donc impliqués : 1) une aversion à l'égard d'une situation existante et une attirance pour une situation possible à venir et 2) une relation spécifiable et testable entre cette dernière en tant que fin et certaines activités en tant que moyens pour l'atteindre »¹¹¹

La caractérisation de la valeur est intimement liée à la mise en mouvement de l'enquête dès lors que la démarche de valuation résulte d'une interrogation sur l'état des transactions en cours. La mise en œuvre d'une valuation est ainsi liée à l'émergence d'une situation problématique qui déséquilibre le cours des transactions.

« Une valuation n'a lieu que quand quelque chose fait question : quand il y a des difficultés à écarter, un besoin, un manque, ou une privation à combler, un conflit de tendances à résoudre en changeant les conditions existantes. Ce fait prouve à son tour qu'un élément intellectuel – un élément d'enquête – est présent chaque fois qu'il y a valuation »¹¹²

La valeur d'une activité se construit donc dans la transaction qu'elle entretient avec son environnement et dans l'enquête engagée sur les conséquences de ces transactions. Ces conséquences doivent être comprises à la fois comme les fins poursuivies et les moyens qui leur sont attribués. En effet, les évaluations se rapportent aux choses qui entretiennent entre elles « une relation de moyens à fins ou à conséquences »¹¹³. Les fins désirées ou souhaitées sont les « fins-en-vue » (*end-in-view*). Elles correspondent à l'idéal que l'on poursuit qui doit être compris comme un « idéal non encore achevé »¹¹⁴. Cette approche souligne ainsi la critique

¹¹¹ John DEWEY, *La formation des valeurs*, op. cit., p. 87.

¹¹² *Ibid.*, p. 120.

¹¹³ *Ibid.*, p. 102.

¹¹⁴ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, op. cit., p. 133.

opérée par J. Dewey d'une valeur construite en rapport à l'identification de « fins-en-soi » qui qualifieraient un idéal métaphysique et non contextuel.

« Les valeurs ne sont donc ni subjectives ni universelles, mais inter-objectives : fruit de l'enquête sociale qui a permis l'élaboration rationnelle des fins désirables permettant de trouver la meilleure solution au problème posé. »¹¹⁵

Les moyens et les fins-en-vue ne sont pas séparés et forment un continuum¹¹⁶. La distinction entre les fins et les moyens se rapporte en effet à une question purement temporelle dès lors que les fins-en-vue se concrétisent par des moyens tandis que la fin effectivement atteinte dans l'expérience constitue le moyen pour des fins futures. Cette finalité, en tant que résultat effectivement atteint, devient en même temps la possibilité d'un test pour les processus d'évaluation antérieurs¹¹⁷. L'évaluation des moyens mis en œuvre pour atteindre la finalité poursuivie participe en outre à la caractérisation des fins-en-vues elles-mêmes.

« Les propositions évaluant les choses (actes et matériaux) comme moyens contribuent nécessairement à la constitution des désirs et intérêts qui déterminent les valeurs prises comme fins [end-values]. D'où l'importance des enquêtes permettant d'évaluer les choses comme moyens. »¹¹⁸

La valeur de la finalité attachée à la mise en œuvre d'une activité dépend de l'évaluation des moyens nécessaires pour l'atteindre. Moyens et fins ne sauraient ainsi être indépendants les uns des autres pour permettre la caractérisation de la valeur d'une activité.

« Impossible d'avoir une fin-en-vue, ou d'anticiper les conséquences d'une quelconque ligne d'action projetée, sans prise en considération, aussi mince

¹¹⁵ Louis QUÉRÉ, « Valeurs : « machins quasi-gazeux » ou choses « en dur » ? De Durkheim à Dewey... aller-retour », *op. cit.*

¹¹⁶ John DEWEY, *La formation des valeurs*, *op. cit.*, p. 129.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 133.

¹¹⁸ *Ibid.*, pp. 121-122.

soit-elle, des moyens de la faire advenir. Sinon, le désir authentique cède le pas au fantasme stérile et au vœu pieu »¹¹⁹

Cette continuité entre fins et moyens permet de comprendre l'interdépendance de la construction des valeurs à l'égard de l'expérience dès lors que les valeurs guident les pratiques en même temps qu'elles sont reconstruites dans les pratiques¹²⁰.

Il résulte des développements qui précèdent que la valeur environnementale d'une activité renvoie à une interrogation sur les finalités qu'elle poursuit, tendues vers la production d'un environnement appréhendé comme un idéal, et les conséquences des moyens qui lui sont associés sur la production effective de cet environnement. Cela nous permet ainsi d'introduire la question suivante : dans quelle mesure la méthanisation agricole est-elle une activité environnementale ? Partant, il s'agit d'interroger les modalités de caractérisation de la valeur environnementale d'une activité de production d'énergie renouvelable au regard des finalités qui lui sont assignées et des conséquences engendrées par les moyens que la poursuite de ces finalités requiert. Il s'agit dès lors d'analyser les processus de constitution de ces finalités et des moyens qui lui sont associés.

Pour ce faire, nous faisons l'hypothèse du caractère fécond de l'émergence d'une dynamique conflictuelle dans le processus de construction de la connaissance de la valeur environnementale de l'activité. Il s'agit par conséquent d'observer les modalités selon lesquelles le conflit, en tant que force motrice du public enquêteur, constitue un vecteur d'émergence de la valeur.

4. Conflit et émergence du commun

Selon J. Dewey, « *certaines des résultats de l'action humaine collective sont perçus, c'est-à-dire qu'ils sont remarqués d'une manière telle qu'il en est tenu compte* »¹²¹. Cette dimension

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 121.

¹²⁰ Louis QUÉRÉ, « Valeurs : « machins quasi-gazeux » ou choses « en dur » ? De Durkheim à Dewey... aller-retour », *op. cit.*

¹²¹ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 2010, p. 116.

perceptive correspond à la première phase de la logique expérimentale. Cette perception du trouble constitue le fondement de l'émergence d'un public. En effet, les activités humaines sont susceptibles d'engendrer des conséquences importantes qui peuvent alors être remarquées par les individus qui n'y prennent pas part. L'émergence du public repose alors sur cette identification par les individus des conséquences résultant d'une telle activité.

« Les caractéristiques d'un public en tant qu'Etat viennent du fait que tous les modes de comportement en association peuvent avoir des conséquences étendues et persistantes qui impliquent d'autres personnes au-delà de celles qui sont directement engagées dans ces activités »¹²².

La constitution du public peut être décrite selon deux phases. Lors de la première phase, le public est passif, la puissance publique est alors délégataire de la charge d'assurer la défense de ses intérêts. La seconde phase correspond, sur la base de l'identification d'une situation problématique nouvelle, à l'activation du public à travers la mise en œuvre, par les individus qui le composent, d'une action collective guidée par la défense de leurs intérêts¹²³. Ainsi, l'introduction d'une activité nouvelle sur un territoire est susceptible de constituer un trouble, un « fait social problématique ». L'identification de ce trouble permet alors à des individus de se reconnaître et de se constituer en tant que public actif, capable de discuter les conséquences « graves, indirectes et persistantes » de cette activité. Ainsi, la réalisation de l'enquête sociale relève d'un public qui se constitue, en raison de sa connexion avec un « trouble » ou une « situation problématique » résultant des conséquences d'une activité, à laquelle le public ne prend pas directement part mais qui est susceptible de l'affecter. L'identification d'un public est ainsi étroitement liée à la caractérisation des impacts générés par une activité sur son environnement.

¹²² *Ibid.*, p. 107.

¹²³ Joëlle ZASK, *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Les voies du politique, Lormont, Le Bord de l'eau, 2011, pp. 195-196.

« Les transactions entre des personnes singulières ou des groupes engendrent un public quand leurs conséquences indirectes – leur effet au-delà de ceux qui sont immédiatement engagés – sont importantes. »¹²⁴

Le public se constitue en réaction aux conséquences possiblement délétères d'une activité dont il n'est pas à l'initiative, traçant dès lors la ligne de partage entre la nature publique ou privée de cette activité, selon que ses conséquences vont ou non affecter des personnes au-delà de celles qui y sont directement associées. La formation du public est donc le pendant de la liberté laissée aux acteurs économiques de développer de nouvelles activités.

« La limite qui sépare les actions laissées à l'initiative et à la gestion privées de celles qui sont réglementées par l'Etat doit être découverte de manière expérimentale. »¹²⁵

L'émergence du conflit renvoie à une problématique de répartition, entre ce qui relève du public et du privé, mettant en évidence une tension sur le partage de l'espace social.

« La ligne qui sépare le public et le privé doit être tracée sur la base de l'étendue et de la portée des conséquences d'actes qui sont si importants qu'elles nécessitent un contrôle, soit par prohibition, soit par promotion »¹²⁶

La constitution du public constitue notamment le revers démocratique de la liberté d'entreprendre accordée à la sphère économique, à travers la mise en débat des modalités d'exécution d'une activité à laquelle le public n'est pas, au départ, partie prenante. Joëlle Zask relève ainsi que *« La phase politique de la vie sociale correspond aux circonstances où la désorganisation de l'existence de tel individu est le fait, non de ses propres erreurs ou du hasard, mais des activités d'inconnus »¹²⁷*. Partant, l'enquête sociale est nécessairement « connectée » à des tensions sociales « réelles » ou « pratiques », connexion à défaut de laquelle elle se donne pour objet un problème factice *« posé arbitrairement par l'enquêteur au lieu*

¹²⁴ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, op. cit., p. 149.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 150.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 94.

¹²⁷ Joëlle ZASK, *Participer*, op. cit., p. 194.

d'être objectivement produit et contrôlé »¹²⁸. L'expérience d'une situation problématique est ainsi la condition de la mise en œuvre de l'enquête sociale.

*« C'est quand une situation est saisie comme « problématique dans sa qualité immédiate », c'est-à-dire embrouillée, conflictuelle, relativement désordonnée, etc., qu'elle suscite une enquête. »*¹²⁹

Les transactions entretenues entre les entités, à l'occasion de leurs activités sociales, et leur environnement engendrent des conséquences possiblement problématiques. L'engagement de l'enquête sociale résulte de la connexion d'un public avec ces conséquences. Dans ces conditions, l'émergence d'un trouble dans le cours des transactions sociales caractérise la constitution de ce qu'il est possible d'appeler un « problème public » constitutif de l'activation d'un public engagé dans sa résolution.

*« Les membres du public (...) ne saisissent le caractère problématique de la situation qu'en tant qu'ils y sont exposés, le subissent et en souffrent. Ils ne parviennent à définir un problème public que dans le cours temporel des enquêtes et des expérimentations moyennant lesquelles ils en font l'expérience, s'y accommodent, l'assimilent et la réfléchissent. Le public est plus le produit du problème public que le problème public la créature du public. »*¹³⁰

Comme le relève Emmanuel Renault, la dimension expérientielle du trouble à l'origine de l'activation d'un public permet de mettre en évidence la variété des situations susceptibles de caractériser l'émergence d'un problème public.

« Un problème public ne se recrute pas seulement dans le répertoire établi de ce que l'on appelle communément « problèmes sociaux » — santé,

¹²⁸ John DEWEY, *Logique*, *op. cit.*, p. 602.

¹²⁹ Louis QUÉRÉ et Cédric TERZI, « Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique. Quelques apports mutuels de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie », *op. cit.*

¹³⁰ Daniel CEFALÍ, « Public, socialisation et politisation : Mead et Dewey », dans Alexis CUKIER et Éva DEBRAY (dirs.), *La théorie sociale de George Herbert Mead: études critiques et traductions inédites*, La bibliothèque du Mauss, Lormont, Le Bord de l'eau, 2014, pp. 340-364.

chômage, migration, écologie, injustice, sécurité... : tout trouble qui engendre une arène publique de sensibilisations, de « concernés », de mobilisations, d'enquêtes, d'expérimentations, de disputes, et ainsi de suite, est candidat au statut de problème public. »¹³¹

À travers son enquête, le public qui se constitue tend à peser sur les conséquences problématiques des activités identifiées comme constitutives d'un trouble. Le but de l'enquête menée par le public consiste ainsi à identifier des solutions au trouble ayant généré son identification. Il s'agit de déterminer les actions capables de restaurer l'équilibre déstabilisé dans le flux continu des transactions. Cette recherche de reconstitution d'une situation équilibrée correspond au besoin d'identification des fins et des moyens adéquats de l'action, faisant alors apparaître que l'enquête menée par le public est dédiée à la caractérisation de la valeur des activités sociales.

« [L'enquête sociale] n'est pas théorique, elle est pragmatique et doit déboucher sur des actions permettant de résoudre effectivement ce problème. Ces actions à mettre en œuvre sont des fins désirables, autrement dit des valeurs. »¹³²

La construction sociale de la valeur est le résultat d'une enquête menée par un public qui s'identifie en réaction à l'expérience faite par les individus qui le composent d'un trouble dans les conditions de leur environnement.

« Un problème authentique est un problème posé par des situations problématiques existentielles. Dans l'enquête sociale, les problèmes authentiques ne sont posés que par des situations sociales réelles qui sont elles-mêmes conflictuelles et confuses. Les conflits sociaux et les confusions sociales existent en fait avant que les problèmes de l'enquête n'existent »¹³³.

¹³¹ Emmanuel RENAULT, « Dewey et la connaissance comme expérience. Sens et enjeux de la distinction entre «cognitive», «cognitional» et «cognized» ou «known» », *op. cit.*

¹³² Louis QUÉRÉ, « Valeurs : « machins quasi-gazeux » ou choses « en dur » ? De Durkheim à Dewey... aller-retour », *op. cit.*

¹³³ John DEWEY, *Logique*, *op. cit.*, p. 601.

Loïc Blondiaux souligne que « *Pour qu'il y ait un public, il faut d'abord un événement, un problème public, une « affaire ». Un public ne se forme pas en soi, clos sur lui-même. Il lui faut s'ouvrir et se mobiliser en vue d'une situation à transformer, d'une décision à prendre. (...) Il faut aussi, me semble-t-il, un conflit ou du moins la possibilité de définir des adversaires et des « versions » antagonistes d'une même question.* »¹³⁴. La caractérisation du public en tant qu'entité constituée dans le cadre d'un processus de réaction invite alors à souligner la dimension incontournable du conflit dans cette dynamique d'identification du public. En effet, l'identification par la population d'une activité en tant que « fait social problématique » induit *ab initio* une conflictualité sur les enjeux et les conséquences de cette activité tels qu'ils sont définis à l'initiative de sa mise en œuvre. Si le public se forme en réaction aux conséquences d'une activité, non recherchées, qui dépassent le cercle de ceux qui la réalisent, reste que ces derniers poursuivent à travers la mise en œuvre de cette activité une ou plusieurs finalités que le public va, dès lors, tendre à contrôler. Le processus de constitution du public induit donc la mise en place d'un rapport de forces entre ceux qui, d'un côté, recherchent les conséquences d'une activité et ceux qui, de l'autre, subissant initialement ces conséquences, cherchent ensuite à les maîtriser. Ainsi « *le public se forme et grandit dans la contestation, quand il n'y a plus ni consensus, ni consentement. (...) Un public est une communauté politique dont l'unité s'ordonne autour d'enjeux de division et de conflit* »¹³⁵.

Il apparaît ainsi nécessaire de relever que l'émergence du conflit n'est pas synonyme d'un affaiblissement démocratique. Michel Callon souligne ainsi que « *Les controverses ne sont pas le signe d'un dysfonctionnement de la démocratie. Bien au contraire : elles doivent être interprétées comme le moteur des processus d'apprentissage collectif qui permettent non seulement de formuler les questions qui tourmentent les citoyens, mais également d'imaginer et de tester des solutions acceptables, tout en laissant ouverte la possibilité de transformation*

¹³⁴ Loïc BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels », dans Daniel CEFAÏ et Dominique PASQUIER (dirs.), *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*, CURAPP, Paris, Presses universitaires de France, 2003, pp. 324-325.

¹³⁵ Daniel CEFAÏ, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication*, 2016, n° 30, pp. 25-64.

des identités des acteurs concernés, c'est-à-dire de leurs attentes et de leurs intérêts. »¹³⁶ Les actes d'opposition citoyenne marquent ainsi la possibilité d'une expression démocratique affranchie des dispositifs institués¹³⁷. Les conflits permettent alors d'explorer les « débordements » par apport au cadrages scientifiques et politique des projets technologiques¹³⁸. Du point de vue des processus décisionnels qu'elles tendent à influencer, les situations conflictuelles permettent finalement de réaliser une jonction entre l'exigence démocratique et l'exigence de rationalité à travers la prise en compte de la multiplicité des intérêts affectés¹³⁹.

Sur la base de l'analogie faite par J. Dewey de l'enquête sociale avec la démarche entreprise par un médecin au chevet d'un malade dont il cherche à déterminer l'affection¹⁴⁰, il convient alors de souligner que le conflit n'est pas le problème à résoudre. Il est le symptôme d'un problème qui doit être identifié et qualifié par l'enquête sociale afin que puissent être expérimentées des hypothèses tendant à la restauration de l'équilibre déstabilisé des transactions. L'approche transactionnelle constitue ainsi une approche pertinente pour penser les tensions sociales qui émergent dans la perspective de l'observation de leurs conséquences vues comme éléments de construction d'une situation nouvelle.

« La spécificité des analyses transactionnelles vient de l'accent mis sur le paradoxe et l'aspect indépassable du conflit »¹⁴¹.

¹³⁶ Michel CALLON, « La force des controverses. Entretien avec Michel Callon », *Courrier de la Planète*, 2011, n° 93, pp. 14-18.

¹³⁷ Francis CHATEAURAYNAUD, « Les topiques environnementales entre controverses et conflits. Écologie politique et sociologie pragmatique en France », dans Lionel CHARLES et Bernard KALAORA (dirs.), *Sciences sociales et environnement en Allemagne et en France*, 25 mai 2010, disponible sur <http://www.gsprehess.com/documents/articles/Chateauraynaud/FC-topiques-environnementales-mai-2010.pdf> (Consulté le 12 mars 2017).

¹³⁸ Pierre LASCOURMES, « Chapitre 7. De l'utilité des controverses socio-techniques », *Journal International de Bioéthique*, 2002, vol. 13, n° 2, p. 72.

¹³⁹ Rémi BARBIER, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », *op. cit.*

¹⁴⁰ John DEWEY, *La quête de certitude*, *op. cit.*, p. 190.

¹⁴¹ Antoine HENNION et Alexandre MONNIN, « Du pragmatisme au méliorisme radical », *op. cit.*

D'après J. Dewey, le conflit est une occasion de transformation sociale par l'enquête sur les moyens et les fins désirables permettant de ramener les transactions vers une situation d'équilibre.

« L'équilibre ne s'établit pas de façon mécanique et inerte, mais avec pour origine et pour cause une tension »¹⁴²

À défaut d'être exposé à une situation problématique, le public demeure dans un état de passivité, laissant notamment à la puissance publique le soin de cadrer la liberté d'entreprendre accordée aux acteurs économiques.

« Tant qu'une situation ne connaît pas, ou n'est pas menacée par un choc et une perturbation, un feu vert engage à poursuivre l'acte immédiat – l'action manifeste. »¹⁴³

Ces éléments soulignent la pertinence du cadre théorique choisi permettant d'appréhender le conflit dans une dimension constructive dès lors qu'il se révèle indispensable à l'identification d'un public capable de mettre en œuvre l'enquête sociale et permettant de caractériser la valeur d'une activité. Le conflit qui se déploie autour de la méthanisation peut dès lors être appréhendé comme un vecteur d'émergence de la valeur environnementale d'une activité de production d'énergie renouvelable. À partir de l'identification d'un fait social problématique, l'enquête sociale menée par le public est ainsi tendue vers l'identification des modalités de résolution du trouble *via* la caractérisation de la valeur de l'action.

Louis Quéré estime toutefois que la posture de J. Dewey, qui « *associe étroitement la perception affective des situations problématiques, le lancement des enquêtes et l'organisation des publics* », s'avère excessivement optimiste au regard de l'éloge qu'elle fait des « chocs » qui sont à l'origine des situations problématiques¹⁴⁴. Joan Stavo-Debaugue estime également que

¹⁴² John DEWEY, *L'art comme expérience*, *op. cit.*, p. 47.

¹⁴³ John DEWEY, *La formation des valeurs*, *op. cit.*, p. 151.

¹⁴⁴ Louis QUÉRÉ et Cédric TERZI, « Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique. Quelques apports mutuels de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie », *op. cit.*

J. Dewey construit une vision très valorisée d'un tel « choc », prioritairement envisagé comme un moteur pour s'engager dans le mouvement¹⁴⁵ tandis que ce choc peut aussi inhiber l'action.

« Le choc ne permettra de faire expérience que si le subir n'engloutit pas l'agir »¹⁴⁶.

Il convient en effet de se garder d'attribuer *a priori* une valeur au trouble à l'origine de l'émergence du public. Cependant pour J. Dewey, la « sensation », fût-elle un choc, est insuffisante pour caractériser une véritable « expérience », ce que note d'ailleurs Stavo-Debauge. Cette perception immédiate du trouble doit ainsi être transformée en une ambition de connaissance pour qu'ait lieu une véritable expérience. En outre, J. Dewey met en évidence que les conséquences des activités humaines susceptibles d'activer le public sont caractérisées par leur niveau d'« importance ».

« La source du public est la perception des conséquences qui sont projetées de manière importante au-delà des personnes et des associations directement concernées par elles »¹⁴⁷.

La caractérisation de « l'importance » de ces conséquences, de telle sorte qu'elles engagent l'émergence d'un public actif, ne peut faire l'objet d'aucune métrique *a priori*. J. Dewey identifie néanmoins des facteurs susceptibles de contribuer, à des degrés divers, à provoquer cette « importance » des conséquences : « le caractère d'extension des conséquences dans le temps ou dans l'espace ; le fait qu'elle soient devenues stables, uniformes et récurrentes, et leur caractère irréparable. »¹⁴⁸ La variabilité dans la manière qu'ont les individus d'appréhender la gravité des conséquences du trouble permet de mettre en évidence que l'activation du public ne possède aucun caractère systématique quant aux conditions de son émergence. Cette émergence est le résultat des connexions spécifiques établies entre les

¹⁴⁵ Joan STAVO-DEBAUGE, « Des “événements” difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste », dans Daniel CEFAÏ et Cédric TERZI (dirs.), *L'expérience des problèmes publics*, Raisons pratiques, n° 22, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2012, p. 196.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 199.

¹⁴⁷ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, *op. cit.*, p. 121.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 149.

individus et la situation problématique. Dans la perspective transactionnelle développée par J. Dewey, il ne s'agit ainsi pas tant d'attribuer, par anticipation, une valeur au fait social problématique perçu par les individus, que de se saisir des conséquences des tensions induites par l'introduction d'une activité sur les transactions établies autour de cette activité. Autrement dit, si le « choc » n'induit pas systématiquement l'émergence d'un public, le public actif enquêtant sur la valeur procède nécessairement d'une tension sociale.

II. La transaction comme modèle de communication

La communication, « *pont naturel qui relie l'existence à l'essence* »¹⁴⁹, est centrale dans l'approche transactionnelle proposée par J. Dewey¹⁵⁰ qui la définit comme « *l'établissement d'une coopération dans une activité dans laquelle il y a des partenaires, et dans laquelle l'activité de chacun est modifiée et régulée par le partenariat.* »¹⁵¹ L'auteur affirme que les individus existent et fonctionnent en association, sans qu'il soit d'ailleurs besoin de s'interroger sur la manière qu'ils ont de s'associer¹⁵² faisant de lui un « *philosophe naturaliste de la communication* »¹⁵³.

« L'homme est naturellement un être qui vit en association avec d'autres êtres dans des communautés possédant un langage (...). »¹⁵⁴

C'est par la communication que les associations humaines « naturelles » se transforment « *en une communauté prenant soin d'elle-même* »¹⁵⁵. Dès lors que « *Dans le champ des théories*

¹⁴⁹ John DEWEY, *Experience and nature*, Londres, George Allen And Unwin, Limited, 1929, p. 167.

¹⁵⁰ Wayne WOODWARD, « Transactional Philosophy and Communication Studies », *op. cit.*, p. 73.

¹⁵¹ John DEWEY, *Experience and nature*, *op. cit.*, p. 179. ; Traduction personnelle de : « *the establishment of cooperation in an activity in which there are partners, and in which the activity of each is modified and regulated by partnership.* »

¹⁵² John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, *op. cit.*, p. 103 ; John DEWEY, *Experience and nature*, *op. cit.*, p. 175. : « Significance resides not in the bare fact of association, therefore, but in the consequences that flow from the distinctive patterns of human association. (...) The significant consideration is that assemblage of organic human beings transforms sequence and coexistence into participation. »

¹⁵³ Alain LÉTOURNEAU, « Pour une éthique de l'environnement inspirée par le pragmatisme : l'exemple du développement durable », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, mars 2010, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/9541> (Consulté le 15 mars 2019).

¹⁵⁴ John DEWEY, *Logique*, *op. cit.*, p. 77.

¹⁵⁵ Louis QUÉRÉ, « Le modèle esthétique de la communication de John Dewey », *Institut Marcel Mauss – CEMS*, 2014.

*sociales, les théories générales de la communication ont pour particularité de faire de la communication le facteur primaire de la vie sociale, le facteur qui donne sens à toute relation constitutive d'une entité baptisée « société »*¹⁵⁶, l'approche de la communication proposée par J. Dewey permet d'identifier la théorie transactionnelle comme une théorie générale de la communication. Pour l'auteur, « *le « commun » prend sa source dans le langage qui en est la condition* »¹⁵⁷. La connaissance est ainsi le résultat de la communication.

*« La connaissance est une fonction de l'association et de la communication ; elle dépend de la traduction d'outils et de méthodes transmises, socialement développées et consacrées »*¹⁵⁸

Pour J. Dewey, la connaissance, au sein de laquelle figure la connaissance sur les valeurs dont il convient de rappeler qu'elles sont des données objectives identifiées par le public lors de son enquête, est le résultat d'une coopération entre les individus qui dépend d'un processus communicationnel.

*« Le point de vue transactionnel est en fait le point de vue qui part systématiquement du principe que la connaissance est coopérative et, en tant que telle, fait partie intégrante de la communication. »*¹⁵⁹

J. Dewey écrit que l'émergence d'une fin-en-vue capable de diriger l'action apparaît d'abord de manière incidente « *comme un produit de la vie sociale via la communication* » et permet, dans un second temps, qu'il en soit fait un usage intentionnel¹⁶⁰. Louis Quéré relève ainsi que J. Dewey propose des considérations sur la structure de la communication mais affirme aussi la fonction sociale de la communication qui consiste notamment à assurer « *le sens de la communauté* »¹⁶¹. Dans cette perspective, la construction de la valeur est une des

¹⁵⁶ Patrick CHASKIEL, « Les mots ou les choses », *Questions de communication*, décembre 2005, n° 8, pp. 179-194.

¹⁵⁷ Isabelle CAILLEAU, « Appréhender l'émergence d'un texte commun au moyen d'une approche transactionnelle pragmatiste », *op. cit.*

¹⁵⁸ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, *op. cit.*, p. 254.

¹⁵⁹ John DEWEY et Arthur Fisher BENTLEY, *Knowing and the known*, *op. cit.*, p. vi. ; Traduction personnelle de « *The transactional is in fact that point of view which systematically proceeds upon the ground that knowing is cooperative and as such is integral with communication.* »

¹⁶⁰ John DEWEY, *La quête de certitude*, *op. cit.*, p. 168.

¹⁶¹ Louis QUÉRÉ, « Le modèle esthétique de la communication de John Dewey », *op. cit.*

fonctions sociales de la communication tandis que la structure de la communication est la transaction qui se réalise dans l'expérience. L'enquête correspond à la forme de communication qui introduit la fin-en-vue dans l'expérience des transactions sociales et permet de passer d'une communication purement empirique, correspondant à la dimension « naturelle » des associations humaines, à une communication guidée par la construction collective des connaissances.

Jean Foucart relève que « *La perspective transactionnelle met l'accent sur l'émergence de « mondes communs » ou encore de « mondes de constructions partagées » qui autorisent l'intercompréhension* »¹⁶². À cet égard, nous avons vu la place capitale qu'occupe l'émergence de tensions sociales dans la constitution du public et, suivant, dans l'émergence de la valeur d'une activité, valeur caractérisée par l'identification des finalités assignées à l'activité rapportées aux moyens qu'elle implique. Ainsi, la constitution de « mondes communs » consiste dans la connaissance collective des valeurs attribuées aux choses et aux activités par les enquêtes menées par les publics en vue de rétablir l'équilibre des transactions affectées par l'émergence d'un fait social problématique. L'originalité de la théorie de la communication proposée par J. Dewey réside par conséquent dans le rôle qu'il accorde au conflit dans cette construction sociale des connaissances. Pour J. Dewey, la constitution du « monde commun » est ainsi le produit d'un processus communicationnel résultant d'une tension sociale et tendu vers la restauration d'un équilibre déstabilisé. Dans cette perspective, le conflit articule le passage d'une communication empirique, inhérente aux associations humaines, à une communication guidée par la connaissance et tendue vers la production de connaissance.

III. Implications méthodologiques de l'approche transactionnelle

Au commencement du présent travail de thèse, l'observation des modalités et des instances de financements des projets de méthanisation nous a permis de mettre en évidence deux sources principales de subventions : d'un côté l'ADEME, agence de l'Etat déployée par région

¹⁶² Jean FOU CART, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », *op. cit.*

administrative, et de l'autre les fonds FEDER gérés par les régions. Le niveau régional est ainsi rapidement apparu comme un échelon pertinent pour procéder à un état des lieux du développement de la méthanisation en vue d'identifier un terrain d'étude. Nous avons alors pu constater le déploiement d'une politique de soutien au développement du biogaz par l'ex-région Midi-Pyrénées depuis 2012. Les informations publiées par le Conseil Régional sur son site internet indiquaient qu'il existait, en 2016, trente installations en fonctionnement, réparties sur l'ensemble du territoire de l'ancienne région, tandis qu'une cinquantaine d'installations nouvelles étaient en projet. La cartographie régionale mettait par ailleurs en évidence la diversité « des » méthanisations à travers la mise en œuvre du procédé de digestion anaérobie envers une grande diversité d'intrants et selon des formes variées¹⁶³. Sur les 80 installations construites ou en projet, l'ex- région Midi-Pyrénées comptait ainsi une vingtaine d'installations « agricoles individuelles », une trentaine d'installations « collectives ou territoriales » et une quinzaine d'installations de type « industriel », le reste des installations étant réparti entre la captation du biogaz émis par les décharges et la méthanisation des boues de station d'épuration.

Dans la perspective pragmatiste d'observer les processus de constitution de la valeur environnementale de la méthanisation « en train de se faire »¹⁶⁴, il semblait pertinent de se concentrer plus particulièrement sur un ou plusieurs conflits en cours autour de projets de méthanisation. Par ailleurs, compte tenu de la diversité de la filière méthanisation, il nous semblait intéressant de sélectionner deux territoires, afin d'observer les processus de construction de la valeur environnementale afférents à différents « types » de méthanisation, partant de l'hypothèse que cela nous permettrait de saisir les convergences spécifiques au processus de valuation de cette activité de production décentralisée d'énergie.

Afin d'identifier des territoires en Occitanie au sein desquels se jouaient des conflits autour de projets de méthanisation, nous avons réalisé une revue de presse locale *via* la base de données

¹⁶³ Fabrice BÉLINE, « État du développement de la méthanisation en France », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, vol. 12, n° 3, pp. 28-29.

¹⁶⁴ « *En outre, l'enquête doit être presque aussi contemporaine que possible de son objet, sans quoi son intérêt ne serait qu'historique* » John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, *op. cit.*, p. 277.

Europresse¹⁶⁵, nous permettant de repérer plusieurs conflits, déployés autour de projets de méthanisation, faisant l'objet d'une couverture médiatique dans la presse locale. Deux territoires retenaient alors notre attention, l'un concernant un projet de méthanisation agricole situé en Haute-Garonne et l'autre un projet de méthanisation des ordures ménagères au nord de l'agglomération tarbaise dans les Hautes-Pyrénées. Le premier apparaissait intéressant notamment du fait de l'implication d'une association environnementale dans la genèse du projet tandis qu'une autre association s'était ensuite constituée pour le contester. Le second, qui faisait l'objet d'une maîtrise d'œuvre publique, avait engendré la constitution d'un collectif associatif combattant le projet et le site envisagé pour accueillir l'unité de méthanisation faisait l'objet d'une occupation par une ZAD¹⁶⁶.

Les premiers entretiens réalisés nous permettaient toutefois d'identifier que les enjeux qui traversaient les deux projets se révélaient fondamentalement différents. Il apparaissait notamment que l'enjeu principal du débat engagé autour du projet de méthanisation des ordures ménagères ne concernait pas directement la méthanisation mais plutôt la question des modalités de tri des déchets ménagers. Le public contestant le projet critiquait l'utilisation d'une technologie de tri des ordures, le « tri mécano-biologique », jugée porteuse de risques environnementaux et sanitaires. Le public associatif mettait alors ce choix technologique en opposition avec la possibilité de mettre en place un tri des déchets « à la source » afin de permettre la méthanisation de la fraction fermentescible des ordures. En outre, le procédé envisagé dans les Hautes-Pyrénées pour effectuer le tri des déchets ménagers permettant leur méthanisation avait fait l'objet d'un désaveu par les pouvoirs publics, l'Etat ayant décidé de ne plus fournir de subvention à ce type de projet¹⁶⁷. Le projet des Hautes-Pyrénées avait également été censuré par la juridiction administrative¹⁶⁸. Au contraire, les premiers éléments d'analyse laissaient entrevoir que, tandis que l'agriculture représente un des principaux gisements de

¹⁶⁵ Recherche du terme « méthanisation » sur une période du 1^{er}/01/2016 au 1^{er}/12/2016 dans une sélection de sources (langue « français » + presse « locale », « régionale » et « provinciale » + provenance géographique « Occitanie »)

¹⁶⁶ Zone à défendre

¹⁶⁷ Article 70 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

¹⁶⁸ TA de Pau, 15 décembre 2015, n°1402450-2 ; CAA Bordeaux, 14 novembre 2017, *Société Vinci Environnement – Syndicat mixte de traitement des déchets des Hautes-Pyrénées*, n° 16BX00688, 16BX00690, 16BX00699, 16BX00700

biomasse¹⁶⁹, la méthanisation spécifiquement articulée à l'activité agricole bénéficiait d'un véritable volontarisme des pouvoirs publics.

Dans ces conditions, les débats engagés autour des deux terrains envisagés pour l'étude nous apparaissaient pouvoir difficilement faire l'objet d'un traitement commun dès lors qu'en dehors du procédé physico-chimique de production de méthane, les enjeux constitués au cœur de chacun des conflits se révélaient sans réelles convergences. Aussi, le choix a-t-il été fait de recentrer l'analyse autour du conflit déployé en Haute-Garonne autour du projet de méthanisation agricole.

Ce projet de méthanisation porté par un agriculteur sur le territoire d'une commune de 6000 habitants a suscité un conflit local à l'automne 2016, concomitamment au démarrage de ce travail. L'usine de méthanisation envisagée devait traiter environ 22 000 tonnes de matière organique par an. Outre la création d'un revenu supplémentaire lié à la revente du gaz produit par l'installation à GRDF, la méthanisation constituait pour l'agriculteur porteur du projet une opportunité de production d'une matière fertilisante, le digestat, portion de matière organique qui demeure après que le méthane a été capté. L'agriculteur souhaitait utiliser ce fertilisant en tant qu'alternative aux intrants issus de l'industrie pétrochimique dans le cadre de son activité agricole, convertie en agriculture biologique depuis plusieurs années. Sa production agricole était alors orientée vers la culture de légumes dits « de plein champs » destinés à la grande distribution. Le projet de méthanisation reposait sur l'ambition de collecter des fumiers équins produits dans les centres équestres situés dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres autour du lieu d'implantation envisagé pour l'usine de méthanisation. Seraient en outre adjoints à ces fumiers les résidus de plantation ramassés dans sa propre exploitation ainsi que les déchets verts provenant des collectivités locales alentours. Ce projet était accompagné par GRDF pour le financement des études préalables. Il bénéficiait par ailleurs de subventions distribuées par l'agence de financement ADEME¹⁷⁰ ainsi que le Conseil Régional Occitanie. La réalisation de l'étude de faisabilité du projet avait été, quant à elle, conduite par l'entreprise associative

¹⁶⁹ Essam ALMANSOUR, Jean-François BONNET et Manuel HEREDIA, « Potentiel de production de biogaz à partir de résidus agricoles ou de cultures dédiées en France », *Sciences Eaux Territoires*, 2011, vol. 4, n° 1, pp. 64-72.

¹⁷⁰ Agence de la transition écologique

Solagro. À ce jour, aucune installation dédiée à la production de biogaz n'a vu le jour sur ce territoire.

Ce travail repose en premier lieu sur la réalisation d'entretiens avec les parties prenantes du conflit déployé autour de ce projet, identifiées d'abord *via* leur apparition dans les articles de presse locale relatant le conflit, puis à travers leur mention les unes par les autres au cours des entretiens. Cette étude de cas est en outre mise en perspective avec le développement de la méthanisation au niveau national, sur la base d'entretiens réalisés avec les parties prenantes de la méthanisation intervenant cette fois au niveau national.

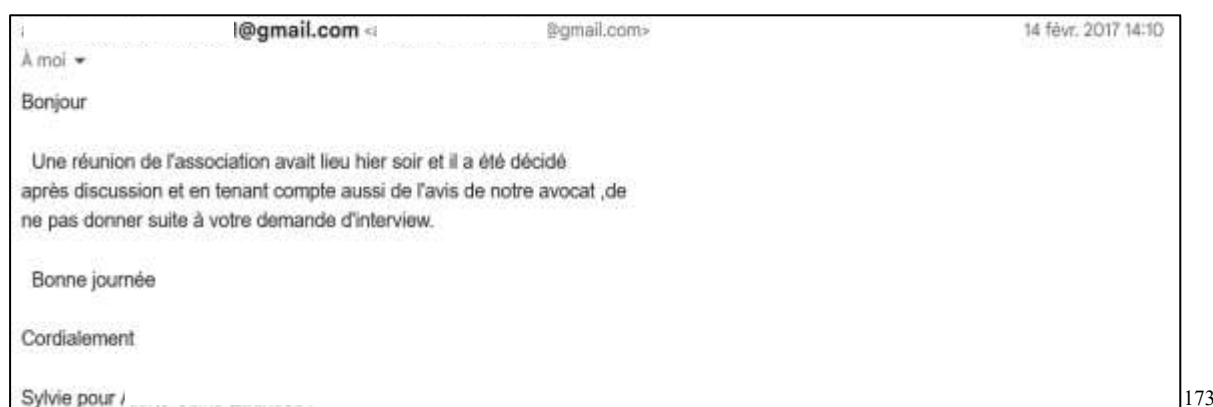
Nous avons ainsi mené 40 entretiens avec 1°) des membres d'associations environnementales, locales et nationales ; 2°) des parties prenantes de la sphère publique, regroupant des représentants du système politique (élus, chargés de missions, fonctionnaires des collectivités) et de la recherche ; 3°) des membres du secteur agricole (agriculteurs, chambres d'agriculture, associations) ; et 4°) des parties prenantes de la filière industrielle (énergéticiens, associations de promotion, constructeurs, bureaux d'étude)¹⁷¹. Les questions abordées lors des entretiens tendaient à mettre en perspective la méthanisation avec les thèmes de l'agriculture, de l'énergie, du développement du territoire et de la participation du public. Les entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits. Parmi eux, 22 ont été menés en face à face, dans l'environnement personnel ou professionnel des enquêtés, 17 ont été menés par téléphone et un a été mené en visio-conférence.

Nous devons ici mentionner les difficultés rencontrées pour réaliser des entretiens avec un certain nombre de parties prenantes, qu'il s'agisse de représentants d'organisations agricoles et publiques, de scientifiques, de porteurs de projet ou d'associations de citoyens, auprès desquelles nos demandes ont été refusées ou ont donné lieu à des accords laissés sans suite en dépit de nos différentes relances¹⁷². À cet égard, l'originalité du conflit constitué autour du

¹⁷¹ Pour un total de 48 personnes interrogées entre février 2017 et avril 2020 au cours d'entretiens semi-directifs d'une durée moyenne d'1h30 – 23 membres d'associations environnementales ; 7 parties prenantes de la sphère publique ; 7 membres du secteur agricole ; 11 parties prenantes de la « filière »

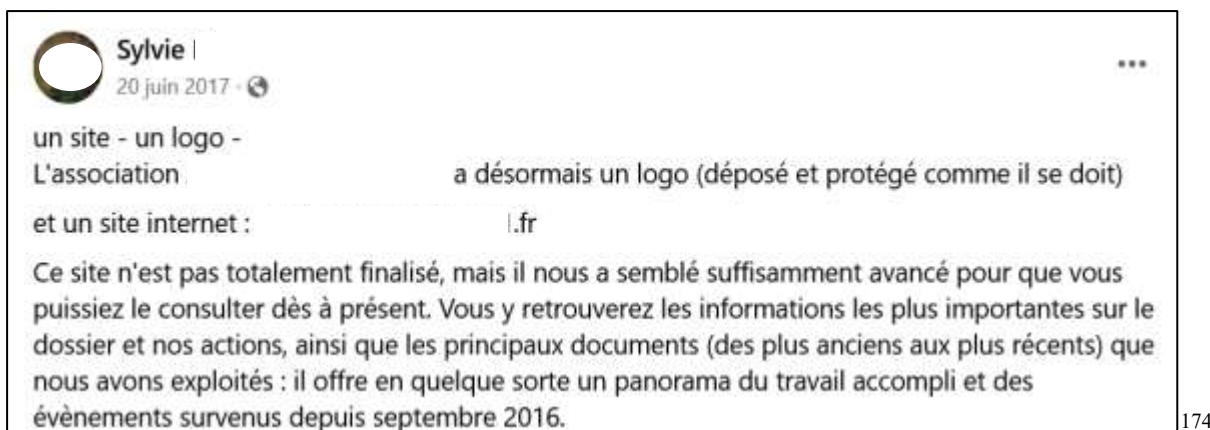
¹⁷² Ont ainsi été refusées ou sont restées sans réponse nos sollicitations auprès de l'AAMF, de TRAME, d'AILE, du Comité écologique ariégeois, de l'association AUE31, de l'AREC Occitanie, du sénateur du Gers (membre du groupe de travail « méthanisation » au Sénat), des chercheurs du laboratoire LAMS et de plusieurs agriculteurs porteurs de projet.

projet de méthanisation choisi pour l'étude résidait dans l'émergence d'une divergence citoyenne. En effet, tandis qu'une association environnementale communale s'était associée au projet lors de sa mise en public, un collectif de riverains des futures installations s'était constitué en opposition à celui-ci, suggérant une possible concurrence associative pour la qualification de la valeur environnementale de l'activité. La concomitance de l'émergence du conflit avec le démarrage de la thèse nous offrait en outre l'opportunité d'observer le phénomène dans son actualité. Cette ambition de nous situer au plus près de la valeur environnementale « en train de se faire » nous a cependant conduit à sous-estimer l'impact des tensions en cours sur la démarche d'enquête. En effet, après plusieurs échanges, par téléphone et par courriel, l'association constituée en opposition au développement du projet de méthanisation a finalement refusé de donner suite à notre demande d'entretien.



Après ce refus, nos différentes tentatives de relances sont restées sans réponse. Ce refus d'entretien nous a alors invité à envisager d'autres outils d'enquête, en explorant la documentation mise en ligne par l'association, afin d'éclairer la description de son positionnement telle qu'elle a pu être faite en entretien par les autres parties prenantes du conflit. L'enquête qualitative a ainsi été complétée par une analyse documentaire des publications réalisées sur son site internet lancé au printemps 2017 et sur une page créée par l'association sur l'application Facebook.

¹⁷³ Courriel électronique de l'association AUE31, 14 février 2017



La dernière actualisation du site internet de l'association date de juin 2020. Le site est inaccessible depuis la fin de l'année 2020, portant la mention « en maintenance ». Il nous a toutefois été possible d'exploiter les archives de son contenu sans préjudice des opérations de maintenance *via* l'utilisation du site internet « Wayback Machine »¹⁷⁵. En miroir de cette démarche, ont également été collectés les éléments publiés sur son site internet par l'autre association environnementale communale impliquée dans le conflit. Ce recueil de données a été complété par un travail de recherche documentaire, à travers la lecture de rapports publiés par l'ADEME, les ministères de l'écologie et de l'agriculture, l'INRA, le Sénat ou encore la Cour des Comptes, ainsi que des articles de presse nationale et locale, l'ensemble de cette documentation participant à dresser un continuum de l'expérimentation de la méthanisation en France.

Nous avons en outre pu participer à divers évènements liés à la méthanisation et à ses parties prenantes, nous permettant d'observer non seulement la mise en visibilité des convergences établies entre différentes parties prenantes, mais nous donnant en outre l'occasion de faire l'expérience « sensible » de la méthanisation par la visite de plusieurs sites¹⁷⁶.

¹⁷⁴ Message posté sur la page Facebook de AUE31 par la présidente de l'association, 20 juin 2017

¹⁷⁵ web.archive.org, site internet mis à disposition par « Internet Archive », organisme à but non lucratif consacré à l'archivage du web

¹⁷⁶ Participation à la 3^{ème} journée d'étude sur le biogaz organisée par l'association FNE en mars 2017, participation à l'assemblée générale de Solagro au sein d'une usine de méthanisation et visite de l'usine en juin 2017, participation aux réunions du groupe de travail « Acceptabilité » organisée par l'AD'OCC (Agence de développement économique de la région Occitanie) en juillet et novembre 2018, conférence des chercheurs du LAMS en octobre 2019

Enfin, le choix de l'approche transactionnelle comme cadrage théorique de ce travail implique de nous intéresser aux conséquences de l'action et non pas aux intentions ou stratégies déployées par les entités engagées dans les transactions. Nous ne traiterons donc pas des motivations des parties prenantes engagées dans l'action et notamment de l'inscription de cette action dans la trajectoire biographique des enquêtés. Toutefois, le conflit constitue le symptôme d'un déséquilibre au sein du processus des transactions continues. En outre, « *Les actions dans lesquelles on s'engage s'articulent aux conditions sur lesquelles elles peuvent prendre appui. Cet historicisme-là n'est pas un réductionnisme (...).* »¹⁷⁷ Partant, si l'émergence du conflit doit méthodologiquement être appréhendée comme le point de départ de l'analyse, il apparaît nécessaire dans le cadre de l'approche transactionnelle envisagée de procéder à l'historicisation des relations entre les entités engagées dans la co-construction de la méthanisation jusqu'à l'identification d'un moment d'équilibre.

¹⁷⁷ Jean-Pierre COMETTI, *La démocratie radicale : lire John Dewey*, Folio essais, Paris, Gallimard, 2016, p. 39.

CONCLUSION CHAPITRE 1

Dans ce chapitre nous avons présenté le cadre théorique de notre analyse en mettant en évidence le rôle du conflit dans l'émergence de la valeur à travers l'identification d'un public enquêteur.

En dépit des convergences possibles entre sphère environnementaliste et monde agricole autour du développement des énergies renouvelables, nous constatons néanmoins aux prémices de ce travail que la territorialisation de l'activité de méthanisation s'accompagne régulièrement de l'émergence de contestations au sein de la population riveraine des projets. Il nous semblait par conséquent intéressant d'identifier un cadre théorique capable de mettre en lumière le processus de reconfiguration sociale résultant d'un contexte caractérisé par sa dimension conflictuelle. Dans cette perspective, nous mettons en évidence que l'approche pragmatiste transactionnelle développée par J. Dewey, qui consiste dans l'observation du processus de modification réciproque et continue des entités liées par des transactions, constitue une méthodologie appropriée pour appréhender le développement de l'activité de méthanisation en France, un tel cadre théorique nous permettant d'appréhender les conséquences du conflit sur la redéfinition des enjeux associés à l'activité de production d'énergie renouvelable à travers l'enquête sociale réalisée par le « public ».

Les travaux de J. Dewey montrent ainsi que l'expérience humaine se caractérise autant par la recherche constante d'équilibre dans les transactions déployées entre les individus et leur environnement que par l'instabilité de ces transactions, au grès de l'émergence de faits sociaux problématiques qui troublent le cours des transactions. L'enquête sociale tend alors à questionner les conditions de l'émergence du trouble afin de permettre la modification contrôlée de ces conditions *via* l'expérimentation de solutions nouvelles. L'émergence d'une dynamique conflictuelle à l'occasion de la mise en œuvre de l'activité de méthanisation manifeste ainsi une perturbation des transactions qui se déploient autour du développement de cette activité de production énergétique. La notion de « public » nous permet alors d'appréhender les collectifs citoyens, activés par la perception d'un trouble généré par l'expérience d'une activité nouvelle et mobilisés pour peser sur les caractéristiques de cette activité. À travers l'identification du rôle du conflit dans l'activation du public engagé dans l'enquête sociale sur les faits sociaux problématiques, nous mettons enfin en évidence la tension sociale comme condition d'émergence de la valeur. Ainsi, tandis que le contenu de la transition écologique ne bénéficie

d'aucune définition intangible, la méthanisation constitue une hypothèse pour atteindre les objectifs de cette transition conduisant à une reconfiguration tant des relations entre les parties prenantes de l'expérience qu'à une recomposition de l'hypothèse elle-même. Postulant l'absence d'évidence quant à la valeur environnementale de la méthanisation agricole, il devient possible de montrer comment les tensions qui émergent à l'occasion de sa territorialisation mettent en lumière les opérations par lesquelles le public participe à l'évaluation environnementale de l'activité, évaluation comprise comme le processus de qualification de la valeur environnementale de la méthanisation agricole au regard des finalités qui lui sont assignées et des conséquences engendrées par les moyens nécessités par la poursuite de ces finalités.

Notre questionnement consiste ainsi à identifier en quoi la méthanisation agricole constitue un vecteur de redéfinition des rapports entre le public et le monde agricole autour de la question environnementale. Le développement de la méthanisation agricole est-il susceptible de favoriser un rapprochement entre les sphères agricole et environnementaliste ? Un tel rapprochement peut-il constituer un vecteur de légitimation de l'activité ? Comment la qualification agricole de la méthanisation influence-t-elle l'évaluation environnementale de l'activité par le public ? Dans quelle mesure le développement d'une activité de production d'énergie renouvelable dans le secteur agricole conduit tant le public que le monde agricole impliqué dans l'activité à interroger le modèle agricole auquel la méthanisation est adossée ?

Pour traiter ces questionnements, nous soulignons enfin l'ancrage théorique de notre recherche en Sciences de la communication, mettant en évidence l'approche transactionnelle en tant que théorie générale de la communication permettant d'appréhender les situations conflictuelles comme condition de production sociale de la connaissance. L'originalité de la théorie de la communication proposée par J. Dewey réside ainsi dans le regard porté sur le conflit en tant que point d'articulation entre une communication empirique, inhérente aux associations humaines, et une communication guidée par la production collective des connaissances. Cet encrage théorique en Sciences de l'information et de la communication nous donne en outre l'opportunité de dépasser les approches centrées sur les motivations des acteurs pour mettre en évidence les modalités de production collective de la connaissance sur les valeurs.

CHAPITRE 2. THÉMATISATION DE L'ENJEU CLIMATIQUE DE LA MÉTHANISATION AGRICOLE

Dans ce chapitre, il s'agit de montrer comment la constitution de la méthanisation agricole en tant qu'objet d'une politique publique environnementale s'accompagne d'un processus de rapprochement entre monde agricole et milieu associatif environnemental autour de la méthanisation à la faveur de la thématization convergente de l'enjeu de lutte contre le changement climatique.

Les projets visant l'implantation d'unités de production de biogaz, soutenus par des financements publics, se multiplient ces dernières années sur le territoire national. L'inclusion de l'activité de méthanisation dans les objectifs de transition énergétique n'apparaît toutefois pas comme une évidence. Il apparaît dès lors opportun de mettre en lumière les processus à travers lesquels, en quelques années, la méthanisation agricole s'est imposée au cœur des stratégies de développement des énergies renouvelables promues par l'État. Il conviendra tout d'abord de rappeler l'évolution de l'intégration de la thématique de protection de l'environnement par le monde agricole (I). Puis après une brève présentation des premiers pas du développement de la méthanisation, de sa découverte jusqu'à la fin du XXème siècle (II), nous mettrons en évidence les pressions divergentes exercées sur le développement de l'activité au début des années 2000 (III). Tandis que le secteur agricole s'impose au cœur du développement de l'activité, la finalité de celle-ci évolue progressivement, d'un outil de gestion des exploitations agricoles (IV) vers un véritable instrument de la transition énergétique (V). Cependant, c'est la thématization de l'enjeu de lutte contre le changement climatique qui constitue finalement le terreau des convergences entre secteur gazier, monde agricole et espace associatif, permettant de qualifier la finalité environnementale de la méthanisation agricole (VI).

I. Intégration de la thématique environnementale par le monde agricole

Afin de retracer la trajectoire de développement de la méthanisation agricole en France, il convient au préalable de mettre en évidence le processus de renforcement des exigences

environnementales associées à l'activité agricole (1) permettant d'appréhender les dynamiques de développement de production d'énergie renouvelable dans le secteur agricole (2).

1. Renforcement des exigences environnementales dans le domaine agricole

Comme bon nombre d'activités économiques, l'activité agricole est désormais confrontée à un « impératif environnemental »¹⁷⁸. Depuis le premier choc pétrolier au début des années 70, les missions et les critères de performance du modèle agricole de l'après-guerre sont en effet questionnés tandis que l'agriculture a pu être envisagée comme un « pétrole vert » capable de se substituer aux énergies fossiles¹⁷⁹. De cette interrogation environnementale de l'agriculture, venue conjointement du monde associatif et d'une dynamique rurale agricole croisant les préoccupations écologiques et sociales¹⁸⁰, a résulté en premier lieu un processus d'écologisation des politiques agricoles européennes, autrement dit l'intégration croissante d'objectifs environnementaux au cœur des politiques sectorielles de l'Union depuis le début des années 90¹⁸¹ concrétisée par l'introduction de mesures dites « agri-environnementales ». À cette époque, dans un contexte de prise de conscience des problèmes environnementaux au niveau international, le mouvement critique du productivisme agricole acquiert une nouvelle légitimité¹⁸² tandis que les tenants de l'agriculture productiviste résistent et se mobilisent contre la mise en œuvre de modèles agricoles alternatifs¹⁸³. Visant alors à promouvoir un nouveau rapport entre agriculture et écosystème, dans les années 90, la notion de « développement

¹⁷⁸ Jacqueline CANDAU, Valérie DELDRÈVE et Philippe DEUFFIC, « Agriculteurs, pêcheurs et forestiers face à l'impératif environnemental », dans I. ARPIN *et al.* (dirs.), *Activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*, Toulouse, Octarès, 2015, pp. 93-113.

¹⁷⁹ Christophe BONNEUIL, « Le "pétrole vert" », dans François JARRIGE et Alexis VRIGNON (dirs.), *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, Sciences humaines, Paris, La Découverte, 2020, p. 314.

¹⁸⁰ Estelle DELÉAGE, « Les mouvements agricoles alternatifs », *Informations sociales*, juin 2011, vol. 164, n° 2, pp. 44-50.

¹⁸¹ Christian DEVERRE et Christine de Sainte MARIE, « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies*, 2008, n° 89, p. 83 ; Didier BUSCA, *L'action publique agri-environnementale : La mise en œuvre négociée des dispositifs*, Paris, L'Harmattan, 2010.

¹⁸² Estelle DELÉAGE, « Les mouvements agricoles alternatifs », *op. cit.*

¹⁸³ Mehdi ARRIGNON, « La transition agro-écologique : une politique de développement durable comme les autres ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, mai 2020, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/27869#tocto2n1> (Consulté le 20 octobre 2021).

durable » commence à être massivement employée. Elle est toutefois mobilisée de manière très différenciée selon les différentes franges du monde agricole telles qu'elles ressortent des oppositions qui se déploient au sein du syndicalisme agricole¹⁸⁴. La notion de développement durable est ainsi instrumentalisée par les tenants de l'agriculture productiviste, représentés par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), syndicat agricole majoritaire, et conduit à travers la création du Forum pour une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement (FARRE) à l'invention de la notion « d'agriculture raisonnée »¹⁸⁵. Au contraire, la mobilisation du développement durable par la Confédération Paysanne, syndicat minoritaire, aboutit à l'émergence d'un projet « d'agriculture paysanne moderne »¹⁸⁶.

A partir du milieu des années 2000, la notion de service environnemental de l'agriculture, qui propose de valoriser économiquement les services rendus par le monde agricole à l'environnement, commence à passer les frontières des mondes écologistes pour pénétrer les mondes agricoles¹⁸⁷. Dans cette « fabrique sociale de l'écologisation de l'agriculture » entendue comme un « *processus social de transformation de l'agriculture dans le sens d'une plus grande prise en compte de l'environnement* »¹⁸⁸, de nouvelles formes d'agriculture émergent et tentent ainsi d'intégrer des enjeux de durabilité sans renoncer pour autant aux objectifs de productivité et de rentabilité véhiculés par le modèle agricole hérité de l'après-guerre¹⁸⁹, actualisant le

¹⁸⁴ Catherine AUBERTIN et Florence PINTON, « Les paysans : figure emblématique du développement durable ? », dans Laurent AUCLAIR, Chantal ASPE et Patrick BAUDOT (dirs.), *Le retour des paysans ? : à l'heure du développement durable*, Écologie humaine, Aix-en-Provence, Edisud, 2006, p. 25.

¹⁸⁵ Rudy AMAND *et al.*, « Les agriculteurs face à la question énergétique : mythe de la transition et inertie du changement », *SociologieS*, mai 2015, disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologies/5010> (Consulté le 16 février 2018).

¹⁸⁶ Catherine AUBERTIN et Florence PINTON, « Les paysans : figure emblématique du développement durable ? », *op. cit.*, p. 26.

¹⁸⁷ Élodie VALETTE *et al.*, « Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2012, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/12925> (Consulté le 16 avril 2020) ; Caroline MAURY, Marie HRABANSKI et Olivier AZNAR, « Émergence tardive des services écosystémiques en France », dans Philippe MÉRAL et Denis PESCHE (dirs.), *Les services écosystémiques*, Nature et société, Versailles, Éditions Quæ, 2016, pp. 141-160.

¹⁸⁸ Claire LAMINE, *La fabrique sociale de l'écologisation de l'agriculture*, Science, nature et environnement, Marseille, ELD, les Éditions la Discussion, 2017, p. 13.

¹⁸⁹ Guillaume CHRISTEN, « L'agriculture « verte » : rupture ou continuité avec le modèle individualiste technicien ? », dans Philippe HAMMAN (dir.), *Ruralité, nature et environnement*, Sociétés urbaines et rurales - Poche, Toulouse, Érès, 2017, p. 181.

constat récurrent de l'hétérogénéité du monde agricole¹⁹⁰. Les responsables agricoles majoritaires s'emparent de l'enjeu « environnement » et proposent une interprétation de l'environnement compatible avec leur vision productiviste de l'agriculture¹⁹¹. Ainsi, au cours des années 1990-2000, la tradition de cogestion de la politique agricole qui existe en France depuis l'après-guerre entre les pouvoirs publics et une profession agricole, reposant sur la coalition entre la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) « unie autour de la vision d'une « agriculture de production », tournée vers la satisfaction des besoins alimentaires de la France, voire de l'Europe et du monde »¹⁹², s'étend à la conduite de la politique agroenvironnementale¹⁹³.

Depuis l'intégration d'enjeux d'écologisation des politiques agricoles dans les années 90, la profession agricole, incarnée par son syndicat majoritaire et ses alliés¹⁹⁴ et soutenue par les représentants des intérêts agro-industriels, a contesté le poids de ces contraintes environnementales sur les conditions de production, contestations d'abord orientées sur l'existence-même de telles contraintes, puis progressivement dirigées plutôt contre leur rythme et leur niveau d'intensité¹⁹⁵. La critique portée par le monde agricole majoritaire à l'égard de l'écologisation des politiques agricoles tend également à dénoncer le manque de légitimité des pouvoirs publics à concevoir cette écologisation, la profession justifiant cette défiance par la multiplication d'initiatives d'écologisation des systèmes de production portées de manière autonome par des agriculteurs¹⁹⁶.

¹⁹⁰ Claire LAMINE, *La fabrique sociale de l'écologisation de l'agriculture*, op. cit., p. 21 ; Laure DOBIGNY, « Le rôle central des agriculteurs dans les projets d'EnR : Apports pour une socio-anthropologie des énergies renouvelables », dans Christophe BESLAY et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales*, Sociologie, Paris, CNRS Éditions, 28 novembre 2019, pp. 349-356, disponible sur <http://books.openedition.org/editions-cnrs/26073> (Consulté le 20 juillet 2021).

¹⁹¹ Matthieu ANSALONI, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *Revue internationale de politique comparée*, 2013, vol. 20, n° 1, pp. 47-72.

¹⁹² *Ibid.*, p. 67.

¹⁹³ Maude BENOIT, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole : L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France*, phdthesis, Montpellier, Université Montpellier ; Université Laval (Québec, Canada). Faculté de droit, 7 décembre 2015, p. 195, disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01312794> (Consulté le 17 novembre 2020).

¹⁹⁴ Claire LAMINE, *La fabrique sociale de l'écologisation de l'agriculture*, op. cit., p. 23.

¹⁹⁵ Christian DEVERRE et Christine DE SAINTE MARIE, « De l'écologisation des politiques agricoles à l'écologisation de l'agriculture », *Dossiers de l'Environnement de l'INRA*, 2014, n° 34, p. 11.

¹⁹⁶ *Ibid.*

Le modèle de développement de l'agriculture doit ainsi faire face à de nouvelles exigences en matière de protection de l'environnement, de qualité et de sécurité sanitaire de l'alimentation ou encore d'aménagement du territoire, conduisant les agriculteurs à construire « *de nouvelles façons de concevoir et d'exercer leur métier* »¹⁹⁷ sans pour autant résoudre définitivement le problème de « *la définition de ce que devrait être la production agricole* »¹⁹⁸ tandis que l'identité professionnelle des agriculteurs est profondément remise en cause par l'écologisation de leurs activités¹⁹⁹.

En outre il apparaît que désormais, « *la définition des critères de qualification professionnelle n'est plus seulement interne au milieu professionnel agricole. Elle renvoie aussi à un processus de discussion avec d'autres acteurs qui interviennent autour de et sur l'agriculture.* »²⁰⁰ Ainsi, déjà en 1983, le législateur français avait institué l'obligation de mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique pour la réalisation des travaux ou aménagements susceptibles d'affecter l'environnement²⁰¹. Cette législation ouvrait alors un espace inédit de dialogue entre la population et le monde agricole rendant « *la communauté rurale non agricole partie prenante de l'évolution de l'agriculture.* »²⁰² En 1999, le gouvernement français adopte la loi d'orientation agricole qui consacre la notion de multifonctionnalité de l'agriculture²⁰³. Cette législation, qui permet de légitimer l'environnement comme critère de définition des

¹⁹⁷ Bruno LÉMERY, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *Sociologie du Travail*, mars 2003, vol. 45, n° 1, p. 24.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 10.

¹⁹⁹ Philippe DEUFFIC et Jacqueline CANDAU, « Farming and Landscape Management: How French Farmers are Coping with the Ecologization of Their Activities », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, octobre 2006, vol. 19, n° 6, pp. 563-585.

²⁰⁰ Jacqueline CANDAU et Claire RUAULT, « Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances », *Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales*, 2005, vol. 75, pp. 7-8.

²⁰¹ Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, Article 1^{er}: « *La réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux, exécutés par des personnes publiques ou privées, est précédée d'une enquête publique soumise aux prescriptions de la présente loi, lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement.* »

²⁰² Elsa DELANOUE *et al.*, « Regards croisés entre éleveurs et citoyens français : vision des citoyens sur l'élevage et point de vue des éleveurs sur leur perception par la société », *INRAE Productions Animales*, mai 2018, vol. 31, n° 1, pp. 51-68.

²⁰³ Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, article 1^{er}: « *La politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable* »

pratiques agricoles²⁰⁴, consacre en outre une nouvelle approche de la politique agricole, considérant que la gestion de l'agriculture ne relève plus des seuls agriculteurs. Elle procède ainsi « à une ouverture des arènes de négociations de la politique agricole aux porte-parole environnementalistes et consommateurs, leur offrant des marges de manœuvre nouvelles »²⁰⁵. La littérature montre néanmoins que ces nouveaux acteurs ne détiennent que peu de pouvoir par rapport aux organisations professionnelles agricoles qui continuent à dominer les décisions en matière agricole²⁰⁶.

Parallèlement à ce mouvement d'intégration des problématiques de la transition énergétique au sein du monde agricole, plusieurs associations environnementalistes nationales ambitionnent de renforcer leur capacité à traiter les sujets relatifs à l'agriculture. Au début des années 2000, l'association FNE embauche notamment deux postes permanents dédiés aux questions agricoles, mettant en évidence que « la mise à l'agenda médiatique des problèmes de pollution agricole et la croissance des budgets dédiés au second pilier de la PAC ont incité les associations environnementalistes à entamer une véritable professionnalisation en matière agricole »²⁰⁷. Dans cette dynamique de renforcement de leur capacité de traitement des questions agricoles, plusieurs associations tels que le WWF ou les Amis de la Terre rejoignent la Confédération Paysanne, principal syndicat opposant de la FNSEA, au sein de l'Alliance « Paysans-Écologistes-Consommateurs » constituée dans le but de mobiliser la société civile dans la perspective de la réforme de la PAC de 1992²⁰⁸. FNE refuse toutefois « de se rapprocher de porte-parole agricoles minoritaires mettant en jeu des visions alternatives de l'agriculture, par exemple les agriculteurs biologiques, de peur de s'aliéner le syndicalisme agricole majoritaire et l'administration agricole »²⁰⁹. Fidèle à cette stratégie, FNE se tient également à

²⁰⁴ François LÉGER, Dominique VOLLET et Ghislaine URBANO, « Le Contrat Territorial d'Exploitation : La rencontre difficile d'un instrument à vocation territoriale et de la tradition sectorielle de la politique agricole française », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2006, vol. 72, n° 3, pp. 405-419.

²⁰⁵ Matthieu ANSALONI, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *op. cit.*

²⁰⁶ Mohamed GAFSI *et al.*, « Towards sustainable farming systems: Effectiveness and deficiency of the French procedure of sustainable agriculture », *Agricultural Systems*, octobre 2006, vol. 90, n° 1, pp. 226-242.

²⁰⁷ Maude BENOIT, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole*, *op. cit.*

²⁰⁸ Estelle DELÉAGE, « Les paysans dans la modernité », *Revue Française de Socio-Économie*, 2012, vol. 9, n° 1, p. 126.

²⁰⁹ Matthieu ANSALONI, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *op. cit.*

l'écart du collectif « PAC 2013 », espace de discussion constitué à l'issue du Grenelle de l'environnement en 2007 réunissant des collectifs d'agriculteurs minoritaires et des associations environnementalistes et visant à réorienter la politique agricole européenne vers « des objectifs de souveraineté alimentaire, de protection de l'environnement et de développement rural ». Les rapports entre FNE et le monde agricole majoritaire se tendent néanmoins à la fin des années 2000, l'association déplorant l'absence d'évolution significative des pratiques agricoles en faveur de leur amélioration environnementale²¹⁰. Les rapports entre associations environnementalistes et monde agricole se partagent ainsi entre « *coalitions de dominés* »²¹¹ et stratégie de distanciation.

2. La transition énergétique du monde agricole

Parallèlement à l'émergence de ces nouvelles exigences environnementales pesant sur les modes de production agricole, le législateur français met en place, dans le courant des années 2000, une série de dispositifs d'incitation individuelle en vue d'associer l'agriculture à la transition énergétique et climatique²¹². En effet, le secteur agricole constitue un secteur d'activité particulièrement énergivore, le développement de l'agriculture productiviste après la seconde Guerre Mondiale correspondant à l'essor d'une agriculture utilisant massivement les énergies fossiles. Dans un contexte d'attention renforcée autour de la problématique du changement climatique, ce constat invite les pouvoirs publics à engager ce secteur vers une limitation de ses consommations énergétiques. Les certificats d'économies d'énergie (CEE) sont ainsi introduits par la loi POPE en 2005²¹³. Quelques années plus tard, au titre des engagements résultant du Grenelle de l'environnement, figure notamment l'objectif « *d'accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30 %*

²¹⁰ Jean-Claude BÉVILLARD et Christiane LAMBERT, « La FNSEA peine à convaincre les écolos », *Revue Projet*, 2013, vol. 332, n° 1, p. 34.

²¹¹ Matthieu ANSALONI, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *op. cit.*

²¹² Bertille THAREAU, Mathilde FABRY et Arnaud ROBIN, « Lutter contre le changement climatique ou pour son identité professionnelle ? », *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2014, vol. 14, n° 3, disponible sur <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo02337/1034946ar/abstract/> (Consulté le 14 octobre 2019) ; Geneviève PIERRE, « Agriculture et énergies renouvelables », *Pour*, 2015, n° 228, pp. 28-40.

²¹³ Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique

d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici à 2013 »²¹⁴. Cette volonté de « maîtrise énergétique » du secteur agricole se traduit encore une fois par l'incitation à la limitation des consommations d'énergie mais sous-tend également une ambition de production d'énergie par le monde agricole.

En effet, alors même qu'il est un important consommateur d'énergie, la particularité du secteur agricole réside dans sa capacité à en produire, les agriculteurs disposant notamment de l'espace nécessaire pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes, mais également de ressources de biomasse, correspondant à l'ensemble des matières organiques susceptibles d'être converties en énergie²¹⁵. Le rôle de l'agriculture en dehors de la production alimentaire est d'ailleurs ancien, et la convergence entre agriculture et production d'énergie apparaît dès les années 70²¹⁶. Selon un rapport publié par l'ADEME en 2017, l'agriculture représente ainsi un secteur stratégique pour le développement des énergies renouvelables en France, étant à la fois producteur de biomasse et gestionnaire de 50% des surfaces nationales susceptibles d'accueillir des systèmes de production d'électricité renouvelables²¹⁷. La production agricole d'énergies renouvelables représente alors déjà près de 20% de la production française d'énergies renouvelables et, selon le scénario prospectif présenté dans ce rapport, la contribution du secteur agricole à la production d'énergies renouvelables devrait être multipliée par trois entre 2015 et 2050²¹⁸.

Parmi les différentes technologies de production d'énergies renouvelables, le développement de celles qui s'appuient sur la biomasse séduit quant à leur capacité à opérer un stockage de la source de production de l'énergie, contrairement aux technologies intermittentes

²¹⁴ Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, article 31-f.

²¹⁵ Carole JOUBERT-GARNAUD, *Les énergies renouvelables dans l'agriculture de la Charente-Maritime : l'émergence en milieu rural d'un nouveau moteur du développement économique et social non dépourvu d'incidences sur l'environnement local.*, phdthesis, La Rochelle, Université de La Rochelle, 2 décembre 2010, p. 53, disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00576083> (Consulté le 16 octobre 2020).

²¹⁶ Patrick SADONES, « Agriculture et production d'énergie dite renouvelable », *op. cit.*

²¹⁷ I CARE & CONSULT *et al.*, *Agriculture et énergies renouvelables : état de l'art et opportunités pour les exploitations agricoles*, Angers, ADEME, 2017, p. 5.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 58.

que sont notamment l'éolien ou le solaire²¹⁹. Dans cette perspective, la biomasse d'origine agricole constitue à la fois une ressource mobilisable pour des productions liées aux problématiques de la transition écologique, comme la chimie verte, les biocarburants ou la méthanisation, en même temps qu'elle représente une opportunité économique pour les agriculteurs²²⁰, soit grâce à la vente de l'énergie produite, soit par un gain d'autonomie résultant de l'autoconsommation.

En dépit de la multiplication de ces dispositifs tendant à associer le monde agricole aux enjeux de la transition énergétique, le processus climatique et ses liens aux pratiques agricoles demeurent largement méconnus des agriculteurs, induisant un paradoxe puisque ces derniers peuvent régulièrement développer des pratiques vertueuses pour le climat sans le savoir, les enjeux climatiques échouant dès lors à participer à une recomposition des mondes professionnels agricoles²²¹. Pour les agriculteurs impliqués dans la production d'énergies renouvelables, l'enjeu résiderait dans le fait de retrouver une certaine autonomie²²². La littérature a également pu montrer que, dans le sillage de la notion de multifonctionnalité de l'agriculture, l'activité de méthanisation participe à renouveler la question des rapports entre agriculture et environnement²²³ mettant en évidence que « *La question énergétique interroge ainsi les modèles de développement agricole à adopter dans un contexte de durabilité.* »²²⁴ Néanmoins, la conception dominante de la transition énergétique dans le monde agricole, qui valorise l'accélération technique et l'accroissement du capital, met en évidence un processus de

²¹⁹ Yves POINSOT, « Circonscrire les gisements de biomasse-énergie pour protéger l'alimentation et la biodiversité : le défi intenable », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, mai 2015, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16060> (Consulté le 1 octobre 2020).

²²⁰ Catherine DELHOUME et Delphine CAROUX, « Quel rôle des agriculteurs dans la transition énergétique? Acceptation sociale et controverses émergentes à partir de l'exemple d'une chaufferie collective de biomasse en Picardie », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, janvier 2015, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/15647> (Consulté le 1 décembre 2020).

²²¹ Bertille THAREAU, Mathilde FABRY et Arnaud ROBIN, « Lutter contre le changement climatique ou pour son identité professionnelle ? », *op. cit.*

²²² Laure DOBIGNY, « Chapitre 8. Produire et échanger localement son énergie. Dynamiques et solidarités à l'œuvre dans les communes rurales », dans *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Indisciplines, Versailles, Editions Quæ, 2012, p. 140.

²²³ Paul JUTTEAU, *Analyser les transformations ambivalentes de l'agriculture allemande en lien avec la méthanisation au prisme du concept de multifonctionnalité.*, Thèse de doctorat, Perpignan, Université de Perpignan Via Domitia (UPVD); Albert-Ludwigs Universität Freiburg, 6 novembre 2018, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-02191536> (Consulté le 8 juillet 2021).

²²⁴ Catherine DELHOUME et Delphine CAROUX, « Quel rôle des agriculteurs dans la transition énergétique? », *op. cit.*

transformation superficielle, caractérisé par le maintien du projet productiviste et énergivore hérité de l'après-guerre²²⁵. Il a ainsi été montré que la transition énergétique telle qu'elle est intégrée dans le monde agricole est susceptible de s'inscrire dans la continuité de l'agriculture productiviste, requalifiée en agriculture « raisonnée » en conséquence de l'émergence de la question écologique²²⁶, interrogeant par conséquent la reconfiguration du monde agricole *via* l'intégration des enjeux de transitions énergétiques. L'implication du monde agricole dans une dynamique de transition énergétique demeure cependant une donnée incontournable, ainsi qu'en témoigne le rôle précurseur des agriculteurs dans la mise en œuvre d'installations de production d'énergie renouvelable²²⁷.

II. La méthanisation au XXème siècle

C'est à la fin du XIXème siècle, à partir notamment des travaux d'Ulysse Gayon, que naît l'idée d'utiliser la fermentation de matière organique pour produire du chauffage et de l'éclairage²²⁸. Le procédé est alors étudié durant toute la première moitié du XXème siècle pour finalement connaître ses premières applications en France dès 1940²²⁹. Il s'agit à cette époque, pour l'essentiel, de produire une énergie destinée aux véhicules de l'administration, le méthane représentant une alternative bon marché au pétrole dans un contexte de tension sur les prix durant la seconde guerre mondiale²³⁰. Le développement de la méthanisation se poursuit ainsi, jusqu'à connaître un certain « âge d'or » dans les années 70, dans un contexte général de « redécouverte » des énergies renouvelables marqué à la fois par les deux chocs pétroliers survenus au cours de cette décennie et l'émergence des mouvements écologistes et

²²⁵ Rudy AMAND *et al.*, « Les agriculteurs face à la question énergétique », *op. cit.*

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ Laure DOBIGNY, « Le rôle central des agriculteurs dans les projets d'EnR », *op. cit.*, p. 142.

²²⁸ ACADÉMIE DES SCIENCES. *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences / publiés par MM. les secrétaires perpétuels*. Paris : Gauthier-Villars, 1884. En ligne : <http://gallica.bnf.fr> [consulté le 23 janvier 2018].

²²⁹ COUTURIER, Christian, Sylvaine BERGER, et Isabelle MEIFFREN. *La digestion anaérobie des boues urbaines, Etat des lieux - Etat de l'art*. Agence de l'Eau Adour-Garonne et Solagro, 2001. En ligne : <https://solagro.org> [consulté le 24 janvier 2018].

²³⁰ BARLES, Sabine. *L'invention des déchets urbains. France : 1790-1970*. Seyssel : Champ Vallon, 2005. p. 207.

antinucléaires²³¹. À cette époque, une centaine d'unités de méthanisation agricole voit alors le jour²³². Si le développement du procédé dans le milieu agricole montre que plusieurs secteurs d'activité sont alors concernés par l'essor de la méthanisation, il demeure cependant que la politique soutenue en France se concentre essentiellement sur les stations d'épuration qu'on équipe de digesteurs afin de produire du biogaz à partir des boues résultant du traitement des eaux usées.

*« Toutes les villes moyennes étaient en biogaz. (...) Mais t'avais ça partout. Tarbes il y avait ça. Il y avait ça partout. Montpellier, Beziers, Narbonne, Perpignan, Arles. »*²³³

Toutefois, en dépit du contexte de crise énergétique²³⁴, l'enjeu poursuivi par ces installations consiste alors principalement à réduire la taille des boues et les rendre inertes. Pour l'essentiel, la valorisation de l'énergie produite n'est pas l'objectif principalement recherché. Dans un contexte dans lequel la production d'énergie n'apparaît pas comme un enjeu de protection de l'environnement, l'activité de méthanisation est appréhendée comme un outil de gestion des boues résultant du traitement des eaux usées.

*« Donc le gaz ils le bazardaient à l'atmosphère. Sauf quelques trucs. Par exemple à Toulouse il y avait un groupe électrogène. Il y en avait un 2ème à Colomiers parce qu'à Colomiers aussi il y avait une station de méthanisation. (...) Brice Lalonde qui a été ministre de l'environnement dans les années 90 (...) il avait imposé qu'on capte le gaz des décharges pour mettre une torchère. Ça allait pas plus loin. »*²³⁵

²³¹ EVRARD, Aurélien. *Contre vents et marées: politiques des énergies renouvelables en Europe*. Paris : Presses de Sciences Po, 2013. p. 29.

²³² ATEE CLUB BIOGAZ. *Etat des lieux de la filière méthanisation en France*. ATEE, 2011. En ligne : <http://atee.fr> [consulté le 24 janvier 2018].

²³³ Entretien ARIA, 9 mai 2017

²³⁴ JÉGOU, Anne. « Les origines du développement durable », *L'Information géographique*. 2007, vol.71 n° 3. p. 19-28.

²³⁵ Entretien ARIA, 9 mai 2017

Dès la fin des années 80, alors que le pétrole est à nouveau bon marché, le procédé est progressivement abandonné, sans toutefois totalement disparaître du paysage. Ainsi en 2001, on recense encore une centaine de stations d'épuration dotées de digesteur permettant de méthaniser un tiers des boues produites annuellement en France²³⁶. En revanche, à la même époque, les chiffres relatifs à la méthanisation agricole traduisent sans aucun doute le désintérêt qu'a connu le procédé puisqu'il ne subsiste alors que deux installations.

Parallèlement, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la France a construit sa politique énergétique sur la base d'un modèle de gestion centralisé, particulièrement adapté au développement de l'énergie nucléaire²³⁷. À partir des années 90, ce modèle centralisé se voit néanmoins régulièrement remis en cause au profit d'une production décentralisée de l'énergie. La libéralisation du marché de l'énergie à l'échelon de l'Union Européenne favorise ainsi le développement de cette « énergie répartie » et certains de nos voisins européens, au premier rang desquels figure l'Allemagne, engagent une modification substantielle de leur logique de production énergétique. Ainsi, en dépit de son modèle énergétique jacobin, la France va finalement elle aussi s'engager dans une politique visant, au titre de la transition énergétique, à implanter sur le territoire national une multitude d'unités de production d'énergie.

III. Tensions sur le développement des énergies renouvelables

Le développement de la méthanisation agricole en France s'inscrit dans le cadre plus large des politiques de soutien aux énergies renouvelables déployées au niveau communautaire. Depuis la fin des années 90, l'Union Européenne tend en effet à inciter ses Etats membres à adopter des politiques publiques en faveur du développement des énergies renouvelables²³⁸.

²³⁶ COUTURIER, Christian, Sylvaine BERGER, et Isabelle MEIFFREN. *La digestion anaérobie des boues urbaines, Etat des lieux - Etat de l'art. Op. cit.*

²³⁷ JUTTEAU, Paul. *Analyser les transformations ambivalentes de l'agriculture allemande en lien avec la méthanisation au prisme du concept de multifonctionnalité.*, Thèse de doctorat. [s.l.] : Université de Perpignan Via Domitia (UPVD); Albert-Ludwigs Universität Freiburg, 2018. p.43. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-02191536> [consulté le 8 juillet 2021].

²³⁸ EVRARD, Aurélien. *Contre vents et marées. Op. cit.*

Dans cette perspective, l'Allemagne fait figure de moteur au sein de l'Union Européenne. Aussi, pour comprendre les modalités selon lesquelles le soutien à la méthanisation agricole s'est progressivement imposé en France, est-il nécessaire d'observer plus largement l'essor des politiques publiques dédiées au développement des énergies renouvelables tant au niveau national qu'europpéen, et plus particulièrement en Allemagne (1) aboutissant en France à l'émergence d'une tension autour du développement de l'énergie photovoltaïque (2). La méthanisation est alors portée par le monde agricole (3) tandis que le secteur gazier tend plutôt à en freiner le développement (4).

1. Influence allemande et « bulle » photovoltaïque

A la fin des années 80, l'Allemagne augmente les crédits publics dédiés à la Recherche et Développement sur les énergies renouvelables au travers notamment de programmes de développement des énergies solaire et éolienne²³⁹. Dès 1991, le pays adopte une législation novatrice tendant au développement outre-Rhin de la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Cette politique consiste essentiellement dans la fixation de tarifs d'achat de l'électricité produite à partir d'éoliennes, de panneaux solaires ou d'installations hydroélectriques de petite taille, à un montant plus élevé que le prix de l'électricité produite au moyen de procédés « traditionnels ». Ce tarif, garanti sur une période de l'ordre de vingt ans, est associé à une obligation d'achat par le gestionnaire du réseau d'électricité. Le législateur allemand envisage alors ce tarif d'achat garanti comme une simple étape transitoire, permettant à une nouvelle filière industrielle, orientée vers la production d'énergie renouvelable, de se structurer. Cette structuration doit alors engendrer une baisse des coûts de production de ces énergies, ces dernières devant, à terme, devenir compétitives au sein d'un marché entièrement libéralisé. Ce dispositif, qui a pour conséquence « *d'arrimer la protection de l'environnement au marché* »²⁴⁰, va connaître un succès considérable outre-Rhin, favorisant notamment une

²³⁹ EVRARD, Aurélien. « La résistible intégration des énergies renouvelables », *Changement et stabilité des politiques énergétiques en Allemagne et en France* Notes de recherches/Working Papers du CEVIPOF. 2007 n° 21.

²⁴⁰ DEBOURDEAU, Ariane. « De la « solution » au « problème ». La problématisation de l'obligation d'achat de l'énergie solaire photovoltaïque en France et en Allemagne », *Politix*. 2011, vol.95 n° 3. p. 103-127.

massification de la production d'énergie photovoltaïque. Le succès du dispositif va par ailleurs largement dépasser les frontières allemandes puisque le principe du tarif d'achat garanti va être repris par de nombreux pays en Europe et dans le monde, et notamment par la France.

Dix ans plus tard, aux termes d'une loi dite « EEG »²⁴¹ entrée en vigueur en avril 2000, cette politique de soutien aux énergies renouvelables est renforcée par l'augmentation des tarifs d'achat. Elle est également étendue à d'autres sources d'énergies « vertes » puisque la méthanisation est désormais éligible à l'obligation d'achat en tant que source renouvelable. L'Allemagne poursuit par ailleurs ses efforts de recherche puisque le pays consacre alors environ 60 millions d'euros à la recherche sur les énergies renouvelables, contre à peine 30 millions d'euros en France. Parallèlement, en juin 2000, le gouvernement allemand signe un accord avec les exploitants de centrales nucléaires visant à abandonner progressivement la production de cette énergie.

A l'échelon communautaire, la directive du 19 décembre 1996²⁴², en autorisant le raccordement des producteurs indépendants au réseau électrique, consacre l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. À l'occasion de la transposition de ce texte dans le droit national, et copiant trait pour trait ce qui constitue désormais « le modèle allemand » de développement des énergies renouvelables, le législateur français intervient en février 2000 pour instituer une obligation d'achat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables²⁴³.

Aux termes d'une directive de septembre 2001²⁴⁴, l'Union Européenne fixe par ailleurs l'objectif que les 25 Etats membres produisent 21% de l'électricité consommée sur le marché

²⁴¹ « Erneuerbare Energien Gesetz » autrement dit la « loi sur les énergies renouvelables »

²⁴² Directive 96/92/CE du parlement européen et du conseil du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité

²⁴³ Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

²⁴⁴ Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité

intérieur à partir de sources renouvelables. La France transpose cet objectif au travers de la loi POPE de 2005²⁴⁵.

Dans ce contexte, afin d'encourager la production d'énergie à partir de sources renouvelables, l'Etat français révisé en 2006 les tarifs d'achat de l'énergie photovoltaïque²⁴⁶. Le tarif de rachat de l'énergie solaire est alors purement et simplement doublé par rapport à la valeur qui avait été fixée en 2001 lors de l'instauration de l'obligation d'achat.

Cette modification substantielle des caractéristiques de ce dispositif va ainsi conduire à un développement spectaculaire de la filière photovoltaïque en France, largement porté par la figure du « consommateur-producteur » selon laquelle chaque individu peut devenir un producteur d'électricité. Au cœur de cette dynamique, les agriculteurs vont s'avérer particulièrement intéressés par cette opportunité de développer de nouvelles sources de revenus. En effet, souvent propriétaires de hangars immenses, ils vont être sollicités pour mettre à profit ces kilomètres carrés de toiture « inutilisés ». Bon nombre d'agriculteurs vont ainsi réaliser d'importants investissements pour produire de l'énergie solaire, poussés en ce sens par les chambres d'agriculture départementales proposant divers services d'assistance au montage des projets.

Le déploiement des panneaux photovoltaïques sur le territoire national est tellement spectaculaire qu'en quelques années, la France se hisse parmi les plus gros producteurs mondiaux d'énergie solaire. Le succès de cette politique de soutien à l'électricité photovoltaïque engendre cependant un accroissement parallèle du poids du subventionnement de la filière sur les finances publiques qui doivent faire face à des demandes de raccordement au réseau toujours plus nombreuses. Un argumentaire particulièrement critique à l'égard de l'énergie photovoltaïque, porté notamment par les représentants du gouvernement de l'époque, se développe. La « bulle spéculative » de l'énergie photovoltaïque est ainsi désormais

²⁴⁵ Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique

²⁴⁶ Arrêté du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000

dénoncée²⁴⁷, notamment par l'entreprise EDF légalement contrainte d'acheter l'électricité produite, aux termes d'un discours pointant du doigt le caractère artificiel des tarifs pratiqués et leur déconnexion d'avec les coûts réels de production. L'utilisation majoritaire de panneaux d'importation est également une source de crispation, le développement de la filière s'étant en effet en partie réalisé au moyen d'achat de matériel fabriqué en Chine, nettement moins chers que les panneaux produits en Europe. Si les performances techniques et environnementales de ces équipements sont publiquement remises en cause par les pouvoirs publics nationaux, l'absence de bénéfice industriel national dans le cadre du développement de « l'économie verte » semble tout autant visée par la critique.

Cette défiance à l'égard de l'énergie photovoltaïque va se traduire par l'adoption de deux arrêtés, en janvier²⁴⁸ puis en août 2010²⁴⁹, qui diminuent de 30% puis encore de 12% les tarifs d'achat de l'énergie produite à partir de panneaux solaires. En dépit des protestations de diverses corporations professionnelles et notamment des agriculteurs, le gouvernement décide en décembre 2010 d'un « moratoire » suspendant pour trois mois l'obligation d'achat de l'énergie solaire²⁵⁰. Finalement, en mars 2011, un nouvel arrêté, mettant fin au système développé jusqu'alors, est adopté. En effet, celui-ci non seulement diminue une nouvelle fois les tarifs d'achat de l'électricité solaire, mais il prévoit en outre que ces tarifs soient revus trimestriellement. Cette modification profonde du dispositif de soutien à la production d'énergie photovoltaïque provoque alors un coup d'arrêt radical du développement de cette filière.

²⁴⁷ COUR DES COMPTES. *Le soutien aux énergies renouvelables*. [s.n.], 2018. En ligne : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf> [consulté le 18 mai 2018].

²⁴⁸ Arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000

²⁴⁹ Arrêté du 31 août 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000

²⁵⁰ Décret n° 2010-1510 du 9 décembre 2010 suspendant l'obligation d'achat de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil

2. La pression du monde agricole

En décembre 2010, dans le contexte de bouleversement des tarifs d'achat garantis pour l'énergie photovoltaïque, la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) organisent un colloque intitulé « Agriculture, énergies renouvelables et compétitivité », traduisant l'intérêt du syndicat majoritaire de la profession agricole pour la production d'énergie dans la perspective de la compétitivité économique des exploitations agricoles que représente cette production.

« On est dans une filière d'élevage en France qui est un peu en perte de vitesse. Donc il y a une question économique de trouver des nouveaux revenus aux éleveurs et, clairement, la méthanisation s'est beaucoup développée au départ sur cette question-là, poussée notamment par le ministère de l'Agriculture et aussi par la FNSEA »²⁵¹

Quelques mois plus tôt, en février 2009, le gouvernement avait lancé le plan de performance énergétique des entreprises agricoles²⁵² comprenant un volet de promotion de la production d'énergies renouvelables par les exploitations. Ce plan se traduit notamment par le lancement d'un appel à projet national en faveur du développement de la méthanisation agricole, à un moment où la France compte moins de 15 installations en fonctionnement dans le secteur agricole²⁵³.

En février 2010 soit un mois après l'adoption du décret décidant de la baisse des tarifs d'achat de l'électricité issue des installations photovoltaïques, des agriculteurs se regroupent au sein d'une nouvelle association baptisée « Association des agriculteurs méthaniseurs de France » (AAMF). Cette association naît ainsi à une époque où le législateur n'est pas encore intervenu pour autoriser l'injection du biogaz dans le réseau et alors que la production d'énergie issue de la méthanisation représente une part négligeable de la production française d'énergies

²⁵¹ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

²⁵² Arrêté du 4 février 2009 relatif au plan de performance énergétique des entreprises agricoles

²⁵³ R. GIRAULT, F. BÉLINE et A. DAMIANO, « Méthanisation : les premiers pas de la filière dans le secteur agricole », *Environnement & Technique*, 2010, n° 300, p. 38.

renouvelables. La vingtaine d'agriculteurs initialement rassemblés dans cette association sont pour beaucoup des pionniers de la méthanisation agricole, à l'origine de la redécouverte de l'activité dans le monde agricole en France depuis une dizaine d'années. Ces derniers s'associent afin de peser collectivement sur le gouvernement pour obtenir une revalorisation des tarifs d'achat de l'énergie issue de la méthanisation²⁵⁴, dans un contexte de défiance des pouvoirs publics étatiques à l'égard de l'énergie photovoltaïque²⁵⁵ et pour obtenir la mise en place des conditions réglementaires permettant de procéder à l'injection du biogaz dans le réseau de gaz naturel²⁵⁶. Ces « pionniers » participent ainsi à un processus d'institutionnalisation qui doit permettre de faire de leur activité de méthanisation agricole un « nouveau modèle institué », ajoutant au rôle de producteur alimentaire un rôle de producteur d'énergie renouvelable²⁵⁷.

A la même époque, le bureau d'ingénierie Solagro spécialisé dans le domaine agricole et les énergies renouvelables, tente de peser sur le renforcement des aides destinées à la méthanisation agricole à travers l'augmentation des tarifs d'achat de l'électricité produite par l'activité. Le directeur du pôle énergie de l'association dénonce alors le manque d'engagement de la sphère publique à l'égard du soutien économique à la méthanisation agricole, affirmant qu'« *entre l'Ademe, les collectivités locales et le ministère de l'Agriculture, on nous renvoie aux aléas budgétaires.* »²⁵⁸

²⁵⁴ GROUIEZ, Pascal, Alexandre BERTHE, Mathilde FAUTRAS, et al. *Déterminants et mesure des revenus agricoles de la méthanisation et positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur « biomasse-énergie »*. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02886217> [consulté le 4 janvier 2021].

²⁵⁵ Les tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque subissent une nouvelle baisse en août 2010 et un moratoire procédant au gel des contrats pour trois mois est décidé en décembre 2010

²⁵⁶ ATTARÇA, Mourad et Maryvonne Lassalle de SALINS. « Quand l'entrepreneur devient entrepreneur politique », *Revue française de gestion*. 11 juin 2013, N° 232 n° 3. p. 25-44.

²⁵⁷ AMAND, Rudy, Stéphane CORBIN, Maxime CORDELLIER, et al. « Les agriculteurs face à la question énergétique : mythe de la transition et inertie du changement », *SociologieS*. 26 mai 2015. En ligne : <http://journals.openedition.org/sociologies/5010> [consulté le 16 février 2018].

²⁵⁸ « Christian Couturier, directeur du pôle énergie de Solagro », 1er juillet 2011, <https://www.environnement-magazine.fr>

Tandis que le monde agricole tente de peser sur les conditions économiques du développement de la méthanisation agricole en France, le secteur industriel du gaz opère une résistance sur le développement du gaz renouvelable.

3. La résistance du secteur gazier

Dans une visée centralisatrice, l'entreprise Gaz de France (GDF), devenue GDF Suez puis Engie, pèse en faveur de l'abandon des systèmes locaux de production de gaz depuis la fin des années 80. Ainsi, lors de la construction des cadres de développements de la méthanisation au niveau communautaire, les acteurs de ce secteur vont longtemps freiner la possibilité de valoriser directement le gaz issu de cette activité.

En 2003, une directive européenne consacre l'ouverture à la concurrence des marchés nationaux du gaz dans l'objectif de réaliser un véritable marché intérieur du gaz au sein de l'Union européenne, et autorise l'injection de biométhane dans les réseaux européens « *dans la mesure où il est techniquement possible de [l'] injecter et de [le] transporter en toute sécurité dans le réseau de gaz naturel* »²⁵⁹. Cette autorisation communautaire d'injection du biogaz dans les réseaux de distribution implique donc l'évaluation de la sécurité des procédés techniques qui doivent être mis en œuvre. Sur la base de ce texte, dès 2004, la politique allemande de soutien au développement des énergies renouvelables est encore renforcée par l'adoption d'une loi dite « EEG Biogas » qui autorise l'injection du gaz issu de la méthanisation dans les réseaux nationaux, loi qui augmente une nouvelle fois le montant des tarifs d'achat des énergies renouvelables. À cette occasion, le législateur allemand décide par ailleurs d'encourager prioritairement une forme spécifique de méthanisation qui consiste à produire du biogaz à partir de plantes. Ce faisant, l'Etat allemand favorise le développement d'une méthanisation agricole alimentée au moyen de cultures spécifiquement dédiées à cette production, comme on peut en trouver l'exemple dans le cadre du développement des agro-carburants. La production agricole n'est, dans cette perspective, pas seulement dédiée à l'alimentation humaine ou animale, mais

²⁵⁹ Article premier, Directive 2003/55/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 98/30/CE

au contraire utilisée dans le cadre d'une production énergétique. La filière méthanisation connaît alors un essor spectaculaire, jusqu'à faire de l'Allemagne le premier producteur mondial de biogaz agricole dès 2011 grâce à plus de 7000 installations²⁶⁰, produisant environ 4% des énergies renouvelables du pays²⁶¹ qui ne comptait « que » 3800 unités en 2008²⁶².

En France, en dépit des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables fixés par l'Union Européenne, les pouvoirs publics ne semblent pas affectés par l'enthousiasme allemand à l'égard de la méthanisation agricole. Malgré l'absence de politique publique visant à soutenir le déploiement de ce procédé sur le territoire national, une « première » installation de méthanisation agricole voit le jour en 2003, pour une puissance de production de 20kW et un coût de 160 000 euros, suivie d'une autre la même année puis par deux autres en 2005 et 2007. Il s'agit à chaque fois d'installations de petite taille, dites « à la ferme », conçues pour traiter l'ensemble des effluents, des déchets agricoles, des exploitations sur le site desquelles elles ont été construites. En 2008, une unité de taille plus importante est installée en Lorraine, à l'initiative de l'agriculteur qui avait installé la première unité en 2003. Il s'agit cette fois d'une installation de 250 kW (soit 1,8 millions de kWh par an) pour un investissement de 900 000 euros. Cette usine est qualifiée de méthanisation « territoriale », signifiant qu'elle intègre les effluents d'une exploitation agricole mais qu'elle est en outre alimentée par les déchets provenant d'autres structures, agricoles ou non.

A cette époque en France, la valorisation du biogaz implique nécessairement la conversion de cette énergie en électricité. En effet, tandis que l'Union Européenne a permis dès 2003 l'injection de biogaz dans les réseaux de gaz naturel, la France tarde à prendre les mesures de transposition du texte communautaire en droit interne, privant par conséquent cette autorisation d'effet utile.

²⁶⁰ WEILAND, Peter. « Production de biogaz par les exploitations agricoles en Allemagne », *Sciences Eaux Territoires*. 25 octobre 2013, Numéro 12 n° 3. p. 14-23.

²⁶¹ Arbeitsgruppe Erneuerbare Energien-Statistik (AGEE-Stat), « Time series for the development of renewable energy sources in Germany », février 2021, <https://www.erneuerbare-energien.de>

²⁶² Fachverband Biogas, 2015, « Branchenzahlen 2015 und Prognose der Branchenentwicklung 2016 », <http://biogas.org>

Il faut attendre 2006 pour que l'Etat français opère un premier pas en direction de la transposition de cette directive, et encore s'agit-il d'un pas timide puisque, sur une saisine conjointe des Ministres de la santé, de l'environnement et de l'énergie, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) est mandatée pour réaliser une évaluation des risques sanitaires afférents à l'injection de biogaz dans le réseau. L'AFSSET rend finalement son rapport en 2008, concluant à l'innocuité de l'injection du biogaz dans le réseau, à l'exception de celui issu de la méthanisation des boues de station d'épuration, les experts de l'agence ne disposant pas à cette époque de données suffisantes pour se prononcer sur ce point²⁶³.

La lenteur de mise en place des conditions réglementaires d'injection du gaz issu de la méthanisation dans le réseau met en évidence la résistance du secteur gazier à la réalisation de cette activité décentralisée de production du gaz. Le développement des énergies renouvelables caractérise en effet un projet de transformation radicale des logiques sectorielles du domaine de l'énergie au regard de la décentralisation des logiques de production qu'il implique. Ce développement constitue ainsi un enjeu conflictuel dès lors qu'il oppose un secteur, le monde gaz, et une alternative de politique publique, l'encouragement d'une énergie conduisant à la multiplication des acteurs participant à sa production²⁶⁴.

« En fait historiquement Gaz de France freinait des quatre fers sur la méthanisation. (...) Ils avaient peut-être pas très envie que ce soit décentralisé parce que Gaz de France comme EDF avait une vision, une logique très centralisatrice »²⁶⁵

Le secteur du gaz, largement incarné par l'entreprise monopolistique GDF, fait alors obstruction au développement des procédés décentralisés de production de gaz en pesant sur

²⁶³ AFSSET. *Risques sanitaires du biogaz. Evaluation des risques sanitaires liés à l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel*. Rapport n°2006/010. Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, 2008. En ligne : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2006et0010Ra.pdf> [consulté le 9 août 2020].

²⁶⁴ EVRARD, Aurélien. « Les énergies renouvelables et l'électricité. À propos d'un conflit entre un secteur et une alternative de politique publique », *Ecologie & politique*. 2014, vol.49 n° 2. p. 67-80.

²⁶⁵ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

les conditions économiques de construction de la méthanisation. Cette approche est associée au développement d'un argumentaire sur les risques pour la santé auxquels le gaz issu de la méthanisation serait susceptible d'exposer les individus.

« En 97 on venait de mettre en place le captage du gaz sur la décharge de Montech et le réseau de gaz il appartient à TOTAL à côté, donc TOTAL s'était engagé à racheter le gaz. Et quand tout a été fini TOTAL s'est rabiboché avec GDF alors qu'ils étaient pas, enfin ils étaient vraiment... quoi ils se faisaient des crasses entre eux... Donc signe de bonne relation, TOTAL a décidé que comme ça plaisait pas à GDF qu'on produise du gaz et qu'on le mette dans le réseau, ils ont suspendu le programme, et GDF est venu voir SOLAGRO, une réunion célèbre, ils étaient trois ou quatre de chez GDF, ils nous ont dit voilà, vous arrêtez de dire qu'il faut injecter le gaz dans le réseau, et nous on vous financera deux trois euros, on vous aidera financièrement. Moi à l'époque j'avais dit écoutez, on arrêtera de dire que c'est intelligent si on a une raison autre que le fait que vous nous payez, si bien sûr il y a un danger... parce qu'ils avaient déjà raconté que si on mettait le biogaz dans le réseau la ménagère dans sa cuisine, elle allait attraper des maladies, elle allait mourir, ça allait exploser, quoi tout... Le méthane c'est le même hein. »²⁶⁶

A cet égard, à l'occasion de la présentation du rapport de l'AFSSET en 2008, l'association de protection de l'environnement France Nature Environnement (FNE) souligne que les précautions sanitaires prises à l'égard de l'injection du biogaz dans le réseau de gaz naturel sont sans commune mesure avec « le gaz de ville, le gaz en bouteille, ou les agrocarburants, [pour lesquels] les acteurs économiques se sont posé infiniment moins de questions »²⁶⁷.

Ainsi, il faut encore attendre deux années supplémentaires pour que le législateur français intervienne et transpose en droit interne l'autorisation d'injecter le biogaz directement dans le

²⁶⁶ Entretien ARIA, 9 mai 2017

²⁶⁷ <https://www.fne.asso.fr/communiqués/enfin-du-biogaz-dans-le-r%C3%A9seau-de-gaz-naturel>

réseau de gaz naturel à l'occasion de l'adoption de la loi dite « Grenelle 2 » en juillet 2010²⁶⁸. L'introduction de la possibilité pour les producteurs de biogaz d'injecter leur production directement dans le réseau est d'ailleurs la seule mention faite de l'énergie issue de la méthanisation dans ce texte. Le terme méthanisation, lui, n'est même pas évoqué, traduisant sans aucun doute la considération modérée des pouvoirs publics français à l'égard de ce procédé. Ainsi, en 2011, le biogaz représente seulement 0,3% de la production française d'énergies renouvelables²⁶⁹.

L'architecture réglementaire des conditions de vente et de production de l'énergie issue de l'activité de méthanisation est enfin complétée par la publication en novembre 2011 de l'arrêté fixant le tarif d'achat du biogaz injecté dans le réseau²⁷⁰. Cet arrêté prévoit une modulation de ce tarif en fonction notamment de la taille des installations envisagées, offrant le tarif le plus élevé aux unités de petite taille, correspondant à un volume inférieur à 50 m³/h, utilisant exclusivement des déchets agricoles.

La construction du socle des conditions légales d'exercice de la méthanisation s'achève ainsi sur la construction d'un tarif d'achat du gaz produit par méthanisation valorisant prioritairement l'activité dans une perspective agricole sous la pression des acteurs du secteur agricole. Il convient dès lors d'analyser cette association entre méthanisation et activité agricole afin de déterminer la finalité attachée à une telle alliance.

IV. D'un outil de gestion des exploitations agricoles...

Le monde agricole se trouve placé au centre de la législation relative à la production d'une énergie renouvelable, faisant ainsi écho à la politique développée depuis une dizaine d'années en Allemagne. Néanmoins, si la méthanisation est arrimée au monde agricole de part et d'autre du Rhin, la comparaison peut sans doute s'arrêter là. L'observation du processus de construction

²⁶⁸ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle 2

²⁶⁹ SERVICE DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES. *Chiffres-clés de l'énergie*. Commissariat Général au Développement Durable, 2012. En ligne : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> [consulté le 9 août 2020].

²⁷⁰ Arrêté du 23 novembre 2011 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

de la méthanisation au sein du monde agricole en France témoigne d'une différenciation profonde de la conception hexagonale de l'activité, celle-ci étant adossée non pas à la production de cultures dédiées de céréales (1), comme c'est le cas en Allemagne, mais à la filière d'élevage (2).

En outre, la méthanisation agricole est régulièrement présentée comme une activité aux multiples vertus environnementales en tant qu'elle peut constituer à la fois une solution de traitement des déchets, de production d'énergie et de fabrication d'intrants alternatifs à ceux issus de l'industrie pétrochimique. Néanmoins, dans ce contexte de construction d'une méthanisation adossée aux déchets d'élevage, c'est dans une perspective critique, en tant qu'outil de la pérennisation de pratiques agricoles intensives dans le secteur de l'élevage que l'activité a connu les prémices de sa prise en charge par les associations de protection de l'environnement (3).

1. Cultures dédiées : la controverse des agro-carburants en toile de fond

La méthanisation agricole est régulièrement rapportée aux modèles nationaux qui en portent le développement et plus particulièrement au modèle développé outre-Rhin, basé sur la production de maïs destiné à la méthanisation. Les pouvoirs publics allemands ont ainsi fait le choix de promouvoir un modèle de méthanisation alimenté par la production de culture à vocation énergétique. Dans le cadre d'une production agricole, le maïs est en effet la matière organique disposant du plus fort pouvoir méthanogène, autrement dit le meilleur rendement de production de méthane²⁷¹. En outre, la politique allemande de soutien au développement des cultures dédiées de maïs pour la méthanisation a permis une standardisation des procédés techniques mis en œuvre. Cette standardisation est un facteur du développement rapide de l'activité de méthanisation outre-Rhin, les installations pouvant être reproduites à l'identique sur l'ensemble du territoire. Tandis que les pouvoirs publics français ont fait le choix d'orienter

²⁷¹ ALMANSOUR, Essam, Jean-François BONNET, et Manuel HEREDIA. « Potentiel de production de biogaz à partir de résidus agricoles ou de cultures dédiées en France », *Sciences Eaux Territoires*. 2011, vol.4 n° 1. p. 64-72.

l'activité vers le traitement des déchets, la méthanisation agricole est souvent présentée comme « en retard » vis-à-vis du voisin allemand²⁷².

Sur la question de la méthanisation, si la France a pris autant de retard depuis dix ou quinze ans alors que l'Allemagne avait fait un autre choix, la seule question que nous devons nous poser tient à la façon de rattraper ce retard...

M. Didier Guillaume, rapporteur. Voilà !

M. Stéphane Le Foll, ministre. ... et à la façon de nous organiser pour éviter de commettre les mêmes erreurs que les Allemands, qui ont cultivé du maïs pour produire du méthane et qui commencent à prendre conscience des problèmes que cela pose. On ne va donc pas répéter ces erreurs, mais on va quand même développer la méthanisation. C'est le premier point.

273

Le développement quantitatif de la méthanisation en Allemagne fait ainsi figure d'objectif à suivre. En revanche, l'argumentaire comparatif entre les modèles français et allemand de méthanisation agricole renvoie systématiquement à la disqualification de l'alimentation des méthanisateurs au moyen exclusif de cultures énergétiques. La question de la production de cultures dédiées à l'activité de méthanisation met en évidence une tension autour de la qualification environnementale de l'activité à travers la problématique de la concurrence d'usage de la production agricole, entre vocation alimentaire et vocation énergétique.

« C'est le choix de l'Allemagne, de faire majoritairement des cultures énergétiques pour faire de la production d'énergie avec le maïs. C'est ce que l'on fait de mieux, c'est au niveau rendement, parce que le pouvoir méthanogène du maïs est dix fois supérieur à du fumier ou autre. Donc les investissements sont plus faibles, il y a beaucoup moins d'entretien parce que les phénomènes physiologiques se passent très bien, c'est ce qui se fait de mieux, et c'est vrai qu'en Allemagne ils arrivent à être compétitif à produire de l'électricité moins chère à partir d'une unité de méthanisation maïs qu'une unité de production classique type charbon ou autre. Donc là ça c'est

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ Intervention de M. Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, à l'occasion de la discussion au Sénat de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - Séance du 11 avril 2014 - http://www.senat.fr/seances/s201404/s20140411/s20140411_mono.html

développé. Après il y a le problème de concurrence d'usage qui se développe. »²⁷⁴

En France, la question de la concurrence d'usage des terres agricoles entre production alimentaire et production énergétique trouve ses premiers développements à travers la thématique des agrocarburants. Cette thématique constitue ainsi le contexte de déploiement de la question des cultures dédiées pour la méthanisation.

Dès les débuts des années 2000, les carburants fabriqués à partir de plantes, qui sont alors appelés les « biocarburants », sont fortement soutenus par les pouvoirs publics français qui assurent même sur cette question un véritable « leadership » au plan européen²⁷⁵. Ce soutien des autorités françaises à la politique européenne des agrocarburants résulte largement des liens étroits entretenus par la FNSEA et la Confédération Générale des planteurs de Betterave (CGB) avec les services de l'État, ces associations ayant saisi la question des agrocarburants « *comme une opportunité de maintenir un système de subventions directes à l'agriculture intensive et atténuer ainsi l'impact des réformes de la PAC* »²⁷⁶.

Néanmoins dès 2008, plusieurs études tendent à mettre en évidence les risques engagés par le développement des agrocarburants en termes de production de gaz à effet de serre. Ces risques résultent du changement d'affectation des sols indirect (CASI) dès lors que, pour produire ces agrocarburants, des terres cultivables traditionnellement utilisées pour l'alimentation sont soustraites à cet usage²⁷⁷. Il devient alors indispensable de défricher des terres jusqu'alors non cultivées, telles que des tourbières, des forêts ou des prairies, défrichage occasionnant la libération de carbone dans l'atmosphère. À cette époque, un consortium d'ONG parmi lesquelles figurent Greenpeace, Oxfam, Amis de la Terre et WWF s'emparent de la

²⁷⁴ Entretien ADEME, 17 mars 2017

²⁷⁵ BOCQUILLON, Pierre et Aurélien EVRARD. « Rattraper ou devancer l'Europe ? », *Politique européenne*. 14 novembre 2016, vol.52 n° 2. p. 32-56.

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ FARGIONE, Joseph, Jason HILL, David TILMAN, et al. « Land Clearing and the Biofuel Carbon Debt », *Science*. 29 février 2008, vol.319 n° 5867. p. 1235-1238. ; SEARCHINGER, Timothy, Ralph HEIMLICH, R. A. HOUGHTON, et al. « Use of U.S. Croplands for Biofuels Increases Greenhouse Gases Through Emissions from Land-Use Change », *Science*. 29 février 2008, vol.319 n° 5867. p. 1238-1240.

thématique des agrocarburants afin de peser sur les pouvoirs publics en vue d'obtenir la restriction de leur utilisation comme alternative aux carburants conventionnels pour le transport routier en Europe²⁷⁸. En France, alors que s'achève le Grenelle de l'environnement, ces carburants sont traités sous l'angle de la nécessité de réaliser l'audit de leur bénéfice environnemental. Un groupe de travail associant le ministère de l'Écologie, l'ADEME et l'Institut français du pétrole est mis en place en vue d'évaluer l'impact économique et environnemental des agrocarburants dits de « première génération », c'est-à-dire fondés sur des cultures à vocation alimentaire. La valeur environnementale des agrocarburants est ainsi interrogée à l'aune des conséquences apportées par leur développement sur le problème du réchauffement climatique, problème qui constitue paradoxalement la finalité environnementale assignée à leur développement. En 2012, alors qu'elle avait jusqu'alors encouragé l'essor de l'industrie des agrocarburants en tant qu'alternative au pétrole dans le secteur des transports, la Commission européenne fait marche arrière, affirmant désormais que, en raison du changement d'affectation des sols indirect, le développement des agrocarburants peut être néfaste pour la sécurité alimentaire mondiale et la lutte contre le changement climatique²⁷⁹. À l'occasion de ce débat autour de la participation des agrocarburants au changement climatique, d'abord en qualité de solution puis de renforcement du problème, des associations comme FNE ou le Réseau Action Climat ont disqualifié la valeur environnementale des cultures énergétiques et « *se sont établies comme véritables contre-pouvoirs* » sur ce sujet²⁸⁰.

Dans une perspective comparable, l'émergence du modèle allemand de la méthanisation en tant qu'activité capable de produire une énergie renouvelable renvoie à la problématique du changement d'affectation des sols de la production agricole et, plus largement, au changement d'affectation de l'activité agricole elle-même. Dans un contexte de critique de la part des associations environnementales à l'égard des conséquences induites par le développement des agrocarburants, le développement en France d'un modèle de méthanisation agricole équivalent

²⁷⁸ PILGRIM, Sarah et Mark HARVEY. « Battles over Biofuels in Europe: NGOs and the Politics of Markets », *Sociological Research Online*. 1 août 2010, vol.15 n° 3. p. 45-60.

²⁷⁹ Commission Européenne, « Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 98/70/CE concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel et modifiant la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables », 17 octobre 2012

²⁸⁰ BOCQUILLON, Pierre et Aurélien EVRARD. « Rattraper ou devancer l'Europe ? » *Op. cit.*

à celui mis en œuvre en Allemagne apparaît comme un risque majeur de controverse autour de l'activité. La controverse autour des agrocarburants caractérise ainsi une opportunité de justification de l'utilisation privilégiée des sous-produits de l'activité agricole pour alimenter la méthanisation plutôt qu'une culture qui lui serait dédiée. En retour, cette orientation de la méthanisation vers les effluents d'élevage, qui correspond en tout état de cause au contenu principal de l'activité telle qu'elle est pratiquée en France à partir du début des années 2000²⁸¹, permet d'alimenter la construction argumentaire d'une activité environnementalement vertueuse, en miroir des dérives écologiques du modèle développé outre-Rhin.

« En Allemagne ça aurait pu... enfin à mon sens, le modèle qu'ils ont choisi, c'est un modèle qui est beaucoup plus critiquable par les citoyens que le modèle déchet où on va chercher la ressource qui n'a pas d'autre valorisation possible. C'est un modèle qui est beaucoup plus défendable en France qu'en Allemagne (...). C'est sûr que c'est un modèle plus compliqué en France mais à mon sens qui se défend beaucoup plus facilement. J'imagine en France, si en plus de faire de la méthanisation, on méthanisait du maïs ou quoi, qui est cultivé exprès. Là, ça donnerait à mon avis un bâton de plus pour se faire battre par les opposants. Donc je reste persuadé que le choix politique de la France de faire reposer la filière sur des déchets ou des sous-produits est le bon et que c'est plutôt un argument en faveur de nos projets. »²⁸²

Si l'Allemagne développe la méthanisation sur la base de culture dédiée de maïs, le contexte français met en évidence la thématization d'une contestation environnementale articulée autour de la tension entre la production d'énergie et les cultures alimentaires. Dans ce contexte, la méthanisation agricole se construit à l'écart de cette tension à travers la valorisation de déchets produits dans les exploitations, correspondant largement au domaine de l'élevage.

²⁸¹ Voir infra II.2

²⁸² Entretien Solagro, 12 mai 2017

2. Élevage et méthanisation

Lors de sa « redécouverte » en France au début des années 2000, la méthanisation agricole s'est d'abord développée dans les zones d'élevage. L'adossement de la méthanisation à cette portion spécifique de l'activité agricole met en évidence la finalité qui lui a été historiquement assignée à l'époque de ses premières applications en France jusque dans le courant des années 80. La méthanisation était alors conçue comme un outil de gestion des exploitations. Il s'agissait pour l'essentiel de traiter le problème de gestion des effluents d'élevage au sein des exploitations agricoles. La méthanisation agricole en France a donc connu les prémices de son développement au sein de la filière spécifique de l'élevage.

« Parce qu'on le voit, maintenant la métha on le voit dans le sens où on va devenir producteur d'énergie. Mais historiquement (...) ça se faisait mais comme moyen technique de traiter les effluents qui étaient à la charge de l'exploitant. Et après torchère. Tout simplement, il n'y avait même pas de cogénération ou de choses comme ça quoi. »²⁸³

La méthanisation agricole est ainsi, en France, historiquement associée à la filière de l'élevage. La finalité attribuée à l'activité est guidée par la nécessité de gestion des effluents. La production d'énergie associée à la méthanisation, lorsqu'elle est valorisée, l'est dans la perspective des économies que cet apport énergétique peut fournir à l'exploitation à travers l'utilisation directe de cette source d'énergie comme carburant pour les tracteurs, comme source d'alimentation d'un générateur électrique ou comme source de chaleur pour chauffer le bâti agricole ou l'espace d'habitation de l'exploitation. Au début des années 2000, le développement du système des tarifs d'achat pour les productions d'énergies renouvelables ouvrent de nouvelles perspectives concernant la valorisation économique de l'activité de méthanisation. Le biogaz produit peut être converti en électricité afin d'être vendu à l'opérateur de réseau. La mise en place des politiques publiques de soutien au développement des énergies renouvelables, à travers la mise en place de tarifs d'achat réglementés, permet au secteur de l'élevage

²⁸³ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

d'identifier la méthanisation comme une opportunité de construire une nouvelle source de revenu. Sur le terrain des difficultés économiques de la filière de l'élevage, la conception de l'activité de méthanisation évolue ainsi dans la perspective de sa finalité économique. Les pionniers de la redécouverte de la méthanisation en France sont des éleveurs.

« Ce sont les éleveurs qui ont apporté la méthanisation comme un nouveau débouché pour leur élevage. »²⁸⁴

« Et puis en 2000 j'étais toujours en fermage, j'en avais marre d'être dans la boue parce que les terrains sont argileux et quand je sortais les fumiers je l'ai posé par terre, c'était difficile à reprendre, c'était devenu une cuvette. Et malgré le fermage je me suis dit qu'il fallait quand même que je fasse un peu de béton. Et donc j'ai été consulter la chambre d'agriculture, voir si je pouvais avoir des aides. Et puis les chèvres ne sont pas éligibles. Alors du coup je me suis dit quand même je vais essayer de trouver un retour sur investissement. Et donc j'ai étudié un peu ce qu'avaient fait Isman et Ducellier²⁸⁵. Bon j'avais en tête ça depuis longtemps quand même. Et tout le monde parlait à l'époque de méthanisation de lisier, en montrant l'Allemagne qui avait déjà pas mal de digesteurs, près de 2000. Et bien moi j'ai fait avec ce que j'avais, avec mon fumier, voilà c'est tout. »²⁸⁶

Dans un contexte de durcissement des exigences environnementales pesant sur le secteur de l'élevage, les aides allouées aux agriculteurs dans le cadre des opérations de mises aux normes de leurs exploitations vont ainsi être utilisées pour la construction d'installations permettant de capter l'énergie produite, énergie dont la revente, effectuée selon le système des tarifs réglementés, doit permettre de dégager un nouveau revenu. Le renforcement des exigences liées au traitement des lisiers d'élevage va ainsi participer à l'identification de

²⁸⁴ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

²⁸⁵ Marcel Isman et Gilbert Ducellier, professeurs d'agronomie, ont mis au point dans les années 40 un procédé dit « procédé Isman-Ducellier » basé sur l'immersion intégrale des fumiers dans les cuves de digestion et démontré la possible utilisation du gaz produit pour faire fonctionner le moteur d'un véhicule.

²⁸⁶ Entretien Agriculteur, 7 janvier 2019

l'activité de méthanisation comme opportunité économique pour la filière de l'élevage. La méthanisation est ainsi envisagée comme un moyen de faire face aux contraintes économiques induites par la conversion environnementale imposée au secteur de l'élevage.

« Et dans les années 2000 il y a eu un grand plan de mise aux normes des bâtiments d'élevage en France qui visait à ce que tout le monde, tous les gens qui ont du lisier, ils aient des fosses à lisier. Donc il y en avait plein qui foutaient au champ directement. Donc ça partait à la rivière et cetera. C'est comme ça qu'on est passé de 70°000 à 130°000 fosses à lisier en France et les gens qui avaient besoin de se mettre aux normes, ils avaient des subventions pour se mettre aux normes. Ils avaient pas une subvention pour faire du biogaz, ils avaient une subvention pour se mettre aux normes. Donc nous on leur disait, vous faites les fosses et on va les faire un peu différentes des autres. En haut du mur on va mettre un truc qui permet de mettre une bâche qui va fermer, qui va couvrir »²⁸⁷

Les tarifs d'achat de l'énergie, garantis sur une période longue, constituent également une opportunité de stabilisation des revenus des agriculteurs qui la mettent en œuvre. La méthanisation est alors envisagée comme une opportunité de rétablissement du rapport de force économique entre petits et gros exploitants, permettant aux petits exploitants de « faire face à la concurrence ». Les tarifs d'achats plus importants alloués aux petites installations correspondent à cette ambition de soutien des exploitations les plus modestes.

« Les petits élevages ont du mal à faire face à la concurrence des plus gros élevages. La méthanisation ça permet d'apporter des nouveaux revenus aux éleveurs, enfin des revenus garantis sur 20 ans. »²⁸⁸

Par ailleurs, outre l'énergie, l'autre produit de la méthanisation est le digestat, portion de matière qui demeure après transformation du carbone en méthane. Cette matière est un

²⁸⁷ Entretien ARIA, 9 mai 2017

²⁸⁸ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

fertilisant qui peut être utilisé en substitution des produits issus de l'industrie pétrochimique. Par conséquent, à travers l'activité de méthanisation, un agriculteur produit une énergie qu'il peut utiliser directement dans le cadre de ses bâtiments agricoles, économisant ainsi le coût de l'énergie. Il peut également revendre tout ou partie de cette énergie à EDF qui a l'obligation d'acheter l'électricité selon les tarifs d'achat fixés par le législateur. Enfin, à travers la production du digestat, l'agriculteur peut économiser le montant de l'achat d'intrants alors que le coût de ces produits, comme d'ailleurs le prix de l'énergie, est un facteur de renforcement de la fragilité économique du secteur agricole²⁸⁹.

« Le gros intérêt du digestat c'est d'économiser pour l'agriculteur l'achat d'engrais minéraux, d'engrais chimique »²⁹⁰

Ainsi, le développement de la méthanisation agricole en France doit être mis en perspective avec les dynamiques propres à la filière de l'élevage. À cet égard, la transaction qui s'établit entre l'activité de méthanisation et celle de l'élevage s'incarne plus particulièrement dans la construction de convergences entre les pouvoirs publics étatiques et le monde agricole autour du développement de la méthanisation en Bretagne.

3. Méthanisation, algues vertes et modèle agricole breton

Dans les premiers temps du renouveau de la méthanisation agricole en France, entre 2000 et 2010, la région Bretagne s'illustre plus particulièrement dans le développement de l'activité.

« La méthanisation s'est développée au départ dans les zones d'élevage donc la Bretagne c'est 80 % de la production porcine. »²⁹¹

²⁸⁹ GAMBINO, Mélanie. « L'agriculture française dans la compétition mondiale », *Outre-Terre*. 2012, vol.33-34 n° 3. p. 307-320.

²⁹⁰ Entretien Solagro, 12 mai 2017

²⁹¹ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

L'ouest de la France, étendard du modèle agricole productiviste, constitue dans le même temps un véritable laboratoire d'expérimentation pour l'agriculture et le développement durable²⁹². Le développement plus important de la méthanisation dans cette région s'explique par les problématiques spécifiques de ce territoire du point de vue des pollutions d'origine agricole. En effet, en raison de l'importante production de porcs sur ce territoire et du volume de lisier qu'elle génère en conséquence, la région Bretagne relève un taux particulièrement élevé de nitrate dans ses sols et ses cours d'eau. Une des conséquences de cette concentration trop importante en nitrates réside dans la prolifération d'algues vertes le long du littoral. Les premières traces de ce type de pollution datent des années 1950 tandis que la responsabilité des exploitants agricoles bretons est mise en cause depuis les années 1980, période à laquelle ces pollutions se constituent en véritable problème public²⁹³ sous l'angle principal de l'enjeu de protection de la qualité des eaux. Les marées vertes deviennent, dès les années 90 et encore plus dans les années 2000, le symbole médiatique et le révélateur des limites environnementales du « modèle agricole breton »²⁹⁴.

Les conséquences de la prolifération des algues vertes dépassent toutefois cette dimension symbolique. En effet, lorsqu'elle se dégrade, ces algues libèrent un gaz mortel. En juillet 2008, deux chiens meurent ainsi de façon suspecte dans la baie de Saint Briec. En 2009, c'est un cheval qui décède sur le littoral breton tandis que son cavalier frôle lui aussi la mort. Cet événement constitue un « tournant dans le traitement médiatique » de ce problème environnemental²⁹⁵. Face aux problèmes de santé publique que représente la prolifération de ces algues, le premier ministre annonce en août 2009 la mise en place d'un plan de lutte contre les algues vertes. En janvier 2010, un rapport intitulé « Elaboration d'un plan de lutte contre les algues vertes » est présenté au gouvernement. Au titre des solutions envisagées aux problèmes des nitrates, le rapport recommande de développer la méthanisation des lisiers, indiquant que

²⁹² PIERRE, Geneviève, Philippe MADELINE, Christine MARGETIC, et al. « Durabilité, agricultures et territoires : quels questionnements pour les ruralistes d'universités de l'Ouest ? », *Géocarrefour*. 1 septembre 2008, vol.2008 Vol. 83/3. En ligne : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/6957> [consulté le 30 septembre 2020].

²⁹³ LEMIEUX, Cyril. « Paradoxe de la modernisation », *Politix*. 2018, vol.123 n° 3. p. 115-144.

²⁹⁴ BRUN, Alexandre et Jean-Paul HAGHE. « Les médias, les algues vertes et le modèle agricole breton », *L'espace géographique*. 7 juillet 2016, Tome 45 n° 2. p. 142-156.

²⁹⁵ *Ibid.*

« le procédé de méthanisation, s'il ne fait pas disparaître l'azote des lisiers, présente cependant l'avantage d'en neutraliser les nuisances, et donc de rendre leur azote plus facilement utilisable sur prairies ou en substitution à l'azote minéral. Il convient donc d'en faciliter la diffusion »²⁹⁶.

Les agriculteurs bretons confrontés à ces problèmes de pollutions liés aux effluents d'élevage sont contraints de financer leur élimination. Le développement de la méthanisation doit ainsi leur permettre de trouver un exutoire pour ces déchets et leur procurer une nouvelle source de revenus à travers la revente de l'énergie produite. C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics étatiques mettent en place un plan de lutte contre les algues vertes, présenté conjointement par les ministres de l'agriculture et de l'écologie, reprenant l'ambition de développer de la méthanisation agricole pour lutter contre le phénomène de prolifération des algues vertes.

La méthanisation est alors envisagée dans une perspective de gestion des exploitations agricoles confrontées à des exigences environnementales renforcées. Néanmoins, dans cette perspective, l'activité de méthanisation participe à une dynamique de maintien de modes de production agricole générateurs de pollution, d'autant que le traitement des effluents par méthanisation ne modifie aucunement la quantité d'azote disponible, qui se retrouve en intégralité dans le digestat issu du traitement. Plusieurs associations environnementales, constituées en « public » au sens des travaux de J. Dewey autour de la prise en charge de la thématique de la pollution aux nitrates des sols bretons, se chargent dès lors d'enquêter sur la valeur environnementale de la méthanisation. L'activité de méthanisation agricole constitue alors un point de tension entre le monde agricole et les associations de protection de l'environnement au début des années 2010, au regard des objectifs qui lui sont assignés et des conséquences qu'entraîne la mise en œuvre de l'activité sur la pérennisation des pratiques agricoles génératrices de pollution. Ainsi, tandis que la méthanisation agricole est développée dans une perspective de gestion des pollutions agricoles « end of pipe », des associations de protection de l'environnement comme le WWF ou l'association Eau et Rivière de Bretagne,

²⁹⁶ DALMAS, Dominique, Roland MOREAU, Philippe QUÉVREMONT, et al. *Elaboration d'un plan de lutte contre les algues vertes*. [s.n.], 2010. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/104000100.pdf> [consulté le 2 avril 2020].

membre de FNE, en disqualifient la valeur environnementale, soutenant alors que la pollution azotée des sols ne peut être résolue par un traitement technique appliqué « en fin de parcours »²⁹⁷ qui procéderait par petite amélioration graduelle en même temps qu'il renforcerait les systèmes techniques existants, formant une « ornière technologique » coûteuse²⁹⁸.

Dans le même temps à cette époque, les pouvoirs publics étatiques multiplient les déclarations présentant la méthanisation comme une solution aux problèmes de pollution aux nitrates en Bretagne. En février 2011, l'association FNE lance une campagne de communication à la veille de l'ouverture du salon de l'agriculture²⁹⁹. Cette campagne ambitionne notamment de dénoncer le problème des algues vertes à travers la réalisation de deux affiches. L'une d'elle, intitulée « Bonnes vacances » met en scène un jeune enfant avec des brassards jouant sur une plage recouverte d'algues. L'autre affiche s'intitule « Arrêtez vos salades » et représente une plage jonchée d'algues. Les deux visuels sont accompagnés du slogan suivant : « L'élevage industriel de porcs et les engrais génèrent des algues vertes. Leur décomposition dégage un gaz mortel pour l'homme. » Pour la réalisation de cette campagne, FNE adopte une « *stratégie de confrontation frontale* » qui lui attire la désapprobation des acteurs du monde agricole dominant³⁰⁰ tandis que la frange minoritaire de la profession incarnée par la Confédération Paysanne appréhende au contraire cette campagne de communication comme l'occasion « *d'ouvrir un vrai débat* »³⁰¹, mettant en évidence une contestation du modèle agricole dominant convergente avec celle de la sphère environnementaliste.

Cette mise en cause de l'élevage porcin est immédiatement contestée par le ministre de l'agriculture qui publie une tribune dans le journal Libération du 16 février 2011 selon laquelle

²⁹⁷ « *La méthanisation n'est pas la réponse durable aux algues vertes.* » Cyrille Dashayes, chargé des questions agricoles et de l'eau au WWF France ; « *En laissant croire, contrairement à l'avis du conseil scientifique (de la mission interministérielle sur les algues vertes), que la méthanisation du lisier, qui ne supprime pas l'azote, permettrait d'éradiquer les marées vertes, le Président de la République méconnaît un problème vieux de 40 ans, abuse l'opinion et rend un bien mauvais service à la protection du littoral* » Jean-François Piquot, porte-parole d'Eau et Rivières de Bretagne (association membre de FNE) – juillet 2011 - <http://www.journaldelenvironnement.net/article/algues-vertes-sarkozy-parie-sur-la-methanisation,24072>

²⁹⁸ ERKMAN, Suren. *Vers une écologie industrielle*. 2e édition enrichie et mise à jour. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, 2004. 251 p.

²⁹⁹ <https://www.fne.asso.fr/communiqués/la-campagne-de-france-nature-environnement-censur%C3%A9e>

³⁰⁰ Maude BENOIT, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole*, op. cit., p. 202.

³⁰¹ AFP. *La Confédération paysanne veut un « vrai débat » sur les Ogm et les algues vertes*. WebAgri. 18 février 2011. En ligne : <https://www.web-agri.fr/actualite-agricole/article/68772/campagne-fne-confederation-paysanne>

l'activité de méthanisation est présentée comme un élément de démonstration de l'implication du monde agricole dans la résolution des pollutions résultant des pratiques d'élevage³⁰². Le 30 mars suivant, un collectif de 19 associations agricoles, environnementales et de santé environnementale, parmi lesquelles figurent Greenpeace, Réseau Action climat ou encore Générations futures, publie une tribune dans le journal Le Monde tendant à dénoncer le manque d'ambition gouvernementale vis-à-vis de l'écologisation des pratiques agricoles. Le groupement d'associations affirme alors que : « *Si la méthanisation peut être en soi une technique d'avenir, elle ne résout en rien le problème de l'épandage d'azote et donc des nitrates à l'origine de trente ans d'algues vertes. Seule une réduction de la taille des élevages permettra de réduire à la source les excédents d'azote* ».

Conçue comme une modalité de gestion des exploitations permettant de procéder au traitement des effluents agricoles, la méthanisation se retrouve ainsi au cœur des tensions entre les mondes associatifs et agricoles en tant qu'elle est chargée de constituer une solution aux problèmes de pollutions des sols par les nitrates résultant des pratiques agricoles. En juillet 2011, à l'occasion d'un déplacement dans le Finistère, le chef de l'Etat affirme à nouveau le rôle de la méthanisation agricole comme moyen de lutte contre les algues vertes, invitant les agriculteurs bretons à « *s'engager massivement dans la méthanisation* »³⁰³. Cette position est à nouveau dénoncée par les associations environnementales ayant pris en charge cette question, mettant une nouvelle fois en cause la capacité de l'activité à participer à la résolution du problème des nitrates.

³⁰² « *Depuis plusieurs années, les agriculteurs français ont fait le choix de l'environnement. Par nécessité : le coût croissant des engrais, les risques des pesticides sur leur santé et la nature, la pollution des nappes phréatiques font de ce choix le seul raisonnable. Par conviction aussi : les paysans sont les premiers à mettre au point de nouvelles pratiques rotationnelles pour éviter l'épuisement des sols. Les premiers à tester des solutions pour gérer les effluents d'élevage, comme la méthanisation. Les premiers à se convertir au bio, à raison de quinze conversions par jour. Pour les agriculteurs français, l'environnement n'est pas un slogan : c'est leur quotidien. Alors, quand je vois France nature environnement (FNE) se livrer à des raccourcis inacceptables sur le vieux refrain «agriculteurs = pollueurs», je suis partagé entre colère et indignation. La campagne de FNE est une provocation à quelques jours du Salon de l'agriculture. Elle est un scandale : elle oublie la détresse qui a conduit certains agriculteurs au suicide.* »

³⁰³ « *Le plus grand service que les agriculteurs bretons peuvent se rendre à eux-mêmes, à leur environnement et à la Bretagne, c'est de s'engager massivement dans la méthanisation, qui permettra de protéger l'environnement et en même temps de dégager des sources de revenus complémentaires pour les agriculteurs* » <http://www.journaldelenvironnement.net/article/algues-vertes-sarkozy-parie-sur-la-methanisation,24072>

La controverse médiatique engagée entre le pouvoir étatique et les associations environnementales caractérise l'émergence d'un conflit autour de l'évaluation environnementale de l'activité au regard des finalités qui lui sont attribuées. Ainsi, du côté de l'État qui défend la méthanisation en tant que solution à la problématique de prolifération des algues vertes, l'activité s'impose pour sa capacité à traiter les effluents sans que ne soit remis en cause le système productif à l'origine de leur émergence. La méthanisation permettrait ainsi de faire obstacle à la prolifération des algues vertes en rendant les nitrates plus « mobiles ». Transformés en digestat, les effluents d'élevage pourraient notamment être déplacés plus facilement hors des territoires affectés par la surconcentration en nitrates. Dans cette perspective, les conséquences environnementales résultant de la mise en œuvre du « modèle agricole breton » peuvent faire l'objet d'une solution technique qui permet de ne pas interroger le modèle lui-même. Cet aspect ressort avec d'autant plus de force qu'en octobre 2009, juste après la mort du cheval sur une plage du littoral breton qui avait connu un retentissement médiatique important, tant au niveau local qu'au plan national, un rapport censément confidentiel du préfet de Bretagne, est publié dans la presse. Ce rapport affirme l'impuissance des pouvoirs publics étatiques à exercer une pression sur le monde agricole en vue de faire évoluer les pratiques agricoles, justifiant ce constat par l'immaturation de la profession agricole pour accepter une évolution des modes de productions vers des pratiques agricoles plus durables³⁰⁴. Ainsi, la promotion par l'Etat de l'activité de méthanisation repose sur l'ambition de ne pas inciter le monde agricole à modifier le système productif à l'origine des pollutions. La méthanisation est conçue comme une solution technologique permettant d'intégrer les exigences environnementales renforcées qui pèsent sur l'activité d'élevage sans engager l'évolution de l'activité elle-même.

De leur côté, les associations environnementales mettent en évidence l'inadéquation de l'activité de méthanisation comme hypothèse de résolution de la problématique de prolifération des algues vertes. L'activité ne peut pas être conçue comme un moyen de répondre à ce problème au regard de l'absence d'impact du processus de méthanisation vis-à-vis de la matière

³⁰⁴ BRUN, Alexandre et Jean-Paul HAGHE. « Les médias, les algues vertes et le modèle agricole breton ». *Op. cit.*

qu'elle traite quant à la proportion de nitrate qu'elle contient ainsi que le souligne les études scientifiques menées à ce sujet.

« Ils ont introduit la méthanisation qui ne résout absolument pas le problème. C'est un trompe l'œil, mais là on trompe les gens en leur disant : on a trouvé la solution, c'est la méthanisation. C'est archi-faux. Parce que la méthanisation, vous produisez du méthane. C'est-à-dire du CH₄. Qu'est-ce qui contamine au sol ? L'azote. Donc l'azote, il reste. Et on le retrouve dans le digestat. Donc c'est de la poudre aux yeux aux gens, pour les rassurer. Mais c'est archifaux. Lamentable. Alors on produit de l'énergie, c'est bien. Mais qu'on vienne pas dire que ça résout le problème de la contamination des sols en Bretagne. C'est faux. »³⁰⁵

Les associations font ainsi un constat convergeant avec celui des représentants du gouvernement qui se succèdent pour vanter les mérites de la méthanisation agricole. En effet, elles évaluent elles aussi la méthanisation comme une solution tendant à pérenniser le « modèle agricole breton » dans les cadres qui sont les siens au lieu d'engager la révision des pratiques agricoles qui le composent dans une direction d'écologisation. Les associations contestent ainsi la construction d'une solution qui se propose de traiter le résultat du problème et non sa cause.

La méthanisation agricole est portée conjointement par le monde agricole et les instances étatiques en tant qu'elle constitue un traitement des effluents d'élevage à l'origine de la prolifération des algues vertes sans engager de changement dans les pratiques agricoles ayant conduit à leur production. La méthanisation se retrouve ainsi au cœur de tension constituée autour d'un enjeu de modification des pratiques agricoles mettant en évidence un décalage entre « la conception écologiste de la modernité, posant l'exigence d'une société capable de limiter les dégâts qu'elle cause à la nature, (...) « en avance » sur la conception productiviste qui, elle, n'implique pas une telle exigence. »³⁰⁶

³⁰⁵ Entretien Chercheur agronome, 31 mai 2018

³⁰⁶ LEMIEUX, Cyril. « Paradoxe de la modernisation ». *Op. cit.*

Le développement de la méthanisation agricole en tant qu'outil de gestion des contraintes environnementales qui pèsent sur les exploitations d'élevage ne permet pas de caractériser l'émergence d'un consensus entre le monde agricole et la sphère associative autour de l'assignation d'une finalité environnementale de l'activité. Le « public » de la pollution aux nitrates rejettent alors la constitution de la méthanisation agricole comme hypothèse de résolution du « fait social problématique » révélé par la prolifération des algues vertes. En revanche, l'identification de la méthanisation comme source de production de gaz renouvelable va constituer le creuset de construction de nouvelles alliances entre les parties prenantes des secteurs associatif, agricole et gazier.

IV. ...à un instrument de la transition énergétique

Un rapport d'évaluation du plan de prévention des algues vertes lancé en 2010 relève la contribution de la méthanisation à la diversification du bouquet énergétique breton, précisant toutefois que « *Cet aspect « énergétique » mérite d'être souligné mais ne saurait être comparé aux résultats de la filière méthanisation agricole allemande où plus d'un million d'hectares d'ensilage de maïs sont dédiés à la méthanisation.* »³⁰⁷. Ce constat met en évidence que dans le cadre de son association avec la problématique des algues vertes, la finalité de la méthanisation agricole en tant qu'outil de production d'énergie est considérée comme résiduelle par les pouvoirs publics.

À cet égard, le débat national sur la transition énergétique (DNTE) organisé par le gouvernement en 2012 marque un point de bascule dans la conception des ambitions environnementales de l'activité de méthanisation. Ce débat constitue le creuset de la construction de convergences sur la méthanisation entre GRDF et FNE (1). L'association, qui s'était jusqu'alors opposée à la participation environnementale de la méthanisation dans une optique de gestion des pollutions agricoles, va identifier la possible contribution de l'activité dans la perspective de la transition énergétique, tandis que GRDF est contraint de modifier son

³⁰⁷ HUBERT, Claire, Pierre RATHOUIS, Josiane CONDÉ, et al. *Evaluation du volet préventif du plan 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne*. Rapport 009998-01 et 14113. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2015.

positionnement à l'égard du développement des énergies renouvelables (2). Dans ce contexte de construction d'alliances nouvelles autour de la méthanisation, le secteur agricole est identifié comme un partenaire incontournable (3).

1. Les nouvelles convergences lors du DNTE

En novembre 2012, le gouvernement lance le « débat national sur la transition énergétique ». Le choix de la transition énergétique comme pivot de ce débat national apparaît comme le résultat de la thématisation de la problématique du réchauffement climatique planétaire³⁰⁸. En amont de ce débat, cinq ONG³⁰⁹ s'associent pour la rédaction d'un document portant 14 mesures qui doivent selon elles guider les discussions à venir. Parmi ces mesures, la méthanisation agricole figure à deux reprises, comme activité participant au « Soutien aux énergies renouvelables » et dans le volet concernant « L'agriculture comme actrice de la transition énergétique ». Néanmoins, dénonçant un « manque de vision à long terme » des pouvoirs publics et la structuration d'un pilotage du débat dominé par les intérêts de l'énergie nucléaire, l'association de protection de l'environnement Greenpeace décide de boycotter le DNTE auquel elle renonce à assister³¹⁰. Ce retrait met en évidence la difficulté de positionnement des associations de protection de l'environnement quant à la question de participer ou non à la conception des politiques publiques, les confrontant à une difficile conciliation entre l'enjeu de participer à la régulation institutionnelle et celui de la préservation de leur autonomie³¹¹.

Dans un communiqué de presse daté du 14 novembre 2012, l'association FNE regrette la composition faite par le gouvernement du comité de pilotage du débat, estimant elle aussi que

³⁰⁸ KANJANAPINYOWONG, Natthaporn. « Le Débat National sur la Transition Énergétique en France (2013): analyse discursive et textuelle ». 2019. p. 22.

³⁰⁹ Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Greenpeace France, Fondation Nicolas Hulot, CLER-Réseau pour la transition énergétique

³¹⁰ KANJANAPINYOWONG, Natthaporn. « Le Débat National sur la Transition Énergétique en France (2013): analyse discursive et textuelle ». *Op. cit.* p. 38

³¹¹ FLAHAULT, Erika et Paulette ROBIC. « Les associations d'environnement partenaires privilégiés des pouvoirs publics: un paradoxe qui dynamise la gestion de l'environnement » in Annie DUSSUET et Jean-Marc LAUZANAS (eds.). *L'économie sociale: entre informel et formel ; paradoxes et innovations*. Rennes : Presses Univ. de Rennes, 2007, p. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00777029/document> [consulté le].

ce comité offre une sur-représentation aux intérêts nucléaires. Néanmoins, compte tenu notamment d'une position plus modérée que d'autres ONG à l'égard de l'abandon de la production d'énergie nucléaire en France³¹² et en dépit des réserves émises à l'égard des risques relatifs à l'orientation des discussions par le lobby nucléaire, FNE continue de suivre le DNTE. À l'occasion du débat, l'association identifie un intérêt sur la question de la méthanisation qui la conduit à faire évoluer sa prise en charge de la thématique.

« Pour nous au niveau national, c'est venu autour des années 2012 2013. À ce moment-là, il y a eu le débat national sur la transition énergétique »³¹³

Le DNTE, qui devait se conclure par la publication de recommandations, s'achève finalement par la publication d'une simple synthèse ayant elle-même rencontré de sérieuses difficultés pour rassembler un consensus de la part de l'ensemble des parties prenantes à la discussion. Dans ce contexte particulièrement tendu, l'énergie photovoltaïque est évoquée seulement en tant qu'objectif de développement pour les territoires d'outre-mer, et l'énergie éolienne n'est quant à elle pas mentionnée. Au contraire, la méthanisation est, elle, évoquée à deux reprises. Notamment, aux termes de l'enjeu n°8 « Dynamisation des territoires ruraux » la méthanisation doit pouvoir « soutenir le développement d'une agriculture triplement performante ». Il ressort ainsi de ce document que, parmi toutes les sources d'énergie renouvelable, la méthanisation recueille un consensus plus large auprès des divers acteurs du débat national sur la transition énergétique.

À l'occasion du DNTE, FNE identifie de nouvelles convergences avec l'entreprise GRDF, terreau de la construction d'une alliance entre l'entreprise gazière et l'association autour du développement de la méthanisation agricole.

« Le sujet de la méthanisation, en fait on le traite depuis 2013, suite au débat national sur la transition énergétique, on a senti monter un intérêt sur ce

³¹² KANJANAPINYOWONG, Natthaporn. « Le Débat National sur la Transition Énergétique en France (2013): analyse discursive et textuelle ». *Op. cit.* p. 41

³¹³ Entretien FNE, 22 avril 2020

sujet-là et donc à partir de 2013 on a commencé à travailler avec GRDF et l'ADEME »³¹⁴

Ainsi, tandis que les tensions autour de la thématique de l'énergie nucléaire freinent la transition des entreprises du secteur de l'électricité vers le développement des énergies renouvelables, le secteur du gaz entame un changement de paradigme autour du développement du biogaz.

2. Bascule du secteur gazier vers les énergies renouvelables

Le développement de la méthanisation en tant que source d'intérêt pour la production énergétique s'inscrit dans un changement de perspective opéré par le secteur gazier à l'égard de l'activité. En effet le secteur gazier en France, historiquement représenté par l'entreprise Gaz de France, s'est longtemps opposé au développement du gaz renouvelable. Cette opposition était notamment guidée par le rejet d'une logique de production décentralisée de l'énergie tandis que le secteur de l'énergie en France était gouverné par les entreprises quasi-monopolistiques Electricité de France et Gaz de France³¹⁵.

Pourtant, le principal distributeur de gaz en France, GRDF, va jouer un rôle clé dans la structuration de la filière méthanisation en France en s'impliquant fortement dans l'essor de l'injection du biogaz dans le réseau³¹⁶. L'entreprise gazière va ainsi faire considérablement évoluer son positionnement à l'égard de la production de gaz renouvelable, passant d'une attitude d'obstruction à une posture de soutien à son développement massif.

« GRDF a viré sa cuti au fur et à mesure. Il y avait quand même une crainte qui était réelle, c'était d'être certain que le gaz qui serait injecté ne serait pas susceptible de poser à la fois des problèmes ou des problèmes d'exploitation ou des problèmes de santé. Ça c'était normal de vérifier mais bon. Il a fallu

³¹⁴ Entretien FNE, 18 juillet 2018

³¹⁵ Stefan C. AYKUT et Aurélien EVRARD, « Une transition pour que rien ne change ? », *op. cit.*, p. 23.

³¹⁶ GROUIEZ, Pascal, Alexandre BERTHE, Mathilde FAUTRAS, et al. *Déterminants et mesure des revenus agricoles de la méthanisation et positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur « biomasse-énergie »*. *Op. cit.*

quand même... je crois qu'il y a eu deux années d'étude réalisée par l'ANSES, mais ça aurait pu être lancé bien avant. Les transporteurs au début ne voulaient pas qu'on injecte sur le réseau principal, il y avait une opposition qui était liée à leur stockage notamment. Donc ils ont fait faire des études complémentaires. »³¹⁷

La montée des enjeux liés au changement climatique et au rejet des gaz à effet de serre impacte directement le secteur du gaz, particulièrement en France. En effet, pour les pays dont le modèle énergétique est bâti sur la production d'électricité issue du charbon, la conversion vers des systèmes énergétiques gaziers représente une opportunité de décarbonation de l'énergie. La production française d'électricité, qui repose largement sur le nucléaire, est en revanche déjà « décarbonée », cette rhétorique de la « décarbonisation » constituant d'ailleurs l'un des « socles intellectuels » de justification de la politique énergétique française³¹⁸. L'approvisionnement en gaz naturel apparaît au contraire comme une contrainte pour atteindre les objectifs de neutralité carbone souscrit par la France dans le cadre de ses engagements internationaux³¹⁹. En outre, l'approvisionnement de la France en gaz naturel caractérise un enjeu stratégique et géopolitique. Ainsi, les crises qui se sont succédées entre la Russie et l'Union Européenne en 2006, 2009 et 2014 ont participé à mettre en évidence les risques afférents à la dépendance européenne pour son approvisionnement en gaz³²⁰. Dans ce contexte, sous la pression des pouvoirs publics étatiques, le secteur du gaz reconsidère l'intérêt du développement du gaz renouvelable correspondant ainsi à la nécessité de trouver une solution alternative aux énergies fossiles. Les problématiques d'approvisionnements en énergie poussent ainsi GRDF à « identifier le développement au développement durable »³²¹.

³¹⁷ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

³¹⁸ Stefan C. AYKUT et Aurélien EVRARD, « Une transition pour que rien ne change ? », *op. cit.*, p. 31.

³¹⁹ HAUET, Jean-Pierre. « Le gaz : atout ou obstacle dans la recherche de la neutralité carbone ? », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*. 3 juillet 2019, vol.95 n° 3. p. 85-90.

³²⁰ FURFARI, Samuele. « Le gaz naturel, nouvel élément structurant du Mare Nostrum », *Confluences Méditerranée*. 2014, vol.91 n° 4. p. 67-82.

³²¹ Pierre JACQUET et Laurence TUBIANA, « Prise de conscience et crise de confiance », dans Pierre JACQUET et Laurence TUBIANA (dirs.), *Regards sur la Terre 2007. L'annuel du développement durable. Énergie et changements climatiques*, Annuels, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 21.

« C'est-à-dire qu'il y a quelques années encore il voyait ça un peu comme une concurrence au gaz naturel. Et maintenant le discours de certaines personnes chez GRDF c'est de dire : de toute façon on n'a pas le choix, du gaz naturel il n'y en aura demain plus, donc il faut développer le gaz renouvelable. »³²²

Dans ce contexte, GRDF identifie la méthanisation comme capable de contribuer à la conversion du secteur gazier vers la production d'énergie renouvelable capable de se substituer au gaz naturel pour alimenter le réseau. La méthanisation constitue ainsi une opportunité pour l'entreprise de poursuivre son activité économique dans la perspective de la possible limitation réglementaire de la consommation du gaz naturel.

« Et donc GRDF c'est vraiment impliqué dedans à partir du moment où GRDF a compris que soit le gaz naturel était remplacé par du gaz renouvelable, soit le réseau, enfin les consommations de gaz deviendraient peut-être, petit à petit interdites, enfin les utilisations du gaz seraient petit à petit interdites. Moi je me souviens quand en 2013 je crois, je ne sais plus exactement la date, mais quand on a travaillé sur ce qu'on appelait les SRDAET ou quelque chose comme ça, les schémas régionaux air énergie je sais plus quoi, peu importe. Quand on allait rencontrer les représentants de l'État en région, ils nous disaient : mais vous venez nous voir, mais on est bien d'accord pour dire que le gaz c'est fini. Vous allez tout arrêter. Et sans plaisanter, ce n'était pas du tout une plaisanterie. »³²³

Cette évolution du regard porté par GRDF sur la production de gaz renouvelable implique une modification de la logique de production du gaz en France qui doit dès lors évoluer vers un modèle décentralisé, modèle que le secteur du gaz avait abandonné depuis la fin des années 70. Le développement du gaz renouvelable doit conduire à la constitution d'unités de production

³²² Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

³²³ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

déployées sur l'ensemble du territoire national. Cette production doit néanmoins s'appuyer sur un réseau de distribution structuré au niveau national.

« Donc on avait une production et une distribution locale, les réseaux étaient d'ailleurs séparés les uns des autres. On est passé à une infrastructure centralisée donc avec là, en grand, les structures de transport. D'ailleurs là on voit en jaune c'est le réseau de Terega et puis en rouge c'est celui de GRT gaz. Et puis la distribution qui était donc héritière de ces compagnies, donc plutôt urbaines pour le gaz. Et puis depuis 2012 eh bien on a commencé à injecter du biométhane, donc on est en train de faire de nouveau une transformation, de telle façon qu'en 2050 à peu près, on ait terminé en l'espace d'une petite quarantaine d'années, qu'on ait fait cette même transformation, avec cette fois-ci, on aura bien une production décentralisée de nouveau, comme il y a un siècle. Par contre on va conserver la structure, l'infrastructure nationale (...). »³²⁴

Du point de vue du secteur gazier, le développement du gaz renouvelable conduit donc à modifier les cadres de la production de l'énergie selon une approche par le territoire. Néanmoins, cette évolution des processus de production de l'énergie ne conduit pas à la disparition de la logique centralisatrice qui gouverne le secteur. La territorialisation de la production apparaît ainsi comme une modalité d'approvisionnement dont la gestion reste gouvernée par une approche centralisée, mettant en évidence que *« l'impératif de « transition énergétique », loin de constituer d'abord et surtout le fer de lance d'une transformation profonde du secteur énergétique, sert aussi d'« outil de maintien de l'existant » »³²⁵*. À l'instar de la progression de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'échelle mondiale, le développement de la méthanisation se réalise ainsi à la faveur de son intégration dans *« les grands réseaux centralisés »³²⁶*.

³²⁴ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

³²⁵ Stefan C. AYKUT et Aurélien EVRARD, « Une transition pour que rien ne change ? », *op. cit.*, p. 19.

³²⁶ François JARRIGE et Alexis VRIGNON, « Les énergies renouvelables et alternatives à l'heure des crises globales », *op. cit.*, p. 310.

Cette bascule de GRDF à l'égard de la production d'énergie renouvelable apparaît néanmoins singulière dans le paysage des entreprises énergétiques françaises. Cette dynamique originale de modification substantielle des modalités d'approvisionnement du réseau de gaz favorise ainsi l'émergence de convergences nouvelles entre la sphère environnementaliste intéressée au développement des EnR et une des principales entreprises du secteur énergétique en France.

« Après GRDF, ils ont... pour le coup c'est une des seules, enfin c'était à l'époque une des seules grandes entreprises du secteur énergétique à avoir proposé un scénario de transition de son activité en faisant des scénarios. Et du coup aussi, en mettant en avant le fait que la consommation de gaz allait diminuer et qu'ils allaient devoir aussi privilégier du gaz décarboné. Donc ce que les autres, à l'époque EDF et compagnie n'avait absolument pas mis le pied dans la transition de leur activité. Donc c'était intéressant pour nous de travailler avec les acteurs là »³²⁷

Le changement de paradigme de l'opérateur gazier à l'égard du développement du gaz renouvelable permet de faire émerger une relation partenariale avec la sphère environnementaliste. Ainsi à partir de 2015, FNE organise annuellement des journées nationales d'échange sur la méthanisation et le biogaz à destination notamment des associations membres de son réseau, journées auxquelles des représentants du secteur gazier sont systématiquement conviés à s'exprimer. Le secteur gazier n'est cependant pas la seule sphère intéressée au développement de la méthanisation avec laquelle FNE est amenée à identifier de nouveaux liens.

3. Le monde agricole, partenaire incontournable

Le contexte d'émergence de l'intérêt de FNE à l'égard de la méthanisation dans le cadre d'un débat orienté sur la question énergétique impacte l'angle par lequel l'association

³²⁷ Entretien FNE, 22 avril 2020

appréhende l'activité dans une première approche. Ainsi, c'est à travers l'identification de l'enjeu énergétique de la méthanisation que l'association environnementale s'engage dans la construction d'un positionnement à l'égard de l'activité.

« En fait, quand on s'est intéressé à la méthanisation il y a quelques années, ça a vraiment commencé par des enjeux énergétiques »

Lors du DNTE, l'une des quatre trajectoires de transition énergétique étudiées est celle du scénario Négawatt issu du travail effectué depuis 2001 par l'association du même nom. Cette association élabore des scénarios prospectifs de transformation du système énergétique français sur la base de trois piliers : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables. Le DNTE est l'occasion de constituer le scénario Négawatt comme une référence incontournable de l'action publique environnementale tandis que le secteur gazier identifie des convergences avec la vision prospective portée par le scénario Négawatt³²⁸. Les deux premiers scénarios présentés par l'association en 2003 et 2006 ne mentionnaient pas la méthanisation au rang des sources d'énergie renouvelable sur lesquelles appuyer la transition énergétique. Le scénario rendu public en septembre 2011 identifie au contraire le développement du biogaz comme l'un des vecteurs de la transition énergétique du pays et place le secteur agricole « au cœur de la transition » pour porter « la production de biogaz à 157TWh en 2050 contre 4TWh aujourd'hui ».

Dans cette perspective, en avril 2013, l'ADEME publie une étude réalisée par le bureau d'étude Solagro³²⁹ intitulée « Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation »³³⁰. Selon ce document, 90% du gisement mobilisable pour la méthanisation est

³²⁸ Stefan C. AYKUT et Alain NADAÏ, « Le calcul et le politique. Le Débat National sur la Transition Énergétique et la construction des choix énergétiques en France », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2019, vol. 13, 4, n° 4, pp. 1027-1028.

³²⁹ Entreprise associative toulousaine spécialisée dans les énergies renouvelables et l'agroenvironnement, elle est également impliquée dans la construction des scénarios Négawatt. Christian Couturier, directeur du Pôle Energie et Déchets puis directeur général de Solagro devient d'ailleurs président de l'association Négawatt en 2014 tandis qu'il est également vice-président du Club Biogaz de l'ATEE.

³³⁰ INDDIGO et SOLAGRO. *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation*. ADEME, 2013.

d'origine agricole. Le développement d'une filière d'énergie renouvelable de méthanisation repose donc sur la nécessité d'établir de nouvelles convergences avec le secteur agricole.

« Enfin la méthanisation c'est 90 % de gisement agricole et 100 % des digestats qui sont épandus sur les sols agricoles. Donc c'est quelque chose qui est quand même très très très agricole. Et qui ne pourra pas se faire sans les agriculteurs »³³¹

« C'est-à-dire à la fois ça arrange bien qu'on puisse trouver un moyen pour que les agriculteurs puissent continuer à vivre de leurs terres. Et puis il se trouve que de toute façon le potentiel il est à 90 % agricole, pour la méthanisation »³³²

Ainsi, la construction de la méthanisation dans une finalité de production énergétique engage les parties prenantes associées dans le développement de l'activité à l'issue du DNTE (FNE, GRDF, Solagro/Négawatt) à considérer les moyens de mettre en œuvre cette « fin-en-vue ». L'activité repose sur la digestion de matière organique. Ces parties prenantes considèrent dès lors la nécessité d'identifier la matière organique susceptible de soutenir l'hypothèse de la production énergétique. Elles identifient alors le monde agricole comme acteur central du développement de la méthanisation, le secteur agricole apparaissant comme une ressource incontournable de ce développement.

C'est dans ce contexte que l'État adopte un plan destiné à promouvoir le déploiement de l'activité. L'annonce de ce plan va alors constituer l'occasion pour les parties prenantes intéressées au développement de la méthanisation de préciser la qualification des finalités assignées à l'activité capable de susciter leur ambition convergente.

³³¹ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

³³² Entretien GRDF, 28 septembre 2018

V. La réduction des GES comme facteur de convergences

Tandis que la sphère environnementaliste disqualifie l'orientation de la méthanisation agricole autour d'une finalité strictement énergétique (1), la problématique de réduction des gaz à effet de serre constitue finalement un objectif convergent de développement de l'activité tant pour le monde agricole (2) que pour le secteur associatif (3).

1. Les risques d'une méthanisation « strictement » énergétique

En mars 2013, le ministère de l'Agriculture lance le « Plan méthanisation autonomie azote » (EMAA) selon lequel il est attendu la construction de 1000 unités de méthanisation sur le territoire à l'horizon 2020. L'intitulé du plan met en évidence la survivance du lien méthanisation-nitrate comme finalité du développement de l'activité. À l'annonce du plan EMAA, FNE publie un communiqué de presse exprimant les bases de sa position vis-à-vis de la méthanisation³³³. Ce faisant, FNE se constitue en véritable public enquêtant sur de la méthanisation agricole et procédant à l'évaluation de la pertinence environnementale l'activité. Cette évaluation s'articule alors autour de plusieurs thématiques.

FNE rappelle d'abord son opposition à l'identification de la méthanisation comme réponse au problème des nitrates. L'association développe néanmoins d'autres éléments constitutifs de l'évaluation environnementale de l'activité, consistant en une analyse critique des conséquences du développement à l'échelle nationale d'une méthanisation agricole exclusivement guidée par un objectif énergétique. Ainsi le modèle allemand de la méthanisation, basé sur l'alimentation des méthaniseurs au moyen de cultures de maïs dédiées, est rejeté. Ce mode d'alimentation de la méthanisation est disqualifié par référence à la contestation menée par le monde associatif environnemental à l'égard des agro-carburants et du changement d'affectation des sols qu'implique cette logique d'approvisionnement.

³³³ France Nature Environnement. *Plan méthanisation, gare aux dérives !* Communiqué de presse. Mars 2013. <https://www.fne.asso.fr/communiqués/plan-m%C3%A9thanisation-gare-aux-d%C3%A9rives>

FNE met également en garde concernant l'utilisation de ressources agricoles à des fins énergétiques. La méthanisation ne doit pas avoir recours à des cultures dédiées, ce qui engendrerait un changement d'affectation des sols. Jean-Claude Béviard, Vice-président de FNE en charge de l'agriculture précise : « *Nous ne voulons pas du modèle allemand : de grosses unités de méthanisation nécessitant des milliers d'hectares de maïs pour les alimenter.* »

334

Ce faisant, l'enquête poursuivie par l'association met en évidence le risque associé au développement de l'activité selon une finalité strictement énergétique dès lors que le maïs présente un meilleur pouvoir méthanogène que les effluents d'élevage. FNE évalue le développement de la méthanisation, envisagée comme une source d'approvisionnement énergétique substituable aux réseaux d'approvisionnement traditionnels, à l'aune des conséquences emportées par la production de cultures dédiées sur ce que l'association considère comme étant la vocation principale des terres agricoles. La construction des cadres de la méthanisation agricole dans la perspective de sa finalité énergétique met ainsi en évidence l'émergence d'un risque relatif aux moyens mis en œuvre pour réaliser cet objectif dès lors que, dans cette perspective, les cultures énergétiques dédiées représentent l'option la plus efficiente.

« *Si c'est une vision énergie, il faut faire des cultures* »³³⁵

Enfin, sur la base d'une critique du projet controversé de la « ferme des mille vaches », l'association met en évidence la question du dimensionnement de l'activité comme critère d'appréciation de la valeur environnementale de la méthanisation.

Qu'entend-t-on par « modèle français » et par « méthanisation agricole collective de taille intermédiaire » ? Nous demandons une définition précise de cette taille intermédiaire, et des garanties fortes pour éviter des projets tels que le projet de ferme de 1000 vaches en Picardie. »

336

³³⁴ France Nature Environnement. *Plan méthanisation, gare aux dérives !* Communiqué de presse. Mars 2013. <https://www.fne.asso.fr/communiqués/plan-m%C3%A9thanisation-gare-aux-d%C3%A9rives>

³³⁵ Entretien ADEME, 17 mars 2017

³³⁶ France Nature Environnement. *Plan méthanisation, gare aux dérives !* Communiqué de presse. Mars 2013. <https://www.fne.asso.fr/communiqués/plan-m%C3%A9thanisation-gare-aux-d%C3%A9rives>

Ce projet repose sur la constitution d'un élevage de 1000 vaches laitières et 750 génisses associé à une unité de méthanisation de 1,5 mégawatt. Il consiste dans la construction de neuf bâtiments pour accueillir à la fois les bêtes et les installations liées à la méthanisation. La contestation du projet s'articule autour de son gigantisme. Le dimensionnement de l'activité de méthanisation est ainsi utilisé comme moyen d'évaluation de la pertinence environnementale de l'activité, ce projet étant qualifié en tant que « méthanisation agricole industrielle ». L'association FNE questionne ainsi la formule du plan EMAA aux termes de laquelle cette politique publique vise le développement d'un modèle français d'une « *méthanisation agricole collective de taille intermédiaire* ».

La valeur environnementale de la méthanisation est évaluée au regard de la finalité de l'activité, tendant à la production d'énergie, et des moyens qui lui sont associés. Ainsi, lors du conflit autour de la constitution de la méthanisation en tant qu'hypothèse de résolution des problèmes de prolifération des algues vertes, les associations environnementales avaient disqualifié la valeur environnementale de l'activité en tant qu'elle constituait un outil de pérennisation des pratiques agricoles intensives. Le projet de méthanisation de la ferme des 1000 vaches met cette fois en lumière la qualification de la méthanisation comme moyen, non pas seulement de pérennisation, mais de renforcement de l'industrialisation de l'activité agricole à travers la modification de sa finalité productive. L'ancrage de la méthanisation dans une perspective de production d'énergie ouvre en effet le champ d'une production agricole envisagée comme un simple moyen de mise en œuvre de la finalité énergétique. Le terme d'« énergiculteur » est employé par le public contestataire pour désigner le changement de paradigme de l'activité agricole, mise au service de la production d'énergie³³⁷.

Lors de la publication du plan EMAA, FNE affiche ainsi un positionnement qui tend à disqualifier la valeur environnementale d'une méthanisation agricole exclusivement orientée vers une finalité de production d'énergie au regard des conséquences emportées par les moyens justifiés par la poursuite d'un tel objectif.

³³⁷ HUBERT, Claire, Pierre RATHOUIS, Josiane CONDÉ, et al. *Evaluation du volet préventif du plan 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne. Op. cit.*

2. Thématisation des GES dans le monde agricole

Dès 2007, un rapport publié par l'INSEE met en évidence le poids du secteur agricole comme source de production et d'émission des gaz à effet de serre³³⁸. Le rapport indique par ailleurs que si « *L'agriculture a peu d'options pour diminuer les émissions dont elle est responsable (...), elle peut participer à une réduction de l'effet de serre via sa capacité à générer des produits issus de la biomasse. Ces produits pourront être utilisés en remplacement des produits issus des ressources fossiles : biocarburants et matériaux issus de la chimie verte* ».

La problématique des gaz à effet de serre générée par l'activité agricole est également un des points d'articulation du scénario prospectif Aferres2050 réalisé en 2011 par Solagro, scénario sur lequel s'appuie l'association Négawatt pour construire les trajectoires de développement des énergies issues de la biomasse. Ce scénario envisage de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole sur la base d'une modification en profondeur du secteur agricole. Selon ce scénario, la méthanisation de la « grande majorité des déjections animales » doit contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En juillet 2013, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) publie une étude commandée par l'ADEME, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEEDE) avec pour thème la question de la contribution envisageable de l'agriculture française à la réduction des gaz à effet de serre³³⁹. Parmi les dix mesures envisagées, l'institut identifie la méthanisation comme capable de permettre la réduction des émissions de méthane liées au stockage des effluents d'élevage. Cette étude se fonde sur l'analyse des données des 48 unités de méthanisation agricoles ou basées majoritairement sur des déjections animales en activité en 2011. Une nouvelle étude publiée cette fois par le Conseil général de l'alimentation, de

³³⁸ TAUBER, Mélanie. « Pressions et services environnementaux » *L'agriculture nouveaux défis*. Edition 2007. INSEE. [s.l.] : [s.n.], 2007, p. 193-205.

³³⁹ PELLERIN, Sylvain, Laure BAMIÈRE, Denis ANGERS, et al. *Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques*. INRA, 2013.

l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)³⁴⁰ en septembre 2014 traite des « contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique ». La méthanisation y est citée à plusieurs reprises, rappelant notamment que, selon les travaux de l'INRA, la méthanisation « *est l'action agricole qui a le plus fort potentiel d'atténuation des GES* »³⁴¹.

Dans ce contexte, la méthanisation est susceptible de porter un enjeu de conciliation entre agriculture et environnement compte tenu de sa vocation de production d'énergie mais également dans la perspective de la diminution de la production de gaz à effet de serre d'une activité agricole gourmande en énergie carbonée³⁴². Les acteurs économiques intéressés au développement de la méthanisation (bureaux d'étude, constructeurs, entreprises gazières) s'emparent des résultats de l'étude de l'INRA et des perspectives identifiées par le scénario Afterres2050 pour construire un argumentaire de justification de la méthanisation en partie fondé sur la réduction des gaz à effets de serre dans le domaine agricole. La réduction des gaz à effets de serre doit résulter à la fois d'une baisse des émissions directes liées au stockage des effluents d'élevage mais également des émissions plus indirectes, liées à la diminution de la consommation des intrants issus de l'industrie pétrochimique par les agriculteurs. Le digestat produit par la méthanisation peut être substitué aux engrais traditionnellement achetés par les agriculteurs, engrais dont la production est un facteur de production de gaz à effet de serre.

« Le gros intérêt du digestat c'est d'économiser pour l'agriculteur l'achat d'engrais minéraux, d'engrais chimique. Par là même, on évite d'acheter donc on a moins de charge et surtout on évite de consommer des engrais »

³⁴⁰ Organisme placé sous l'autorité du ministre de l'agriculture - Décret n° 2010-141 du 10 février 2010 relatif au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

³⁴¹ MADIGNIER, Marie Laurence, Guillaume BENOIT, et Claude ROY. *Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique*. CGAAER, 2014.

³⁴² JOUBERT-GARNAUD, Carole. *Les énergies renouvelables dans l'agriculture de la Charente-Maritime : l'émergence en milieu rural d'un nouveau moteur du développement économique et social non dépourvu d'incidences sur l'environnement local.*, phdthesis. [s.l.] : Université de La Rochelle, 2010. En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00576083> [consulté le 16 octobre 2020].

minéraux qui consomme beaucoup de gaz naturel pour être produits. Donc en cascade on économise des gaz à effet de serre »³⁴³

« Si les pouvoirs publics soutiennent cette filière ce n'est pas parce qu'on produit de l'énergie, enfin on produit de l'énergie certes, mais pourquoi on accepte de produire de l'énergie quatre fois plus cher ? Parce qu'on a un rôle de traitement des déchets, on a un rôle de réduction des gaz à effet de serre, c'est peut-être même le premier d'ailleurs, de réduction des gaz à effet de serre en agriculture, de réduction des gaz à effet de serre de manière globale puisque le biométhane a un bilan gaz à effet de serre bien meilleur que le gaz naturel. »³⁴⁴

La méthanisation peut ainsi être articulée autour d'une finalité de réduction des gaz à effets de serre émis et consommés par le secteur agricole, permettant d'en déduire une finalité environnementale qui se détache de la seule ambition énergétique. La thématique de la réduction des gaz à effets de serre grâce à la méthanisation procède néanmoins de logiques différenciées entre, d'un côté, la sphère économique qui promeut le développement de la méthanisation et, de l'autre, le monde associatif environnementaliste.

3. BioGNV et alternative au nucléaire

En 2015, FNE publie une note de positionnement au sujet de la méthanisation³⁴⁵. Le contenu de la note met en évidence les modalités de l'identification de la valeur environnementale de l'activité, mettant en perspective les finalités qui lui sont assignées avec les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour y parvenir.

³⁴³ Entretien Solagro, 12 mai 2017

³⁴⁴ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

³⁴⁵ FNE. *Note de positionnement*. 2015. https://mirabel-lne.asso.fr/f/FNE_PositionMethanisation.pdf

Aussi dans le cadre de la transition d'un mix énergétique dépendant des énergies fossiles vers un mix énergétique majoritairement composé d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, FNE soutient le développement de la production de biogaz par la méthanisation sous certaines réserves quant à la mise en œuvre.

346

Aux termes de cette note, FNE met en perspective la réduction des gaz à effet de serre avec l'usage du biogaz. Le méthane issu de la méthanisation est identifié comme peu émetteur de gaz à effet de serre. Dans ces conditions, son utilisation comme carburant en substitution des produits pétroliers permettrait une réduction des émissions du secteur des transports, responsable du tiers des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

L'utilisation du biométhane comme carburant est particulièrement intéressante ; les transports sont responsables de plus de 70 % de la consommation de produits pétroliers à des fins énergétiques et de plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. |

L'utilisation du biométhane comme carburant est peu émettrice de GES, mais aussi de particules fines. Le développement de son utilisation dans le secteur des transports permettrait une réduction des émissions de GES et de particules.

347

La mise en évidence par FNE de la contribution de la méthanisation à l'enjeu de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports permet ainsi l'identification d'une finalité environnementale de l'activité. Cette qualification de l'activité dans la perspective de sa participation à la réduction des gaz à effet de serre s'écarte alors de la finalité strictement énergétique dont elle a identifié les risques. L'identification de cette finalité de lutte contre les émissions de gaz à effets de serre permet ainsi de faire émerger un positionnement de l'association convergent avec le discours porté par la sphère économique soutenant le développement de l'activité.

Dans sa note de 2015, FNE indique cependant que son positionnement sur la méthanisation « s'articule avec l'orientation politique et stratégique de FNE « changer de modèle agricole » »³⁴⁸. Ainsi, l'absence de mise en évidence d'un objectif de réduction des gaz à effets de serre dans le secteur agricole grâce à la méthanisation traduit l'ambition de l'association de

³⁴⁶ *Ibid*

³⁴⁷ *Ibid*

³⁴⁸ FNE. *Note de positionnement*. 2015. https://mirabel-lne.asso.fr/f/FNE_PositionMethanisation.pdf

peser sur l'évolution de l'activité agricole elle-même. La constitution d'une finalité de la méthanisation autour de la réduction des gaz à effets de serre générés par l'activité agricole au moyen du traitement des effluents d'élevage par méthanisation renvoie à une problématique identique à celle identifiée à l'occasion du débat sur les apports possibles de la méthanisation dans le traitement des algues vertes. L'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre par méthanisation des effluents d'élevage, permettant de capter le méthane produit par le stockage de ces effluents, n'engage aucune modification sur les pratiques agricoles associées à la mise en œuvre de l'activité. La réduction des gaz à effets de serre dans le secteur agricole ne peut dès lors être rapportée à une solution appliquée « en fin de parcours ».

La question de la production des gaz à effets de serre par l'activité agricole demeure ainsi un objet de tension entre mondes associatif et agricole. En février 2015, à quelques mois de la tenue en France de la COP 21 et la veille de l'ouverture du salon de l'agriculture de Paris, un forum international intitulé « Agriculture et changement climatique » est organisé conjointement par le centre national des expositions et concours agricoles (CENECA)³⁴⁹ et les ministères des Affaires étrangères et de l'Agriculture. Au cours de ce forum, GDF Suez est invité à présenter la méthanisation. L'organisation de ce forum fait écho à la création six mois plus tôt, sous l'impulsion de l'ONU, de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat (GACSA³⁵⁰). Cette alliance, qui regroupe une soixantaine de membres³⁵¹, est dénoncée par de nombreuses ONG, en tant qu'elle constituerait le « cheval de Troie » de l'agro-industrie au cœur des dynamiques de négociation internationale sur le climat. Plusieurs centaines d'ONG, nationales et internationales, cosignent ainsi en 2015 une lettre ouverte dénonçant le flou de la notion « d'agriculture intelligente » promue par l'alliance et qui ouvre la porte aux dérives de l'agriculture industrielle dont elles rappellent la responsabilité dans les problèmes de réchauffement climatique planétaire³⁵². Dans ce contexte, si la sphère associative

³⁴⁹ Société propriétaire du Salon international de l'agriculture

³⁵⁰ « Global Alliance for Climate-Smart Agriculture »

³⁵¹ 22 pays dont la France, des organisations internationales, des centres de recherche et des entreprises

³⁵² <http://www.climatesmartagconcerns.info/francais1.html> - Organisations signataires en France ; Action Contre la Faim (ACF), Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), Amis de la Terre, ATTAC France, CARI, Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), CCFD-Terre Solidaire, Confédération Paysanne, ENERGIES 2050, FIAN France, Gevalor, Greenpeace, Gret-Professionnels du développement solidaire, Ingénieurs Sans Frontières - Agricultures et Souveraineté Alimentaire (ISF AgriSTA), Laboratoire de Recherche en Gestion et Economie des Industries Agroalimentaires (Largecia-Oniris), Plate-Forme pour le Commerce

intègre la thématique de réduction des gaz à effets de serre dans l'évaluation de la pertinence environnementale de la méthanisation, elle opère cette articulation « à distance » de l'activité agricole.

En revanche, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports assigné à la méthanisation permet à l'association de renouveler l'argumentaire de contestation de l'énergie nucléaire comme outil de lutte contre le réchauffement climatique. Le biogaz carburant, appelé « bioGNV », correspond à une solution alternative au pétrole dans le cadre des consommations énergétiques liées à la mobilité. Mais il constitue également une alternative à la transformation du secteur des transports vers l'utilisation de l'énergie électrique, largement adossée à la poursuite de la production nucléaire.

« Pour nous le biognv, c'est une des solutions au remplacement, à la substitution du diesel et de l'essence, et une des solutions pour s'opposer au tout électrique »³⁵³

La contestation de l'énergie nucléaire portée par FNE ouvre une opportunité de renforcer le rapprochement opéré avec les acteurs du secteur gazier et de la dynamique engagée par GRDF pour réorienter son activité autour de la production de gaz renouvelable. GRDF peut ainsi s'établir en partenaire de la lutte engagée par le monde associatif environnemental contre le secteur électrique dont les intérêts sont dominés par le lobby nucléaire.

« C'est là où on est aussi en concurrence avec EDF, c'est qu'on considère, pour les mêmes raisons d'ailleurs, qu'on ne pourra pas avoir que des véhicules électriques. Sachant qu'effectivement le véhicule électrique est aussi un autre moyen de dire qu'il y a besoin de nucléaire puisque, en fait, c'est une utilisation toute l'année. Donc il faut comprendre tous les raisonnements qu'il y a derrière EDF. D'où la raison pour laquelle ils ne

Equitable, Peuples Solidaires-ActionAid, réseau FAIRNESS, Réseau Action Climat, Réseau Climat & Développement, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique - Caritas France

³⁵³ Entretien FNE, 18 juillet 2018

veulent pas de méthanisation et qu'ils veulent beaucoup de véhicules électriques. Parce que EDF veut conserver son nucléaire. »³⁵⁴

Par ailleurs, la performance énergétique maximale des installations de méthanisation correspond à la valorisation de l'énergie produite sous forme de gaz. Le système de cogénération, qui implique une conversion du gaz en électricité et en chaleur, engendre une déperdition énergétique. FNE traduit cet enjeu de performance énergétique par la qualification de l'injection comme mode privilégié de valorisation de l'énergie produite par méthanisation.

« C'est vrai qu'on privilégie nous l'émergence de projets en injection à cause de ces histoires de rendement et de transition énergétique des transports. Sinon, on va continuer à consommer du carburant fossile »³⁵⁵

« On n'est pas opposé à la cogénération mais c'est vrai qu'on favorise, on promeut un peu plus l'injection »³⁵⁶

FNE participe alors à l'effort engagé par GRDF pour obtenir la détermination légale d'un « droit à l'injection »³⁵⁷. À partir de l'orientation de la méthanisation dans une perspective de limitation des émissions de gaz à effet de serre, se dessine une alliance entre la sphère environnementaliste et le secteur gazier pour qualifier l'injection du gaz dans le réseau en tant que moyen privilégié de mise en œuvre de l'activité.

« Et puis on discute également d'un droit à l'injection, ce qui voudrait dire la prise en charge du raccordement entre guillemets des sites. C'est vrai que c'est des réflexions pour faciliter effectivement l'usage carburant et l'usage biométhane »³⁵⁸

³⁵⁴ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

³⁵⁵ Entretien FNE, 22 avril 2020

³⁵⁶ Entretien FNE, 18 juillet 2018

³⁵⁷ GROUIEZ, Pascal, Alexandre BERTHE, Mathilde FAUTRAS, et al. *Déterminants et mesure des revenus agricoles de la méthanisation et positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur « biomasse-énergie »*. Op. cit.

³⁵⁸ Entretien FNE, 18 juillet 2018

L'utilisation du gaz issu de la méthanisation comme carburant devient ainsi le terreau des convergences entre le monde associatif et le secteur gazier pour concourir au développement de l'activité, les conduisant à faire de l'injection dans le réseau la modalité privilégiée de construction de la méthanisation.

La finalité environnementale de la méthanisation se caractérise ainsi par une participation de l'activité à la réduction des gaz à effets de serre. Cette réduction est thématiquée dans le monde agricole sans pour autant faire l'objet d'une reprise par l'association environnementale, qui demeure attaché à un objectif de modification du modèle agricole lui-même. La thématiquée de la réduction des gaz à effet de serre associée à la lutte contre le maintien de l'énergie nucléaire comme alternative aux produits pétroliers dans le secteur des transports constitue le point d'ancrage du partenariat noué entre le public et la sphère économique engagée dans le développement de la méthanisation agricole.

L'identification par FNE du gaz carburant comme enjeu de réduction des gaz à effet de serre, dans un contexte de critique du renforcement de l'usage de l'énergie nucléaire dans le secteur des transports, renforce la position de GRDF comme acteur central du développement de la méthanisation agricole. Fort de cette qualification de la valeur environnementale de la méthanisation, le secteur du gaz associé au monde agricole peut ainsi peser sur le développement prioritaire de l'injection comme procédé de valorisation de l'énergie issue de la méthanisation. L'injection tend ainsi à s'imposer comme l'approche dominante parmi les différentes modalités de valorisation énergétique permise par la méthanisation.

4. Les nouvelles alliances du monde agricole

Les ambitions de développement de la méthanisation portées par les acteurs ancrés dans le secteur de l'énergie comme GRDF ou le réseau interprofessionnel ATEE Club Biogaz implique l'émergence de connexions nouvelles avec le monde agricole.

« La difficulté qu'on a, le club biogaz nous on est plutôt lié au monde de l'énergie au départ, et du coup la question de comment s'adresser au monde

agricole c'est une question que l'on se pose assez souvent et qu'on construit au fur à mesure. »³⁵⁹

À partir de 2015, il est possible d'observer le rapprochement opéré en direction du monde agricole, à travers les interventions d'exploitants ou de membres des chambres d'agriculture dans le cadre des « JRI », journées de rencontre organisées annuellement par le Club Biogaz depuis 2012. Ces journées visaient initialement à constituer un espace de rencontre entre chercheurs et industriels de la filière méthanisation et elles étaient alors intitulées « recherche et industries ». Elles changent de nom en 2016 pour devenir des journées « recherche et innovation » afin notamment d'entériner l'intégration de ces nouvelles parties prenantes.

Les rapprochements sont également rendus visibles par la collaboration étroite entretenue par GRDF et le Club Biogaz avec Solagro, bureau d'étude associatif accompagnant les agriculteurs et les coopératives agricoles.

« On revendique une intervention assez importante dans la filière professionnelle puisque Christian Couturier, le directeur du pôle énergie de Solagro, est vice-président du club biogaz. On est à l'origine avec l'ADEME et GRDF des tarifs d'achat du gaz dans les réseaux de gaz naturel. »³⁶⁰

GRDF organise en outre des rencontres avec des coopératives agricoles intéressées pour investir dans la méthanisation³⁶¹. Pour le distributeur de gaz, la mise en œuvre d'un dialogue avec les acteurs du secteur agricole constitue une véritable nouveauté. L'entreprise est traditionnellement connectée aux secteurs urbains, auxquels elle distribue le « gaz de ville ». La connexion avec le monde agricole *via* l'activité de méthanisation implique par conséquent la mise en place d'un partenariat original.

³⁵⁹ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

³⁶⁰ Entretien Solagro, 12 mai 2017

³⁶¹ GROUIEZ, Pascal, Alexandre BERTHE, Mathilde FAUTRAS, et al. *Déterminants et mesure des revenus agricoles de la méthanisation et positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur « biomasse-énergie »*. *Op. cit.*

« Pour nous aujourd'hui le gaz c'est essentiellement urbain. Les campagnes on y allait relativement peu et ça représentait un enjeu faible. Très peu de consommation, peu de clients, donc on était urbain. Et on connaissait peu le milieu agricole. Quand je dis peu, c'est très peu. Et pour beaucoup d'entre nous, pas du tout. Donc tout ça, pour nous, est nouveau. Donc on avait aussi besoin de mieux comprendre qui sont les personnes en face, quelles sont leurs motivations, et effectivement acheter des bottes »³⁶²

En 2017 GRDF établit un partenariat avec l'AAMF, la FNSEA, l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et le transporteur de gaz naturel GRTgaz en vue de déployer des actions de communication sur l'injection³⁶³. Ce mode partenarial transparaît également à travers la constitution de l'association France Gaz Renouvelable en 2018, créée en vue de contrebalancer le poids du secteur électrique sur les pouvoirs publics nationaux dans le cadre du développement des politiques étatiques de l'énergie.

« Donc voilà l'association a été créée pour ça et pour faire la promotion du gaz renouvelable face aussi à une politique énergétique de la France très très électrique. »³⁶⁴

Les membres fondateurs de l'association sont la FNSEA, l'association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF) et les chambres d'agriculture via l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), tandis que le secteur gazier est représenté par GRDF et GRTgaz. La présence de la FNSEA parmi les membres fondateurs de l'association et la co-présidence de celle-ci par un représentant de ce syndicat traduit la représentation assurée par l'association des intérêts défendus par la frange dominante du monde agricole. Par ailleurs, à travers la constitution de cette association, également co-présidée à sa création par l'agriculteur pionnier de l'injection en France, les acteurs principaux de la filière méthanisation se réunissent

³⁶² Entretien GRDF, 28 septembre 2018

³⁶³ GROUIEZ, Pascal, Alexandre BERTHE, Mathilde FAUTRAS, et al. *Déterminants et mesure des revenus agricoles de la méthanisation et positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur « biomasse-énergie »*. Op. cit.

³⁶⁴ Entretien France Gaz Renouvelable, 14 octobre 2019

pour favoriser le développement de l'activité dans la perspective de destiner l'énergie produite à l'injection dans le réseau, conformément aux ambitions portées par l'opérateur gazier.

« Aujourd'hui je crois que c'est 80 ou 90 % des nouveaux projets en termes de... enfin en tenant compte de la taille sûrement, qui font de l'injection alors qu'il y a quelques années c'était l'inverse. »³⁶⁵

Cette co-présidence de l'association France gaz renouvelable entre l'AAMF et la FNSEA met enfin en évidence la proximité de l'association des agriculteurs méthaniseurs de France à l'égard de la frange conventionnelle du monde agricole.

Parallèlement, le nouvel intérêt de FNE pour la méthanisation conduit l'association à engager un rapprochement avec le monde agricole en collaborant elle-aussi avec l'association des agriculteurs méthaniseurs de France. L'AAMF est notamment sollicitée par FNE dans le cadre de la conception par l'association du « Méthascope », un outil d'évaluation territoriale des projets de méthanisation. Des membres de l'AAMF vont en outre être régulièrement invités à intervenir pour présenter leur expérience de la méthanisation à l'occasion des journées thématiques sur l'activité organisées annuellement par l'association à partir de 2015³⁶⁶.

« Les agriculteurs méthaniseurs on les a beaucoup rencontrés au moment où on travaillait sur... quand on a élaboré le méthascope et après, on les a fait intervenir régulièrement quand on organisait des journées pour qu'ils témoignent de leurs expériences concrètes. Du coup c'était des agriculteurs méthaniseurs qui venaient dire comment ils avaient installé la méthanisation dans leurs exploitations agricoles, et comment ça se passait. Quels retours ils en avaient eu. Et je crois qu'on se rapproche globalement quand même de leur positionnement en termes de...De lignes rouges »³⁶⁷

³⁶⁵ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

³⁶⁶ Par exemple lors de la 3^{ème} Journée nationale d'échanges et d'information sur la méthanisation organisée à Paris en mars 2017

³⁶⁷ Entretien FNE, 22 avril 2020

La considération apportée par FNE au développement de la méthanisation l'engage par conséquent à renouveler les rapports qu'elle entretient avec la frange du monde agricole intéressée au développement de la méthanisation. De nouvelles convergences entre sphère environnementaliste et des représentants du monde agricole favorable au maintien du modèle productiviste voient ainsi le jour autour du développement de la méthanisation. Il est dès lors possible de constater que la méthanisation agricole favorise le rapprochement entre la sphère associative environnementaliste et le monde agricole conventionnel.

Ces convergences s'appuient cependant moins sur le contenu de la pratique de la méthanisation agricole que sur les limites assignées aux modalités de sa mise en œuvre, consistant notamment dans l'accord de FNE et de l'AAMF sur la limitation de l'usage des cultures dédiées. La question du rôle de l'agriculture conventionnelle dans la production de gaz à effet de serre et la tension autour de l'évolution du modèle agricole productiviste demeurent ainsi à l'écart de cette alliance originale entre les mondes environnementaliste et agricole autour de l'ambition de développement de la méthanisation agricole.

CONCLUSION CHAPITRE 2

Dans ce chapitre, nous nous sommes attachés à mettre en évidence la constitution d'une alliance originale entre monde agricole et milieu associatif environnemental autour de l'activité de méthanisation à la faveur de l'identification des « fins-en-vue » de l'activité en tant qu'elle est capable de contribuer à l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effets de serre, caractérisant ainsi les fondations de la construction sociale de sa valeur environnementale.

Nous observons ainsi que, tandis que la production agricole est assujettie à de nouvelles contraintes environnementales, dans un contexte conjoint d'influence allemande sur le développement des énergies renouvelables au sein de l'Union Européenne et d'éclatement de la bulle photovoltaïque, une frange pionnière du monde agricole se rassemble en vue de peser sur les pouvoirs publics français afin d'obtenir le développement d'une législation nationale favorisant la mise en œuvre de la méthanisation agricole tandis que le secteur gazier tente au contraire de freiner ce développement.

Nous relevons en outre que, tandis que l'Allemagne appuie la méthanisation sur le développement de cultures dédiées, en France, la tension entre la production d'énergie et les cultures alimentaires révélées par la controverse autour des agrocarburants oriente la construction de l'activité de méthanisation agricole vers la valorisation de déchets agricoles.

Dans ce contexte, la sphère associative environnementale, public actif des conséquences des pollutions aux nitrates résultant des pratiques agricoles intensives, appréhende tout d'abord la méthanisation en tant qu'outil de pérennisation des pratiques agricoles intensives dans le secteur de l'élevage. Dans cette perspective, le développement de la méthanisation constitue un levier d'activation des tensions traditionnelles qui opposent le secteur associatif environnementaliste et le monde agricole dominant. Tandis que les pouvoirs publics étatiques misent sur la méthanisation pour atténuer les pollutions résultant de l'élevage intensif, la capacité productive de l'activité au plan de la production énergétique n'est pas spécifiquement valorisée. L'organisation par le gouvernement du débat national sur la transition énergétique permet au contraire à la sphère associative environnementaliste et au secteur gazier d'identifier des convergences nouvelles autour du potentiel énergétique de la méthanisation. Le secteur agricole est alors identifié comme disposant de la matière organique susceptible de soutenir l'hypothèse d'une telle production énergétique.

Nous montrons en outre que FNE, constituée en public enquêtant sur la valeur environnementale de la méthanisation agricole, identifie les limites du développement de l'activité orientée exclusivement autour de sa finalité de production d'une énergie non fossile. Dans la perspective de la contestation, portée par l'association, de la place occupée par le secteur nucléaire dans la construction des politiques publiques visant la décarbonation de la consommation énergétique nationale, la thématique de la participation de la méthanisation à la réduction des gaz à effets de serre dans le secteur des transports permet néanmoins de conforter les convergences établies avec le secteur gazier autour du développement de l'activité. La thématique de la participation de la méthanisation à la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur agricole demeure en revanche un point de tension avec le monde agricole. Les convergences établies entre la sphère associative et le monde agricole conventionnel autour du développement de la méthanisation prennent ainsi appui sur l'irrésolution de la question de l'évolution du modèle agricole. Le rapprochement entre la sphère environmentaliste et le monde agricole dominant est ainsi construit sur le fondement d'un cadrage par la négative déterminant uniquement ce que la méthanisation « ne doit pas être ».

CHAPITRE 3. LA MÉTHANISATION AGRICOLE RÉGIONALE AU PRISME DE L'ÉCONOME CIRCULAIRE

Ce chapitre tend à mettre en évidence la manière dont la qualification agricole du projet étudié s'inscrit dans une dynamique institutionnelle de caractérisation de la méthanisation résultant de la politique publique régionale qui en soutient le développement. Nous chercherons donc à identifier les contours de la méthanisation agricole telle qu'elle est défendue par les promoteurs régionaux du développement de l'activité.

Le législateur est intervenu dès 2010 pour définir les conditions de qualification de la méthanisation en tant qu'activité agricole. Légalement, la méthanisation est une activité agricole à condition qu'au moins la moitié des intrants méthanisés proviennent d'une activité elle-même qualifiée d'agricole³⁶⁸. Cette définition met en évidence la pluralité de qualifications envisageables pour la méthanisation, la dimension agricole n'étant qu'un des aspects possibles. La caractérisation légale de la méthanisation agricole résulte ainsi d'un simple calcul de la proportion de matières agricoles traitée annuellement par l'usine. La partie réglementaire du code rural précise par ailleurs que, pour constituer une activité agricole, l'usine de méthanisation doit appartenir majoritairement à un ou plusieurs exploitants agricoles³⁶⁹. Au-delà de la simplicité de ces qualifications légales et réglementaires, la pratique institutionnelle fait néanmoins apparaître une variété de classification de l'activité.

³⁶⁸ Article L. 311-1 du code rural : « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines et d'exploitation de marais salants sont réputées agricoles, notwithstanding le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles. »

³⁶⁹ Article D. 311-18 du code rural : « Pour que la production et, le cas échéant, la commercialisation de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation soient regardées comme activité agricole en application de l'article L. 311-1, l'unité de méthanisation doit être exploitée et l'énergie commercialisée par un exploitant agricole ou une structure détenue majoritairement par des exploitants agricoles. »

Afin de comprendre les enjeux de qualification de la méthanisation en tant qu'activité agricole, nous commencerons par identifier les incertitudes afférentes à la qualification des différentes formes de méthanisation (I). Afin de tenter de saisir les contours de l'activité défendue par les acteurs régionaux dominants, il conviendra alors de retracer la genèse de l'intérêt des institutions régionales pour l'activité (II) afin de caractériser l'angle résolument énergétique de la construction de la politique publique régionale (III), permettant de mettre en évidence l'émergence d'un modèle régional privilégié de méthanisation agricole (IV). Ces éléments nous permettront enfin de mettre en évidence l'inscription du projet étudié dans la dynamique institutionnelle régionale de développement de la méthanisation agricole (V).

I. Les formes de la méthanisation agricole

Pour mener à bien cette étude, il apparaît nécessaire de définir la méthanisation agricole afin d'appréhender précisément les contours et spécificité de cette activité. L'adjectif « agricole » nous place d'emblée sur la piste de la diversité des formes prises par l'activité, suggérant que la méthanisation peut être autre chose qu'agricole. Pourtant il apparaît rapidement que le législateur n'est intervenu que pour qualifier la méthanisation spécifiquement « agricole ». Ainsi, dans toutes les hypothèses dans lesquelles la portion d'intrants d'origine agricole n'est pas majoritaire, la législation ne renseigne nullement sur la nature de la méthanisation rencontrée. Le critère légal de qualification de la méthanisation se concentre en outre sur l'origine des déchets et sur la maîtrise des projets pour qualifier l'activité, à l'exclusion de critères liés au volume global de déchets traités ou encore au volume d'énergie produite.

Il convient donc de tenter d'identifier plus précisément les différentes formes de l'activité. À cet égard, les typologies proposées par la littérature scientifique permettent de mettre en évidence la pluralité des approches possibles de classification de la méthanisation (1) tandis que la pratique déployée par les institutions régionales engagées dans le développement de l'activité depuis le début des années 2010 montre que la typologie de la méthanisation agricole n'est pas stabilisée (2).

1. Typologies disponibles dans la littérature

La littérature fait apparaître une multiplicité de typologies permettant de distinguer les différents modèles de développement de la méthanisation. Ainsi Gaëlle Le Guen et Armelle Damiano identifient six modèles de développement de la méthanisation dont quatre sont de nature agricole³⁷⁰. Cette typologie s'appuie sur une distinction des formes de méthanisations fondée sur la nature de la maîtrise du projet à laquelle la nature des intrants méthanisés semble mécaniquement attachée, permettant d'identifier trois grands ensembles : unité industrielle, unité de collectivité territoriale et unité agricole. Les différents modèles agricoles sont articulés autour d'une distinction entre unité « centralisée » et unité « à la ferme ». Cette distinction met ainsi en opposition les structures collectives fonctionnant sur la base d'un regroupement de parties prenantes agricoles et éventuellement territoriales, avec celles fonctionnant sans regroupement d'intrants. La classification proposée met en outre en évidence la possible variabilité du dimensionnement des installations de méthanisation agricole collective sur la base d'un indicateur relatif au tonnage d'intrants traité par les installations, tandis qu'aucun volume d'intrants n'est précisé pour les unités à la ferme. Le dimensionnement des installations ne figure donc pas comme un critère d'identification, les unités « à la ferme » se caractérisant par l'entière maîtrise du projet par une seule exploitation.

« •unité centralisée «industrielle» pour un projet à l'initiative d'un industriel avec des équipements de traitement sophistiqué des intrants ; •unité de collectivité pour valoriser uniquement les déchets des collectivités ; •unité centralisée «agricole» portée par un groupe d'agriculteurs et parfois des acteurs du territoire, dont le dimensionnement peut varier de moins de dix mille à plus de cinquante mille tonnes ; •unité à la ferme sur lisier développé principalement en élevage hors-sol ; •unité à la ferme sur fumier avec un développement notamment en élevage bovin, mais une nécessaire valorisation de la chaleur à proximité ; •unité à la ferme simplifiée,

³⁷⁰ Gaëlle Le GUEN et Armelle DAMIANO, « Le développement de la méthanisation dans l'Ouest de la France », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, vol. 12, n° 3, pp. 30-33.

actuellement expérimentale, qui serait développée dans le cadre d'une politique volontariste de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. »

Selon une approche assez comparable, Christian Couturier distingue la méthanisation agricole en deux catégories, selon que les installations relèvent d'un portage individuel, correspondant alors à une méthanisation « à la ferme », ou qu'il s'agisse au contraire d'un portage en groupement, renvoyant à une méthanisation « collective » ou « territoriale ». L'auteur situe en revanche la limite entre les petits et les grands collectifs sur la base d'un indicateur relatif au volume de production énergétique des installations, selon qu'il se situe au-dessus ou en deçà de 1000 kWe³⁷¹. Selon cette typologie, il n'existe pas de distinction entre une « petite » et une « grande » méthanisation à la ferme, suggérant que ce type de méthanisation correspond plutôt, en toute hypothèse, à des structures de taille modeste.

Zemo, Panduro, et Termansen identifient pour leur part d'un côté les « petites usines » de biogaz, déployées à l'échelle des exploitations agricoles auxquelles elles appartiennent, caractérisées par une capacité moyenne de traitement de 25 000 tonnes de fumier et d'autres substrats produits par l'exploitation elle-même et, de l'autre, les « grandes usines » de biogaz appartenant à des coopératives agricoles, des entreprises énergétiques ou d'autres investisseurs privés et traitant jusqu'à 500 000 tonnes de substrats par an provenant de 40 à 100 exploitations³⁷². Selon cette approche, la distinction entre la « petite » méthanisation et la « grande » correspond à la maîtrise individuelle ou collective des projets, la méthanisation agricole se déployant tout au long de cette échelle.

Dans sa thèse relative aux stratégies de déploiement des filières bioénergies en France, Paul Hughes identifie quatre modèles d'unités de méthanisation, identifiés au regard de leur volume de production électrique : les méthaniseurs « à la ferme » de 25 à 250 kW, les méthaniseurs industriels avec une production supérieure à 1 MW, et enfin les méthaniseurs agro-industriels ainsi que les méthaniseurs de collectivité, produisant l'un comme l'autre entre

³⁷¹ Christian COUTURIER, « Méthanisation agricole : quelle rentabilité selon les projets ? », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, n° 3, pp. 72-77.

³⁷² Kahsay Haile ZEMO, Toke Emil PANDURO et Mette TERMANSEN, « Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance », *Energy Policy*, juin 2019, vol. 129, pp. 1121-1131.

250 kW et 5 MW³⁷³. Cette typologie renvoie à un classement des installations au regard du volume d'énergie produite, la méthanisation « à la ferme », qui correspond à la forme de l'activité relevant du monde agricole, apparaît comme une méthanisation de petite échelle.

Dans le cadre d'un projet intitulé « Projet Métha'Revenus », les auteurs du rapport mettent en évidence trois méthodes principales de distinction des différentes formes de la méthanisation, la première renvoyant à la nature de la valorisation énergétique, la deuxième à la nature de l'actionnariat et la troisième, s'agissant spécifiquement de la méthanisation agricole, selon le caractère individuel ou collectif du portage du projet. Conformément à la définition légale, les auteurs soulignent qu'aux termes de cette dernière typologie, une méthanisation peut être agricole même si une partie, minoritaire, de ses intrants ne l'est pas. Toutefois, cette classification établit un lien entre cette situation de partition des intrants agricoles et non agricoles, et l'actionnariat collectif des installations. Autrement dit, cette présentation suggère qu'une situation d'actionnariat individuel d'un agriculteur est assimilable à la méthanisation dite « à la ferme » et sous-tend un approvisionnement plus largement agricole des installations, sans toutefois préciser de seuil de volume pour cette part d'intrants d'origine « essentiellement » agricole.

« Par convention, sur le plan technique, les UM³⁷⁴ sont en général distinguées selon la technologie de valorisation du biogaz (cogénération, injection, carburant ou bioGNV3), selon la nature de l'actionnariat (agricole ou centralisé) et, dans le cas des méthaniseurs agricoles, selon leur caractère individuel (associés à une exploitation agricole) ou collectif (associés à plusieurs exploitations et/ou à d'autres actionnaires). La distinction entre l'actionnariat « agricole » et « centralisé » tient essentiellement à la nature des matières premières et au type de porteurs de projets. Les UM centralisées regroupent des acteurs multiples (agricoles, industriels, collectivités territoriales, fonds d'investissement) et recourent à des matières premières

³⁷³ Paul HUGUES, *Stratégies technologique et réglementaire de déploiement des filières bioénergies françaises*, Thèse de doctorat, Paris, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, 10 mars 2015, disponible sur <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-01144445> (Consulté le 18 novembre 2020).

³⁷⁴ Unités de méthanisation

issues d'exploitations agricoles, d'industries agroalimentaires, urbaines et/ou industrielles. Tandis que les UMA, dites « à la ferme », sont portées principalement par des agriculteurs et recourent pour l'essentiel à des matières premières agricoles. Toutefois, notons qu'une UM dite « agricole en collectif » peut parfaitement être caractérisée par un actionnariat non agricole, toujours minoritaire »³⁷⁵

Aux termes d'une proposition de typologie alternative, les auteurs suggèrent d'identifier les unités de méthanisation agricole par référence à la majorité détenue au capital social par des agriculteurs. Ils proposent ainsi de distinguer deux catégories au sein des unités de méthanisation agricole, en fonction de la participation ou non d'acteurs extérieurs au milieu agricole. Ils proposent également d'introduire la catégorie de la « micro-méthanisation » qui doit, selon eux, être distinguée de la méthanisation agricole en raison de son faible impact sur le territoire et de sa faible dépendance aux financements, rendant l'activité relativement imperméable aux influences externes. Selon cette classification, la taille des installations est appréciée par référence au volume d'énergie produite³⁷⁶. Les auteurs envisagent l'apport de déchets *via* une source extérieure au monde agricole comme un critère de seuil pour la taille minimale de la puissance des installations. La méthanisation agricole par la proportion des intrants méthanisés mais ouverte à des apports non agricoles se caractérise par une taille minimale permettant une production d'énergie supérieure à 500kWe. S'agissant des structures strictement agricoles, les auteurs identifient une variation possible entre 100kWe et 3000kWe, mettant en évidence une variation extrêmement importante d'une installation à l'autre. Dans ces conditions, cet angle de qualification de la méthanisation agricole ne permet aucune anticipation du dimensionnement des installations.

Ces différentes typologies montrent que la qualification « agricole » de la méthanisation, dans son ensemble, ne permet pas de préjuger de la taille des usines dédiées à l'activité, tandis

³⁷⁵ Pascal GROUIEZ *et al.*, *Déterminants et mesure des revenus agricoles de la méthanisation et positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur « biomasse-énergie »*, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 1 juillet 2020, p. 84, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02886217> (Consulté le 4 janvier 2021).

³⁷⁶ Supérieur à 500kWe pour les unités de méthanisation agricole avec participation de non-agricoles ; De 100 kWe à 3 MWe pour les unités de méthanisation d'agriculteurs uniquement en collectif ou individuel ; inférieur à 50 kWe pour la microméthanisation agricole

que la méthanisation dite « à la ferme » renvoie régulièrement à une méthanisation de taille plus modeste. En toute hypothèse, la diversité de ces typologies met en évidence l'absence d'évidence sur la qualification de l'activité.

A l'instar des multiples typologies disponibles dans la littérature académique, la pratique institutionnelle régionale fait apparaître une situation complexe de qualification de l'activité de méthanisation.

2. La pratique institutionnelle régionale

Dans un document de novembre 2013 émanant de l'ex-région Midi-Pyrénées, intitulé « *Guide des projets méthanisation en Midi-Pyrénées* », une distinction est faite entre la méthanisation « agricole à la ferme » et la méthanisation « collective territoriale ». La première est définie comme portée par des agriculteurs, seuls ou regroupés, pour traiter un volume plutôt faible d'intrants, compris entre 3 000 et 10 000 tonnes de déchets par an, et une production électrique également modérée, comprise entre 100 et 300 kWe. Elle est donc caractérisée selon deux aspects cumulatifs : le traitement exclusif de matières agricoles et une production d'énergie « plafonnée ». La deuxième est qualifiée sous l'angle du portage collectif du projet, étendu cette fois à l'ensemble des « acteurs dont l'activité génère des déchets méthanisables », qui peuvent être, là encore, des agriculteurs mais également des collectivités ou des agro-industriels. Cette méthanisation « collective territoriale » distingue deux sous-catégories en fonction du volume de déchets traités par l'unité. Les « petits collectifs » ont ainsi vocation à traiter entre 10 000 et 20 000 tonnes de déchets annuels tandis que les « grands collectifs » accueillent jusqu'à 100 000 tonnes de déchets annuellement.

En outre, il est intéressant de relever d'emblée que les seuils de qualification des différentes échelles de méthanisation agricole présentés par un chargé de mission de l'ADEME lors d'un entretien ne sont pas tout à fait identiques. Il caractérise ainsi la « petite méthanisation à la ferme », produisant un volume d'énergie inférieur à 75kWe, soit une dimension qui n'est même pas évoqué dans le document régional, puis « les grosses fermes » et les collectifs de deux ou trois agriculteurs produisant un volume d'énergie compris entre 75 et 300kWe et, enfin, les collectifs plus conséquents ayant vocation à produire une quantité d'énergie supérieure à 300kWe.

« Côté ADEME on avait fait la différence entre les unités inférieures à 75 kW, qui sont plutôt des petites unités à la ferme. Et après, entre 75 et 300 kWe, soit on a des grosses fermes (...), des fermes qui ont 100, 200, 300, il y en a même qui passent 5000 animaux par an (...), [soit] c'est le regroupement de différents agriculteurs, c'est ce qui est le plus compliqué. Alors certains arrivent à se regrouper en voisin, on a des cas, il y en a deux qui se regroupent, deux, trois. Quand ils s'entendent bien, ça va bien. Là on est autour de 150/300[kWe]. Et puis après il y a les échelons un peu plus importants. »³⁷⁷

Un peu plus loin dans le document réalisé par le conseil régional en 2013, une carte présente les installations de méthanisation, réalisées ou en projet³⁷⁸. La légende ne reprend pas la typologie distinguant « méthanisation à la ferme », « petit collectif » et « grand collectif ». Les unités sont réparties selon les « types de projets » à travers cinq catégories, dont trois ayant une dimension agricole : « agricole individuel », « agro-industriel » ou « collectif agricole – territoriale ». Les deux autres catégories correspondent au traitement des boues de station d'épuration des eaux usées (boues de STEP) et aux installations associées à des décharges, appelées centres d'enfouissement techniques (CET). Aucune indication relative au volume des intrants ni au volume d'énergie produite n'est associée à la catégorisation des projets. Le texte rédigé en introduction de la carte indique qu'il existe alors vingt unités en fonctionnement. D'après la légende de la carte, quatre d'entre elles sont des unités agricoles individuelles et huit sont des installations agro-industrielles, tandis qu'il n'existe aucune unité de type « collectif agricole – territorial » en activité. C'est dans cette dernière catégorie qu'apparaît le projet étudié, alors noté comme étant « en développement ». Celui-ci est porté par un agriculteur seul et les installations projetées doivent traiter annuellement environ 22°000 tonnes de déchets, dont un tiers sont des matières non agricoles. Son inclusion dans la catégorie « collectif agricole

³⁷⁷ Entretien ADEME, 17 mars 2017

³⁷⁸ Carte relayée sur le site internet de l'association AUE31

– territorial » suggère ainsi la prépondérance du critère de la multiplicité des sources d’approvisionnement par rapport à la nature du portage pour qualifier l’activité.

Le conseil régional édite une nouvelle carte en novembre 2014 distinguant désormais sept catégories de méthanisation, toujours présentées comme des « types de projet ». Les catégories « agricole individuel », « agro-industriel » « boues de STEP » et les installations associées à des décharges, désormais dénommées « installations de stockage de déchets non dangereux » (ISDND), sont inchangées. En revanche, une catégorie « ordures ménagères » (OM) est ajoutée pour qualifier le projet de méthanisation associée à une usine de tri mécano-biologique développé aux abords de la ville de Tarbes, qui apparaissait comme projet « agro-industriel » selon la carte réalisée en 2013. En outre, le type « agricole collectif » et le type « territorial » sont désormais présentés de manière séparée. Le projet étudié figure dans la première catégorie, tendant à confirmer la prépondérance du critère de la multiplicité des sources d’approvisionnement par rapport à celui du portage pour identifier la dimension « collective » de la méthanisation. Au sein de cette catégorie « agricole collectif » apparaît une seule unité en fonctionnement, la « SCEA Dubousquet ». Une fiche technique réalisée par une autre institution régionale, l’ARPE Midi-Pyrénées³⁷⁹, également disponible sur le site du conseil régional³⁸⁰, présente les caractéristiques de cette unité qui traite annuellement 13 500 tonnes de déchets, exclusivement d’origine agricole, dont 93% issues des activités du porteur de projet et 7% provenant d’exploitations agricoles voisines. Selon ce document, cette usine est néanmoins identifiée comme relevant d’une « méthanisation agricole individuelle ». L’apport d’intrants extérieurs à l’exploitation permet de comprendre la qualification collective du projet effectuée par le Conseil régional, tandis que la maîtrise exclusive de la structure par un seul exploitant agricole invite l’ARPE à considérer cette méthanisation comme individuelle. En toute hypothèse, cet exemple met en lumière l’incertitude sur la qualification institutionnelle de la méthanisation.

³⁷⁹ Agence Régionale pour l’Environnement, association créée en 1990 par le Conseil Régional pour accompagner le développement durable

³⁸⁰ ARPE Midi-Pyrénées. *SCEA Dubousquet, Montans (Tarn, 81)*. 2016. En ligne : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/agricole_individuel_scea_dubousquet_81_vdef.pdf

La qualification de l'unité de méthanisation « GAEC du Garrit » dans le Lot met également en évidence un questionnement sur les critères de qualification employés. Ainsi, pour le Conseil régional, cette unité relève de la catégorie « agricole individuel » aussi bien aux termes de la carte de 2013 que de celle de 2014. La fiche réalisée par l'ARPE Midi-Pyrénées au sujet de cette unité, qualifiée de « méthanisation à la ferme », montre néanmoins qu'elle traite 4°000 tonnes de lisiers porcins provenant de l'exploitation auxquels s'ajoutent 4°900 tonnes d'intrants extérieurs provenant de l'industrie agroalimentaire³⁸¹. Les chiffres ainsi présentés soulèvent l'étonnement au regard de la proportion de matières d'origine agricole qui, selon cette fiche, sont inférieurs à 50% et ne correspondent dès lors pas à la qualification légale de la méthanisation agricole.

Du point de vue de la typologie institutionnelle, ces deux exemples suggèrent que la méthanisation agricole pourra être considérée comme collective si elle emploie une pluralité de sources agricoles, indépendamment de la nature de son portage. Si en revanche elle intègre les effluents d'une seule exploitation, auxquels s'ajoutent des déchets non-agricole, alors le projet relève au contraire de la catégorie « agricole individuel » à la faveur de la nature de son portage.

Dans une perspective similaire, le projet Cler Verts, qui apparaissait en 2013 comme un projet « agro-industriel », est désormais renseigné comme correspondant à une méthanisation « territoriale ». Si aucune précision supplémentaire n'accompagne la légende du document, l'origine diversifiée des intrants méthanisés, provenant à la fois de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et de collectivités publiques compte tenu de l'intégration de biodéchets issus de la restauration collective, semble en mesure d'éclairer cette nouvelle qualification dès lors qu'aucun agriculteur n'est en revanche impliqué dans le portage de la structure.

« Alors, on récupère tout ce qui est issues de silos, donc farines, graines. Voilà parce qu'il est plus utilisable, il est en fermentation. Donc tout ce qui est issues de silos, qui ne marche plus, on le récupère. Ensuite, on a des graisses de l'industrie agroalimentaire, notamment de la production de

³⁸¹ ARPE Midi-Pyrénées. *GAEC du Garrit, Mayrac (Lot, 46)*. 2016. En ligne : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/agricole_individuel_gaec_garrit_46_vdef.pdf

gélatine, c'est des graisses de porc, et on peut recevoir d'autres types de graisses. On reçoit par exemple la production de fabrication de cacahouètes et tout, voilà tout ça on reçoit aussi. Et aussi on reçoit tout ce qui est biodéchets, donc alimentaire. Donc tout ce qui vient des grandes et moyennes surfaces et de la restauration collective. Donc, voilà, ça, c'est vraiment nos trois gisements pour la méthanisation. »³⁸²

La catégorie « méthanisation territoriale » fait apparaître une seule installation déjà en fonctionnement, l'usine « Biogaz du Grand Auch », chargée de traiter à la fois des déchets agricoles représentant un quart des intrants, des déchets de l'industrie agro-alimentaire et des boues de station d'épuration³⁸³. Cette qualification, qui résulte d'un changement par rapport à la précédente carte régionale dès lors que l'usine figurait dans la catégorie « boues de STEP », permet de souligner la diversité des matières traitées par cette usine. Cette évolution de la classification de l'usine « Biogaz du Grand Auch » et celle du projet Cler Verts permettent de déterminer que la catégorie de la méthanisation « territoriale » qualifie les installations de méthanisation au regard de la diversité de provenance des matières utilisées pour l'activité. De ce point de vue, la distinction avec la catégorie « collectif agricole » qui, à l'image du projet étudié, peut également faire apparaître une diversité de provenance d'intrants, s'appuie à la fois sur la part majoritaire de déchets d'origine agricole dans le mélange de matières méthanisées et sur le portage agricole du projet.

Une autre carte, datant elle aussi de novembre 2014, est réalisée par la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et recense les unités de méthanisations déjà construites sur le territoire régional. Dans le descriptif associé à la cartographie des unités, la méthanisation est qualifiée sous l'angle de la production de « biométhane » qu'elle représente à savoir « 26M m³/an soit l'équivalent de 32°000 foyers en consommation gaz ». Le volume d'intrants méthanisés n'est pas évoqué, ni le volume de

³⁸² Entretien Cler Verts, 21 juin 2018

³⁸³ 29°000 tonnes par an, dont : 3°700 tonnes de fumiers, 3°750 tonnes de fruits et légumes, 7°540 tonnes de boues de STEP. Voir : Naskéo. *Biogaz du Grand Auch, un centre de méthanisation de 1 067 kWél*. En ligne : <http://naskeo.com/references-construction/references-voie-liquide/biogaz-du-grand-auch/>

digestat produit. La carte montre 27 installations en fonctionnement, réparties cette fois par « type de porteur » selon six catégories identiques à la classification par « types de projet » de la carte réalisée par le conseil régional³⁸⁴. Cette carte propose néanmoins une qualification différente de celle du conseil régional pour l'unité « Biogascogne Energie » dans le Gers, puisqu'elle apparaît comme « agro-industrielle » pour la DRAAF tandis qu'elle relève de la catégorie « agricole individuel » pour le conseil régional. Cette qualification agro-industrielle semble pouvoir s'expliquer par la modification de la nature des intrants utilisés par l'unité, auparavant issus de son exploitation laitière et désormais remplacée par des déchets issus de l'industrie agro-alimentaire. Cette explication ne permet néanmoins pas d'éclairer la différence de catégorisation de cette structure vis-à-vis de la carte établie par le conseil régional à la même époque.

« Véolia sous traite avec des fermes. Sita aussi. Dans le Gers vous avez Pargas, les unités du Gers GAEC de Pargas. Vous avez [Biogascogne Energie] à Vic Fezensac qui lui travaillait avec Sita. Grand Auch travaillait avec Véolia mais maintenant ils travaillent avec EDF et d'autres filiales. Et ils sont là eux. Après [le GAEC de Garrit] travaille avec Véolia dans le Lot. [Cler Verts] travaille avec un peu tout le monde. À Sébazac dans l'Aveyron [Gaiane] ils travaillent avec Véolia »³⁸⁵

« Et alors lui c'est un autre problème qu'il a eu. Il est producteur de lait. On a eu la crise laitière. Le lait, il le vendait à une entreprise espagnole qui a quitté la France. Donc du jour au lendemain, plus de ramassage du lait. Il a coulé. Obligé de vendre tous les animaux. Et depuis il tourne avec les déchets

³⁸⁴ Sur les sept catégories présentes sur la carte éditée par la région, celle qui correspond au traitement des ordures ménagères par méthanisation est absente de la cartographie réalisée par les services de l'Etat dès lors que l'unique usine visée par cette catégorie n'est alors pas construite et ne peut dès lors pas figurer dans cette présentation dédiée aux installations « en fonctionnement ».

³⁸⁵ Entretien ADEME, 17 mars 2017

des coopératives agricoles autour de chez lui. Mais c'était pas le point de départ. »³⁸⁶

Aux termes d'une nouvelle carte intitulée « Projet biogaz en exMidi-Pyrénées » réalisée par le conseil régional en février 2016, l'institution régionale persiste d'ailleurs à intégrer l'unité « Biogascogne Energie » dans la catégorie « agricole individuel », tendant à confirmer une qualification opérée sur la base de la diversité des sources pour l'approvisionnement et la nature du portage du projet. Selon cette carte, les installations sont, comme dans les versions de 2013 et 2014, présentées par « type de projets » répartis selon six catégories dont cinq demeurent inchangées. Ainsi seules les installations précédemment qualifiées d'« agro-industrielle » se voient retirer leur dimension « agro » pour être désormais exclusivement « industrielles », tandis que la catégorie dédiée aux installations ayant vocation à traiter les ordures ménagères a disparu.

Quelques mois plus tard, le conseil régional publie une nouvelle carte datée de novembre 2016³⁸⁷. L'enjeu de la production de ce nouveau document vise à « épurer » la présentation d'un certain nombre de projets jusqu'alors mentionnés comme « à l'étude » ou « en développement » mais qui constituent désormais des projets abandonnés.

« Un jour quand même on se dit cette base de données, il y en a certains ils ne bougent pas trop. On va peut-être s'amuser, enfin, pas s'amuser parce que c'était pas marrant, mais il va peut-être falloir compter les morts dans cette base de données. »³⁸⁸

Cette nouvelle carte, qui s'appuie sur une typologie identique à celle de février, fait désormais apparaître le projet étudié dans la catégorie « agricole individuel ». Cette qualification peut s'expliquer par le portage individuel du projet, indépendamment de la diversité des sources agricoles d'intrants puisque le projet fait apparaître des matières agricoles

³⁸⁶ Entretien ARIA, 9 mai 2017

³⁸⁷ Carte relayée sur le site internet de l'association AUE31

³⁸⁸ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

extérieures à l'exploitation. Néanmoins, cette option apparaît difficile à concilier avec la qualification dont font l'objet d'autres unités telle que la « SCEA Dubousquet » précédemment évoquée. L'unité « Gaianéo » dans l'Aveyron est également requalifiée de « collectif » en « individuel agricole ». D'après la fiche éditée par l'ARPE Midi-Pyrénées, cette usine est néanmoins qualifiée de « Méthanisation en petit collectif agricole » et elle a vocation à traiter annuellement près de 8°625 tonnes d'effluents dont 4°800 tonnes d'effluents produits par le GAEC et 3°800 tonnes provenant de l'extérieur dont environ 1000 tonnes d'effluents d'élevage. Ainsi sur l'ensemble des effluents traités, un tiers des matières sont d'origine non agricoles³⁸⁹. Cet exemple tend ainsi à confirmer une incertitude sur les critères employés pour la qualification individuelle ou collective des unités agricoles.

En décembre 2017, l'assemblée plénière du conseil régional adopte un rapport d'initiative sur la méthanisation³⁹⁰. La production de ce rapport apparaît comme une conséquence du conflit ayant émergé autour de l'usine de méthanisation « Bioquercy » à Gramat dans le Lot.

« L'exemple typique de Gramat voilà c'est le gros projet, alors lui il a tout. On va polluer les nappes, c'est un privé, et un gros privé qui développe le projet donc voilà, on enrichit les grandes entreprises, entreprise, c'est un très gros périmètre c'est beaucoup beaucoup de gisement, on est autour de 60°000, 65°000, cinq départements qui sont touchés par l'approvisionnement, pas assez de surface pour épandre le digestat, enfin bon tout, la totale. »³⁹¹

³⁸⁹ ARPE Midi-Pyrénées. *SARL Gaianeo, Sébazac-Concourès (Aveyron, 12)*. 2016. En ligne : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/agricole_individuel_gaiano_12_vdef.pdf. « Déchets fournis par Veolia Propreté : env. 1 450 t/an ; Biodéchets d'industries agroalimentaires : env. 400 t/an ; Biodéchets de grandes et moyennes surfaces : env. 350 t/an ; Graisses de station d'épuration des eaux usées : env. 600 t/an »

³⁹⁰ Conseil Régional Occitanie. *Rapport d'initiative sur la méthanisation*. Assemblée Plénière du 20 décembre 2017. Rapport n°2017/AP-DEC/04.

³⁹¹ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

La tension autour de ce dossier donne lieu à une demande de rapport sur la méthanisation au sein du conseil régional, demande exprimée par le groupe politique formé de l'alliance entre les Verts et le parti communiste.

« On a été énormément sollicité par les élus en direct, les associations ont fait un gros travail de lobbying auprès des élus régionaux du coin, avec des pros et des antis. Donc ça a été extrêmement compliqué, il fallait répondre à toutes les sollicitations des gens qui se plaignaient ou qui se faisaient le relai de craintes, d'incertitudes, de risques. Donc c'était en moyenne entre 5 et 10 sollicitations par jour d'élus (...) Au final on a voté. C'est passé limite, puisque les communistes notamment se sont opposés, ont voté contre, de la majorité. Et ça aboutit à un dépôt en assemblée plénière en février dernier d'un rapport d'Initiative sur la méthanisation. »³⁹²

Le contexte de tension autour de la méthanisation lors du dépôt de cette demande d'enquête sur la méthanisation se traduit par l'orientation initiale du rapport autour d'un questionnement relatif à la pertinence de maintenir le soutien de la région au développement de l'activité.

« Mais au moment où ils ont déposé, la première des questions c'était : on continue ou on arrête. Donc c'était assez radical. »³⁹³

Dans ce contexte, les services en charge de la méthanisation au sein du conseil régional vont peser sur l'orientation favorable du rapport en vue de permettre la poursuite de l'activité. Le rapport final se présente donc comme une présentation générale de l'activité assortie d'un niveau de précision relativement faible sur la description des caractéristiques de l'activité.

« Et moi en tant que service, en tant que passionné par la métha, et référent, puisque c'est moi qui accompagne les porteurs de projets depuis pas mal d'années, je ne voulais pas qu'elle me ferme des portes. (...) Donc au final on

³⁹² Ibid

³⁹³ Ibid

est arrivés à faire quelque chose entre nous d'assez général, qui est plutôt au final un rapport pro métha clairement. »³⁹⁴

Ainsi, un paragraphe de ce rapport est consacré à la typologie des installations de méthanisation, décrivant sept catégories : à la ferme, en regroupement agricole, agro-industrielle, territoriale, STEP, ISDND et ordures ménagères par collecte spécifique. À défaut de précision supplémentaire, cette typologie ne permet pas de déterminer si la différenciation entre méthanisation « à la ferme » et méthanisation « en regroupement agricole » vise uniquement le portage de la structure ou la maîtrise des intrants. Dans la première hypothèse, une méthanisation à la ferme pourrait se voir alimenter par des matières extérieures à l'exploitation tandis que, selon la seconde, ces matières proviendraient en totalité de l'exploitation sur laquelle l'unité de méthanisation est installée.

A la même époque, en novembre 2017, l'ADEME publie une carte des « Unités de méthanisation en fonctionnement en Occitanie ». Cette carte, qui ne mentionne pas les douze installations associées aux ISDND, recense 39 installations en fonctionnement en Occitanie, dont 30 situées sur le territoire de l'ex-région Midi-Pyrénées. Les installations sont réparties dans deux catégories principales selon que les unités valorisent ou non le méthane produit. Cette approche manifeste l'ambition de qualifier la méthanisation à travers son potentiel énergétique. Cette présentation met ainsi en évidence que sur les onze unités « industrielles » réparties sur le territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées, sept ne valorisent pas l'énergie produite, ni aucune des deux installations associées au traitement des eaux usées.

Parmi les installations valorisant le biogaz produit par méthanisation, la légende distingue quatre catégories d'unités : « à la ferme », « centralisée », « déchets ménagers et assimilés » et « industrielle ». Selon cette nouvelle typologie, la distinction entre les projets agricoles collectifs ou individuels disparaît, pour être regroupés sous l'étiquette « à la ferme », tandis que la méthanisation « territoriale » devient « centralisée ». Il résulte de cette présentation que la méthanisation agricole semble entièrement assimilée à la méthanisation dite « à la ferme »,

³⁹⁴ *Ibid*

indépendamment des critères de qualification présentés dans le document produit par le conseil régional en 2013 qui réservait la catégorie « à la ferme » à un volume d'intrants limité.

Par ailleurs, l'usine « Bioquercy » du Lot qui, d'après les cartes du conseil régional Occitanie de novembre 2014, février 2016 et novembre 2016, relevait de la catégorie « collectif agricole », est ici qualifiée en unité « centralisée ». Le changement de catégorie correspond à la bascule vers l'utilisation d'une part majoritaire de déchets issus de l'industrie agroalimentaire³⁹⁵ tandis que le projet prévoyait au contraire de traiter plus de 50% d'effluents agricoles³⁹⁶. La qualification initiale montre en outre qu'à l'époque de la construction du projet la dimension minoritaire de la part prise par une coopérative agricole dans la composition de la société porteuse du projet ne s'opposait pas à la qualification agricole de l'activité³⁹⁷, tandis que l'article D. 311-18 du code rural adopté en 2011 conditionne désormais la qualification agricole de l'activité à la part majoritaire prise par un ou plusieurs exploitants agricoles dans la structure propriétaire des installations.

En 2017, l'ADEME publie en outre un document intitulé « Méthanisation : Feuille de route stratégique »³⁹⁸ qui indique la typologie suivante :

³⁹⁵ Thierry GALIBERT et Pascal KOSUTH, *Conditions d'exploitation du méthaniseur de Gramat : expertise et pistes d'avenir*, Site internet du CGEDD : « Les derniers rapports, CGEDD, septembre 2019, p. 92. « En 2018, l'unité a traité 43 530 tonnes de déchets et de co-produits (cf. annexe 12). Les intrants sont constitués en tonnage à 48 % de déchets agricoles (dont 42 % de lisiers et 58 % de déchets végétaux) et à 52 % de déchets d'industries agro-alimentaires (21 % de déchets d'abattoirs, le reste d'autres industries agroalimentaires -IAA- dont les boues de la station d'épuration (STEP) de la Quercynoise) »

³⁹⁶ Jean-Guy GENDRAS, *Première partie : RAPPORT d'ENQUETE.*, Bressols, Tribunal administratif de Toulouse, septembre 2016, p. 65.

« Le plan d'approvisionnement présenté dans le dossier comprend cinq catégories d'intrants :

- Fumier et lisier : 27 344 t/an, soit 58,17 % des intrants ;
- Déchets d'abattoirs et graisses : 10 186 t/an soit 21,67 %;
- Boues de STEP : 7 346,5 t/an, soit 15,63 % ;
- Déchets organiques d'industries agro-alimentaires : 1 374 t/an, soit 2,92 % ;
- Fruits et légumes/cultures : 755 t/an, soit 1,61% »

³⁹⁷ Thierry GALIBERT et Pascal KOSUTH, *Conditions d'exploitation du méthaniseur de Gramat : expertise et pistes d'avenir*, op. cit., p. 8. : « L'unité de méthanisation de la SAS BioQuercy à Gramat résulte d'un partenariat créé en 2011 entre la coopérative agricole des productions et élevage « la Quercynoise » (CAPEL) (34 %) et la société Fonroche biogaz (66 %) »

³⁹⁸ ADEME, *Méthanisation : Feuille de route stratégique*, Paris, ADEME, juin 2017, p. 40.

À LA FERME OU CENTRALISÉE ?



L'ADEME utilise les définitions suivantes [5] :

Une unité de méthanisation à la ferme est portée majoritairement par un ou plusieurs exploitants agricoles. Les effluents de ferme et les déchets agricoles y sont majoritaires et la puissance installée est généralement inférieure à 500 kWe.

Une unité centralisée est une unité de codigestion de grande taille, souvent appelée unité "territoriale" ou "multipartenariale". Sa puissance installée dépasse généralement les 500 kWe et les projets font appel à de nombreux gisements codigérés sur la même unité. Ce secteur regroupe à la fois les projets collectifs agricoles (taux effluents de ferme supérieurs à 60 %) et les projets de type "déchets", qui font intervenir moins d'acteurs, et où les effluents d'élevage ne sont souvent pas une priorité.

Selon cette définition, la méthanisation « à la ferme » se distingue de la méthanisation centralisée selon trois critères : la part majoritaire d'exploitants agricoles dans sa gestion, la nature des intrants méthanisés, au regard de la présence d'une proportion majoritaire d'effluents agricoles, et la puissance énergétique développée par les installations, celles-ci étant « de grandes tailles » pour la méthanisation centralisée. La méthanisation « à la ferme » est ainsi réputée produire des volumes d'énergies inférieurs à 500kWe. Néanmoins, la carte présente l'unité gersoise « Méthagri32 » comme relevant de cette catégorie « à la ferme », montrant que ce dernier critère n'est pas absolu dès lors que les installations de ce projet développent une puissance électrique de l'ordre de 900 kWe³⁹⁹.

Dans un document intitulé « Panorama EnR de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » disponible sur le site de l'AREC⁴⁰⁰, une « carte des unités de biogaz en fonctionnement en 2017 en Occitanie » propose cinq catégories pour présenter les unités : ISDND, STEP, centralisée, collectif agricole et une catégorie « agricole/agroindustrielle ». D'après cette carte, les unités « Méthagri32 », « Bioquercy » et « SCEA Dubousquet » précédemment mentionnées relèvent toutes les trois de la catégorie « collectif agricole ».

³⁹⁹ ATEE Club Biogaz. *Carte des unités de méthanisation en France*. En ligne : <https://atec.fr/energies-renouvelables/club-biogaz/carte-des-unites-de-methanisation-en-france>. [Consulté le 20 septembre 2021]

⁴⁰⁰ AREC Occitanie. *Panorama EnR de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Edition 2018 – données 2016/2017*. 15 février 2019. En ligne : https://www.arec-occitanie.fr/sites/default/files/panorama_enr_occitanie_ed2018.pdf

Une dernière carte disponible sur le site de l'ADEME⁴⁰¹ présente les unités en fonctionnement avec valorisation du biogaz en février 2021 identifiant sept types d'unités : agricole individuel, collectif agricole, ordures ménagères/TMB, ISDND, industriel, STEP et territorial. Désormais selon de cette carte, l'unité « Méthagri32 » relève de la catégorie « collectif agricole », l'unité « SCEA Dubousquet » figure dans la catégorie « agricole individuel » et l'usine « Bioquercy » est identifiée comme « territoriale ».

Une carte interactive présentant l'implantation des installations de méthanisation sur le territoire national est également disponible *via* le site de l'ATEE-Club Biogaz⁴⁰². Cette carte est établie sur la base des données collectées par l'ADEME et permet de faire apparaître les installations selon plusieurs indicateurs. Le premier d'entre eux classe les unités par type et, s'agissant de données produites par l'ADEME, reprend la distinction entre les installations « à la ferme » et les installations « centralisées ». Le second indicateur permet de classer les unités par type de valorisation du méthane produit⁴⁰³. Des indicateurs complémentaires permettent de faire apparaître la puissance électrique ou la capacité en production de biogaz des usines de méthanisation. Ces indicateurs permettent de mettre en évidence d'importantes disparités entre les installations « à la ferme » du point de vue de la production énergétique. Ainsi pour des installations dites « à la ferme » fonctionnant en cogénération en Occitanie, la production électrique s'étend de 40⁴⁰⁴ à 929 kWe⁴⁰⁵. En revanche, aucun indicateur n'est relatif au volume d'intrants traité par les installations. Cette information ne figure pas non plus dans le descriptif individuel des unités qui s'affiche au passage du curseur sur l'item. Selon cette carte interactive, l'unité « Méthanaubrac » mise en service en 2018 dans l'Aveyron apparaît parmi les quatre unités de la catégorie « territoriale/centralisée ». Pourtant le Conseil régional qualifiait de manière constante le projet en tant qu'unité « agricole collectif » depuis 2014. Une fiche de

⁴⁰¹ ADEME. *Installations de méthanisation en Occitanie – Unités en fonctionnement avec valorisation du biogaz [février 2021]*. Février 2021. En ligne : <https://occitanie.ademe.fr/sites/default/files/carte-unites-methanisation-fonctionnement-occitanie.pdf>

(également disponible sur le site de la DRAAF accompagnée d'une identification du nom des unités. En ligne : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20210205_carte_avec_installations_meth_valo_biogaz_cle05f9c1.pdf)

⁴⁰² ATEE Club Biogaz. *Carte des unités de méthanisation en France*. Op. cit.

⁴⁰³ Chaudière, cogénération, injection, carburant ou non précisé

⁴⁰⁴ Méthanisation à la ferme EURL du Pastoure

⁴⁰⁵ Méthagri 32

présentation de l'unité publiée par l'ADEME, qui s'abstient de qualifier la nature de la méthanisation en cause, indique en effet que l'usine traite annuellement un volume modéré de matière, à hauteur de 36°000 tonnes, dont 70% sont des fumiers issus des exploitations agricoles impliquées dans le projet⁴⁰⁶. Le portage est également exclusivement agricole puisque les installations sont exploitées par un collectif de 40 agriculteurs répartis sur 29 exploitations. Enfin la puissance installée est « seulement » de 490 kWe. Dans ces conditions, il semble que seule la taille conséquente du collectif d'agriculteurs puisse expliquer la qualification « territoriale/centralisée ». Partant, un projet agricole collectif est susceptible d'être appréhendé comme un projet territorial dans l'hypothèse d'un regroupement important. Il n'est toutefois pas possible d'identifier le seuil de basculement d'une catégorie à l'autre.

La mise en perspective des données produites par les institutions publiques au sujet de la méthanisation sur le territoire régional montre l'absence de stabilisation de la typologie de la méthanisation agricole. Le traitement par méthanisation des déchets - ordures ménagères et ISDND - et des boues ne semble pas poser de difficulté dès lors que les unités relevant de ce type d'installations sont qualifiées de manière stable. En revanche, la qualification agricole de l'activité subit des évolutions sans que la définition des catégories mises en œuvre ne soient explicitées.

Il ressort de ces différentes typologies que la provenance de l'approvisionnement, son volume et l'ambition énergétique des installations servent cumulativement ou alternativement de critères pour apprécier la nature de l'activité de méthanisation. Plusieurs tendances semblent néanmoins se dessiner. Ainsi, alors que selon le document publié en 2013 la méthanisation « à la ferme » renvoyait au traitement d'un volume limité d'intrants pour une production en énergie modérée, plafonnée aux alentours de 300kWe, la catégorie reçoit désormais des installations produisant jusqu'à près de 1000kWe. Il est ainsi possible de relever une extension du domaine de la méthanisation dite « à la ferme » qui semble pouvoir se fondre dans le vocabulaire institutionnel avec le terme « méthanisation agricole », qu'elle soit individuelle ou collective.

⁴⁰⁶ ADEME. *Unité de méthanisation Méthanaubrac sans odeur à Argences en Aubrac (12)*. Juin 2020. En ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/3863-unite-de-methanisation-methanaubrac-sans-odeur-a-argences-en-aubrac-12.html>

Parallèlement, la méthanisation « territoriale » tend à désigner à une catégorie autonome visant à qualifier des installations intégrant une pluralité de sources d'intrants, mettant en jeu un part minoritaire de déchets agricoles et bénéficiant d'un portage non agricole. Nous avons néanmoins souligné que les très grands collectifs agricoles sont également susceptibles de relever de cette catégorie.

La variabilité des critères mobilisés pour identifier la méthanisation agricole ne permet ainsi pas d'appréhender les contours de l'activité telle qu'elle est portée par la politique régionale qui en soutient le développement. Il convient donc de tenter de mettre en évidence les caractéristiques de la méthanisation agricole développée par l'ex-région Midi Pyrénées à travers l'exploration de la genèse du développement de la politique publique régionale.

II. Emergence de l'intérêt pour l'activité en Midi-Pyrénées

Durant le DNTE de 2012 émerge l'idée que la transition énergétique repose largement sur l'opportunité d'opérer une décentralisation des politiques énergétiques en permettant de consommer l'énergie sur son lieu de production⁴⁰⁷. Aussi, à l'issue de ce débat, les régions sont promues « chef de file » de la territorialisation des actions de développement des énergies renouvelables. De son côté, l'ex-région Midi Pyrénées s'intéresse dès 2011 à l'activité de méthanisation, sous l'impulsion de son président de l'époque, ancien secrétaire d'État à l'énergie.

« Il y a eu un basculement, c'était en 2011, où les tarifs d'achat ont été fortement revalorisés. Et à ce moment-là l'ancien président Malvy, qui est un ancien, de mémoire, secrétaire d'État à l'énergie, donc c'était une thématique, l'énergie au sens large, qui lui parlait beaucoup, il est devenu mais alors complètement fou de la métha. »⁴⁰⁸

⁴⁰⁷ Natthaporn KANJANAPINYOWONG, « Le Débat National sur la Transition Énergétique en France (2013): analyse discursive et textuelle », 2019, p. 357.

⁴⁰⁸ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

En 2013 à l'occasion du lancement du plan national EMAA, elle se présente comme une région pionnière en matière de méthanisation. Dans le sillage de l'objectif national de construire près de 800 installations de méthanisation agricole d'ici 2020, l'ex-région Midi-Pyrénées conclut en juillet 2013 une convention avec l'État avec pour objectif annoncé le développement de 100 unités de méthanisation sur le territoire régional. Cette ambition est d'emblée présentée comme susceptible de représenter le quart de la consommation régionale de gaz. La politique régionale de développement de la méthanisation est ainsi adossée au potentiel énergétique qu'elle représente.

La convention État-région est adossée au plan EMAA. Elle est signée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie mais également par le Ministère de l'Agriculture. L'orientation de la méthanisation régionale telle qu'elle résulte de cette convention est par conséquent résolument agricole. La filière industrielle de la méthanisation apparaît en outre particulièrement développée en Occitanie, favorisant l'émergence de synergies entre acteurs publics et privés autour du développement de l'activité. Cette forte structuration de la sphère industrielle régionale lui permet de peser sur les orientations de la politique publique tant au niveau national que régional.

« Après en méthanisation, l'Occitanie, c'est le cœur de la recherche française. On a, entre Toulouse, Narbonne, Montpellier, que ce soit des acteurs publics, INSA, INRA, le CIRAD, les écoles d'agronomies, ou privées, ARCOLIA à Montpellier c'est le plus gros laboratoire privé français de recherche sur la méthanisation. Donc ils investissent énormément sur des programmes de recherche. Donc là il y a des acteurs. On est une région de France où il y a peu d'unité. Il y a beaucoup d'acteurs en recherche, et il y a beaucoup de constructeurs. »⁴⁰⁹

⁴⁰⁹ Entretien ADEME, 17 mars 2017

« Parce qu'on a quand même des gens assez influents au niveau national qui sont situées chez nous »⁴¹⁰

Le développement de l'activité en Midi-Pyrénées doit néanmoins s'adapter aux spécificités de l'agriculture régionale qui produit essentiellement des fumiers tandis que les processus de méthanisation sont plus performants pour traiter des effluents liquides, tels que les lisiers.

« Nous quand on est sur du fumier, notamment c'est vraiment le cas d'une grande partie de zones d'élevage en dehors de la filière canard, c'est quand même plutôt en solide, là on a quand même des technologies qui sont récentes, pas toujours éprouvées, les rendements on est en fumier, c'est beaucoup plus faible »⁴¹¹

En outre, la question du traitement des effluents agricoles apparaît moins significativement problématique qu'ailleurs en France. La mise en perspective du développement quantitativement faible de la méthanisation agricole dans l'ex-région Midi-Pyrénées au début des années 2010 par rapport aux réalisations bretonnes notamment rappelle la logique de traitement des effluents qui a initialement été le moteur de la redécouverte de la méthanisation, tandis que les agriculteurs d'Occitanie ne sont pas confrontés à une problématique aussi vive de gestion des effluents.

« Quand on est dans des grandes zones intensives, que ce soit des grandes zones intensives de l'est de la France, plutôt céréalier avec pas mal de transformation, ou grand ouest, alors là on prend les ex régions, Poitou Charente, Pays de Loire, Bretagne, Normandie, là il y a plein de projets possibles, notamment collectifs, parce que c'était déjà en plus des acteurs qui avaient l'habitude de payer pour éliminer leurs déchets. Parce qu'il y avait déjà du transfert, des déchets déjections qui étaient un peu transformés et qui étaient expédiés après en Ile de France dans des terres céréalières. En plus

⁴¹⁰ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

⁴¹¹ Entretien ADEME, 17 mars 2017

eux, au niveau de la rentabilité, ils payent donc si ils payent 3, 4, 5 euros la tonne ou le mètre cube pour éliminer un déchet, la méthanisation fait que si ils ont qu'1 ou 2 euros à payer, ça va leur coûter 30 ou 50% moins cher, donc ils ont intérêt à y aller. Alors que nous en Midi-Pyrénées on n'a pas ces contraintes financières. »⁴¹²

Tandis que la politique publique nationale de soutien à la méthanisation telle qu'elle s'incarne dans le plan EMAA maintient un lien entre méthanisation et gestion des nitrates, héritage de la controverse de la possible participation de l'activité à la gestion des algues vertes, la construction d'une politique locale de soutien à l'activité dans la région Midi-Pyrénées s'écarte ainsi de la problématique du traitement de la matière et s'engage dans une conception de l'activité principalement guidée par la production d'énergie renouvelable.

III. Le primat énergétique

Entre 2012 et 2014, le bureau d'étude associatif Solagro réalise pour le conseil régional Midi-Pyrénées une étude intitulée « *Identification des zones favorables à la méthanisation et animation d'une campagne visant l'émergence d'unités territoriales en Midi-Pyrénées* ». Cette étude tend à identifier la matière organique disponible dans la région susceptible d'être utilisée dans le cadre de l'activité de méthanisation. L'objectif poursuivi par la réalisation de cette étude consiste à susciter l'émergence de projets « *prioritairement collectifs et ou territoriaux* »⁴¹³. Il s'agit, pour l'ancienne région Midi-Pyrénées, de favoriser ce type de projet par opposition à ceux qu'elle a eu l'occasion de soutenir financièrement jusqu'alors, consistant essentiellement dans des petites installations « à la ferme ». Les objectifs affichés de cette étude mettent en évidence l'attrait des instances régionales pour le développement d'une méthanisation

⁴¹² Entretien ADEME, 17 mars 2017

⁴¹³ Solagro. *Identification des zones favorables à la méthanisation et animation d'une campagne visant l'émergence d'unités territoriales en Midi-Pyrénées*. En ligne : <https://solagro.org/travaux-et-productions/references/etude-action-pour-lidentification-des-zones-favorables-et-lanimation-dune-campagne-regionale-visant-lemergence-dunités-territoriales-de-biogaz-en-midi-pyrenees> [Consulté le 2 novembre 2019]

collective, de taille plus importante que celle de la « petite méthanisation » qui ont vu le jour jusqu'à présent⁴¹⁴.

La méthode mise en œuvre pour réaliser cette étude consiste dans un travail de cartographie du territoire régional devant mettre en évidence trois aspects : l'identification des espaces de production de matière organique indésirable, la localisation des lieux de consommation importante d'énergie et les emplacements d'installations de méthanisation, réalisées ou en projet. Dans une visée d'uniformisation de l'action publique, le territoire est « mis en carte » à travers recensement de ses ressources naturelles et sociales⁴¹⁵.

« Et en plus des différents dispositifs de financement des projets, on a aussi mis en place ce qu'on a appelé une étude action avec Solagro, qui nous a permis en gros de cartographier Midi-Pyrénées, et on a superposé des cartes avec donc une carte sur le gisement, une carte sur les débouchés énergétiques, pour savoir s'il y a concordance entre le gisement et la présence du réseau de transport gaz ou de distribution, ou les gros consommateurs d'énergie. »⁴¹⁶

En cartographiant la méthanisation, Solagro et le Conseil Régional coconstruisent un « objet intermédiaire » capable de révéler la « nature » de l'activité. Cette construction « contribue au cadrage de l'action en focalisant les regards d'une certaine manière »⁴¹⁷. À travers la réalisation de cette carte, le regard est alors orienté vers le potentiel énergétique de la méthanisation et selon la qualification de « gisement », la matière organique se transforme, d'une matière « à traiter » en une ressource. La construction régionale de la méthanisation

⁴¹⁴ Pour rappel, la cartographie publiée par le Conseil régional en 2013 montre que sur vingt unités de méthanisation en fonctionnement, quatre d'entre elles sont des unités agricoles individuelles tandis qu'il n'existe alors aucune aucune unité de type « collectif ».

⁴¹⁵ Anne-Cécile RENOARD, « Les régions face au défi climatique: déterritorialisation des problèmes, reterritorialisation des dispositifs dans les schémas régionaux climat air énergie », *Pole Sud*, août 2020, n° 1, pp. 113-127.

⁴¹⁶ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

⁴¹⁷ Dominique VINCK, « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, juin 2009, n° 1, pp. 51-72.

participe ainsi à déplacer le cadrage de l'activité dans une orientation plus spécifiquement énergétique.

Cette ambition d'opérer une médiation de l'activité via un travail rapportant la méthanisation à des données quantifiables de gisements d'intrants et de débouchés énergétiques tend en outre à masquer la variabilité des technologies nécessaires pour traiter ces gisements par méthanisation⁴¹⁸. En effet, la cartographie regroupe sous l'étiquette de « gisement » des matières organiques qui diffèrent, tant du point de vue de leurs caractéristiques « physiques », avec des matières plus ou moins liquide par exemple, que de leur potentiel méthanogène.

Le travail de cartographie réalisé par Solagro permet l'identification de dix-sept territoires jugés prioritaires puisque vierges de toute démarche de méthanisation, en cours ou en discussion, tandis que des déchets méthanisables ont été identifiés sur le secteur. Douze de ces territoires sont considérés « à fort potentiel ». Sur ces douze territoires, une campagne d'animation est co-organisée par Solagro et le Conseil Régional entre septembre 2012 et avril 2013.

« On [est allé] sur ce territoire et on [a fait] une journée de formation, d'information, de sensibilisation. (...) Prendre le bâton de pèlerin et aller donner le positionnement, la stratégie de la région, comment nous on voyait la méthanisation, le développement de la méthanisation, c'est quelque chose qu'on ne fait strictement jamais. Donc c'était assez innovant. »⁴¹⁹

Ce travail de sensibilisation repose ainsi sur la démarche de qualification de la méthanisation souhaitée par la région. **Cette qualification s'appuie sur le travail de cartographie qui caractérise un vecteur de traduction de « ce que doit être la méthanisation agricole » autrement dit un outil de production énergétique appuyé sur un gisement exploité à une échelle collective.**

⁴¹⁸ Voir chapitre 5

⁴¹⁹ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

La démarche mise en œuvre par le conseil régional met en outre en évidence la trajectoire de construction « top down » de la politique de développement de la méthanisation en Midi-Pyrénées. Le bureau d'étude Solagro a réalisé la cartographie du territoire régionale sur la base de l'orientation de la méthanisation agricole jugée « souhaitable » dans son dimensionnement et sa finalité énergétique. **Le monde agricole apparaît ainsi plus comme un destinataire de la politique régionale de développement de la méthanisation que comme un acteur de sa construction.**

IV. La « bonne » méthanisation agricole régionale

La définition légale de la qualité agricole de la méthanisation, telle qu'elle résulte de l'article L. 311-1 du code rural, met en évidence une proportion minimale de déchet d'origine agricole. Elle est en revanche muette sur le volume globale de matière traitée par les installations de méthanisation. La qualification agricole de la méthanisation telle qu'elle ressort de sa définition légale ne donne ainsi aucune indication sur le dimensionnement des installations.

« Les méthaniseurs, ça va d'un sac poubelle à un bâtiment industriel. »⁴²⁰

Dans ces conditions, la portion agricole de l'activité de méthanisation est susceptible de recouvrir des réalités fortement diversifiées, allant du regroupement de plusieurs dizaines de structures agricoles qui mettent en commun leurs déchets, à des installations plus rudimentaires chargées de traiter les déchets d'une seule ferme.

« Après on parle de quoi en méthanisation agricole ? Parce que vous avez des tailles énormes, des regroupements de projets. Le plus gros projet qui est dans les Landes, en méthanisation agricole, Méthalandes, il doit faire 180°000 tonnes, majoritairement de lisiers de canard, donc c'est toute la filière foie gras qui se regroupe. Donc là c'est énorme. Et puis de l'autre côté

⁴²⁰ Entretien ARDEAR, 20 février 2019

vous avez des agriculteurs qui ont 1000, 2000 tonnes, et qui veulent faire quelque chose beaucoup plus rustique. »⁴²¹

Au milieu de cette diversité des méthanisations agricoles, les parties prenantes régionales du développement de la méthanisation appuient régulièrement la qualification qu'elles font de l'activité par référence et par mise en opposition de deux entités basées à Toulouse : Solagro, bureau d'étude associatif, et ARIA, constructeur d'unité. À travers cette mise en opposition des conceptions portées par les deux structures se dessinent l'orientation régionale du développement de la méthanisation.

« Comme on disait, il n'y a pas une métha mais des métha. Eh bien de la même manière, il n'y a pas une vision de ce que doit être la métha mais des visions. Et ça, si vous rencontrez [le dirigeant d'ARIA] ou si vous rencontrez [le directeur de Solagro], ils ne vont pas vous parler de la même métha. »⁴²²

Ces deux entités possèdent une origine commune puisque le dirigeant de l'entreprise ARIA a été membre de Solagro durant plusieurs années avant de quitter l'association à la fin des années 90. Les deux entreprises toulousaines sont ainsi impliquées dans la prise en charge de la méthanisation depuis une vingtaine d'années. Si leur aire d'activité dépasse le pourtour toulousain, leur influence locale apparaît incontournable.

« En fait j'ai attaqué quand j'étais encore étudiant avec une SCOP qui s'appelle Aria Énergies, [son dirigeant], qui est un doyen du biogaz. Donc lui il a quand même formé énormément de personnes qui sont dans le domaine de la méthanisation maintenant »⁴²³

La question du dimensionnement des installations de méthanisation constitue le marqueur principal de la mise en opposition des deux structures.

⁴²¹ Entretien ADEME, 17 mars 2017

⁴²² Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

⁴²³ Entretien Bureau d'étude environnemental, 3 mai 2019

« Il dit : moi, j'en ai marre, je suis parti de chez Solagro à cause de ça, parce que je suis plutôt un mec de terrain. Il m'a dit : moi je veux « faire », et puis, il n'y a pas d'idée de « taille d'installation ». Parce qu'il y avait trop cette idée, qu'on entendait souvent, qu'il fallait un minimum de taille d'installation, sinon, ça ne valait pas le coup et lui a prouvé à tout le monde que, il a fait des installations de 50 kW, des petits trucs. »⁴²⁴

La mise dos à dos des discours respectivement portés par ARIA et Solagro par les parties prenantes tend à grossir le trait de l'opposition des approches. Force est néanmoins de relever des différences dans la finalité assignée à l'activité autour desquels s'agrègent des visions différenciées de ce que doit être la « bonne » méthanisation.

« Solagro disait : oui, la Conf dit qu'elle est pour la méthanisation, mais en fait elle est complètement contre. Et puis la seule méthanisation qu'elle défend est complètement inutile, il faudrait leur expliquer. Ils étaient hyper virulents (...) C'était : on va expliquer à tout le monde comment ça se passe, il va falloir qu'on dise à Greenpeace d'arrêter de sortir des conneries dans leurs articles et à la Conf qu'on leur explique ce que c'est une vraie méthanisation qui fonctionne »⁴²⁵

La société de construction d'unité de méthanisation ARIA est ainsi systématiquement associée au développement d'une « petite » méthanisation. Il s'agit d'une méthanisation directement installée dans l'enceinte d'une ferme et chargée de traiter les effluents disponibles sur l'exploitation. Il s'agit d'un type de méthanisation proche des caractéristiques « originelles » de l'activité telle qu'elle a été redécouverte en France au début des années 2000. L'ambition de la mise en place des installations de méthanisation sur une exploitation est exclusivement guidée par les besoins de l'exploitant. Il s'agit donc de lui permettre à la fois de résoudre un problème de traitement des effluents au sein de son exploitation, mais également

⁴²⁴ Entretien agriculteur-méthaniseur, 6 décembre 2018

⁴²⁵ Entretien ARDEAR, 20 février 2019

de favoriser son autonomie. Cette autonomie est caractérisée par plusieurs dimensions. Il s'agit du gain d'autonomie financière tirée des économies permises par la méthanisation compte tenu des produits, énergie et engrais de synthèse, que l'agriculteur pourra se passer d'acheter. Il s'agit en outre de l'autonomie dans la gestion de ses installations puisque, dans la perspective incarnée par ARIA, l'exploitant doit pouvoir gérer sa méthanisation seul. Celle-ci doit par conséquent s'abstenir d'être « trop technologique » et, de façon générale, trop dépendante d'apports extérieurs à l'exploitation.

« ARIA c'est un petit constructeur rustique »⁴²⁶

« [ARIA] a sa vision, qui est quand même une vision assez cadrée, limite bornée, de la méthanisation. À la ferme, sans intrant extérieur, pour l'agriculteur et par l'agriculteur. »⁴²⁷

« Toutes les installations qu'on a fait à la taille de la ferme, l'agriculteur il devient super technicien du truc, il y a pas besoin de technologie, il y a pas besoin de transport et il y a une cohérence entre le déchet, la fertilisation et les besoins d'énergie localement. »⁴²⁸

Cette vision de la méthanisation, centrée sur l'autonomie de la ferme, est présentée en opposition au modèle tendant au contraire à collectiviser l'activité au sein d'installations de taille plus importante, en vue de regrouper les déchets provenant de plusieurs sources. Cette approche collective est cette fois incarnée par Solagro. Le clivage sur la pertinence de la taille des installations de méthanisation est articulé autour de l'argumentation sur la rentabilité de ces installations.

« La région Midi-Pyrénées Occitanie, elle était contre, ils avaient voté en avril, je ne sais plus quelle année, 2014 je crois, qu'ils allaient pas aider la

⁴²⁶ Entretien ADEME, 17 mars 2017

⁴²⁷ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

⁴²⁸ Entretien ARIA, 9 mai 2017

méthanisation en dessous de 1000 tonnes. Et puis ils ne voulaient pas parce que c'était décrété pas rentable. Sans doute que Solagro était passé par là pour leur dire qu'on ne pouvait pas faire du biogaz en dessous de 1000 tonnes. »⁴²⁹

« Et d'un autre côté le discours officiel des institutions la région, l'État, l'ADEME et cetera c'était : pour que ce soit rentable il faut faire des grosses unités, regrouper la merde de tout le monde, dans des grosses usines qui vont être gérées avec de la technologie et cetera et cetera. Nous on disait l'inverse. »⁴³⁰

Cette rentabilité défailante est associée à un déficit de fiabilité des installations de petite méthanisation. Elles sont présentées comme des unités « bricolées », par opposition à des installations reposant sur des technologies élaborées par des ingénieurs et des bureaux d'étude.

« Nous on a beaucoup travaillé avec plusieurs entreprises sur ce sujet-là pour essayer aussi d'avancer sur l'aspect petite méthanisation et rendre entre guillemets un produit commercialisable et fiable sans être forcément les geotrouvetout et voilà bon. Et ça aujourd'hui le constat c'est que c'est plutôt un échec. Je suis très attentivement tous les prototype de petite méthanisation sur la région Midi-Pyrénées, il y a quand même plutôt on va dire des déconvenues aujourd'hui que des réussites. C'est quand même assez compliqué quoi. Malgré ça je reste persuadé qu'on arrivera à trouver le modèle économique, la technologie qui convient. On n'y est pas encore. »⁴³¹

À cet égard, le développement régional de la méthanisation a sensiblement évolué entre les premières réalisations dans le courant des années 2000 et la période actuelle. Dans une première période, à une époque où ce développement n'était pas encore pris en charge dans le

⁴²⁹ Entretien agriculteur méthaniseur, 7 janvier 2019

⁴³⁰ Entretien ARIA, 9 mai 2017

⁴³¹ Entretien chambre d'agriculture Ariège, 24 avril 2018

cadre d'une politique publique régionale, les unités de méthanisations portées individuellement par les exploitants agricoles telle que celles proposées par ARIA ont connu le succès.

« Disons que pendant 10 ans on était dominant partout en France. Et en Midi-Pyrénées il y a 1 an, plus de la moitié des trucs c'était nous. »⁴³²

Ce développement d'une petite méthanisation individuelle s'est ensuite raréfié pour laisser la place à une forme collectivisée de l'activité à partir des années 2010, correspondant à la période d'émergence de l'intérêt des institutions régionales pour la méthanisation.

« Alors maintenant c'est beaucoup du collectif. On a eu une grosse mode de l'individuel de 2006 à 2010 ou 2011, des projets qui sont partis seuls. Et maintenant la deuxième vague qui arrive c'est des gens qui, à notre sens, se sentent pas en capacité de partir seuls, des projets assez complexes, ils ont pas vraiment la trésorerie. Et du coup ils cherchent à se regrouper »⁴³³

« Il y a un autre acteur qui est Arcolia, qui lui était dans le solaire et a plutôt visé au début la petite méthanisation agricole, moins de 75 kW, parce qu'ils ont un procédé assez innovant, et ils se sont rendus compte que c'est plutôt entre 75 et 250 kW qu'il va falloir qu'il trouve leur moyen de se développer. »⁴³⁴

Cette évolution dans l'orientation de la pratique régionale de la méthanisation traduit l'appréciation faite par les acteurs régionaux de ce qui apparaît comme l'expérimentation de la petite méthanisation. Les expériences régionales de petite méthanisation sont en effet largement disqualifiées au regard des difficultés de mises en œuvre des process.

⁴³² Entretien ARIA, 9 mai 2017

⁴³³ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁴³⁴ Entretien ADEME, 17 mars 2017

« On est très en veille là-dessus, sur tous ces projets de petite méthanisation. Mais voyant que ce n'était pas prêt, voyant que la technologie n'était pas mûre, on a basculé sur l'accompagnement de projets collectifs. »⁴³⁵

En outre, une des difficultés de la méthanisation agricole telle qu'elle est pratiquée en France, consiste dans le fait d'adosser l'activité au traitement des déchets, dont il résulte une grande variabilité des matières méthanisées. La petite méthanisation, modelée sur la gestion des effluents à l'échelle d'une seule exploitation, est particulièrement confrontée à cette variabilité. En effet, dans le cadre de la logique d'utilisation des déchets, les installations doivent être adaptées aux intrants disponibles sans possibilité de compenser leur composition par l'association avec d'autres sources. La mise en œuvre d'une politique publique de développement de l'activité de méthanisation s'accompagne néanmoins d'une ambition de standardisation des procédés sur lesquels elle repose. La standardisation recherchée de l'activité devient alors un obstacle au développement de la « trop petite » méthanisation, jugée trop aléatoire dans son contenu.

« Nous on veut uniformiser. (...) Un ARIA c'est quand même relativement uniformisé, mais bon, à chaque fois on sait pas trop ce qui rentre, c'est trop rustique. Ce qui est rustique, c'est compliqué. »⁴³⁶

La petite méthanisation est ainsi disqualifiée au regard de son manque de fiabilité, tant du point de vue technologique qu'économique. Dans ce contexte la vision collective de la méthanisation agricole, telle qu'elle est incarnée par Solagro, apparaît comme un modèle efficient de méthanisation. La petite méthanisation n'est cependant jamais complètement écartée. La politique régionale qui émerge tend en revanche à mettre en évidence la pluralité des modalités possibles de la méthanisation agricole. Il s'agit de souligner l'absence d'interdépendance entre méthanisation agricole et petite méthanisation, la seconde devant être considérée comme l'une des facettes de la première.

⁴³⁵ Entretien chambre d'agriculture Ariège, 24 avril 2018

⁴³⁶ Entretien ADEME, 17 mars 2017

« Bon, on n'est pas dogmatique là-dessus, il y a de la place pour toutes les métha, et je pense que tout doit dépendre de la typologie de l'environnement, du territoire, du passif, de l'historique et du tissu des entreprises, des agriculteurs, etc. Le projet doit s'adapter à son territoire et pas l'inverse quoi. Donc on ne peut pas dire que la méthanisation, c'est de la méthanisation à la ferme avec des tout petits volumes où on fait ce qu'on peut avec l'énergie. Mais bon ça se respecte. Il n'y a pas de souci. »⁴³⁷

Pour autant, le modèle collectif émerge comme le modèle dominant porté par les institutions publiques régionales. Dans cette perspective, la notion de « petite » méthanisation est déplacée. Alors qu'elle qualifiait initialement des installations portées individuellement par des agriculteurs au sein de leur propre exploitation, elle tend désormais à mettre en opposition les différents agencements collectifs possibles, pour désigner les « petits collectifs ».

« Pour moi, la taille c'est entre 5 et 15 agriculteurs, en petit collectif (...) on est sur des volumes entre 15 et 30 000 tonnes »⁴³⁸

« C'est 10 000 tonnes. Pour nous ce sont les projets qui ont le plus de sens aujourd'hui. C'est-à-dire qu'on trouve que ces projets qu'on appelle nous en petit collectif, ils ont beaucoup de sens parce qu'on n'est pas dans un projet individuel ou du coup tout le risque repose sur une personne avec une fragilité énorme si jamais il y a un souci technique ou financier. On n'est pas non plus sur un gros projet avec une inertie, avec justement des risques d'opposition parce que le projet fait peur au niveau de la taille et pour autant on est déjà suffisamment gros pour avoir un effet de collectif avec un entraînement, avec une mutualisation, avec et bien l'effet de groupe qui apporte plein d'intérêt aussi par ailleurs. Donc voilà nous ce groupe-là, ce groupe entre 2 et 10 c'est pour nous le meilleur modèle en France

⁴³⁷ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

⁴³⁸ *Ibid.*

actuellement qu'on puisse développer. Donc nous on est très très friand de ce modèle-là. »⁴³⁹

« Un petit projet à 10 000 tonnes, moi j'aime bien les projets non 100% agricole à 10 000 tonnes, ils sont bien ceux-là. C'est viable, c'est maîtrisable, après c'est un peu la folie des grandeurs. »⁴⁴⁰

Cette conception de la petite méthanisation met en évidence une architecture économique des projets incluant un niveau d'investissement qui demeure conséquent. Ainsi, la « trop » petite méthanisation est disqualifiée au regard de son manque de rentabilité tandis que la petite méthanisation, telle qu'elle ressort de la conception institutionnelle dominante, tend à renforcer le risque économique associé à la création de l'activité.

« Dans les assos de développement, Trame, Aile, la Conf, l'Institut de l'élevage, enfin bon il y en avait plein qui bossait sur la méthanisation, et en fait à chaque fois on ne se comprend pas vraiment parce qu'ils me disent "ah mais moi aussi je bosse sur la petite Méthanisation. C'est super, c'est le futur de la nation". Et en fait je me rends compte que je suis vraiment un cran en dessous d'eux et que du coup, c'est quand même pas les mêmes enjeux. Ce que eux ils appellent petite méthanisation, ça reste des projets parfois un million d'euros, entre 500 000 et un million d'euros, avec un constructeur qui arrive avec la solution clé en main, avec des projets pas forcément vertueux et avec vraiment un investissement un peu fou, enfin énorme, qui fait qu'il y a une exigence de rentabilité hyper forte et que, du coup, ton méthaniseur il doit tourner 365 jours par an parce que sinon voilà. »⁴⁴¹

L'approche « rustique » implique très peu de déplacement de la matière organique méthanisable, qui doit seulement transiter des champs alentours ou de l'étable vers le

⁴³⁹ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁴⁴⁰ Entretien ADEME, 17 mars 2017

⁴⁴¹ Entretien ARDEAR, 20 février 2019

méthaniseur. L'option du regroupement des intrants implique au contraire une mise en mouvement de la matière sur un territoire, dans une aire dont les frontières sont déterminées par des contraintes d'ordre technico-économique, caractérisées par le coût du transport de la matière et par l'enjeu d'amélioration du bilan environnemental des installations de méthanisation⁴⁴². **La conception régionale dominante de la méthanisation repose ainsi en partie sur de nouveaux modes d'organisation entre agriculteurs, fondés sur des échanges de matières à l'échelle du territoire. Cette circulation de la matière agricole sur les territoires lors de la construction des projets mettant en œuvre une méthanisation collective est appréhendée comme comparable aux déplacements des fumiers et lisiers tels qu'ils résultent de la pratique agricole habituelle.**

« Finalement on se rend compte que, aujourd'hui, les matières, les fumiers et lisiers, sont déjà déplacés sur le territoire pour être épandus sur les terres parfois un peu loin. Donc c'est déjà transporté. Donc là on va faire du transport mais finalement ce qu'on se rend compte sur les gros projets c'est que, comme après on rationalise la logistique, on peut au final ne pas accroître tant que ça les kilomètres parcourus par les matières. »⁴⁴³

La collectivisation des matières à travers la mise en œuvre de la méthanisation s'appuie néanmoins sur une variété de gisements dépassant les seuls fumiers et lisiers. Dans ces conditions, cette approche institutionnelle de la méthanisation, dans une perspective collective, met en évidence une conception de l'activité appuyée sur les logiques de l'économie circulaire. Fondée sur l'instauration d'un circuit fermé de circulations de matières et d'énergie, l'économie circulaire doit permettre de limiter le prélèvement des ressources naturelles⁴⁴⁴. Ainsi la méthanisation agricole est présentée comme relevant d'une logique purement circulaire de traitement de la matière, logique aux termes de laquelle rien ne change au cycle ordinaire de

⁴⁴² Yvan TRITZ, « Le Système énergétique agri-territorial : les bioénergies comme outil de développement local », *Géographie, économie, société*, septembre 2012, n° 1, pp. 31-52.

⁴⁴³ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁴⁴⁴ Pierre DESVAUX, « Économie circulaire acritique et condition post-politique : analyse de la valorisation des déchets en France », *Flux*, juillet 2017, vol. 108, n° 2, pp. 36-50.

celle-ci, on introduit simplement une étape dite de « valorisation » à travers la production de l'énergie.

« En France, la moitié des déchets agricoles c'est des lisiers et des fumiers, des matières issues des élevages du coup ces lisiers ils sont stockés au champ et après, quand on peut les mettre sur la culture, ils sont épandus. Et donc là, le gros intérêt de la méthanisation, c'est qu'on garde ce retour au sol au champ, mais au passage on capte le potentiel énergétique de la ressource (...), on rajoute une étape sans révolutionner le système »⁴⁴⁵

Le développement de la méthanisation agricole s'inscrit ainsi pleinement dans le mouvement institutionnel dominant aux termes duquel la transition écologique implique le développement et la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire⁴⁴⁶, nouveau paradigme de transition vers une société durable fondant la construction des politiques publiques environnementales⁴⁴⁷. Si la notion d'économie circulaire demeure encore discutée au plan académique⁴⁴⁸, elle peut être assimilée à la notion d'écologie industrielle⁴⁴⁹ qui tend à comparer le fonctionnement d'un écosystème industriel à celui d'un écosystème biologique *via* la notion de métabolisme. L'approche institutionnelle dominante de la méthanisation caractérise ainsi la mise en œuvre dans le monde agricole des principes de l'écologie industrielle⁴⁵⁰ et met en évidence une conception de la durabilité de l'agriculture s'appuyant sur

⁴⁴⁵ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁴⁴⁶ Sabrina BRULLOT, Guillaume JUNQUA et Bertrand ZUINDEAU, « Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre 2017, n° 5, pp. 771-796.

⁴⁴⁷ Nicolas BUCLET, « Écologie industrielle et économie circulaire : définitions et principes », dans *Économie circulaire et écosystèmes portuaires*, Cormelles-le-Royal, EMS Management et société, 2015, pp. 27-41, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01259639> (Consulté le 13 septembre 2020) ; Pierre DESVAUX, « Économie circulaire acritique et condition post-politique », *op. cit.*

⁴⁴⁸ Christian ARNSPERGER et Dominique BOURG, « Vers une économie authentiquement circulaire », *Revue de l'OFCE*, mars 2016, vol. 145, n° 1, pp. 91-125.

⁴⁴⁹ Nicolas BUCLET, « Écologie industrielle et économie circulaire : définitions et principes », *op. cit.* ; Romain DEBREF, Martino NIEDDU et Franck-Dominique VIVIEN, « Flux de matières et d'énergie : produire dans les limites de la biosphère », *L'Économie politique*, février 2016, vol. 69, n° 1, pp. 24-35 ; Sylvie LUPTON, « Jusqu'où doit-on promouvoir l'économie circulaire ? », *Pour*, 2018, vol. 236, n° 4, pp. 87-93.

⁴⁵⁰ Gaël PLUMECOCQ *et al.*, « Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, mars 2018, n° 363, pp. 99-120.

ces principes⁴⁵¹. À travers l'émergence d'un modèle collectif de développement de l'activité, la construction régionale de la méthanisation agricole donne à voir « *une approche de l'économie circulaire pensée au travers de solutions purement technicistes et managériales confinant les rares alternatives à une dimension folklorique et marginalisée* »⁴⁵².

V. Matérialisation de la dynamique régionale dans le projet

La qualification institutionnelle du projet étudié telle qu'elle résulte des cartes produites par l'administration régionale, si elle a pu fluctuer entre méthanisation individuelle ou collective, identifie en revanche de manière pérenne l'activité projetée comme « agricole ». Le projet a ainsi été d'abord intégré à la catégorie « collectif agricole – territorial » puis, tandis que la méthanisation « territoriale » - ou « centralisée » - a été identifiée par les institutions régionales comme une catégorie autonome visant à désigner des installations bénéficiant d'un portage non agricole et intégrant une pluralité de sources d'intrants, le projet s'est vu successivement qualifié comme « agricole collectif » et enfin « agricole individuel ». Toutefois, illustrant un peu plus le flottement dans la qualification des installations projetées, le bureau d'étude ayant accompagné la conception des installations n'hésite pas à identifier la méthanisation étudiée comme « territoriale ».

« *En méthanisation type territoriale, type chez [nom du porteur de projet]* »⁴⁵³

Dans le même sens, si le porteur de projet situe la genèse du projet dans une dynamique agricole, il considère le choix des intrants devant être traités par les installations comme résultant de l'intégration de celui-ci dans une dynamique territoriale.

⁴⁵¹ *Ibid.* ; M. THOMAS *et al.*, « Agro-écologie et écologie industrielle : deux alternatives complémentaires pour les systèmes d'élevage de demain », *INRAE Productions Animales*, juin 2014, vol. 27, n° 2, pp. 89-100.

⁴⁵² Pierre DESVAUX, « Économie circulaire acritique et condition post-politique », *op. cit.*

⁴⁵³ Entretien Solagro, 12 mai 2017

« Les grandes lignes, donc c'est un projet agricole. Initialement, c'est un projet agricole, sur lequel on a choisi d'intégrer par la suite des déchets verts d'ordres publics de façon à aussi rendre service aux collectivités, et puis avoir un projet un peu plus, au lieu de le recentrer uniquement vers l'agricole, l'élargir un peu au contexte local. »⁴⁵⁴

À cet égard, lors de l'annonce du projet au grand public en septembre 2016, le dossier de présentation du projet propose un schéma représentant la « méthanisation territoriale »⁴⁵⁵. Selon ce schéma, la méthanisation est alimentée, d'un côté, par des biodéchets des collectivités et des déchets agroindustriels et, de l'autre, par des lisiers, fumiers et cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE). Ce schéma, qui constitue une présentation générique de la méthanisation territoriale, ne propose aucune proportion des différents intrants envisagés. Un autre schéma représente plus précisément les matières envisagées dans le projet : 2°600 tonnes par an de tontes de pelouse, 5°200 tonnes de déchets verts, 7°200 tonnes par an de déchets équins, 4°400 tonnes par an d'issues de céréales et 2°400 tonnes par an d'intercultures. Cette répartition des intrants met en évidence la part d'environ 70% de déchets d'origine agricole pour alimenter le méthaniseur puisque les fumiers des centres équestres sont légalement considérés comme des matières agricoles selon le code rural. Le projet peut donc légalement être qualifié comme agricole. Cette qualification agricole d'une part majoritaire des déchets n'est cependant pas explicitement précisée sur le schéma.

Cette répartition des matières envisagées pour la réalisation du projet met en évidence les modalités de construction de l'approvisionnement du méthaniseur. En effet, l'agriculteur qui porte le projet n'est pas un éleveur. Il ne dispose donc d'aucun fumier sur sa propre exploitation. La limitation légale d'utilisation des cultures dédiées pour faire fonctionner la méthanisation le conduit à envisager d'alimenter son méthaniseur avec les résidus de céréales jusqu'alors laissés au sol dans ses champs et grâce à la production de CIVE. Ces dernières sont des cultures plantées dans l'intervalle de rotation des cultures principales. Ces cultures intermédiaires, outre

⁴⁵⁴ Entretien porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁴⁵⁵ Site internet association EE, également disponible sur le site internet de l'association AUE31

leur utilisation dans une visée énergétique, ont pour but de maintenir un couvert végétal du sol en hiver afin d'éviter l'érosion. Elles peuvent également permettre de « piéger l'azote », d'en limiter la volatilisation, d'améliorer la structure du sol, de fixer du carbone, d'augmenter la biodiversité, de nourrir les organismes vivants du sol. En raison des pollutions azotées, les cultures intermédiaires sont obligatoires dans certaines régions de France et portent alors le nom de « cultures intermédiaires piège à nitrates » (CIPAN). Dans la perspective de l'alimentation des méthaniseurs, la dénomination de ces cultures intermédiaires souligne ainsi leur utilisation dans le cadre d'un système de production énergétique⁴⁵⁶.

Dans le cadre du projet étudié, cette source d'intrants n'est cependant pas suffisante pour justifier les investissements financiers qu'implique la construction d'installations de méthanisation. Ainsi, un tiers des déchets envisagés pour l'alimentation du méthaniseur sont des fumiers provenant des centres équestres situés dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres autour du site d'implantation et le dernier tiers correspond aux déchets verts collectés par les collectivités locales alentours. La genèse du projet repose donc sur l'identification de gisements de déchets, extérieurs à l'exploitation agricole qui va en opérer le traitement, correspondant à un « potentiel méthanisable ».

« Grosso modo j'ai pas le truc mais c'est 5/6000 tonnes de déchets verts, pour 15 000 tonnes de déchets agricoles. Et puis quand bien même, si c'était moins de déchets urbains, ce serait aussi intéressant. On a mis ça parce que c'est ce qu'on a identifié localement. »⁴⁵⁷

Cette conception de la méthanisation agricole, conforme au modèle régional dominant, met en évidence un processus de construction du projet fondé sur une dynamique de circulation des déchets sur le territoire. L'approvisionnement du méthaniseur par un gisement de déchets identifiés localement caractérise la construction du projet dans les principes de l'écologie

⁴⁵⁶ Le scénario prospectif Afterres2050 publié en 2011 par le bureau d'étude associatif Solagro appuie ses prévisions de développement de la méthanisation par l'usage de ce type de cultures.

⁴⁵⁷ Entretien porteur de projet, 1^{er} mars 2017

industrielle, impliquant que « *le déchet de l'un devienne une ressource pour l'autre* »⁴⁵⁸. Cette approche de la construction de l'approvisionnement conduit alors à une hésitation sur qualification du projet, entre « agricole » et « territoriale », la seconde permettant de mettre en évidence l'intégration des installations projetées dans une dynamique de territoire caractéristique de l'économie circulaire ou industrielle tandis que la première permet de mettre en lumière l'intégration de l'activité nouvelle au système de production agricole. En toute hypothèse, cette hésitation souligne le flou sémantique qui traverse les opérations de qualification de la méthanisation.

⁴⁵⁸ Sabrina BRULLOT, Guillaume JUNQUA et Bertrand ZUINDEAU, « Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie », *op. cit.*

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Nous avons identifié dans ce chapitre les contours de la méthanisation agricole telle qu'elle est défendue par les promoteurs régionaux du développement de l'activité.

À travers l'analyse des typologies permettant d'appréhender les différents types de méthanisation, nous mettons tout d'abord en évidence que la qualification agricole de l'activité, en dehors des critères réglementaires permettant son identification, demeure incertaine. Les critères légaux prévoient seulement une proportion minimale de déchet d'origine agricole et une participation minimum d'exploitant agricole mais n'imposent aucune limite sur le volume globale de matière traitée par les installations de méthanisation, la qualification légale de la méthanisation agricole ne donnant ainsi aucune indication sur le dimensionnement des installations.

Nous avons ainsi montré comment les spécificités de l'agriculture régionale en Midi-Pyrénées ont conduit la sphère politique intéressée au développement de l'activité à s'écarter de la problématique du traitement de la matière pour orienter le développement de l'activité autour de sa finalité énergétique, la matière organique indésirable devenant alors une ressource. Dans cette perspective, la variabilité des matières organiques méthanisables est assimilée à un risque pour la stabilité de production énergétique des usines. La notion de « petite » méthanisation est alors déplacée pour désigner les « petits collectifs » au sein des différents agencements collectifs possibles.

Dans ce contexte, tandis que nous soulignons que la dynamique de construction de la politique publique régionale de développement de la méthanisation se déploie à distance tant du monde agricole que de la sphère associative environnementaliste, nous mettons en évidence la préférence de l'autorité publique régionale à l'égard des projets collectifs de méthanisation. Cette vision de la méthanisation, qui tend à regrouper les déchets provenant de plusieurs sources au sein d'installations de taille plus importante, est mise en opposition avec un modèle de développement de l'activité centré sur l'autonomie de la ferme. La conception régionale de la méthanisation agricole implique ainsi le développement de nouveaux modes d'organisation entre agriculteurs, fondés sur des échanges de matières à l'échelle du territoire, mettant en évidence une conception de l'activité appuyée sur les logiques de l'économie circulaire. Nous montrons ainsi que le développement de la méthanisation agricole en ex-Midi-Pyrénées

s'inscrit dans le mouvement institutionnel dominant faisant de l'économie circulaire un des éléments incontournables de la transition écologique.

Nous montrons alors que si les concepteurs du projet qualifient celui-ci de manière fluctuante, soulignant le flottement terminologique des différentes formes de méthanisation, le processus de construction de l'approvisionnement du projet, fondé sur une dynamique de circulation des déchets sur un territoire, est conforme au modèle régional dominant de développement de la méthanisation.

CHAPITRE 4. LE PROCESSUS CRITIQUE DE VALUATION, VECTEUR DE LÉGITIMITÉ DE L'ACTION ASSOCIATIVE

Ce chapitre se propose de mettre en évidence les conséquences de l'instrumentalisation des convergences établies entre le monde agricole et la sphère associative environnementale autour de la finalité environnementale de la méthanisation agricole.

Nous avons déjà pu mettre en évidence le processus selon lequel la constitution d'une politique publique en faveur du développement de la méthanisation s'est accompagnée de l'identification de la réduction des gaz à effet de serre comme finalité convergente de l'activité par les parties prenantes des secteurs agricole, associatif et gazier⁴⁵⁹. Dans cette perspective, la thématization de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre assigné à la méthanisation caractérise un levier potentiel de légitimation de l'activité auprès du grand public. Ainsi placée sous l'égide de la lutte contre le risque induit par le réchauffement climatique, risque engageant l'humanité tout entière, la finalité assignée à la méthanisation agricole caractérise l'émergence d'un intérêt collectif, d'un « nous », capable d'agir comme « *un opérateur pragmatique visant à mobiliser une communauté pour réduire des conséquences néfastes* »⁴⁶⁰.

La mise en œuvre de la politique publique étatique dédiée au développement de la méthanisation demeure néanmoins tributaire de la territorialisation de l'activité. Il s'agit dès lors de déployer dans le champ social une activité ayant les caractères d'une innovation sociotechnique. Dans sa thèse interrogeant les stratégies d'acceptabilité déployées par les groupes techno-industriels lors de l'implantation de projets d'énergies marines renouvelables, Annaïg Oiry relève qu'une telle incorporation dans le champ social de « *projets localement situés et légitimés par leur insertion dans un plus vaste projet nommé « transition énergétique », supposé consensuel et porteur de l'intérêt public* » est intimement liée à des

⁴⁵⁹ Voir chapitre 2

⁴⁶⁰ Francis CHATEAURAYNAUD et Josquin DEBAZ, *Aux bords de l'irréversible: sociologie pragmatique des transformations*, Pragmatismes, Paris, Pétra, 2017, p. 37.

enjeux d'acceptabilité sociale⁴⁶¹. Dans le cadre du présent travail, nous constatons en effet que la question de l'acceptabilité sociale constitue ainsi un thème récurrent des transactions qui se nouent sur le terrain entre les parties prenantes du projet de méthanisation étudié, les uns fustigeant notamment la mise en œuvre de « stratégies » d'acceptabilité, les autres déplorant la nécessité d'y recourir. Plus largement, la question de « l'acceptabilité sociale » accompagne de manière quasi-systématique la territorialisation des projets de méthanisation. Parallèlement au développement des conflits autour de l'activité de méthanisation agricole, celle-ci n'échappe pas à ce « *registre de qualification incontournable pour tout projet technologique* »⁴⁶² particulièrement prégnant dans le domaine des énergies renouvelables⁴⁶³. La notion demeure néanmoins controversée au plan académique. Aussi, proposant de faire un pas de côté par rapport aux travaux académiques tentant d'appréhender cette notion porteuse d'ambiguïtés, il s'agira tout d'abord de souligner la convergence des parties prenantes autour d'une acception de la notion d'acceptabilité en tant que stratégie de mise à l'écart du conflit (I). Tandis que la participation citoyenne à l'élaboration des projets d'énergie renouvelable est effectivement appréhendée comme une telle stratégie par les promoteurs du projet, nous mettrons en évidence la résistance du porteur de projet qui, à l'instar des parties prenantes de la filière économique de développement de la méthanisation, freine l'ouverture à la discussion de l'activité (II). La connexion de l'agriculteur porteur de projet avec une association environnementale locale fait alors figure de stratégie innovante pour favoriser le développement pacifié du projet. Nous verrons cependant que le déplacement du projet associatif, d'une posture de garant environnemental vers celle de garant du débat public, permet de mettre en évidence l'enquête critique sur la valeur comme condition de la légitimité de l'action associative environnementale (III).

⁴⁶¹ Annaïg OIRY, *La transition énergétique sous tension ? : contestations des énergies marines renouvelables et stratégies d'acceptabilité sur la façade atlantique française*, Thèse de doctorat, Paris, Paris 1, 13 décembre 2017, pp. 19 et 48, disponible sur <https://www.theses.fr/2017PA01H089> (Consulté le 16 novembre 2019).

⁴⁶² Rémi BARBIER et Alain NADAÏ, « Acceptabilité sociale : partager l'embarras », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2015, vol. 15, n° 3, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16686> (Consulté le 3 septembre 2018).

⁴⁶³ Maria BUSSE et Rosemarie SIEBERT, « Acceptance studies in the field of land use—A critical and systematic review to advance the conceptualization of acceptance and acceptability », *Land Use Policy*, juillet 2018, vol. 76, pp. 235-245.

I. Ambiguïté de la notion d'acceptabilité

1. Une conceptualisation académique non stabilisée

Au plan académique, la notion d'acceptabilité a été régulièrement employée pour étudier le développement de la méthanisation⁴⁶⁴. Le « problème d'acceptabilité sociale » est même considéré par certains auteurs comme l'un des obstacles majeurs au déploiement de l'activité en France⁴⁶⁵. L'acceptabilité sociale apparaît pourtant comme une notion indéterminée, instable⁴⁶⁶, embarrassante, conflictuelle⁴⁶⁷, souffrant d'un flou conceptuel, définitionnel et processuel⁴⁶⁸, une « *notion politique [qui] a progressivement contribué à entretenir une confusion entre recherche et action* »⁴⁶⁹, malléable mais susceptible de mener à des incompréhensions compte tenu de son imprécision⁴⁷⁰. Tantôt définie comme un enjeu, un problème⁴⁷¹, un jugement collectif⁴⁷² ou encore un processus⁴⁷³, elle est liée à des phénomènes

⁴⁶⁴ Kahsay Haile ZEMO, Toke Emil PANDURO et Mette TERMANSEN, « Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance », *op. cit.* ; K. SCHUMACHER et F. SCHULTMANN, « Local Acceptance of Biogas Plants: A Comparative Study in the Trination Upper Rhine Region », *Waste and Biomass Valorization*, octobre 2017, vol. 8, n° 7, pp. 2393-2412 ; Timo KORTSCH, Jan HILDEBRAND et Petra SCHWEIZER-RIES, « Acceptance of biomass plants – Results of a longitudinal study in the bioenergy-region Altmark », *Renewable Energy*, novembre 2015, vol. 83, pp. 690-697 ; Martin SOLAND, Nora STEIMER et Götz WALTER, « Local acceptance of existing biogas plants in Switzerland », *Energy Policy*, octobre 2013, vol. 61, pp. 802-810.

⁴⁶⁵ Sébastien BOURDIN, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, février 2020, n° 38, disponible sur <http://journals.openedition.org/espacepolitique/6619> (Consulté le 19 février 2021).

⁴⁶⁶ Rémi BARBIER et Alain NADAÏ, « Acceptabilité sociale », *op. cit.*

⁴⁶⁷ Yann FOURNIS et Marie-José FORTIN, « Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale : pièges et défis conceptuels », *VertigO*, décembre 2015, vol. 15, n° 3, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16682> (Consulté le 6 septembre 2018).

⁴⁶⁸ Sofiane BABA et Chantale MAILHOT, « De la controverse à l'acceptabilité sociale : le rôle constructif du conflit », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, avril 2016, vol. 16, n° 1, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16917> (Consulté le 4 septembre 2018).

⁴⁶⁹ Vincent BAGGIONI et Joseph CACCIARI, « La fabrication de l'« acceptabilité sociale » des parcs photovoltaïques au sol », *Espaces et sociétés*, 2019, vol. 178, n° 3, p. 139.

⁴⁷⁰ Emmanuel RAUFFLET, « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, septembre 2014, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/15139> (Consulté le 6 septembre 2018).

⁴⁷¹ Rémi BARBIER et Alain NADAÏ, « Acceptabilité sociale », *op. cit.*

⁴⁷² Corinne GENDRON, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, février 2014, n° 11, pp. 117-129.

⁴⁷³ Marie-José FORTIN et Yann FOURNIS, « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures Sciences Sociétés*, novembre 2014, vol. 22, n° 3, pp. 231-239.

de remise en cause de la légitimité du développement de l'économie des ressources naturelles et de ruptures avec une forme d'ordre établi⁴⁷⁴. Dans une approche constructive du conflit, l'acceptabilité sociale est également appréhendée en tant que compromis, des auteurs montrant comment la controverse qui se déploie autour d'un projet peut s'avérer féconde pour parvenir au consensus⁴⁷⁵. Dans cette approche, l'acceptabilité est assimilée à une finalité d'acceptation par les parties prenantes et la notion porte alors l'idée de la légitimité de l'activité qu'elle accompagne. Elle induit ainsi un ensemble de présupposés sur la valeur des activités ou des objets qu'elle sert à qualifier. Dans ces conditions, certains auteurs suggèrent de lui substituer la notion de « faisabilité sociotechnique » dans la mesure où celle-ci mettrait davantage en évidence le partage de responsabilité de l'adoption d'une nouvelle technologie entre le monde sociotechnique d'un côté et le monde social de l'autre⁴⁷⁶.

La notion d'acceptabilité n'est pas non plus toujours distinguée de celle « d'acceptation locale »⁴⁷⁷, cette dernière ne bénéficiant pas d'une conceptualisation plus unifiée⁴⁷⁸. Ainsi, selon Boutilier et Thomson, le concept d'acceptabilité sociale comporte quatre niveaux qui renvoient à différents degrés d'acceptation des projets : le rejet, la tolérance, l'approbation et la coappropriation⁴⁷⁹. Dans leur étude comparative de l'acceptation locale des installations de biogaz d'une zone frontalière des trois pays bordant le nord du Rhin, Schumacher et Schultmann, s'appuyant sur la définition proposée par Lucke⁴⁸⁰, envisagent l'acceptation locale comme le résultat, positif, d'un processus relationnel d'évaluation établi entre trois dimensions : les résidents directs, correspondant au sujet de l'acceptation ; l'usine de biogaz locale, qualifiant l'objet de l'acceptation ; et la région du Rhin, autrement dit le contexte de l'acceptation⁴⁸¹. Pour

⁴⁷⁴ Yann FOURNIS et Marie-José FORTIN, « Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

⁴⁷⁵ Sofiane BABA et Chantale MAILHOT, « De la controverse à l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

⁴⁷⁶ Marie-Christine ZÉLEM, « Les énergies renouvelables en transition : de leur acceptabilité sociale à leur faisabilité sociotechnique », *Revue de l'énergie*, novembre 2012, n° 610, pp. 418-424.

⁴⁷⁷ Maarten WOLSINK, « Contested environmental policy infrastructure: Socio-political acceptance of renewable energy, water, and waste facilities », *Environmental Impact Assessment Review*, Conflict Mediation and Social Impact Assessment, septembre 2010, vol. 30, n° 5, pp. 302-311.

⁴⁷⁸ Maria BUSSE et Rosemarie SIEBERT, « Acceptance studies in the field of land use—A critical and systematic review to advance the conceptualization of acceptance and acceptability », *op. cit.*

⁴⁷⁹ Robert G BOUTILIER et Ian THOMSON, « Modeling and measuring the social license to operate : fruits of a dialogue between theory and practice », 2011, p. 11.

⁴⁸⁰ Doris LUCKE, *Akzeptanz: Legitimität in der "Abstimmungsgesellschaft"*, Opladen, Leske + Budrich, 1995, disponible sur <https://www.springer.com/de/book/9783810014962> (Consulté le 25 janvier 2021).

⁴⁸¹ K. SCHUMACHER et F. SCHULTMANN, « Local Acceptance of Biogas Plants », *op. cit.*

ces auteurs, l'évaluation reste cependant centrée sur des facteurs psychologiques individuels, sans être nécessairement basés sur les interactions avec les autres, tandis que la communication et la participation sont, pour Busse et Siebert, des facteurs d'impact importants de la question de l'acceptation⁴⁸². Ainsi l'acceptation sociale ne serait pas seulement un ensemble d'attitudes statiques des individus mais renverrait plutôt à un processus dynamique façonné par les relations sociales⁴⁸³.

Pour un gain de clarté conceptuelle, plusieurs auteurs suggèrent de distinguer plus strictement l'utilisation des termes acceptation et acceptabilité⁴⁸⁴. Ainsi, Fournis et Fortin proposent la définition suivante de l'acceptabilité :

« Nous définissons l'acceptabilité comme un processus d'évaluation collective d'un projet donné (entendu comme l'incarnation spécifique des interactions complexes entre technologie et société dans le cadre d'un projet sociotechnique donné), intégrant la pluralité des acteurs (parties prenantes) et des échelles spatiales (du global au local) ainsi qu'impliquant la trajectoire spécifique (passé et futur) d'un groupe politique ou d'une politique (communauté/société) »⁴⁸⁵

Selon cette approche, la notion d'acceptabilité sociale d'une activité renvoie à la question de son évaluation collective. Si la notion d'acceptation renvoie à un jugement du public sur l'activité et ses conséquences, alors ce jugement est le fruit des opérations d'enquête qu'il mène. Ainsi, tandis que l'acceptation est un résultat, l'acceptabilité correspondrait aux réseaux des

⁴⁸² Maria BUSSE et Rosemarie SIEBERT, « Acceptance studies in the field of land use—A critical and systematic review to advance the conceptualization of acceptance and acceptability », *op. cit.*

⁴⁸³ Maarten WOLSINK, « Contested environmental policy infrastructure », *op. cit.*

⁴⁸⁴ Maria BUSSE et Rosemarie SIEBERT, « Acceptance studies in the field of land use—A critical and systematic review to advance the conceptualization of acceptance and acceptability », *op. cit.* ; Yann FOURNIS et Marie-José FORTIN, « From social 'acceptance' to social 'acceptability' of wind energy projects: towards a territorial perspective », *Journal of Environmental Planning and Management*, janvier 2017, vol. 60, n° 1, pp. 1-21.

⁴⁸⁵ Yann FOURNIS et Marie-José FORTIN, « From social 'acceptance' to social 'acceptability' of wind energy projects », *op. cit.* ; Traduction personnelle de « *We define acceptability as a process of collective assessment of a given project (understood as the specific embodiment of complex interactions between technology and society within a given socio-technical project), integrating plurality of actors (stakeholders) and spatial scales (from global to local) as well as involving the specific trajectory (past and future) of a political group or policy (community/society) »*

questionnements qui sont susceptibles d'y mener. Par conséquent, la notion d'acceptabilité sociale doit, selon ces auteurs, être appréhendée non pas comme un résultat mais comme le processus d'évaluation par le public des conditions d'exercice d'une activité, mettant ainsi en évidence la similarité de la notion ainsi définie avec l'approche transactionnelle de la valeur. Dans cette perspective, l'acceptation constitue un des résultats possibles de ce processus d'évaluation, au même titre que la non acceptation⁴⁸⁶.

Cependant, outre l'absence de consensus sur sa définition, l'acceptabilité sociale en tant que notion académique pose la difficulté de la différenciation de son contenu avec l'usage qui en est fait par les parties prenantes sur le terrain. En effet, si la conception de l'acceptabilité en tant que processus d'évaluation par le public des modalités de mise en œuvre d'une activité nous paraît être une approche théorique intéressante dans la perspective d'une analyse transactionnelle, il apparaît cependant nécessaire de souligner le décalage d'une telle conception de la notion avec l'acceptabilité telle qu'elle est envisagée par le monde social. Ce décalage est alors susceptible d'entraver la diffusion de la connaissance du champ scientifique vers le monde profane en générant des confusions et des incompréhensions. Pourtant selon J. Dewey, « *Il ne peut y avoir un public sans une publicité complète à l'égard de toutes les conséquences qui le concernent. Tout ce qui entrave et restreint la publicité limite et déforme l'opinion publique, et entrave et dénature la pensée sur les questions sociales.* »⁴⁸⁷ Ainsi, la diffusion de la connaissance est une condition de la réalisation des enquêtes sociales. Il ne nous semble par conséquent pas opportun d'employer le terme « acceptabilité » en tant que notion académique, l'approche transactionnelle nous fournissant déjà l'outillage théorique nécessaire pour appréhender le processus d'évaluation des activités sociales. Il apparaît néanmoins que les parties prenantes déployées autour de l'activité de méthanisation se saisissent de cette notion d'acceptabilité. Il y a dès lors lieu de s'intéresser à la manière dont la thématization de cette notion par les parties prenantes participe à structurer les tensions qui émergent autour de l'activité.

⁴⁸⁶ *Ibid.*

⁴⁸⁷ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, *op. cit.*, p. 264.

2. Thématisation de l'acceptabilité par les parties prenantes

En 2011, le club Biogaz de l'association interprofessionnelle ATEE⁴⁸⁸ édite un « Guide de bonnes pratiques pour les projets de méthanisation »⁴⁸⁹. Ce guide constate que « *si l'équilibre économique [des projets de méthanisation] est aujourd'hui moins incertain, c'est l'acceptabilité de ces projets par le public qui pourrait constituer un frein au développement de la filière* ». L'acceptabilité, qualifiée de manière négative comme une « frein », renvoie d'emblée aux difficultés et oppositions suscitées par les projets de méthanisation. L'acceptabilité sociale est qualifiée « *d'enjeu pour les projets de méthanisation* ». Le développement et la territorialisation de l'activité s'accompagnent ainsi d'une préoccupation de la part des animateurs de la filière quant à l'émergence d'un « problème d'acceptabilité sociale » de la méthanisation.

« En fait la question de l'acceptabilité elle s'est pas posée jusqu'à il y a trois quatre ans où ça a vraiment émergé. Mais jusqu'alors, il y avait bien sûr des oppositions ponctuelles mais les premiers projets se sont passés, il y a eu une espèce de consensus sur la méthanisation qui fait que y avait pas de référence encore trop, donc on n'était pas embêté du tout par ces questions-là. Donc on passait, on communiquait mais sans que ça génère du tout de tension. Et ça fait que depuis trois quatre ans que ça devient le sujet presque numéro un même avant le financement, ces questions d'acceptabilité. »⁴⁹⁰

L'identification de l'acceptabilité comme problème engage les parties prenantes intéressées au développement de la méthanisation à caractériser les solutions qui permettraient de le résoudre. Dans cette perspective, par l'intermédiaire de son agence de développement économique, la région Occitanie a mis en place en juillet 2018 un groupe de travail intitulé « GT acceptabilité », fondé sur l'idée selon laquelle l'opposition citoyenne constitue un des

⁴⁸⁸ Association technique énergie environnement

⁴⁸⁹ ATEE CLUB BIOGAZ, *Guides des bonnes pratiques pour les projets de méthanisation*, ATEE, décembre 2011, disponible sur http://atee.fr/sites/default/files/2011-12_guide_bonnes_pratiques_methanisation_clubbiogaz.pdf (Consulté le 2 mars 2020).

⁴⁹⁰ Entretien Solagro, 12 mai 2017

principaux freins au développement des projets d'énergies renouvelables. Le « problème d'acceptabilité » désigne ainsi l'ambition de libérer le développement des énergies renouvelables du frein que constituent les mouvements de contestation qui s'organisent autour des projets d'énergies renouvelables. L'une des idées qui émergent dans le cadre de ce groupe de travail consiste à structurer l'échange d'expériences entre les parties prenantes impliquées dans le développement des projets d'énergies renouvelables afin de promouvoir les « démarches d'acceptabilité réussie ». Il s'agit ainsi de faire l'inventaire de ce qui a fonctionné par le passé, avec pour ambition de permettre la reproduction de ces démarches. D'emblée, cette approche interroge sur son opérationnalité dès lors que, ainsi que l'écrit Joëlle Zask, « *L'expérience ne se délègue pas. À moins qu'elle ne s'accompagne d'un protocole suffisamment précis et clair pour être vérifiée et reproduite, l'expérience d'autrui n'a aucune valeur éducative* »⁴⁹¹. Néanmoins, l'ambition de structurer un tel retour d'expérience sur les implantations réussies d'énergies renouvelables renseigne sur l'approche stratégique de la notion d'acceptabilité telle qu'elle est déployée par les parties prenantes régionales réunies dans ce groupe de travail.

Aux côtés des sphères économiques et publiques, la société civile s'empare elle aussi du thème de l'acceptabilité sociale de la méthanisation. Ainsi, FNE envisage la collaboration mise en œuvre avec GRDF en faveur du développement de la méthanisation sous l'angle de l'acceptabilité, mise en perspective avec la diffusion d'informations sur la méthanisation. L'acceptabilité se conçoit ainsi comme l'enjeu de l'action associative, résultant d'une meilleure information du public sur l'activité.

« Question : Vous travaillez régulièrement, vous collaborez avec GRDF, par exemple dans le cadre de la dernière journée bioGNV. GRDF développe un positionnement au sujet du développement de la méthanisation, les objectifs de GRDF je crois que c'est « 30% de gaz renouvelable en 2030 », c'est le

⁴⁹¹ Joëlle ZASK, *La démocratie aux champs*, op. cit., p. 62.

positionnement qui est sorti récemment. Comment, chez FNE, vous voyez ce positionnement-là ? Est-ce que vous vous y associez ?

Réponse : C'est pas forcément l'objet de nos échanges. C'est vrai qu'on est plus sur l'acceptabilité, et la vulgarisation de données aussi. »⁴⁹²

Cette affirmation d'une action associative inscrite dans la perspective d'une logique d'acceptabilité met en évidence le rôle assumé par FNE en tant que véritable promoteur de l'activité de méthanisation. Ce constat met à nouveau en lumière l'alliance qui s'est dessinée entre le monde associatif environnementaliste et la sphère économique autour du développement de la méthanisation. L'identification des finalités environnementales de l'activité participe par conséquent à légitimer auprès de la sphère associative la mise en œuvre de stratégies visant à faciliter le développement de la méthanisation.

Du côté de la dynamique citoyenne de contestation de la méthanisation, l'association AUE31 constituée en 2016 pour s'opposer au projet de méthanisation étudié propose sur son site internet une rubrique intitulée « Acceptabilité ? ».



Selon cette rubrique, l'association critique la notion, qu'elle désigne comme une ambition de manipulation des citoyens. Sur la base des informations qu'elle a collecté au sujet de différentes expériences de méthanisation, l'association dénonce notamment le manquement des responsables d'unités de méthanisation génératrices de nuisances aux promesses qu'ils ont faites à l'occasion des débats publics qui ont précédé la mise en œuvre des projets. La question de l'acceptabilité est ainsi envisagée en rapport avec les procédures d'information ou de concertation déployées autour des projets. Ces débats sont jugés factices et animés par des

⁴⁹² Entretien FNE, 20 avril 2020

professionnels de la communication, dans le but unique d'obtenir un fléchissement de l'opinion publique en faveur du développement du projet qu'ils accompagnent. L'acceptabilité ainsi décrite correspond à l'enjeu, porté par les promoteurs de la méthanisation, d'acceptation des projets par le public qui, dans un contexte de risques autour de l'activité, serait obtenue par une manipulation correspondant à la promesse d'innocuité de l'activité.



Il existe désormais des **experts en acceptabilité sociale** des projets, dont ceux de méthanisation.

Il s'agit d'éviter aux porteurs de projets et aux pouvoirs publics une confrontation avec les riverains et la naissance d'association comme la nôtre.

Le but est d'amener l'opinion à revoir sa perception des risques et nuisances, à **accepter un projet** (quitte à faire ensuite un jury de nez) ⁴⁹³

Ainsi, qu'il s'agisse des promoteurs de l'activité ou de son public critique, l'acceptabilité est rapportée aux stratégies qui permettraient d'éviter, contourner ou dépasser les oppositions citoyennes aux projets de méthanisation. Dans ces conditions, le positionnement favorable d'une association environnementaliste à l'égard de telles stratégies peut surprendre. En effet, tandis que FNE revendique une participation à la démarche d'acceptabilité de l'activité de méthanisation soutenue par GRDF, le conflit étudié met en évidence une alliance entre une association environnementale locale et l'agriculteur porteur du projet. Il y a dès lors lieu d'identifier les conditions d'émergence d'une telle alliance. Il s'agira ainsi de mettre en lumière les éléments conduisant le public à appréhender cette alliance comme un élément caractérisant la mise en œuvre d'une stratégie d'acceptabilité. Il s'agira enfin de mettre en évidence les conséquences qu'elle emporte sur l'action associative.

⁴⁹³ Site internet de l'association AUE31

II. Contexte « participationniste » et résistance de la filière méthanisation

Dans un contexte de forte valorisation de la participation citoyenne à l'élaboration des projets d'énergies renouvelables, l'étude met en évidence la résistance de la filière méthanisation à mettre en œuvre une telle ouverture à la discussion de l'activité.

1. Le débat public comme stratégie

D'après la critique de la notion d'acceptabilité publiée sur son site internet, l'association AUE31 associe la manipulation qui sous-tend selon elle l'usage de cette notion aux stratégies qui accompagnent le déploiement des projets en vue d'obtenir l'assentiment de la population locale. Parmi ces stratégies, la mise en œuvre de procédure de débat avec le public figure en bonne place.

Une corrélation a en effet été mise en évidence dans la littérature entre la mise en œuvre de procédures institutionnalisées de participation de la population et l'acceptation locale des projets d'énergies renouvelables⁴⁹⁴. Dans cette perspective, la participation du public constitue, pour les décideurs publics ou privés, un moyen de favoriser cette acceptation du public « *en intégrant dans la décision les concessions nécessaires.* »⁴⁹⁵ tandis que « *les participations citoyennes conditionnent l'acceptabilité sociale des projets* »⁴⁹⁶. Pour les décideurs, les procédures de débat public sont ainsi envisagées comme un moyen « *de désamorcer les conflits* »⁴⁹⁷, « *d'orchestrer une pacification des antagonismes sociaux* »⁴⁹⁸. Pour les maîtres

⁴⁹⁴ Arthur JOBERT, Pia LABORGNE et Solveig MIMLER, « Local acceptance of wind energy: Factors of success identified in French and German case studies », *Energy Policy*, mai 2007, vol. 35, n° 5, pp. 2751-2760 ; Martin SOLAND, Nora STEIMER et Götz WALTER, « Local acceptance of existing biogas plants in Switzerland », *op. cit.* ; Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », *op. cit.*, p. 66.

⁴⁹⁵ Philippe SUBRA, « À quoi et à qui sert le débat public ? », *Herodote*, 2003, n° 3, p. 159.

⁴⁹⁶ Catherine RIBOT, « Évaluation environnementale et participations citoyennes », *Revue juridique de l'environnement*, septembre 2019, n° 3, p. 537.

⁴⁹⁷ Yannick BARTHE, « Discuter des choix techniques », *Revue Projet*, 2005, vol. 284, n° 1, p. 80.

⁴⁹⁸ Guillaume GOURGUES, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *Hermès, La Revue*, décembre 2015, n° 73, p. 84.

d'ouvrage, le débat public organisé en amont de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement du territoire correspond à l'ambition de se protéger d'un conflit ultérieur en même temps que l'organisation du débat comporte un risque, celui de devoir abandonner le projet⁴⁹⁹. Dans cette perspective, l'acceptabilité correspond à un enjeu d'évitement de la conflictualité. Un tel refoulement de toute dimension conflictuelle présente néanmoins le risque de transformer les procédures de participation citoyenne en espace de distribution de l'information, voire en « *entreprises de pure légitimation* »⁵⁰⁰.

Dans son guide sur les bonnes pratiques de la méthanisation de 2011⁵⁰¹, l'association ATEE Club Biogaz consacre l'une des deux parties du guide aux « Bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale des projets de méthanisation ». Le premier point est ainsi dédié à la diffusion de conseils concernant l'organisation de la concertation et de la communication sur le projet. La concertation est alors envisagée comme « *une opportunité de présenter le projet, d'évaluer son acceptabilité, de faire émerger des questions clés et de mieux aborder l'enquête publique* ». Dans ces conditions, la concertation telle qu'elle est envisagée dans ce guide ne laisse qu'une faible place aux possibilités d'amendement des projets au bénéfice des discussions organisées avec le public.

L'identification, par les acteurs du développement de la filière méthanisation, de ce qu'ils désignent comme un « problème d'acceptation » des projets de méthanisation se traduit également par la sollicitation de « *professionnels de la participation* »⁵⁰², mettant en évidence « *la dimension ingénierique de la participation* »⁵⁰³. Les promoteurs de la méthanisation développent ainsi des stratégies visant à favoriser l'acceptation de l'implantation territoriale des projets à travers l'accompagnement de leur publicisation, régulièrement présenté comme la mise en œuvre de procédures de participation du public. La discussion organisée avec la population n'est cependant pas envisagée comme un processus transactionnel, susceptible

⁴⁹⁹ Philippe SUBRA, « À quoi et à qui sert le débat public ? », *op. cit.*, p. 163.

⁵⁰⁰ Sandrine RUI, « La société civile organisée et l'impératif participatif. Ambivalences et concurrence », *Histoire, économie & société*, avril 2016, n° 1, p. 73.

⁵⁰¹ ATEE CLUB BIOGAZ, *Guides des bonnes pratiques pour les projets de méthanisation*, *op. cit.*

⁵⁰² Rémi BARBIER et Corinne LARRUE, « Démocratie environnementale et territoires », *op. cit.*, p. 86.

⁵⁰³ Julia BONACCORSI et Magali NONJON, « « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, octobre 2012, n° 79, p. 29.

d'emporter la modification de la situation initiale de l'ensemble des participants, mais comme une entreprise de conviction des opposants potentiels. Dans cette perspective, l'acceptation par la population d'installations d'énergies renouvelables est parfois envisagée comme le résultat de la caractérisation des enjeux de la transition énergétique par les riverains des projets, qui suffirait à faire jaillir et emporter l'adhésion du public.

« Il y a un de ces consultants qui m'a expliqué un petit peu comment il travaillait, et lui il parlait, il disait il faut arrêter de vouloir aborder que les aspects techniques d'un projet. Il faut prendre de la hauteur, il faut pousser les gens à prendre de la hauteur. Il dit : nous, on part sur le changement climatique, le développement des énergies renouvelables, il évoque la région à énergie positive, première d'Europe et cetera et cetera. C'est un atout voilà. Et il dit quand on arrive à replacer ce cadre global, on a plus facilement l'ancrage territorial après, on facilite l'appropriation par les gens de ces grands enjeux, qu'ils partagent, personne n'est contre ça, c'est comme les Miss France, je suis contre la guerre, c'est un peu la même chose, ou la famine, et du coup ils ont moins de réticence à s'opposer après un projet. »⁵⁰⁴

Cette approche de l'évaluation de l'activité tend à focaliser le regard sur la finalité qu'elle poursuit, sans préoccupation des moyens qu'elle justifie pour y parvenir. Cette stratégie d'acceptation tend ainsi à diriger l'attention du public sur la finalité de l'activité qu'elle entreprend de faire accepter, sans regard sur les moyens mis en œuvre. Une telle approche tend dès lors à disqualifier les conséquences des moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'activité au regard de la qualification collective de l'importance des finalités.

Une autre stratégie d'accompagnement de la mise en public des projets d'énergie renouvelable peut consister à minimiser l'importance des critiques du projet telles qu'elles sont mises en évidence par les opposants. Cette approche tend ainsi à opérer une hiérarchisation des conséquences de l'activité, en qualifiant *a priori* l'importance de la finalité poursuivie par la

⁵⁰⁴ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

méthanisation et en disqualifiant au contraire les conséquences des moyens qu'implique l'activité.

« Après il y a une autre méthode d'un autre consultant que j'ai rencontré que je trouve assez intéressante aussi. C'est de dire il faut arrêter de toujours vouloir répondre à ceux qui s'opposent. Point par point. Et entrer dans ce débat technique ou des fois on va répondre des inepties totales mais on perd du temps à faire ça. Et du coup il faut arrêter quelque part d'accorder de l'importance à toutes les exigences et à toutes les craintes qu'exprime le collectif d'opposants. Ce que eux ils font, c'est que localement ils essayent de trouver des pros. Parce que finalement ce qu'on entend c'est toujours ceux qui sont contre. »⁵⁰⁵

Ces diverses stratégies mettent en évidence le positionnement des professionnels de la concertation appelés à intervenir lors de la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable. Compte tenu notamment de l'origine de leurs financements, ils sont les partenaires du développement des projets. Les stratégies proposées sont ainsi guidées par un objectif d'acceptation. Dans cette perspective, la mise en œuvre d'une procédure de participation du public ne caractérise *« qu'un nouvel outil de domination »*⁵⁰⁶, cette participation étant alors *« réduite le plus souvent à sa portion congrue, tolérée dans une logique d'adhésion au projet d'aménagement »*⁵⁰⁷. À l'instar de la critique développée par l'association AUE31 sur la notion d'acceptabilité, les dispositifs participatifs sont d'ailleurs régulièrement accueillis avec une distance *« ironique »* par les citoyens ordinaires, résultant d'une *« évaluation de la sincérité et de la portée de l'offre de démocratie technique »*⁵⁰⁸, ces derniers reprochant aux démarches consultatives *« de n'être finalement que des facteurs de légitimation »* ayant pour objectif principal de *« tenter de faire taire toutes les protestations ultérieures »*⁵⁰⁹. La mise en œuvre

⁵⁰⁵ *Ibid.*

⁵⁰⁶ Sandrine RUI et Agnès VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, 2005, vol. 123, n° 4, p. 25.

⁵⁰⁷ Jean-Marc DZIEDZICKI, « Au-delà du Nimby », *op. cit.*, p. 46.

⁵⁰⁸ Rémi BARBIER, « Quand le public prend ses distances avec la participation », *Natures Sciences Sociétés*, 2005, vol. 13, n° 3, p. 260.

⁵⁰⁹ Pierre LASCOUMES, « Chapitre 7. De l'utilité des controverses socio-techniques », *op. cit.*, p. 76.

d'une procédure institutionnelle de débat peut ainsi conduire à un résultat contraire à celui escompté conduisant à « *radicaliser la contestation et non la réguler* »⁵¹⁰, à provoquer le durcissement des conflits⁵¹¹ et contribuer à fabriquer « *le ressentiment et la défiance à l'égard de la vie démocratique* » qu'elle devait pourtant apaiser⁵¹².

2. L'ouverture au débat : entre volontarisme et résistance

Pour autant, l'absence d'organisation de débat public institutionnalisé constitue un point de tension régulier entre porteurs de projet et populations locales lors de l'implantation de projets de méthanisation, mettant en évidence que la démocratie environnementale, incarnée par la participation citoyenne, caractérise « *une nécessité politiquement consensuelle et juridiquement attendue* »⁵¹³, « *une norme de l'action publique environnementale* »⁵¹⁴ ou encore « *une condition sine qua non, voire une contrainte axiologique, dont dépend en partie la légitimité du pouvoir politique et même économique* »⁵¹⁵.

« *J'ai contacté quelques associations. On s'est rendu compte qu'on avait tous les mêmes problèmes de pas d'écoute des porteurs de projet et pas d'écoute des préfets et des politiques.* »⁵¹⁶

« *Comment ça se fait que vous n'en ayez pas parlé alors que l'ADEME le dit ? L'ADEME, qui est pourtant pro méthanisation, dit : il faut concerter avec les riverains. Et là généralement les agriculteurs disent : ah oui, on n'a pas été bon en com. Oui d'accord, rajoutez-en une couche. Mais c'est*

⁵¹⁰ Marie-Gabrielle SURAUD, « L'espace public. Entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industriels », *Communication. Information médias théories pratiques*, avril 2006, pp. 9-28.

⁵¹¹ Yannick BARTHE, « Discuter des choix techniques », *op. cit.*, p. 81.

⁵¹² Sandrine RUI, « La société civile organisée et l'impératif participatif. Ambivalences et concurrence », *op. cit.*, p. 73.

⁵¹³ Catherine RIBOT, « Évaluation environnementale et participations citoyennes », *op. cit.*, p. 537.

⁵¹⁴ Rémi BARBIER et Corinne LARRUE, « Démocratie environnementale et territoires », *op. cit.*, p. 69.

⁵¹⁵ Stéphane LA BRANCHE, « La transformation des normes de participation et de durabilité en valeurs ? Réflexions pour la théorie des régimes », *Études internationales*, 2003, vol. 34, n° 4, p. 611.

⁵¹⁶ Entretien CNVM 1, 15 novembre 2019

« systématique, on le voit dans tous les articles. Ce que moi j'ai vécu, je le relis systématiquement dans les nouveaux projets. C'est extraordinaire. »⁵¹⁷

Les publics qui se constituent à l'occasion de leur connexion avec l'activité de méthanisation déplorent ainsi l'opacité du développement des projets⁵¹⁸. Il est dès lors possible d'observer un décalage entre la reconnaissance régulière de l'importance de la concertation pour accompagner le déploiement de la méthanisation, notamment par les pouvoirs publics, et la récurrence des situations d'absence d'organisation du débat.

« Mais en fait il n'y a pas de concertation, comme vous avez vu, il n'y a rien du tout qui se passe. Et les gens, partout en France, les gens arrivent, ils nous ont dit : on vient d'apprendre qu'il y a un méthaniseur, que d'ici l'année prochaine, c'est tout plié. En gros c'est ça. Il n'y a pas de concertation du tout, malgré les discours qui sont dits partout. »⁵¹⁹

Le développement de la concertation constitue ainsi un point de tension entre les différents acteurs du développement de la filière de méthanisation. Les parties prenantes de la sphère publique, influencées par l'émergence du paradigme de la participation en tant « qu'impératif délibératif »⁵²⁰ autant que comme vecteur d'acceptation des projets par la population, poussent au déploiement de procédures de débat public lors de la construction des projets. Dans cette perspective, l'ADEME s'est associé les services d'un cabinet de concertation afin de réaliser un guide, publié en mars 2018, destiné aux porteurs de projet de méthanisation agriculteur pour « informer et dialoguer » autour de leur démarche⁵²¹. Dans le même sens, la région Occitanie envisage de rendre obligatoire la mise en œuvre d'une phase de concertation dans le cadre du développement des projets de méthanisation. L'obtention des subventions régionales à la

⁵¹⁷ Entretien CNSM, 8 novembre 2019

⁵¹⁸ Sarah CAMGUILHEM, « Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques », *op. cit.*

⁵¹⁹ Entretien CNVM 2, 15 novembre 2019

⁵²⁰ Loïc BLONDIAUX et Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, vol. 15, n° 57, pp. 17-35.

⁵²¹ ADEME. *Informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation. Guide de bonnes pratiques à l'intention des agriculteurs*. Mars 2018. En ligne :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guideinformeretdialoguermethanisation-032018.pdf>

méthanisation serait alors conditionnée à la réalisation d'une phase de participation du public. À travers la mise en place d'un tel dispositif, l'autorité publique régionale tente de peser sur les orientations d'ouverture à la discussion des projets de méthanisation tandis que les porteurs de projet sont essentiellement des acteurs privés.

« C'est certainement quelque chose qui va apparaître dans le futur dispositif c'est-à-dire l'obligation de concerter, qu'on va imposer aux porteurs de projets parce que sinon d'eux-mêmes ils ne le feraient pas, ou si, ils le feraient très tardivement et ils communiqueraient sur ce qu'ils vont faire. Donc on va changer un petit peu les séquences »⁵²²

En opposition à ce mouvement volontariste de développement de l'ouverture des projets de méthanisation à la discussion collective, les acteurs de la filière industrielle de méthanisation, par l'intermédiaire notamment de l'association interprofessionnelle ATEE Club Biogaz, freinent le développement de la concertation, conformément à une tendance récurrente de la sphère économique⁵²³. Partant du constat que l'ouverture de la discussion en amont du développement du projet fait peser le risque qu'aucun projet ne soit finalement enclenché, les professionnels de la méthanisation voient dans la concertation le risque d'une perte économique importante. Des projets peuvent ainsi être avortés avant toute intervention des membres de la filière, tels que les bureaux d'études ou les constructeurs d'installations, qui ne pourront dès lors tirer aucun bénéfice économique de ces projets « mort-nés ». La filière pèse donc sur les pouvoirs publics pour limiter les obligations de concertation qui pourraient être imposées aux porteurs de projet.

« Et donc effectivement quand on dit aux professionnels : voilà, il va falloir communiquer, c'est prendre le risque qu'il y ait plein de projets qui tombent à l'eau assez tôt. Donc pour eux ce n'est pas intéressant. Si on fait communiquer, concerter, juste après l'étude de faisabilité, eux ils ne sont

⁵²² Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

⁵²³ Patrick CHASKIEL et Marie-Gabrielle SURAUD, « La responsabilité sociale environnementale des entreprises : une réponse économique à la politisation de la production, Abstract », *Revue Française de Socio-Économie*, novembre 2009, n° 4, pp. 99-116.

même pas encore consultés. Donc ça les gêne un petit peu parce que, toujours l'histoire du gâteau, c'est qu'il y a certaines parts que nous-mêmes on va prendre en disant et bon bah ça part à la poubelle, c'est pourri, on n'y croit pas quoi. »⁵²⁴

La filière industrielle renvoie sur les pouvoirs publics la responsabilité de l'organisation de la discussion publique au sujet de la méthanisation et la sensibilisation de la population à l'intégration de la méthanisation au rang des solutions de la transition énergétique.

« Quand on a une opposition structurée (...), là je pense que c'est trop tard (...). La réponse clairement c'est la communication le plus tôt possible. Ça a été démontré et dit maintes fois. Il y a le guide de l'ADEME, le guide le plus récent sur le sujet qui est très bien pour ça. Je ne sais plus comment il s'appelle, communiquer sur son projet de méthanisation quelque chose comme ça. Le seul truc à rajouter pour moi, c'est qu'on met toute la responsabilité sur le porteur de projet alors que pour moi, il y a tout un travail qui peut être fait au niveau national avec un portail national, et aussi au niveau régional avec le développement (...) de stratégies locales de transition énergétique. Ça je pense que ça peut être très bien, c'est-à-dire qu'on crée une instance au niveau régional ou local qui déterminerait comment on fait la transition énergétique. Et peut-être éventuellement d'aller jusqu'à décider un peu à l'avance d'où seraient implantées les installations, bon c'est peut-être un peu utopiste. Et en tout cas préparer la population au fait que, eh bien si ils veulent une transition énergétique, ça passe peut-être par avoir des méthaniseurs pas très loin de chez eux »⁵²⁵

La filière industrielle de développement de la méthanisation a d'ailleurs obtenu du législateur l'élévation du seuil réglementaire imposant de mettre en œuvre une procédure

⁵²⁴ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

⁵²⁵ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

d'autorisation des installations, de 60 tonnes de déchets quotidiennement traités à 100 tonnes, soit un seuil élevé de 21 900 tonnes à 36 500 tonnes annuelles⁵²⁶. En deçà de cette valeur, l'usine de méthanisation doit faire l'objet d'une simple procédure d'enregistrement auprès des services de l'État. L'enjeu de l'élévation de ce seuil consiste dans l'accélération des procédures qui encadrent le développement des projets de méthanisation, la procédure d'enregistrement dispensant notamment d'organiser une enquête publique. Ce rehaussement du seuil poursuit une dynamique de mise à l'écart du public, poursuivant l'interrogation proposée par Cécile Blatrix se demandant, à propos de la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique, « *si ce n'est pas la présence de public, plutôt que son absence, qui constitue un dysfonctionnement de la procédure* »⁵²⁷.

Les agriculteurs porteurs de projet ne sont guère plus enclins à mettre en place des procédures de débat public à l'occasion du développement de projet de méthanisation. L'étude de leur participation à des dispositifs institutionnels de concertation montre en effet que « *l'offre de participation correspond mal aux habitudes organisationnelles des agriculteurs* »⁵²⁸. À l'instar des chercheurs dans le domaine des nanosciences qui ont pu repousser l'intégration de l'exigence de démocratisation de la recherche portée par le monde associatif⁵²⁹ perçue par comme une remise en cause de leur activité⁵³⁰, l'enjeu d'ouverture au public des processus de décision concernant la construction des infrastructures de méthanisation se heurte à la résistance des agriculteurs pour lesquels la discussion publique constitue une modification profonde de leurs modes d'agir. L'ouverture d'une discussion avec le grand public autour des modalités et

⁵²⁶ Décret n°2018-458 du 6 juin 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

⁵²⁷ Cécile BLATRIX, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur " public " . La pratique politique de l'enquête publique », *dans* épistémologie et sciences sociales CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHES SUR L'ACTION PUBLIQUE ET LE POLITIQUE et politiques et sociales CENTRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES (dirs.), *La démocratie locale: représentation, participation et espace public*, Publications du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, Presses universitaires de France, 1999, pp. 161-176.

⁵²⁸ Laura MICHEL, Christophe-Toussaint SOULARD et Eduardo CHIA, « Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale », *Revue européenne des sciences sociales*, juin 2018, vol. 56-1, n° 1, pp. 113-142.

⁵²⁹ Marie-Gabrielle SURAUD, « La contestation des « nanos » : redéfinir la notion de « politisation de la science », Abstract », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2013, n° 14/1, pp. 117-129.

⁵³⁰ Marie-Gabrielle SURAUD, « La transition écologique des nano-sciences : vers une maîtrise des risques », *op. cit.*, p. 267.

caractéristiques de leur activité ne relève pas de leur mode traditionnel de production, ni de la socialisation habituelle de leur activité.

« Nous on n'est pas très, comment dire ça... en gros moins on parle de nous, mieux on se porte. C'est-à-dire qu'on ne cherche pas. Moi je réponds aux questions qu'on me pose et je vais pas dire plus que ce qu'on me demande. »⁵³¹

La résistance du monde agricole vis-à-vis de l'ouverture des projets de méthanisation à la participation du public est telle qu'elle se caractérise non seulement par une absence de mise en œuvre de procédures de concertation, mais plus généralement par le caractère limité des informations distribuées au sujet du projet.

« Les agriculteurs il y en a qui pensent à dire : eh bien, pourquoi pas avertir le citoyen, et pourquoi pas est-ce qu'ils pourraient participer financièrement. Il y en a plein d'autres ça ne leur vient même pas à l'idée. Ils ont toujours fait leur agriculture sans se dire : eh bien je vais informer les autres de ce que je fais, et donc ils font un peu pareil pour la méthanisation. »⁵³²

Le porteur de projet du cas étudié s'inscrit pleinement dans cette posture de fermeture de son activité au débat public. Tandis que les partenaires du projet ont tenté de peser sur la mise en œuvre d'une procédure de concertation, l'agriculteur a préféré construire son projet sans implication du public pendant plusieurs années.

« Ça faisait quand même deux ans que je lui ai dit qu'il fallait qu'il fasse une presta de concertation. Et qu'on était prêt à l'aider s'il la faisait. Il ne voulait pas communiquer. »⁵³³

⁵³¹ Entretien Agriculteur, 18 juin 2018

⁵³² Entretien EC-LR, 6 décembre 2018

⁵³³ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

« Et [le porteur de projet] c'est une personne à qui... dès l'étude de faisabilité, on a cherché à sensibiliser à ces questions de concertations, parce qu'on est quand même sur du péri-urbain et donc très tôt on a cherché à proposer des questions de concertation communication, à lui faire rencontrer [un cabinet de concertation], et malheureusement il a accepté de le faire vraiment assez tard parce que lui il avait l'impression d'être dans son droit et du coup de pas avoir besoin d'aller sur ce type de démarche quoi »⁵³⁴

À travers leur volonté de pousser l'agriculteur à mettre en œuvre une « prestation de concertation », les partenaires du projet illustrent ainsi l'approche stratégique, décrite ci-avant, d'un débat public animé par les « professionnels de la participation » en vue de faciliter l'acceptation locale du projet. Le refus du porteur de projet de mettre en œuvre une telle prestation souligne au contraire la réticence du monde agricole à ouvrir au débat le contenu de son activité professionnelle. Le développement de l'activité de méthanisation agricole met donc en évidence une tension entre la sphère politique soutenant ce développement, pour laquelle « le débat ne fait plus débat »⁵³⁵ la participation du public constituant une véritable norme de l'action publique environnementale⁵³⁶ tandis que la dynamique « participationniste » désormais associée aux processus de décision en matière environnementale se heurte à la fermeture traditionnelle du monde agricole à la mise en débat de ses pratiques professionnelles. Le portage agricole de la méthanisation fait ainsi obstacle à l'intégration du mouvement d'institutionnalisation du débat public à l'occasion du déploiement de l'activité.

⁵³⁴ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁵³⁵ Jean-Marc DZIEDZICKI, « Quand le débat ne fait plus débat : point de vue d'un maître d'ouvrage », dans Cécile BLATRIX *et al.* (dirs.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, Paris, La Découverte, 2007, pp. 286-296.

⁵³⁶ Rémi BARBIER et Corinne LARRUE, « Démocratie environnementale et territoires », *op. cit.*, p. 69.

III. L'enquête sur la valeur comme condition de l'action associative environnementale

Dans ce contexte de tension autour de l'ouverture au débat du projet de méthanisation, une association environnementale locale se saisit de l'enquête sur ce projet (1). L'alliance qu'elle forme avec le porteur de projet conduit à l'ériger en garant de la valeur environnementale du projet (2). Tandis qu'elle constitue le débat public comme enjeu central de son action (3), l'abandon de sa posture critique à l'égard du projet conduit alors à la délégitimation de son action par le public contestataire émergent (4).

1. Prise en charge du projet par une association environnementale locale

Lors de l'émergence du conflit en 2016, l'absence de mise en débat du projet pendant plusieurs années constitue néanmoins un angle de la contestation portée par l'association AUE31 contre le projet de méthanisation.

Force est de constater que la population de ces deux communes n'a à aucun moment été sollicitée au sujet de ce projet d'usine de méthanisation, dont on trouve inscription de l'initiation dès 2013 dans des documents officiels ; et qu'elle ne l'a toujours pas été à ce jour, alors même que le dossier définitif doit, selon nos informations, être déposé en Préfecture dans le courant de ce mois d'octobre 2016. ⁵³⁷

L'originalité de ce reproche du manque de transparence à l'égard de la population locale lors du développement d'un projet dédié à la production d'énergie renouvelable tient néanmoins au rôle joué aux côtés du projet par l'association « EE », une association locale dédiée à la protection de l'environnement.

L'association EE a été créée en 2006 dans le cadre de l'opposition à un projet d'installation d'une usine de métallisation⁵³⁸ sur le territoire de la commune. La contestation s'était alors axée sur l'inadéquation de cette usine avec son environnement immédiat, compte tenu du risque de rejet de produits toxiques à proximité d'un centre de préparation des repas destinés aux cantines

⁵³⁷ AUE31. *Lettre à Monsieur le Préfet de Région*. 16 octobre 2016. En ligne : site internet de l'association AUE31

⁵³⁸ La métallisation consiste à former une pellicule protectrice sur une pièce de métal en fondant du zinc projeté en fins particules.

scolaires. Cette contestation s'est achevée par une victoire de l'association, les constructeurs de l'usine ayant renoncé à s'installer dans la zone d'activité communale. À l'issue de ce conflit, l'association a fait évoluer son action vers la sensibilisation autour des questions environnementales et la prise en charge de projets liés à la mobilité douce. Cette dynamique de projet s'est cependant étiolée, à défaut notamment d'être accompagnée d'une mobilisation suffisante de la part des adhérents et d'un soutien des pouvoirs publics locaux. L'association a néanmoins toujours maintenu une activité de « veille ».

Durant le printemps 2015, des rumeurs circulent parmi des membres de l'association au sujet d'une usine de méthanisation devant s'installer prochainement sur le territoire de la commune. Plusieurs habitants impliqués dans l'association constatent l'insuffisance des connaissances dont ils disposent sur cette activité, caractérisant l'identification d'un trouble. Ce constat les conduit à organiser une réunion d'information sur cette thématique, à destination des membres et sympathisants de l'association. Un bureau d'étude spécialisé dans les projets environnementaux est invité pour présenter les grandes lignes de l'activité de méthanisation. Cet événement marque le début de l'enquête engagée sur la méthanisation par un public émergent, composé d'une vingtaine de membres et sympathisants de l'association environnementale communale.

« C'était un cabinet qui fait de l'ingénierie sociale autour de projets énergies renouvelables et qui est venu pour dire ce que c'était la méthanisation, les dangers... enfin, les dangers... les risques etc. »⁵³⁹

Aux termes de cette présentation de la méthanisation dans son principe général, ce public qualifie la possible participation de l'activité à la dynamique de production des énergies renouvelables. Cette réunion éveille néanmoins la vigilance des participants sur les risques possiblement associés à l'activité, du point de vue notamment des nuisances qu'elle est susceptible d'engendrer localement. Au-delà des aspects généraux de la méthanisation, il

⁵³⁹ Entretien EE, 22 mars 2017

apparaît indispensable aux membres de l'association d'en savoir plus sur le projet objet des rumeurs.

« On savait rien, on savait pas qui était porteur du projet, rien. »⁵⁴⁰

Cette orientation de l'enquête autour du questionnement des caractéristiques concrètes du projet met en évidence le processus de valuation environnementale de l'activité. La valeur d'une activité résulte de l'enquête sur les conséquences qu'elle produit, comprises à la fois comme fins et comme moyens. La valeur environnementale de la méthanisation implique donc l'identification de ses modalités concrètes d'exécution. L'évaluation environnementale de l'activité doit résulter de la mise en relation des finalités de la méthanisation avec les conséquences des moyens impliqués par le projet objet des rumeurs.

« Impossible d'avoir une fin-en-vue, ou d'anticiper les conséquences d'une quelconque ligne d'action projetée, sans prise en considération, aussi mince soit-elle, des moyens de la faire advenir. Sinon, le désir authentique cède le pas au fantasme stérile et au vœu pieux »⁵⁴¹

Cherchant à obtenir des informations sur la possible installation sur le territoire communal d'une usine de méthanisation, l'association se tourne vers les élus locaux pour poursuivre l'enquête. Plusieurs courriers sont ainsi envoyés à la fois au maire de la commune ainsi qu'à plusieurs responsables au niveau de la communauté d'agglomération. Les courriers interrogent les élus sur les caractéristiques du projet : qui en est l'auteur, que doit-il traiter, pour quelle finalité énergétique, à quel emplacement, pour quelles nuisances et selon quelles modalités de participation du public ?

L'interpellation des élus par l'association s'appuie notamment sur la publication d'un article dans le bulletin municipal de la commune voisine, adhérente de la même communauté d'agglomération. Cet article relatait la visite, à l'initiative de GRDF, d'un site de méthanisation dans les Deux Sèvres par une délégation d'élus communautaires au début de l'été 2015. Parmi

⁵⁴⁰ *Ibid.*

⁵⁴¹ John DEWEY, *La formation des valeurs*, op. cit., p. 121.

les membres de cette délégation figurait notamment l'un des vice-présidents de la communauté d'agglomération, qui est également le maire de la commune devant accueillir le projet.

« L'autre fait, qui a apparu dans la presse, enfin c'est d'abord sur Facebook puis dans la presse, c'est que le maire de [la commune d'accueil du projet], le maire de [la commune voisine], [le porteur de projet], [le responsable méthanisation] de GRDF avaient été, courant de l'été je pense, visiter une installation de biogaz en Vendée. Évidemment le maire n'était au courant de rien. »⁵⁴²

Dans ces courriers, l'association se positionne d'emblée comme favorable aux projets mettant en œuvre la transition énergétique et elle se défend d'adopter une démarche conflictuelle à l'égard du projet de méthanisation.

Nous tenons à rappeler que l'Association EE est pleinement d'accord avec les projets de transition énergétique et, à ce titre, ne part pas en guerre contre un projet de méthanisation . Elle est soucieuse que les conditions de réalisation du projet prennent en compte non seulement la qualité des installations mais aussi leurs impacts concernant la vie quotidienne des riverains et l'environnement.

543

L'association identifie la finalité environnementale de l'activité au regard de sa participation à la dynamique de transition énergétique. Cette finalité est cependant mise en perspective avec les impacts locaux de l'activité. L'environnement est ainsi également qualifié par l'association à l'échelle de son cadre d'action, la commune. L'association réalise une caractérisation « intermédiaire » de l'environnement placé sous sa protection, prenant à la fois en compte sa dimension planétaire et son incarnation plus strictement locale.

Informé de la tenue de la réunion d'information sur la méthanisation, le porteur de projet prend contact avec l'association. Leurs premiers échanges donnent lieu à la constitution d'un accord sur l'opportunité de dialoguer ensemble sur le projet, ainsi que sur les modalités de

⁵⁴² Entretien EE, 22 mars 2017

⁵⁴³ EE. *Courrier au maire*. 10 juillet 2015. En ligne : site internet de l'association EE

diffusion des informations relatives à la future usine de méthanisation. L'agriculteur s'engage à tenir l'association informée de l'avancement du développement du projet. L'association, de son côté, doit faire circuler les informations transmises par l'agriculteur porteur du projet auprès des personnes présentes lors de la réunion d'information sur la méthanisation. Elle doit également transmettre en retour à l'agriculteur les éventuels questions et commentaires de ses adhérents. Le développement de l'activité de méthanisation apparaît ainsi comme une opportunité de création d'un dialogue entre l'association environnementale et l'agriculteur, sur la base de l'identification par l'association de la possible participation du projet à l'enjeu de transition énergétique.

« à ce moment-là [le porteur de projet] a téléphoné à l'association en disant c'est moi le porteur du projet. Et ma porte et mes dossiers vous sont ouverts. Donc on l'a rencontré. »⁵⁴⁴

Ainsi, l'association poursuit néanmoins sa démarche d'enquête et saisit l'opportunité d'échanger directement avec le porteur de projet en vue d'accroître ses connaissances sur ce projet spécifique. Le porteur de projet, de son côté, y voit l'opportunité de valoriser son projet de méthanisation auprès d'une association engagée dans la défense des énergies renouvelables.

« Non on n'est pas partenaire, c'est qu'on a été sollicité. Ce sont des gens qui... C'est une association environnementale pour défendre, enfin voilà, notamment les énergies renouvelables, ce qui est le cas. Ils ont entendu dire, parler de notre projet. Et puis moi j'ai appris par la bande qu'ils avaient organisé une sorte de petite conférence sur la méthanisation, un peu pour savoir ce qu'était la méthanisation etc., liée au bruit d'un projet de méthanisation local. Donc je les ai contactés en leur disant voilà, coucou c'est moi, quelles sont vos questions, qu'est-ce que voilà... Qu'est-ce qui vous

⁵⁴⁴ Entretien EE, 22 mars 2017

inquiète, qu'est-ce que vous voulez avoir comme information, ça sert à rien, il vaut mieux s'adresser directement à nous. »⁵⁴⁵

Dans le cadre de cet échange, l'association découvre les caractéristiques du projet, les intrants envisagés ou encore le volume des installations. La discussion s'oriente sur la question des nuisances autour de deux points principaux : le passage des camions apportant les intrants à l'usine et les nuisances olfactives susceptibles d'être générées par les installations envisagées. Les évolutions du projet du point de vue de son dimensionnement suscitent quelques inquiétudes, le volume d'intrants traités par les futures installations ayant été doublé au fur et à mesure du développement du projet, passant de 10 000 à 20 000 tonnes annuelles. Néanmoins ces inquiétudes ne conduisent pas l'association à invalider la démarche entreprise par le porteur de projet. Les risques induits par l'activité sont identifiés comme inhérents à la mise en place de toute activité. Ils justifient une vigilance citoyenne mais pas l'invalidation de l'activité.

« Après on sait qu'il y a des risques comme toujours. Il y a des points de vigilances à avoir. (...) Mais oui, la production de biogaz a certains risques ou certains impacts, oui on le sait. Mais ça n'importe quel... Super U il a aussi des impacts, il y a une station-service si elle pète, elle pète. »⁵⁴⁶

À ce stade, l'association mène une enquête sur l'activité, identifiant aussi bien une finalité environnementale que les risques nouveaux pour le territoire dont la méthanisation est porteuse. La gravité et l'importance de ces risques sont qualifiées par référence à d'autres, déjà existants sur le territoire de la commune, jugés similaires. Les conséquences de la méthanisation sont donc appréhendées en termes de risques, eux-mêmes jugés inévitables quelle que soit l'activité mise en œuvre.

Dans cette perspective il apparaît que, pour l'association, la finalité environnementale assignée à l'activité opère comme facteur de légitimité de sa mise en œuvre, sur le fondement de la correspondance entre l'ambition environnementale du projet de méthanisation et la

⁵⁴⁵ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁵⁴⁶ Entretien EE, 22 mars 2017

prétention au changement porté par l'association. L'impact de l'activité sur son environnement immédiat n'apparaît pas rédhibitoire dans la mesure où l'enjeu de transition énergétique s'impose sur les conséquences de l'activité permettant de rendre cette transition effective.

2. De garant environnemental...

a. De l'enquête à la distribution publique d'information

En septembre 2016, l'association accueille l'agriculteur sur son stand, lors du forum des associations communales, pour réaliser l'annonce du projet au « grand public ». Elle publie un billet d'invitation à l'évènement sur son site internet et dans le journal communal. Aux termes de cette invitation, il apparaît que le positionnement de l'association évolue. Alors qu'elle était engagée dans une démarche d'enquête depuis la découverte de rumeurs sur l'implantation possible d'une usine de méthanisation sur le territoire communal, elle entreprend désormais de diffuser, auprès de la population communale, les informations dont elle dispose, au sujet de l'activité de méthanisation en général et sur le projet local en particulier. Ce faisant, l'association ambitionne de communiquer les résultats de l'enquête qu'elle a menée jusqu'alors.

En effet, les premiers échanges qui se sont tenus entre l'association et l'agriculteur en 2015 avaient eu pour but de convenir des modalités de diffusion des informations échangées entre eux, avec une audience limitée aux participants à la réunion d'information sur la méthanisation organisée par l'association à la découverte des rumeurs sur le projet. Ainsi, à partir de cette connexion avec le porteur de projet, l'association est devenue détentrice d'informations qu'elle s'est engagée à diffuser de manière restreinte, participant ainsi à la limitation de la diffusion de l'information autour du projet. Parallèlement, l'association a cherché à peser sur le porteur de projet pour entamer un processus de diffusion de l'information auprès du grand public, mettant ainsi en évidence l'enjeu que constitue la diffusion de l'information pour le public enquêteur.

« Et puis ce sont des gens qui ont souhaité qu'on mette ça sur la place publique assez rapidement. Je veux dire nous on n'était pas forcément

favorable, mais pas forcément défavorable, on n'a rien à cacher. Donc ils ont organisé une réunion de présentation du projet. »⁵⁴⁷

À cet égard, J. Dewey insiste sur la nécessité d'opérer une diffusion publique des résultats de l'enquête sociale sans laquelle la connaissance ainsi obtenue ne permet pas d'engager un processus de confirmation collective.

« La communication des résultats de l'enquête sociale est la même chose que la formation de l'opinion publique »⁵⁴⁸

En effet, la participation de l'opinion publique à tous les niveaux de l'expérimentation sociale « est au minimum la liberté d'enquête et la publicité ». La « dissémination » des résultats doit ainsi « fournir au public les outils d'enquête sans lesquels il ne pourrait parvenir à identifier ses intérêts et donc sans lesquels l'enquête ne pourrait être conclue »⁵⁴⁹. La dissémination de la connaissance résultant de l'expérimentation sociale apparaît donc comme une condition essentielle de la finalisation de l'enquête en tant qu'elle seule permet la formation de l'opinion publique. La dissémination de l'information est alors le résultat d'un processus, « le contrat de « bien informer le public » [étant] rempli lorsque l'information disponible est la plus complète et la plus exacte possible - ce qui correspondrait à « informer » - et, qu'en plus, des efforts suffisants ont été faits pour qu'elle parvienne au plus grand nombre - ce qui correspondrait à « communiquer »⁵⁵⁰.

Du point de vue de la stratégie développée par le porteur de projet pour réussir l'implantation de son usine, la littérature a mis en évidence l'importance de la distribution d'informations sur l'acceptation des projets d'énergie renouvelable⁵⁵¹, montrant notamment

⁵⁴⁷ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁵⁴⁸ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, op. cit., p. 275.

⁵⁴⁹ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, op. cit., p. 280.

⁵⁵⁰ Mylène CHAMBON, Hervé FLANQUART et Irénée ZWATEROOK, « Subtils flottements entre impératif d'information et déni de communication. Le cas de la mise en œuvre des PPRT ou la gestion des risques technologiques et sa délicate acceptation locale », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2012, vol. 13, n° 2, p. 24.

⁵⁵¹ Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », op. cit.

que « le fait de fournir des informations au cours du processus de planification et de développement sensibilise aux avantages possibles et réduit également les inquiétudes quant aux coûts éventuels de l'installation de biogaz. »⁵⁵². La qualité de l'information distribuée est appréhendée comme une donnée primordiale, tandis qu'aucun « bon moment » de cette distribution ne puisse être identifié⁵⁵³. La transparence et l'évitement du secret favoriseraient ainsi la confiance du public⁵⁵⁴.

À l'occasion de cette annonce du projet au « grand public », l'association EE présente la méthanisation comme une des modalités de la réalisation de la transition énergétique. Le texte d'invitation au forum proposé par l'association identifie ainsi la méthanisation à sa finalité énergétique. Le projet méthanisation est appréhendé comme une unité de production à part entière, dédiée à la production d'énergie et de compost. Le projet local de méthanisation doit ainsi permettre de produire une énergie renouvelable ainsi qu'un compost qualifié « d'écologique ». La présentation de l'activité, telle qu'elle ressort de cette invitation, ainsi que l'accueil du porteur de projet sur son stand mettent en évidence qu'à ce stade, l'enquête menée par l'association lui permet, si ce n'est d'évaluer favorablement le projet de méthanisation, *a minima* de ne pas en rejeter le contenu.

b. L'association comme gage de la valeur environnementale

Bien que ni l'association ni le porteur de projet ne considère la relation qui les lie comme un partenariat, cette modalité de mise en public du projet donne à voir la constitution d'une alliance entre le porteur du projet et l'association communale. Le choix de l'association d'offrir une tribune lors du forum à l'activité méthanisation, tant dans ses principes généraux que du point de vue des spécificités d'un projet envisagé sur le territoire de la commune, est présenté comme une conséquence de l'action qu'elle mène depuis sa création en faveur de la protection

⁵⁵² Martin SOLAND, Nora STEIMER et Götz WALTER, « Local acceptance of existing biogas plants in Switzerland », *op. cit.*, p. 808. ; Traduction personnelle de : « (...) providing information during the planning and development process raises awareness of the possible benefits and also reduces concerns about possible costs of the biogas plant »

⁵⁵³ *Ibid.* ; Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », *op. cit.*

⁵⁵⁴ Roger E. KASPERSON *et al.*, « The Social Amplification of Risk: A Conceptual Framework », *Risk Analysis*, 1988, vol. 8, n° 2, pp. 177-187.

de l'environnement. Ce faisant, l'association présente la méthanisation agricole comme une activité en adéquation avec le projet environnemental qu'elle porte. Elle rappelle par ailleurs les traits principaux de son projet associatif, fondé sur la promotion des actions de protection de l'environnement et de la transition énergétique.

L'association EE, depuis plusieurs années, s'attache à maintenir une veille et à promouvoir des actions visant à protéger notre environnement et à favoriser une transition énergétique respectueuse de notre terre.

Le dimanche 4 septembre, elle sera présente au forum des associations d', au stade, et vous proposera de découvrir ce qu'est la méthanisation, une des modalités du développement des énergies renouvelables. En même temps, vous pourrez prendre connaissance d'un projet de production de biogaz et de compost écologique porté par un exploitant agricole sur un terrain d'

555

Dans un contexte de méfiance du public vis-à-vis des décideurs, tant politiques qu'industriels, les ONG environnementales peuvent être considérées par les citoyens comme plus fiables s'agissant des informations qu'elles distribuent⁵⁵⁶. Dans cette perspective, lors de la constitution des relations entre l'agriculteur et l'association, l'ambition des promoteurs du projet repose sur le fait que cette dernière joue un rôle de facilitateur dans la mise en public du projet. L'ancienneté de l'association dans le paysage associatif local doit notamment lui permettre de présenter le « *visage désintéressé de l'intérêt général et de l'altruisme* »⁵⁵⁷. Son intervention aux côtés de l'agriculteur constitue ainsi le gage de crédibilité d'un projet duquel l'association ne tire aucun bénéfice. L'association EE se trouve ainsi placée au cœur de la stratégie déployée par les concepteurs du projet visant à favoriser l'acceptation de l'implantation du méthaniseur sur le territoire de la commune.

⁵⁵⁵ EE. *Invitation au forum des associations*. Septembre 2016. En ligne : site internet de l'association EE

⁵⁵⁶ Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », *op. cit.*, p. 62.

⁵⁵⁷ Danny TROM, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n° 1, pp. 31-50.

« C'est à dire qu'on s'est appuyé sur l'association qui nous semblait légitime localement, et le souci qu'on a eu c'est que cette association-là, qui a accepté de collaborer et qui est quand même assez intelligente pour comprendre les enjeux et autres. »⁵⁵⁸

Le « problème d'acceptabilité » de la méthanisation identifié par les partenaires du projet donne ainsi lieu à une expérimentation de ses modalités de publicisation, dont la finalité principale est caractérisée par la poursuite d'un objectif d'évitement de la conflictualité, se traduisant par la recherche de la « bonne manière d'informer ». Dans ces conditions, l'émergence d'un conflit à l'occasion de la territorialisation de l'activité est appréhendée par les promoteurs du projet comme l'échec de sa mise en public. Le rejet du projet par le public riverain est ainsi considéré comme une conséquence des modalités de sa publicisation. Ce faisant, l'enjeu d'acceptabilité, tel qu'il est appréhendé par les promoteurs du projet, tend à faire regarder le conflit comme une conséquence de la mise en public de l'activité plutôt qu'une conséquence de l'activité elle-même. L'(in)acceptation d'un projet est ainsi moins observée du point de la légitimité de celui-ci que des mécanismes par lesquels il a été porté à la connaissance du public.

De son côté, l'association EE appuie elle-même sa démarche sur un autre « garant environnemental ». Ainsi sur son stand, l'association affiche des documents produits par FNE pour présenter la méthanisation.

« On avait affiché d'ailleurs au forum des associations un panneau sur les risques, c'étaient les points de vigilance à avoir par rapport aux projets de méthanisation, dont une partie était tiré de la FNE »⁵⁵⁹

Un de ces documents, disponible sur le site internet de l'association EE, met en évidence la position explicite de FNE en faveur du développement de la méthanisation.

⁵⁵⁸ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁵⁵⁹ Entretien EE, 22 mars 2017



560

La production de ce document par EE permet ainsi de souligner le rôle joué par FNE auprès de l'association locale en tant que garant de la valeur environnementale de la méthanisation. À travers la production d'une position de soutien à l'égard de l'activité, l'association FNE fait elle-même figure de garant de la pertinence environnementale de la méthanisation. La construction par FNE d'une posture de promotion de l'activité favorise ainsi l'adhésion au projet de méthanisation par l'association environnementale locale qui, à son tour, apparaît comme un garant de sa valeur environnementale auprès de la population. L'ambition des partenaires du projet d'appuyer sa mise en public sur l'association environnementale locale

⁵⁶⁰ Pj 19_6, site internet de l'association EE

repose précisément sur une ambition de garantie « en cascade » qui doit *in fine* aboutir à l’assentiment de la population locale.

c. Enquête sociale et identification de la communauté locale

En dépit de ce partenariat établi entre l’agriculteur et un « garant environnemental », l’annonce du projet au grand public lors de ce forum des associations donne lieu à des échanges houleux avec des riverains de la zone envisagée pour accueillir les installations de méthanisation, échanges aux termes desquels l’association EE est prise à parti en raison du soutien qu’elle affiche au projet de méthanisation.

« Ben il s'est avéré au fil du temps que les opposants au projet de méthanisation ont délégitimé l'association EE en disant qu'en gros elle pactisait avec le porteur de projet... Donc la porte d'entrée qu'on croyait avoir trouvée, qui était pour nous la bonne, s'est avérée être finalement plutôt pas représentative de tous les habitants du territoire. »⁵⁶¹

La diffusion d’information concernant la future installation d’une usine de méthanisation à l’occasion du forum des associations est qualifiée d’incongruité. Les habitants qui découvrent le projet de méthanisation dans ces circonstances dénoncent l’inadaptation d’une manifestation de ce type pour abriter l’annonce publique d’un projet privé de production d’énergie. Le public émergent conteste ainsi tant l’instrumentalisation « consentie » de l’espace associatif que l’insuffisance de la démarche de l’association EE pour permettre une véritable diffusion de l’information.

En effet, M. _____ s’est rapproché de l’association E _____ en veille depuis plusieurs années et ne comptant plus que quatre membres pour cautionner son projet. Au sein de ce qui reste de cette association, et malgré des positions non partagées, quelques individus isolés, à la complaisance assumée, ont considéré que la présentation de quelques extraits du dossier de M. _____ au forum des associations du 4 septembre 2016 — forum qui concerne majoritairement les associations sportives — valait information publique. Nous ne partageons pas cet avis, tout comme l’ensemble des pétitionnaires que nous avons rencontrés, car en effet cette présentation est passée totalement inaperçue.

562

⁵⁶¹ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁵⁶² AUE31. *Lettre à Monsieur le Préfet de Région*. 16 octobre 2016. En ligne : site internet AUE31

En outre, à l'instar des analyses relatives aux relations parfois malheureuses qui se déploient entre le milieu associatif et la participation institutionnelle⁵⁶³, l'opposition qui émerge à l'occasion de l'annonce du projet disqualifie le partenariat formé entre l'agriculteur et l'association, cette dernière étant accusée de se rendre « complice » du porteur de projet. Les riverains fraîchement avertis du projet ressentent un trouble du soutien affiché par l'association environnementale à l'établissement d'un projet de méthanisation. Ce soutien est interprété comme un abandon de la mission de protection de l'environnement local qui caractériserait l'association.

From:
Sent: Tuesday, September 20, 2016 3:03 PM
To: Subject: appel aux membres de EE suite dossier 2

voici la suite du mail précédent
D'ailleurs ,plus nous réfléchissons ,et plus nous sommes inquiets de la caution que EE
a pu donné à ce projet

564

Ce trouble ressenti par la population locale du soutien affiché par l'association environnementale au projet de méthanisation fait écho à celui ressenti par les participants à la journée dédiée à la méthanisation organisée par FNE en mars 2017⁵⁶⁵. L'enjeu principal de cette journée, organisée sous forme de conférence, consistait pour FNE à présenter le « Méthascope », un outil qu'elle a conçu pour permettre aux citoyens intéressés de réaliser l'analyse environnementale des projets de méthanisation. La succession, lors de cette journée, d'interventions défendant la méthanisation n'a cependant pas permis de mettre en évidence l'ambition critique portée par l'association à travers la conception de son outil.

« Mais moi ce qui m'a gêné c'est qu'il n'y a eu aucun écologiste qui est intervenu. À un moment je pensais que Solagro, ce serait de l'écologie. Mais

⁵⁶³ Sandrine RUI et Agnès VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *op. cit.*

⁵⁶⁴ AUE31. *Appel aux membres de [l'association EE]*. 20 septembre 2016. En ligne : site internet de l'association EE

⁵⁶⁵ « 3ème JOURNEE NATIONALE D'ECHANGES ET D'INFORMATION SUR LA METHANISATION - Enjeux pour le développement d'une filière vertueuse », le 29 Mars 2017 à Paris, à laquelle nous avons pu assister.

en fait il y avait un énorme parti pris. L'étude elle n'était pas du tout impartiale. (...) Et en fait à la fin, quand c'était fini, on s'est dit qu'en fait c'était la journée des lobbys quoi. (...) Et à aucun moment on a eu un chercheur, aucun universitaire. Donc il n'y a eu aucun chercheur, aucun écologiste, aucun écrivain, il y a eu personne là-dessus. Ce n'était que des gens qui avait un parti pris. (...) Donc nous on était pas mal amer et c'est pour ça qu'il y en a plein qui se sont barrés avant la fin »⁵⁶⁶

Outre une introduction de la journée réalisée par les animateurs de FNE, la conférence était ainsi répartie entre les interventions de l'ADEME, de GRDF, de Solagro ainsi que du témoignage d'un agriculteur porteur d'un projet de méthaniseur. Les intérêts économiques et politiques portés par ces différentes parties prenantes se sont alors concrétisés dans une succession de présentations favorables à l'activité tout au long de la journée. La tribune ainsi laissée à des parties prenantes intéressées au développement de la filière, sans que l'association environnementale nationale ne donne à voir une posture critique à l'égard des discours successifs, a pu conduire les participants présents à disqualifier la capacité de FNE à faire figure de garant environnemental de la méthanisation, délégitimant ainsi l'outil d'analyse dont la diffusion constituait l'un des enjeux de la journée pour FNE.

Sur notre terrain d'étude, la disqualification, par le public émergent, du partenariat établi entre l'association environnementale EE et le porteur de projet met en évidence que la mise en œuvre d'une stratégie visant à favoriser l'acceptation du projet en l'adossant à un relai citoyen local achoppe à la difficulté d'identifier la communauté citoyenne pertinente avec laquelle s'engager⁵⁶⁷. Le problème de l'acceptabilité sociale en tant que notion viendrait ainsi du renvoi qu'elle opère vers une partie prenante centrale, la communauté locale, dont les contours flous ne permettent toutefois pas de l'identifier véritablement, ni d'en identifier les représentants⁵⁶⁸. Dans cette perspective, l'expérimentation de l'appui associatif pour réaliser la mise en public

⁵⁶⁶ Entretien Association citoyenne pour l'environnement et une ruralité partagée (Acerp), 3 avril 2017

⁵⁶⁷ Frances BOWEN, Aloysius NEWENHAM-KAHINDI et Irene HERREMANS, « When Suits Meet Roots: The Antecedents and Consequences of Community Engagement Strategy », *Journal of Business Ethics*, août 2010, vol. 95, n° 2, pp. 297-318.

⁵⁶⁸ Emmanuel RAUFFLET, « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *op. cit.*

du projet témoigne alors de l'absence d'incarnation ou de représentation de la communauté locale par l'association EE. Le conflit qui émerge au contact du projet de méthanisation met en évidence une limite inhérente à la mise en œuvre d'une stratégie d'acceptabilité, limite tenant à l'identification de la communauté locale qu'elle vise. Selon Joëlle Zask, la communauté se caractérise notamment par l'identité des fins poursuivies par les individus qui la composent.

« La « communauté » désigne un groupe dont les fins sont communes, non cependant parce qu'elles seraient assujetties à un bien soustrait à la critique individuelle – à un bien par exemple sanctifié par la tradition –, mais parce qu'elles sont forgées sur le sol des effets des contributions de chacun et s'apparentent à un projet dont la poursuite serait l'occasion d'une transformation de l'expérience d'association »⁵⁶⁹.

Aux termes des travaux de J. Dewey, il apparaît que la notion de « communauté » ne renvoie pas à une structure sociale déterminée. Cette structure sociale se recompose sans cesse dans les transactions de la vie collective, lors de sa confrontation à des situations nouvelles, des projets et des problèmes « *qui émergent au cours du déroulement d'une action coopérative* »⁵⁷⁰. La dynamique transactionnelle de reconfiguration permanente du public décrite par J. Dewey éclaire alors l'échec de l'ambition d'appui sur une structure sociale donnée, ici l'association environnementale locale EE, pour anticiper la réponse de la communauté à une nouvelle situation. Prendre appui sur une association pour jouer le rôle de diffuseur de l'acceptation d'une activité nouvelle revient en effet à considérer la réalité sociale comme fixe et immuable, au lieu d'en considérer le perpétuel mouvement. L'appui sur l'association locale pour accompagner le projet caractérise l'identification, par les promoteurs, du projet de la communauté qu'ils jugent légitime à intervenir pour défendre les intérêts de la communauté, selon une logique de représentativité desdits intérêts.

« Le mot « intérêt » évoque avec force la relation active qui noue l'activité personnelle aux conditions qui doivent être prises en compte par la théorie

⁵⁶⁹ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, op. cit., p. 197.

⁵⁷⁰ Jean FOUCAULT, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », op. cit.

de la valuation. Même du point de vue de l'étymologie, il désigne une chose à laquelle participent conjointement une personne et les conditions environnantes, dans une connexion intime. Le mot intérêt nomme ce qui se passe entre elles, à savoir une transaction »⁵⁷¹

La constitution de la méthanisation agricole en tant qu'instrument de lutte contre le réchauffement climatique par l'alliance établie, au niveau national, entre monde associatif, secteur gazier et monde agricole a engagé l'agriculteur porteur du projet et les institutions qui l'accompagnent dans la construction de celui-ci à qualifier *a priori* l'intérêt environnemental de l'activité dès lors que la finalité de sa mise en œuvre peut être reliée à un objectif convergent de protection de l'environnement. Dans ce contexte, compte tenu de sa sensibilité à l'égard des thématiques de transitions écologique et énergétique, lors de sa découverte du projet de méthanisation, l'association EE connecte un intérêt avec l'activité. Dans la perspective de construction du partenariat entre l'association et le porteur de projet, cet intérêt convergent pour la finalité environnementale de la méthanisation agricole fait alors figure de gage de « représentativité » de la communauté locale, l'objectif de protection de l'environnement qu'est réputé caractériser le projet de méthanisation agricole étant alors appréhendé comme socialement consensuel ou, à tout le moins, doté d'une autorité incontestable. Cette prétendue représentativité, par l'association EE, de l'intérêt de la communauté locale est toutefois mise en échec par l'émergence d'une opposition au projet de méthanisation. Cet échec peut ainsi être interprété par les promoteurs du projet comme la manifestation du désintérêt de la population pour les enjeux de protection de l'environnement ou, *a minima*, l'incompréhension de ces enjeux tels qu'ils s'incarnent dans le projet contesté. La participation de l'association environnementale à la présentation du projet permet ainsi de cantonner l'opposition émergente dans une posture de rejet des enjeux de transition énergétique portés par le projet.

De son côté, le collectif d'opposition identifie le partenariat établi entre EE et le projet de méthanisation comme un abandon de la mission environnementale de l'association. Dans ces conditions, l'émergence du collectif met en évidence l'absence de consensus du public autour

⁵⁷¹ John DEWEY, *La formation des valeurs*, op. cit., p. 93.

de l'intérêt environnemental du projet de méthanisation. Ainsi, la caractérisation du trouble que constitue le projet de méthanisation conduit à la nécessité pour ces citoyens « *muets redevenus bavards* »⁵⁷² de communiquer en vue de construire collectivement la valeur environnementale de ce projet.

*« La seule solution possible : le perfectionnement des moyens et des modes de communiquer les significations de sorte qu'un intérêt véritablement partagé pour les conséquences des activités interdépendantes puisse donner forme au désir et à l'effort et, de cette façon, diriger l'action »*⁵⁷³

C'est à l'occasion de cette construction commune de valeur, à travers une expérience sociale partagée, que la communauté locale peut s'identifier.

3. ...à garant du débat public

a. *Une critique associative dirigée contre le silence des pouvoirs publics locaux*

L'association EE, de son côté, profite du forum pour mettre en cause le mutisme de la municipalité autour du projet de méthanisation. Cette mise en cause met en évidence la relation tendue qui unit l'association au pouvoir municipal. En effet, après la fin de la contestation qui lui a donné naissance en 2006, l'association a tenté de faire évoluer son projet associatif et d'inscrire son action dans une logique de projet. Cette dynamique associative, initialement agrégée autour d'un enjeu contentieux, s'est cependant étiolée. Au titre des motifs ayant présidé à l'essoufflement de cet effort de proposition, l'association pointe du doigt l'absence de soutien des pouvoirs publics locaux. Ce reproche met en évidence « *l'ambivalence originelle* » des relations qui unissent pouvoirs publics locaux et monde associatif dont les liens devraient à la fois rester occasionnels, laissant l'association comme « *espace autonome de réunion, de*

⁵⁷² Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Points Essais 734, Paris, Éditions Points, 2014, p. 207.

⁵⁷³ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, *op. cit.*, p. 251.

décision et d'action dans la Cité », tandis que parallèlement, les associations peuvent faire figure de partenaires privilégiés des collectivités⁵⁷⁴.

« On a proposé un certain nombre de projets à la municipalité, comme Chaussidoux. (...) Donc on avait monté un projet autour de ça qui n'a pas été repris par la municipalité de l'époque. (...) Donc il y avait à la fois un aspect information, discussion, débat, dans les actions de l'association, et un aspect porteur de projet, propositionnel, qui dans l'ensemble est tombé à l'eau au fil du temps parce que pour monter les projets il faut la participation de tous et en particulier des collectivités locales. Et quand on n'est pas soutenu par eux, c'est compliqué de mener à terme des projets. »⁵⁷⁵

Le regret de l'association de cette absence de constitution d'une relation partenariale avec la municipalité éclaire le fait que, quelques années après sa création, plusieurs de ses membres ont participé à la constitution d'une liste aux élections municipales dont le projet s'articulait autour des thématiques de la démocratie participative et du développement durable. La constitution de cette liste met en évidence la difficulté de porter l'action environnementale depuis l'espace associatif, faisant naître chez les membres de l'association EE l'ambition de prendre en charge la question environnementale depuis l'espace politique municipal. Cette liste électorale n'a pas remporté la majorité des suffrages mais quelques-uns de ses membres ont néanmoins été élus, intégrant dès lors l'opposition municipale.

« Une bonne partie des gens de l'association EE se sont retrouvés sur une liste municipale »⁵⁷⁶

Cette double appartenance de certains membres donne à voir le lien originel qui unit l'association et la liste d'opposition municipale. L'émergence de la liste d'opposition dans les

⁵⁷⁴ Florence ABRIOUX, « Les relations entre associations et collectivités : vers quel avenir ? Introduction », *Management Avenir*, 2010, vol. 40, n° 10, pp. 186-204.

⁵⁷⁵ Entretien EE, 22 mars 2017

⁵⁷⁶ *Ibid.*

rangs de l'association environnementale a ainsi pu caractériser, dès la naissance de cette liste, une confusion entre les deux entités.

« Mais on prend en écho que de toute façon [l'association], [la liste d'opposition] c'est pareil. Ça oui évidemment, c'est ce qui revient en disant c'est pareil. Et des gens sont partis aussi de [l'association] en disant que la confusion était trop grande. »⁵⁷⁷

La double casquette des membres de l'association, à la fois représentants de l'intérêt environnemental communal et en même temps participants actifs à l'opposition municipale, emporte un brouillage de l'enjeu de l'action portée par l'association. Cette action est ainsi envisagée par certains détracteurs comme le reflet du jeu politique municipal dont la finalité serait électoraliste et non plus guidée par un objectif désintéressé de protection de l'environnement.

« Ça, ça nous a été beaucoup reproché, d'être partout à la fois, de tout mélanger. »⁵⁷⁸

À plusieurs reprises dans le courant de l'année 2016, ces élus d'opposition au conseil municipal ont interpellé ceux de la majorité au sujet du développement d'un projet de méthanisation sur le territoire de la commune et du positionnement de l'autorité municipale dans cette perspective, sans obtenir de réponses précises. Le conseil municipal de la commune n'a pas engagé de discussion au sujet de l'activité de méthanisation, que ce soit dans son principe général ou en rapport avec le développement d'un projet particulier.

« Au conseil municipal, il y a eu deux occasions : la liste municipale minoritaire dans laquelle on est puisqu'on a cinq élus au conseil municipal, a posé des questions au maire, une première fois je pense que c'était en février ou je sais pas quoi, enfin assez longtemps à l'avance. Oui il avait

⁵⁷⁷ Ibid.

⁵⁷⁸ Ibid.

visité effectivement une usine, et que ça sentait très mauvais dedans et pas dehors, voilà mais qu'après il n'y avait pas de projet, que lui n'était pas au courant de projet. Et puis on lui a reposé la question, à la fin du conseil municipal, peut-être c'était en septembre ou octobre, et je me souviens plus ce qu'il a répondu enfin un truc, j'ai les textes en haut, mais un truc dilatoire quoi, que c'était un truc privé, que... il a pas pris position quoi. »⁵⁷⁹

Dans ce contexte, lors de la présentation du projet de méthanisation au grand public en septembre 2016, l'association EE prend le relais de l'opposition municipale et dénonce l'absence de prise en charge du sujet de la méthanisation par la municipalité, mettant en cause l'inaction et le mutisme des élus locaux et notamment du maire de la commune. L'association communique les éléments de sa démarche d'enquête sur le projet de méthanisation agricole à travers l'exposition des courriers qu'elle a adressés dès 2015 à l'ensemble des responsables politiques locaux.

Monsieur le Maire

Plusieurs éléments nous amènent à prendre contact avec vous au sujet de rumeurs persistantes concernant le projet d'un méthaniseur sur
Nous avons bien pris acte de la réponse que vous avez faite en Conseil Municipal le 17 Juin sur le fait , qu'à votre connaissance, il n'y a pas d'études en cours sur ce projet.

580

La conclusion de cet aspect de l'enquête ne concerne toutefois le projet de méthanisation que de manière incidente. Ce que l'association souhaite mettre en évidence à travers cette présentation correspond au silence gardé par les élus locaux sur la construction d'un tel projet. Il ne s'agit pas de mettre en lumière les caractéristiques des installations projetées, mais la connaissance qu'en avaient les élus, tandis qu'ils n'en ont pas avisé la population. L'association met en cause la sincérité des élus qui, à l'occasion de leurs réponses respectives aux courriers de l'association, ont indiqué ne pas avoir connaissance du projet de méthanisation. L'ambition de dissémination de l'information dont l'association s'est donnée la mission renvoie ainsi à une

⁵⁷⁹ *Ibid.*

⁵⁸⁰ EE. *Courrier au maire*. 10 juillet 2015. En ligne : site internet de l'association EE

lutte pour obtenir la levée du secret et du développement des projets hors du regard de la société civile. L'association concentre son action sur la dénonciation du silence des autorités politiques locales. La posture critique est ainsi essentiellement dirigée vers l'absence d'information de la part de la municipalité concernant un projet dont l'association estime qu'elle ne pouvait pas ne pas avoir connaissance. Au-delà de l'enjeu environnemental représenté par le projet de méthanisation, l'association semble chercher « surtout à influencer un changement de la société par une critique de la politique du secret et de la technocratie. »⁵⁸¹.

« Donc en septembre l'association a participé au forum des associations et a mis sur la table les lettres avec les réponses et compagnie. (...) Donc ça montrait qu'au niveau de la communauté d'agglomération il y avait des projets de créations d'usines de biogaz (...) Mais ça on le savait pas à l'époque (...) [le porteur de projet] d'accord c'est un privé mais enfin, il avait bien des contacts avec des gens du coin pour que ça puisse se faire. »⁵⁸²

Cette dénonciation du silence gardé par les autorités publiques permet à l'association EE de déplorer l'impossibilité de mettre en œuvre la discussion collective qu'elle juge indispensable à la construction d'un projet de méthanisation tel que celui envisagé. Le mutisme des pouvoirs publics locaux au sujet du projet est ainsi mis en cause sur la base des conséquences qu'un tel silence provoque sur la capacité de la population à participer à la définition des caractéristiques et à l'évaluation des conséquences de l'activité envisagée.

« L'association sur son site, dans la dépêche et dans le journal communal, a fait un dernier positionnement en disant plusieurs choses. De tête en disant un, qu'elle était pour les énergies renouvelables ça me paraît assez incontournable. Deux, qu'on voyait qu'il y avait eu aucune information sur ce truc-là qui avait été faite par les élus. Que quel que soit l'endroit où se ferait ce projet, ici ou ailleurs, on aurait toujours les mêmes questions à

⁵⁸¹ Floriane DECHAMP, *La construction de l'acceptabilité sociale des parcs éoliens terrestres en France : l'analyse d'une stratégie de communication d'une entreprise*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 27 janvier 2014, disponible sur <http://www.theses.fr/2014LORR0379> (Consulté le 26 janvier 2021).

⁵⁸² Entretien EE, 22 mars 2017

résoudre : celle de l'information, celle des lieux de discussion et de concertation. L'évaluation des retombées qu'a un truc comme ça sur le local, sur la commune, ce qui n'avait pas été fait puisque c'était gommé par la commune complètement »⁵⁸³

De son côté, la municipalité n'engage en effet aucun débat au sujet de ce projet particulier ou, de manière plus globale, autour de la thématique de la méthanisation, ni au travers d'une discussion ouverte avec les administrés, ni au sein du conseil municipal. La mise en contact du projet avec la municipalité n'opère aucune redéfinition de celui-ci. Notamment, l'utilisation envisagée des déchets verts de la collectivité pour alimenter le méthaniseur ne fait l'objet d'aucune précision dans ses modalités d'exécution, ni de la part du porteur de projet, ni de la part de la commune.

« Bien sûr, on discute avec les collectivités depuis très longtemps. »⁵⁸⁴

L'enjeu de transition énergétique sous-tendu par le développement du projet de méthanisation sur le territoire de la commune n'opère aucune qualification de celui-ci dans le champ des objets susceptibles d'intéresser la collectivité municipale.

Parmi les obstacles identifiés à la mise en place de politique visant l'opérationnalisation des objectifs du développement durable figure le manque de connaissance et d'information des élus locaux⁵⁸⁵. GRDF semble avoir tenté d'éviter cette difficulté en organisant la visite d'un site de méthanisation par plusieurs élus municipaux. GRDF a ainsi pu sensibiliser le maire de la commune au principe de l'activité de méthanisation. Celui-ci retient notamment de la visite que les nuisances olfactives régulièrement reprochées à la méthanisation semblent pouvoir être maîtrisées. Cette démarche parvient ainsi à peser sur l'autorité municipale pour construire un

⁵⁸³ *Ibid.*

⁵⁸⁴ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁵⁸⁵ Marie-Christine ZELEM, « Les difficultés des petites collectivités à intégrer la notion d'efficacité énergétique. Problèmes de représentations », *op. cit.*

avis favorable à l'égard du procédé de méthanisation, sur la base du constat de l'opérationnalité de la technologie qui lui a été présentée.

« GRDF qui porte le projet, bon ils nous ont payé un petit voyage là-bas pour regarder, pour dire que c'était bien. (...) Disons que si c'est pour faire avancer l'écologie, pour faire avancer l'énergie, aucun problème oui voilà. »⁵⁸⁶

Cette visite ne permet toutefois pas de constituer la municipalité en alliée du développement de la méthanisation sur le territoire de la commune. La municipalité choisit de se maintenir en retrait du projet de méthanisation et disqualifie sa responsabilité à organiser un débat public au motif du caractère privé de l'activité projetée.

« Ah ça non non, le conseil municipal... De toute façon c'est un terrain privé. »⁵⁸⁷

En se tenant ainsi à l'écart du développement du projet sous l'angle de sa dimension privée, la municipalité n'opère aucune anticipation des conséquences de l'activité projetée, limitant l'appréciation de sa nature privée à la propriété de son lieu d'implantation et des bénéfices qui pourraient en résulter. L'émergence d'un public contestant le projet met néanmoins en évidence que la caractérisation de la ligne de démarcation entre la nature publique ou privée d'une activité résulte non pas d'un rapport de propriété mais de la portée des conséquences qu'elle engage et dont l'importance est telle qu'elle nécessite un contrôle⁵⁸⁸. Ce sont ces conséquences qui font de l'activité une activité « commune » ou « publique ».

« Sont « privées » les activités dont les conséquences n'affectent que ceux qui sont engagés eux-mêmes dans ces activités. (...) Sont en revanche

⁵⁸⁶ Entretien Maire, 23 avril 2019

⁵⁸⁷ *Ibid.*

⁵⁸⁸ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, op. cit., p. 94.

« publiques » les activités dont les conséquences frappent indirectement et incidemment des gens qui n'y participent pas »⁵⁸⁹

En écartant la dimension publique du projet de méthanisation développé sur le territoire de la commune, l'autorité municipale s'abstient de prendre en charge la maîtrise des conséquences qu'il est susceptible d'emporter sur le territoire.

b. Substitution de l'association à l'autorité publique

Dans ce contexte de désengagement de l'autorité municipale pour intervenir dans le contrôle d'une activité susceptible d'engager des conséquences ayant une portée s'étendant au-delà du seul propriétaire des installations qui l'abrite, l'association EE entreprend d'agir conformément à la revendication citoyenne, récurrente depuis les années 70⁵⁹⁰, de participation du public à la construction des projets d'aménagement. L'association traduit ainsi le changement dans la nature des conflits d'aménagements qui portent désormais non seulement sur l'opportunité des projets mais aussi sur « la manière d'en décider »⁵⁹¹. Dans un contexte « participationniste » c'est à dire « marqué par la valorisation de l'idée de participation », l'information et la participation du public sont ainsi envisagées comme la meilleure manière de protéger l'environnement⁵⁹². L'association EE inscrit ainsi son action dans le mouvement de transition qui implique que l'action environnementale s'accompagne d'un changement des façons d'agir en société traduisant « un changement des relations sociales et des valeurs qui sous-tendent l'action. »⁵⁹³. L'association met en évidence l'enjeu prioritaire que constitue pour elle l'organisation d'un débat public autour du projet de méthanisation. Elle prend position en faveur de la participation des citoyens tandis qu'elle dénonce l'absence de prise en charge d'un tel débat par l'autorité municipale. L'association EE pointe la défaillance de l'autorité municipale dans l'introduction et l'animation d'une discussion collective au sujet du projet,

⁵⁸⁹ Joëlle ZASK, *Participer*, *op. cit.*, p. 195.

⁵⁹⁰ Jean-Marc DZIEDZICKI, « Au-delà du Nimby », *op. cit.*, p. 46.

⁵⁹¹ Jean-Michel FOURNIAU, « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, février 2007, n° 1, p. 154.

⁵⁹² Cécile BLATRIX, « Chapitre 8 / Concertation et débat public », dans Olivier BORRAZ (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Académique, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p. 215.

⁵⁹³ Lydie LAIGLE, « Pour une transition écologique à visée sociétale », *op. cit.*, p. 137.

empêchant dans ces conditions la co-construction de solution face au changement climatique. Ce positionnement en faveur d'un exercice de démocratie participative autour du projet de méthanisation lui permet donc d'articuler sa critique du pouvoir municipal, renforçant dans le même temps la confusion entre l'action associative et celle de l'opposition municipale.

« Eux nous disaient : vous quelle est votre position, vous êtes pour ou contre ? Et on a dit : pour le moment c'est pas notre question, pour le moment notre question c'est que le débat soit un débat public, sur la table, que le dossier soit sur la table, donc on répond pas à votre question. »⁵⁹⁴

Le positionnement de l'association correspond à l'aboutissement des logiques de « développement durable et participatif » caractérisées par la liaison entre les notions de participations et d'action environnementale. Tant la littérature académique que les rapports institutionnels convergent en effet pour affirmer que « la durabilité sera atteinte grâce à la participation »⁵⁹⁵. L'association constitue ainsi la participation du public comme l'enjeu principal de sa démarche, permettant de regarder l'accord du porteur de projet à se prêter au jeu de la discussion comme une victoire « en soi ». Cette approche caractérise la mise en place d'une « dynamique d'ingénierie procédurale conduisant à un glissement progressif de la participation comme moyen à la participation comme fin en soi. »⁵⁹⁶. Le projet de méthanisation permet donc à l'association de se positionner en contrepoids de l'inaction du personnel politique municipal en faveur de la discussion publique, tandis que l'ouverture du débat par le porteur de projet doit montrer, en miroir, l'implication de l'association en faveur de la démocratie participative.

« Ce qui se passe avec [le porteur de projet] avait un intérêt de fond, c'était que pour une fois, on n'était pas mis devant le choix d'être pour ou contre, et donc de rentrer dans un processus de construction. (...) Et pour moi,

⁵⁹⁴ Entretien EE, 22 mars 2017

⁵⁹⁵ Stéphane LA BRANCHE, « L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, mai 2009, vol. 9, n° 1, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/8346> (Consulté le 17 avril 2020).

⁵⁹⁶ Cécile BLATRIX, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, octobre 2012, n° 79, p. 64.

l'enjeu c'est ça. C'est que là, il y a un projet qui n'est pas fini, sur lequel il y a des marges de manœuvre, où on peut discuter, où il y a de l'information à faire, où le porteur de projet est d'accord pour mettre son projet sur la table, ce qui n'est pas rien. »⁵⁹⁷

Dans ce contexte de tension entre l'association et la municipalité autour de l'opportunité de soumettre le projet à la discussion publique, un mois après le forum des associations, l'association EE organise elle-même une réunion publique de présentation du projet. L'introduction de la réunion est réalisée par le président de l'association. Au cours de cette réunion, sont invités à intervenir le couple d'agriculteurs portant le projet, le bureau d'étude chargé de réaliser l'enquête ICPE et l'entreprise associative Solagro qui a réalisé l'étude de faisabilité. L'association invite également GRDF ainsi que le maire de la commune et le président de la communauté d'agglomération auxquels elle avait déjà écrit quelques mois plus tôt. Aucun représentant de GRDF ou de la communauté d'agglomération n'est finalement présent. Le maire de la commune se présente à la réunion, sans toutefois souhaiter prendre place à la tribune, préférant demeurer dans la salle. Le conseil régional Occitanie et l'ADEME, conviés à intervenir par l'intermédiaire du porteur de projet, ont quant à eux décliné l'invitation.

« J'appelle [le chargé de projet à l'ADEME] dans la foulée, et je lui dis tu vas à la réunion ? Il me dit oui oui j'y vais. Je lui dis n'y va pas. Je ne la sens pas cette réunion franchement je pense, ça sent mauvais. (...) Parce que là bien sûr le porteur de projet il voulait une caution. (...) Il voulait une caution, et il voulait rééquilibrer le débat »⁵⁹⁸

Le risque d'émergence d'un conflit à l'occasion de cette réunion convainc ainsi les partenaires publics régionaux de délaisser le projet pour éviter d'y associer trop formellement la politique régionale de développement de la méthanisation. Pour ces acteurs, l'enjeu consiste ainsi à éviter que ce projet ne puisse devenir représentatif de la méthanisation telle qu'elle est

⁵⁹⁷ Entretien EE, 22 mars 2017

⁵⁹⁸ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

envisagée au niveau régional. Dans ces conditions, aucune institution publique n'est présente lors de la réunion pour appuyer les enjeux collectifs que pourraient caractériser le projet, du point de vue notamment de la transition énergétique ou de la lutte contre le changement climatique.

« Il faut qu'on coordonne nos messages entre l'ADEME qui est sollicitée aussi, entre les services de l'État qui avaient été sollicités aussi, même si le dossier ICPE n'était pas déposé. Donc il faut, voilà, qu'entre nous on soit un peu solidaire et qu'on envoie les mêmes messages, les mêmes signaux, à ces acteurs-là. Parce que justement ils attendent qu'il y en ait un qui se démarque de l'autre pour jouer dessus. »⁵⁹⁹

Lors de l'invitation au forum des associations le mois précédent, l'association EE rappelait son engagement en faveur de la transition énergétique pour justifier l'accueil du porteur de projet sur son stand, mettant en évidence les résultats de son enquête sur le projet. À l'occasion de la réunion en revanche, le positionnement de l'association EE évolue. En organisant elle-même le débat autour du projet, elle adopte désormais une posture d'animation des échanges. Ce faisant, elle se substitue à l'autorité publique locale, défaillante dans l'organisation du débat autour de l'implantation d'installation de méthanisation sur le territoire communal. De son côté, le maire ayant reçu, quelques jours plus tôt, une délégation du collectif d'opposition, il est averti qu'un grand nombre de personnes souhaitent assister à la réunion. Ainsi, tandis que l'association avait demandé au maire l'attribution d'une petite salle de la commune, correspondant au nombre moyen de participants qu'elle avait l'habitude d'accueillir à l'occasion des réunions qu'elle avait pu organiser par le passé, le maire choisit d'attribuer la plus grande salle municipale pour accueillir la réunion. Le maire prend ainsi acte de l'ampleur du trouble provoqué par l'annonce du projet de méthanisation, manifestant la dimension publique de celui-ci. Il laisse cependant la responsabilité du débat public qui se profile à l'association.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

« Donc on a lancé les invitations, on a écrit à tous les maires, les présidents etc. pour les inviter à la réunion. Et puis là le maire a téléphoné [au président d'EE] en disant : écoutez, c'est pas la petite salle que vous aurez c'est la grande salle parce qu'il va y avoir du monde. (...) Voilà en disant la mairie se charge de tout etc. Sauf que après, le président de l'association EE a signé le papier disant que c'est lui qui organisait et donc avec les risques qu'il y avait sur la réunion. »⁶⁰⁰

Cette réunion réunit plus de 400 personnes dans un climat tendu. Les membres du collectif nouvellement créé pour porter l'opposition, l'association AEU31, expriment largement leur désaccord avec le projet. En outre, à l'occasion de cette réunion, le maire de la commune déclare publiquement son opposition à l'installation de l'usine de méthanisation envisagée. Le maire saisit ainsi l'opportunité de la réunion publique pour se désengager définitivement du projet.

« Le maire d'Eaunes a pris la parole et a lu un papier donc c'était pas un résultat de la réflexion de la réunion, en disant qu'il était contre l'installation de cette unité »⁶⁰¹

Le maire refuse donc à nouveau de se positionner en arbitre ou en animateur du débat autour d'un projet de production d'énergie renouvelable. Ce faisant, il renforce l'ambiguïté de la position de l'association EE. Celle-ci se trouve à la tribune, à distribuer la parole aux concepteurs du projet et aux interventions de la salle, tandis que le premier édile profite de la réunion pour constituer publiquement un positionnement critique à l'égard du projet.

« C'était [le président d'EE] l'animateur, donc l'association était positionnée comme prenant en charge le projet »⁶⁰²

⁶⁰⁰ Entretien EE, 22 mars 2017

⁶⁰¹ *Ibid.*

⁶⁰² *Ibid.*

Ainsi, la réunion publique est l'occasion d'une mise en lumière de la modification des relations entre les parties prenantes engagées dans les transactions autour du projet de méthanisation. En effet, le collectif d'opposition cherche à obtenir l'affirmation du positionnement respectif de chacune des parties prenantes. L'association EE est sommée de se déclarer pour ou contre le projet, tandis que le maire de la commune est interpellé avant et au cours de la réunion. Le public formé par le collectif d'opposition souhaite obtenir une clarification des positions de chacun. Cette exigence de clarification opère une redéfinition des alliances établies autour du projet, mettant en évidence l'inconsistance des appuis politiques dont il bénéficiait jusqu'alors. Ainsi le projet de méthanisation ne bénéficie d'aucun appui de la part des collectivités locales impliquées, tant au niveau municipal, après la déclaration publique du maire de la commune contre le projet, qu'au niveau régional compte tenu de l'absence de représentation du conseil régional, pourtant financeur du projet.

« [Les collectivités] sont, sur le papier, extrêmement favorables, mais quand localement vous avez un lever de bouclier, eh bien ils vous disent que politiquement c'est pas soutenable. Techniquement ils sont tous très contents qu'on ait ce genre projet. Mais socialement c'est pas soutenable. »⁶⁰³

En outre, tandis que l'association EE oriente son action sur la dénonciation du mutisme de la municipalité sur le développement du projet, c'est sur elle que retombe finalement l'accusation du déficit de transparence. Elle est ainsi appréhendée comme responsable d'une diffusion d'information jugée tardive par le collectif d'opposition et mise en cause pour avoir gardé le secret du projet durant plusieurs mois.

Cela pourrait nous amener à penser que ces associations qui, depuis longtemps soutenaient dans la plus grande discrétion ce projet, ont fait le nécessaire pour informer. Est-ce le sens de ces pseudo "Informations Publiques" qui réunissaient au mieux 20 à 30 personnes ? Cela ressemble plutôt à une stratégie qui pourrait se résumer ainsi: « informer sans que cela se sache ». Ce qui rejoint cette affirmation de M. porteur : "je n'avais pas à informer plus que nécessaire".

604

⁶⁰³ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁶⁰⁴ AUE31. Méthanisation à [nom de commune] : de l'eau dans le gaz. Communiqué de presse. 12 décembre 2016. En ligne : <https://www.petiterepublique.com>

Ainsi, sur le fondement d'une ambition de participation du public à la construction du projet et faute de prise en charge de ce débat par les acteurs publics locaux, l'association assume un rôle de médiateur du débat. Cette démarche engendre néanmoins des conséquences sur la posture qu'elle adopte à l'égard du projet et, partant, sur la légitimité de l'action qu'elle mène.

4. Posture critique et légitimité de l'action associative environnementale

Si l'association EE se félicite d'avoir permis la mise en œuvre d'un débat public autour du projet, elle se retrouve exposée aux critiques liées au contenu du débat. Lorsque le projet est présenté à la population, un certain nombre de caractéristiques sont d'ores et déjà fixées. Le procédé technique choisi pour obtenir la méthanisation de la matière organique, le tonnage des installations et leur emplacement sont notamment déjà déterminés. Dans le cadre des échanges qu'elle a eus avec le porteur de projet, l'association a été informée de ces éléments mais ne les a pas influencés. Ce constat montre que la sensibilité de l'association à la dynamique de développement des énergies renouvelables favorise l'ambiguïté de son positionnement à l'égard du projet. L'association positionne son intervention aux côtés du développement du projet de méthanisation dans une logique de promotion du dialogue, de la co-construction et du débat public mais, dans un contexte de désengagement des pouvoirs publics locaux, elle s'abstient de devenir l'interlocuteur de ce dialogue pour se substituer aux autorités publiques dans l'organisation du débat lui-même. Ce constat met en évidence l'impact que le fait de devoir débattre peut avoir sur la pratique associative⁶⁰⁵, en faisant de l'organisation du débat le contenu exclusif de l'action.

L'association EE participe ainsi à mettre en œuvre un débat autour d'un projet dont un certain nombre d'aspects ne sont pas ouverts à la discussion, délimitant le champ de ce que le porteur de projet considère comme relevant de sa seule prérogative et ce qui est susceptible d'être abandonné au contrôle du public. Le public contestataire qui émerge constitue ainsi un argumentaire critique à l'égard de l'état d'avancement du projet, mettant l'association environnementale en porte à faux vis-à-vis de ses ambitions de discussion ouverte sur le projet,

⁶⁰⁵ Cécile BLATRIX, « Chapitre 8 / Concertation et débat public », *op. cit.*

tandis que celui-ci fait apparaître que les décisions concernant l'essentiel de son architecture ont déjà été prises.

Dans le même sens, le document de FNE affiché sur le stand de EE lors du forum des associations, s'il présente effectivement la méthanisation comme une activité dont la mise en œuvre est susceptible de comporter des risques, demeure néanmoins relativement vague au sujet des points de vigilances qui pourraient guider l'enquête sur la valeur environnementale du projet. En outre, sur les six points de vigilances affichés, deux concernent les ordures ménagères et sont donc sans rapport direct avec le projet.

A condition que les meilleures pratiques soient utilisées, dans le respect de l'environnement et des citoyens

- Ne doit pas être une caution pour un modèle agricole intensif et productiviste
- Ne doit pas utiliser de cultures énergétiques dédiées
- Ne doit pas grever les efforts de réduction des déchets, et du gaspillage alimentaire
- Le digestat/compost doit être de qualité pour retourner au sol et ne doit donc pas s'appuyer sur du TMB mais sur du tri à la source des biodéchets
- Doit s'inscrire dans une démarche territoriale de gestion des flux: plan d'approvisionnement, épandage, utilisation local de l'énergie, en cohérence avec le SRCAE/PCET
- Information, concertation, investissement et suivi avec les citoyens et les APNE

606

L'affichage de ce document montre que l'association EE tente de produire une présentation nuancée de l'activité, afin de mettre en évidence les points d'intérêts de l'activité aussi bien que l'appréciation critique dont elle peut faire l'objet. Pour le public contestataire, ce document apparaît toutefois insuffisant pour justifier de la mise en œuvre d'une véritable démarche critique de la part de l'association environnementale historique.

L'alliance entre l'association EE et l'agriculteur se noue en outre autour d'un projet de production énergétique sans regard sur l'activité proprement agricole du porteur de projet. Pour l'association environnementale, l'émergence de convergences autour du développement de la

⁶⁰⁶ Pj 19_6, site internet de l'association EE

méthanisation ne constitue pas un levier de mise en discussion de l'activité agricole sur laquelle le projet prend appui.

« Question – Vous connaissiez [le porteur de projet] avant ce projet ? Son activité ?

Adhérent 1 – Moi pas du tout. Je le connaissais pas.

Adhérent 2 – Moi je savais qu'il était agriculteur là et qu'il avait plein de terrains sur la zone, qu'il a vendu. Des terrains, c'est le parking, enfin le truc pour les camions là, qui était à lui. Mais après...

(...) Question : Et maintenant vous avez des informations sur la nature de sa production agricole ?

Adhérent 2 – Non.

Adhérent 1 – Lui il en a parlé de son activité en début de réunion publique.

Il l'a évoqué, qu'il faisait du bio depuis un certain temps. Je sais pas si il a cité le nombre d'année ? En tout cas je l'ai plus en tête. Il a cité les céréales et autres, le pois sec qu'il faisait. Qu'il avait des terrains aussi sur [nom de commune] je crois, pas à côté de sa ferme quoi. »

La caractérisation de la protection de l'environnement comme finalité de son action a jusqu'alors engagé l'association EE à peser sur l'action publique locale, en essayant d'engager une dynamique partenariale avec l'autorité municipale. La construction d'un projet de méthanisation agricole, activité thématifiée dans le champ de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, caractérise pour l'association une forme nouvelle de transaction avec l'action environnementale. L'association qui, auparavant, a réclamé la constitution d'alliances avec les pouvoirs publics locaux en vue d'obtenir la réalisation d'activités concrètes en faveur de la transition écologique, est désormais en capacité de constituer une alliance avec un acteur privé projetant la mise en œuvre d'une telle activité. Or l'implication des associations dans la construction des solutions tend à les pousser à la construction de convergence en laissant de côté les points de tensions, dans une visée de

maintien de l'ordre social⁶⁰⁷. **À l'instar de la construction de l'alliance entre l'AAMF et FNE autour de la promotion du développement de la méthanisation agricole, alliance s'abstenant d'interroger le modèle agricole sous-tendu par l'activité, la méthanisation agricole constitue un levier de rapprochement entre l'association EE et l'agriculteur porteur de projet sans toutefois que cette alliance ne constitue un vecteur de mise en débat de l'activité agricole à laquelle la méthanisation vient s'adosser. Ce faisant, l'association EE s'abstient de procéder à l'évaluation des conséquences environnementales des moyens impliqués par les finalités poursuivies par le projet de méthanisation.**

Pour justifier son positionnement autour de l'enjeu de participation du public à l'élaboration du projet et son désengagement de la posture d'enquête, l'association met en avant une problématique de légitimité mise en correspondance avec le nombre, jugé trop faible, de personnes qui participent activement à son fonctionnement. Cette appréciation renvoie aux interrogations afférentes à l'organisation d'une représentativité associative qui assurerait la légitimité de sa participation à la co-construction des projets⁶⁰⁸. Il semble au contraire que le processus de légitimation des associations environnementalistes résulte notamment de la « *la mobilisation de leur capacité de contre-expertise* »⁶⁰⁹. Ainsi, c'est l'abandon de la posture critique qui conduit à délégitimer son action en faveur de la construction de projet à vocation environnementale.

En outre, à défaut pour l'association de se constituer en interlocuteur du débat sur le projet de méthanisation agricole, la liaison qu'elle opère entre participation citoyenne et action environnementale conduit paradoxalement à limiter la démarche de valuation environnementale de cette action. En effet, dès lors que « *toute valuation est une critique* »⁶¹⁰, l'association EE, en s'abstenant de mettre en œuvre une posture critique à l'égard du projet, s'abstient de

⁶⁰⁷ Jean-Baptiste COMBY, « Faire du bruit sans faire de vagues. Une analyse sociologique de la communication de l'État sur les questions climatiques », *Communication. Information médias théories pratiques*, mai 2013, vol. 31, n° 2, disponible sur <http://journals.openedition.org/communication/4439> (Consulté le 19 mars 2020).

⁶⁰⁸ Maëlle JEAN-BAPTISTE, Côme DANIAU et Christophe PERREY, « Attentes à l'égard des pouvoirs publics concernant le site industriel de Salindres : analyse comparée entre riverains et association de défense de l'environnement », *Environ Risque Sante*, 2017, vol. 16, p. 13.

⁶⁰⁹ Rémi BARBIER et Corinne LARRUE, « Démocratie environnementale et territoires », *op. cit.*, p. 86.

⁶¹⁰ Alexandra BIDET, Louis QUÉRÉ et Gêrôme TRUC, « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », *op. cit.*, p. 53.

participer la construction collective de la connaissance de la valeur environnementale de celui-ci.

« L'examen méthodique d'une situation problématique est donc, outre un moyen pour découvrir des fins correctement articulées aux conditions caractérisant la situation initiale, un axe de critique des fins s'imposant comme des évidences culturelles ou des absolus, c'est-à-dire des fins déconnectées des moyens permettant leur réalisation »⁶¹¹

Le public contestataire qui émerge se charge alors d'occuper cet espace critique laissé vacant et interroge les finalités de l'activité projetée.

« [Le collectif d'opposition], ils ont lu un papier qui était par ailleurs intéressant parce qu'il y avait, à l'intérieur de ce papier, il y avait des questions qui sont des vraies questions. Par exemple sur le fait qu'on était en train de développer un côté industriel autour du biogaz, qui était pris par des grandes sociétés, des grands groupes et compagnie, enfin des questions qui étaient intéressantes. Qui sont de vraies questions en disant : c'est du greenwashing. »⁶¹²

L'émergence de ce collectif traduit l'engagement d'un nouveau public dans un processus d'enquête par identification d'un trouble non pris en charge. Le conflit met ainsi en lumière le déficit de connaissance du public sur la valeur environnementale de l'activité projetée. L'identification, par le collectif contestataire, du besoin d'enquête met donc en évidence une défaillance dans la prise en charge de l'enquête sur l'activité, tant du point de vue de ses finalités que des conséquences possiblement délétères résultant de sa mise en œuvre, alors même que l'association environnementale locale était avisée du projet. Tandis que les promoteurs du projet de méthanisation ont mis en œuvre une démarche, basée sur l'appui sur une association locale, tendant à favoriser le déploiement pacifié du projet, l'émergence du conflit témoigne

⁶¹¹ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, op. cit., p. 251.

⁶¹² Entretien EE, 22 mars 2017

que la construction collective d'une solution pour la transition énergétique correspond à la mise en œuvre d'une dynamique critique à l'égard du projet, caractérisant le fait que « *les logiques agonistiques et disensuelles fondent le caractère démocratique de notre régime* »⁶¹³. Le jaillissement de ces antagonismes sur la scène publique constitue ainsi l'expression d'une véritable vitalité démocratique⁶¹⁴. Dans ces conditions, l'avènement d'un conflit autour du projet de méthanisation ne traduit pas l'échec du processus d'évaluation du projet mais il est au contraire la condition même de la réalisation de ce processus, l'inacceptation par le public des conditions de développement de l'activité étant sans aucun doute une des finalités envisageables du processus. L'émergence du conflit traduit en revanche l'échec de la stratégie de publicisation du projet mise en œuvre, visant à en faciliter l'acceptation.

L'émergence du public accompagne le déficit de prise en charge de la question des risques de l'activité par les pouvoirs publics ou par l'association environnementale préexistante. La posture adoptée par l'association historique de la commune apparaît en décalage avec la mission de protection de l'environnement qu'elle s'est assignée. La mobilisation autour du projet de méthanisation conduit donc à la constitution d'une concurrence associative dédiée à la défense de l'environnement local. Cette concurrence associative se dessine autour d'une tension résultant de l'absence « d'alerte » lancée par l'association environnementale historique, alerte qui viserait « à réversibiliser » le processus de développement du projet en cours par la dénonciation « d'intérêts cachés »⁶¹⁵. Ainsi, alors que la montée en puissance des dispositifs participatifs conduit essentiellement à un renforcement des associations qui s'y prêtent, en tant qu'ils constituent des « *moyens d'asseoir [leur] reconnaissance et de consolider [leur] position* »⁶¹⁶, l'association EE, qui a fait de la participation du public l'axe principal de son action, ressort au contraire affaiblie de cette promotion du débat citoyen. Dans ces conditions, si les associations environnementales sont amenées à devenir de véritables partenaires des

⁶¹³ Guillaume GOURGUES, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *op. cit.*, p. 88.

⁶¹⁴ Sébastien BOURDIN, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *op. cit.* ; Andre TORRE, « Conflits environnementaux et territoires », dans Bertrand ZUINDEAU (dir.), *Développement Durable et Territoire*, Villeneuve-d'Ascq, 2010, p. 518.

⁶¹⁵ Francis CHATEAURAYNAUD, « Le lanceur d'alerte à l'épreuve du jugement. Point de vue sur les conditions pragmatiques d'une vigilance citoyenne », dans Paris, Fondation Sciences Citoyennes, 29 mars 2003, p. 11.

⁶¹⁶ Rémi BARBIER et Corinne LARRUE, « Démocratie environnementale et territoires », *op. cit.*, p. 86.

instances du pouvoir local en matière de participation citoyenne⁶¹⁷ en gagnant notamment en influence sur l'élaboration des modalités de fonctionnement des dispositifs participatifs par les pouvoirs publics⁶¹⁸, il apparaît qu'elles ne peuvent pas se substituer aux pouvoirs publics, au risque d'y perdre leur capacité évaluatrice et, partant, leur légitimité. Autrement dit, pour que l'association environnementale sorte renforcée du débat public, encore faut-il qu'elle y participe.

La mise en place d'une alliance entre le porteur de projet et une association environnementale pour accompagner la mise en public d'un projet de méthanisation agricole en vue d'en faciliter l'acceptation implique le maintien de la capacité critique de l'association à son égard. À défaut, aucune enquête sur la valeur environnementale de l'activité n'est prise en charge. Dès lors, l'identification d'un trouble associé à l'activité par les individus non concernés par son développement conduit à la reconnaissance d'un public enquêteur, mettant en évidence qu'aucune adhésion, ou « acceptation », n'est possible sans évaluation de l'activité.

⁶¹⁷ *Ibid.*

⁶¹⁸ Sandrine RUI et Agnès VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *op. cit.*

CONCLUSION CHAPITRE 4

Dans ce chapitre, nous avons montré le rôle de l'enquête critique comme vecteur de légitimité de l'action associative environnementale, posture critique dont l'abandon conduit à l'échec de l'instrumentalisation de l'espace associatif pour favoriser le développement de la méthanisation.

Nous relevons ainsi que l'émergence de convergences autour de l'identification de la finalité environnementale de la méthanisation constitue un levier de légitimation du déploiement de l'activité à l'occasion de sa territorialisation, rendu notamment visible à travers la thématisation de la question de l'acceptabilité sociale par les parties prenantes déployées autour du projet de méthanisation agricole étudié.

Nous observons cependant un décalage entre l'affirmation régulière par les pouvoirs publics et la sphère économique intéressée au développement de la filière de l'importance de la concertation pour accompagner le déploiement de la méthanisation et la récurrence des situations d'absence d'organisation du débat. Dans un tel contexte de discours « participationniste », nous identifions la résistance de la filière méthanisation à mettre en œuvre l'ouverture à la discussion de l'activité. En outre, pour un monde agricole habitué à coconstruire le cadrage de son activité au gré d'une discussion directe avec les pouvoirs publics, la discussion ouverte avec les citoyens demeure une démarche atypique qui ne relève pas du mode traditionnel de socialisation de l'activité agricole.

Le projet étudié illustre ainsi les tensions qui traversent les transactions nouées entre les parties prenantes intéressées au développement de la méthanisation agricole autour de la question de la mise en débat de l'activité. Ainsi, le porteur de projet demeure longtemps à distance de la mise en œuvre d'un dialogue avec la population tandis que les partenaires économiques du projet, qui identifient un « problème d'acceptabilité sociale » de la méthanisation, envisage ce dialogue comme une stratégie dont la mise en œuvre doit être confiée à des professionnels de la concertation pour favoriser l'acceptation du projet par les riverains. Du côté de l'association environnementale locale EE, la perspective de favoriser la mise en débat du projet associée à l'identification de la participation de la méthanisation à l'enjeu de transition énergétique l'engage à mettre en œuvre un partenariat avec le porteur de projet. Dans la perspective des partenaires économiques du projet, la connexion de l'agriculteur

avec une association environnementale locale fait alors figure de stratégie innovante pour porter le projet à la connaissance du public.

Nous observons néanmoins que pour l'association EE, cette alliance demeure exclusivement articulée à l'enjeu de participation du projet à la dynamique de la transition énergétique, sans regard sur l'activité agricole du porteur de projet. Cette alliance ne constitue donc pas pour l'association environnementale une occasion de mise en discussion de l'activité agricole sur laquelle le projet prend appui. Dans ces conditions, si la méthanisation agricole constitue un levier de rapprochement entre le monde agricole et la sphère associative environnementale, ce rapprochement n'induit pas mécaniquement la mise en débat de l'activité agricole à laquelle la méthanisation vient s'adosser.

La disqualification de cette alliance par le public contestataire émergent met en outre en évidence une limite de la « stratégie d'acceptabilité » fondée sur l'identification de l'association locale EE comme garant environnemental du projet. La qualification de la finalité environnementale de l'activité telle qu'elle résulte de l'alliance, établie au niveau national, entre monde associatif, secteur gazier et monde agricole, favorise ainsi le fait d'appréhender la participation de la méthanisation à un objectif de protection de l'environnement comme socialement consensuel. Dans ce contexte, l'intérêt de l'association à l'égard de la finalité environnementale du projet de méthanisation agricole fait figure de gage de « représentativité » de la communauté locale. Nous constatons ainsi une limite inhérente à l'instrumentalisation d'une alliance entre un porteur de projet et une association environnementale locale en tant que stratégie visant à faciliter l'acceptation du projet, limite tenant à la difficulté d'identifier la communauté citoyenne pertinente avec laquelle engager un tel partenariat. L'émergence du conflit met en effet en lumière une dynamique de reconfiguration permanente du public et éclaire l'échec de la tentative de prendre appui sur une structure sociale préexistante pour anticiper la réponse de la communauté à une situation nouvelle. L'échec de cette stratégie peut cependant être interprété par les promoteurs du projet comme la manifestation de l'indifférence de la population à l'égard des objectifs de protection de l'environnement et permet ainsi de confiner le public contestataire dans une posture de rejet des enjeux de transition énergétique tels qu'ils s'incarnent dans le projet.

Nous relevons par ailleurs que l'association environnementale EE instrumentalisée dans le cadre de cette stratégie profite de cette alliance autour du projet de méthanisation pour articuler

sa critique du pouvoir municipal. Elle s'engage ainsi dans une dénonciation du silence des autorités politiques locales à l'égard du développement du projet, dirigeant sa démarche critique dans une perspective de lutte pour la transparence de l'action publique. L'alliance avec l'agriculteur autour du projet de méthanisation permet donc à l'association de compenser le mutisme et l'inaction du pouvoir municipal tandis qu'elle s'affiche comme un promoteur de l'ouverture du projet au débat public.

L'association inscrit ainsi son action dans la valorisation du dialogue pour parvenir à la mise en œuvre de l'action environnementale et prend appui sur le projet de méthanisation pour formaliser une critique de l'absence de prise en charge du débat public environnemental par l'autorité municipale. Cette lutte en faveur du dialogue citoyen influence toutefois le recul des prétentions au changement environnemental porté par l'association qui refuse de se positionner sur la valeur de la méthanisation, entendue comme mise en perspective des finalités et des moyens. Le discours de l'association s'articule alors entre qualification environnementale du principe de la méthanisation et promotion de l'ouverture à la participation pour l'évaluation des moyens. Finalement, en adoptant cette posture, l'association environnementale EE se fait le porte-voix de la finalité de l'activité, caractérisée par la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, mais pas de sa valeur. Ce positionnement est alors rejeté par le public contestataire qui émerge en connexion à l'activité de méthanisation, caractérisant l'identification d'un « fait social problématique ». Ce public émergent met ainsi en évidence le caractère incontournable de la mise en œuvre d'une approche critique, tendue vers la détermination de la valeur environnementale de l'activité, pour assurer la représentation des intérêts de la communauté locale.

CHAPITRE 5. LA MÉTHANISATION AGRICOLE, ENTRE EXPÉRIMENTATION ET DÉRÉGLEMENTATION : LE PROBLÈME DE LA CONFIANCE DU PUBLIC

À travers l'analyse des modalités selon lesquelles se construit la confiance du public à l'égard du projet étudié, dans un contexte d'expérimentation sociale de l'activité de méthanisation agricole, ce chapitre s'attache à mettre en évidence comment la dynamique institutionnelle de déréglementation de la méthanisation constitue un facteur de disqualification de l'activité par le public.

Nous avons pu observer que l'émergence de la finalité environnementale de la méthanisation agricole repose sur la caractérisation convergente par le secteur gazier, le monde agricole et l'espace associatif environnemental de la participation de la méthanisation aux objectifs de diminution des émissions de GES⁶¹⁹. La caractérisation de cette finalité environnementale a pu à son tour constituer le terreau favorable à l'émergence de convergences entre une association environnementale communale et un agriculteur à l'occasion du développement du projet de méthanisation étudié⁶²⁰. L'identification de cette finalité constitue la méthanisation agricole comme une hypothèse de résolution des problématiques résultant du changement climatique. La caractérisation de la valeur environnementale de l'activité implique néanmoins d'identifier les moyens nécessaires à la vérification de cette hypothèse et leurs conséquences.

Tandis que la posture d'animateur du débat adoptée par l'association EE limite sa capacité à mettre en œuvre une démarche critique d'évaluation des moyens concrètement envisagés pour réaliser l'activité, le public contestataire, activé par le trouble caractérisé par la mise en public du projet de méthanisation, engage au contraire cette enquête -nécessaire à la détermination de la valeur environnementale de ce projet- sur les moyens qu'il implique et leurs conséquences. Cette enquête prend toutefois naissance autour d'un projet et non pas d'une activité en cours de

⁶¹⁹ Voir chapitre 2

⁶²⁰ Voir chapitre 4

fonctionnement. Le public n'est donc pas en capacité de mesurer, à travers son expérience directe des modalités de mise en œuvre de l'activité, les conséquences des moyens qu'elle suppose. Pour réaliser son enquête, il doit ainsi tenter d'anticiper ces conséquences. La caractérisation par le public enquêteur de la valeur environnementale de ce projet dépend donc de la prévisibilité des conséquences de l'activité projetée. Cette question de la prévisibilité des conséquences du projet de méthanisation interroge alors, en miroir, les espaces d'incertitudes mis à jour par l'apparition d'une tension sur l'existence de risques associés à l'activité, caractérisant l'émergence d'un besoin de confiance du public à l'égard du projet (I). Ce besoin de confiance questionne la nature de la relation de confiance nouée autour du projet de méthanisation, conduisant à dépasser une approche strictement interpersonnelle de la confiance pour mettre en évidence la source institutionnelle de son émergence (II). L'analyse du processus critique d'enquête sur la valeur du projet de méthanisation conduit alors à l'identification des conséquences du cadrage institutionnel de l'activité sur l'émergence de la méfiance du public à son égard (III).

I. Le besoin de confiance : les incertitudes de la méthanisation

L'évaluation environnementale de la méthanisation agricole repose sur la mise en perspective des finalités assignées à l'activité aux conséquences des moyens qu'elle implique, induisant la connexion entre la démarche de valuation de la méthanisation et la nécessité de son expérimentation. La mise en œuvre de l'expérimentation sociale, nécessaire à la constitution de l'opinion publique, implique une incertitude sur les conséquences des moyens mis en œuvre et sur la réalisation du résultat espéré. Partant, il est possible d'identifier une familiarité entre l'expérimentation sociale de la méthanisation et la mise en jeu de la notion de confiance indispensable pour mettre en mouvement l'action dans un contexte d'incertitude.

L'analyse de la méthanisation *via* le prisme de l'expérimentation sociale invite ainsi à considérer la mise en œuvre de l'action à l'aune de la notion de confiance (1). La faible standardisation de la méthanisation agricole « à la française » (2), l'opposition entre public et partenaires du projet sur les risques de la méthanisation (3) et l'absence de distinction opérée par le public entre la méthanisation agricole et d'autres formes de méthanisation (4) configurent

un contexte d'incertitude caractérisant l'émergence d'un besoin de confiance du public à l'égard du projet étudié.

1. Confiance, incertitudes et enquête

La philosophie de la valeur proposée par J. Dewey repose sur le fait de « *subordonner l'action à la pensée, pour la rendre plus intelligente* »⁶²¹. La caractérisation de la valeur d'une activité repose par conséquent sur l'identification d'une hypothèse susceptible d'opérer une transformation de la situation initiale vers une fin-en-vue, hypothèse dont la validité doit être appréciée au regard des conséquences des moyens mis en œuvre lors de son expérimentation. Dans ces conditions, la mise en mouvement de l'action est tendue vers un résultat tandis qu'elle est dans le même temps caractérisée par l'incertitude. Cette confluence entre fin-en-vue et incertitude sur les conséquences de l'action invite à questionner le rapprochement entre l'expérimentation sociale envisagée par J. Dewey comme condition de caractérisation de la valeur avec la notion de confiance.

Dans sa thèse, Anne-Claire Chêne identifie deux points communs aux différentes approches théoriques de la notion de confiance : l'un relatif à la référence à une situation d'incertitude, l'autre caractérisé par la référence à des attentes positives⁶²². Ainsi, la confiance correspond à l'anticipation favorable d'un résultat futur dans un contexte d'incertitude⁶²³. Or d'après J. Dewey, cette anticipation du résultat doit nécessairement être associée à l'appréciation des moyens envisagés pour l'atteindre. Dans cette perspective, la confiance apparaît comme une composante de l'expérimentation sociale. Sans mise en jeu d'un lien de confiance, il n'existe aucune possibilité de mettre en œuvre les hypothèses correspondant aux moyens d'atteindre les finalités constituées comme objectifs de l'action collective.

⁶²¹ Louis QUÉRÉ, « Valeurs : « machins quasi-gazeux » ou choses « en dur » ? De Durkheim à Dewey... aller-retour », *op. cit.*

⁶²² Anne-Claire CHÈNE, *La dynamique de la confiance entre individus et organisation dans une « entreprise libérée » : un processus complexe de construction de sens*, Thèse de doctorat, Marne la Vallée, Paris Est, 13 novembre 2020, disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03160197/document> (Consulté le 2 avril 2021).

⁶²³ Jack BARBALET, « A characterization of trust, and its consequences », *Theory and Society*, juillet 2009, vol. 38, n° 4, pp. 367-382.

Notion dont la plasticité d'usage n'a d'égal que la confusion qu'elle emporte, « *la confiance se signale par son absence et demeurerait insaisissable quand elle existe* »⁶²⁴. L'usage de la notion dans la littérature suggère d'ailleurs l'absence de consensus théorique sur la définition, les caractéristiques ou encore la nature de la confiance⁶²⁵. Lewis et Weigert insistent cependant sur la dimension relationnelle de la notion, par opposition à une conception limitée à la qualification d'un état psychologique des personnes considérées individuellement⁶²⁶, nous permettant ainsi de souligner l'intérêt d'appréhender la confiance dans le cadre d'une approche transactionnelle. D'après Louis Quéré, « *les sciences sociales contemporaines considèrent la confiance comme un mécanisme informel, infra-institutionnel, de coordination des actions, un mécanisme qui présente l'avantage de réduire les « coûts de transaction » liés à la recherche d'informations et à l'exercice d'un contrôle réciproque* »⁶²⁷. Selon cette approche, Luhmann estime que la confiance constitue un mécanisme de réduction de la complexité sociale permettant de faire face aux défis et aux risques du monde⁶²⁸. Partageant avec J. Dewey l'appréciation des capacités cognitives limitées des individus⁶²⁹, Luhmann identifie cette complexité comme résultant d'une double contingence, selon laquelle les possibilités d'action des individus sont multipliées dès lors qu'« *autrui peut agir d'une autre façon que celle que j'attends, précisément s'il sait ou parce qu'il sait ce que j'attends* »⁶³⁰. Dans ce contexte, la confiance est un mécanisme de réduction de la complexité issue des transactions sociales en ce sens qu'elle permet d'écartier volontairement certaines possibilités d'action. Dans cette perspective, les transactions « *ne passent pas (...) nécessairement par la négociation, mais*

⁶²⁴ Éloi LAURENT, « Peut-on se fier à la confiance ? », *Revue de l'OFCE*, mai 2009, n° 1, p. 6.

⁶²⁵ GIRARD, Anne et Violaine ROUSSEL. « Une question de confiance », *Raisons politiques*. 2003, vol.10 n° 2. p. 171-186. Dmitry KHODYAKOV, « Trust as a Process: A Three-Dimensional Approach », *Sociology*, février 2007, vol. 41, n° 1, pp. 115-132 ; Jack BARBALET, « A characterization of trust, and its consequences », *op. cit.*

⁶²⁶ J. David LEWIS et Andrew WEIGERT, « Trust as a Social Reality », *Social Forces*, juin 1985, vol. 63, n° 4, pp. 967-985.

⁶²⁷ Louis QUÉRÉ, « La structure cognitive et normative de la confiance », *Réseaux*, 2001, vol. 108, n° 4, p. 127.

⁶²⁸ Niklas LUHMANN, *La confiance: un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Études sociologiques collection dirigée par Jean-Philippe Heurtin et Danny Trom, Paris, Economica, 2006, p. 8.« Là où il y a confiance, il existe d'avantage de possibilités d'expérience et d'action, la complexité du système social s'accroît et, donc, le nombre de possibilités que celui-ci peut réconcilier par sa structure, puisque réside dans la confiance une forme plus efficace de réduction de la complexité »

⁶²⁹ Vladislav VALENTINOV et Ingo PIES, « From Complexity Reduction to Moral Character: A Deweyian Reading of Luhmann's Social Systems Theory », *Systems Research and Behavioral Science*, novembre 2018, vol. 35, n° 6, pp. 632-644.

⁶³⁰ Niklas LUHMANN, *Social Systems*, Stanford, Stanford University Press, 1984 1995. traduit par Louis QUÉRÉ, « La structure cognitive et normative de la confiance », *op. cit.*, pp. 136-137.

par de la confiance investie même de manière précaire dans les relations », caractérisant ainsi le fait que de nombreuses transactions reposent sur un consensus supposé plutôt que sur un consensus réel⁶³¹. L'usage de la notion de confiance sert ainsi à ordonner le réel et participe « à constituer le monde en espace sensé et familier, à y établir des repères valides pour l'action. »⁶³². Il est dès lors possible d'identifier un parallèle entre la mobilisation de la notion de confiance et la mise en œuvre de l'enquête sociale qui vise, elle aussi, à guider l'action des individus⁶³³. La structuration de la confiance met alors en jeu un processus d'échange d'informations « en permettant aux acteurs de s'informer mutuellement sur leur nature, leur forme, leur réputation et leurs intentions »⁶³⁴ et en réduisant les incertitudes qui émergent au cœur des relations. En outre, selon George Simmel, « celui qui sait tout n'a pas besoin de faire confiance, celui qui ne sait rien ne peut raisonnablement même pas faire confiance »⁶³⁵. La confiance caractérise ainsi un état intermédiaire à l'intersection du doute et de l'assurance⁶³⁶. Dans ces conditions, la confiance n'apparaît nécessaire qu'en situation d'irréductibilité de l'incertitude, en même temps qu'elle implique un minimum de savoir.

La confiance place celui qui la donne dans un état de vulnérabilité et de dépendance à l'égard de celui qui la reçoit. Elle est « dangereuse » parce qu'elle implique toujours un risque : celui que le destinataire de la confiance trahisse, volontairement ou non, les attentes ainsi placées en lui⁶³⁷. Dans cette perspective, la confiance est un pari⁶³⁸. Le résultat de l'action permise par la structuration d'une relation de confiance n'est donc jamais complètement garanti, mettant en évidence une familiarité entre les notions de confiance et de foi. La

⁶³¹ Jean FOUART, « Transaction et systèmes complexes : des paradigmes cumulatifs ? », *Pensée plurielle*, 2013, n° 2, pp. 66-67.

⁶³² Anne GIRARD et Violaine ROUSSEL, « Une question de confiance », *Raisons politiques*, 2003, vol. 10, n° 2, p. 176.

⁶³³ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, *op. cit.*, p. 265.

⁶³⁴ Mikaël GLÉONNEC, « Travailler ensemble à distance: une question de confiance », *Hermès, La Revue*, 2004, n° 2, p. 19.

⁶³⁵ Georg SIMMEL, *Sociologie: études sur les formes de la socialisation*, Quadrige, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 356.

⁶³⁶ Louis QUÉRÉ, « La structure cognitive et normative de la confiance », *op. cit.*, p. 134.

⁶³⁷ Michela MARZANO, « Qu'est-ce que la confiance ? », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 2012, vol. 1, n° 1, p. 86.

⁶³⁸ Louis QUÉRÉ, « La structure cognitive et normative de la confiance », *op. cit.*, p. 138 ; Mark HUNYADI, « Confiance et contexte : une approche non cognitiviste des normes », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2019, n° 4, p. 16 ; Michela MARZANO, « Qu'est-ce que la confiance ? », *op. cit.*, p. 86.

différenciation des deux notions tient cependant à l'identification de motifs qui poussent un individu à accorder sa confiance, tandis que la foi repose sur une méconnaissance des raisons qui l'engendrent.

« Mais à la différence de la foi qui est insondable (je crois sans savoir pourquoi), lorsque je fais confiance, il existe des raisons qui me poussent à accorder ma confiance et qui peuvent, en principe, me permettre de justifier mon attitude »⁶³⁹.

La confiance est donc concomitamment le produit du savoir et de l'incertitude. Louis Quéré affirme par ailleurs que c'est la méfiance qui rend possible la confiance⁶⁴⁰. L'auteur invite ainsi à identifier un lien entre le trouble ressenti par les individus dans un contexte d'incertitude et la confiance qu'ils accordent. Chez J. Dewey, un tel trouble est le point de départ de l'enquête menée par le public. L'enquête constitue l'action du public pour sortir de l'état d'ignorance dans lequel il se trouve face à un fait problématique nouveau. L'enquête sur la valeur de l'activité de méthanisation correspond alors à une construction de connaissances capable d'induire une réduction - provisoire - de l'incertitude. Dans cette perspective, il est possible d'appréhender l'enquête sociale comme moyen de caractériser la confiance. Celle-ci constitue alors un des résultats de l'enquête du public sur la valeur d'une activité, résultant de l'identification des incertitudes irréductibles qui s'y attachent en même temps que des motifs justifiant de mettre en œuvre l'action. En outre d'après Möllering, pour qui la confiance est un processus, l'anticipation - c'est-à-dire « *la conscience qu'ont les gens à l'avance de certaines actions et associations dans lesquelles ils pourraient s'impliquer* »⁶⁴¹ - renvoie à l'engagement des individus dans ce processus, et non le résultat de celui-ci.

⁶³⁹ Michela MARZANO, « Qu'est-ce que la confiance ? », *op. cit.*, p. 86.

⁶⁴⁰ Louis QUÉRÉ, « Les « dispositifs de confiance » dans l'espace public », *Réseaux*, 2005, n° 4, p. 189.

⁶⁴¹ Guido MÖLLERING, « The Nature of Trust: From Georg Simmel to a Theory of Expectation, Interpretation and Suspension », *Sociology*, 2001, vol. 35, n° 2, p. 415. ; Traduction personnelle de « *people's awareness in advance of certain actions and associations that they might get involved in* ».

À cet égard, plusieurs auteurs identifient l'absence de confiance comme l'un des principaux obstacles au développement des énergies renouvelables⁶⁴² qui permettrait ainsi d'expliquer l'émergence d'oppositions locales⁶⁴³. Les conflits qui se déploient autour de la définition des risques associés aux activités de production d'énergie renouvelable sont ainsi envisagés comme révélateurs de la méfiance d'une partie des acteurs impliqués à l'égard des énoncés techniques et scientifiques, aussi bien que de leur méfiance quant aux processus de décision qui guident la construction des projets⁶⁴⁴. Dans ce contexte, certains auteurs envisagent le débat public comme un facteur de création ou de restauration de la confiance défailante pour favoriser le développement de la méthanisation⁶⁴⁵, tandis que d'autres soulignent que le développement d'une telle participation du public ne conduit pas tant à une réduction de la défiance qu'à une transformation de la relation nouée entre autorité publique et citoyens, caractérisée par l'émergence d'un « *gouvernement de la méfiance* »⁶⁴⁶. La nature des processus de distribution d'informations et de décision qui accompagnent la territorialisation de la méthanisation constitue en effet un facteur de trouble du public à l'égard de l'activité⁶⁴⁷. Il nous semble cependant insuffisant de considérer les phénomènes de résistance du public à l'égard du développement de la méthanisation agricole au seul prisme d'une défiance à l'égard de tels processus. Il apparaît dès lors opportun d'identifier l'influence des caractéristiques de l'activité projetée sur la constitution d'incertitudes propres à justifier l'émergence d'un besoin de confiance.

⁶⁴² Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », *op. cit.*

⁶⁴³ Sébastien BOURDIN, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *op. cit.*

⁶⁴⁴ Cecchini AMARANTA, « Le risque instrumentalisé ? Expertise scientifique et légitimité citoyenne : le cas de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol en Suisse », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, septembre 2009, vol. 9, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/8638> (Consulté le 12 mars 2020).

⁶⁴⁵ Sébastien BOURDIN, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *op. cit.* ; Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », *op. cit.*

⁶⁴⁶ Matias LANDAU, « Participation institutionnalisée et confiance : un lien conflictuel », *Raisons politiques*, 2008, vol. 29, n° 1, p. 100.

⁶⁴⁷ Voir chapitre 4

2. La méthanisation agricole « à la française »

Compte tenu de l'augmentation rapide du nombre de méthaniseurs déployés sur son territoire, l'Allemagne est régulièrement présentée comme un modèle de développement de la méthanisation agricole par les parties prenantes du déploiement de l'activité en France. Ce déploiement rapide et massif de la méthanisation agricole en Allemagne semble alors caractériser une situation différente de celle de la France du point de vue du rapport de la population à l'activité, mettant en évidence une portée moindre des phénomènes de résistance citoyenne.

« En France on est très en dessous de tout ce qui se passe dans les autres pays en termes de méthanisation. On est à 300, 400. Alors qu'on est à deux ou trois fois plus en Allemagne je pense. (...) Ça veut dire qu'on est en retard quand même alors... Ici on est très très en retard. Je pense que ça n'intéresse pas vraiment [les gens] l'environnement, l'écologie. »⁶⁴⁸

Ainsi, aux termes d'un rapport consacré au soutien économique dédié aux énergies renouvelables publié en 2018, la Cour des Comptes évoque la position de leader européen de l'Allemagne sur le marché des énergies renouvelables au regard du niveau élevé de développement de l'éolien, du photovoltaïque et du biogaz. Au titre des raisons permettant d'expliquer la puissance du développement des énergies renouvelables outre-Rhin, la Cour souligne le fort consensus citoyen qui prévaut dans le pays au sujet de ces énergies⁶⁴⁹. Ce soutien de la population est lui-même appréhendé comme la conséquence de son adhésion importante au principe de la sortie du nucléaire, principe à l'origine de la mise en œuvre d'une politique de transition énergétique, ainsi qu'à la participation directe des citoyens au développement des énergies renouvelables⁶⁵⁰. La portée moindre des phénomènes de résistance

⁶⁴⁸ Entretien FNE 65, 21 février 2017

⁶⁴⁹ COUR DES COMPTES, *Le soutien aux énergies renouvelables*, Cour des comptes, mars 2018, disponible sur <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf> (Consulté le 18 mai 2018).

⁶⁵⁰ Andreas RÜDINGER, « Le tournant énergétique allemand : État des lieux et idées pour le débat français », 2013, p. 11.

citoyenne au développement des énergies renouvelables en Allemagne est ainsi appréhendée au seul prisme de la finalité poursuivie par ces activités, sans regard sur les moyens qu'elles impliquent.

Il convient cependant de souligner que l'État allemand a fait le choix de développer un modèle de méthanisation agricole alimentée par des cultures céréalières, produites spécifiquement pour être transformées en énergie⁶⁵¹. Ces cultures correspondent majoritairement à du maïs⁶⁵². Les méthaniseurs allemands sont alimentés pour moitié par ces cultures énergétiques et pour l'autre moitié par des effluents d'élevage⁶⁵³. Des bonus spécifiques sont par ailleurs accordés aux installations de méthanisations allemandes si au moins 30 % du substrat utilisé est du lisier⁶⁵⁴. La politique publique allemande tend ainsi à favoriser l'utilisation des lisiers pour réaliser l'activité de méthanisation. Cette bonification spécifique met en évidence l'importance de la part du secteur porcin au sein du secteur de l'élevage allemand, qui représente 20% de la production européenne, contre seulement 9% pour la France⁶⁵⁵, ainsi que la part majoritaire des élevages bovins sur caillebotis⁶⁵⁶.

Le secteur français de l'élevage produit au contraire moins de lisiers et beaucoup plus de fumiers que l'Allemagne. Ainsi, dans son rapport sur le gisement méthanisable publié en 2013, l'ADEME mentionne que parmi les 90% de matière organique disponible sur le territoire français pour la méthanisation, 72% sont des effluents d'élevage⁶⁵⁷. Les fumiers de bovins

⁶⁵¹ Plus récemment, la loi EEG 2017 a instauré un « plafond de maïs » pour la méthanisation des graines céréalières et du maïs limitant leur utilisation en tant que substrats à 50 % en masse en 2017 et 2018, abaissée à 47 % en masse pour la période 2019 – 2020, puis à 44 % pour la période 2021 – 2022.

⁶⁵² ADEME BOURGOGNE, *Analyse des coûts d'investissement en méthanisation agricole. Comparaison France et Allemagne*, Dijon, ADEME Bourgogne, février 2013, p. 18, disponible sur <https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/sites/default/files/comparaison-metha-france-allemande.pdf> (Consulté le 9 août 2020).

⁶⁵³ Peter WEILAND, « Production de biogaz par les exploitations agricoles en Allemagne », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, n° 3, pp. 14-23.

⁶⁵⁴ Xavier BRIOT, Pierre LAMBARÉ et Thierry POUCH, « L'Allemagne et sa stratégie laitière depuis la fin des quotas », *Allemagne d'aujourd'hui*, octobre 2017, vol. 221, n° 3, pp. 9-19.

⁶⁵⁵ Thierry POUCH, « L'Allemagne et sa mutation agricole », *Regards sur l'économie allemande. Bulletin économique du CIRAC*, juillet 2015, n° 116-117, pp. 55-66.

⁶⁵⁶ Sascha VUE et Nadège GARAMBOIS, « Politique énergétique allemande et agriculture au Jura souabe : denrées agricoles ou méthane ? », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, décembre 2017, n° 362, pp. 49-64.

⁶⁵⁷ INDDIGO et SOLAGRO, *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation*, ADEME, avril 2013, p. 117.

représentent à eux seuls 60% de la totalité des effluents collectés⁶⁵⁸. Il en résulte que l'Allemagne adosse le développement de la filière de méthanisation à un secteur agricole dont les caractéristiques sont différentes de celles du secteur français. Ce constat emporte des conséquences sur le volume de lisiers disponibles de part et d'autre du Rhin. Du point de vue des effluents d'élevage, la France produit majoritairement des fumiers, dont la particularité réside dans leur forte teneur en matière sèche. Cette teneur en matière sèche influence le procédé technique mis en œuvre pour procéder à la dégradation anaérobie de la matière organique.

« Par contre il y a une spécificité qui existe en Europe du sud, vu que les élevages sont moins intensifs, c'est plutôt d'avoir des élevages sur pailles, sur sciures, plutôt que des gros élevages intensifs où tous les effluents sont liquides. Donc là on n'avait pas trop de technologies voies sèches »⁶⁵⁹

En effet, deux grandes familles de procédés sont disponibles pour réaliser la méthanisation de la matière organique : la voie liquide et la voie sèche. Le choix du procédé technique dépend des caractéristiques de la matière qui doit faire l'objet du traitement par méthanisation.

« Donc sur la méthanisation, il y a deux grandes familles de programme de méthanisation. Une méthanisation voie liquide, qui est la voie classique, qui est utilisée pratiquement partout, traditionnellement, dans les années 70/80, qui a été fortement développée dans les pays du nord. Tant pour traiter des boues de station d'épuration que tous les effluents liquides agricoles qui sont majoritaires. »⁶⁶⁰

La méthanisation « voie liquide », également appelée « infiniment mélangé », est la méthanisation la plus courante. C'est notamment sous cette forme que l'activité a été développée dans les années 70 pour traiter les boues de station d'épuration. Le développement de cette technique a ensuite été poursuivi dans les pays du nord de l'Europe, lors de la

⁶⁵⁸ Axelle DEGUEURCE, *La méthanisation par voie sèche agricole appliquée aux fumiers de bovins : optimisation de la recirculation des lixiviats*, Rennes, Université Rennes 1, 12 mai 2016, p. 260.

⁶⁵⁹ Entretien ADEME, 17 mars 2017

⁶⁶⁰ Entretien ADEME, 17 mars 2017

« redécouverte » de la méthanisation au début des années 2000, compte tenu de la disponibilité d'effluents d'élevage liquides plutôt que solides dans ces territoires. Cette circonstance participe également à éclairer le fait qu'en France, l'intérêt pour la méthanisation agricole ait d'abord émergé en Bretagne, territoire dans lequel la disponibilité d'effluents liquides est plus importante qu'ailleurs sur le territoire national compte tenu de la place qu'y occupe notamment l'élevage porcin, grand pourvoyeur de lisiers. En 2016, la plupart des méthaniseurs agricoles en France fonctionnent ainsi encore principalement avec des substrats liquides auxquels sont associés des intrants à forts potentiels méthanogènes, tels que des déchets agro-alimentaires⁶⁶¹. Ce procédé apparaît néanmoins souvent mal adapté aux effluents disponibles en France, qui impliquent le besoin d'une technologie de méthanisation ajustée à l'utilisation d'intrants solides.

« Pas mal d'acteurs sont en train d'essayer de voir comment fluidifier leurs produits pour passer sur une voie liquide. Alors le problème c'est qu'en Europe du sud (...) on n'a pas trop d'eau donc si il faut rajouter de l'eau c'est compliqué. Et en plus, on a des acteurs qui ont l'habitude de travailler sur du fumier donc faut qu'il y ait une séparation de phase. Ça complexifie beaucoup de choses et c'est peut-être ce qui explique qu'il y en a qui m'ont dit je vais mettre de côté mon projet, si il faut attendre deux ou trois ans, voilà, qu'on ait une voie sèche performante, on va attendre. »⁶⁶²

Cette technologie adaptée aux effluents solides, dite en voie sèche, ne bénéficie en revanche pas d'un retour d'expérience aussi important que celle de la voie liquide. La mise en œuvre de cette technologie a pu conduire leurs exploitants à des déconvenues, les installations ne parvenant pas à fonctionner correctement. Dans ces conditions, à défaut d'un fonctionnement optimal, les investissements pour construire les installations de méthanisation ne parviennent

⁶⁶¹ A. DEGUEURCE *et al.*, « Fumiers de bovins, une ressource à fort potentiel pour la filière de méthanisation en France ? », *Sciences Eaux & Territoires*, 2016, p. 9 p.

⁶⁶² Entretien ADEME, 17 mars 2017

pas à être équilibrés par les revenus censément générés par la revente d'énergie, faute d'une production suffisante.

« La voie sèche pour l'instant, il y a deux constructeurs, enfin, deux constructeurs qui sont à peu près validés en voies sèches en France. Bon, ils sont à peu près validés c'est à dire que nous on va mettre des financements que si le constructeur s'engage sur un contrat de performance, c'est à dire que c'est pas vraiment validé. »⁶⁶³

Le développement encore récent de la technologie en voie sèche conduit à mettre en évidence l'absence de stabilisation de cette technologie, dont il résulte des incertitudes, par exemple au sujet des risques de fuites de gaz.

« Par contre effectivement sur les installations en méthanisation sèche, avec les systèmes de portes et cetera, là l'étanchéité était... si on ne le fait pas bien, il y a [des fuites de biogaz]. (...) Sur la voie sèche, dans les technologies qui n'étaient pas totalement au point, il y avait forcément des pertes, pas très importantes, mais qui devaient être à mon avis de l'ordre du pourcent. »⁶⁶⁴

La France a en outre choisi d'adosser l'activité à l'utilisation des déchets. La réglementation française limite ainsi à 15% du volume total de matière méthanisée l'apport de culture principale cultivée en vue d'alimenter un méthaniseur. De cette différence d'approche de l'activité entre les deux pays émerge le fait que la structuration de l'activité en France repose sur la construction d'un modèle technologique différent de celui développé en Allemagne.

« En France, (...) la grande majorité des installations elle est sur des élevages plus que sur des exploitations de grandes cultures. (...) Et du coup on n'a pas du tout le même modèle qu'en Allemagne où on met du maïs dans

⁶⁶³ *Ibid.*

⁶⁶⁴ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

les méthaniseurs. (...) Donc il a fallu un temps de R&D pour débloquent ce verrou quoi. »⁶⁶⁵

Les déchets disponibles au sein des exploitations ne présentent toutefois pas d'uniformité sur l'ensemble du territoire national. Ils sont variables aussi bien d'une région à l'autre que d'une exploitation à l'autre, en fonction du contenu de l'activité agricole. Le modèle français de méthanisation agricole implique par conséquent un besoin d'adaptation des installations aux intrants disponibles localement⁶⁶⁶. Dans ces conditions, si des convergences ont pu émerger entre les secteurs associatif, gazier et agricole sur l'identification d'une finalité environnementale de la méthanisation agricole, à travers la participation de l'activité à un objectif de réduction des gaz à effets de serre, les moyens concrètement mis en œuvre pour réaliser l'activité dépendent du territoire qui accueille l'activité.

Cette nécessité d'adaptation de l'activité à son territoire d'accueil a d'ailleurs été identifiée par FNE à l'occasion de l'émergence de son intérêt pour l'activité. Ainsi en 2016, l'association a conçu un outil avec le soutien de l'ADEME et GRDF, le « Méthascope »⁶⁶⁷, dont l'objet, annoncé dans le sous-titre du document, consiste à « évaluer un projet de méthaniseur ». L'enjeu de la création de cet outil consiste à accompagner le développement d'une « méthanisation durable ». FNE a choisi de soutenir le développement de la méthanisation agricole compte tenu du potentiel qu'elle lui reconnaît quant à sa capacité à constituer une énergie de substitution tant aux énergies fossiles qu'au nucléaire dans le domaine du transport notamment. Elle accompagne toutefois cette promotion de réserves sur la manière de pratiquer l'activité. L'association produit ainsi un outil à destination des territoires pour permettre l'évaluation des projets, au cas par cas. La production de cet outil met en lumière l'identification par FNE de la nécessité d'enquêter localement pour qualifier la valeur environnementale de la méthanisation agricole dès lors que la construction des caractéristiques de l'activité repose sur la territorialisation des moyens qu'elle implique. Elle n'est pas évaluable *a priori* puisqu'elle

⁶⁶⁵ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

⁶⁶⁶ ADEME BOURGOGNE, *Analyse des coûts d'investissement en méthanisation agricole. Comparaison France et Allemagne, op. cit.*

⁶⁶⁷ FNE. *Méthascope*. 2016. En ligne : <https://fne.asso.fr/publications/methascope>

est le résultat du contexte local dans lequel elle va se déployer. Selon l'association environnementale nationale, l'évaluation environnementale de la méthanisation agricole procède donc nécessairement d'une appréciation locale.

Ainsi, en Allemagne, le développement de la méthanisation agricole s'appuie sur le déploiement d'une technologie standardisée et connue depuis de nombreuses années. Cette technique est reproduite presque à l'identique en tout point du territoire germanique⁶⁶⁸. Dans ces conditions, le consensus citoyen déployé autour du développement de la méthanisation agricole en Allemagne, tel qu'il est décrit par la Cour des Comptes dans son rapport de 2018, s'appuie sur le développement d'une activité relativement unifiée, faisant usage de process technologiques connus et éprouvés. Dans ces conditions, les méthaniseurs allemands fonctionnent selon un procédé majoritairement identique, alimenté dans les mêmes proportions avec une part d'effluents liquides et une part d'ensilage de maïs⁶⁶⁹. Les moyens mis en œuvre pour réaliser la méthanisation agricole apparaissent ainsi relativement similaires et transposables d'une installation à l'autre. L'évaluation des conséquences des moyens mis en œuvre pour faire fonctionner une installation spécifique peut ainsi fournir des indications sur les conséquences susceptibles d'être observées dans la plupart des installations. Partant, tant la finalité de la méthanisation agricole, qui correspond notamment à l'ambition de produire une électricité alternative à l'énergie nucléaire, que les moyens mis en œuvre pour réaliser l'activité sont prévisibles. Dès lors que l'activité reste associée à une même finalité et qu'elle est, d'un site à l'autre, comparable en termes de procédé, la valeur environnementale de la méthanisation allemande bénéficie ainsi d'une importante prévisibilité. Si la méthanisation agricole allemande n'est pas exempte de difficultés et d'accidents, la standardisation de l'activité outre-Rhin

⁶⁶⁸ « La technologie la plus couramment utilisée est la digestion liquide infiniment mélangée, surtout pour les installations agricoles. Dans l'ensemble du parc d'installations (agricole + déchets), environ 10% d'installations utilisent une digestion solide (8% digestion solide continue à flux piston et 2% digestion solide discontinue en garages) », AILE et EREP, *Benchmark des stratégies européennes des filières de production et de valorisation de biogaz et perspectives pour la filière française de méthanisation*, Angers, ADEME, juin 2015, disponible sur <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/benchmark-filiere-francaise-methanisation.pdf> (Consulté le 9 août 2020).

⁶⁶⁹ « La majorité (plus que 80%) des installations de biogaz en Allemagne font de la codigestion avec un mélange de cultures énergétiques (NawaRo) et d'effluents d'élevage », *Ibid.*

confère aux difficultés rencontrées par la méthanisation la dimension quantifiable et anticipable propre à la notion de risque⁶⁷⁰.

Au contraire, la méthanisation agricole « à la française » est une activité peu standardisée, qui nécessite une observation au cas par cas des modalités selon lesquelles elle est mise en œuvre. La territorialisation de l'activité de méthanisation agricole en France est par conséquent porteuse d'incertitudes au regard des moyens qu'elle implique.

Le projet étudié illustre parfaitement cette dimension innovante de la mise en œuvre de la méthanisation agricole en France puisque l'un des enjeux du projet consiste précisément dans le fait qu'il puisse servir lui-même de référence au développement de futures installations.

« Et nous on voulait montrer aussi grâce à ce projet qu'on peut faire en semi-urbain de la méthanisation intelligente, qui environnementalement ne gêne pas. »⁶⁷¹

Le projet présente donc une dimension expérimentale tendant à démontrer l'innocuité sociale et environnementale d'une usine de méthanisation agricole.

3. Une activité sans risque ?

L'inquiétude partagée par une partie de la population lors de l'annonce du projet de méthanisation étudié correspond à l'émergence d'un trouble permettant de caractériser l'identification d'un public enquêteur.

« C'est là que ces gens (...) se sont lancés à corps perdu là-dedans dans cette histoire en diffusant un dossier dans lequel ils ont recueilli, un dossier assez gros, dans lequel ils ont recueilli sur internet tous les risques les accidents,

⁶⁷⁰ Voir infra I.3

⁶⁷¹ *Ibid.*

tout ce qui s'est passé sur les unités de production de biogaz depuis le début. »⁶⁷²

Ce public cherche alors à mettre en évidence les conséquences de la méthanisation, conséquences dont l'identification est indispensable pour caractériser la valeur de l'activité. Pour tenter de sortir de l'état d'ignorance dans lequel se trouvent ses membres à l'égard des conséquences induites par le projet de méthanisation, l'association AUE31 recueille et rassemble des exemples d'accidents et les nuisances qui se sont produites au sein de plusieurs sites de méthanisation, agrégeant ainsi les résultats des enquêtes menées par d'autres publics précédemment confrontés à l'activité.

Sur son site internet, l'association présente ainsi une rubrique intitulée « Des exemples » dressant un bilan de diverses expériences problématiques de l'activité. Dans cette rubrique, le collectif d'opposition retranscrit un article de presse locale datant de 2012 relatant l'incendie qui s'est déclaré au sein des installations de méthanisation et de compostage de Fresnoy-Folny en Seine Maritime. L'article évoque la mise en œuvre par les pompiers d'un périmètre de sécurité autour des installations en raison d'un risque d'explosion. L'accident est mentionné sur le site du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI)⁶⁷³, dont le site est également référencé sur une autre page du site internet de l'association, précisant que l'usine de méthanisation avait été inaugurée seulement un an avant l'accident. La fiche publiée sur le site du BARPI indique qu'une membrane a été percée lors de l'accident, provoquant une fuite du biogaz à l'air libre, la rupture d'alimentation électrique provoquée par l'incident ayant par ailleurs empêché de pomper le gaz en vue de sa valorisation ou de le brûler en torchère.

Une autre page de cette rubrique du site de l'association propose une série d'articles parus entre 2012 et 2017 dans la presse régionale au sujet de l'usine de méthanisation d'Hagetmau dans les Landes, « Méthalandes ». Au moment de sa construction, ces articles montrent qu'elle

⁶⁷² Entretien Association EE, 22 mars 2017

⁶⁷³ « Au sein du ministère de la Transition écologique / Direction générale de la prévention des risques, le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI) est chargé de rassembler, d'analyser et de diffuser les informations et le retour d'expérience en matière d'accidents industriels et technologiques. » En ligne : <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/le-barpi/>

a été présentée comme la plus grande usine de méthanisation agricole en France, devant traiter annuellement 136 000 tonnes d'effluents d'élevage et 17 000 tonnes de déchets issus de l'industrie agro-alimentaire. L'association relève que pour la réalisation des procédures administratives afférentes au classement ICPE de l'usine et à l'organisation de l'enquête publique, le projet a été accompagné par le même bureau d'étude que celui accompagnant l'agriculteur portant le projet étudié. AUE31 publie en outre deux articles parus dans le journal Sud-Ouest en octobre 2016 et septembre 2017, faisant état du conflit opposant les propriétaires des installations d'Hagetmau à la population riveraine du site, compte tenu des nuisances olfactives générées par l'activité depuis sa mise en service. Ces articles sont mis en perspective avec deux autres, plus anciens. Le premier, datant de février 2012, rend compte d'une réunion publique organisée par les porteurs du projet avant le démarrage des travaux de construction des installations de méthanisation et fait état des inquiétudes de la population locale sur les nuisances, notamment olfactives, que pourrait engendrer l'activité de méthanisation sur la commune, ainsi que les réponses rassurantes des concepteurs du projet sur les solutions techniques envisagées pour éviter la diffusion des odeurs. L'autre article, daté d'août 2013, affirme l'adhésion de la population locale au projet après l'organisation de plusieurs réunions d'informations. L'association AUE31 publie également des extraits de l'enquête publique ayant précédé la construction des installations, indiquant notamment que les modalités de traitement des odeurs prévues dans le projet semblent « adaptées et suffisantes ». Aux termes de cette revue d'informations, l'association qualifie de « fausses promesses » le décalage observé entre l'affirmation de la garantie d'absence de nuisances olfactives avant la construction du projet avec l'apparition de ces nuisances une fois les installations de méthanisation mises en service. À travers cette terminologie de la « promesse », le collectif qualifie un développement de l'activité de méthanisation reposant sur l'engagement moral des promoteurs à agir conformément aux attentes de la population. L'enquête du public tend en outre à mettre en évidence la part d'incertitude qui s'attache à l'acceptation par la population riveraine de la mise en œuvre de l'activité. Ce faisant, l'association désigne la relation qui se noue autour du projet de méthanisation dans le champ de la confiance, en même temps qu'elle désigne des exemples de manquements aux engagements de développement d'une méthanisation sans nuisance.

L'usine Ametyst de Montpellier, qui traite par méthanisation la fraction fermentescible des ordures ménagères après mise en œuvre d'un tri mécanique des ordures⁶⁷⁴, est également mentionnée sur le site d'AUE31. L'association propose ainsi le lien vers des reportages réalisés en 2009 par 7LTV, une ancienne chaîne de télévision montpelliéraine, et par la chaîne nationale TF1, ainsi que deux autres vidéos initialement diffusées par France 3 région en 2011 et 2014. L'association AUE31 qualifie ces vidéos « d'exemples édifiants » à « regarder absolument ». Les différents reportages donnent la parole aux riverains qui dénoncent les odeurs pestilentielles produites par l'usine et la recrudescence de mouches aux abords de l'usine. Les vidéos mettent également l'accent sur l'importance des investissements réalisés en vue de faire cesser les nuisances, en vain. L'usine Amétyst de Montpellier fait ainsi figure de cas exemplaire tant du point de vue de la caractérisation des nuisances générées par la méthanisation qu'au regard de la difficulté, pour les riverains affectés par ces nuisances, d'obtenir la mise en œuvre de mesures correctives.

Le site de l'association AUE31 propose également une page consacrée à la mise en évidence des « manquements et négligences » de l'exploitant de l'usine de méthanisation Géotexia à St Gilles du Mené, le débordement d'une cuve de lisier ayant conduit à une pollution des eaux. Une autre page est consacrée au récit de la visite effectuée par deux membres de l'association dans un site de compostage de déchets verts et de boues de station d'épuration en Ariège à Villeneuve d'Olmes.

En ce qui concerne les odeurs, à priori, nous ne constatons à l'intérieur comme à l'extérieur que l'odeur d'une ferme d'élevage, c'est-à-dire une forte odeur de fumier en décomposition. Cette constatation est valable également le lendemain matin et semble « supportable » à l'extérieur.

675

Les deux individus relatent l'expérience sensible qu'ils font des odeurs générées par les installations, qu'ils qualifient alors de « supportables ». Ces premiers constats sont néanmoins invalidés par l'enquête qu'ils mènent également auprès du voisinage du site. Ainsi les deux enquêteurs rapportent que le responsable d'un atelier de chaudronnerie situé à 150 mètres de

⁶⁷⁴ « Tri mécano-biologique »

⁶⁷⁵ AUE31. *Usine de compostage de Villeneuve d'Olmes. Compte rendu d'une visite... Témoignage.* 2 mai 2017. En ligne : Site internet de l'association AUE31

l'usine et ses employés dénoncent des odeurs « pestilentielles et insupportables », rejoints en ce sens par des riverains habitant 400 mètres plus loin, tandis que la société de pêche locale se plaint de problèmes relatifs à la présence d'effluents dans le ruisseau proche.

Par acquit de conscience, nous allons rendre visite à un Atelier de Chaudronnerie à 150m de l'usine. Là, le responsable ainsi que ses employés se plaignent vigoureusement d'odeurs pestilentielles et insupportables. La journée de travail s'effectue toutes portes fermées, même en plein été, les bureaux ont été équipés en triple vitrage, le responsable vient épancher des huiles essentielles avant l'embauche. Il a été obligé de déménager de sa maison construite près de son atelier (il rembourse donc son prêt immobilier de la maison tout en payant le loyer de son appartement) Les terrains, pourtant viabilisés de la ZA, sont invendables. Il assiste également à un important turnover parmi ses ouvriers qui ne supportent pas ces conditions de travail.

Un peu plus loin, 400m environ, même constat pour les habitants, beaucoup trop âgés pour déménager.

La société de Pêche locale se plaint de problèmes d'effluents dans le ruisseau proche.

Les fortes odeurs « excrémentielles et acides » sembleraient ne se disperser que certains jours, suivant les vents, la pression atmosphérique, les nuages et brumes matinales et peut-être également suivant le stade de fermentation et/ou de maturation. La configuration du site à l'entrée d'une vallée légèrement encaissée semblerait provoquer un « couloir d'odeurs » dans un secteur résidentiel.

676

La conclusion des enquêteurs indique qu'une simple visite sur site ne permet pas d'apprécier véritablement la nature des nuisances olfactives provoquées par une installation de traitement de déchets, et invite les lecteurs à se méfier des « belles promesses ».

L'enquête menée par l'association sur l'expérimentation de la méthanisation tend ainsi à caractériser l'existence de risques associés à la mise en œuvre de l'activité, qu'il s'agisse de nuisances olfactives, de pollution des sols ou encore d'incendie. La notion de risque présente une familiarité avec la notion d'incertitude, au cœur de la conception de la confiance. Selon Seligman, la confiance a d'ailleurs émergé comme dimension des relations sociales dans la société moderne en même temps que le risque⁶⁷⁷. Relevant une substitution discursive du concept de risque à celui d'incertitude, Yvon Pesqueux affirme que « *gérer le risque, c'est créer de la certitude* »⁶⁷⁸. Callon, Lascoumes et Barthe rappellent néanmoins qu'il y a lieu de ne pas confondre les notions de risque et d'incertitude⁶⁷⁹. La première renvoie à un danger bien identifié dont la seule inconnue réside dans son occurrence, tandis que la deuxième correspond

⁶⁷⁶ *Ibid.*

⁶⁷⁷ Adam B. SELIGMAN, « Complexité du rôle, risque et émergence de la confiance », *Réseaux*, 2001, vol. 108, n° 4, pp. 37-61.

⁶⁷⁸ Yvon PESQUEUX, « Une perspective contemporaine du risque », s.d., p. 32.

⁶⁷⁹ Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain, op. cit.*, p. 38.

à une situation dans laquelle « *on sait qu'on ne sait pas* »⁶⁸⁰. Le risque se caractérise ainsi par une ambition d'anticipation des conséquences de l'action.

Cette démarche d'identification des risques par le public enquêteur se confronte néanmoins à l'affirmation de l'absence de risque portée par le porteur de projet et ses partenaires, qui en rejettent le bien-fondé.

« Enfin vous avez des gens qui ont menti pour faire peur aux gens et qui y sont arrivés. Donc aujourd'hui on se retrouve avec des gens qui disent oui mais ça va exploser. Sauf que ça explose pas, il y a pas de risque d'explosion. Et donc quand on leur dit mais non ça explose pas, il y a jamais une méthanisation qui a explosé, sur toute la planète, on vous croit pas. Pourquoi vous nous croyez pas ? Parce qu'on nous a dit que ça explosait. D'accord mais moi je... Et puis des trucs affreux comme quoi ça allait polluer les nappes phréatiques, tuer les poissons... Mais n'importe quoi. »⁶⁸¹

Le projet de méthanisation est ainsi défendu à travers l'affirmation de l'innocuité de l'activité. La « *rhétorique de la promesse technologique* »⁶⁸² est également mobilisée par les partenaires du projet pour appuyer la validité de l'activité et rejeter l'existence de risques liés à la mise en œuvre du projet de méthanisation.

« Ce qui amène des odeurs c'est le fait de stocker de la matière même très peu de temps avant de rentrer dans le digesteur. Et c'est ce qui fait que chez [nom du porteur de projet] par exemple ou d'autre projet, tout le bâtiment de réception des matières ils sont sous atmosphère contrôlée, aspiration de l'air, biofiltre, pour pas avoir de soucis d'odeurs. »⁶⁸³

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p. 41.

⁶⁸¹ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁶⁸² Francis CHATEAURAYNAUD, « Sociologie argumentative et dynamique des controverses : l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe », *A contrario*, juin 2011, vol. 16, n° 2, p. 140.

⁶⁸³ Entretien Solagro, 12 mai 2017

Dans ces conditions, l'existence des risques induits par l'activité de méthanisation est d'abord mise en évidence par le public enquêteur *via* l'identification de situations dans lesquelles des problèmes se sont produits. Parallèlement, tandis que le porteur de projet et ses partenaires affirment l'absence de risque du projet de méthanisation, l'enquête du public montre que plusieurs installations de méthanisation ont été construites sur la base de la garantie de leur innocuité. **La mise en perspective de l'avènement de conséquences problématiques lors de la mise en œuvre de la méthanisation avec la promesse, antérieure à cette mise en œuvre, de la neutralité de l'activité pour son environnement d'accueil caractérise l'émergence d'une situation d'incertitude.** Ainsi, tandis que « *le risque est le résultat d'un processus qui voit des incertitudes converties en autant de dimensions qui peuvent faire l'objet d'une action* »⁶⁸⁴, le public enquêteur observe un phénomène de négation des risques associés à la méthanisation par les promoteurs de l'activité. Les conséquences problématiques de la mise en œuvre de la méthanisation ne semblent ainsi avoir fait l'objet d'aucune action ni anticipation de la part des exploitants des usines de méthanisation visée par l'enquête. **Les risques associés à l'activité de méthanisation identifiés par le public sont ainsi « convertis en incertitudes ».**

4. « Les » méthanisations et leurs conséquences

Si les déchets agricoles se prêtent bien au fonctionnement de la méthanisation, les matières organiques susceptibles de faire l'objet d'un traitement par méthanisation ne sont pas limitées à cette source spécifique et sont au contraire très variées. Le terme « méthanisation » recouvre ainsi des réalités diversifiées.

« [Le terme « méthanisation »], c'est comme le mot agriculture. Vous avez plein de choses depuis l'agriculture intensive, l'agriculture biologique, le gars qui travaille sur ses 1°000 mètres carrés qui est maraîcher, le gars qui

⁶⁸⁴ Olivier BORRAZ, *Les politiques du risque*, Sciences Po Gouvernances, Paris, Sciences Po, les presses, 2008.

travaille sur les fermes de 10°000 hectares dans le nord est brésilien. Oui c'est un terme générique. »⁶⁸⁵

La principale différence résultant de la nature de la matière organique méthanisée tient au pouvoir méthanogène de cette matière, c'est à dire la quantité de méthane qu'elle est susceptible de produire. La France a fait le choix d'orienter le développement de la filière méthanisation autour de l'usage des déchets, et les évaluations réalisées notamment par l'ADEME montrent une prédominance nette de la disponibilité de matière organique dans le secteur agricole qui représenterait près de 90% du gisement. En dépit de cette prédominance du gisement détenu par le secteur agricole, la méthanisation est néanmoins mise en œuvre dans d'autres secteurs d'activité, également producteurs de matière organique. Pour illustrer la variété des secteurs concernés par la méthanisation, on peut citer les installations de méthanisations dédiées au traitement des déchets de l'industrie agro-alimentaire, celles associées au traitement des boues de station d'épuration, ou encore les usines de méthanisation destinées à traiter la fraction fermentescible des ordures ménagères.

« Vous avez en méthanisation, allez, cinq ou six types de méthanisation. Vous avez déjà un effluent quelconque : une fromagerie qui a du petit lait, une cave viticole qui a des effluents viticoles... Eux leur objectif c'est de traiter les effluents (...) Donc il y a ce premier système qui existe. Deuxième système c'est un système des acteurs notamment agro-alimentaires industriels qui ont des déchets plutôt solides et qui les traitent majoritairement en interne. (...) Le troisième, c'était le choix de certains pays de quitter le nucléaire et de faire des productions en énergie. Donc c'est le choix de l'Allemagne, de faire majoritairement des cultures énergétiques pour faire de la production d'énergie avec le maïs. (...) Après il y a une catégorie qui se développe maintenant, c'est des sociétés de traitement de déchets qui récupéraient des déchets, qui les traitaient par compostage jusqu'à présent. Et maintenant, avec la collecte des biodéchets, (...) il y a des industriels qui commencent à

⁶⁸⁵ Entretien ADEME, 17 mars 2017

investir dans la méthanisation. (...) Après il y a une catégorie qui concerne plutôt tout ce qui est déchets ménagers assimilés, les stations d'épuration urbaines. (...) Et il manque ensuite la méthanisation agricole. »⁶⁸⁶

La variété des intrants méthanisables doit être rapportée à la diversité des moyens envisageables pour réaliser l'opération de méthanisation. La variabilité des formes de méthanisation, tant au regard des procédés technologiques mis en œuvre que des intrants utilisés, fait alors écho à la variabilité des nuisances et des risques engendrés par l'activité.

Au fil de son enquête, l'association AUE31 met ainsi en évidence une variété de risques associés à l'activité de méthanisation, de l'explosion à la pollution des sols en passant par les nuisances auditives et olfactives. L'association envisage alors la méthanisation comme un ensemble, sans distinguer entre la nature des intrants méthanisés ou le procédé technique mis en œuvre. De ce fait, aux termes de la page du site internet de l'association consacrée à la diffusion des contacts et liens documentaires utiles pour les visiteurs du site qui souhaiteraient en apprendre plus sur la méthanisation, figure un lien vers la documentation produite par l'association ARIVEM. L'association romainvilloise, qui lutte contre un projet de méthanisation associé à un tri mécano-biologique, sur un modèle comparable à celui mis en œuvre à Montpellier au sein de l'usine Améthyst, est présentée comme une « *association qui se bat contre les mêmes problèmes que nous en région Parisienne* ». Au contraire, du point de vue des concepteurs du projet étudié, un projet de méthanisation associé à un tri mécano-biologique comme celui de Romainville n'a guère de points de comparaison avec le projet étudié, si ce n'est sur l'usage du process de dégradation anaérobie de la matière organique. S'agissant des partenaires du projet, sa mise en perspective avec une usine de méthanisation associée à un tri-mécano biologique est disqualifiée comme relevant d'une posture « *irrationnelle* ».

« Parce qu'il y a eu Améthyst, et il y a eu le même souci à Angers, où il y a eu des soucis d'odeurs, et bien du coup qui font que les gens, ils ne mettent

⁶⁸⁶ Entretien ADEME, 17 mars 2017

pas du tout en relation les types d'installation. Du tout. Ils comparent les choses comme ça vient, comme ça. Et du coup ils contestent l'efficacité du système. Donc là on peut rien dire parce que du coup on rentre dans l'irrationnel. »⁶⁸⁷

La disqualification de l'argumentation déployée par le collectif d'opposition s'appuie notamment sur la mise en cause de la méthanisation des déchets ménagers après tri-mécano biologique, opérant en miroir une valorisation de la méthanisation spécifiquement agricole. Ainsi, la méthanisation des ordures ménagères est délégitimée compte tenu des volumes de matière devant être traités par les installations et les difficultés spécifiques afférentes à leur gestion. Les nuisances qu'elle provoque sont ainsi admises de manière convergente par l'ensemble des parties prenantes du projet. Pour les promoteurs du projet, soutenant le développement de l'activité de méthanisation à l'échelle nationale, cette délégitimation d'une portion spécifique de l'activité apparaît peu couteuse dans la mesure où les projets de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères après tri mécano-biologique tendent à disparaître du paysage national, compte tenu du retrait du soutien financier jusqu'ici accordé par les pouvoirs publics⁶⁸⁸. L'association FNE affiche elle aussi son opposition à une méthanisation appuyée sur le tri mécanique des ordures ménagères, compte tenu de l'impact de ce procédé sur la qualité des digestats produits.

« On a des limites. On sait quelle est notre limite haute. Et la limite haute c'est quand j'ai un système dépendant d'un tri des déchets qu'on considère malpropres, comme par exemple le tri mécano biologique qui est considéré comme pas bon par FNE parce qu'il y a trop de résidus plastiques et qu'après

⁶⁸⁷ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁶⁸⁸Plusieurs décisions de justice sont intervenues au sein des juridictions de l'ordre administratif pour invalider des décisions autorisant la mise en œuvre de projets de ce type. En 2015, la Ministre de l'environnement a également annoncé que le projet de TMB déployé dans la banlieue de Tarbes par le syndicat de traitement des déchets ne recevrait finalement aucun financement public. Enfin, désormais l'ADEME ne propose plus de financement pour ce type de projet.

derrière on ne peut pas utiliser le digestat, donc là il y a une problématique là-dessus »⁶⁸⁹

Plusieurs installations de ce type ont en effet fait l'objet de vives critiques et engendré d'importantes contestations de la part de riverains. La position de rejet par FNE de cette portion spécifique de l'activité est ainsi le fruit de l'appréciation portée par l'association sur l'expérience concrète de la méthanisation après tri mécanique des déchets ménagers sur le territoire national depuis le début des années 2010, donnant à voir la mise en œuvre par FNE d'une évaluation de l'activité au regard des conséquences des moyens qu'elle implique, appréciées dans le cadre de l'expérimentation sociale dont elle fait l'objet.

« C'est vrai que dans les années 2010, il y a quand même eu pas mal d'expériences que ce soit à Angers, que ce soit... on a vu paraître beaucoup de choses et donc effectivement on se pose des questions par rapport à ça. Et du coup les positions évoluent. Je pense qu'il n'y avait pas d'opposition systématique au départ. Il y avait peut-être des interrogations sur le réseau FNE, mais c'est clair que maintenant si on prend la position de FNE au niveau national sur le traitement bio-mécanique, c'est une position de refus quelque part. »⁶⁹⁰

Par conséquent, l'ensemble des parties prenantes intéressées au développement de la méthanisation en France convergent pour disqualifier la méthanisation après tri mécano-biologique des ordures ménagères. Du côté des promoteurs du projet, cette disqualification unanime constitue une opportunité de mettre en perspective des différentes formes de méthanisation, leur permettant de valoriser l'approche agricole de l'activité. La nature des déchets méthanisés est alors présentée comme un critère de différenciation des risques associés à la méthanisation. Dans cette perspective, la dimension agricole de l'activité est appréhendée comme un levier d'engagement de la confiance du public à l'égard de la méthanisation.

⁶⁸⁹ Entretien FNE, 18 juillet 2018

⁶⁹⁰ Entretien FNE 65, 21 février 2017

« Entre [le projet étudié] d'un côté et le SMTD⁶⁹¹ de l'autre, c'est pas du tout les mêmes approches, vraiment, en termes de risque et de capacité pour un expert à être droit dans ses bottes et de dire que ça sentira pas. C'est à dire que moi je pourrais pas, sur le SMTD, dire que ça ne sentira jamais quoi. Le risque il est, de fait, beaucoup plus important et sans commune mesure parce que les matières à traiter sont ... voilà.... sont déjà beaucoup plus importantes et beaucoup plus compliquées à gérer que dans une installation agricole où les matières sont vraiment beaucoup plus faciles quoi vraiment, beaucoup moins risquées. »⁶⁹²

Le conflit déployé autour du développement d'un projet d'usine de méthanisation associée à un tri mécano-biologique des déchets ménagers dans les Hautes-Pyrénées illustre cet « effet de levier » de la comparaison entre ce type de méthanisation et une version de l'activité qualifiée dans le domaine agricole. Le projet de méthanisation des ordures ménagères du département des Hautes-Pyrénées, dit « UTV 65 »⁶⁹³, associant l'activité à un tri mécanique des ordures, a fait l'objet d'une contestation vive, menée notamment par les riverains du site devant accueillir cette usine. Un terrain jouxtant ce site a également été envisagé pour accueillir le projet « Eden Agro », correspondant à des installations de méthanisation qui visent à traiter des matières agricoles et animales. Ce second projet de méthanisation, qui dépassait, à l'époque de son introduction, le volume maximal permettant de procéder à une simple déclaration des installations auprès de l'autorité préfectorale, a fait l'objet d'une procédure d'autorisation soumise à enquête publique. Tandis que le projet UTV 65 a donné lieu à l'émergence d'un conflit important entre le syndicat de traitement des déchets et une partie de la population, conduisant même à l'installation d'une ZAD⁶⁹⁴ sur le terrain envisagé pour accueillir les

⁶⁹¹ Le SMTD 65 est le syndicat mixte de traitement des déchets des Hautes-Pyrénées qui portait le projet « UTV 65 » visant la construction d'une usine de méthanisation associée à un tri mécano-biologique, comparable à l'usine Amétyst de Montpellier ou encore à l'usine envisagée à Romainville.

⁶⁹² Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁶⁹³ Unité de traitement et valorisation

⁶⁹⁴ « Zone à défendre »

installations, le projet Eden Agro n'a, lui, fait l'objet d'aucune contestation, semblant bénéficier de la mise en perspective avec le projet de tri mécanique des ordures.

« Nous avons juste à côté, de l'autre côté du grillage, un projet privé de méthanisation sur déchets agricoles (...), soumis à autorisation, mais qui lui, n'a généré aucune contestation. »⁶⁹⁵

« Moi je lui ai dit, je l'ai rencontré plusieurs fois, ton truc il a l'air de tenir la route, on te fait confiance, mais on va pas te louper. »⁶⁹⁶

En dépit d'un contexte de forte contestation déployée à l'égard d'un projet de méthanisation dans son voisinage immédiat, le projet Eden Agro est parvenu à susciter la confiance du public connecté au projet d'UTV 65. La confiance à l'égard de cet « autre » projet de méthanisation s'est construite au prisme de la comparaison des différentes modalités envisageables pour la mise en œuvre de l'activité, la comparaison des méthanisations sur la base des intrants sur lesquels reposent leur fonctionnement pesant alors favorablement sur l'évaluation d'un projet de méthanisation plus agricole.

« En même temps c'est de l'argent privé, c'est pas... Et puis c'est pas les poubelles. »⁶⁹⁷

La mise en exergue des conséquences de la méthanisation des ordures ménagères après tri mécanique est donc susceptible de peser favorablement sur l'appréciation faite par le public de l'activité de méthanisation adossée à l'usage d'intrants d'origine agricole. Cependant, dans le cadre du projet étudié, ce prisme comparatif ne permet pas de valoriser le projet à travers la mise en évidence des différences dans les conséquences observées selon le type de méthanisation mise en œuvre. Au contraire, le projet est négativement rapproché de la méthanisation des ordures ménagères. Notamment, la technologie envisagée pour le traitement

⁶⁹⁵ Entretien SMTD, 14 juin 2017

⁶⁹⁶ Entretien ADRISE, 24 février 2017

⁶⁹⁷ Entretien FNE 65, 21 février 2017

des odeurs dans le cadre du projet étudié est comparable à celle mise en œuvre pour l'usine Améthyst de Montpellier. Le porteur de projet affirme que l'usine qu'il projette de construire ne générera pas d'odeurs pour le voisinage au regard des moyens techniques mis en œuvre pour faire obstacle aux nuisances, tandis que l'enquête menée par le public lui a permis de déterminer l'insuffisance des mesures mises en place dans l'usine languedocienne pour traiter les odeurs. Dans ces conditions, bien que la comparaison entre les deux installations soit disqualifiée par les promoteurs du projet au regard de la différence d'intrants utilisés, la technologie de traitement des odeurs employée dans le projet peine à mobiliser la confiance du public.

« Chez [nom du porteur de projet], tout le bâtiment de réception des matières ils sont sous atmosphère contrôlée, aspiration de l'air, biofiltre, pour pas avoir de soucis d'odeurs. Et donc on a eu beau faire ça, en base hein, avant qu'on nous le demande, les opposants ont dès le départ contesté l'efficacité de ce type de système qui a pourtant fait toutes ses preuves, sauf sur une installation qui est à Montpellier, qui s'appelle Amétyst qui est en fait... c'est notre gros boulet parce que cette installation, qui traite des déchets ménagers donc vraiment le plus risqué, bah du coup a de gros soucis d'odeurs, ça on peut pas les nier. Et du coup on se traine ce problème là sur d'autres projets. Et du coup on est mis dans le même sac sur une installation comme [nom du porteur de projet] qui traite des déchets végétaux, déchets de champs et autres, avec une installation qui traite 60 000 tonnes de déchets de repas et autres, qui sont autrement plus odorants quoi. »⁶⁹⁸

Outre la méthanisation des déchets ménagers après tri mécano-biologique, la variété des formes de méthanisation intégrée par l'association AUE31 dans son enquête transparaît à travers la mise en évidence d'autres exemples. Ainsi, sur le site du constructeur de l'usine de méthanisation de Fresnoy-Folny au sujet de laquelle l'association retranscrit le déroulement d'un incendie survenu en 2012, il est indiqué qu'elle traite un volume de 18 000 tonnes de matières organiques, dont 2 000 tonnes de boues de STEP, 4 000 tonnes de lisiers et 3 000

⁶⁹⁸ Entretien Solagro, 12 mai 2017

tonnes de déchets d'industries. Si le volume de déchets traités par ces installations apparaît comparable à celui du projet contesté, la nature des intrants est assez différente, tandis que le procédé technique mis en œuvre est celui de la voie liquide. La référence à l'usine Méthalandes d'Hagetmau appelle une remarque comparable puisque l'usine landaise traite annuellement 136 000 tonnes de déchets, contre 20 000 tonnes pour le projet contesté par AUE31. Enfin, la visite effectuée par deux membres de l'association auprès d'un site de compostage concerne un procédé différent de celui de la méthanisation. Le compostage est en effet un process aérobie de dégradation de la matière, donc pour lequel la matière organique est laissée à l'air libre, tandis que la méthanisation suppose au contraire d'être réalisé dans un espace étanche, sans oxygène. Les nuisances olfactives susceptibles de résulter de l'un ou l'autre des procédés de dégradation de la matière organique ne sont donc pas nécessairement comparables. Dans ces conditions, la légitimité des éléments d'information relatifs aux risques apportés dans le débat par les opposants est disqualifiée par les promoteurs du projet au motif que cette documentation serait sans rapport avec le projet envisagé.

« Le dossier c'était un dossier inadapté dans le sens où il était à charge complète, et sur des informations qui n'étaient pas en corrélation avec le projet tel que l'avait exposé [le porteur de projet]. Et après quand on met tout comme ça, c'est un espèce de... c'est un dossier à charge, sans réflexion »⁶⁹⁹

S'agissant des risques allégués par l'association AUE31, le porteur de projet met en évidence que les occurrences de situations problématiques relevées par les opposants dans le cadre de leur enquête correspondent à des installations différentes de celles envisagées dans son projet. Il rapporte ainsi les éléments de la contestation aux problèmes rencontrés par des techniques de méthanisation différentes du procédé qu'il envisage de mettre en œuvre.

« Ensuite vous avez tout ce qui est des produits à pistons, à turboréacteurs, là qui sont plutôt utilisés par les gros traiteurs de déchets, qui ont pas très

⁶⁹⁹ Entretien Association EE, 22 mars 2017

bonne presse, et puis que je trouve compliqués dans leur façon d'être gérés ou exploités. Ils ont eu quelques problèmes. Mais bon, c'est en général utilisé pour les traiteurs de déchets. »⁷⁰⁰

La diversité « des » méthanisations selon les matières qu'elles traitent devient ainsi un facteur de délégitimation de l'argumentation d'opposition à l'activité, permettant d'extraire le projet des controverses déployées sur d'autres sites de méthanisation. Pour les promoteurs du projet, il s'agit ainsi de mettre en évidence la confusion opérée par le public avec d'autres technologies.

« Sur la méthanisation, il n'y a pas une méthanisation, il y a des méthanisations. Et les gens prennent un exemple de méthanisation, et il déroule tout le reste en disant : c'est tout le temps comme ça. »⁷⁰¹

Les risques résultant de l'activité de méthanisation sont renvoyés à « une autre » méthanisation. Pour les promoteurs du projet, cette approche ouvre l'opportunité de disqualifier l'argumentation des opposants par la dénonciation de l'inadéquation des éléments sur lesquels elle s'appuie et permet d'espérer pouvoir faire cesser la contestation par une meilleure information et sensibilisation du public sur ces différences technologiques⁷⁰². Du point de vue du public enquêteur, la confusion entre les différentes formes de méthanisation renforce les incertitudes attachées au projet.

En définitive, la dimension innovante et peu standardisée de la méthanisation agricole, les résultats contrastés de l'enquête du public sur promesse d'innocuité de l'activité et la diversité des formes de méthanisation favorisent la constitution d'un champ d'incertitudes autour du projet étudié. Cette situation d'incertitude engage ainsi le public enquêteur à articuler la poursuite de son développement sur la constitution d'un lien de confiance.

⁷⁰⁰ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁷⁰¹ Entretien Conseil régional Occitanie, 16 juin 2017

⁷⁰² Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », *op. cit.*

II. Les sources de la confiance : le rapport du public à la structuration de l'activité

Le développement de l'activité de méthanisation emporte l'identification d'un besoin de confiance entre les parties prenantes déployées autour de l'activité. Il convient par conséquent d'interroger les sources d'émergence de cette confiance. Dans un contexte de tension entre confiance assurée et confiance décidée (1), l'asymétrie des positions du porteur de projet et du public à l'égard du risque emporte l'insuffisance d'une approche de la confiance envisagée dans une perspective strictement interpersonnelle (2) et invite à considérer l'origine institutionnelle de la confiance du public (3).

1. Tension sur la nature du lien de confiance

D'après Niklas Luhmann, il existe deux sortes de confiance⁷⁰³. La confiance « assurée », fondée sur un savoir, correspond à la situation dans laquelle un individu sait ce qui va se passer. La confiance « décidée » correspond au contraire aux situations dans lesquelles il n'est pas nécessaire ou impossible d'avoir une confiance « assurée », en particulier lorsqu'il est impossible d'opérer une prédiction des comportements et de leurs conséquences. La confiance décidée est corrélée à l'identification d'une situation d'incertitude sur les comportements tandis que la confiance assurée correspond au contraire à un état de prévisibilité des comportements et de leurs conséquences. Cet état de la confiance, qu'elle soit décidée ou assurée, n'est pas figé. Au contraire, au cours de leurs transactions, les individus peuvent osciller entre ces différentes formes de confiance⁷⁰⁴. La confiance décidée, dès lors qu'elle requiert un engagement préalable de la part des individus, présuppose une situation de risque⁷⁰⁵. En rejetant l'existence de risque associé à l'activité de méthanisation, le porteur de projet oriente donc la transaction qu'il établit avec le public sous l'angle de la prévisibilité des conséquences de

⁷⁰³ Niklas LUHMANN, « Confiance et familiarité. Problèmes et alternatives », *Réseaux*, 2001, vol. 108, n° 4, pp. 15-35 ; Adam B. SELIGMAN, « Complexité du rôle, risque et émergence de la confiance », *op. cit.*

⁷⁰⁴ Johann CHAULET, *La confiance médiatisée : la confiance et sa gestion au sein des communications médiatisées*, Toulouse, France, Université Toulouse-Jean Jaurès, 2007.

⁷⁰⁵ Niklas LUHMANN, « Confiance et familiarité », *op. cit.*

l'activité. Il délimite ainsi la transaction établie avec le public dans le champ de la confiance assurée. L'engagement du public dans le projet doit alors résulter de la garantie de l'absence de risque. Cette affirmation est néanmoins confrontée à la difficulté de faire l'objet d'une démonstration. Les promoteurs du projet déplorent ainsi leur incapacité à convaincre la population de l'existence d'un système de méthanisation exempt de nuisance.

« Vous les amenez même sur un site où il n'y a pas d'odeur, ils vont trouver une odeur quand même. Ou ils vont vous dire « sur un autre site ça sent ». »⁷⁰⁶

En effet, la mise en perspective de l'expérience sensible, vécue par les deux membres de l'association lors de leur visite du site de compostage de Villeneuve d'Olmes, avec le récit des nuisances décrites par les riverains disqualifie l'ambition de démontrer l'innocuité des installations projetées par la mise en œuvre d'un déplacement sur un site de méthanisation tel que celui organisé à l'initiative de GRDF avec les élus de la communauté d'agglomération. L'enquête mise en œuvre par le collectif conclut à l'insuffisance de ce type de démarche pour écarter l'existence des risques de nuisance olfactive de la méthanisation. Pour l'association AUE31, la prévisibilité de la qualité des moyens mis en œuvre pour construire une méthanisation exempte de nuisances olfactives ne peut résulter de la mise en œuvre d'une expérience isolée. Au contraire, l'expérience des membres de l'association de l'absence d'odeurs insupportables autour du site éveille leur suspicion à l'égard de la promesse d'innocuité olfactive du projet de méthanisation étudié au regard du récit des nuisances fait par les riverains rencontrés lors de leur visite.

La contestation suscitée par l'activité de méthanisation est mise en relation par les promoteurs du projet avec un climat général de défiance à l'égard du monde industriel en conséquence des scandales politiques, sanitaires et environnementaux qui émaillent l'actualité. Dans cette perspective, *« les conflits permettent d'exprimer un agrégat de ressentiments,*

⁷⁰⁶ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

frustrations, méfiances multiples »⁷⁰⁷. Tandis que la classe politique exprime traditionnellement une défiance à l'égard de la population, l'époque moderne serait ainsi marquée par un « changement de camp » de la méfiance, traduisant la désillusion citoyenne à l'égard de la politique⁷⁰⁸.

*« Je pense qu'il y a aussi le fait que les gens se sont sentis trahis dans tout un tas de domaines par des entreprises. C'est le scandale du sang contaminé, c'est le scandale de, tout un tas de scandales qui font qu'il n'y a plus de confiance dans les entreprises. Donc tout ce que dit l'entreprise est jugé comme pas du tout évident. Et d'ailleurs lié à ça il y a eu la montée de mouvements que ce soit négationnistes, que ce soit comment on dit conspirationnistes, on ne nous dit pas la vérité et cetera, qui parfois vont reposer sur des faits réels, où il y a effectivement eu des gens qui ont cherché à cacher la vérité. »*⁷⁰⁹

Les acteurs engagés autour du développement du projet de méthanisation pointent ainsi leur incapacité à faire (pré)valoir leur point de vue en conséquence de la défiance avec laquelle sont reçus leurs discours par le public. Dans cette perspective, la mise en exergue d'une méfiance généralisée du public à l'égard des acteurs économiques et politiques correspond à une absence de lien de confiance assurée, lien qui permet traditionnellement aux premiers d'agir sans remise en cause systématique de leur comportement par le public. Les promoteurs de la méthanisation déplorent alors la démarche critique des collectifs d'opposition à l'égard des projets de méthanisation, qui traduirait une défiance imputable à une accumulation d'occasions de trahison de la confiance accordée par les citoyens à divers sujets, mais sans rapport avec les acteurs impliqués dans le développement de la méthanisation. Dans ce contexte, le positionnement critique du public est assimilé soit à une posture irrationnelle, soit à une défense

⁷⁰⁷ Rémi BARBIER, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », *op. cit.*, p. 131.

⁷⁰⁸ Charles-Édouard SÉNAC, « 3. Le contrôle populaire des élus », dans Claudia SENIK (dir.), *Crises de confiance ?*, Recherches, Paris, La Découverte, 2020, pp. 56-72, disponible sur <https://www.cairn.info/crises-de-confiance--9782348065866-p-56.htm> (Consulté le 9 mars 2021).

⁷⁰⁹ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

d'intérêts non légitimes et dissimulés. Les promoteurs de la méthanisation mettent ainsi en évidence leur propre méfiance à l'égard du public, dont le comportement à l'égard du développement de l'activité de méthanisation apparaît, lui aussi, chargé d'incertitudes.

« On va avoir ces arguments (...) venant en fait de riverains proches qui ne pensent pas vraiment ce qu'ils sont en train de dire à mon avis, mais plutôt à la recherche d'arguments pour justifier, pour expliquer ou pour donner une meilleure image au fait que ils ont, ils ne sont pas d'accord avec l'implantation à cet endroit-là. »⁷¹⁰

Le public est renvoyé à un état psychologique de déviance trouvant sa source dans les errances passées des autorités politiques et économiques. La réaction critique du public à l'égard de l'activité de méthanisation joue finalement comme facteur de confirmation du bienfondé de sa mise à l'écart initiale, au stade du développement du projet, dès lors qu'il serait finalement dans l'incapacité d'apprécier comme indiscutables les informations qui lui sont distribuées par les parties prenantes du développement du projet. Dans ces conditions, l'enquête critique menée par le public sur la valeur de l'activité caractérise, pour le porteur de projet, la manifestation d'une défiance injustifiée à l'égard du projet qu'il porte.

« Et puis c'est toujours un peu cette défiance vis à vis je vais dire des entrepreneurs, des services de l'État, des politiques. Donc dès qu'il y a quelque chose qui sort, bé on n'y croit pas, c'est faux, vous allez voilà... Vous nous racontez des conneries. Enfin globalement c'est ça. »⁷¹¹

Ainsi, du point de vue des partenaires du projet, l'enjeu de construction d'une relation de confiance se caractérise par la recherche d'un lien de confiance assurée, basé sur la garantie des comportements des participants à la relation et de leurs conséquences. L'approche de la confiance, telle qu'elle est entreprise par le porteur de projet et ses partenaires, oriente les transactions qui se nouent avec le public autour de la prévisibilité de l'activité telle qu'elle sera

⁷¹⁰ Entretien Cabinet de concertation, 13 décembre 2018

⁷¹¹ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

mise en œuvre localement, à l'exclusion de l'identification d'un risque afférent à son fonctionnement. Dans cette perspective, la confiance qui doit être accordée par le public repose alors sur l'engagement des promoteurs du projet à affirmer l'inexistence de risques entourant l'activité. Les seules incertitudes qui demeurent relèvent ainsi du comportement des acteurs du développement de la méthanisation, l'activité étant elle, découplée de toute forme de doute. Partant, une telle orientation des transactions déployées autour du projet de méthanisation dans la perspective d'un lien de confiance assurée se traduit par une disqualification de l'enquête, menée par le public, tendant à l'identification des conséquences de l'activité de méthanisation appréhendées en termes de risques. L'argumentaire développé par le porteur de projet défend en effet le développement de son projet sur le fondement de la disqualification des risques qu'il emporte. Il ambitionne ainsi d'extraire le développement de l'activité du champ de la confiance décidée, à travers l'affirmation tant de l'absence d'incertitude quant à la technologie mise en œuvre et ses conséquences que de la prévisibilité du comportement des parties prenantes associées au développement du projet. Dans ces conditions, tandis que le collectif d'opposition identifie des incertitudes associées à la mise en œuvre de l'activité de méthanisation, le conflit qui émerge autour du projet met ainsi en évidence une tension sur la nature du lien de confiance, entre confiance assurée et confiance décidée, recherché par les parties prenantes déployées autour du projet de méthanisation. Cette tension sur la nature du lien de confiance se traduit par une méfiance réciproque du public et des promoteurs du projet.

2. L'asymétrie des positions à l'égard du risque

Le porteur de projet tend à orienter la transaction établie avec le public autour du projet de méthanisation dans le champ de la confiance assurée, correspondant à une situation de prévisibilité des comportements et de leurs conséquences. Articulée sur l'innocuité de l'activité de méthanisation, cette prévisibilité repose par conséquent sur la garantie du comportement du porteur de projet lui-même. La confiance du public doit ainsi trouver sa source dans la caractérisation de la prévisibilité des actions individuelles du porteur de projet.

La confiance du public à l'égard des porteurs de projets d'énergie renouvelable est en effet réputée favoriser l'acceptation locale des projets⁷¹² et l'inclusion du porteur de projet au sein de la communauté locale, par opposition à un projet de méthanisation mené par un investisseur externe, peut être considérée comme un facteur de renforcement de cette confiance⁷¹³. Dans cette perspective, un lien de confiance doit donc s'établir à l'égard du porteur de projet, *via* notamment le dialogue qu'il instaure avec la population et son intégration dans la communauté locale. Cette inclusion du porteur de projet au sein de la communauté comme gage de développement de la confiance renvoie à l'identification du haut niveau de confiance « assurée » qui se déploie dans les sociétés traditionnelles organisées autour des liens de parenté, grâce à un haut niveau de prédictibilité des comportements des individus prenant appui sur une combinaison de familiarité et de sanctions⁷¹⁴. Selon cette approche, la bonne inclusion du porteur de projet au sein de la communauté locale doit favoriser la prédictibilité de son comportement. Cette idée présente des familiarités avec celle d'intérêts « enchâssés » développée par Russel Hardin⁷¹⁵ selon laquelle la confiance d'un individu repose sur le fait qu'il a des raisons de penser que l'autre partie prenante à la relation possède un intérêt à se montrer digne de cette confiance, caractérisant une approche stratégique de la confiance dans une dynamique de coopération des individus⁷¹⁶.

Dans cette perspective, à l'occasion de la présentation du projet lors de la réunion publique organisée par l'association EE en octobre 2016, le porteur de projet et son épouse tentent de souligner leur inclusion dans la communauté locale en mettant en lumière les points de connexion entre leur situation, tant personnelle que professionnelle, avec la défense des intérêts collectifs. Leur engagement dans l'agriculture biologique et leur qualité de parents de jeunes

⁷¹² Jessica B. GRAHAM, Janet R. STEPHENSON et Inga J. SMITH, « Public perceptions of wind energy developments: Case studies from New Zealand », *Energy Policy*, New Zealand Energy Strategy, septembre 2009, vol. 37, n° 9, pp. 3348-3357 ; Arthur JOBERT, Pia LABORGNE et Solveig MIMLER, « Local acceptance of wind energy », *op. cit.* ; Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », *op. cit.* ; Marie-Christine ZÉLEM, « Les énergies renouvelables en transition : de leur acceptabilité sociale à leur faisabilité sociotechnique », *op. cit.*

⁷¹³ Kahsay Haile ZEMO, Toke Emil PANDURO et Mette TERMANSEN, « Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance », *op. cit.*

⁷¹⁴ Adam B. SELIGMAN, « Complexité du rôle, risque et émergence de la confiance », *op. cit.*, p. 42.

⁷¹⁵ Russell HARDIN, *Trust*, Cambridge, UK, Polity, 2006.

⁷¹⁶ Olivia LEBOYER, « L'énigme de la confiance », *Commentaire*, 2017, n° 3, p. 499.

enfants leur permettent de mettre en évidence leur propre intérêt à défendre un environnement local sain et exempt de risques, aussi bien pour la pérennité de leur labellisation professionnelle que pour la protection de la santé de leurs enfants.

« En particulier [le porteur de projet] qui a commencé, a montré l'implication personnelle qu'ils avaient dans ce projet, en tant qu'agriculteur écolo, en tant qu'énergie renouvelable, le fait que je sais pas, elle était mère de famille, enfin un truc un peu affectif. Mais bon. L'affectif, il était dans la salle mais pas forcément là-dessus. »⁷¹⁷

L'argumentaire déployé tend à mettre en évidence la confiance du couple d'agriculteurs à l'égard du procédé prévu dans le projet, selon l'idée qu'aucun individu ne s'exposerait volontairement à un danger. Il s'agit ainsi de démontrer l'absence de risques engendrés par les installations de méthanisation sur leur environnement immédiat en tentant de « rationaliser » les données du problème à partir de leur propre situation. Cette argumentation n'emporte toutefois pas la conviction de l'auditoire.

Le rejet par le public de cette argumentation met en évidence l'existence d'une « asymétrie sociale » face au trouble que constitue l'introduction de l'activité de méthanisation dans l'espace public⁷¹⁸. En effet, si la situation des porteurs de projet vis-à-vis des installations de méthanisation les expose à un danger équivalent à celui du reste de la population, les profits susceptibles d'être engendrés par l'activité différencient les données du calcul coût-bénéfice et donc l'exposition aux risques des uns et des autres, risques dont l'évaluation est nécessairement monétarisée⁷¹⁹. Dans ces conditions, ils échouent à bâtir une relation de confiance avec le public sur le fondement de la similarité de leur situation avec celle de la population locale, dès lors que les bénéfices retirés de l'activité projetée les placent dans des situations fondamentalement différentes. L'asymétrie des situations des parties prenantes d'une relation n'est pas étrangère à la notion de confiance dans la mesure où celui qui octroie sa confiance se place dans une

⁷¹⁷ Entretien Association EE, 22 mars 2017

⁷¹⁸ Patrick CHASKIEL, « Luhmann et le mystère du risque technologique. Un retour de l'opinion publique ? », *Réseaux*, 2008, vol. 151, n° 5, p. 65.

⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 78.

situation de dépendance vis-à-vis de celui qui la reçoit, alors même que les « *les relations de dépendance sont intrinsèquement asymétriques* »⁷²⁰. Cette asymétrie des positions dans la relation est l'une des caractéristiques de la confiance dès lors que l'une des parties prenantes de la relation dispose du pouvoir de réaliser l'action conformément ou non aux attentes d'une autre partie qui elle, est placée dans une situation d'impuissance par rapport à la mise en œuvre de cette action. Cette asymétrie dans la production de l'action, caractéristique de la relation de confiance, ne doit cependant pas être confondue avec l'asymétrie face aux conséquences de l'action.

Cette tension autour de l'argument de l'équivalence de l'exposition au risque entre le porteur de projet et la population riveraine met en évidence la nature de la position du porteur de projet à l'égard de l'activité de méthanisation. En effet, pour caractériser une situation de confiance, il est nécessaire que les coûts possibles de l'action soient supérieurs aux bénéfices recherchés. Cette exigence trace la frontière entre les situations de confiance et celles de « calcul rationnel » aux termes desquels un individu choisit de mener une action au regard du niveau acceptable des dommages qu'il est susceptible d'endurer relativement aux avantages qu'il pourrait au contraire en retirer⁷²¹. En l'espèce, compte tenu du bénéfice qu'il projette de retirer du fonctionnement des installations, le porteur de projet appuie sa démarche sur une logique de calcul rationnel plutôt que sur une logique de confiance à l'égard du procédé technologique mis en œuvre. Ainsi, il échoue à faire émerger la confiance du public à l'égard de l'activité de méthanisation en miroir de sa propre situation.

Dans ces conditions, l'asymétrie des situations du porteur de projet et du public à l'égard des conséquences de la méthanisation nous conduit à interroger l'ambition d'identifier la notion de confiance dans une perspective strictement interpersonnelle.

⁷²⁰ Jack BARBALET, « A characterization of trust, and its consequences », *op. cit.*, p. 368. ; Traduction personnelle de « *relations of dependence are inherently asymmetrical* »

⁷²¹ Niklas LUHMANN, « Confiance et familiarité », *op. cit.*, p. 22.

3. Confiance interpersonnelle et transaction avec l'activité

Selon Louis Quéré, il est possible d'identifier plusieurs sources de la confiance. La première source de confiance est « l'expérience » qui permet de « *former des attentes quant aux conduites futures* » et d'estimer les chances de satisfaction de ces attentes⁷²². À cet égard, nous avons déjà pu constater que l'enquête du public sur le répertoire d'expériences de la méthanisation constitue le creuset d'émergence des incertitudes associées à l'activité. En outre, lors de l'annonce du projet de méthanisation, son porteur est déjà implanté sur le territoire, sur lequel il exerce son activité agricole ainsi qu'une activité de BTP. Dans ces conditions, le rapport à « l'expérience » des conduites passées du porteur de projet est à la disponibilité du public pour identifier les motifs de lui faire ou non confiance, à travers une enquête dirigée sur les conditions d'exercice de ces activités.

Une deuxième source correspond à « l'appartenance catégorielle » qui permet d'appuyer l'attribution de la confiance « *sur une connaissance des propriétés généralement attribuées aux membres d'un groupe ou d'une catégorie donnée, ou sur celle des valeurs et des normes réputées régler leurs comportements* »⁷²³. En l'espèce, le porteur de projet peut être identifié via son appartenance au monde agricole ou au secteur du bâtiment, appartenance susceptible d'engager une qualification du projet par le public autour des valeurs qui régissent les catégories « agriculteur » ou « entrepreneur ». Cette source d'émergence de la confiance est celle reconnue par les partenaires du projet. Pour eux, la disqualification du projet par le public est associée à la disqualification dont ferait l'objet le porteur de projet lui-même, au regard de son appartenance catégorielle au groupe des « chefs d'entreprise », conçu comme vecteur de constitution d'un ressentiment collectif.

« *Il est autant agriculteur que moi je suis alpiniste. Enfin certes il a une exploitation agricole mais il est avant tout chef d'entreprise quoi. Il a du BTP. Je pense qu'il est plutôt bien intégré dans les différents réseaux localement. Donc effectivement on s'aperçoit que certainement il cristallise pas mal de*

⁷²² Louis QUÉRÉ, « La structure cognitive et normative de la confiance », *op. cit.*, p. 145.

⁷²³ *Ibid.*

jalousie sur sa réussite, comme du Dubousquet à l'époque sur Montans. C'est un peu voilà c'est des profils, ils sont clivants ces gens-là. Donc forcément c'est très compliqué. »⁷²⁴

Cette lecture permet ainsi aux partenaires du projet de méthanisation de dissocier le conflit qui a émergé à l'occasion de son annonce au grand public du projet lui-même et, plus largement, de l'activité de méthanisation dans son ensemble. Le déficit de confiance accordé par le public au projet est réduit à une problématique strictement interpersonnelle qui se noue dans les transactions établies entre le public et le porteur de projet au regard de l'identité professionnelle de ce dernier.

Néanmoins, à l'occasion du conflit qui émerge lors de l'annonce du projet, tandis que le public retranscrit publiquement des éléments d'enquête dédiés à l'identification des modalités de mises en œuvre de l'activité de méthanisation et de ses conséquences, identification sur la base de laquelle il formalise le rejet du projet, il ne propose aucun argumentaire dédié aux autres activités menées par le porteur de projet. Il convient de relever que cette retranscription ne permet pas d'affirmer qu'aucune enquête dédiée à ces activités n'a été menée par le collectif d'opposition. L'absence de publication d'un argumentaire constitué autour de ces activités montre cependant qu'elles ne constituent pas un élément incontournable de l'appréciation portée par le public sur le projet de méthanisation ou, *a minima*, un élément suffisant pour caractériser l'émergence de la confiance ou de la méfiance du public.

Au contraire, l'association s'attache à mettre en évidence un ensemble d'informations et commentaires ayant pour objet d'identifier les caractéristiques de l'activité de méthanisation telle qu'elle relève du cadrage institutionnel dont elle fait l'objet. Dans ces conditions, il apparaît que le public oriente la construction du lien de confiance à l'égard du projet au regard d'une enquête consacrée à l'activité de méthanisation en tant que système d'action, traduisant la construction d'un rapport de confiance articulé à la structuration de l'activité, indépendamment du lien interpersonnel établi avec le porteur de projet.

⁷²⁴ Entretien Conseil régional Occitanie, 16 juin 2017

À cet égard, Louis Quéré identifie les institutions comme troisième source possible de la confiance. Tout en soulignant que la confiance est une caractéristique des transactions interpersonnelles, il met en évidence la pertinence d'accepter l'idée d'une confiance attribuée à une institution, autrement dit un système de règles, rejoignant en ce sens l'idée de « *confiance objective* » développée par Dominique Schnapper à travers laquelle l'auteur identifie le cadrage institutionnel des comportements comme une source de réduction de la complexité sociale, connectant ainsi la confiance « luhmanienne » à une origine institutionnelle.

« La confiance objective constitue une donnée élémentaire de toute vie en société. (...) Dans nos sociétés, l'ordre social repose d'abord sur des règles de droit, abstraites par nature, et des institutions ; les qualités personnelles des individus entrent de moins en moins en ligne de compte. La sécurité juridique, grâce à laquelle les individus peuvent « s'attendre » à ce que leurs comportements soient appréciés et éventuellement sanctionnés, est le grand principe qui permet de stabiliser les comportements des hommes et de les rendre prévisibles, de réduire ainsi la complexité de la vie sociale. C'est bien cette « attente » ou cette confiance qui est la « définition même de tout acte collectif »⁷²⁵

Khodyakov propose également d'aborder la confiance comme un phénomène complexe dans une perspective tridimensionnelle distinguant la confiance interpersonnelle « épaisse » caractérisée par des liens forts, la confiance interpersonnelle « mince » caractérisée par des liens faibles et enfin la confiance institutionnelle⁷²⁶.

L'observation des transactions nouées autour du projet de méthanisation étudié tend à confirmer cette grille d'analyse en mettant en évidence que la confiance du public se construit non pas seulement dans une perspective interpersonnelle à l'égard du porteur de projet, mais

⁷²⁵ Dominique SCHNAPPER, « En qui peut-on avoir confiance ? », *Commentaire*, 2010, n° 4, p. 978.

⁷²⁶ Dmitry KHODYAKOV, « Trust as a Process », *op. cit.*, p. 116., traduction personnelle de « *strong ties (thick interpersonal trust), weak ties (thin interpersonal trust), and institutions (institutional trust)* »

également au regard de la structuration de l'activité elle-même, indépendamment des qualités personnelles ou catégorielles de celui qui souhaite la mettre en œuvre.

Le public constitué autour du projet de méthanisation s'extrait d'une approche strictement interpersonnelle de la confiance, exclusivement envisagée dans la perspective de la relation qui le lie avec le porteur de projet. Ce constat conduit par conséquent à interroger la prévisibilité de l'activité de méthanisation telle qu'elle résulte de son cadrage institutionnel. Il convient donc d'identifier les caractéristiques du cadrage de la méthanisation et d'observer leur influence sur la prévisibilité de la mise en œuvre de l'activité afin de mettre en évidence les conséquences de cette articulation sur la constitution de la confiance du public à l'égard du projet.

III. Les raisons de la méfiance : la dynamique institutionnelle de déréglementation

Möllering conceptualise la confiance comme un processus composé de trois éléments : l'attente (expectation), l'interprétation et la suspension⁷²⁷. Selon l'auteur, l'attente, autrement dit le résultat obtenu à la fin du processus par la combinaison de l'interprétation et de la suspension, concerne l'expérience de la réalité qui fournit de « bonnes raisons » de faire le saut vers l'inconnu que caractérise l'établissement du lien de confiance. À cet égard, J. Dewey rapporte la prévisibilité des conséquences de l'action au cadrage prescriptif dont elle fait l'objet.

« ...le public lui-même étant incapable de prévoir et d'évaluer toutes les conséquences, établit certaines digues et certains canaux de sorte que les actions soient enfermées dans les limites prescrites et soient de ce fait suivies de conséquences relativement prévisibles »⁷²⁸

Il souligne ainsi le rôle de la réglementation pour guider l'action.

⁷²⁷ Guido MÖLLERING, « The Nature of Trust », *op. cit.*

⁷²⁸ John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, *op. cit.*, p. 137.

« Les règles de droit sont en fait l'institution des conditions dans lesquelles les personnes prennent des dispositions les unes avec les autres. Elles sont des structures qui canalisent l'action »⁷²⁹

Lorsque les conséquences d'une activité sont perçues par un public, elles génèrent un « intérêt commun » induisant le besoin d'instituer des organismes capables de veiller sur ces intérêts. Selon J. Dewey, « *la quête de certitude devient, par conséquent, la recherche de méthodes de contrôles, autrement dit la régulation des conditions du changement eu égard à leurs conséquences.* »⁷³⁰

Le cadrage réglementaire de la méthanisation ne semble cependant caractériser aucune ambition des pouvoirs publics de peser sur les acteurs du développement de la méthanisation pour limiter l'avènement des risques (1), ne permettant dès lors pas d'identifier les conditions d'émergence de la confiance du public à l'égard de l'activité et conduisant en outre à douter de l'influence des process de « contrôle qualité » mis en œuvre par les parties prenantes de la filière industrielle sur la constitution d'un tel lien à l'avenir (2).

1. Le cadrage réglementaire des risques

Lors de la présentation du projet étudié au grand public, la réglementation applicable à la méthanisation est immédiatement dénoncée par le public contestataire comme insuffisamment protectrice. L'affirmation par les partenaires du projet de la parfaite légalité des caractéristiques de celui-ci, du point de vue notamment de la taille des installations ou encore de leur emplacement à proximité de la population, conduit le public à remettre en cause la législation elle-même.

⁷²⁹ *Ibid.*, p. 138.

⁷³⁰ John DEWEY, *La quête de certitude*, *op. cit.*, p. 145.

La seule réponse qu'ils avaient était du style : **"on a le droit."**

Selon leurs propres aveux, la réglementation est légère ; ils ont donc **le droit** de construire à 50 m des habitations (ce n'est pas de leur faute si la réglementation est stupide !) ; ils ont **le droit** d'être à 35 m du cours d'eau et tant pis s'il y a un risque d'inondation et de pollution! **Ils ont le droit. Ils ont le droit de puer (5 U odeur). Ils ont le droit** de faire ce qu'il veulent de leur terrain et tant pis si vos maisons ne valent plus rien. (Au passage vous ne pouvez pas peindre vos volets de la couleur que vous voulez ni faire du bruit avec votre tondeuse à n'importe quelle heure, mais eux ils peuvent nous faire prendre des risques et produire des nuisances! Ils ont le droit « de nous pourrir la vie et de nous faire crever puisque ce sera avec des normes et des règlements respectés »)

731

L'enquête vient ainsi mettre en évidence le manque d'attention porté par les pouvoirs publics à la maîtrise de ces conséquences de l'activité.

a. *Substitution d'intrants et rentabilité des installations*

Une dernière page de la rubrique « Des exemples » du site internet de l'association AUE31 relaie un article, paru en avril 2014 dans le journal Sud-Ouest, au sujet des nuisances olfactives générées par l'utilisation de la plateforme de méthanisation de Saint-Pierre-d'Eyraud en Dordogne pour réaliser le séchage des boues d'une station d'épuration.

<http://www.sudouest.fr/2014/04/25/les-mauvaises-odeurs-du-methaniseur-derangent-1535271-1733.php>

Bergeracois : les mauvaises odeurs du méthaniseur dérangeant

A La Une Bergerac

Publié le 25/04/2014 à 10h15 par Émilie Delpeyrat

732

D'après l'article, ces nuisances sont dénoncées par les élus locaux au titre du détournement des installations qu'elles manifestent. En effet, ces derniers affirment que cette opération de séchage des boues n'était pas prévue au lancement de l'activité, la serre utilisée à cet effet devait accueillir le digestat après méthanisation. De son côté, le responsable des installations assure que cette évolution est parfaitement légale. Le commentaire de l'association AUE31 au sujet cet article caractérise une nouvelle fois « *les promesses non tenues* » et met ainsi en évidence

⁷³¹ AUE31. *La soirée du 24 Octobre 2016 salle Hermès*. Compte rendu. 26 octobre 2016. En ligne : page Facebook AUE31

⁷³² AUE31. *A SAINT PIERRE D'EYRAUD DES PROMESSES NON TENUES : "Jamais on nous a dit que des boues viendraient sécher dans la serre....."*. 9 mai 2017. En ligne : Site internet de l'association AUE31

l'impossibilité pour l'association de formaliser des certitudes quant à la pérennité du contenu de la méthanisation projetée dès lors qu'il apparaît légalement possible pour un responsable d'installation de méthanisation de prendre des distances avec les caractéristiques initiales du projet. Les contraintes réglementaires qui pèsent sur l'activité méthanisation ne permettent pas de prémunir la population riveraine contre une éventuelle évolution des modalités de fonctionnement des installations.

En Dordogne sur le site de Saint Pierre d'Eyraud le projet a été modifié. La population et les élus avaient donné leur accord pour l'utilisation de déchets agricoles et n'avaient pas envisagé ce scénario ; d'autres déchets que prévus ont été ajoutés, des déchets de l'industrie agroalimentaires, des boues de station d'épuration, etc..; graves problèmes d'odeurs. Le méthaniseur déclare "avoir tout fait dans le respect de la réglementation "(2 avril 2014)

733

Dans une perspective similaire, la pérennité des modalités d'approvisionnement de l'usine est également source d'incertitudes. La stabilité économique de l'activité de méthanisation dépend en effet de la stabilité d'alimentation des méthaniseurs. La production d'énergie est directement indexée sur la quantité et la nature de la matière intégrée dans le processus de digestion. La rentabilité des investissements déployés pour construire les installations de méthanisation dépend ainsi de la régularité de revente de l'énergie qu'elles produisent. Cette rentabilité fait l'objet d'un calcul prévisionnel reposant sur l'anticipation du volume et de la qualité de la matière qui sera méthanisée. Le porteur du projet étudié illustre ce constat lorsqu'il affirme la nécessité de stabilité du volume d'approvisionnement du méthaniseur, seule capable de garantir l'amortissement des investissements engagés pour la construction des installations.

« Nous [en voie sèche] on peut diminuer l'approvisionnement. Mais il faut pas parce que si vous diminuez l'approvisionnement, vous diminuez le chiffre d'affaires. Mais il y a pas de risque de fonctionnement à diminuer le volume

⁷³³ Ibid.

d'intrant. Sauf que vous avez un outil qui est plus du tout adapté au prévisionnel. »⁷³⁴

La dimension substituable de l'alimentation des méthaniseurs constitue ainsi une conséquence de l'adossement de la filière à l'utilisation des déchets plutôt qu'à l'usage des cultures céréalières dédiées. Les installations doivent ainsi être capables de fonctionner avec différents types de déchets afin de pouvoir faire face à l'éventuelle rupture du gisement alimentant le méthaniseur. Ce besoin d'adaptabilité met en évidence la possible fragilité des modalités d'approvisionnement du méthaniseur. Compte tenu des investissements engagés pour la construction des installations de méthanisation, il devient alors indispensable d'envisager de traiter d'autres intrants que ceux visés initialement par le projet.

« On doit concevoir des installations qui peuvent s'adapter au fait que, par exemple, quelqu'un va arrêter de faire des vaches et donc n'aura plus de fumier, et dans ce cas-là il va plutôt faire des céréales et donc plutôt apporter au méthaniseur d'autres matières végétales. (...) Donc nous, notre job, c'est de construire des installations qui soient assez souples pour pouvoir s'adapter aux évolutions de ration. Et ça c'est sûr que c'est le quotidien des projets parce que l'agriculture c'est pas un long fleuve tranquille on a beaucoup trop de crises et autres, qui font que les élevages sont pas forcés de perdurer pour la méthanisation quoi. (...) On prévoit des installations assez souples pour ne pas être tenus d'aller chercher des déchets très spécifiques, et pour pouvoir éventuellement substituer de la ressource par une autre si jamais on a un déficit ponctuel de matière. »⁷³⁵

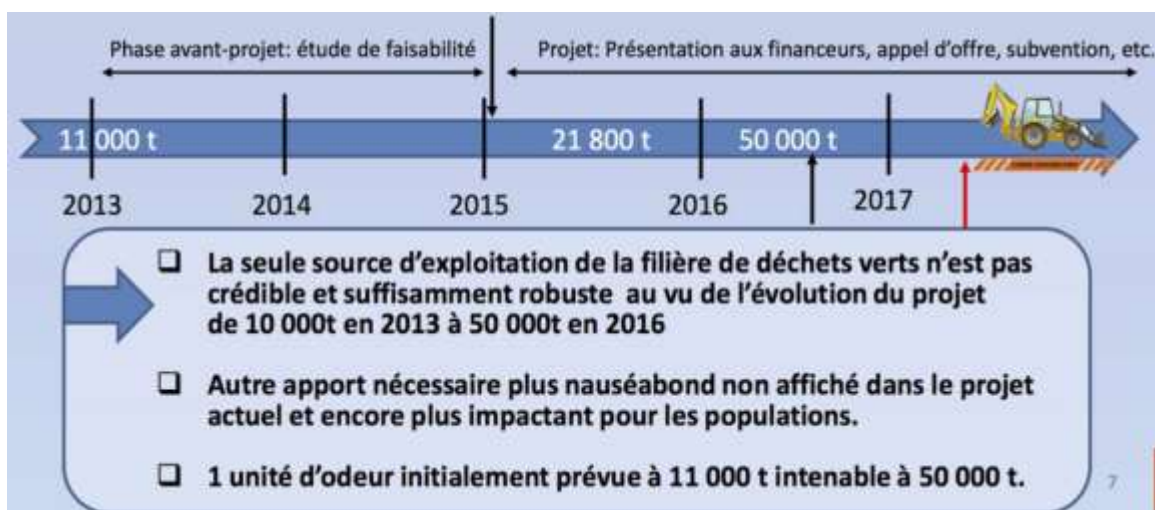
Pourtant, les défenseurs du projet disqualifient les conclusions de l'enquête menée par le collectif d'opposition au sujet des risques de la méthanisation, affirmant que les intrants envisagés pour alimenter les installations projetées ne génèrent ni risques ni nuisances. Ils

⁷³⁴ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁷³⁵ Entretien Solagro, 12 mai 2017

jugent ainsi la contestation illégitime sur le fondement de la distinction des différentes pratiques de la méthanisation. Néanmoins, cette innocuité du process de méthanisation dépend de la stabilité avec laquelle l'usine est alimentée et donc de la pérennité de la disponibilité des intrants tels qu'ils sont décrits dans le projet. Le projet étudié repose sur un approvisionnement venant, pour un tiers, des résidus de céréales produits par l'agriculteur porteur du projet dans sa propre exploitation, pour un autre tiers, de fumiers équins récupérés dans les centres équestres alentours, le dernier tiers correspondant aux déchets verts de la collectivité. Cette architecture de l'alimentation du méthaniseur se révèle néanmoins incertaine, la disponibilité des déchets verts de la collectivité locale n'étant par exemple pas garantie, circonstance dénoncée par le public enquêteur.

« Je comprends pas comment Solagro, ils ont pu laisser passer ça. C'est tellement évident. Justement Clair Vert a passé un contrat avec la déchetterie de [nom de commune], qui récupère tous les déchets verts des environs. Et [le porteur de projet] avait dit « je vais récupérer ces déchets verts ». Et bien non, s'il y a un contrat avec Clair Vert, Clair Vert ne va pas laisser tomber le contrat pour le laisser à un collègue. »⁷³⁶



⁷³⁶ Entretien Chercheur agronome, 31 mai 2018

⁷³⁷ AUE31. *Risque de déviance*. 5 mars 2017. En ligne : site internet AUE31

Le porteur de projet envisage d'ailleurs l'alimentation du méthaniseur avec ces déchets verts comme une simple opportunité à laquelle il conviendrait, en cas d'indisponibilité, de substituer une autre matière.

« Grosso modo j'ai pas le truc mais c'est 5/6000 tonnes de déchets verts, pour 15 000 tonnes de déchets agricoles. Et puis quand bien même, si c'était moins de déchets urbains, ce serait aussi intéressant. On a mis ça parce que c'est ce qu'on a identifié localement. »⁷³⁸

Cette approche met en évidence que, dans une perspective d'optimisation économique du fonctionnement de l'activité de méthanisation, celle-ci est envisagée sous l'angle de la nécessité d'adaptation des installations aux aléas de la production de déchets méthanisables.

« À Auch, ils ont une usine de méthanisation, et finalement ils allaient chercher des carcasses à Bordeaux parce qu'ils manquaient un peu de matière première. »⁷³⁹

Le public contestataire identifie cette possibilité d'évolution de l'alimentation du méthaniseur lors de l'enquête et met ainsi en évidence que la réglementation n'interdit pas la substitution de la matière initialement prévue par le projet par une autre. Il existe par conséquent une incertitude sur la pérennité de l'alimentation du méthaniseur par les intrants visés par le projet, tandis que la nature des intrants méthanisés est un facteur d'articulation des risques et nuisances emportés par la construction des installations. S'agissant des nuisances olfactives, la nature des intrants méthanisés est en effet identifiée, de manière convergente par l'ensemble des parties prenantes déployées autour du projet, comme une cause majeure de développement des odeurs.

« Par définition en fait la fermentation en soi elle est faite en milieu confiné, pas du tout d'oxygène, elle est totalement inodore. Le digestat qui sort est

⁷³⁸ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁷³⁹ Entretien FNE 65, 21 février 2017

inodore aussi. En fait le gros risque c'est sur les intrants. Ce qui amène des odeurs c'est le fait de stocker de la matière, même très peu de temps, avant de la rentrer dans le digesteur. »⁷⁴⁰

La dépendance économique du porteur de projet à l'égard d'un fonctionnement des installations de méthanisation conforme aux prévisions relatives au volume de production d'énergie ne lui permet pas de s'engager sur la pérennité d'approvisionnement du méthaniseur tel qu'il résulte du projet. À l'inverse même, cet intérêt du porteur de projet pour la stabilisation de la production d'énergie tend plutôt à « garantir » une démarche de substitution de matière en cas de modification des filières d'approvisionnement du méthaniseur.

Par conséquent, le public identifie la possible évolution des matières accueillies par les installations de méthanisation, tandis que le cadrage institutionnel de l'activité *via* la réglementation ne s'oppose pas à la substitution des matières devant faire l'objet du traitement par méthanisation. **Seule la rentabilisation des investissements économiques semble dès lors peser sur les modalités d'approvisionnement du méthaniseur, opérant un renversement de la garantie des comportements attendus, dans le sens non pas du maintien d'une solution d'approvisionnement conforme au projet mais dans celui d'une adaptation des intrants au regard de leur disponibilité.**

b. La législation des odeurs comme démonstration de l'absence de risque

La législation n'impose pas de contrainte particulière relative à la gestion des odeurs générées par l'activité de méthanisation. Il n'existe ni seuil, ni procédé technologique devant obligatoirement être mis en œuvre. Seules les installations les plus importantes, soumises à la procédure d'autorisation, doivent obligatoirement mettre en œuvre un état initial des odeurs consistant à faire expertiser par un « jury de nez » la situation olfactive avant leur mise en service. Pour toutes les installations soumises aux procédures de déclaration ou d'enregistrement, la gestion des nuisances olfactives est ainsi laissée à la discrétion des constructeurs et porteurs de projets. Il apparaît dès lors que le relèvement du seuil de mise en

⁷⁴⁰ Entretien Solagro, 12 mai 2017

œuvre de la procédure d'autorisation décidé par le gouvernement en juin 2018, au profit du renforcement de la procédure d'enregistrement, engage des conséquences du point de vue des garanties offertes à la population en matière de protection contre les éventuelles nuisances olfactives générées par l'activité de méthanisation.

Selon l'agriculteur porteur du projet étudié, la réglementation applicable à la gestion des odeurs favorise la sphère industrielle de traitement des déchets.

« La loi dit : vous avez droit de faire une méthanisation sans traitement d'odeur à 50 mètres d'une maison. Mais même ça c'est une aberration, c'est scandaleux. Parce que là vraiment vous posez problème. (...) [La législation] est trop souple. Beaucoup trop souple. Il faudrait qu'elle soit beaucoup plus directive. Il y aurait beaucoup moins de sujet à contestation. C'est beaucoup trop souple. Mais encore une fois ça a été... pourquoi ça a été fait ? A mon avis les lobbyistes institutionnels des grands groupes traiteurs de déchets, ils ont essayé d'avoir le truc le plus large possible en disant : de toute façon, nous, on va faire ça pour traiter les ordures ménagères. »⁷⁴¹

Cette dénonciation de la souplesse de la réglementation lui permet de mettre en valeur la démarche de conception de ses installations, plus rigoureuse que celle exigée par le législateur.

« C'est à dire qu'on s'est imposé des règles anti-nuisances qui sont bien au-delà des lois. »⁷⁴²

De son côté, la filière industrielle intéressée au développement de la méthanisation pèse en faveur d'une limitation des exigences techniques attachées à la gestion des nuisances olfactives, dans une perspective de maîtrise des coûts de construction. En effet, les pouvoirs publics étatiques souhaitent pousser la filière à une baisse des coûts de production de la

⁷⁴¹ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁷⁴² *Ibid.*

méthanisation⁷⁴³. Cet objectif de baisse des coûts de production se traduit par l'adoption d'une baisse des tarifs d'achat du biogaz en novembre 2020⁷⁴⁴, reposant sur le calcul prévisionnel du poids sur les finances publiques étatiques que représenterait le maintien de l'ancienne nomenclature de ces tarifs tandis que, d'après la commission de régulation de l'énergie (CRE) « *La rapidité du développement de la bulle confirme que les conditions de soutien actuelles ne reflètent plus les coûts réels de la filière* »⁷⁴⁵. Ainsi, dans ce contexte de pression des pouvoirs publics sur les coûts de production de la méthanisation, l'un des objectifs poursuivis par GRDF consiste dans la réduction des coûts de la filière afin que celle-ci demeure économiquement attractive. Il en résulte que les installations de méthanisation doivent pouvoir être construites sans justifier des investissements trop importants.

Dans ce contexte, le regard porté par GRDF sur le projet étudié se révèle critique devant l'importance des investissements consacrés à la gestion des nuisances olfactives. Ce regard critique traduit l'ambition que le projet ne constitue pas la référence d'un seuil minimal concernant les investissements nécessaires sur ce point, investissements qui alourdissent la conception du projet, son coût, la surface de son emprise au sol et le dimensionnement nécessaire pour les rentabiliser. À l'instar de la réglementation imposant la réduction des risques à la source des usines Seveso, GRDF défend ainsi une logique d'acceptabilité économique de la méthanisation, ambitionnant de limiter les efforts de réduction à la source des risques de nuisances olfactives⁷⁴⁶.

« De toute façon dans le procédé qu'il avait prévu, d'ailleurs il avait prévu des choses qui n'étaient pas, à mon sens, vraiment nécessaires puisqu'il avait prévu un bâtiment en dépression, complètement couvert. Par rapport à ce qu'il apportait, c'était pas nécessaire. Très honnêtement. Il avait pris des

⁷⁴³ Réponse du Ministère de la transition écologique et solidaire publiée dans le JO Sénat du 23/05/2019, page 2788 : « *Le Gouvernement souhaite développer la filière de production du biogaz en conciliant objectif ambitieux et baisse des coûts* »

⁷⁴⁴ Décret n° 2020-1428 du 23 novembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel

⁷⁴⁵ Délibération n°2020-223 de la Commission de régulation de l'énergie du 10 septembre 2020 portant avis sur les projets de décret et d'arrêté modifiant les dispositifs de soutien à la filière biométhane

⁷⁴⁶ Marie-Gabrielle SURAUD, « La mise en œuvre d'un plan de prévention des risques technologiques : acceptabilité économique vs réduction des risques », *Natures Sciences Sociétés*, 2019, n° 3, pp. 267-277.

précautions énormes. Énormes par rapport au besoin. (...) Le fumier équin ne sent pas tellement. Alors évidemment si vous êtes à 10 mètres ça sent. Ça c'est sûr. Mais déjà à 100 m, si c'est bâché, enfin j'en sais rien. En tout cas un bâtiment en dépression c'est pas nécessaire. »⁷⁴⁷

De son côté, le porteur de projet affirme avoir recherché un procédé technique garantissant l'absence de nuisances olfactives par les installations de méthanisation qu'il projette de construire. Des recherches, questionnant l'acceptation par la population suisse d'installations de méthanisation, estiment en effet que les porteurs de projet ont intérêt à se concentrer en premier lieu sur les efforts de préventions des odeurs nauséabondes⁷⁴⁸. À cet égard, le haut niveau d'ambition affiché par le porteur de projet autour de la prise en compte de la problématique du traitement des odeurs semble faire écho à cette approche du développement de la méthanisation guidée par les conditions d'acceptation des installations par les riverains. L'enjeu de gestion des nuisances olfactives est en outre construit dans une mise en perspective avec la situation olfactive initiale du territoire d'accueil du projet : celle de l'absence d'odeurs nauséabondes. En effet, le terrain envisagé pour accueillir les installations de méthanisation est une friche. Aucune odeur, liée notamment à l'activité agricole du porteur de projet, n'y est donc associée.

« Donc nous si on fait un constat de zéro odeur, et bien il faut qu'il y ait zéro odeur. Mais quand on dit ça aux gens ils nous disent on vous croit pas parce que partout ailleurs ça pue. Et moi j'ai pas... C'est difficile de répondre, si ce n'est de dire désolé, nous on a essayé de faire en sorte que ça pue pas. »⁷⁴⁹

L'enjeu de gestion des risques, et notamment des odeurs, liés aux installations projetées concerne plusieurs dizaines de personnes puisque l'emplacement envisagé pour leur construction se situe à moins d'une centaine de mètres d'un quartier résidentiel. À cet égard, la

⁷⁴⁷ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

⁷⁴⁸ Martin SOLAND, Nora STEIMER et Götz WALTER, « Local acceptance of existing biogas plants in Switzerland », *op. cit.*, p. 808.

⁷⁴⁹ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

législation prévoit une distance minimale de 50 mètres entre les digesteurs et les premières habitations⁷⁵⁰. Cette réglementation rend ainsi tout à fait possible l'inclusion de l'activité de méthanisation au sein d'une zone habitée.

La construction de ce seuil légal est notamment le résultat de l'étude réalisée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), pour le compte du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable en 2008, dédiée à l'étude de l'ensemble des risques liés aux procédés de méthanisation agricole et dont le principal objectif était de « *définir les règles de sécurité à mettre en place pour assurer une maîtrise des risques suffisante lors de l'exploitation de ces installations* »⁷⁵¹. Cette étude réalise un inventaire des distances de sécurité entre les installations de méthanisation et les bâtiments voisins préconisées en Suisse et en Allemagne. Le document met ainsi en évidence une importante variabilité de ces préconisations, en fonction des caractéristiques des installations, selon que les cuves de biogaz sont enterrées ou non, ou qu'il s'agisse d'une bache souple apposée sur une fosse à lisier, ou encore en fonction du volume de gaz stocké dans les cuves. Cette variabilité inscrit cependant la recommandation de distanciation de la méthanisation vis-à-vis des bâtiments voisins dans des valeurs comprises entre 3 mètres et 20 mètres. Ces valeurs renvoient à l'évaluation du périmètre d'impact des explosions susceptibles de survenir dans les installations de méthanisation. Le risque impliqué par l'unité de méthanisation est ainsi rapporté à une mesure de l'impact d'une explosion, dans une représentation « objective » du danger⁷⁵². Le risque d'explosion est ainsi fabriqué *via* l'identification de données chiffrées permettant de réaliser une hiérarchisation des dommages qui pourraient être causés aux personnes, aux biens ou à l'environnement⁷⁵³.

Le rapport de l'INERIS s'intéresse également au risque lié à l'émergence de nuisances olfactives aux abords des installations de méthanisation. Le rapport rappelle ainsi trois réglementations nationales afférentes à la gestion des odeurs, concernant les activités de

⁷⁵⁰ Arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

⁷⁵¹ INERIS, *Etude des risques liés à l'exploitation des méthaniseurs agricoles*, Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD), 18 janvier 2008, p. 129.

⁷⁵² Yannick BARTHE et Jean-Noël JOUZEL, « Risque, incertitude et pacification des conflits », octobre 2005, p. 210.

⁷⁵³ Claude GILBERT, « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2003, vol. 114, n° 1, p. 57.

traitement des cadavres et sous-produits d'origine animale, les élevages, et les unités de compostage, recommandant ou imposant une distance d'éloignement des habitations voisines comprises entre 100 mètres et 200 mètres selon les activités. Le risque de nuisance olfactive ne fait cependant l'objet d'aucune recommandation en termes de distanciation des habitations vis-à-vis des installations de méthanisation, en raison de l'incapacité des auteurs du rapport à proposer une représentation quantitative d'un tel risque.

La comparaison entre les concentrations dans l'environnement et le seuil olfactif de quelques substances¹⁶ peut permettre d'évaluer l'impact de cette nuisance sur les habitants à proximité du site. Cependant, de nombreux facteurs peuvent modifier l'intensité olfactive : l'état de vigilance, l'accoutumance, la température atmosphérique... Ainsi les seuils de détection peuvent être très variables d'un individu à l'autre. D'autre part, le mélange des substances modifie considérablement les types d'odeurs et les seuils olfactifs. Ces effets ne sont pas quantifiables (Il en est de même pour l'intensité d'une odeur). En l'état actuel des connaissances, l'impact des odeurs ne peut être pris en compte dans l'évaluation quantitative des risques sanitaires.

754

Il en résulte qu'à défaut d'être quantifiable, le risque d'émanation d'odeur par l'activité de méthanisation est invisibilisé du point de vue de la mise en place de mesures spécifiques visant à en protéger la population riveraine. La dimension calculable du risque constitue ainsi une condition de sa prise en charge par la puissance publique qui régleme l'activité.

« Si un danger se montre rétif à toute forme de domestication sous la forme d'un risque mesurable, alors il nous faut chercher des formes de pacification des conflits qui ne visent pas à les éradiquer, mais à les organiser. En somme, pour chaque danger, il convient de se demander s'il peut être géré comme un risque, donnant matière à des décisions scientifiquement fondées et non négociables, ou s'il faut plutôt l'envisager comme une incertitude, ouvrant sur la possibilité d'un arrangement discutable »⁷⁵⁵

La réglementation tend ainsi à faciliter l'identification de zones d'implantation pour les installations de méthanisation en exerçant une contrainte faible sur leur éloignement avec des

⁷⁵⁴ INERIS, *Etude des risques liés à l'exploitation des méthaniseurs agricoles*, op. cit.

⁷⁵⁵ Yannick BARTHE et Jean-Noël JOUZEL, « Les sociétés démocratiques face aux risques », op. cit., p. 215.

espaces habités. En même temps, du point de vue des promoteurs de la filière, la taille réduite du périmètre de protection doit permettre de souligner la faiblesse du risque représenté par la méthanisation, dans la perspective d'un risque exclusivement qualifié autour de la dimension explosive des installations. La réglementation peut ainsi être présentée comme particulièrement protectrice dès lors qu'elle propose un éloignement des habitations nettement supérieur aux estimations de la zone d'impact d'une explosion de ces installations.

« Le rayon de danger autour d'une installation de méthanisation, autour d'un digesteur est de 4 m. La zone d'explosion est de 4 mètres. C'est-à-dire que c'est vraiment le pire scénario : une membrane qui est enlevée d'un coup par un coup de vent, qu'on n'aura jamais mais bon, on n'a jamais vu mais bon, ça peut arriver, on ne sait jamais, il peut y avoir potentiellement une explosion. Eh bien le rayon de cette explosion est de 4 mètres. C'est ce qui explique pourquoi on peut être à 50 mètres d'un tiers quoi. 50 m c'est déjà 10 fois le risque. »⁷⁵⁶

La règle des 50 mètres permet à la fois de limiter les contraintes qui pèsent sur les porteurs de projet pour la recherche d'un terrain susceptible d'accueillir les installations en même temps qu'elle sert de justification à la faiblesse des risques engagés par la méthanisation. Dans le débat qui s'instaure avec les collectifs d'opposition à la méthanisation, la législation relative aux distances d'implantation des installations de méthanisation est ainsi envisagée par les promoteurs de l'activité non plus comme la conséquence de l'absence de risques mais comme sa démonstration.

« Moi, je pense qu'on peut mettre un méthaniseur n'importe où la réglementation l'autorise, c'est à dire que pour ce qui est des habitations, c'est 50 mètres du digesteur et du coup voilà, ça c'est la réglementation. Et dire qu'il faut mettre plus loin c'est commencer à envisager qu'il y a des

⁷⁵⁶ Entretien Solagro, 12 mai 2017

risques qui ne seraient pas pris en compte dans la réglementation. Donc moi, j'ai pas... Enfin pour moi, tout site est envisageable. »⁷⁵⁷

Partant, la législation relative aux conditions d'implantation de l'activité participe à la démonstration de l'innocuité de l'activité tout en excluant les nuisances olfactives du champ des risques qu'elle prend en charge. Dans ce contexte toutefois, à défaut de disposer de garanties dans le champ réglementaire, le public est conduit à s'approprier les résultats du répertoire d'expériences de la méthanisation relatif aux risques de nuisances olfactives associées à l'activité.

« Quand vous regardez sur Internet méthaniseur et que vous voyez tous les soucis de ceux qui vivent à côté d'un méthaniseur. Quand vous voyez que Monsieur De Rugi en avait inauguré l'année dernière et qui, un an après, puait d'une puanteur impossible. Alors que les services de l'État nous... Ils écrivent que, en effet, les anciens méthaniseurs, oui il y a peut-être des odeurs, mais dans les nouveaux il n'y en a pas. Mais non, c'est faux. Celui-là il est tout neuf, et c'était infernal pour les riverains. Un moment, il faut arrêter. Il y a des choses qu'on ne va pas méthaniser. Ou alors il faut faire ça dans des déserts, dans des endroits où il n'y pas de gens qui vivent. Ça fermente ça pue. Ça sent la charogne pourrie. Ça sent la boule puante, c'est vraiment dégueulasse. »⁷⁵⁸

L'enquête témoigne en outre que, une fois l'usine construite, les mesures de gestion des nuisances peinent à montrer leur efficacité, tandis que les coûts engagés pour la construction des installations invitent les porteurs de projet à maintenir l'activité en fonctionnement. L'irréversibilité des choix opérés dans la construction du projet est ainsi au cœur de

⁷⁵⁷ Entretien Cabinet de concertation, 13 décembre 2018

⁷⁵⁸ Entretien CNVM 1, 15 novembre 2019

l'argumentaire du collectif, et l'identification des « précédents » constitue le ressort principal de l'exigence d'anticipation des conséquences de l'activité⁷⁵⁹.

**La marche arrière est difficile voire impossible et les riverains subissent !
Tout avait été mis en oeuvre pour rassurer et contrer les fameuses "peurs
irrationnelles".**

760

À cet égard, Laurent Karsenty souligne que la confiance accordée ne saurait être « aveugle » et implique au contraire la constitution d'une stratégie de contrôle *a posteriori* des comportements⁷⁶¹. L'enquête menée par l'association tend pourtant à mettre en évidence la difficulté de procéder à un réajustement des comportements une fois la confiance accordée, au regard de l'inertie attachée à la mise en œuvre de l'activité de méthanisation.

c. L'urgence environnementale, levier de déréglementation

La filière industrielle autant que la sphère agricole parties prenantes du développement de la méthanisation en France réclament de concert un assouplissement des procédures administratives et l'introduction de mesures visant à limiter les recours contentieux à l'égard des projets de méthanisation⁷⁶². Le plan d'action bioéconomie présenté par le ministre de l'agriculture en février 2018 affirme ainsi que « *le développement de la méthanisation est freiné par la complexité administrative des procédures et les difficultés liées à l'épandage du digestat agricole* » et prévoit de « *lever les freins réglementaires à la méthanisation agricole* »⁷⁶³. Au même moment, le gouvernement installe le groupe national de travail sur la méthanisation,

⁷⁵⁹ Francis CHATEAURAYNAUD et Josquin DEBAZ, *Aux bords de l'irréversible*, op. cit., p. 170.

⁷⁶⁰ AUE31. HAGETMAU. 2 mai 2017. En ligne : Site internet de l'association AUE31

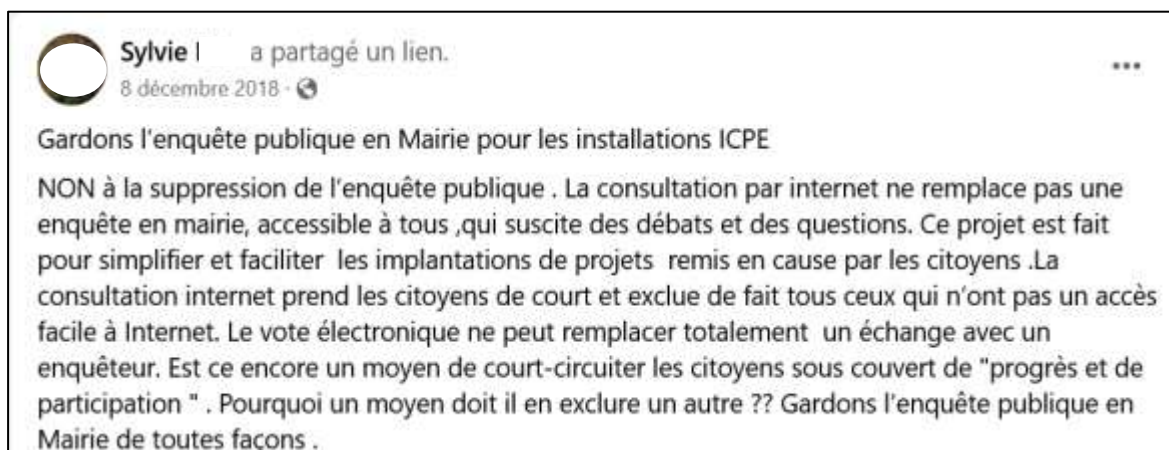
⁷⁶¹ Laurent KARSENTY, « Comment faire confiance dans les situations à risques », dans, Lièges, 45ème congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française (SELF), septembre 2010, p. 211.

⁷⁶² GAMBERINI, Giulietta. *Pourquoi le gouvernement veut accélérer l'essor du biogaz en France*. La Tribune. 23 février 2018. En ligne : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/pourquoi-le-gouvernement-veut-acceler-l-essor-du-biogaz-en-france-769653.html>

⁷⁶³ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, février 2018. *Une stratégie bioéconomie pour la France - Plan d'action 2018-2020*. Février 2018. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/une-strategie-bioeconomie-pour-la-france-plan-daction-2018-2020>

groupe « chargé d'accélérer le développement de la méthanisation »⁷⁶⁴. Les propositions de ce groupe de travail piloté par le ministère de la Transition écologique et solidaire indiquent alors l'ambition de diviser par deux les délais d'instruction des dossiers de déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), passant de 1 an à 6 mois. Les conclusions mentionnent également la volonté d'augmenter le seuil applicable à l'exigence d'obtention d'une autorisation ICPE, ce seuil correspondant désormais aux installations traitant 100 tonnes de déchet par jour contre 60 tonnes par jour auparavant. En outre, s'agissant de la réglementation de la loi sur l'eau, il est proposé que les méthaniseurs soumis à l'enregistrement ou à la déclaration ICPE soient désormais soumis au régime de « l'enregistrement » au titre de la loi sur l'eau, cette évolution ayant pour conséquence de soustraire ces projets aux procédures d'étude d'impact et d'enquête publique.

Le public contestataire identifie cette démarche d'assouplissement des procédures administratives à un recul des mesures garantissant la protection de la population.



765

L'argument principal de cette dynamique d'assouplissement des procédures administratives consiste dans l'accélération du développement des projets de production d'énergie renouvelable. La justification de cette ambition de multiplication des projets repose

⁷⁶⁴ Ministère de la transition écologique et solidaire. *Plan de libération des énergies renouvelables : Sébastien Lecornu installe le groupe de travail « méthanisation » en amont du Salon de l'Agriculture*. Communiqué de presse. 1^{er} février 2018.

En ligne : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.02.01_CP_GT_methanisation.pdf

⁷⁶⁵ Publication sur la page Facebook de l'association AUE31, 8 décembre 2018

sur la contribution de la méthanisation aux enjeux de transition écologique. Ainsi, au sujet du groupe de travail sur la méthanisation organisé par le gouvernement en février et mars 2018, le secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire déclare qu'« *il doit permettre l'accélération de l'installation d'unités de méthanisation qui contribueront à l'atteinte de nos objectifs de décarbonation de la production d'électricité* » et il ajoute que « *l'idée est d'aller vite* »⁷⁶⁶. L'urgence environnementale joue ainsi comme levier de légitimation de l'ambition de déréglementation de l'activité de méthanisation portée par la filière intéressée au développement de l'activité.

L'association FNE a participé au groupe de travail organisé par le gouvernement en 2018. Elle était d'ailleurs la seule association représentant les intérêts de la société civile véritablement intégrée au groupe, les deux autres associations environnementales -WWF et Zero Waste France- n'ayant participé qu'à des commissions techniques spécifiques. L'association apparaît donc comme partie prenante des conclusions publiées par le groupe de travail. L'instrumentalisation de l'urgence environnementale par les acteurs de la filière méthanisation la place néanmoins dans une position en tension entre sa volonté de supporter le développement d'une énergie renouvelable et sa mission de protection des intérêts de la population lui conférant un rôle de vigie citoyenne.

« C'est vrai que chez FNE (...) on a un positionnement qui est peut-être un peu plus nuancé que les acteurs de la transition énergétique dans la mesure où à chaque fois qu'on voit l'essor de certaines énergies renouvelables, que l'on promeut bien entendu, on est vigilant sur les impacts directs et indirects que cela peut entraîner sur l'environnement en termes de diversité. Et même plus largement sur l'équité, sur les questions d'accès à la Justice. (...) Donc c'est vrai qu'il y a certaines mesures de l'ordre de la simplification administrative, un peu de la restriction de l'accès à la justice, qui... En soi, l'idée de base des acteurs des filières et du gouvernement, c'est de réduire les

⁷⁶⁶ GOBERT, Vincent. *Quinze mesures pour doper la production*. La France Agricole. 26 mars 2018. En ligne : <https://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/methanisation-quinze-mesures-pour-doper-la-production-1,0.537414943.html>

temps de montage de projet pour qu'on ait un développement plus important des ENR sur le territoire. Mais en fait ils s'y prennent à l'envers parce que ce n'est pas en empêchant quelqu'un de former un recours qu'on va raccourcir les délais quoi. Donc voilà ça nous pose... Il y a une méthodologie qui nous pose un peu problème. »⁷⁶⁷

Les pouvoirs publics, sous la pression conjointe des acteurs tant industriels qu'agricoles intéressés au développement de la méthanisation, sont engagés dans un processus de déréglementation de l'activité, faisant écho à une tendance globale de « désinstitutionnalisation » selon laquelle les pouvoirs publics s'en remettent désormais largement à l'initiative privée pour la mise en œuvre de l'action environnementale⁷⁶⁸. Dans ce processus de déréglementation, l'urgence environnementale fait figure de justification. Ce rapport à l'urgence place FNE dans une situation de tension à l'égard de ses partenaires dans l'alliance constituée autour du développement de la méthanisation. **La sphère associative environnementaliste se retrouve ainsi en tension entre la mise en œuvre d'une action à finalité environnementale qu'elle réclame de longue date et la tendance de la sphère économique à chercher à se soustraire à la mise en discussion et, partant, à l'évaluation collective de la dimension environnementale de cette action au motif de l'urgence à agir.**

d. Tension entre sphères industrielle et agricole

Dans la perspective de renforcer cette accélération du développement de l'activité, les acteurs industriels de la filière pèsent sur les pouvoirs publics étatiques en vue d'obtenir un assouplissement des conditions d'alimentation des méthaniseurs. Dans le cadre du groupe national de travail sur la méthanisation animé par le gouvernement début 2018, la sphère industrielle ambitionne ainsi de développer des méthaniseurs de grande taille afin de soutenir les ambitions de productions énergétiques soutenues notamment par les entreprises gazières. Le secrétaire d'État à l'Énergie souligne d'ailleurs qu'il « *appelle à ce qu'on se concentre sur*

⁷⁶⁷ Entretien FNE, 18 juillet 2018

⁷⁶⁸ Nicole D'ALMEIDA et Ana Carolina LINS PELIZ, « Le façonnage médiatique de la question climatique », dans Thierry LIBAERT, Nicole d'ALMEIDA et Solange TREMBLAY (dirs.), *Développement durable: une communication qui se démarque*, Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, p. 103.

l'injection », mettant en évidence la position de force occupée par le secteur gazier dans le cadre des discussions menées par le groupe de travail.

Pour parvenir aux objectifs de rendement énergétique qu'elle poursuit, la filière industrielle souhaite faciliter la mobilisation de gisements additionnels aux matières agricoles pour réaliser la méthanisation, tels que les déchets de l'industrie agro-alimentaires, les biodéchets, ou les boues de stations d'épuration. C'est dans ce contexte que le groupe de travail conclut que « *les mélanges d'intrants deviendront donc possibles parce qu'ils sont nécessaires à la bonne performance de la méthanisation* »⁷⁶⁹. Lors de la publication des conclusions du groupe de travail, le gouvernement présente les quinze mesures du plan d'action comme consensuelles à l'égard de l'ensemble des parties prenantes réunies dans le groupe.

Un groupe de travail a été lancé en février dernier pour identifier les freins rencontrés, et je me réjouis de voir que les solutions présentées aujourd'hui sont largement soutenues par les acteurs de la méthanisation » a déclaré Sébastien Lecornu.

770

L'ambition de faciliter les mélanges d'intrants marque néanmoins le rôle prépondérant joué par la filière industrielle, portée notamment par les acteurs du secteur de l'énergie, dans la définition des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics étatiques. Cette ambition met alors en évidence une tension entre la filière industrielle intéressée au développement de la méthanisation et le monde agricole. L'AAMF et la FNSEA accueillent cet objectif avec méfiance, émettant « *de fortes réserves sur la proposition visant à rendre possibles les mélanges d'intrants comme les boues de stations d'épuration et les biodéchets. (...) Nous restons attachés à une réglementation ferme qui garantit un épandage des digestats fiables, gage d'une production alimentaire de qualité.* »⁷⁷¹ De son côté, la Confédération Paysanne estime que les mesures présentées par le gouvernement à l'issue du groupe de travail sont en

⁷⁶⁹ Ministère de la transition écologique et solidaire. *Conclusions du groupe de travail « méthanisation »*. Mars 2018. En ligne : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.03.26_DP_Conclusions_methanisation.pdf

⁷⁷⁰ Ministère de la transition écologique et solidaire. *Plan de libération des énergies renouvelables : Sébastien Lecornu présente les 15 conclusions du groupe de travail « méthanisation »*. Communiqué de presse. 26 mars 2018. En ligne : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.03.26_CP_Conclusions_methanisation.pdf

⁷⁷¹ CONTOUR, Benoît. *Méthanisation : l'agriculture attendait mieux*. Grand Troupeau Magazine. 4 avril 2018. En ligne : <https://www.grands-troupeaux-mag.fr/methanisation-lagriculture-attendait-mieux/> ; GOBERT, Vincent *Les détails qui fâchent*. La France Agricole. 28 mars 2018. En ligne : <https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/methanisation-les-details-qui-fachent-1,0.537230897.html>

réalité loin d'être consensuelles, dénonçant « *la généralisation de l'utilisation des boues de station d'épuration. L'épandage des digestats à partir de ces substrats est trop risqué et ce sont les paysan.ne.s qui en porteront les conséquences.* »⁷⁷² **Les propositions du groupe de travail mettent ainsi à jour l'existence d'une tension entre les ambitions de la sphère industrielle d'accroître le volume des installations de méthanisation et la crainte du monde agricole de perdre la maîtrise des matières épandues sur les surfaces agricoles dans le cadre d'une méthanisation dominée par les intérêts industriels et non plus agricoles.**

Nous ne sommes pas opposés à la labellisation en produit de certains digestats lorsque l'on est certains de sa provenance et de sa qualité. À nos yeux, le digestat, s'il veut être utilisé comme produit, doit répondre à un cahier des charges dédié et être soumis à un plan d'épandage 100 % agricole. Si les industriels ont un fort intérêt à transformer le digestat en produit, ils doivent être conscients que 95 % de la méthanisation proviendra demain directement du champ des agriculteurs et nous voulons en garder la maîtrise totale.

773

S'appuyant sur un argumentaire de « simplification » de la réglementation applicable à l'activité de méthanisation, le gouvernement adopte en 2020 un arrêté révisant le cahier des charges dit « Digagri » applicable pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation en tant que matières fertilisantes⁷⁷⁴. En effet le digestat, matière produite à partir de déchets, demeure un déchet après l'opération de méthanisation. Ce statut de déchet implique l'obligation soit de mettre en place un plan d'épandage pour pouvoir l'utiliser comme fertilisant soit d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour pouvoir le vendre. Le premier cahier des charges Digagri, adopté en 2017, avait ainsi déjà introduit la possibilité de sortir certains digestats de ce statut de déchet afin de les commercialiser et de s'affranchir de la mise en place d'un plan d'épandage, sous réserve de respecter les prescriptions de ce cahier. Cette évolution d'une logique « déchet » vers une logique « produit » repose sur un modèle de modernisation écologique faisant appel à l'industrie et au marché plutôt qu'aux politiques

⁷⁷² Confédération Paysanne. *Méthanisation : une fuite en avant vers le modèle agro-industriel*. 5 avril 2018. En ligne : <https://conf07.fr/2018/04/05/methanisation-une-fuite-en-avant-vers-le-modele-agro-industriel/>

⁷⁷³ ICART, Laura (propos recueilli par). *La méthanisation est une histoire de paysans, pour les paysans !*. Gaz d'aujourd'hui. 28 juin 2018. En ligne : <https://www.gazdaujourd'hui.fr/la-methanisation-est-une-histoire-de-paysans-pour-les-paysans/>. Interview du président de l'AAMF.

⁷⁷⁴ Arrêté du 22 octobre 2020 approuvant un cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation d'intrants agricoles et/ou agro-alimentaires en tant que matières fertilisantes

publiques et montre que la logique « produit » tend à devenir le nouveau format de référence réduisant l'espace dévolu à la logique « déchet »⁷⁷⁵.

À l'époque du premier cahier DigAari, cette exception à la règle du plan d'épandage et de l'AMM demeurait néanmoins limitée à des digestats issus de méthanisations de type agricole au sens du code rural⁷⁷⁶, autrement dit alimentées au moins pour moitié par des matières agricoles dans le cadre d'une structure appartenant majoritairement à un ou plusieurs exploitants agricoles. Cet assouplissement de la réglementation répondait alors à une volonté des agriculteurs méthaniseurs de faciliter la circulation et la valorisation économique du digestat tandis que les intrants permettant de bénéficier de cet assouplissement demeuraient limités.

La possibilité de sortir du statut de déchet pour le digestat est une opportunité pour assouplir la gestion quotidienne des unités de méthanisation. En effet, cela permet de répondre aux opportunités de son territoire d'intégrer de nouvelles surfaces d'épandage, encourager les échanges biomasses-digestat et accompagner les évolutions des sites. Cette souplesse est d'autant plus nécessaire dans les territoires où existent des tensions sur l'épandage des effluents (notamment pour ne pas empiéter sur les plans d'épandage des éleveurs).

777

De leur côté, les acteurs industriels de la filière réclamaient de pouvoir bénéficier d'une exemption similaire. Deux autres cahiers des charges adoptés en 2019 avaient étendu la liste des intrants permettant de produire un digestat libéré de sa qualité de déchet sans toutefois permettre l'application de ces prescriptions à des méthaniseurs non agricoles⁷⁷⁸. L'arrêté adopté en 2020 poursuit la dynamique d'élargissement de la liste des intrants permettant de s'affranchir des règles normalement applicables à l'utilisation du digestat mais prévoit en outre que ce nouveau cahier des charges soit applicable pour des digestats issus d'une méthanisation non agricole au sens du code rural. Le texte maintient le même niveau d'exigence s'agissant du

⁷⁷⁵ Steve JONCOUX, « L'intensification écologique de l'agriculture par la valorisation des déchets organiques : de l'écologisation aux inégalités », *Natures Sciences Sociétés*, novembre 2013, vol. 21, n° 2, p. 225.

⁷⁷⁶ « Le présent cahier des charges concerne des digestats bruts issus d'un processus de méthanisation de type agricole au sens des articles L. 311-1 et D. 311-18 du CRPM ». *Ibid.*

⁷⁷⁷ Direction générale de l'alimentation. *Participation du public – Observations. Projet d'arrêté approuvant un cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation d'intrants agricoles et/ou agro-alimentaires en tant que matières fertilisantes. Soumis à participation du public du 17 juillet au 15 août 2020.* Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. 26 octobre 2020. Observation 25 (AAMF). En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-sur-les-conditions-dapprobation-dun-cahier-des-charges-pour-la-mise-sur-le>

⁷⁷⁸ Arrêté du 8 août 2019 approuvant deux cahiers des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation agricole en tant que matières fertilisantes

volume d'approvisionnement du méthaniseur en matière d'origine agricole⁷⁷⁹. Il supprime en revanche la référence aux articles L.311-1 et D.311-18 du code rural. Les structures non agricoles peuvent dès lors bénéficier d'un régime d'exemption du statut de déchet pour le digestat qu'elles produisent.

Les acteurs agricoles impliqués dans le développement de la filière méthanisation se sont largement opposés à cette évolution compte tenu de la concurrence qu'elle est susceptible d'induire entre méthanisation et élevage autour des terres susceptibles d'accueillir l'épandage.

Dans le projet de nouveau cahier des charges, la restriction à la méthanisation agricole telle que définie aux articles L.311-1 et D.311-18 du Code rural est supprimée. Si cette mention répond à une demande de sites industriels, elle va à l'encontre des intérêts du monde agricole et des territoires ruraux.

780

Aussi, nous soutenons la position de l'AAMF et exigeons le maintien de la restriction de l'accès du CDC Dig aux unités de méthanisation agricoles telles que définies par les articles L.311-1 et D.311-18 du Code rural.

781

La sphère industrielle, portée par les intérêts du secteur de l'énergie, cherchait de son côté à peser sur les pouvoirs publics en faveur d'un assouplissement encore plus important des conditions d'alimentation du méthaniseur permettant de bénéficier d'une dispense de plan d'épandage ou d'AMM pour la commercialisation du digestat. Cette pression de la sphère industrielle à l'égard du renforcement du processus de l'évolution du digestat vers une logique « produit » rappelle ainsi qu'une telle évolution consiste à déplacer la valeur de la matière, passant d'une valeur d'usage à une valeur d'échange « *définie par un échange monétaire sur des critères d'efficacité* », format à l'égard duquel les acteurs des agro-industries ont des compétences plus adaptées que les acteurs du monde agricole⁷⁸².

Le SER souhaite que les boues de stations d'épuration d'IAA soient introduites dans la liste des intrants autorisés dans l'arrêté, accompagnées de critères de qualité plus élevés, afin d'apporter des garanties supplémentaires, tels que des critères d'innocuité renforcés (voir proposition ci-dessous).

783

⁷⁷⁹ « Au total, les effluents d'élevage et les matières végétales agricoles brutes représentent au minimum 60 % de la masse brute des matières incorporées. » *Ibid.*

⁷⁸⁰ Direction générale de l'alimentation. *Participation du public – Observations. Op. cit.*, Observation 25 (AAMF)

⁷⁸¹ *Ibid.*, Observation 36 (FNSEA et APCA)

⁷⁸² Steve JONCOUX, « L'intensification écologique de l'agriculture par la valorisation des déchets organiques », *op. cit.*, p. 226.

⁷⁸³ Direction générale de l'alimentation. *Participation du public – Observations. Op. cit.*, Observation 43 (SER - Syndicat des énergies renouvelables)

Page 13, tableau 3 : ENGIE comprend que, par précaution, les pouvoirs publics souhaitent exclure l'usage du digestat produit dans le cadre du cahier des charges sur les légumes susceptibles d'être en contact direct avec le digestat ou d'être consommés crus. Pour autant, l'exclusion totale de tout épandage sur les grands champs de légumes nous paraît questionnable. Par exemple l'exclusion des pommes de terre ne semble pas pertinente et écarterait un débouché important du digestat dans certaines régions agricoles.

784

Le secteur de l'énergie tente ainsi de peser en faveur d'un recul de la maîtrise agricole sur les conditions de développement de la méthanisation.

Page 7 : le seuil minimum des effluents d'élevage et des matières végétales agricoles brutes est établi à 60 %. ENGIE BIOZ propose une évolution de ce seuil pour le porter à 50 %. En effet, à notre connaissance, ce seuil de 60 % ne repose pas sur des considérations sanitaires. Nous comprenons que le caractère majoritairement agricole de ce cahier des charges issu des « DigAgri » actuels ne soit pas discutable. En revanche, laisser un seuil exagérément haut à 60 % constitue un frein au développement de la filière méthanisation en créant une distorsion de concurrence entre producteurs de biogaz, sans pour autant apporter une sécurité sanitaire supplémentaire.

785

Si l'État ne donne pas entière satisfaction aux acteurs industriels de la filière à travers l'édiction de l'arrêté d'août 2020, le gouvernement choisit néanmoins de leur donner priorité plutôt qu'au monde agricole. **Sur le fondement des ambitions énergétiques assignées à l'activité, les pouvoirs publics étatiques souscrivent à une logique d'assouplissement de la réglementation ayant pour conséquence de faire partiellement basculer la maîtrise de l'activité du secteur agricole vers le secteur industriel. Tandis que la réglementation garantissait jusqu'alors la position prépondérante du monde agricole dans la constitution des projets, les évolutions de la réglementation relative à l'alimentation des méthaniseurs conduisent à placer les agriculteurs en position de fournisseur de déchets, indépendamment de leur inclusion dans l'exploitation de l'activité et, par conséquent, des décisions relatives à ses modalités de mise en œuvre ainsi que d'une partie de ses bénéfices.**

⁷⁸⁴ *Ibid.*, Observation 69 (ENGIE BIOZ)

⁷⁸⁵ *Ibid.*

e. Performance énergétique et temps de séjour

En dehors d'un temps de séjour moyen mentionné dans les cahiers des charges dit « DigAgri », le législateur n'est pas intervenu pour réglementer le temps de séjour de la matière organique dans les digesteurs. Pourtant ce temps de séjour constitue une donnée majeure s'agissant de la production d'odeurs générées par les installations de méthanisation. La méthanisation consiste en effet en une captation du gaz en conditions anaérobies. Le principe même de l'opération doit ainsi normalement conduire à la suppression des odeurs attachées aux matières organiques après leur traitement dans un espace hermétique. En revanche, la réduction du temps de séjour des intrants dans le digesteur induit des effets sur les odeurs générées par la matière après digestion, un temps de séjour incomplet ne permettant pas de stabiliser complètement le digestat.

« [La stabilité du digestat] influe sur les émissions potentielles du digestat, notamment les émissions de méthane, N₂O et d'odeurs. Elle est liée au temps de séjour (digesteur et post-digesteur) du digestat avant stockage et des intrants utilisés »⁷⁸⁶

Tandis que la désodorisation de la matière organique constitue régulièrement un argument de promotion de la méthanisation, l'épandage du digestat présentant ainsi un surcroît de confort olfactif comparativement à l'épandage des fumiers et lisiers, une inquiétude émerge dans la sphère associative constituées au niveau national en contestation de la méthanisation⁷⁸⁷ constatant que cette désodorisation n'est pas garantie.

« On a commencé à s'intéresser à « Méthabio », cette fameuse unité d'où venait en fait le digestat qui puait à ce point-là. On nous a expliqué que le digestat, normalement, il était inerte et stable. C'est ce qu'on lisait partout, dans toutes rubriques spécialisées. Alors on s'est demandé pourquoi il n'était

⁷⁸⁶ Karine ADAM et Sébastien EVANNO, *Vers une méthanisation propre, sûre et durable. Recueil de bonnes pratiques en méthanisation agricole*, Verneuil-en-Halatte, INERIS, février 2017, p. 64.

⁷⁸⁷ Pour une présentation plus détaillée des collectifs nationaux, voir Chapitre 7 p. 341. Pour une présentation des liens entre ces collectifs et AUE31, voir p. 346.

pas stable. Eh bien c'est pas très compliqué. Il faut bien imaginer que ces gens-là sont payés pour prendre des déchets. Moins longtemps ils les laissent dans leur méthaniseurs, plus ils rentrent de déchets, donc plus ils gagnent du fric. Donc ils n'ont aucun intérêt à le laisser longtemps. Donc, ils ne le laissaient que 30 à 40 jours. Aujourd'hui, paraît-il, ils le laissent 50 à 60 jours. Mais c'est même pas suffisant. Pour l'association, un digestat il est mûre au bout de 120 jours. Et au bout de 120 jours, forcément, il va moins déranger les populations locales. Mais le méthaniseur, il aura moins de gaz en fin de parcours pour lui. Donc ça n'intéresse pas les gens qui se lancent dans la méthanisation, enfin les grosses unités. Parce qu'eux, ils sont là d'abord pour être payés en prenant des déchets et ensuite pour faire davantage de biogaz. »⁷⁸⁸

Lors de son séjour dans le digesteur, la matière méthanisée ne produit pas un volume stable d'énergie. Ce volume croît pendant quelques jours puis, après l'atteinte du pic de production, décroît pour devenir nul. C'est à ce moment que la matière digérée est dite « inerte », tout le méthane ayant été capté. Pendant les derniers jours de la digestion, la production de méthane devient toutefois assez faible. Dans ces conditions, il peut être économiquement opportun de retirer la matière organique du méthaniseur avant l'achèvement du cycle de digestion, afin de la remplacer par une matière énergétiquement plus productive. Cette perspective apparaît d'autant plus crédible que les intérêts portés par le secteur gazier, articulé sur un rapport à l'urgence, sont prépondérants dans la constitution de l'action publique.

« On remarque cependant que la production de méthane, bien que continue, n'est pas constante. En effet, des minimums et maximums de production sont atteints au même rythme que les chargements et déchargements des digesteurs. Ces variations peuvent être problématiques au moment de la valorisation du biogaz par cogénération notamment. En effet, une sous-production de biogaz peut entraîner l'arrêt de la cogénératrice alors qu'une

⁷⁸⁸ Entretien CNVM 1, 15 novembre 2019

surproduction obligerait le torchage de l'excédent de biogaz. Dans les deux cas, une perte pécuniaire en découlerait. Afin d'éviter ce problème, le temps de séjour des solides pourrait être raccourci, gommant ainsi les périodes de sous-production. »⁷⁸⁹

L'ambition énergétique assignée à la méthanisation est ainsi susceptible de conduire à des modalités de mise en œuvre de l'activité incapables de garantir l'innocuité olfactive des matières issues du traitement tandis que les pouvoirs publics se sont jusqu'ici abstenus de produire une réglementation visant à encadrer la question du temps de séjour de ces matières dans les digesteurs dans la perspective de la stabilisation olfactive des digestats.

2. Le contrôle qualité comme perspective ?

Tandis que l'État s'est engagé dans un processus de dérèglementation de l'activité, la filière méthanisation, portée par le club Biogaz de l'ATEE, développe une démarche d'audit et de certification de la qualité de l'activité. Poussé par les pouvoirs publics et soutenu par l'ADEME dans cette démarche, le club Biogaz de l'ATEE entreprend fin 2015⁷⁹⁰ la construction d'un label pour certifier non pas directement la qualité des installations de méthanisation mais les entreprises qui les construisent ou qui accompagnent les porteurs de projet dans la construction des projets. L'objectif de ce label consiste à rassurer les parties prenantes sur la qualité de l'activité de méthanisation, et doit ainsi faire figure de « dispositifs de confiance » par la réduction de l'incertitude des comportements⁷⁹¹. Le public doit voir sa confiance renforcée dans l'activité, en même temps que le dispositif vise à rassurer les porteurs de projets eux-mêmes ainsi que les investisseurs. Le label doit ainsi permettre une baisse globale des coûts de la méthanisation, du point de vue du financement des installations mais également des assurances. Ce label de certification est finalement lancé en 2020. L'ADEME indique dès le 9 mars 2020 qu'à compter de janvier 2021, seuls les projets développés par des

⁷⁸⁹ Axelle DEGUEURCE, *La méthanisation par voie sèche agricole appliquée aux fumiers de bovins*, *op. cit.*, pp. 55-56.

⁷⁹⁰ Organisation d'un colloque intitulé « Vers une démarche qualité de la filière biogaz » le 15 décembre 2015 à Paris

⁷⁹¹ Louis QUÉRÉ, « Les « dispositifs de confiance » dans l'espace public », *op. cit.*

entreprises certifiées par le label pourront bénéficier de financement de l'ADEME, le rendant ainsi incontournable pour les acteurs de la filière méthanisation.

« On a pas mal de projets, là, sur la qualité en ce moment, ce qui a été appelé par Sébastien Lecornu lorsqu'il était secrétaire d'État en charge de ces questions « la professionnalisation de la filière ». (...) On voit qu'on est à un stade de la filière un peu charnière, où elle commence à s'industrialiser et l'enjeu maintenant, c'est qu'on a prouvé en gros l'efficacité, enfin la faisabilité technique et économique de la méthanisation. Maintenant il va falloir réduire les coûts pour changer d'échelle. Et donc c'est pour ça qu'on a toute cette démarche sur la professionnalisation, suivi de la normalisation, mise en œuvre de standard, développement de bonnes pratiques, labellisation de la conception et de la construction des installations de méthanisation »⁷⁹²

Le club Biogaz affiche son ambition de construire la confiance des parties prenantes de la méthanisation à l'égard de l'activité à travers le développement de ce label. Il doit néanmoins être relevé qu'aucune association environnementale ne siège au sein de ce comité de pilotage de la qualité de la méthanisation. FNE est citée comme susceptible d'être consultée au titre de son expertise pour favoriser l'acceptation locale de la méthanisation. Cependant l'absence du monde associatif au sein des instances décisionnelles de construction du label permet de mettre en évidence que les revendications émanant de la société civile autour de l'activité de méthanisation, et notamment de l'encadrement des risques qu'elle est susceptible d'induire, ne constitue pas un élément capital pour la réflexion autour de ce label.

« Il y a aussi le label de conception et de construction des installations, et on souhaite trouver une place pour des gens comme notamment FNE au sein des instances de, pas des instances de direction, mais de consultation. Parce qu'on souhaite effectivement, enfin l'acceptabilité sociale, l'appropriation

⁷⁹² Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

locale plutôt, c'est vraiment quelque chose d'important et il nous faut en gros avoir des retours. Et on pense que ces gens-là sont bien placés »⁷⁹³

Par ailleurs, ce label est attribué au terme d'un audit réalisé par l'un des organismes certificateurs agréés, mais les critères permettant d'obtenir la certification ne sont pas disponibles en accès libre pour le grand public. À l'instar des processus de définition des risques industriels, les acteurs économiques concourant au développement de la méthanisation se retrouvent en position de « bénéficiaires » du problème de qualité des installations étant ceux qui « *élaborent, édictent et font appliquer les règles par rapport auxquelles le risque est évalué* »⁷⁹⁴.

A travers ce label, le public est invité à se fier au respect par les professionnels de la méthanisation, de règles de qualité qu'ils ont eux-mêmes concouru à élaborer. D'après le site de l'ATEE, les objectifs visés par le label sont notamment « *la prise en compte des attentes de la société civile et de l'ensemble des acteurs de la profession* », « *l'excellence environnementale* » et la « *sécurité et maîtrise des risques* ». Ainsi, via cette démarche de labélisation, les acteurs de la filière souhaitent encadrer les comportements des professionnels de la méthanisation en vue de garantir les conséquences de l'activité, participant dès lors à la qualification de la valeur environnementale de la méthanisation. L'évaluation de la méthanisation résultant de cette nomenclature qualité est néanmoins réalisée à distance de l'enquête critique du public. Dans ces conditions, la valeur du contrôle qualité ainsi mis en place repose sur l'existence d'un lien de confiance assurée entre les acteurs de la filière méthanisation et le public, qui s'en remet aux acteurs économiques pour l'élaboration des moyens choisis comme préférables pour réaliser l'activité, à travers une nomenclature qui doit elle-même servir de garantie au public pour le cadrage des conséquences résultant de la mise en œuvre de l'activité. Toutefois, nous avons pu mettre en évidence l'insuffisance de la confiance assurée comme source de construction de la transaction établie entre le public et le promoteur du développement d'un projet de méthanisation, au regard de l'asymétrie des positions vis-à-vis des risques dont l'activité est porteuse. Dans la perspective de cette analyse,

⁷⁹³ Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

⁷⁹⁴ Jeanne CHABBAL, « Le risque invisible », *Politix*, 2005, vol. 70, n° 2, p. 181.

la capacité des acteurs de la filière économique réunis autour de la création de ce label à caractériser la confiance assurée du public à l'égard de cette nomenclature de contrôle qualité de l'activité de méthanisation apparaît dès lors largement incertaine. Partant, le cadrage des risques de la méthanisation opéré par les acteurs économiques à distance du public *via* la construction de ce label pourrait s'avérer insuffisante pour fonder la confiance du public à l'égard de l'activité.

CONCLUSION CHAPITRE 5

Dans ce chapitre, nous avons montré que la conception française de la méthanisation agricole est ancrée dans une dynamique d'expérimentation sociale qui participe à faire émerger un besoin de confiance du public lors de la territorialisation de l'activité. Partant, s'appuyant sur l'analyse des modalités de construction de la confiance du public à l'égard du projet étudié, nous avons pu identifier la dynamique institutionnelle de déréglementation de la méthanisation comme facteur de disqualification du projet par le public.

Nous avons ainsi montré que le public contestataire, lorsqu'il engage l'enquête sur la valeur environnementale de l'activité de méthanisation, recherche à déterminer la prévisibilité des conséquences qu'elle induit. Cette enquête sur les conséquences de l'activité, correspondant à la fois aux finalités poursuivies et aux moyens mis en œuvre, doit permettre au public de sortir de son état d'ignorance initial, en même temps qu'elle lui permet de mettre en évidence des incertitudes irréductibles attachées au projet de méthanisation. À travers la constitution d'une « archive de l'échec technologique », l'enquête du public fait apparaître des espaces d'incertitude attachés au projet de méthanisation, qui caractérisent un « besoin » de faire confiance pour s'engager dans l'action.

Ce besoin de confiance du public, dans le contexte du déploiement d'un projet méthanisation, caractérise ainsi un état intermédiaire de l'enquête du public sur la valeur de l'activité, lorsque les données disponibles pour l'évaluation mettent en évidence l'existence d'incertitudes sur les conséquences de sa mise en œuvre. Ces incertitudes sont appréhendées de manière différenciée par le porteur de projet et le public, mettant en évidence une tension sur la nature du lien de confiance noué par les parties prenantes autour du projet, articulée sur la qualification de l'existence de risques associés à la mise en œuvre de l'activité. Dans cette perspective, les partenaires du projet envisagent la constitution de la confiance du public par la caractérisation de l'engagement du porteur de projet à agir conformément aux intérêts de la population. Cette approche fait abstraction des conséquences de la structuration de l'activité sur la constitution de la confiance du public. Ainsi, tandis que les conséquences de l'activité sont appréhendées par le public en termes de risques, l'analyse montre l'insuffisance d'une recherche de la confiance dans le cadre des seules relations interpersonnelles qui le lient à l'auteur du projet source du trouble, mettant en évidence le cadrage institutionnel de l'activité comme source complémentaire de la confiance du public.

L'enquête menée par le public met néanmoins en évidence que le cadrage institutionnel de l'activité ne sanctionne pas la possible irréversibilité des conséquences délétères résultant de la mise en œuvre de la méthanisation. Les pouvoirs publics ne prennent pas en charge le trouble généré par la méthanisation lorsqu'il advient, tandis qu'une dynamique s'engage plutôt vers un accroissement de la déréglementation du secteur. Il en résulte que le cadrage réglementaire des modalités de mise en œuvre de l'activité de méthanisation ne caractérise pas l'ambition des pouvoirs publics de peser sur les comportements de la filière méthanisation à travers la construction d'un système normatif capable de prendre en charge et de sanctionner la réalisation de situations problématiques générées par l'activité de méthanisation. Ce cadrage n'opère ainsi aucune réduction de l'incertitude attachée à la mise en œuvre de l'activité, rendant au contraire possible la construction des conditions d'émergence des risques identifiés par le public. Partant, le déficit de cadrage des conséquences de la méthanisation opère comme facteur de constitution de la méfiance du public à l'égard de l'activité.

Dans ces conditions, l'enquête sur la valeur environnementale du projet demeure suspendue à l'incertitude. Le développement de l'activité de méthanisation dépend alors exclusivement du résultat de l'adhésion du public aux promesses d'innocuité de l'activité faites par le porteur du projet, promesses dont l'enquête démontre par ailleurs que leur trahison n'emporte pas ou peu de conséquences sur la poursuite de l'activité.

Il résulte du cadrage institutionnel de la méthanisation que son développement repose essentiellement sur la relation établie entre les porteurs de projet et les parties prenantes du territoire sur lequel il s'installe. La déréglementation du secteur tend ainsi à favoriser une territorialisation de la méthanisation fondée sur la capacité des porteurs de projets à installer un rapport de force avec le territoire, rapport de force dans le cadre duquel l'urgence environnementale fait figure de levier.

CHAPITRE 6. LA QUALIFICATION AGRICOLE DE LA MÉTHANISATION À L'ÉPREUVE DE LA TERRITORIALISATION DE L'ACTIVITÉ

Ce chapitre tend à mettre en évidence la manière dont la dimension agricole de la méthanisation se retrouve au cœur de l'évaluation environnementale du projet. Il s'agit ainsi de montrer comment le développement de la méthanisation conduit le public à questionner l'activité agricole qui en est le moyen.

Nous verrons qu'à partir de la qualification du territoire d'implantation du projet, la dimension agricole de l'unité de méthanisation envisagée fait figure de levier de délégitimation de la contestation par les acteurs régionaux qui en soutiennent le développement. Dans cette perspective, la méthanisation est assimilée à l'activité agricole à laquelle elle s'associe (I). Nous montrerons ensuite que le dimensionnement des installations, induit par les modalités de structuration de l'approvisionnement, pèse en faveur d'une requalification industrielle du projet par le public. Dans un contexte d'assimilation entre la méthanisation et l'activité agricole associée, la requalification de la première rejaillit alors sur la seconde (II). Il conviendra enfin de mettre en évidence les modalités de clôture du conflit étudié sous la forme d'un compromis entre les intérêts de la filière soutenant le développement de la méthanisation et le refus du projet par le public, au détriment du projet lui-même (III).

I. La nature agricole de l'activité, levier de délégitimation de la contestation

Le public enquête sur les conséquences des moyens impliqués par le projet de méthanisation. Face à la posture d'indiscutabilité de la finalité environnementale visée par le projet telle qu'elle est affichée par ses promoteurs, le public écarte la prise en compte de cette finalité de l'évaluation, le conduisant à sanctuariser l'environnement d'accueil avec lequel les moyens de l'activité entrent en transaction (1). La qualification du territoire caractérise ainsi un enjeu pour l'appréciation de la valeur de l'activité (2) conduisant à l'identification de la dimension agricole de l'activité projetée comme point d'articulation de la contestation « légitime » (3).

1. Enquête sur les moyens et sanctuarisation de l'environnement d'accueil du projet

Dès son annonce au grand public en septembre 2016, le projet de méthanisation suscite des craintes de la part d'une partie de la population communale. Des habitants, riverains de la zone envisagée pour accueillir les installations de méthanisation, constituent rapidement un collectif d'opposition au projet. La constitution de ce collectif caractérise ainsi l'identification d'un public, troublé par les conséquences qui pourraient l'affecter lors de la mise en œuvre de l'activité de méthanisation agricole. Rapidement, les membres du collectif d'opposition au projet de méthanisation déploient des banderoles sur les murs ou les clôtures de leurs habitations, faisant apparaître des messages tels que :





795

Selon ces slogans, au regard notamment de l'utilisation de l'adverbe « ici », la localisation du projet constitue un axe majeur de contestation. Dans ces conditions, le conflit qui émerge peut être appréhendé par les promoteurs du projet comme la manifestation de comportement de type NIMBY⁷⁹⁶.

« Et en fait ce qui est énorme c'est qui a eu des sondage BVA qui sont sortis sur la méthanisation il y a 4 ou 5 ans qui montrent que 85 ou 90 % des gens, il y a une adhésion très très forte à la méthanisation. Et après c'est du syndrome NIMBY pur et dur quoi. C'est-à-dire que les gens, quand on discute, franchement moi pour avoir vécu un paquet de projet, quand on discute avec les gens au bout de 5 minutes à 2h, ça dépend, pour les plus coriace, on arrive toujours à la conclusion que les gens vont dire : non mais la méthanisation, on est pour, mais pas chez nous quoi. »⁷⁹⁷

Le refus opposé par l'association contestataire de réaliser un entretien dans le cadre de la présente étude est ainsi qualifié par d'autres parties prenantes du conflit déployé autour du projet comme l'ambition de dissimuler les motivations égoïstes qui sous-tendent l'émergence de la contestation de ce projet.

⁷⁹⁵ AUE31. *Affiches Banderoles Pancartes*. Site internet de l'association AUE31. « Usine à gaz, ici non » ; « Ici non, ça pue, ça pollue, ça explose » ; « Une usine de méthanisation ne se construit pas n'importe où » ; « Usine à gaz, non merci. Explosion-pollution, ici pas question » ; « Ici pas de « Mougeons », non à la méthanisation ».

⁷⁹⁶ « Not in my backyard », qu'on peut traduire par « pas de cela chez moi »

⁷⁹⁷ Entretien Solagro, 12 mai 2017

« Mais ça ne m'étonne pas qu'ils ne veulent pas que vous entriez dans le détail parce qu'en réalité, je pense qu'on se rendrait compte assez rapidement qu'ils défendent parfois des intérêts qui leur sont très personnels on va dire. »⁷⁹⁸

Le terme « NIMBY » opère une stigmatisation des mouvements contestataires riverains qu'il désigne sous l'angle de leur égoïsme, par opposition au point de vue du maître d'ouvrage alors considéré comme « *le seul représentant de l'intérêt général* »⁷⁹⁹. L'émergence de ce terme dans le discours des promoteurs du projet traduit ainsi une volonté de disqualification d'un mouvement d'opposition⁸⁰⁰. De nombreux travaux ont néanmoins montré les insuffisances de cette notion pour analyser les mouvements de contestation aux projets d'aménagement⁸⁰¹, et notamment dans le cadre du développement de la méthanisation⁸⁰². Dès la diffusion de ses premiers tracts, le collectif anticipe cet angle de disqualification de la contestation⁸⁰³ en mobilisant un registre argumentaire faisant référence à la protection de l'environnement⁸⁰⁴. L'argumentaire développé par le collectif d'opposition au projet de méthanisation, qui s'attache à mettre en évidence les risques emportés par le projet sur l'environnement, caractérise ainsi une « montée en généralité » des intérêts défendus⁸⁰⁵. Ce public émergent mobilise un répertoire argumentatif conséquentialiste, à travers la qualification des risques sanitaires, du

⁷⁹⁸ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

⁷⁹⁹ Jacques LOLIVE, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1997, vol. 10, n° 39, p. 109.

⁸⁰⁰ Jean-Marc DZIEDZICKI, « Au-delà du Nimby », *op. cit.*, p. 44 ; Maarten WOLSINK, « Planning of renewables schemes: Deliberative and fair decision-making on landscape issues instead of reproachful accusations of non-cooperation », *Energy Policy*, mai 2007, vol. 35, n° 5, p. 2699.

⁸⁰¹ Laurie BÉHAR et Vincent SIMOULIN, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public*, avril 2014, vol. 31, n° 2, pp. 151-167 ; Jean-Marc DZIEDZICKI, « Au-delà du Nimby », *op. cit.* ; Arthur JOBERT, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *op. cit.* ; Jacques LOLIVE, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *op. cit.* ; Léa SÉBASTIEN, « Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques*, octobre 2013, n° 2, pp. 145-165.

⁸⁰² Sébastien BOURDIN, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *op. cit.* ; Kahsay Haile ZEMO, Toke Emil PANDURO et Mette TERMANSEN, « Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance », *op. cit.*

⁸⁰³ Maarten WOLSINK, « Planning of renewables schemes », *op. cit.*, p. 2699.

⁸⁰⁴ Jean-Marc DZIEDZICKI, « Au-delà du Nimby », *op. cit.*, p. 45.

⁸⁰⁵ Arthur JOBERT, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *op. cit.* ; Jacques LOLIVE, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *op. cit.* ; Maarten WOLSINK, « Contested environmental policy infrastructure », *op. cit.*

risque d'odeurs ou de dépréciation immobilière, qui permet de démontrer sa légitimité à intervenir dans la gestion des conséquences de l'activité⁸⁰⁶.

**NON à l'USINE de
METHANISATION
Aux cœurs de nos villages !!!**

Risques liés à l'Usine :

- **Explosion**
- **Sanitaire**
- **Odeurs nauséabondes**
- **Pollution de l'environnement**
- **Dévaluation immobilière**

Etc ...

**MOBILISONS-NOUS AVANT
qu'il ne soit trop tard**

807

La qualification « NIMBYiste » du mouvement de contestation permet toutefois aux promoteurs du projet de séparer ce qu'ils considèrent comme étant les « vraies » raisons de la contestation de celles qui auraient pour seul objet de légitimer l'argumentaire développé par les opposants au projet. Ainsi, la mise en cause par le public contestataire des risques afférents à la méthanisation, telle qu'elle ressort des slogans dénonçant les possibles explosions, pollutions ou nuisances olfactives, est neutralisée par une focalisation sur l'argumentaire contestant l'emplacement du projet.

⁸⁰⁶ Francis CHATEAURAYNAUD, « Sociologie argumentative et dynamique des controverses », *op. cit.*, p. 148.

⁸⁰⁷ AUE31. *NON à l'USINE de METHANISATION Aux cœurs de nos villages !!!*. Affiche. 5 mars 2017. En ligne : site internet AUE31

« Je prends un exemple : si en fait je ne m'inquiète pas du tout qu'il y ait une pollution locale parce qu'en fait je m'en fous, c'est un ruisseau où je ne vais jamais. Par contre moi ce qui me gêne, c'est que je vais avoir de ma maison, je vais avoir la vue d'un bâtiment industriel. Donc comme j'ai honte, ou je considère qu'il n'est pas très légitime de dire que je n'ai pas envie de voir un bâtiment, que je verrai à peine d'ailleurs, mais qui me gêne quand même parce que psychologiquement, j'ai quitté Toulouse, pour être dans la campagne et donc je n'ai pas envie de voir un bâtiment qui me fait penser, à moi ce que je ne vois pas comme étant la nature. Donc je vais dire que c'est un problème de pollution potentielle du ruisseau, mais en réalité je m'en fous complètement. Le problème c'est pas ça. »⁸⁰⁸

« On va avoir ces arguments (...) venant en fait de riverains proches qui ne pensent pas vraiment ce qu'ils sont en train de dire à mon avis, mais plutôt à la recherche d'arguments pour justifier, pour expliquer ou pour donner une meilleure image au fait qu'ils ne sont pas d'accord avec l'implantation à cet endroit-là. Et donc du coup vous avez des gens qui, alors qu'aujourd'hui, ils n'en ont absolument rien à faire de ce que les agriculteurs font de leurs terres, de la qualité des terres locales, de leurs biens, de leur qualité à long terme, etc., tout d'un coup, vont s'inquiéter fortement de la qualité des terres, de la vie microbienne des terres, de la qualité organique des terres agricoles de leur région. Pourquoi ? Ce n'est pas qu'ils sont devenus tout d'un coup des fans de la terre. C'est qu'ils ont trouvé dans l'argument au sujet de la terre, selon eux, un complément d'argumentaire qui va dans leur sens, de dire qu'il faut pas faire cette méthanisation. Et pourquoi ils disent qu'il ne faut pas faire cette méthanisation ? Parce qu'ils pensent qu'elle va détériorer leur cadre de vie. »⁸⁰⁹

⁸⁰⁸ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

⁸⁰⁹ Entretien Cabinet de concertation, 13 décembre 2018

Ce que les promoteurs de la méthanisation nomment « NIMBY » résulte de la disqualification du rapport sensible et immédiat des individus à l'environnement, tandis que ce rapport peut au contraire être appréhendé comme le point de démarrage d'un « *processus de réflexion et de délibération* »⁸¹⁰, autrement dit d'enquête, au sujet du trouble identifié par les individus. C'est autour de ce trouble que s'agrègent les données recueillies par l'enquête, qui ne peuvent dès lors être réduites à une justification *a posteriori* d'un syndrome d'égoïsme, mais qui résultent de l'exploration par le public des conséquences de l'activité identifiée comme problématique.

*« Devenir public signifie transformer par le biais d'une régulation gouvernementale les effets préjudiciables de l'environnement social en faits sociaux dont les conséquences sont bénéfiques et partagées par tous, autrement dit, transformer les affections sociales passives en une action politique »*⁸¹¹

Du côté des promoteurs du projet, la référence à un argument de délégitimation de la contestation de type « NIMBY » met en évidence que, de leur point de vue, la finalité de l'activité ayant suscité le conflit est réputée incontestable. Le projet de méthanisation est ainsi envisagé comme la mise en œuvre, à l'échelle du territoire d'implantation de l'usine, d'une solution environnementale aux exigences de la transition écologique et énergétique. Cette finalité, dont l'urgence est supposée partagée par l'ensemble de la population, permet ainsi d'opérer une hiérarchie avec les conséquences des moyens mis en œuvre pour y parvenir, mettant en lumière la dimension potentiellement « sacrificielle » de la construction du projet de méthanisation comme solution environnementale. Dans cette perspective, la répartition des coûts et des avantages d'un projet est supposée permettre son acceptation par le public⁸¹². Cette approche, qui exclut la possibilité d'un refus des coûts, condamne ainsi le public à composer avec un « mal nécessaire », dont la dimension possiblement problématique ne permet pas de

⁸¹⁰ Maarten WOLSINK, « Planning of renewables schemes », *op. cit.*, p. 2699. Traduction personnelle de : « *process of thinking and deliberation* »

⁸¹¹ Joëlle ZASK, *L'opinion publique et son double*, *op. cit.*, p. 188.

⁸¹² Sébastien BOURDIN, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *op. cit.*

dénier son caractère indispensable. Dans la mesure où elle tend à instituer l'activité comme une solution incontestable, cette posture conduit à dénier la possibilité d'enquête du public dès lors que « *Les processus d'enquête en tant qu'enquête consiste à traiter les propositions générales qui sont des formulations de modes d'action comme des hypothèses – mode de traitement qui équivaut à traiter les modes d'action formulés comme possibles, au lieu de les traiter comme requis ou nécessaires* »⁸¹³. Une tension naît ainsi de la qualification par le public de l'activité projetée comme une simple hypothèse et non comme un impératif.

En outre, les politiques étatiques environnementales pénètrent régulièrement la sphère privée des individus. À travers la mise en place de dispositifs d'incitation, elles tendent à enrôler les citoyens dans une perspective de sensibilisation et de responsabilisation concernant des domaines tels que les modes de transports, les économies d'énergies ou encore le tri des déchets⁸¹⁴. Les mesures incitatives instaurées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent ainsi d'une imputation de la responsabilité du problème aux comportements individuels⁸¹⁵. Cette sensibilisation joue à double détente dès lors qu'il apparaît désormais plus insensé qu'auparavant de porter soi-même atteinte à l'environnement, mais cette « sensibilisation » de la population à l'environnement peut, en miroir, expliquer une sensibilité accrue aux impacts environnementaux qu'on tenterait de lui imposer.

Dans ce contexte, le collectif d'opposition se positionne à distance de la finalité environnementale du projet. Ainsi, ni les premiers tracts, ni la pétition rapidement diffusée par le collectif d'opposition au projet ne mentionnent la thématique de la transition énergétique. Le mot énergie n'est pas mentionné, ni celui de biogaz. Aucune finalité, écologique ou non, n'est associée à l'activité. L'évaluation environnementale du projet de méthanisation réalisée par le collectif d'opposition n'est pas appréhendée à travers une mise en perspective de ses finalités avec ses modalités d'exécution. Le collectif concentre son enquête sur les conséquences de l'activité sur son environnement d'accueil, articulant la controverse autour des thématiques

⁸¹³ John DEWEY, *Logique, op. cit.*, p. 347.

⁸¹⁴ Isabelle HAYNES et Catherine MOUGENOT, « La socialisation des politiques environnementales par les objets intermédiaires », dans *Écologisation: objets et concepts intermédiaires*, EcoPolis, n° no. 8, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2008, p. 139.

⁸¹⁵ Jean-Baptiste COMBY, « La contribution de l'Etat à la définition dominante du problème climatique », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2009, n° 1, pp. 17-29.

sanitaire, environnementale et sécuritaire⁸¹⁶. L'enquête sur l'activité met en évidence des conséquences sur l'environnement direct de l'usine, conséquences jugées inacceptables, peu importe les finalités poursuivies. La valeur environnementale de la méthanisation est ainsi disqualifiée d'emblée au regard de ses conséquences sur son environnement immédiat.

Les enjeux environnementaux assignés au projet, correspondant à la production d'énergie, de digestat ou au traitement des déchets, ne sont pas mobilisés pour évaluer la gravité des impacts locaux. Ce faisant, c'est la nature même du projet qui est remise en cause, indépendamment de son lieu d'implantation⁸¹⁷.

« Très tôt moi ce qui m'a gêné, c'est que c'était pas comme l'éolien où souvent les opposants de l'éolien disent j'ai rien contre l'éolien, mais pas là. Il y a d'autres endroits pour faire des éoliennes. Sur la métha malheureusement, le message c'était un message plus de fond, c'est ni ici ni là. C'était une opposition sur le principe de la métha. »⁸¹⁸

Le collectif disqualifie la référence à une forme de complexité⁸¹⁹ à laquelle le projet se trouve attaché à travers la thématique de la transition énergétique. L'enjeu du projet est ramené à la « simplicité » des conséquences des moyens qu'il implique pour sa mise en œuvre. L'enquête se concentre ainsi sur les conséquences des moyens indépendamment des finalités poursuivies.



⁸¹⁶ Emilie BARGUES et Diego LANDIVAR, « Les organismes de formation comme relais des savoirs officiels et scientifiques liés à la transition écologique. Une approche par la cartographie des controverses », *op. cit.*, p. 40.

⁸¹⁷ Jean-Marc DZIEDZICKI, « Au-delà du Nimby », *op. cit.*, p. 44.

⁸¹⁸ Entretien Conseil régional Occitanie, 16 juin 2017

⁸¹⁹ Francis CHATEAURAYNAUD, « Sociologie argumentative et dynamique des controverses », *op. cit.*, p. 148.

⁸²⁰ Tract distribué, site internet AUE31

Le collectif d'opposition rejette ainsi le modèle classique d'implantation d'équipement dont la légitimité repose sur « *la double référence à l'intérêt général et à la rationalité technique* »⁸²¹. L'activité, dans son principe, est disqualifiée dès lors que sa mise en œuvre suppose de porter atteinte à la qualité de l'environnement qui doit l'accueillir. Dans ces conditions, aucune démarche de compensation économique des nuisances⁸²² ne peut être envisagée. L'angle d'évaluation de l'activité par le public n'est pas celui d'une mise en balance des coûts et des bénéfices du projet de méthanisation. La méthanisation est évaluée au prisme d'une exigence de neutralité de l'activité pour son environnement d'accueil. Il ne s'agit donc pas de rechercher des bénéfices, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux, mais de sanctuariser le territoire envisagé pour accueillir les installations de méthanisation.

Dans ces conditions, si les nuisances et risques dénoncés par le public émergent peuvent être appréhendés comme les causes du conflit qui se constitue, elles apparaissent également comme les vecteurs de caractérisation de l'environnement placé sous sa protection.

2. Ambivalence du territoire

L'enquête constitue en effet une réponse à une situation « *troublée* » par un fait social problématique. Cette situation « *troublée* » est « *l'équivalent d'un « milieu », dont les éléments ne se connectent pas aux besoins concrets* »⁸²³. L'introduction du projet de méthanisation, compris comme une hypothèse, dans le champ social génère ainsi un trouble qui constitue le point de départ de l'enquête. Cette enquête est elle-même réalisée par référence à ce « *milieu* » dès lors que « *nous n'expérimentons jamais ni ne formons jamais de jugements à propos d'objets ou d'évènements isolés, mais seulement en connexion avec un tout contextuel. Ce dernier est ce qu'on appelle une « situation* ». »⁸²⁴ Le contenu des jugements correspond à la détermination de la valeur des objets ou des événements telle qu'elle résulte de l'enquête, tandis que la valeur

⁸²¹ Rémi BARBIER, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », *op. cit.*, p. 129.

⁸²² Kahsay Haile ZEMO, Toke Emil PANDURO et Mette TERMANSEN, « Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance », *op. cit.*

⁸²³ Joëlle ZASK, « Situation ou contexte ? », *Revue internationale de philosophie*, décembre 2008, n° 3, p. 316.

⁸²⁴ John DEWEY, *Logique*, *op. cit.*, p. 128.

d'une activité doit être comprise comme la conséquence des transactions établies entre cette activité et son environnement, résultant de la mise en perspective des fins et des moyens qu'elle implique. La détermination de la valeur implique par conséquent l'identification des éléments constitutifs de cet environnement. L'émergence d'un trouble constitue le moment d'identification de cet environnement servant de référence pour l'évaluation, dont les contours correspondent à la caractérisation des conséquences induites par les fins et les moyens assignés à l'activité. Cette émergence permet donc de qualifier la situation qui lui est antérieure de « situation d'équilibre ». C'est cette situation d'équilibre, toujours provisoire, qui constitue l'environnement de référence. Les individus composant le public qui identifie le trouble se reconnaissent à travers la caractérisation d'un référentiel commun permettant d'enquêter sur la valeur de l'activité génératrice du trouble. Le conflit possède ainsi une dimension constructive dans les conséquences qu'il engage sur l'émergence d'un commun relatif à la qualification du territoire⁸²⁵.

En l'espèce, dès la fin du mois de septembre, les opposants au projet de méthanisation diffusent une pétition auprès de la population locale et sur internet. L'argumentaire développé sur ce document qualifie le lieu choisi pour l'implantation de l'usine en procédant par identification des spécificités de ce lieu, témoignant de son inadéquation avec le projet envisagé par la présentation détaillée de ses usages.

⁸²⁵ Michel LETTÉ, « Conflit environnemental et identité territoriale », 2018, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01974569> (Consulté le 17 avril 2020).

Non à l'usine de Méthanisation à

A 50m des habitations, à 150m de la ZAC , de ses commerces ,grandes enseignes,(Super U, Briconautes, Villaverde,) et petites entreprises, artisans, garagistes, coiffeurs, restaurants, salles de sport, ambulances, cuisine centrale, à 800m des écoles d' et de garderies, crèches, de la clinique de de la maison de retraite ,des cœurs de village d' et à l'entrée de et de son patrimoine classé, en bordure d'une zone inondable,(sur un terrain qui peut à tout moment étant donné le changement climatique le devenir aussi) entre les ruisseaux de la , des , des ruisseaux occasionnels , et la , rivière classée ,(à protéger de toute pollution, occasionnelle ,accidentelle ou non ,chimique ou microbienne, affluent de l'Ariège et donc de la Garonne qui alimente en eau potable l'agglomération toulousaine,) loin- par contre- des secours (contrairement à la réglementation des ICPE) , à l'entrée de la vallée de la ,espace naturel encore un peu préservé mais ou la route est déjà suffisamment encombrée et inadaptée au transport intensif par camions et tracteurs, une usine de méthanisation doit s'installer..)

826

Selon J. Dewey, « *un environnement est constitué par les interactions existant entre les choses et une créature vivante. Il est, en premier lieu, le théâtre des actions accomplies et des conséquences subies au cours de l'interaction (...). Ses éléments constitutifs sont avant tout des objets d'utilisation, de jouissance et de souffrance, non des objets de connaissance* »⁸²⁷. Selon l'argumentaire du collectif d'opposition, la situation que le projet vient troubler est qualifiée par référence au produit des transactions déjà « en cours » sur le territoire devant accueillir l'usine, s'agissant aussi bien des activités qui s'y déploient que de l'identification de zones préservées d'activités. L'identification d'espaces « préservés » manifeste l'ambition du public contestataire de mettre en évidence la dimension patrimoniale du territoire susceptible d'accueillir les installations de méthanisation, permettant d'établir le bien-fondé du collectif à en assurer la défense et justifiant l'exercice de son contrôle sur cet espace⁸²⁸.


⁸²⁶ AUE31. *Non à l'usine de méthanisation à [nom de commune]*. Pétition. 5 mars 2017. En ligne : site internet AUE31

⁸²⁷ John DEWEY, *Logique, op. cit.*, p. 221.

⁸²⁸ Maria GRAVARI-BARBAS et Vincent VESCHAMBRE, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », dans Corinne LARRUE, Patrice MELÉ et Muriel ROSEMBERG (dirs.), *Conflits et territoires*, Perspectives Villes et Territoires, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 22 mai 2013, pp. 67-82, disponible sur <http://books.openedition.org/puf/1831> (Consulté le 19 janvier 2021).

« Bien souvent, la patrimonialisation procède par identification et sélection d'aménités territoriales ou de singularités naturelles, transformées en emblèmes d'un monde à défendre : ainsi telle association qui fonde son opposition à un projet de décharge sur la « proximité de trois villages, de deux écoles, de trois sites classés », ainsi que sur la présence « au cœur de la décharge » d'une orchidée faisant l'objet de mesures de protection. »⁸²⁹

Cette qualification de l'environnement à travers la caractérisation de ses usages multiples permet en outre d'offrir un large éventail d'identification du territoire pour les signataires de la pétition. Les commentaires disponibles sous la pétition en ligne laissent ainsi apparaître la variété de qualification du territoire de la part des signataires, aussi bien défini par référence à la densité de la population qui l'habite et des activités qui s'y déploient, renvoyant à la qualification urbaine de l'espace, qu'à travers la mise en évidence d'un espace de « campagne », un « village », renvoyant à une qualification plus rurale du territoire⁸³⁰. L'approche qualifiant le territoire d'accueil du projet par référence à son caractère urbanisé tend à caractériser une volonté d'identifier un espace plus reculé pour l'implantation de l'usine, qui permettrait de soustraire la population aux risques. Cette approche exclut dès lors la question des risques de pollutions diffuses des milieux naturels tels qu'ils sont mentionnés dans le texte de la pétition.

 **Jacky**
il y a 6 ans

Ce projet n est pas le bienvenu au milieu d une zone commerciale importante et proche d habitations faisant courir un risque sanitaire à ses habitants.

 **Alexandre**
il y a 6 ans

Allez vous installer en pleine campagne !!!!

⁸²⁹ Rémi BARBIER, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », *op. cit.*, p. 136.

⁸³⁰ La pétition en ligne (hébergée sur le site <https://www.change.org>) est suivie de 222 commentaires dont 188 se présentent sous la forme d'une explication des motifs de l'acte de signature (à l'exclusion des commentaires « vides » ou se contentant de mentionner le nom du signataire).



patricia

il y a 6 ans

non, je ne veux pas de cette usine près de chez moi, a cause des risques d'explosion, incendie, odeurs de vas et viens de camions...

j'estime qu'il y a assez de régions inhabitées en France, où se genre de projet pourrait se faire sans crainte et sans nuisance pour la population et les commerces.

831

La qualification du territoire en tant qu'espace rural renvoie au contraire à la préservation de la qualité de vie disponible dans cet espace. Le territoire communal se voit attribuer une valeur de bien être, celle de la nature préservée aux portes de la ville.



Lygie

il y a 6 ans

doit rester " un écrin de verdure ".



ELIANE

il y a 6 ans

Oh non ça va défigurer cette belle campagne et polluer



Karine

il y a 6 ans

Je veux que notre campagne reste paisible et moins polluée que notre ville rose



Isabelle

il y a 6 ans

Avec mon mari nous avons eu un coup de coeur pour se charment village on a tout à côtés école supermarché boulangerie...Mais c'est surtout le plaisir de vivre à la campagne! Je veut donc préserver mon village et je ne veut pas de cette usine! Laisse nous notre jolie campagne! Cela fait 25ans que nous y vivont, nous voulons que nos petit enfant puisse en profiter comme nos enfants l'on fait auparavant!!!!



Stéphanie

il y a 6 ans

Je refuse qu'une usine de cet envergure soit implantée proche de notre jolie village de campagne!

832

La qualification de l'environnement d'accueil du projet par le public contestataire donne à voir l'ambivalence du territoire du point de vue de la caractérisation dont il est susceptible de faire l'objet. La littérature montre que le conflit autour de l'implantation de projets d'équipements d'énergies renouvelables met en lumière les divergences de caractérisation des

⁸³¹ Commentaire sous la pétition *Non à l'usine de méthanisation à [nom de commune]*. 2017. En ligne : <https://www.change.org>

⁸³² *Ibid.*

espaces selon qu'ils constituent ou non des zones qui « mériteraient » d'être protégées⁸³³. Dans cette perspective, il apparaît que la dimension rurale apparaît aussi bien comme un facteur favorisant l'implantation de l'usine de méthanisation qu'un facteur limitant⁸³⁴.

3. La qualification périurbaine comme justification du conflit

Cette ambivalence de caractérisation du territoire est également identifiée par les promoteurs du projet. La sensibilité de la population locale aux nuisances est en effet appréhendée par référence à la qualification de son espace d'habitation. Le territoire envisagé pour accueillir le projet, situé à une vingtaine de kilomètres de l'agglomération toulousaine, est ainsi identifié comme « périurbain ».

« C'est quand même plutôt rural. Mais rural périphérique disons, périurbain. »⁸³⁵

Dans la perspective d'un approvisionnement pensé selon le prisme de l'économie circulaire impliquant la circulation des déchets sur le territoire d'implantation, la qualification périurbaine du lieu d'implantation du projet est alors envisagée par son porteur comme une des forces de l'usine de méthanisation, permettant notamment d'accéder facilement à un gisement de matières méthanisables.

« On s'aperçoit que la méthanisation arrive à apporter des solutions et à stabiliser une activité agricole, notamment péri-urbaine, ce qui est notre cas. »

⁸³³ Anita SCHENK, Marcel HUNZIKER et Felix KIENAST, « Factors influencing the acceptance of nature conservation measures—A qualitative study in Switzerland », *Journal of Environmental Management*, avril 2007, vol. 83, n° 1, pp. 66-79.

⁸³⁴ A cet égard, il est intéressant de noter qu'il résulte de l'exploration, dans le cadre de cette étude, d'autres projets de méthanisation faisant l'objet de contestations que la qualification citadine du territoire a pu être « symétriquement » envisagée comme un levier facilitant l'implantation d'installations de méthanisation au regard de la familiarité supposée de la population avec les nuisances. « *Moi ce que je pense c'est que plus on est en milieu rural et plus la sensibilité des gens est importante à leur qualité de vie j'aurais tendance à dire. Et elle l'est moins en milieu très urbain. Pourquoi parce qu'en milieu très urbain les gens sont habitués à voir passer des camions, à voir passer des voitures à avoir du bruit, à voir ceci, à voir cela, à pas avoir toujours une vue d'exception avec l'immeuble du voisin* » Entretien SMTD, 14 juin 2017

⁸³⁵ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

Parce qu'on est à la frontière de zone urbaines, donc productrices de déchets verts, tous les gens qui taillent leurs haies, tondent leurs pelouses, ils ramènent ça à la déchèterie et en fait la collectivité paye pour traiter ce déchet. Et en même temps les agriculteurs des zones périurbaines produisent des déchets et des engrais qui peuvent faire du méthane, et faire de l'engrais. Donc on est à une frontière qui me semble à la limite nécessaire à ce type de projet. »⁸³⁶

« On en a identifié dans un rayon de 40 km je sais pas combien de dizaines. Il y a plusieurs milliers de tonnes de fumiers dans la périphérie toulousaine qui sont... qui posent problème. »⁸³⁷

La littérature montre que l'attribution de la qualité périurbaine à l'espace d'accueil du projet n'offre pas une grille de lecture évidente dès lors qu'une telle qualification demeure instable, l'espace périurbain se reconstituant sans cesse sous l'effet de l'expansion urbaine⁸³⁸. Cette qualification désigne néanmoins une ambivalence. Elle tend, dans un même mouvement, à mettre en évidence la dimension rurale du territoire en même temps que le mode de vie plus citadin de ses habitants.

Du point de vue des promoteurs du projets, cette qualification permet alors de souligner l'absence de connexion des habitants riverains du projet au contenu et aux modalités d'une activité agricole elle-même qualifiée par référence au monde rural. Cette déconnexion d'avec l'activité agricole permet dès lors de mettre en évidence la méconnaissance de ces habitants « périurbains » des nuisances engendrées par les matières devant faire l'objet du traitement par méthanisation, matières à l'exposition desquelles leur lieu d'habitation les soustrait habituellement. La dimension « non strictement rurale » du territoire envisagé pour l'implantation des installations est ainsi appréhendée comme un facteur limitant du déploiement

⁸³⁶ Entretien Porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁸³⁷ *Ibid.*

⁸³⁸ Pierre DONADIEU et André FLEURY, « La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe / The modern construction of a « country town » in Europe », *Revue de Géographie Alpine*, 2003, vol. 91, n° 4, pp. 19-29.

de l'activité. Dans cette perspective, les habitants des espaces ruraux sont supposés familiers des impacts générés par l'activité agricole, vis-à-vis desquels l'introduction de la méthanisation est susceptible de constituer une plus-value en constituant une solution de réduction des nuisances olfactives⁸³⁹.

« Dans les campagnes ils les voient passer ces matières donc quand on leur dit que ça va désodoriser la ressource, si en plus la méthanisation se met en place sur la ferme, là il n'y a jamais de souci quoi. Jamais parce que du coup ça va forcément optimiser l'existant. On crée des tensions dès lors qu'on va effectivement implanter une installation notamment en périurbain sur un territoire où effectivement aujourd'hui les matières ils ne les voient pas et puis on vient mettre une installation là où il n'y avait rien avant donc là c'est sûr que bon. Ça se comprend. »⁸⁴⁰

« C'est à dire que nous, l'état zéro, c'est zéro nuisance aujourd'hui »⁸⁴¹

La situation périurbaine est ainsi mobilisée par les partenaires du projet pour éclairer la contestation par les habitants du territoire de nuisances générées par l'activité agricole, qualifiées d'habituelles pour un territoire « pleinement » rural. Les conséquences induites par l'introduction de la méthanisation sur le territoire sont ainsi rapportées à celles engendrées par l'activité agricole, sans qu'il soit nécessaire de considérer la nouveauté que l'activité constitue elle-même sur ce territoire.

« (...) puisqu'ils veulent être à la campagne mais ils ne veulent pas d'odeur de campagne. Donc un méthaniseur, souvent ce sont des matières agricoles, donc elles ont une odeur de foin, éventuellement de crottin. Donc ça ils ne

⁸³⁹ Kahsay Haile ZEMO, Toke Emil PANDURO et Mette TERMANSEN, « Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance », *op. cit.*

⁸⁴⁰ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁸⁴¹ Entretien porteur de projet – 1^{er} mars 2017

veulent pas en avoir. De la même façon qu'ils ne veulent pas avoir une ferme à côté d'eux. »⁸⁴²

La caractérisation de l'environnement d'accueil du projet en tant qu'espace périurbain permet ainsi d'appréhender l'ambition du public contestataire de préservation d'un territoire vu comme un « écrin de verdure » sous l'angle d'un conflit d'usage entre une « campagne cadre de vie » et une « campagne ressource »⁸⁴³, mettant en évidence un « *élargissement de la notion de l'espace rural [qui] reflète, avant tout, la consommation et l'usage des territoires ruraux par les urbains.* »⁸⁴⁴. Selon Anne-Marie Jouve et Gisèle Vianey, sous l'effet notamment de l'étalement urbain, « *Les agriculteurs, qui étaient maîtres de la terre dans les campagnes, doivent en partager l'usage avec les nouveaux arrivants : c'est la fin de leur hégémonie sur l'accès à la ressource foncière dans les zones rurales.* »⁸⁴⁵ Le caractère périurbain du territoire permet ainsi de suggérer l'origine citadine de ses habitants. Dans ces conditions, l'habitant contestataire est renvoyé à une antériorité faible sur le territoire, en opposition avec l'activité agricole traditionnelle dont la méthanisation ne serait que le prolongement.

« (...) ce qui me gêne, c'est que je vais avoir, de ma maison, je vais avoir la vue d'un bâtiment industriel (...) que je verrai à peine d'ailleurs, mais qui me gêne quand même parce que psychologiquement, j'ai quitté Toulouse pour être dans la campagne et donc je n'ai pas envie de voir un bâtiment qui me fait penser, à moi, ce que je ne vois pas comme étant la nature. »⁸⁴⁶

« C'est à moins de 500 mètres d'un lotissement de bobo, de néo bobo où, eux ils ne veulent rien. Ils sont venus s'installer là. Ce sont des gens qui travaillent sur Toulouse, ils sont venus s'installer ici, il ne leur faut rien. (...) Donc les

⁸⁴² Entretien GRDF, 28 septembre 2018

⁸⁴³ Philippe PERRIER-CORNET et Bertrand HERVIEU, *Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble*, s.l., Ed. de l'Aube, 2002, disponible sur <https://hal.inrae.fr/hal-02834208> (Consulté le 11 août 2021).

⁸⁴⁴ Eleni-Christina SOTIROPOULOU, « Espace villageois et conflits d'appropriation : à la croisée de nouveaux désirs et de regards renouvelés », *Geographie, économie, société*, novembre 2007, n° 2, p. 168.

⁸⁴⁵ Anne-Marie JOUVE et Gisèle VIANEY, « Chapitre 1. Évolution des usages et des droits sur la terre en espace périurbain : conséquences sur l'agriculture (cas de cinq communes des Alpes du Nord) », dans *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Indisciplines, Versailles, Éditions Quæ, 2012, p. 23.

⁸⁴⁶ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

gens se sont plaints de suite, voilà, on n'est pas venu à la campagne pour nous foutre une unité de méthanisation à côté. »⁸⁴⁷

La qualification périurbaine du territoire permet ainsi de mettre dos à dos la figure de l'agriculteur et celle du « néo rural », catégorie néanmoins difficile à appréhender tant il apparaît « *Difficile de dire où s'arrête l'« ancien » et où commence le « nouvel » habitant* »⁸⁴⁸, pour articuler le conflit autour du projet de méthanisation. Cyril Lemieux évoque Chamboredon pour qualifier le conflit social opposant, d'un côté, les agriculteurs qui envisagent l'espace rural comme un moyen de production et, de l'autre, les « *villageois du week-end ou des vacances* » qui considèrent ce même espace comme exclusivement récréatif, conflit « *dont l'enjeu n'est rien moins que l'appropriation foncière et le contrôle politique de cet espace* »⁸⁴⁹. Ce conflit se déploie entre la composante productive de l'environnement caractérisant une ressource économique à travers notamment la mise en œuvre d'activités agricoles, et la composante « post-productive » de l'environnement qui fait de celui-ci « *un objet de consommation, un lieu d'agrément, de pratiques touristiques et de loisir* »⁸⁵⁰. Il conduit à une partition des espaces ruraux de telle sorte que des ouvrages agricoles comme les bâtiments d'élevages sont finalement soustraits au regard des habitants « néo-ruraux », désignant d'anciens citadins venus s'installer dans des zones rurales tout en conservant leur « culture urbaine », auxquels on ne donne ainsi qu'à admirer « *les « plaisantes perspectives » d'un paysage redevenu « authentiquement » campagnard* »⁸⁵¹.

La qualification ambivalente du territoire, à la fois rural et citadin, constitue pour les promoteurs du projet le point d'appui du bien-fondé de la présence d'installations de méthanisation en même temps que la justification des oppositions qu'elles suscitent *via* la nature agricole de l'activité avec laquelle elles se confondent. La caractérisation de la

⁸⁴⁷ Entretien CR Occitanie, 16 juin 2017

⁸⁴⁸ Frédéric RICHARD, Greta TOMMASI et Gabrielle SAUMON, « Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ? », *Norois. Environnement, aménagement, société*, novembre 2017, n° 243, p. 106.

⁸⁴⁹ Cyril LEMIEUX, « Paradoxe de la modernisation », *Politix*, 2018, vol. 123, n° 3, p. 118.

⁸⁵⁰ Frédéric RICHARD, Greta TOMMASI et Gabrielle SAUMON, « Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ? », *op. cit.*, p. 104.

⁸⁵¹ Cyril LEMIEUX, « Paradoxe de la modernisation », *op. cit.*, p. 119.

dimension agricole de l'activité projetée permet ainsi de marquer l'opposition entre le public contestataire et l'activité agricole. Cette opposition permet aux promoteurs du projet de suggérer une hiérarchie des enjeux d'affectation du territoire, les enjeux de production agricole étant jugés plus légitimes que les enjeux d'agrément et de loisirs. La dimension agricole de l'activité projetée opère ainsi comme levier de délégitimation de l'action de contestation. Il en résulte que cette qualification agricole de l'activité de méthanisation fait figure de point d'articulation de la contestation « légitime ». Il apparaît donc nécessaire de s'intéresser aux modalités de qualification du projet de méthanisation en tant qu'activité « agricole ».

II. La requalification industrielle de l'activité

La logique d'approvisionnement du projet étudié, fondée sur l'identification d'un gisement de matière organique extérieur à l'exploitation, induit des conséquences sur le dimensionnement des installations (1) tandis que ce dimensionnement conduit à la disqualification par le public du caractère agricole de l'activité projetée (2).

1. Processus de dimensionnement du projet

Dès lors qu'elle introduit la collectivisation des intrants et leur circulation au niveau d'un territoire, et non plus seulement au sein d'une seule exploitation agricole, la logique d'approvisionnement du projet étudié induit un seuil minimal de volume d'intrants à méthaniser pour permettre la rentabilité des investissements engagés. **Elle met ainsi en évidence un processus de construction du dimensionnement des installations qui s'articule non pas sur le volume d'intrants disponibles, mais sur un calcul de rentabilité, calcul au terme duquel les déchets méthanisables sont une simple variable d'ajustement.**

« C'est qu'au niveau financier du coup on n'arrivait pas à trouver une rentabilité à 10 000 tonnes, et du coup il a doublé, enfin [le porteur du projet]

a demandé à ce qu'on double la taille de l'installation pour qu'on puisse arriver à un effet d'échelle plus intéressant. »⁸⁵²

Tandis que la littérature met en évidence un lien entre la taille des installations et l'importance des nuisances engendrées par l'activité, les pollutions visuelle, olfactive et sonore étant plus élevées dans les grandes usines de méthanisation que pour celles construites à l'échelle de la ferme⁸⁵³, cette évolution du dimensionnement entre le début de la réflexion et l'état des prévisions au moment de la mise en public du projet est au contraire envisagée par le porteur de projet comme la conséquence de son ambition de mettre en œuvre une activité dépourvue de nuisances olfactives.

« Si vous traitez pas d'odeurs, c'est 10°000 tonnes par an. Pour traiter des odeurs, c'est 20°000 tonnes par an, à 1000 tonnes près. Enfin 22°000 tonnes. En fait le problème il est économique. »⁸⁵⁴

Cette dimension évolutive de la taille des installations projetées est identifiée par le public contestataire comme un risque afférent à la construction du projet dès lors que le volume de matière traitée ne correspond pas à une quantité « finie » de déchets. Ce volume est au contraire susceptible d'évoluer, ainsi que le montre la modification du tonnage entre 2013 et 2016.

Et surprise... le tonnage semble varier en fonction du sens du vent !

De 11000 tonnes/an, nous étions passés au forum des associations à 21800 tonnes/an. Puis il était envisagé 40000 tonnes/an voire 55000 tonnes pour couvrir les frais... Aujourd'hui on nous présente 16500 tonnes/an + 6000 pour le compost. Que croire ?? Demain, une fois en place le cheval de Troie, 80000 t/an d'intrants divers (boues de Stations d'épuration...) ??



855

⁸⁵² Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁸⁵³ Kahsay Haile ZEMO, Toke Emil PANDURO et Mette TERMANSEN, « Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance », *op. cit.*

⁸⁵⁴ Entretien porteur de projet, 1^{er} mars 2017

⁸⁵⁵ AUE31. En ligne : site internet AUE31

À cet égard, l'association s'inquiète d'un dernier état du projet qui prévoirait de traiter jusqu'à 55°000 tonnes de matières. Ce volume ne correspond toutefois à aucune donnée disponible sur le projet et il est contesté par son porteur. Si cette information non sourcée permet aux promoteurs du projet de dénoncer le manque de fiabilité des éléments de contestation produits par l'association, il ne fait cependant pas obstacle à l'articulation du conflit autour de la dimension évolutive des installations envisagées.

« [Le projet étudié]... c'est un tout petit projet et puis ils grossissent, ils grossissent... Moi j'en ai plein, ils sont à 2000 tonnes, ils arrivent à 40 000 tonnes et après ils se font pas parce que c'est trop gros (...) »⁸⁵⁶

« Lui il est en cours de construction de son projet. Donc il a un projet qui a évolué, puisqu'il s'est rendu compte que pour financer les investissements, justement pour que ce soit un truc qui sente pas, il a fallu qu'il augmente sa capacité de production, donc ce qui est évidemment est remonté en disant ouais, il commence, maintenant où il veut aller, après ça va être une usine énorme, et cetera »⁸⁵⁷

Lors de la réunion publique du 24 octobre 2016, la présentation du projet par l'agriculteur laisse apparaître le caractère non stabilisé des éléments qui le constitue, notamment du point de vue de son dimensionnement. L'association EE, qui se charge d'animer la réunion, envisage cette absence de clôture définitive des caractéristiques du projet comme la démonstration de la place laissée à la discussion collective en vue de finaliser la construction du projet.

« [le positionnement] du porteur de projet, et c'était en accord avec nous, qui présentait son projet en cours de construction, justement pour laisser place à la discussion. »⁸⁵⁸

⁸⁵⁶ Entretien ADEME, 17 mars 2017

⁸⁵⁷ Entretien association EE, 23 mars 2017

⁸⁵⁸ *Ibid.*

Cependant, les modalités de construction du projet, selon une logique d'identification d'un gisement permettant d'accéder à une rentabilisation suffisante des investissements, contredisent cette ouverture à la discussion de l'évaluation du dimensionnement des installations, dès lors que cette évaluation repose sur une convergence entre la disponibilité de la matière sur le territoire et le calcul du montant de la revente de l'énergie. Le dimensionnement est construit comme le résultat de la tension entre la sécurité économique du projet et l'adéquation avec les enjeux assignés à la méthanisation tels qu'ils résultent de la construction régionale de l'activité.

« On va dimensionner par rapport à la ressource du territoire, par rapport aux besoins d'énergie, par rapport aux attentes du porteur de projet en matière de taille d'installation. Tout ça fait qu'on arrive à une installation qui est dimensionné assez précisément »⁸⁵⁹

Le dimensionnement des installations constitue dès lors un aspect exclu par les acteurs institutionnels de la discussion avec le public. Ainsi, lorsqu'ils manifestent une volonté d'ouvrir à la discussion certains aspects de la conception des projets, cette ouverture demeure essentiellement limitée aux modalités d'implantation des installations, à l'exclusion des questions relatives à leur dimensionnement.

« On ne va pas vous demander sur le process, si vous voulez travailler dans l'infiniment mélangé ou en voie sèche, ça on ne vous le demandera pas. On ne va pas vous demander si on doit travailler avec 13000 tonnes de maïs ça on ne vous le demandera pas. Par contre il y a des éléments, d'intégration paysagère de positionnement, de niveau sonore, du fonctionnement. Tout ça c'est des choses sur lesquelles on peut jouer et sur lesquels on peut discuter. »⁸⁶⁰

⁸⁵⁹ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁸⁶⁰ Entretien chambre d'agriculture Ariège, 24 avril 2018

À défaut d'avoir pu peser sur le choix de la taille des installations projetée du projet, le public se saisit néanmoins du résultat de ce dimensionnement afin de requalifier la nature de l'activité.

2. Identification de la « vraie » méthanisation agricole par le public

Aux termes d'un courrier adressé par l'association AEU31 au préfet de région en octobre 2016, la dimension agricole du projet est interrogée dans la perspective du dimensionnement des installations envisagées. Le public opère donc une liaison entre la qualification agricole de la méthanisation et la taille des unités de productions mise en œuvre.

Nos différentes recherches nous ont permis de découvrir, que ce projet initié donc en 2013, n'est guère, malgré ce que son intitulé pourrait suggérer, un simple projet de méthanisation à la ferme. Il s'agit d'un projet dit de méthanisation territoriale dont les premiers éléments nous laissent à penser qu'il s'apparente davantage à **un projet industriel évolutif** tant concernant sa capacité de production, confirmée par la présence de 8 digesteurs, que sa taille (usine de 200 mètres de long sur 75 mètres de large), sur lequel encore à notre connaissance aucun acteur des collectivités territoriales ne semble avoir d'informations probantes après trois années d'étude.

861

Le dimensionnement du projet constitue ainsi un axe d'orientation de l'enquête menée par le public contestataire. Dans ce contexte, quelques jours après la réunion publique organisée par l'association EE à la fin du mois d'octobre, une seconde réunion d'information a lieu, cette fois-ci sur le territoire de la commune voisine de celle devant accueillir le projet et limitrophe du lieu d'implantation. Deux personnalités sont alors conviées par le maire de cette commune à s'exprimer en qualité d'experts de la méthanisation. L'un d'eux est un habitant de la commune, agronome à la retraite, ayant longtemps étudié les composts. Il est à l'initiative de l'organisation de cette seconde réunion, bien que son organisation soit prise en charge par la mairie. Il ambitionne d'apporter un éclairage scientifique au débat sur le projet de méthanisation de la commune voisine.

« En fait comme je suis intervenu à [nom de commune] pour faire une conférence pour expliquer aux gens ce qu'était la méthanisation, parce-que en fait quelques jours avant, j'avais été à une réunion qui s'était fait, et c'est là où j'avais vu des aberrations, de l'hystérie générale, c'était lamentable. »

⁸⁶¹ AUE31. Lettre à Monsieur le Préfet de Région. 16 octobre 2016. En ligne : site internet AUE31

Donc on a refait cette réunion, j'ai été voir le maire et puis je lui ai dit, écoutez, il faut informer la population, les gens ne savent pas, ils prennent... alors ils regardent sur internet et puis ils prennent... ils ont tendance les gens à prendre une phrase, si sur un texte il y a une phrase où il y a marqué « attention danger », ils reprennent simplement cette phrase, qu'ils remettent dans une petite plaquette pour attirer les gens, pour leur faire peur. »⁸⁶²

L'ambition de l'ingénieur de réaliser cette réunion trouve naissance dans une posture critique à l'égard de la nature des informations diffusées par le collectif d'opposition. Son approche consiste ainsi en une ambition de faire évoluer le regard porté par le public sur l'activité de méthanisation. L'agronome se positionne en défense du projet déployé sur la commune voisine, qu'il estime cohérent avec l'appréciation qu'il fait du territoire d'implantation de l'usine.

« Alors [nom de commune] ce n'était pas très grand. Comme je leur ai dit, attendez le bâtiment c'est Super U. Vous trouvez que Super U est grand ? Bon c'est vrai que moi je trouve que Super U est un peu grand mais c'est comme une grande surface. Ça faisait exactement la même taille. La même forme. D'un côté il y avait des digesteurs pour la fermentation, production de CH₄, et en face il y avait les 9 silos pour faire le compost. Donc ce n'était pas une taille énorme. Là j'ai pas compris pourquoi les gens s'y opposait. C'est une zone industrielle. »

Pour intervenir à ses côtés, il propose au dirigeant de l'entreprise ARIA, un des pionniers régionaux de la méthanisation⁸⁶³, de se joindre à lui. Le positionnement de ce second « expert » à l'égard du projet s'avère nettement plus critique que celui de l'agronome.

⁸⁶² Entretien Chercheur agronome, 31 mai 2018

⁸⁶³ Voir Chapitre 3

« Question : Et donc vous êtes intervenu à cette réunion à [nom de commune], comment vous vous êtes retrouvé là-bas ?

Réponse : Par un prof de l'ENSAT qui habite là-bas. Et c'est lui qui a dit [que] ce serait bien de [me] faire venir. D'ailleurs le proprio, il devait être à moitié content que j'intervienne parce que... (...) C'est vrai que franchement c'est une aberration leur truc. Soit il faut une installation de traitement des déchets et ils disent : c'est une installation de traitement des déchets, Lyonnaise, Générale, ce qu'on veut. Soit ils disent : c'est un truc agricole, et là, c'est une arnaque. Parce que c'est pas un truc agricole son truc. »⁸⁶⁴

Les présentations des deux experts à l'occasion de cette seconde réunion publique mettent ainsi en lumière un enjeu de qualification du projet au regard de sa dimension agricole. La présentation de la méthanisation réalisée par le second intervenant est ramenée à la problématique de la dimension des installations. Cette présentation offre donc au public contestataire l'opportunité d'identifier une forme de méthanisation qu'il juge dépourvue de risques, répondant à la fois aux enjeux d'autonomisation des exploitants agricoles et d'insertion réussie des installations dans l'espace social. Cette méthanisation « à la ferme » est toutefois appréciée comme étant sans rapport avec le projet étudié.

Soirée conférence à 29 octobre 2016

Mr est venu défendre la méthanisation à la ferme.

Sauf que dans le contexte c'était hors sujet ; il nous a présenté de belles photos de petits méthaniseurs en plein champ avec beaucoup de verdure autour. Visiblement pas très à l'aise (lui même se savait hors sujet). Il nous a donc vendu la méthanisation qui rend l'agriculteur autonome , lui évitant d'acheter des engrais et lui apportant 30% de revenu en plus sans augmenter son troupeau ; L'assemblée l'a écouté patiemment dans l'ensemble en attendant le sujet qui fâche . Jusque là nous étions tous d'accord avec lui.

865

⁸⁶⁴ Entretien ARIA, 9 mai 2017

⁸⁶⁵ AUE31. Soirée conférence à [nom de commune] 29 octobre 2016. 30 octobre 2016. En ligne : page Facebook d'AUE31

La présentation de la méthanisation réalisée à l'occasion de cette seconde réunion permet néanmoins de faire évoluer le positionnement du public contestataire à l'égard de la méthanisation agricole par l'identification d'une forme de l'activité jugée pertinente. À travers cette évolution, le conflit passe ainsi d'une « *protestation active* », consistant à dresser contre le projet la liste des critiques et des revendications, à une « *controverse publique* » engageant la « *discussion sur la composition du monde commun que l'on veut construire* »⁸⁶⁶ autour de la qualification agricole de l'activité.

• Nous avons ainsi le droit de préférer M. (méthanisation agricole) à M. (méthanisation industrielle). (Soirée d'information à Lagardelle, 28 oct.)

867

La nature de l'approvisionnement et le portage du projet par un agriculteur justifient, du point de vue réglementaire, la qualification agricole de l'activité. Ces caractéristiques sont pourtant écartées par le public au regard de la taille du projet, peu importe la qualification légale ou institutionnelle qu'il est susceptible de recevoir. Le volume des intrants, leur source, extérieure à l'exploitation accueillant l'usine, et le nombre de digesteurs nécessaires pour les traiter sont les critères de l'évaluation opérée par le public. Le projet est ainsi requalifié comme relevant d'une méthanisation non pas agricole mais industrielle. Il est mis en opposition avec la « vraie » méthanisation agricole, permettant la valorisation distinctive de certains aspects de l'activité⁸⁶⁸, correspondant à des installations de taille plus modeste, installées dans l'enceinte d'une ferme et qui doivent traiter les effluents de cette exploitation, avec pas ou peu d'apports extérieurs. Dans ces conditions, le public s'approprie à son tour la nature agricole de la méthanisation comme vecteur de légitimation du développement de l'activité. À l'instar des institutions régionales⁸⁶⁹, le public tend alors à assimiler méthanisation agricole et méthanisation « à la ferme ». Il procède néanmoins à une qualification plus restrictive que celle ressortant des typologies institutionnelles. Il réserve ainsi cette qualification aux installations

⁸⁶⁶ Rémi BARBIER, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », *op. cit.*, p. 134.

⁸⁶⁷ AUE31. *Atmosphère explosive (ATEX) à [nom de commune]*. Communiqué de presse. Novembre 2016. En ligne : site internet d'AUE31

⁸⁶⁸ Alexandra BIDET, « Qu'est-ce que le vrai boulot? Le cas d'un groupe de techniciens », *Sociétés contemporaines*, juillet 2010, vol. 78, n° 2, pp. 115-135.

⁸⁶⁹ Voir chapitre 3

calibrées sur le volume d'intrants produit par une seule exploitation agricole, à l'exclusion des projets mettant en œuvre les objectifs de regroupement propres aux logiques de l'économie circulaire qui innervent la politique régionale de développement de la méthanisation.

« Alors simplement le contre effet que ça a eu c'est que l'expérience qu'avaient les scientifiques c'était sur des petites installations dans des fermes, à la taille des fermes, donc ça a fait ressortir que là, c'était une installation qui est plus... qui est pas à la taille d'une ferme. Puis que les produits qui rentrent à l'intérieur sont tous des... enfin il faut les chercher ailleurs, c'est pas des produits de sa ferme. Enfin il y en a peut-être mais c'est pas uniquement ça. Et donc ils renvoyaient l'idée que c'était une grosse installation, une grosse usine. »⁸⁷⁰

S'appuyant sur la disqualification de l'activité en tant qu'elle porte atteinte à son environnement d'accueil, l'enquête menée par le collectif d'opposition sur la valeur environnementale du projet de méthanisation s'oriente vers l'identification d'une méthanisation exempte de risques sur son environnement immédiat et qualifiée au regard de son dimensionnement. Dans cette perspective, la méthanisation agricole doit correspondre à de petites unités adossées aux exploitations agricoles. Le dimensionnement joue comme élément principal de qualification du caractère agricole de l'activité dès lors qu'il permet de limiter la dépendance aux intrants. Le dimensionnement des installations apparaît donc comme un levier pour garantir la pérennité de l'approvisionnement.

LA MÉTHANISATION AGRICOLE

Les objectifs sont clairs : 1500 méthaniseurs en 2020 !

Cependant l'ADEME signale les risques et les précautions à prendre.

Pour une transition énergétique réussie privilégions les petites unités à la ferme, prenons en compte les riverains, appliquons le principe de précaution sur une éventuelle pollution des eaux, des sols, de l'air...

871

⁸⁷⁰ Entretien EE, 22 mars 2017




⁸⁷¹ AUE31. *DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE*. 5 mars 2017. En ligne : site internet d'AUE31

A l'occasion de cette requalification du projet de production de biogaz, le public interroge sa valeur environnementale non plus seulement sous l'angle de son impact sur le territoire qui doit l'accueillir mais dans la perspective des enjeux qui en sous-tendent la construction. Le projet est alors dénoncé en tant qu'il met en évidence une méthanisation « financière » guidée par l'opportunité de bénéficier de subventions publiques. L'activité est ainsi invalidée au regard de la priorité économique qui guide sa construction.

Nous souhaitons cependant vous alerter sur les risques de dérives que peuvent constituer, face à une politique de transition énergétique ambitieuse, certains projets opportunistes dont les initiateurs ont saisi tous les codes porteurs, mais qui s'avèrent, si on s'y intéresse précisément, écologiquement discutables, et ne portent d'agricoles que le nom.

872

Pour le public, le projet met en évidence la logique qui préside aux conceptions institutionnelles de l'économie circulaire, conceptions qui renvoient vers un référentiel de « modernisation écologique » selon lequel la science, la technologie ou l'industrie ne sont plus envisagées comme des causes de la crise écologique mais des solutions⁸⁷³. Dans cette perspective « d'environnementalisme libéral »⁸⁷⁴, les enjeux écologiques apparaissent au second plan⁸⁷⁵. **À travers la disqualification de la valeur environnementale du projet dans la perspective de sa dimension industrielle, le public procède à l'invalidation de l'intégration de la méthanisation agricole dans les logiques de l'écologie industrielle.**

 Sylvie a partagé un lien. 9 mars 2018 ·  
Non à la pollution des eaux du Causse de Gramat par les déchets liquides du méthaniseur Bioquercy
Nous sommes solidaires de tous ces collectifs et associations qui se battent pour empêcher les désastres dus à une méthanisation industrielle, mercantile, aberrante. Nous nous sommes battus. Nous soutenons les combats similaires. Participons en signant leurs pétitions.

876

⁸⁷² AUE31. *Lettre à Mme la Présidente de Région*. 9 novembre 2016. En ligne : site internet AUE31

⁸⁷³ Steve JONCOUX, Marie MOURAD et Florian CEZARD, « Changement de référentiel ou réformisme ? Le cas de l'étude ADEME "Bien vivre en zéro déchet" », *op. cit.*, p. 29.

⁸⁷⁴ Steven F. BERNSTEIN, *The compromise of liberal environmentalism*, New York, Columbia University Press, 2001.

⁸⁷⁵ Nicolas BUCLET, « Écologie industrielle et économie circulaire : définitions et principes », *op. cit.*, p. 40 ; Pierre DESVAUX, « Économie circulaire acritique et condition post-politique », *op. cit.*, p. 37.

⁸⁷⁶ AUE31. *Publication*. 9 mars 2018. En ligne : page Facebook d'AUE31.

À cet égard, des recherches ont pu montrer que le développement d'un modèle industriel de production d'énergie utilisant la biomasse correspond au même paradigme de croissance et de concurrence qui caractérise les politiques d'exploitation des sources d'énergie fossiles, impliquant notamment le contrôle et l'intensification du cycle de production⁸⁷⁷. Ce modèle industriel se caractérise ainsi par un lien très étroit entre l'agriculture et l'industrie à travers lequel l'agriculture devient un fournisseur de matière première pour l'énergie. Les agriculteurs sont dépossédés de leur rôle social initial, devenant les exécutants de commandes dictées par la logique et les intérêts de l'industrie. Dans cette perspective, la qualification industrielle de l'activité de méthanisation par le public qui se constitue à l'occasion du conflit rejaillit sur la qualification de l'activité agricole dont la méthanisation est le support.

« Et oui tout à fait d'accord, vive la méthanisation endogène qui peut aider les petits agriculteurs tout en étant bénéfique pour la planète ! Question : avec un peu plus de 6 millions d'euros d'aides et de subventions en tout genre, combien d'agriculteurs pensez-vous que nous pourrions aider avec notre argent pour installer des méthaniseurs dans leur ferme ? »⁸⁷⁸

Le public affirme ainsi le soutien économique à la profession agricole et la recherche de moyens d'autonomisation financière des agriculteurs comme un enjeu valide de la méthanisation, indexant la pertinence de l'activité de méthanisation sur la taille des exploitations agricoles. Ainsi, de manière sous-jacente, le type d'agriculture associé à l'unité de méthanisation se trouve mis en évidence. Dans cette perspective, l'enjeu de soutien économique à la profession agricole n'apparaît dès lors valide que dans l'hypothèse où cet effort de soutien est dirigé vers une agriculture plus familiale qu'industrielle, mettant en évidence la mise à l'écart par le public du modèle de l'« agriculture de firme »⁸⁷⁹ comme fondement du développement de la méthanisation.

⁸⁷⁷ Margherita CIERVO et Serge SCHMITZ, « Sustainable biofuel: A question of scale and aims », *Moravian Geographical Reports*, décembre 2017, vol. 25, n° 4, pp. 220-233.

⁸⁷⁸ Membre d'AUE31. *Publication*. 29 octobre 2016. En ligne : page Facebook AUE31.

⁸⁷⁹ François PURSEIGLE, Geneviève NGUYEN et Pierre BLANC, « De la ferme à la firme. Agricultures en mutation », dans *Le nouveau capitalisme agricole*, Académique, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 13.

III. Epilogue : la délocalisation du projet comme compromis

En janvier 2018, AUE31 célèbre la fin du conflit résultant de la prise de position du président de la communauté d'agglomération refusant l'implantation du projet étudié sur le territoire de celle-ci.



Dès la fin de l'année 2016, le collectif bénéficiait de l'appui de plusieurs élus locaux pour s'associer à sa démarche. Ainsi, alors que la municipalité de la commune d'accueil n'était, au départ, pas opposée au projet, le maire avait finalement manifesté son opposition à l'implantation sur le territoire de la commune du projet de méthanisation, d'abord lors de la première réunion publique organisée au sujet du projet par l'association EE, puis quelques semaines plus tard à l'occasion d'une déclaration commune réalisée par plusieurs élus dans la presse locale aux côtés du député de la circonscription et des maires des communes voisines.

⁸⁸⁰ AUE31. *C'EST FINI !!!!!*. 22 janvier 2018. En ligne : site internet d'AUE31

La méthanisation, outil porteur dans le développement des énergies renouvelables, est sans aucun doute un moyen incontournable pour accroître de nouvelles sources d'énergie.

Mais face à ce projet privé, le choix du site s'est révélé contraignant et inapproprié au regard des enjeux locaux (habitations, commerces). Les élus ne soutiendront en aucun cas ce projet sur cet emplacement.

881

En janvier 2018, le président de la communauté d'agglomération adopte une position identique.

Je vous informe à cet égard que j'ai rencontré récemment M. _____, porteur du projet auquel j'ai clairement signifié que l'Agglo ne souhaitait pas voir s'implanter à _____ une installation de ce type. Je l'ai donc invité à rechercher un autre lieu d'implantation.

882

Aux termes de ces différentes déclarations, il apparaît que les élus locaux ne manifestent aucune défiance à l'égard de la méthanisation dans son principe. Au contraire, leur positionnement témoigne d'un certain enthousiasme technophile à l'égard du développement des énergies renouvelables. La critique des élus se concentre ainsi sur la localisation prévue pour le projet, jugée inadéquate avec ce territoire.

« C'est pas l'usine de méthanisation par elle-même, c'est l'endroit où on voulait le mettre qui ne va pas »⁸⁸³

Cette prise de position des élus contre le projet de méthanisation étudié est ainsi à la source d'un paradoxe puisque, si elle permet au collectif d'opposition d'obtenir la protection de l'environnement local qu'il défend, les motifs mis en avant par les élus locaux pour justifier leur exigence d'abandon du projet conduisent à réduire l'action du public contestataire à la démarche « NIMBY » à laquelle il a pu être renvoyé dans le cadre des échanges avec les tenants du projet. En proposant la délocalisation du projet comme solution au conflit, les élus ne participent pas à contester la question du dimensionnement, des risques de pollution ou de nuisances d'une

⁸⁸¹ *Les élus font bloc contre l'usine de méthanisation.* La Dépêche du Midi. 20 décembre 2016. Article relayé sur le site internet d'AUE31, rubrique « Qui dit quoi ? »

⁸⁸² Courrier du 15 janvier 2018 adressé par le président de la communauté d'agglomération au maire de la commune, relayé sur le site internet du collectif d'opposition

⁸⁸³ Entretien Maire, 23 avril 2019

technologie encore mal maîtrisée tels que le public les a identifiés. Ainsi, si l'action du collectif conduit à faire obstacle à la construction de ce projet, elle peut néanmoins désormais être transcrite par les promoteurs de la méthanisation comme résultant de spécificités locales ou « d'égoïsmes » particuliers, qui n'opèrent aucune redéfinition de l'activité selon le prisme de la « méthanisation écologique » telle qu'elle est qualifiée par l'association AUE31. Si le collectif indiquait, dans sa déclaration du 24 octobre 2016 : « *On ne fait pas n'importe quoi n'importe où* »⁸⁸⁴, la réponse apportée à sa mise en cause du projet de méthanisation concerne ainsi exclusivement le « où » et pas le « quoi ». Cette circonstance aboutit à une délégitimation convergente de son action par les acteurs du développement d'une méthanisation susceptible de s'incarner dans un modèle plus industriel de l'agriculture. Ce n'est pas la nature du projet qui est remise en cause mais seulement son inadéquation au territoire.

Conformément à la difficulté récurrente des maires de petites communes à intégrer les enjeux de développement durable réputés moins prioritaires⁸⁸⁵, l'absence d'implication de la municipalité dans le projet se traduit par une mise à l'écart de la finalité environnementale de la méthanisation telle que la lutte contre le réchauffement climatique, dès lors que la mise en place d'une action publique guidée par une telle finalité ne caractérise aucun enjeu électoral, tandis que le soutien au projet expose au contraire l'équipe municipale majoritaire à un risque de défaite électorale.

« [Aucun maire des communes voisines] ne le voulait. Enfin à moins que vous ne vouliez pas être réélu. »⁸⁸⁶

L'autorité municipale choisit ainsi l'option électoralement la moins coûteuse. Le « NIMBY » constitue une modalité consensuelle de positionnement vis-à-vis de la méthanisation. La demande de délocalisation de l'activité, portée par les élus locaux comme une réponse au mouvement de contestation initié par le collectif, permet ainsi finalement aux

⁸⁸⁴ « Déclaration du collectif lors de la réunion de présentation du projet d'usine de méthanisation », 24 octobre 2016, site internet du collectif d'opposition

⁸⁸⁵ Marie-Christine ZELEM, « Les difficultés des petites collectivités à intégrer la notion d'efficacité énergétique. Problèmes de représentations », *op. cit.*

⁸⁸⁶ Entretien Maire, 23 avril 2019

acteurs engagés dans la promotion de la méthanisation de poursuivre la défense des potentialités de développement de l'activité au détriment d'un projet faiblement encré sur le territoire. Cette approche permet de ne pas disqualifier l'activité telle qu'elle est définie et soutenue par les cadres de la politique régionale portant son développement. Le conflit autour du projet est réduit à la question de son emplacement, à l'exclusion du regard portée sur le contenu de l'activité.

« Question : Il y a d'autres projets [d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune] ? (...) Réponse : Ici non on n'a pas... Ici la seule chose que nous avons, c'est la verdure et le bonheur, et on veut le garder. »⁸⁸⁷

L'arbitrage final réalisé par les élus locaux concerne la tension autour de la répartition de l'espace, entre production d'énergie et habitat. D'un seul mouvement, les questions relatives aux enjeux climatiques et au dimensionnement des installations sont neutralisées. Les élus locaux procèdent ainsi à un découplage des notions de nuisances et de pollution dès lors que les conséquences de l'activité doivent être déplacées mais pas évitées.

De leur côté, les parties prenantes soutenant le développement de la filière méthanisation peuvent associer l'échec du projet au désengagement des élus locaux, dont l'absence de prise de position en faveur des énergies renouvelables seraient à l'origine de la crispation des transactions nouées autour du projet résultant d'une opposition déconnectée des enjeux de transition écologique et énergétique.

« Et les territoires où ça se finit bien, c'est quand il y a un élu un peu reconnu, légitime, qui tape du poing sur la table et qui dit qu'est-ce qu'on veut comme énergie quoi. Voilà, prendre un peu de hauteur quoi. C'est le seul cas où finalement les... du coup ça fait dégonfler les oppositions qui du coup paraissent bien mesquines par rapport à des enjeux énergie et environnement qui sont énormes quand on y réfléchit bien. Si on ne sort pas de ces enjeux technico techniques et tout, de machin, d'explosion, qu'on redonne pas un vrai souffle, un vrai projet de société, pour moi on restera à chaque fois dans

⁸⁸⁷ *Ibid.*

des petites oppositions de projets qui font qu'on ne bougera pas trop le système. »⁸⁸⁸

Ce positionnement des élus locaux en faveur de la relocalisation du projet ouvre en outre une perspective de relecture de l'argumentaire de l'opposition, en mettant en avant les éléments plus périphériques du projet, qui peuvent être retravaillés sans qu'il soit nécessaire d'intervenir sur l'architecture du projet.

« C'est pas une question de tonnage vraiment. De fait, c'est le site qui a posé soucis sur ce projet quoi. »⁸⁸⁹

GRDF s'empare ainsi de la question de l'emplacement du projet pour réduire la contestation à une lutte contre la pollution visuelle qu'emporterait la construction de l'usine⁸⁹⁰. Le conflit est alors ramené à un problème esthétique de conception du projet dont l'évaluation visuelle constituerait le facteur dominant d'opposition⁸⁹¹, tandis que la question de l'aménagement paysagé correspondait justement à la thématique laissée ouverte à la discussion publique par le porteur de projet.

« Le vrai problème qu'il pouvait y avoir, et je pense que c'était le seul et unique problème en réalité, c'était le fait qu'il n'avait pas prévu un aménagement paysagé. Et à mon avis c'était ça le vrai problème. »⁸⁹²

Dans cette perspective, l'idéal du développement de la méthanisation correspond à l'identification de territoires vierges de toute habitation. En effet, contrairement à la protection de l'environnement, le paysage suppose un public de spectateurs pour en apprécier les qualités. Si le problème de l'implantation de la méthanisation correspond à une perturbation strictement

⁸⁸⁸ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁸⁸⁹ *Ibid.*

⁸⁹⁰ Bernd MÖLLER, « Changing wind-power landscapes: regional assessment of visual impact on land use and population in Northern Jutland, Denmark », *Applied Energy*, mai 2006, vol. 83, n° 5, pp. 477-494 ; Martin J. PASQUALETTI, « Opposing Wind Energy Landscapes: A Search for Common Cause », *Annals of the Association of American Geographers*, juillet 2011, vol. 101, n° 4, pp. 907-917.

⁸⁹¹ Maarten WOLSINK, « Planning of renewables schemes », *op. cit.*

⁸⁹² Entretien GRDF, 28 septembre 2018

visuelle, la soustraction des installations au regard de la population se présente comme une réponse satisfaisante.

« Quand on regarde Cler Verts⁸⁹³, dans le Lauragais, ils sont vraiment bien placés. Parce qu'il y a des routes très bien qui vont jusque-là, et il n'y a pas de maison autour. Donc en fait dans un endroit comme ça c'est super bien. Maintenant si on le met au milieu de la population, là c'est moins bien. »⁸⁹⁴

L'association formée en contestation au projet continue pour sa part de diffuser des informations liées à la méthanisation *via* sa page Facebook qui compte plus de 700 membres. Ces informations consistent essentiellement dans des points de vue critiques sur l'activité, cette critique de la méthanisation demeurant ainsi en contradiction avec le compromis de délocalisation du projet de méthanisation proposé par les élus locaux.

⁸⁹³ Usine de méthanisation industrielle de la Haute-Garonne traitant notamment des biodéchets

⁸⁹⁴ Entretien Maire, 23 avril 2019

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Dans ce chapitre nous avons montré comment les tensions déployées autour du projet étudié s'articulent autour de l'appréciation de la dimension « agricole » de la méthanisation.

Nous montrons d'abord que la qualification agricole de l'activité projetée opère comme levier de délégitimation de l'action de contestation. Ainsi, le territoire d'accueil du projet fait l'objet d'une qualification ambivalente, à la fois rurale et citadine. Pour les promoteurs du projet, cette ambivalence constitue à la fois un axe de justification de l'implantation des installations, compte tenu non seulement de la disponibilité des matières méthanisables mais également de la proximité d'usagers du réseau de gaz, en même temps que la justification des oppositions qu'elles suscitent, la population appréhendée comme essentiellement « citadine » étant jugée ignorante des impacts habituels de l'activité agricole. Dans cette perspective, la méthanisation est assimilée à l'activité agricole à laquelle elle s'adosse. La dimension agricole du projet de méthanisation permet ainsi à ses promoteurs de désigner l'opposition du public comme une contestation de l'activité agricole elle-même, tandis qu'ils suggèrent une hiérarchie des enjeux d'affectation du territoire, entre production agricole et espace d'agrément.

Nous avons déjà montré dans le chapitre 3 que le processus de construction de l'approvisionnement du projet, fondé sur une dynamique de circulation des déchets sur le territoire, correspond au modèle régional dominant. Nous constatons néanmoins que la rentabilité des investissements nécessaires à la mise en œuvre du projet est affectée par cette logique d'approvisionnement, conduisant à établir un seuil minimal de volume d'intrants à méthaniser pour en assurer la viabilité économique. Nous montrons ainsi que l'intégration de la méthanisation dans la dynamique de l'économie circulaire influence le dimensionnement des installations projetées. Dans cette dynamique, le processus de dimensionnement de l'activité repose sur un calcul de rentabilité au terme duquel les matières organiques méthanisables deviennent une simple variable d'ajustement.

Le processus de dimensionnement du projet s'inscrit dans une logique systémique de promotion de l'économie circulaire portée à l'échelle de la politique régionale de soutien au développement de la méthanisation. Il en résulte que cette question est exclue *ab initio* de la mise en discussion du projet avec le public. Ce dernier se saisit pourtant du résultat de ce processus de dimensionnement afin d'interroger la nature agricole du projet. Tandis que la

proportion majoritaire d'intrants agricole ou encore le portage du projet par un agriculteur constituent les fondements de la qualification agricole du projet, ces caractéristiques sont écartées par le public. Celui-ci évalue au contraire le projet comme relevant d'une approche industrielle de la méthanisation. Le public dessine ainsi les traits de ce qu'il considère comme la « vraie » méthanisation agricole correspondant à des installations de taille modeste, installées dans l'enceinte d'une ferme avec pas ou peu d'apports extérieurs d'effluents.

Ainsi, tandis que pour les promoteurs du projet, le dimensionnement de l'usine est le résultat d'un calcul économique au terme duquel la nature et le volume de l'approvisionnement deviennent des variables permettant d'assurer la rentabilité des investissements, lors de son enquête sur le projet, le public renverse cette approche de la construction du dimensionnement. La stabilité de l'approvisionnement devient alors une condition de la mise en œuvre de l'activité de méthanisation et des installations de taille modérée constituent la garantie de cette stabilité d'approvisionnement. Dans cette perspective, le projet est disqualifié par le public au regard de la priorité de rentabilité économique qui guide sa construction. Le conflit se cristallise ainsi autour d'un développement de la méthanisation agricole réalisé selon le prisme de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle.

Nous constatons en outre que le public affirme la recherche de moyens d'autonomisation financière des agriculteurs comme un enjeu valide du développement de la méthanisation agricole. Ce faisant, il indexe la pertinence de l'activité à la précarité économique des exploitations agricoles à laquelle elle s'adosse. Le public trace ainsi une liaison entre l'évaluation de la légitimité environnementale de l'activité de méthanisation et le regard porté sur l'activité agricole qui lui est associée. Dans ce contexte, la requalification industrielle de l'activité de méthanisation par le public influence l'appréciation qu'il fait de l'activité agricole à laquelle le projet de méthanisation est adossé. Ce constat nous permet de mettre en évidence que le développement de la méthanisation participe à renouveler les relations entre le monde agricole et le public, le public étant amené à observer l'activité agricole qui en est le moyen pour réaliser l'évaluation environnementale de la méthanisation. La précarité économique justifiant la création d'un revenu complémentaire pour les exploitants agricoles est alors appréciée à l'aune d'une conception de l'agriculture opposant l'agriculture « de firme » à

l'agriculture « de ferme »⁸⁹⁵, correspondant à l'opposition entre des structures s'inscrivant dans un modèle industriel, jugées économiquement pérennes, et des structures plus familiales. L'enquête du public sur le modèle agricole demeure néanmoins circonscrite à sa légitimité à conditionner l'activité de méthanisation. Ainsi, le regard porté par le public sur l'activité agricole n'engage pas le public contestataire vers une appréciation critique de cette activité et des pratiques qui lui sont associées, n'engageant dès lors aucune prétention aux changements de ces pratiques.

Nous présentons enfin l'épilogue du conflit étudié. Le pouvoir municipal choisit de soutenir la délocalisation du projet, plaçant le public contestataire dans une situation paradoxale. Celui-ci obtient ainsi la protection de l'environnement local qu'il défend. Cependant, cette option de délocalisation ne donne aucun écho à la mise en cause des éléments constitutifs du projet. Cette approche permet ainsi de mettre fin localement au développement du projet sans pour autant désavouer l'activité telle qu'elle est portée par les institutions régionales. Les publications de l'association contestataire sur les réseaux sociaux montrent ainsi que si la prise de position des élus a permis de mettre fin au conflit autour du projet étudié, elle n'a pas résolu les questionnements identifiés par le public du projet autour du développement de la méthanisation agricole.

⁸⁹⁵ François PURSEIGLE, Geneviève NGUYEN et Pierre BLANC, « De la ferme à la firme », *op. cit.*

CHAPITRE 7. MÉTHANISATION ET PRATIQUES AGRICOLES : LA RÉACTUALISATION DE LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE

Ce chapitre tend à mettre en évidence les conséquences de la relation qui se noue entre mise en œuvre de l'activité et pratiques agricoles, conduisant à identifier des divergences, émergeant tant au sein de la sphère citoyenne que du monde agricole, autour des ambitions énergétiques portées par le secteur gazier et ses partenaires.

À partir de la mise en évidence de la question de l'approvisionnement comme point d'articulation des risques relatifs au sens de l'adaptation entre méthanisation et pratiques agricoles (I) nous montrerons l'émergence d'une tension sur l'orientation des finalités assignées à la méthanisation agricole (II).

I. Approvisionnement et enjeu d'adaptation

Les caractéristiques d'approvisionnement de la méthanisation agricole viennent interroger les risques associés à l'absence de maîtrise de l'approvisionnement (1), conduisant à explorer la tension sur le sens de l'adaptation qui se joue dans la transaction entre méthanisation et activité agricole (2).

1. De la maîtrise de l'approvisionnement à la tension sur les cultures énergétiques

Pour l'association AUE31, l'appui du projet sur des intrants extérieurs à l'exploitation caractérise l'émergence de risques liés à l'absence de maîtrise de l'approvisionnement.

• **Collecte entrants:** sur 40 km de déchets agricoles uniquement, pour l'instant...
→fiabilisation de la filière d'approvisionnement non démontrée à ce jour.

896

- La seule source d'exploitation de la filière de déchets verts n'est pas crédible et suffisamment robuste au vu de l'évolution du projet de 10 000t en 2013 à 50 000t en 2016**
- Autre apport nécessaire plus nauséabond non affiché dans le projet actuel et encore plus impactant pour les populations.**

897

Les risques liés à la pérennité des approvisionnements des méthaniseurs sont notamment identifiés par l'association par référence à la position affichée par la Confédération Paysanne à ce sujet. Aux termes d'une note de positionnement syndical relayée par l'association sur son site internet, le syndicat agricole articule sa critique de la méthanisation autour du risque d'utilisation de cultures principales pour faire fonctionner l'activité.

Même si, lorsqu'ils sont présentés, les projets de méthaniseurs n'incluent pas l'utilisation de cultures dédiées pour fonctionner, nous constatons que les couverts végétaux et les inter-cultures sont déjà convoités. Qu'en sera-t-il quand les investissements seront réalisés, si les matières méthanogènes prévues initialement viennent à manquer ou ne sont pas équilibrées ?

898

Les cultures dédiées peuvent en effet être regardées comme capables d'assurer la stabilité de la production nécessaire à la sécurisation financière des investissements réalisées pour construire les installations de méthanisation. Un rapport publié conjointement par les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture le 5 février 2012 évoquait « *le tabou français* » autour du développement des cultures énergétiques, affirmant qu'à défaut de produire des cultures destinées à la méthanisation, la production française exclusivement basée sur la valorisation des déchets ne sera pas capable de véritablement se développer et surtout d'égaliser le niveau de

⁸⁹⁶ AUE31. Rubrique « Projets ». Site internet d'AUE31

⁸⁹⁷ AUE31. *Risque de déviance*. Site internet d'AUE31

⁸⁹⁸ Confédération Paysanne. « Méthanisation : note de positionnement syndical ». 5 mars 2017. En ligne : Site internet de l'association AUE31

production atteint en Allemagne⁸⁹⁹. La question des cultures dédiées demeure ainsi un point de tension récurrent du débat sur le développement de la méthanisation.

« Aujourd’hui, on ne rentre dans son projet de méthanisation aucune culture principale, c’est la loi. Mais on en voit qui ont tendance à rentrer de la culture principale. Parce que le méthaniseur, il lui faut une constante dans l’année, et ça on l’a pas. (...) Aujourd’hui, on peut utiliser les intercultures. Ok, mais ça reste de l’interculture. Parce qu’ici, on n’est pas à Compiègne. On a souvent des étés secs. Donc le sourcing est incertain. Ou alors il faut faire de l’irrigation, mais là, on va nous le reprocher. »⁹⁰⁰

L’usage des cultures dédiées en méthanisation est, depuis un décret datant de 2016⁹⁰¹, limité à 15% du tonnage global des intrants méthanisés. À plusieurs reprises, différents amendements législatifs visant leur interdiction pure et simple ont été rejetés par les parlementaires français. Ainsi, en janvier 2014, un amendement visant à interdire l’usage des cultures principales pour la méthanisation est proposé par le groupe écologiste lors de la discussion de la loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt. Cet amendement fait l’objet d’un avis défavorable du gouvernement au motif de la nécessité du maintien de la possible utilisation de cultures principales pour faire face à une difficulté d’alimentation du méthaniseur. Les cultures principales sont alors envisagées comme des substituts nécessaires en cas de défaillance du modèle d’alimentation des installations.

⁸⁹⁹ Pierre ROUSSEL et François ROUSSEL, *Freins au développement de la méthanisation dans le secteur agricole*, Ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie, Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt, novembre 2012.

⁹⁰⁰ Entretien chambre d’agriculture Haute-Garonne, 30 mai 2018

⁹⁰¹ Décret n° 2016-929 du 7 juillet 2016 pris pour l’application de l’article L. 541-39 du code de l’environnement

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. Le Gouvernement partage les objectifs qui sont les vôtres, monsieur le sénateur. Néanmoins, nous ne pouvons accepter cet amendement. La méthanisation agricole est déjà très encadrée, à la fois par l'article L. 311-1 du code rural et par les conditions de financement. À ce stade, les méthaniseurs sont, pour l'essentiel, alimentés par des effluents, de la biomasse et des déchets de culture intermédiaire à vocation énergétique. Il se peut qu'il y ait des ruptures d'approvisionnement. Aussi, il importe de ne pas s'interdire absolument de compléter les apports par des cultures.

902

À nouveau en 2015, lors des débats législatifs ayant précédé l'adoption de la loi « Transition énergétique pour la croissance verte », un amendement est adopté par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale, à l'initiative du groupe écologiste, proposant l'interdiction du recours aux cultures dédiées pour la méthanisation. Cet amendement est critiqué lors de la discussion du texte devant le Sénat.

M. Philippe Leroy. - L'article 27 bis A a été introduit sans réflexion ni consultation à l'Assemblée nationale. C'est un amendement un peu sauvage ! Dans certains cas la rentabilité de l'exploitation du méthaniseur dépend de la possibilité d'ajouter jusqu'à 20 % de culture dédiées. Si cette possibilité est supprimée, l'amortissement des méthaniseurs sera impossible dans de nombreuses régions. Il est permis d'utiliser des cultures dites dérobées, c'est-à-dire une seconde récolte. Certes, mais, dans l'est, il n'y a pas de seconde récolte !

903

Les arguments présentés dans le cadre du débat parlementaire mettent en évidence l'incertitude liée à l'approvisionnement de la méthanisation, incertitude à laquelle l'utilisation des cultures principales serait capable de répondre. Ce positionnement fait écho au discours porté par une frange du monde agricole, incarnée notamment par l'association générale des producteurs de maïs (AGPM), une des quatre associations spécialisées en grandes cultures qui, en avril 2014 à la suite d'une déclaration de la Ministre de l'écologie se prononçant contre l'usage des cultures dédiées en méthanisation, déplorait « *ce refus dogmatique d'utiliser des cultures énergétiques, et notamment le maïs, car elles sont le plus souvent indispensables pour alimenter des installations économiquement viables.* »⁹⁰⁴ Le texte finalement adopté par le parlement en 2015 retient la possibilité d'alimenter la méthanisation par des cultures dédiées

⁹⁰² Intervention de M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. Sénat 2ème lecture. Séance du 18 juillet 2014. En ligne : http://www.senat.fr/seances/s201407/s20140718/s20140718_mono.html

⁹⁰³ Intervention de M. Philippe Leroy. « Transition énergétique pour la croissance verte, Examen du rapport et du texte de la commission ». Comptes rendus de la Commission des affaires économiques. 27 janvier 2015. En ligne : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150126/afeco.html#toc2>

⁹⁰⁴ « La ministre de l'Écologie veut plus de biogaz : un vœu pieu sans le maïs ». Communiqué de presse de l'AGPM. Terre-net. 29 avril 2014 En ligne : <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/la-ministre-de-l-ecologie-veut-plus-de-biogaz-un-voeu-pieu-sans-le-mais-205-100188.html>

sans préciser de volume et renvoie au gouvernement la charge de déterminer par décret le seuil d'une telle utilisation⁹⁰⁵. Ainsi, en dépit de l'orientation affichée par les pouvoirs publics nationaux dès 2012 en faveur d'une méthanisation agricole basée sur la mobilisation des déchets, la question de l'utilisation des cultures énergétiques pour la méthanisation demeure sous la pression des intérêts sectoriels défendus par une portion du monde agricole.

Quelques mois plus tard, aux termes d'un communiqué de presse publié en 2017, l'AAMF se félicite néanmoins du « *large consensus* »⁹⁰⁶ entourant la limitation de l'usage des cultures dédiées en méthanisation à 15% du tonnage total des installations, l'utilisation des CIVE demeurant en revanche illimitée. Du côté du monde associatif, le plafonnement des cultures dédiées à la méthanisation est mise en lien avec le maintien du caractère agricole de la méthanisation, mettant en évidence une tension entre modalité d'alimentation de la méthanisation et qualification de sa dimension agricole. Ainsi, dans la perspective développée par FNE, l'utilisation des cultures principales dans une proportion trop importante disqualifie la dimension agricole de l'activité de méthanisation tandis que la garantie offerte par réglementation mise en place est considérée avec prudence, montrant que la question des cultures dédiées demeure un sujet en tension.

« On privilégie la méthanisation agricole, la méthanisation à la ferme, et la méthanisation de territoire donc tout simplement pour ne pas favoriser une méthanisation industrielle en fait, qui se dirigerait vers des cultures principales, des cultures dédiées, même si on sait que la réglementation à l'heure actuelle ne le permet pas, mais on ne sait jamais comment peut évoluer la réglementation »⁹⁰⁷

⁹⁰⁵ Article 112. Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. « Les installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétales brutes peuvent être approvisionnées par des cultures alimentaires, dans la limite de seuils définis par décret. Les résidus de cultures associés à ces cultures alimentaires et les cultures intermédiaires à vocation énergétique sont autorisés. »

⁹⁰⁶ « *Le ciel s'éclaircit pour la méthanisation agricole* ». AAMF. Communiqué de presse. 21 février 2017. En ligne : <https://webtrame.net/uploads/sites/c10f591e5c877be11d7628a1c2be37aaca66a692.pdf>

⁹⁰⁷ Entretien FNE, 18 juillet 2018

FNE et l'AAMF parviennent néanmoins à établir un consensus autour du plafonnement de l'usage des cultures dédiées.

« [L'AAMF] ils trouvent que le positionnement de FNE, même si il est des fois un peu dur sur les cultures énergétiques, il est compréhensible. »⁹⁰⁸

En 2018, à l'occasion d'une réponse à une question parlementaire écrite, le gouvernement français réaffirme le choix de pratiquer la méthanisation agricole essentiellement à travers la valorisation des déchets, le seuil d'autorisation des cultures dédiées à la production d'énergie ne semblant pas devoir évoluer⁹⁰⁹. Le modèle français est alors présenté comme exemplaire, permettant d'éviter la concurrence d'usages entre méthanisation et alimentation⁹¹⁰.

En janvier 2021, la Confédération paysanne tente cependant à nouveau d'ouvrir le débat sur la question de l'usage des cultures dédiées en méthanisation, estimant que seuil fixé en 2016 est trop élevé pour permettre d'éviter la concurrence sur les denrées agricoles, et ce d'autant que les contrôles de respect du seuil de 15% sont insuffisants pour garantir l'effet protecteur de la réglementation. Le syndicat demande ainsi un moratoire sur la méthanisation afin de dresser le bilan de l'expérience déjà acquise par la mise en œuvre de l'activité durant les dix dernières années. Ce faisant, le syndicat minoritaire adopte une position plus radicale que FNE au sujet des cultures dédiées. La contestation menée par la Confédération paysanne de la pratique des cultures dédiées est néanmoins essentiellement fondée sur des enjeux de justice sociale plus que sur des considérations strictement environnementales.

⁹⁰⁸ *Ibid.*

⁹⁰⁹ *Question écrite N°3025 de M. Loïc Kervran.* Question publiée au JO le 21 novembre 2017 p. 5708. Réponse publiée au JO le 17 avril 2018 p. 3349. En ligne : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-3025QE.htm>

⁹¹⁰ *Ibid.* « La politique européenne évolue vers des modèles d'approvisionnement des méthaniseurs en Europe plus durables. Les pays où le biogaz est produit avec une utilisation massive de cultures énergétiques dédiées devraient désormais s'orienter vers la valorisation de davantage de sous-produits et déchets agricoles, rejoignant le modèle français qui vise à éviter une concurrence d'usages avec les productions alimentaires. »

Pour la Confédération paysanne, trop de végétaux qui ne sont pas des déchets alimentent les méthaniseurs, au détriment de la souveraineté alimentaire et de la solidarité entre paysan.nes.

Le plafond de 15 % de cultures dites principales est beaucoup trop élevé pour permettre d'éviter des accaparements de terres massifs et les contrôles insuffisants. Ne reproduisons pas les erreurs commises avec les agro-carburants, qui ont entraîné une spéculation sur les denrées alimentaires et un changement d'affectation des sols désastreux.

911

Tandis que FNE cherche à maintenir le consensus construit avec la sphère agricole dominante, elle se retrouve à distance d'un partenaire traditionnel de la sphère environnementaliste dans la lutte contre le modèle agricole productiviste sur la question des cultures dédiées.

De l'autre côté du spectre syndical agricole, les Jeunes agriculteurs réinterrogent également la pratique de l'alimentation des méthaniseurs *via* les cultures dédiées. Le développement de plus en plus important de la méthanisation dans les zones céréalières met en effet en évidence un déplacement de l'activité, depuis sa redécouverte en France jusqu'à l'intégration d'enjeux de production d'énergie portés notamment par le secteur gazier.

« Aujourd'hui ce que l'on voit c'est le développement de la méthanisation en zone de grande culture alors qu'au départ on était plutôt sur la méthanisation en élevage. »⁹¹²

Dans ce contexte, au printemps 2021, le syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine dénoncent l'émergence de dérives sur l'utilisation, insuffisamment contrôlée, de cultures principales dans des volumes excédant la limite réglementaire pour alimenter la méthanisation. Pour le syndicat, seule l'utilisation d'une part majoritaire d'effluents d'élevage dans les intrants constitue la « *garantie d'une méthanisation raisonnée* »⁹¹³. Il s'inquiète en outre de la concurrence exercée par la méthanisation sur les matières fourragères conduisant à une hausse

⁹¹¹Confédération paysanne, « Méthanisation : la Confédération paysanne demande un moratoire », Communiqué de presse, 12 janvier 2021, https://www.confederationpaysanne.fr/rp_article.php?id=10995

⁹¹² Entretien ATEE Club Biogaz, 3 janvier 2019

⁹¹³ « Méthanisation : les craintes des Jeunes agriculteurs en Ille-et-Vilaine ». Ouest-France. 5 mai 2021. En ligne : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/ille-et-vilaine-methanisation-les-craintes-des-jeunes-agriculteurs-b44cedb4-ace0-11eb-bcfd-058885220c6f>

des prix des fourrages. Cette tension sur les prix des cultures fourragères est également dénoncée par des membres de la Confédération paysanne, demandant l'interdiction de l'utilisation de ces cultures en méthanisation⁹¹⁴. La question de l'usage des cultures pour la méthanisation apparaît ainsi comme une occasion de renouvellement des tensions qui traversent traditionnellement le monde agricole, entre le secteur céréalier et celui de l'élevage⁹¹⁵, autour de l'augmentation des prix des denrées destinées à l'alimentation animale sous l'effet d'une mise en concurrence de ces produits avec la production d'énergie.

Le débat sur les pratiques culturales résultant d'un besoin de maîtrise des approvisionnements destinés à la méthanisation pose ainsi en creux la question de l'impact de l'activité sur la pratique agricole.

2. Le « sens » de l'adaptation

La relation de dépendance entre activité de méthanisation et activité agricole interroge les impacts occasionnés par l'une sur l'autre, interrogeant en creux laquelle des deux serait potentiellement contrainte de s'adapter à l'autre.

a. Les « vertus » de la méthanisation

L'adjonction de la méthanisation aux côtés de l'activité agricole traditionnelle est régulièrement vantée par ses promoteurs pour être un vecteur d'écologisation des pratiques agricoles⁹¹⁶.

⁹¹⁴ « Alimentation ou biogaz : il faut choisir ». Lettre ouverte de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres à Monsieur le Préfet. Avril 2021. En ligne (sur le site du CSNM) : https://drive.google.com/file/d/1Eh3BH-n_PpV1AT8aj66EhxT49QbUlcJC/view?fbclid=IwAR1ZY09N8F1h29idghu-9I2jrOBaZF9kjsuYPTXJkVuJTnrkBZkqMfgzxmc

⁹¹⁵ Denis PESCHE et Marie HRABANSKI, « Chapitre 9 / Défendre un produit. Entre logiques politiques nationales et enjeux globaux », dans Bertrand HERVIEU (dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Académique, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 273-292, disponible sur <https://www.cairn.info/les-mondes-agricoles-en-politique--9782724611649-p-273.htm> ; Denis PESCHE, « La place des associations spécialisées dans la défense des intérêts agricoles : l'exemple des céréaliers », *Pour*, 2008, n° 1, pp. 155-159.

⁹¹⁶ Julien ALATERRE, Clara HERER et François VILLEREZ, *Méthanisation*, Paris, École nationale supérieure des mines de Paris, 7 août 2015, p. 94, disponible sur <https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr/hal-01651222/document> (Consulté le 16 février 2018) ; Fabrice BÉLINE *et al.*, « Enjeux et perspectives pour le développement de la méthanisation agricole en France », *Sciences Eaux & Territoires*, 2012, n° 2, pp. 34-43.

« Ça limite la pollution des eaux, mais c'est lié aussi à l'érosion. Ça produit une énergie verte et locale, bon ça d'accord. Ça diminue les mauvaises herbes. L'avantage aussi c'est que comme on coupe, on fait une coupe au moment où les plantes ne sont pas arrivées à maturité, et bien c'est vrai aussi bien pour la culture intermédiaire que pour les adventices, c'est à dire les mauvaises herbes, et du coup au bout de 2, 3 ans on a presque plus de mauvaises herbes. D'où le fait qu'on peut limiter voire arrêter l'utilisation de produits comme le glyphosate, ou des choses comme ça. »⁹¹⁷

Entre 2015 et 2018, Solagro a conduit une étude intitulée « MéthaLAE : la méthanisation, levier de la transition agroécologique » dont l'enjeu était de réaliser un « travail de fond, d'objectivation sur l'ensemble des changements - positifs, négatifs - induits par la méthanisation »⁹¹⁸. La conclusion de cette étude menée auprès de 46 exploitations agricoles va dans le sens d'un constat de l'écologisation des pratiques agricoles des exploitants pratiquant la méthanisation.

La méthanisation est bien un levier pour l'agroécologie, plus exactement elle peut parfaitement accompagner des trajectoires d'agriculteurs qui s'y engageraient, en prenant un minimum de points de vigilance, mais sans difficulté majeure, car elle présente des atouts intrinsèques tels qu'il faut vraiment être très malchanceux pour ne pas en bénéficier.

La méthanisation agricole est donc qualifiée pour le départ, sur la piste de la transition écologique.

919

L'un des leviers de cette « transition agricole » induite par la pratique de la méthanisation est l'utilisation du digestat produit par la méthanisation. En effet, si l'architecture économique des installations de méthanisation est assurée par la production et la vente d'énergie, l'un des principaux intérêts de cette activité pour les agriculteurs résulte largement de cet autre produit qui en est issu. Ce résidu solide de la matière traitée après que le méthane a été extrait constitue

⁹¹⁷ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

⁹¹⁸ SOLAGRO. *MéthaLAE : la méthanisation, levier de la transition agroécologique*. En ligne : <https://solagro.org/travaux-et-productions/references/methalae-comment-la-methanisation-peut-etre-un-levier-pour-lagroecologie>

⁹¹⁹ SOLAGRO, *La méthanisation, levier de l'agroécologie, Synthèse des résultats du programme MéthaLAE*, Angers, ADEME, 2018, p. 14.

une ressource capitale pour les exploitations agricoles qui entreprennent la méthanisation dès lors que c'est cette matière qui sera désormais épandue comme fertilisant dans les cultures. L'utilisation du digestat ne constitue pas un renversement absolu des logiques antérieures puisqu'il présente des caractéristiques écologiques similaires aux fumiers et lisiers épandus jusqu'alors.

« Le digestat ne vous rendra que ce que vous mettez dedans. Soit vous faites un digestat à l'intérieur de la production de la ferme et là vous aurez ce que produit la ferme. Mais il n'y a pas d'intérêt par rapport au fumier du point de vue de l'engrais. »⁹²⁰

Néanmoins, sa production et son épandage emporte des modifications substantielles des modes de fertilisation et de conservation des sols agricoles. Ainsi, outre la captation du potentiel énergétique de la matière qui était jusqu'ici utilisée sans valorisation préalable, celle-ci participerait à l'amélioration des sols agricoles.

« Et donc ils se mettent à faire des analyses de sol régulière et là ils s'aperçoivent que leurs sols ils s'améliorent et tout et tout. »⁹²¹

L'usage de cette nouvelle matière permet en outre d'opérer des transitions de pratiques, vers notamment un usage réduit des intrants de synthèse, sans solliciter de changements brutaux qui pourraient avoir des effets négatifs sur les productions culturales. Cet aspect présente par ailleurs un intérêt économique pour les agriculteurs qui n'ont plus à acheter d'engrais issus de l'industrie pétrochimique.

« Et quand ils passent en bio en fait ils y sont depuis un moment. C'est-à-dire il y a pas l'effet dépressif. Les mecs qui mettaient des engrais, le jour où ils

⁹²⁰ Entretien Chambre d'agriculture Haute-Garonne, 30 mai 2018

⁹²¹ Entretien ARIA, 9 mai 2017

arrêtent, le sol il est pauvre à ce moment-là. Donc ils ont un effet dépressif, la production se casse la gueule. »⁹²²

« Mais sur une exploitation agricole on fait jamais un virage à 90 degrés ça n'existe pas ça. Sinon vous tombez et vous vous renverser. »⁹²³

« Au travers de ce projet là ils vont continuer à substituer des engrais chimiques par le digestat liquide »⁹²⁴

Outre le digestat, la question de l'approvisionnement de la méthanisation constitue un facteur possible d'écologisation des pratiques agricoles. En effet, la recherche de déchets pouvant être introduits dans le méthaniseur peut conduire à l'éviction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'élimination des mauvaises herbes au profit de leur ramassage afin d'alimenter la méthanisation. Le principe d'une méthanisation agricole fonctionnant sur la base des déchets produits par les exploitations agricoles peut ainsi pousser les exploitants à passer d'une logique d'élimination à une logique de valorisation.

« On en utilise aussi moins de phyto après parce qu'on enlève toutes les mauvaises herbes et après ça a un excellent pouvoir méthanogène »⁹²⁵

Dans cette même perspective de recherche de matières organiques susceptibles d'être introduites dans la méthanisation, la mise en œuvre de la méthanisation agricole favorise la mise en place de « couverts végétaux », ces cultures intermédiaires qui, contrairement aux cultures principales des exploitations, peuvent être utilisées de manière illimitée dans le cadre de la production énergétique.

« L'autre moitié des déchets à gérer c'est des déchets végétaux qui effectivement aujourd'hui sont soit laissés au sol soit ne sont pas produit (...) »

⁹²² *Ibid.*

⁹²³ Entretien Chambre d'agriculture Ariège, 24 avril 2018

⁹²⁴ *Ibid.*

⁹²⁵ Entretien agriculteur méthaniseur, 18 juin 2018

c'est des cultures qu'on va planter en hiver notamment quand les sols sont nus aujourd'hui et que justement mettre une culture ça permet de stabiliser le sol et d'éviter qu'il y ait des érosions, ça permet de pomper l'azote qu'il y a dans le sol, ça plein d'atouts environnementaux. »⁹²⁶

La mise en place de couverts végétaux est une pratique largement encouragée par les politiques publiques de protection de l'environnement sur le fondement de l'intérêt écologique et agronomique de cette démarche. Il s'agit toutefois d'une pratique qui peut s'avérer difficile à mettre en œuvre au sein des exploitations agricoles compte tenu notamment du surcroît de travail qu'elle peut impliquer. Ainsi, bien qu'elle relève partiellement d'une obligation réglementaire⁹²⁷, il apparaît que sa mise en œuvre ne soit pas systématique.

« D'abord il y a une obligation européenne, contractuelle, pour faire des couverts végétaux, donc des pièges à nitrates, diminution des pesticides, etc. Les agriculteurs aujourd'hui, peinent à faire parce qu'ils ont pas l'argent pour le faire. Et donc l'objectif, c'est donc d'utiliser ces couverts végétaux à destination de la méthanisation. Et comme la méthanisation paye ces couverts végétaux, vous allez permettre aux agriculteurs de les rémunérer pour un travail qui aujourd'hui ne l'est pas. C'est à dire qu'aujourd'hui ils ont l'obligation réglementaire sans en avoir les avantages. Ils ont que les inconvénients. Et comme ils sont déjà exsangues financièrement, les mecs ils le font pas. Ils sont dans l'impossibilité et surtout financière et technique de le faire. »⁹²⁸

⁹²⁶ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁹²⁷ Depuis 2009 la mise en place de culture intermédiaire est devenue graduellement obligatoire en période hivernale sur l'ensemble des zones vulnérables, soit pour près de 55 % de la surface agricole utile (SAU) française. La couverture automnale des sols peut également être obligatoire afin de protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable (loi sur l'eau et les milieux aquatiques, 2006 ; loi d'avenir agricole, 2014), ou pour atteindre l'objectif de bon état écologique des eaux (directive-cadre sur l'eau, 2000). <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/5-introduire-des-cultures-intermediaires-reference-ademe-8127.pdf>

⁹²⁸ Entretien porteur de projet, 1^{er} mars 2017

Mis en œuvre dans le cadre de la méthanisation, les couverts végétaux, en passant d'une contrainte réglementaire à une ressource économique, deviennent une solution à la recherche de matières susceptibles d'être intégrées au méthaniseur.

La pratique de la méthanisation dans le secteur de l'élevage peut également constituer une ressource, à la fois économique et technique, pour faciliter le respect de la réglementation applicable à la gestion des effluents tandis que la transformation de ces effluents en intrants pour le méthaniseur peut conduire à renouveler favorablement les modalités de gestion des litières d'élevage.

« L'éleveur avec qui je travaille en Ariège, lui il a une fosse à lisier qui déborde. Il doit mettre son exploitation aux normes. Il doit mettre les ouvrages de stockage des effluents aux normes et la méthanisation, c'est une vraie solution pour stocker et gérer ses effluents d'élevage. En plus, ça t'oblige à vider du coup régulièrement ton étable, à pailler. Enfin voilà, ça change aussi les pratiques des éleveurs positivement. »⁹²⁹

Pratiquée de manière collective, la méthanisation agricole peut également aboutir à une répartition des effluents d'élevage sur l'ensemble du territoire concerné par son fonctionnement, permettant une relocalisation de la matière fertilisante et limitant l'importation de matière.

« Au travers de ce projet là puisque on intègre du lisier donc on dispatch les effluents d'élevage à l'échelle de l'ensemble du territoire. Donc ça veut dire qu'on évite a de la matière qui vient de compost de faire des centaines de kilomètres »⁹³⁰

« Donc c'est vrai que la méthanisation peut apporter un plus au sens où elle concentre le digestat et donc on exporte moins de matière. »⁹³¹

⁹²⁹ Entretien ARDEAR, 20 février 2019

⁹³⁰ Entretien Chambre d'agriculture Ariège, 24 avril 2018

⁹³¹ Entretien Solagro, 12 mai 2017

La modification des pratiques liées à l'abandon de l'usage d'engrais chimique présente également des conséquences sur la mise en place des couverts végétaux. Ainsi, au-delà de l'intérêt économique que peut représenter la mise en place de cultures intermédiaires en tant que ressource pour la méthanisation, le couvert végétal représente également une solution aux modalités d'épandage du digestat dès lors que cette matière peut renouveler les problématiques rencontrées par les agriculteurs à ce sujet. La substitution des engrais chimiques utilisés jusqu'alors par du digestat peut amener à la mise en place de couverts végétaux permettant, à travers une amélioration de la structuration du sol, de faciliter l'épandage de la matière issue de la méthanisation.

« Nous ça va faire un gros changement parce qu'on l'a vu cet été en fait on est sur une année très pluvieuse et au printemps on a quasiment pas pu épandre. Parce que les sols n'étaient pas du tout porteur pour épandre. Donc on avait épandu chez un voisin qui est dans notre plan d'épandage qui avait semé des fèveroles en couvert végétal avant de semer son maïs. Et lui il avait les sols super porteurs. Donc nous on va introduire ça chez nous. »⁹³²

L'ensemble de ces éléments mettent en évidence la transaction qui s'opère entre pratique de la méthanisation agricole et pratique de l'agriculture, soulignant les conséquences possibles de la méthanisation sur la transition écologique des pratiques agricoles. Dans cette perspective, la méthanisation agricole et l'usage de son produit solide relèvent d'une dynamique de production des connaissances qui se construit « *dans l'action elle-même et dans les interactions entre agriculteurs, ou entre les agriculteurs et les conseillers ou les chercheurs* »⁹³³. À cet égard, les modifications des pratiques culturelles, sans être l'unique moteur de la volonté du monde agricole de mettre en œuvre la méthanisation, traduisent néanmoins une recherche de connaissances nouvelles chez ceux qui la pratique.

⁹³² Entretien agriculteur méthaniseur, 18 juin 2018

⁹³³ Claude COMPAGNONE, Claire LAMINE et Lucie DUPRÉ, « La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie », *Revue d'anthropologie des connaissances*, juin 2018, vol. 12, n° 2, p. 120.

« Les gens qui font la méthanisation aujourd'hui c'est vrai que ce sont des gens qui ont déjà un changement dans leur tête quoi. (...) Il y en a beaucoup qui vont avoir un discours assez cynique en disant qu'ils font ça pour l'économie. En fait quand on creuse un peu ils ont tous derrière en fait une envie d'améliorer l'image de l'agriculture, d'avoir des pratiques plus bénéfiques, voilà de faire leurs efforts à eux pour l'environnement donc c'est déjà des gens qui sont en mouvement en fait. »⁹³⁴

Ces connaissances, résultat de l'expérimentation concrète de la méthanisation par les exploitants agricoles, n'a pendant longtemps cependant guère l'objet de communication au-delà de la sphère professionnelle agricole qui les produit.

« Moi je réponds aux questions qu'on me pose et je vais pas dire plus que ce qu'on me demande. »⁹³⁵

Cette faible publicisation des résultats relatifs aux changements de pratiques agricoles résultant de la pratique de l'activité de méthanisation apparaît comme une des conséquences du rapport de tension entretenu par le monde agricole à l'égard de la mise en débat de ses pratiques professionnelles. En effet, la territorialisation des installations de méthanisation agricole met en lumière la manière dont le monde agricole exclut a priori la mise en débat du modèle sur lequel repose la production agricole à laquelle la méthanisation est associée. Ainsi, les pratiques telles que l'utilisation ou non d'intrants chimiques, le refus ou la volonté de mettre en place des couverts végétaux ou encore la pratique du labour sont défendues comme des choix relevant de la seule prérogative des exploitants agricoles eux-mêmes. Dans ces conditions, aucune diffusion auprès du public des résultats de la méthanisation, en tant qu'elle induit une modification de ces pratiques, n'est organisée par la profession agricole dès lors qu'une telle publicisation équivaldrait à une remise en cause des pratiques antérieures.

⁹³⁴ Entretien Solagro, 12 mai 2017

⁹³⁵ Entretien agriculteur méthaniseur, 18 juin 2018

« Nous on n'est pas trop pro couverts végétaux parce qu'on arrive à faire le rendement sans et on fait quand même de très bon rendement. Mais on est obligé d'y passer par la force des choses. »⁹³⁶

La réticence du monde agricole à ouvrir le débat sur l'intégration de l'activité de méthanisation au sein des exploitations à la question des modes de production conduit *in fine* à limiter la mise en public des évolutions induites par cette activité sur les pratiques culturales. Il est à noter que cette situation d'absence de communication, à destination du grand public, spécifiquement articulée autour de l'enjeu d'écologisation des pratiques agricoles en conséquence de la mise en œuvre de l'activité de méthanisation évolue début 2020 par la mise en service d'un site internet baptisé « Infométha » par l'alliance des associations professionnelles ATEE, Solagro et France Gaz Renouvelables qui mentionne notamment que « La pratique des CIVE amène certains agriculteurs à faire évoluer leurs habitudes vers des méthodes de culture plus respectueuses de l'environnement (diversification des assolements, moindre recours aux phytosanitaires) »⁹³⁷. Cette publicisation des conséquences de la méthanisation sur l'écologisation des pratiques agricoles n'est cependant pas réalisée directement par les acteurs du monde agricole tandis que les méthodes culturales inhérentes à la mise en œuvre du modèle agricole dominant ne sont pas qualifiées en termes de choix mais en terme « d'habitudes ».

Les effets de transformation de l'activité agricole en conséquence de la mise en place de l'activité de méthanisation correspondent par ailleurs à l'idée que « le changement des systèmes productifs peut être abordé comme étant essentiellement un processus de terrain dans lequel les agriculteurs sont les principaux protagonistes »⁹³⁸. Il ne s'agit pas au départ d'un changement anticipé porté par l'incitation d'une politique publique mais d'une transformation qui se réalise au concret de la pratique. L'activité de méthanisation transforme les matières

⁹³⁶ *Ibid.*

⁹³⁷ Infométha. *Effets agronomiques*. En ligne : <https://www.infometha.org/effets-agronomiques> [Consulté le 4 novembre 2020]

⁹³⁸ Matthieu ANSALONI et Ève FOUILLEUX, « Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes », *Économie rurale*, 2006, vol. 292, n° 2, p. 3.

manipulées par l'exploitant agricole. Cette transformation induit une évolution des pratiques professionnelles associées à l'utilisation de ces matières. **Ces changements de pratiques indiquent que « la transition agroécologique se joue aussi à partir d'innovations dans l'agriculture industrielle, incluant optimisation et contrôle des flux, écologisation ou retrait de pratiques »⁹³⁹.**

Ce bilan de l'amélioration des pratiques agricoles, en rebond de la mise en œuvre de la méthanisation, permet en outre de consolider les convergences établies avec le monde associatif autour du développement de l'activité. Elle s'accompagne néanmoins d'une vigilance dès lors que les évolutions des pratiques agricoles induites par la mise en œuvre de la méthanisation se développent aussi à rebours de leur écologisation.

« Méthalaé, avec Solagro, a fait le travail de regarder, et ça va être super intéressant d'avoir le résultat à la fin, quel changement agricole est impliqué et induit par un projet de méthanisation dans une exploitation. Et les premiers résultats qui ont été présentés à mi-parcours, on voyait bien que ça pouvait réduire le temps de pâturage dans certaines exploitations, et dans certaines autres, non. »⁹⁴⁰

b. Dépendance aux déchets et pérennisation du modèle productif agricole

La méthanisation repose sur la transformation de matière organique en énergie. De ce fait, elle suppose de produire, d'une manière ou d'une autre, cette matière organique à partir de laquelle le méthane est produit. Le choix a été fait en France d'associer la méthanisation à la valorisation des déchets, et sa mise en œuvre territoriale met en évidence son intégration dans les logiques de l'économie circulaire. Le développement de la méthanisation ne repose donc pas en France sur la création d'un nouveau champ de production, mais sur l'utilisation des rebuts du système existant. Il en résulte que ce développement de l'activité induit une forme de dépendance aux déchets pour les exploitants d'usine de méthanisation, dès lors notamment que

⁹³⁹ Danielle GALLIANO, Benoît LALLAU et Jean-Marc TOUZARD, « Coexistences et transitions dans l'agriculture », *Revue Française de Socio-Économie*, avril 2017, n° 18, p. 26.

⁹⁴⁰ Entretien FNE, 18 juillet 2018

les investissements nécessaires à la mise en place des unités peuvent atteindre plusieurs millions d'euros. Le fonctionnement régulier de ces usines apparaît donc capital pour assurer la rentabilité des projets mis en œuvre puisque cette rentabilité dépend de la quantité d'énergie produite et vendue aux opérateurs de réseau. Dans ces conditions, l'installation d'une unité de méthanisation introduit la nécessité de conserver durablement le rendement sur lequel le dimensionnement des installations a été calculé lors de la définition du projet, afin de maintenir la quantité de matière nécessaire à la production d'énergie dont la vente assure la pérennité et le bien-fondé économique des investissements

« La difficulté d'un méthaniseur, c'est comme une pansse de vache, il faut l'alimenter 365 jours par an. Et si possible avec une alimentation la plus régulière possible. »⁹⁴¹

Ainsi, la conception française de la méthanisation agricole est susceptible de tracer un sillon de dépendance aux déchets tandis que la sphère associative environnementale porte des enjeux tendant à la diminution du volume de déchets produits.

« Donc il faut avoir une vision territoriale pour voir d'où vient tout ce qu'on peut mettre à l'intérieur du méthaniseur, pour bien essayer de capter un maximum de sources, mais il faut faire attention surtout sur les déchets de ne pas maintenir artificiellement des sources qui devraient disparaître. »⁹⁴²

S'agissant de la méthanisation agricole, cette dernière est susceptible de constituer un facteur de stabilisation des modes de production sur lesquels elle s'appuie. **Ce constat n'est toutefois pas exclusif de la portion agricole de la méthanisation dès lors que les mêmes conclusions peuvent être relevées d'agissant des usines se proposant de méthaniser la fraction fermentescible des ordures ménagères, les associations environnementales**

⁹⁴¹ Entretien chambre d'agriculture Ariège, 24 avril 2018

⁹⁴² Entretien FNE, 18 juillet 2018

dénonçant régulièrement l'antagonisme existant entre la création de ces installations et les ambitions de réduction des déchets.

« Elle empêche tout le tri, elle empêche toute réflexion quelque part sur la réduction des déchets, sur le tri, sur les questions de notre pratique par rapport à ce qui est produit. »⁹⁴³

Dans ces conditions, les conséquences de la méthanisation sur l'écologisation des pratiques agricoles doivent être mises en perspective avec la configuration spécifique de l'activité.

« Les agriculteurs que je connais, qui sont passés à la méthanisation parce qu'ils étaient convaincus qu'il y avait de l'or entre guillemets dans leur fumier pour faire de l'énergie, qui ont diversifié en fait leur activité en allant vers la méthanisation, ils ont commencé par diversifier. Et donc, une fois qu'ils touchent la diversification, une fois qu'ils touchent à la biologie interne du méthaniseur, la logique devient différente aussi sur les terres en fait. Si on se passe d'intrants au niveau engrais minéraux, déjà, on touche vers le bio. Donc on a cette sensibilité-là. Par contre je suis pas sûr que ce soit le cas lorsqu'on doit transporter son fumier trois fois par semaine à 20 bornes et qu'on reçoit en retour de nouveau du fumier. Là j'ai l'impression qu'on rentre dans un cycle déjà qui est externe à la logique de la ferme, du cycle de la ferme »⁹⁴⁴

L'étude Méthalaé réalisée par Solagro indique d'ailleurs dans sa conclusion que « *Si les résultats sont globalement positifs, il ne faut pas conclure trop rapidement.* »⁹⁴⁵, mettant en évidence un constat nuancé sur l'impact de la méthanisation à l'égard des changements de pratiques agricoles.

⁹⁴³ Entretien FNE 65, 21 février 2017

⁹⁴⁴ Entretien Bureau d'étude environnemental, 3 mai 2019

⁹⁴⁵ SOLAGRO, *La méthanisation, levier de l'agroécologie, Synthèse des résultats du programme MéthaLAE*, op. cit.

Dans cette perspective, à partir de 2018, l'association environnementale WWF développe un intérêt nouveau sur la thématique de la méthanisation. Elle affiche alors l'ambition de peser sur l'articulation de l'activité à la nature des pratiques agricoles sur laquelle elle repose.

« En fait la question, c'est plutôt de comment cadrer les pratiques pour justement qu'elles n'aillent pas à l'encontre d'une transition agroécologique (...). Le projet Méthalaé a été fait sur un échantillon de fermes, sur 46 fermes de mémoire. Il a montré à l'inverse que justement on pouvait quand même aller dans le sens agroécologique. Mais c'est un peu les garde-fous qu'il faut mettre pour que les agriculteurs intègrent la méthanisation comme briques de leur agrosystème. »⁹⁴⁶

À cet égard, l'abondante littérature traitant de la crise traversée depuis plusieurs décennies par le monde agricole souligne que le modèle reposant sur une forte spécialisation des activités et une intensification de la production tend à s'essouffler⁹⁴⁷ tandis que le monde agricole se voit régulièrement sollicité pour répondre à de nouvelles exigences. Ainsi, depuis l'émergence de la notion de multifonctionnalité de l'agriculture⁹⁴⁸ jusqu'aux politiques publiques développées plus récemment autour de l'incitation à « *produire autrement* »⁹⁴⁹, le monde agricole est régulièrement placé au cœur des processus de transition environnementale.

Dans ce contexte, le développement de la méthanisation agricole participe de ces nouvelles manières de concevoir l'activité agricole et du débat qui s'organise autour de ce que « doit être » la production agricole en même temps qu'elle se propose comme une réponse aux difficultés économiques rencontrées par le monde agricole. Il s'agit en effet, à travers le déploiement de cette activité, de développer un revenu complémentaire pour les agriculteurs qui la pratiquent. Il s'agit également d'associer le monde agricole à la transition environnementale par la

⁹⁴⁶ Entretien WWF, 16 avril 2020

⁹⁴⁷ Bruno LÉMERY, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *op. cit.*

⁹⁴⁸ Philippe BONNAL, Muriel BONIN et Olivier AZNAR, « Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2012, vol. 12, n° 3, disponible sur <https://journals-openedition-org.nomade.univ-tlse2.fr/vertigo/12882> (Consulté le 30 août 2018).

⁹⁴⁹ Jean-François MÉTRAL *et al.*, « Ruptures ou ajustements provoqués entre pratiques agricoles et enseignement de ces pratiques », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, octobre 2016, n° 135, pp. 53-74.

production d'une énergie renouvelable. La méthanisation se distingue néanmoins fondamentalement des logiques issues de la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture ou de la thématique des modifications des modes de production agricole dès lors qu'il s'agit moins ici de produire « autrement » que de produire « autre chose » dans le cadre d'une activité totalement nouvelle pour le monde agricole⁹⁵⁰. À cet égard, si l'invitation du monde agricole à produire autrement vient remettre en cause la « *rationalité technico-économique dominante* » se traduisant par une forte utilisation des intrants, rationalité qui a fortement structuré le monde agricole⁹⁵¹, l'adossement de la méthanisation à l'activité agricole semble au contraire capable de conforter cette rationalité à travers la nécessité de stabilisation de l'activité agricole sous-tendue par la mise en place des installations de méthanisation. Ainsi, tandis que la méthanisation est louée par ses promoteurs pour sa capacité à faire évoluer les pratiques agricoles de ceux qui la mettent en œuvre, elle est parallèlement mise en cause pour sa capacité à maintenir un modèle agricole intensif.

« Il y a une controverse là-dessus, ceux qui disent que la méthanisation de ce point de vue-là c'est bien, parce qu'elle va donner de nouvelles méthodes culturales bénéfiques qui va aller vers moins d'intrants chimiques, une meilleure façon de gérer l'assolement et cetera. Et d'autres qui disent que grâce à la méthanisation, un modèle industriel de l'agriculture est pérennisé. C'est-à-dire que c'est pas la méthanisation qui fait l'industrialisation, mais la méthanisation permet qu'un modèle industriel, qui pour eux ne peut pas fonctionner, va pouvoir fonctionner grâce à l'apport de la méthanisation. »⁹⁵²

À cet égard, tout comme la politique publique régionale en Midi-Pyrénées s'est construite sur la base de l'identification de gisements de matière organique disponible dans la région, la

⁹⁵⁰ Guilhem ANZALONE et Caroline MAZAUD, « L'énergiculteur, figure de la diversification en agriculture », *La nouvelle revue du travail*, avril 2021, n° 18, disponible sur <https://journals.openedition.org/nrt/8299> (Consulté le 20 octobre 2021).

⁹⁵¹ Jean-François MÉTRAL *et al.*, « Ruptures ou ajustements provoqués entre pratiques agricoles et enseignement de ces pratiques », *op. cit.*, p. 55.

⁹⁵² Entretien Bureau d'étude environnemental, 3 mai 2019

constitution des convergences entre les secteurs associatifs, gaziers et agricoles s'est notamment articulée autour de l'étude d'évaluation du gisement de matière agricole méthanisable réalisée par Solagro en 2013⁹⁵³. Pourtant, contrairement à la mise en œuvre d'une vision prospective des ressources mobilisables en agriculture, fondée sur l'évolution des pratiques agricoles et alimentaires⁹⁵⁴, l'approche par gisement s'appuie non pas sur une vision évolutive de la ressource disponible mais sur l'existant. Ainsi, dans une dynamique de dépendance aux déchets, les modalités de constitution de l'approvisionnement de la méthanisation sont susceptibles de peser sur la stabilisation des pratiques agricoles.

L'identification de ce risque de pérennisation des pratiques agricoles intensives conduit d'ailleurs l'association FNE non pas à attendre un bénéfice de transition agroécologique sous l'effet de la pratique de la méthanisation mais à faire de la transition agroécologique des modes de production de l'exploitation sur laquelle s'appuie l'activité une condition préalable du développement de la méthanisation.

« Pour nous la méthanisation devrait reposer sur un modèle basé sur l'agroécologie »⁹⁵⁵

Cette tension autour du risque de pérennisation des pratiques agricoles met en lumière le fait que la convergence entre secteur associatif et monde agricole en faveur du développement de la méthanisation s'est construite sur un irrésolu : la question du modèle agricole.

« Avec l'AAMF, (...) là où on a des vraies tensions, c'est sur le modèle agricole. C'est des tensions qui sont directement connectées à la méthanisation et aussi qui en sont un peu indépendantes. Donc on arrive à

⁹⁵³ INDDIGO et SOLAGRO, *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation*, op. cit.

⁹⁵⁴ Telle qu'elle est par exemple proposée dans le scénario Afterre2050 également réalisé par Solagro

⁹⁵⁵ Entretien FNE, 18 juillet 2018

discuter, les relations sont assez bonnes, mais voilà, on n'a pas la même vision de l'agriculture. »⁹⁵⁶

Aucune des parties prenantes intéressées au développement de la méthanisation n'a, à l'époque du DNTE et par la suite, engagé de convergence avec l'association environnementale pour tenter de peser sur le modèle agricole sous-tendu par l'activité de méthanisation.

« Et c'est vrai qu'on a eu des discussions avec GRDF par exemple, et avec l'ADEME aussi. Nous on avait une volonté de dire qu'on ne voulait pas de méthanisation si le type de modèle agricole n'est pas durable derrière. Et l'ADEME ne voulait pas mettre de critères sur ses subventions et GRDF répondait que ce n'était pas leur problème »⁹⁵⁷

La question du modèle agricole est d'ailleurs longtemps restée pour GRDF un thème dissocié de celui de la méthanisation, au motif que des systèmes de production intensifs existent indépendamment de la mise en œuvre de la méthanisation. L'opérateur gazier se désengageait ainsi de cette thématique, renvoyant à la société civile le rôle de peser sur la transition agroécologique du modèle agricole.

« Et puis de toute façon, il n'y aurait pas méthanisation, il y a quand même de toute façon de grands élevages ou des choses comme ça. À mon sens c'est plutôt un positionnement du consommateur qui doit dire je ne veux pas de cochon venant d'élevage de tel type. »⁹⁵⁸

À rebours de ce désengagement, le partenariat conclu en septembre 2018 entre GRDF et le WWF France vise néanmoins « à promouvoir le développement de pratiques agricoles susceptibles de fournir les matières premières organiques nécessaires à la méthanisation tout en s'intégrant dans un modèle d'agro-écologie sobre en engrais et en produits phytosanitaires

⁹⁵⁶ *Ibid.*

⁹⁵⁷ *Ibid.*

⁹⁵⁸ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

et soucieux des sols »⁹⁵⁹, l'association cherchant ainsi à obtenir de l'entreprise gazière qu'elle pèse sur les pratiques agricoles sur lesquelles la méthanisation s'appuie.

« Avec GRDF c'est un peu particulier puisque c'est vrai que eux ne sont pas producteurs directement, enfin ce sont pas eux qui ont les méthaniseur. Mais ils ont quand même un rôle de service public, justement d'animation de la filière. C'est vrai qu'ils ont un rôle important à jouer auprès des agriculteurs. »⁹⁶⁰

Dans une perspective similaire, le WWF signe en juin 2018 un « *manifeste commun* » avec la FNSEA pour une agriculture « *prospère et durable* ». Un des points d'accord des deux structures vise en effet le développement de la méthanisation. Néanmoins, en dépit de cet affichage de bonne volonté commune, ce manifeste ne donne finalement lieu à aucune action concrète, mettant en évidence les divergences persistantes entre la sphère environnementale et le syndicat agricole majoritaire.

« En réalité c'est pas vraiment, enfin il n'y a pas vraiment de partenariat. (...) L'idée c'était plus que sur les sujets sur lesquels on avait une vision commune, avancer ensemble. Pour être tout à fait transparente, il ne s'est absolument rien passé depuis. Et notre équipe telle qu'elle est composée ne cherche pas à travailler plus avec la FNSEA parce qu'on est trop opposé, justement, sur certains sujets pour travailler avec eux. »⁹⁶¹

La question de l'évolution du modèle agricole demeure ainsi un point de tension majeur entre le monde associatif environnemental et la frange dominante du monde agricole incarnée par sa principale organisation représentative.

⁹⁵⁹ WWF. *GRDF - Accélérer le développement durable du gaz renouvelable*. En ligne : <https://www.wwf.fr/qui-sommes-nous/entreprises-partenaires/grdf>

⁹⁶⁰ Entretien WWF, 16 avril 2020

⁹⁶¹ *Ibid.*

c. Intensification agricole

La nécessité de produire des déchets est également susceptible d'influencer les pratiques d'élevage dès lors que l'enfermement des animaux toute l'année permettrait une stabilité de production des effluents, par opposition au pâturage des bêtes qui ne permet pas de prélever cette matière durant plusieurs mois de l'année.

« Parce que la vision énergéticienne pure, ils arrivent à dire à peu près n'importe quoi. C'est-à-dire que les bureaux d'études arrivent, font une étude sur un projet de méthanisation, expliquent à la personne : rentrez vos animaux les huit mois où ils sont dehors, rentrez vos animaux dedans, allez exploiter mécaniquement les parcelles, apportez l'alimentation aux animaux pour apporter de l'effluent d'élevage »⁹⁶²

La méthanisation est donc susceptible d'engendrer l'intensification des pratiques agricoles associées à la production d'effluents, circonstance induisant la vigilance de la sphère environnementaliste à ce sujet.

« On a un contrecoup, on va avoir une réduction du temps de pâturage, voire même des bêtes qui resteraient intégralement à l'intérieur et à ce moment-là il faut regarder l'impact que ça peut avoir sur la pousse de l'herbe, les prairies, est-ce qu'on se met pas à nourrir les animaux avec du maïs ? Voilà donc après il y a tout l'ensemble du système. La méthanisation peut pousser à une intensification du système pour permettre de récolter plus d'effluents d'élevage. C'est surtout ça qu'il faut éviter. »⁹⁶³

« Et après en fait la question, c'est plutôt de comment cadrer les pratiques pour justement qu'elles n'aillent pas à l'encontre d'une transition agroécologique, que ce soit effectivement en élevage, avec des pratiques qui

⁹⁶² Entretien Chambre d'agriculture Ariège, 24 avril 2018

⁹⁶³ Entretien FNE, 18 juillet 2018

pourraient aller jusqu'à plus avoir les animaux en intérieur pour pouvoir plus récupérer leurs effluents et les mettre dans méthaniseur, etc. »⁹⁶⁴

À cet égard, le projet de méthanisation largement médiatisé de la « ferme des mille vaches » dans la Somme⁹⁶⁵ apparaît comme l'exemple topique du jeu de miroir qui s'établit entre l'activité de méthanisation et les pratiques agricoles, correspondant à l'identification d'un risque de basculement de la logique de production agricole vers un enjeu de production énergétique.

« Des méthaniseurs associés à des fermes comme la ferme des mille vaches, ce genre de méthanisation là on n'en veut pas (...) la méthanisation liés à des systèmes agricoles ou en fait la vraie chose qui fait fonctionner le système agricole finalement ce n'est plus l'élevage, c'est le méthaniseur »⁹⁶⁶

Ce risque, identifié par FNE dès la publication de sa note de positionnement sur la méthanisation en 2015, est pris en charge par de nouvelles parties prenantes associatives. Deux collectifs nationaux se sont en effet constitués en public enquêteur en réaction au trouble occasionné par la multiplication de projets de méthanisation sur l'ensemble du territoire national. Ces nouvelles associations, le « Collectif Scientifique National sur la Méthanisation » (CSNM) et le « Collectif National Vigilance Méthanisation » (CNVM), émergent ainsi dans le courant de l'année 2018. Composés de citoyens ayant animés localement des contestations autour de projets de méthanisations auxquels ils étaient directement confrontés, ces collectifs ambitionnent désormais de peser sur les orientations de la politique publique étatique de soutien au développement de l'activité.

⁹⁶⁴ Entretien WWF, 16 avril 2020

⁹⁶⁵ Il s'agit d'un projet d'extension d'une exploitation laitière, portant le cheptel de 300 à 1000 vaches laitières, associé à la construction du plus gros méthaniseur d'Europe d'une capacité de 1,489 MW. Ce projet a fait l'objet de vives contestations portant notamment sur l'enfermement des animaux, le bilan carbone des transports de nourriture et d'effluents, sur l'usage de soja importé et sur les risques de pollution des nappes phréatiques par l'azote (voir chapitre 2).

⁹⁶⁶ Entretien FNE, 18 juillet 2018

« Sur la place de Caen, on a d'abord été un collectif local de 44 scientifiques, qui ont rué dans les brancards quoi. Et du coup, ça s'est vu parce qu'il y a eu des notes dans la presse aussi. Et c'est ce qui a fait que des lotois comme [nom] nous ont contacté. Des gens, plus riverains, sur l'Anjou nous ont contacté comme [nom], et du coup ça c'était de juin 2018 à, disons, mi-août 2018, disons quand Nicolas Hulot a démissionné quoi. On a dit eh bien, il faut faire quelque chose de plus national. Parce qu'on était tous disséqué dans des petits groupuscules, on a dit il faut faire quelque chose de plus costaud. Donc, on a monté en parallèle le CNVM qui est le « collectif National vigilance méthanisation » qui est finalement la réunion de toutes les associations « collectif de riverain » qui sont confrontées au problème donc. Et un collectif équivalent à celui-là mais constitué de scientifiques qui est le CSNM »⁹⁶⁷

Ces nouvelles parties prenantes associatives articulent la contestation du développement de la méthanisation autour du risque de modification des finalités productives des exploitations agricoles. Cependant, tandis que FNE envisageait ce risque comme un point de vigilance dans le cadre de son soutien au développement de l'activité, il constitue plutôt la justification d'une opposition plus globale à l'activité pour ce nouveau public associatif.

« Ce que le CSNM arrive à penser après un ou deux ans, c'est que jusqu'à présent finalement, il n'y avait pas de problème avec la méthanisation. Et pourtant, il y avait 5 à 600 méthaniseurs en France, mais ils étaient tous correspondant exactement, à peu de chose près on va dire, au volume ou au tonnage des déchets qu'il fallait écouler parce qu'on ne savait plus quoi en faire. (...) Là, on est dans : est-ce que finalement je ne vais pas créer exprès des déchets pour les méthaniser, parce que ce sera plus rentable. Parce qu'il y a maintenant déjà des éleveurs en Bretagne, ils élèvent leurs cochons ou leurs vaches pas pour avoir la viande, mais pour avoir les effluents pour le

⁹⁶⁷ Entretien CSNM, 8 novembre 2019

méthane. Ça c'est même plus de « l'énergiculteur », c'est de la « stupiditéculpteur ». Il a pas changé de métier, il a changé de manière de penser sa vie. »⁹⁶⁸

Ainsi l'enjeu d'identification du modèle agricole associé à la méthanisation joue également dans le sens d'une défiance à l'égard des éventuelles évolutions que pourrait connaître ce modèle, dans une perspective d'accroissement des capacités de production énergétique. De cette association entre méthanisation et pratiques agricoles naît une vigilance du public sur les évolutions qui pourraient affecter le modèle agricole dans une perspective d'adaptation à l'activité de production d'énergie. Selon cette logique, tandis que le secteur gazier tente de peser sur les pouvoirs publics pour obtenir une requalification à la hausse des objectifs de production de biogaz, il devient nécessaire d'identifier de nouvelles sources d'approvisionnement capables de répondre au besoin d'alimentation des méthaniseurs en matière fermentescible.

« En fait l'idée maintenant ce serait de passer à 12 térawattheure donc en fait ce ne sera probablement pas l'objectif du gouvernement, mais on va sans doute assumer le fait qu'on n'ait pas le même objectif. Dans la mesure où on prévoit de faire plus, je ne vois pas très bien ce qu'on pourrait nous reprocher. »⁹⁶⁹

Dans ces conditions, l'intensification de la pratique des CIVE pourrait constituer une solution à l'identification de nouveaux gisements méthanisables.

« C'est en fait l'approvisionnement qui est effectivement central. Après, on a l'impression que les acteurs énergétiques vont pousser pour le déploiement des CIVE, parce que c'est aussi en utilisant cette ressource, en tout cas dans les scénarios prospectifs, qu'on pourra atteindre une production qui

⁹⁶⁸ *Ibid.*

⁹⁶⁹ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

permettent de maintenir les infrastructures et de justifier aussi le maintien de la filière gaz. »⁹⁷⁰

Cette perspective d'intensification de la pratique des CIVE est cependant à la source de l'identification d'inquiétudes nouvelles de la part du public enquêteur, articulées autour de l'émergence d'un risque d'appauvrissement des sols en conséquence d'une sollicitation excessive.

« Donc à la place on appelle ça CIVE. Le CIPAN c'était culture intermédiaire, entre deux cultures donc, piège à nitrates. Et là c'est culture intermédiaire à vocation énergétique. Et tout ça même, ça a dévié et l'ADEME l'appelle CIMSE, culture intermédiaire multiservices environnemental. On fait ce qu'on veut quoi. Alors c'est génial, le sol va devoir produire à 15 % pour le méthaniseur, et quand ils ne peuvent plus produire pour bouffer, on met de la culture intermédiaire, c'est-à-dire qu'il ne se repose plus du tout, et on méthanise. Ce qui fait que dans quelques temps, on verra des champs qui auront été tellement pompé de tous les côtés qu'ils ne produiront plus, et il faudra rajouter des engrais. »⁹⁷¹

L'absence de limitation réglementaire à l'introduction des CIVE en méthanisation conduit également ce nouveau public à identifier un risque de détournement de la dimension « intermédiaire » de ces cultures, conduisant à leur requalification en tant qu'objet principal de l'activité agricole sur laquelle la méthanisation vient s'adosser.

« Il y a un méthaniseur, qui est prévu du côté dans l'est de la France 20°000 tonnes ; que de cultures. (...) Alors eux ils appellent ça CIVE,

⁹⁷⁰ Entretien WWF, 16 avril 2020

⁹⁷¹ Entretien CSNM, 8 novembre 2019

« intermédiaire », mais à 20°000 tonnes, c'est des cultures permanente on va dire, pour pouvoir alimenter toute l'année le méthaniseur. »⁹⁷²

Ces différentes inquiétudes mettent en évidence les limites de l'articulation de la méthanisation agricole autour du concept d'économie circulaire. En effet, cette notion porte intrinsèquement une logique de permanence des situations, dans lesquelles on revient sans cesse au point de départ. La mobilisation de l'approche transactionnelle pour appréhender la méthanisation agricole permet de mettre en évidence que la mise en œuvre de l'activité ne correspond ainsi pas tant à une situation « circulaire » mais plutôt à une situation « en ressort » dans laquelle l'expérience de l'activité modifie la situation initiale et construit les conditions d'une nouvelle expérience. Ce constat conduit à l'émergence d'un questionnement du public autour du sens de l'adaptation dans la transaction qui se joue entre activité agricole et méthanisation, avec le risque que l'activité agricole soit travaillée dans la perspective de son adéquation avec la méthanisation. Une telle approche constituerait alors un renversement pur et simple de la logique « déchets » sur laquelle s'appuie le développement de l'activité en France. L'ampleur de ce risque doit néanmoins être apprécié à l'aune du volume de matière nécessaire au fonctionnement de l'activité.

Les modalités d'approvisionnement de la méthanisation doivent dès lors être mise en perspective avec la question du dimensionnement des installations afin de poursuivre l'exploration des rapports entre pratiques agricoles et activité de méthanisation.

II. Tension sur les finalités de la méthanisation agricole

Nous avons montré dans le chapitre 6 que la méthanisation est appréciée par le public contestataire de notre terrain d'étude comme véritablement agricole dans l'hypothèse où le dimensionnement des installations est calculé à l'échelle d'une exploitation. Dans ces conditions, en prenant en charge la problématique du dimensionnement des installations, le public identifie les moyens qu'il juge pertinent d'un point de vue environnemental pour

⁹⁷² Entretien CNVM 2, 15 novembre 2019

permettre la mise en œuvre de l'activité. À partir de cette qualification du dimensionnement jugé adéquat de la méthanisation agricole, il est possible de mettre en évidence l'émergence d'une tension sur l'orientation des finalités assignées à l'activité.

1. Impact de la question énergétique sur la sphère associative

S'agissant d'une activité à vocation environnementale, l'analyse des moyens, au regard de leur impact sur l'environnement, permet en retour de caractériser la finalité environnementale de l'activité. Autrement dit, l'évaluation des moyens participent à la caractérisation des fins-en-vues elles-mêmes.

« Les propositions évaluant les choses (actes et matériaux) comme moyens contribuent nécessairement à la constitution des désirs et intérêts qui déterminent les valeurs prises comme fins [end-values]. D'où l'importance des enquêtes permettant d'évaluer les choses comme moyens »⁹⁷³

Dans cette perspective, l'enquête menée par l'association AUE31 l'a logiquement conduite à interroger la finalité environnementale de l'activité. Le public contestant le projet de méthanisation a ainsi été amené à questionner la notion d'énergie « verte » à la lueur de l'identification des nuisances et pollutions susceptibles d'advenir en conséquence de la mise en œuvre de l'activité de méthanisation.

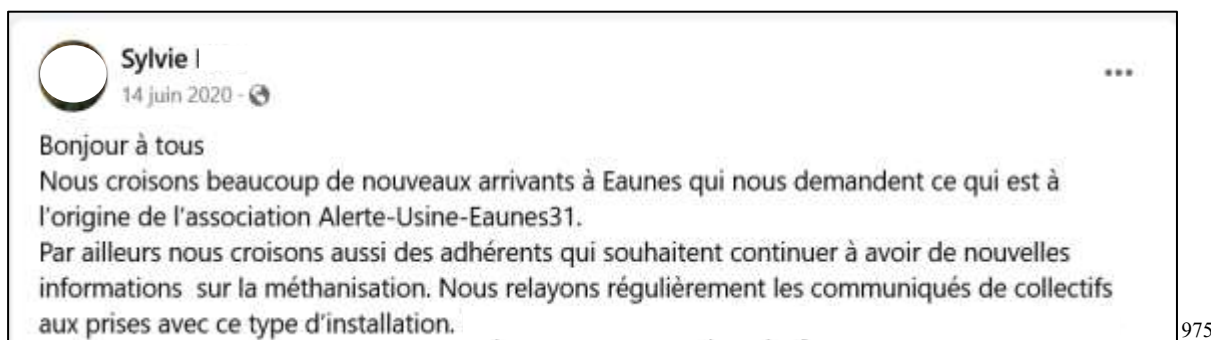
« Énergie verte ?? vraiment ??? un petit tour sur les articles de presse contestant l'aspect écologique et relatant toutes sortes de pollutions et de nuisances nous informe plus rapidement aujourd'hui. (...) Il faudrait mieux définir ce qu'on appelle aujourd'hui : "énergie verte". »⁹⁷⁴

À partir de 2018, l'essentiel de l'activité de l'association AUE31 au sujet de la méthanisation consiste à relayer sur sa page Facebook des informations diffusées par d'autres

⁹⁷³ John DEWEY, *La formation des valeurs*, op. cit., pp. 121-122.

⁹⁷⁴ AUE31. *C'EST FINI!!!! Le point final évoqué dans nos vœux pour 2018 est bien là!!*. 22 Janvier 2018. En ligne (site internet AUE31)

collectifs opposés à des projets. À compter de 2020, la plupart de ces informations proviennent des deux collectifs nationaux dédiés à la thématique de la méthanisation créés dans le courant de l'année 2018, le CSNM et le CNVM.



En juin 2020, à la faveur de l'imminence des élections municipales et de l'interpellation des différents candidats sur leurs positions au sujet de la méthanisation, l'association AUE31 réalise une mise à jour de son site internet sur lequel elle annonce qu'elle propose désormais « *Des liens vers la page du Collectif National Vigilance Méthanisation, le CNVM, et du Conseil Scientifique National Méthanisation, le CSNM* »⁹⁷⁶. À partir du deuxième semestre de l'année 2020, l'essentiel des publications dédiées à la thématique de la méthanisation sur la page Facebook de l'association AUE31 sont réalisées par un membre du CNVM, mettant en évidence l'affichage d'un positionnement de l'association contestataire du projet étudié désormais construit par référence à celui du collectif national⁹⁷⁷.

Il apparaît en effet que l'association locale et les collectifs nationaux construisent une approche convergente de l'évaluation environnementale de la méthanisation agricole en opérant de manière similaire une requalification des finalités assignées à la méthanisation agricole. Pour

⁹⁷⁵ Publication sur la page Facebook « AUE31 ». 14 juin 2020. En ligne : <https://www.facebook.com/>

⁹⁷⁶ *Ibid.*

⁹⁷⁷ Il convient de noter que l'association AUE31 n'a pas souhaité rejoindre le CNVM : « *Je les ai contactés. Là pour l'instant ils sont branchés Linky. Et je les ai contactés, savoir s'ils voulaient rejoindre le collectif. Il n'y a pas eu de réponse. Mais pareil, ils sont informés parce qu'on continue à informer les gens, même s'ils ne font pas partie du collectif.* » (Entretien CNVM 2, 15 novembre 2019)

ces différents publics, la méthanisation agricole doit ainsi essentiellement constituer un levier d'autonomisation économique d'une agriculture « de ferme »⁹⁷⁸.

« Donc quand on a un déchet, et qu'il est vraiment embêtant parce qu'on ne sait pas quoi en faire, et qu'on a utilisé toutes les formes possibles pour l'utiliser au mieux, si on a encore ça sur les bras, eh bien on le méthanise. Il n'y a rien à redire et c'est très bien. Et ça s'appelle « à la ferme » quoi en gros, parce que l'agriculteur il sait ce qu'il a, il sait ce qu'il peut en faire. Il a toujours fait, ça se fait depuis tellement longtemps, voilà. Si, parce qu'on lui demande de produire plus, eh bien il y a un peu trop, il méthanise, il chauffe sa serre ou son étable, et personne ne peut rien avoir à redire à ça. Ça paraît tellement normal, logique. Et ça, ça n'a jamais posé de problème. »⁹⁷⁹

Dans la perspective soutenue par ces différents publics enquêteurs, la construction de l'activité se détache d'un objectif de production d'une énergie alternative aux énergies fossiles. Ce positionnement en faveur d'une méthanisation dédiée à l'autonomie énergétique des exploitations agricoles qui la mettent en œuvre donne ainsi à voir un décalage avec les ambitions de production d'énergie assignées à la méthanisation par les acteurs du monde de l'énergie.

« La petite électricité qu'on produit par méthanisation pour résorber ces déchets et qu'on utilise localement, pour chauffer son étable, GrDF et ERDF n'en ont rien à foutre, ça ne leur rapporte rien. »⁹⁸⁰

« On peut créer de l'électricité avec le biogaz. Tout ce qui est cogénérateur, qui correspondent quand même plus à des versions « à la ferme » généralement que ce qui promu par le gouvernement, les injecteurs de gaz.

⁹⁷⁸ François PURSEIGLE, Geneviève NGUYEN et Pierre BLANC, « De la ferme à la firme », *op. cit.*

⁹⁷⁹ Entretien CSNM, 8 novembre 2019

⁹⁸⁰ *Ibid.*

(...) Les injecteurs finalement c'est ce qui [est] promu. C'est là où il y a les subventions en fait. Parce qu'il y a plus de subvention sur le reste. »⁹⁸¹

La constitution de ces deux associations de dimension nationale tend par ailleurs à favoriser l'évolution de l'échelle d'évaluation de l'activité par le public. Il s'agissait jusqu'alors d'apprécier les conséquences des moyens mis en œuvre pour le développement de la méthanisation à l'échelle du territoire d'implantation d'une unité spécifique. Il s'agit désormais de mettre en perspective les moyens nécessaires à la poursuite des enjeux assignés à la méthanisation en tant qu'objet d'une politique publique étatique. Les deux collectifs ambitionnent ainsi d'apprécier les conséquences de la méthanisation à l'échelle de déploiement de la politique publique de soutien au développement de l'activité. Dans cette perspective, les collectifs s'intéressent plus particulièrement aux enjeux de production d'énergie assignés à l'activité par les pouvoirs publics.

« Si on dit 500TWh de gaz naturel importé, ce qui est à peu près le cas, (...) donc quand on dit 10 %, imaginons qu'on arrive à remplacer 10% de ces 500TWh, donc 50TWh, combien il faut de méthaniseur pour ces 50TWh ? »⁹⁸²

Les deux collectifs ne s'intéressent ainsi plus seulement aux conditions spécifiques de mise en œuvre de l'activité à l'occasion de sa territorialisation. Ils tendent au contraire à évaluer les problématiques identifiées localement, telles que l'approvisionnement et le dimensionnement des installations de méthanisation, dans la perspective de l'échelle nationale de déploiement de l'activité.

« Si on regarde bien les articles, c'est mille méthaniseurs-injecteurs pour arriver à 10 %. Mille méthaniseurs-injecteurs, chaque méthaniseur fait 4, 5, ou 10 fois la taille des petits méthaniseurs à la ferme. »⁹⁸³

⁹⁸¹ *Ibid.*

⁹⁸² *Ibid.*

⁹⁸³ *Ibid.*

Cette approche se différencie de celle proposée par l'association FNE, longtemps seule association de dimension nationale intéressée à la thématique de la méthanisation. En effet, le positionnement de FNE relatif aux modalités de développement de la méthanisation repose sur l'appréciation locale, au cas par cas, des projets. Si l'association environnementale envisage la finalité générale de l'activité, elle ne développe aucune position globale, de rejet ou de soutien, vis-à-vis du dimensionnement des installations de méthanisation au regard des implications de ces caractéristiques à l'échelle du développement national de l'activité. FNE concentre ainsi son attention sur les conséquences de l'activité appréhendées à une échelle strictement locale, dont elle laisse d'ailleurs l'appréciation à ses relais locaux.

« Je crois pas qu'on se soit jamais positionné sur une question de taille. C'est vrai qu'on privilégie l'émergence de projets en injection parce que c'est des histoires de rendement et de transition énergétique des transports. Sinon, on va continuer à consommer du carburant fossile. Mais par contre, ce que l'on dit, c'est que chaque projet doit s'adapter aux ressources et aux besoins de son territoire. Donc, c'est là, c'est là où on pose nos lignes en fait. S'il n'y a pas suffisamment de ressources pour que le projet soit de telle taille, ce n'est pas viable pour le territoire »⁹⁸⁴

Pour FNE en revanche, à défaut de soutenir la production d'une énergie alternative aux énergies fossiles, les deux collectifs nationaux participent au maintien du paradigme énergétique sur lequel se fonde la politique énergétique française. La requalification de la finalité énergétique sous-tendue par la méthanisation agricole par les collectifs contestataires replace ainsi l'activité dans la perspective de l'enjeu de contestation de l'énergie nucléaire comme moteur de l'émergence des convergences initiales entre FNE et GRDF.

« [Le CNVM et le CSNM], je les vois comme je vois la FED pour le secteur de l'éolien, la Fédération environnement durable, qui n'est pas du tout une asso qui s'occupe d'environnement et d'environnement durable, mais qui est

⁹⁸⁴ Entretien FNE, 22 avril 2020

juste une asso anti-éolienne dont les fondateurs sont... dont les membres sont beaucoup pro-nucléaire. »⁹⁸⁵

« En plus, là où c'est dur c'est que notre message est perçu contre l'évolution de la transition énergétique. (...) De toute façon le préfet dit : vous voulez quoi, vous voulez le nucléaire ? Alors je rigole parce que la France a demandé à l'Europe que le nucléaire fasse partir des financements verts donc ils se foutent de la gueule du monde. Donc j'ai dit non, je suis pas pour le nucléaire, mais il y a l'énergie : celle qu'on consomme pas. »⁹⁸⁶

De son côté, le secteur gazier intensifie ses ambitions à l'égard du biogaz. GRDF porte ainsi un objectif de production de biogaz plus important que celui défendu par les pouvoirs publics étatiques dans le cadre de leur politique de soutien au développement de la méthanisation. Le renforcement de cet objectif met en évidence la pression exercée par l'opérateur gazier sur les enjeux de production d'énergie associés au développement de la méthanisation.

« Nous on veut très rapidement arriver à 30 %, notre slogan c'était 30 % en 2030. (...) En tout cas pour les méthaniseurs, on a fait les calculs, je crois qu'il nous faudrait je crois que c'est 10°000 méthaniseurs à l'échelle de la France, 10°000 méthaniseurs ça fait, par département, 100. 100 par département, ce n'est pas grand-chose. »⁹⁸⁷

« En fait la réalité du truc c'est que GRDF fait un lobbying phénoménal, avec des experts qui, là je leur fais confiance, ont dû très bien calculer leurs profits, probablement un peu moins le côté environnemental, mais qui dit à

⁹⁸⁵ *Ibid.*

⁹⁸⁶ Entretien CNVM 2, 15 novembre 2019

⁹⁸⁷ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

l'ADEME voilà, il faut faire ça : 2050, on remplace tout le gaz naturel par du biogaz quoi. »⁹⁸⁸

Pour GRDF, il ne s'agit pas d'alimenter localement un circuit de consommation d'énergie mais d'alimenter un réseau national de distribution d'énergie. Dans ces conditions, la thématique de l'autonomie énergétique met en évidence une tension entre, d'un côté, une « petite » méthanisation émaillant le territoire et permettant de repenser la distribution de l'énergie et, de l'autre, la vision centralisée portée par le secteur gazier pour qui la méthanisation doit renforcer sa position de distributeur d'énergie. L'intérêt du secteur gazier pour la méthanisation conduit à un accroissement du rendement énergétique attendu de la technologie. Cet intérêt tend en outre à réactiver la dimension centralisée de la production d'énergie qui s'affranchit des particularités du mode d'exploitation des énergies renouvelables⁹⁸⁹. La « *subsidiarité énergétique* »⁹⁹⁰ des territoires n'est alors pas l'outil de leur autonomie mais d'une forme d'appropriation de la décentralisation de la production de l'énergie issue de la méthanisation par les acteurs de la gestion centralisée de l'énergie. Cette prise en charge de l'activité par le gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel en France met en évidence l'absorption de l'alternative politique qu'incarne le développement d'une énergie renouvelable telle que la méthanisation par le secteur industriel qui, comme en matière de développement des énergies solaires ou éoliennes, agit avant tout selon des rationalités économiques⁹⁹¹.

Cette orientation résolument énergétique de l'enjeu du développement de l'activité porté par le secteur gazier met en évidence une redéfinition des convergences sur la base desquelles les parties prenantes agricole, associative et industrielle se sont initialement rapprochées. FNE demeure favorable au développement de la méthanisation, ainsi qu'en témoigne les manifestations régulièrement organisées par l'association autour de l'activité⁹⁹². Elle soutient

⁹⁸⁸ Entretien CSNM, 8 novembre 2019

⁹⁸⁹ Laurence RAINEAU, « Vers une transition énergétique ? », *op. cit.*, p. 135.

⁹⁹⁰ Gérard MAGNIN, « Energie et Territoires : Vers un concept « Energie 2.0 » avec les collectivités locales », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2011, n° 1, p. 138.

⁹⁹¹ Aurélien EVRARD, « Les énergies renouvelables et l'électricité », *op. cit.*, p. 78.

⁹⁹² « 4ème Journée nationale d'échanges et d'information sur la méthanisation : Enjeux pour l'essor d'une filière soutenable » en septembre 2018 ; Séminaire sol et digestat en mai 2019 ; Séminaire BIOGNV en octobre 2019

néanmoins un modèle de méthanisation articulé sur la subsidiarité de l'activité de production d'énergie vis-à-vis de la production alimentaire, justifiant la thématisation de la réduction des gaz à effet de serre comme finalité pertinente du déploiement de la méthanisation.

« Ça doit être une source de revenus complémentaires, c'est parfait, en plus ça diversifie les sources de revenus ce qui fait que les mauvaises années l'agriculteur s'en sort quand même. Et donc c'est une très bonne chose. Mais il ne faut pas que ce soit... l'objectif des agriculteurs c'est de produire de l'alimentation à prix juste et qui leur permet de vivre, ce n'est pas de produire de l'énergie. »⁹⁹³

Cette approche de la méthanisation dans une logique de subsidiarité met en évidence un aspect convergeant dans la conception de l'activité entre la sphère environnementaliste traditionnelle et le public ayant émergé au contact de la méthanisation, et ce d'autant plus que FNE a, dès l'origine, mis en évidence les risques d'un développement de l'activité guidé par une orientation strictement énergétique⁹⁹⁴. À cet égard, la structure fédérative de l'association favorise la construction d'un positionnement de soutien au développement de la méthanisation nuancé par l'expérience de la territorialisation de l'activité.

« C'est à dire que la méthanisation, il y a vraiment beaucoup d'inquiétude en fait de la part de nos associations, par rapport aux dérives qu'ils constatent actuellement. Et en fait, c'est devenu un sujet très polémique, très clivant et on a plusieurs associations aussi qui, là par exemple, revendiquent les points de vigilance que mettent en avant le CNVM et qui ont déjà eu l'occasion d'échanger avec Pierre Arousseau ou autre, et qui les considèrent comme des personnages très charismatiques et influents sur le sujet de la

⁹⁹³ Entretien FNE, 18 juillet 2018

⁹⁹⁴ Voir Chapitre 2

méthanisation. Donc nous, à l'échelle nationale, on essaye de garder une vigilance. »⁹⁹⁵

La position nuancée développée par FNE ne permet pas de la constituer en véritable alliée pour le CNVM et le CNSM qui adoptent une approche plus radicale. Ces différences d'approches ne caractérisent néanmoins aucune rupture entre l'association environnementale généraliste et les deux collectifs.

« Au sein des écologistes ils ne sont pas tous d'accord. On retrouve cela au sein de FNE, ils ne sont pas tous d'accord. Et en fait, c'est un peu localement que les riverains, les collectifs de riverains contre un méthaniseur, voient si la FNE locale est plus pour eux ou pas tout à fait, parce que ça dépend un peu des contraintes qu'ils subissent. Et c'est sûr que si on a un riverain qui n'arrive pas à manger dehors chez lui à cause du méthaniseur d'à côté, si elle arrive avec un langage un petit peu adouci, pour lui, ça ne va pas être assez quoi. Mais quand on en parle avec les gens chez FNE, même au niveau national, bein on sent qu'ils ont quand même une fibre. Si on arrive à leur prouver que l'environnement est agacé à cause de la méthanisation, je pense qu'ils sont ouverts quoi. »⁹⁹⁶

L'ambition énergétique de l'activité portée par le secteur gazier met au contraire en évidence une différenciation des conceptions de la méthanisation portée respectivement par FNE et GRDF. La position prudente développée par FNE, reflétant les tensions générées par la méthanisation auprès de ses associations membres, justifie la recherche par GRDF d'un nouvel interlocuteur du secteur associatif environnemental *via* la création de son partenariat avec le WWF en 2018.

« Donc en fait ce que l'on souhaite c'est plutôt d'avoir un contact non pas sur un sujet en particulier et à un moment particulier, c'est plutôt d'avoir une

⁹⁹⁵ Entretien FNE, 22 avril 2020

⁹⁹⁶ Entretien CSNM, 8 novembre 2019

réflexion un peu plus globale et un peu plus générale, à froid, avec les associations, sachant que ce dont on a pu se rendre compte aussi en fait, c'est que même si FNE... enfin FNE est une fédération et en réalité au sein de FNE, il y a pas deux personnes qui pensent la même chose. »⁹⁹⁷

En février 2019, le gouvernement publie son projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) aux termes duquel les ambitions de développement du biogaz sont revues à la baisse. Le gouvernement prévoit notamment une réduction progressive des tarifs d'achat du biogaz. FNE ne prends pas position sur ce sujet tandis que cette question constitue un élément central de l'action menée par GRDF.

« Alors nous on s'est pas trop positionné sur ces histoires de tarifs d'achat, je sais que pour les acteurs et notamment pour GRDF, ce que le gouvernement prévoyait pour eux, c'était un peu un coup de couteau dans le dos ou quelque chose, en tout cas, qui n'allait pas permettre la viabilité de la filière parce que c'était une baisse trop importante des tarifs d'achat, alors que eux avaient des coûts de production qui n'étaient pas du tout dans ces ordres de grandeur là. »⁹⁹⁸

Au contraire, à la suite de la publication du projet de PPE, le WWF signe avec une quarantaine d'autres parties prenantes, essentiellement des acteurs de la filière méthanisation, une lettre ouverte au président de la république dénonçant cette baisse des ambitions en matière de développement de la filière méthanisation⁹⁹⁹. L'association se place donc aux côtés de l'entreprise gazière pour défendre le maintien par les pouvoirs publics étatiques d'une ambition énergétique forte à l'égard de la méthanisation. Le WWF s'affiche ainsi comme un véritable

⁹⁹⁷ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

⁹⁹⁸ Entretien FNE, 22 avril 2020

⁹⁹⁹ AAMF, AFG, AFGNV, APCA, APVF, ATEE, ATMO France, Biogaz Vallée, CAPEB, Chaire Economie du Climat, CLER, Coénove, Energies et avenir, FFB, FNCCR, FNSEA, France Biométhane, France gaz renouvelable, Grand Est, GRDF, Green cross, GRT gaz, habitat+, Ile de France, Institut national de l'économie circulaire, La fabrique Ecologique, Méthatlantique, Opale Énergies Naturelles, Pacte Finance-Climat, Professionnels du gaz, Région Bourgogne Franche Comté, Région Bretagne, Région Hauts-de-France, Région Nouvelle-Aquitaine, rev3, Sydeme, SYNASAV, SER, TEREKA, Uniclimate, Villes de France et WWF. *MAKE OUR PPE GREAT AGAIN*, 19 février 2019. En ligne : <https://gazrenouvelables.fr/1104-2/>

allié des ambitions énergétiques soutenues par la filière industrielle guidée et animée par l'entreprise gazière.

Le soutien affiché par le WWF à la méthanisation, dans une dynamique de promotion des enjeux portés par le secteur gazier, est alors apprécié avec vigilance de la part de FNE qui s'inquiète d'un risque d'instrumentalisation d'une ONG environnementale pour cautionner un développement de l'activité de méthanisation tendu vers une finalité de production énergétique de grande ampleur.

« Je pense qu'il y a une vigilance au moment du Salon de l'agriculture parce qu'il y a eu une campagne de communication qui a été faite par GRDF, qui prônait donc un soutien à la méthanisation, mais sans expliciter de conditions, ou même en mettant un petit mot sur l'affichage qui était fait, et où le WWF a accepté que leur logo soit présent. Et je pense que c'est là où même, ces débats, ça avait pas l'air d'être, enfin ça semblait ne pas être une position partagée au sein du WWF. Mais finalement, ça donnait ça. Et là, clairement, je pense que c'est là où le FNE s'est dit Ah bein mince! Enfin si une ONG ne met pas de conditions ou même continue à porter autant la méthanisation, ça peut poser des soucis par rapport aux lignes que, justement, on essaye de porter pour une méthanisation vertueuse »¹⁰⁰⁰

Ces inquiétudes sont partagées par les collectifs nationaux qui dénoncent la position de soutien sans réserve du WWF à l'égard du développement de la méthanisation tel qu'il est envisagé par l'entreprise gazière, mettant à nouveau en évidence la contestation identifiée sur notre terrain d'étude autour du rôle de caution environnementale jouée par les associations environnementalistes traditionnelles au sujet du développement de la méthanisation agricole¹⁰⁰¹.

¹⁰⁰⁰ Entretien FNE, 22 avril 2020

¹⁰⁰¹ Voir chapitre 4

« [WWF] ils sont en partenariat, ils ont signé un partenariat avec GRDF. C'est à ce moment-là qu'on les avait interpellés, justement. (...) Pour nous c'est une aberration. On ne peut pas, on ne peut pas. C'est pas possible. Si on veut être indépendant dans ce qu'on dit, dans ce qu'on défend, on ne peut pas signer avec ces gens-là, puisque ces gens-là vont vous donner de l'argent et vous aurez envie fortement d'y satisfaire entre guillemets. Donc c'est pareil, ils étaient venus à la journée FNE en disant que c'était parfait. C'était très bien, nananin. Moi, je suis désolé, moi je suis sur le terrain, ces gens-là ils sont dans des bureaux à Paris. Sur le terrain, ce n'est pas la vérité. »¹⁰⁰²

L'ambition énergétique de la méthanisation est ainsi à la source d'une redéfinition des transactions établies entre les différents publics de l'activité. Tandis que FNE reste en retrait de cette question, l'association ne se constitue en alliée ni du public contestataire, ni de la filière industrielle. Le soutien affiché par le WWF à GRDF marque au contraire une rupture avec les deux collectifs nationaux qui l'appréhendent comme un cautionnement sans nuance par la sphère associative environnementale des intérêts défendus par le secteur gazier.

2. Appropriation divergente des intérêts agricoles

Nous avons montré que les publics mobilisés en contestation du développement de la méthanisation agricole définissent la finalité assignée à l'activité comme fondée sur l'opportunité économique qu'elle représente en soutien d'une frange du monde agricole identifiée comme étant en difficulté, tandis que le secteur gazier porte un enjeu de développement de la méthanisation dans la perspective du potentiel énergétique qu'elle représente, conduisant à l'émergence d'une tension sur cette finalité. Cette tension s'articule autour de la portée de l'enjeu de soutien à la profession agricole. Dans ce contexte de tension sur la finalité énergétique de l'activité, les publics contestataires comme le secteur gazier cherchent à associer leur approche à la défense des intérêts du secteur agricole, soulignant

¹⁰⁰² Entretien CNVM 1, 15 novembre 2019

l'absence d'homogénéité de cette profession¹⁰⁰³, fragmentée entre deux pôles avec, d'un côté, une « grande agriculture de firme » et, de l'autre, une agriculture « territoriale »¹⁰⁰⁴.

« Beaucoup d'agriculteurs nous disent : nous on en a marre, on veut pouvoir avoir des vacances comme les autres. Et on en a marre qu'un certain nombre de personnes, qui sont plutôt des gens de la ville, écologistes, en fin du moins qui se revendiquent comme tel, qui peuvent l'être d'ailleurs c'est pas tellement la question, mais qui voudraient nous cantonner dans un rôle de paysan du 19e siècle où il faudrait qu'on soit attaché à la terre, qu'on ait forcément une petite exploitation, qu'on gagne pas beaucoup d'argent et qu'on fasse presque tout à la main. Mais nous on veut pas. De quel droit ils veulent nous imposer ce modèle. »¹⁰⁰⁵

Cette absence d'homogénéité s'incarne notamment dans le pluralisme syndical agricole¹⁰⁰⁶ qui voit le syndicat majoritaire, la FNSEA, chercher à maintenir sa position de leader face à ses concurrents syndicaux traditionnels que sont la Coordination rurale et la Confédération paysanne¹⁰⁰⁷. Dans ce contexte, le public contestataire se rapproche de la Confédération Paysanne qu'il identifie comme représentant la « vraie » agriculture, renvoyant au retour de l'image positive du « paysan »¹⁰⁰⁸.

« La conf' paysanne nous a contacté, je me suis entretenu à plusieurs reprises (...). Parce que moi je les crois un petit moment plus agriculteur que les autres. D'ailleurs s'ils gardent Confédération « Paysanne », pour moi, ça veut dire que pour eux, paysan, ça n'est pas un gros mot. Alors que

¹⁰⁰³ Ivan BRUNEAU, « L'érosion d'un pouvoir de représentation », *Politix*, 2013, n° 3, pp. 9-29 ; Jacques RÉMY, « La diversité croissante des métiers et des cultures professionnelles », *Pour*, 2008, n° 1, pp. 80-84.

¹⁰⁰⁴ Yannick SENCEBE, Florence PINTON et Pierre ALPHANDÉRY, « Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts », *Sociologie*, novembre 2013, n° 3, pp. 251-268.

¹⁰⁰⁵ Entretien GRDF, 28 septembre 2018

¹⁰⁰⁶ Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », *Annales*, 1993, vol. 48, n° 1, pp. 109-134.

¹⁰⁰⁷ Ivan CHUPIN et Pierre MAYANCE, « L'agriculture en représentation(s) », *Études rurales*, décembre 2016, n° 198, pp. 9-23.

¹⁰⁰⁸ Estelle DELÉAGE, « Les paysans dans la modernité », *op. cit.*, p. 125.

l'agriculteur déjà il est différent quoi. Quand même, un nom c'est un nom quoi. J'ai pas honte à dire paysan, et je ne suis pas médisant quand je dis paysan, parce que pour moi ça veut dire quelque chose, mon grand-père l'était »¹⁰⁰⁹

Alors que la sphère environnementaliste, incarnée par FNE ou le WWF, a construit de nouvelles collaborations avec la frange dominante du monde agricole dans le cadre du développement de son intérêt pour la méthanisation, à distance de la Confédération Paysanne avec laquelle elle partage traditionnellement l'ambition de lutte contre le modèle agricole productiviste, un nouvel espace de convergence émerge entre le public contestataire et le syndicat minoritaire. Dans ces conditions, le développement de l'activité de méthanisation est l'occasion d'une évolution de l'alliance entre le monde agricole minoritaire et la société civile à la faveur de la contestation de l'activité telle qu'elle est portée par les parties prenantes qui en soutiennent le développement. L'alliance traditionnelle entre la sphère associative environnementaliste et la frange agricole minoritaire autour de la lutte contre le modèle agricole dominant est réinvestie par le public contestataire à la faveur de la contestation de la méthanisation agricole telle qu'elle résulte des cadres de l'action publique qui en soutient le développement.

« On est en échanges réguliers avec la conf' locale et on a créé un lien avec la conf' nationale aussi, avec qui on a échangé. Et [le président du CSNM] est intervenu en tant que collectif scientifique et leur a donné pas mal d'informations. Et beaucoup de trucs sont repris d'ailleurs dans l'avis de la Confédération paysanne. »¹⁰¹⁰

Le syndicat, qui développe habituellement une posture associant « *des exigences de production, d'environnement, de répartition égalitaire des aides et de maintien d'une*

¹⁰⁰⁹ Entretien CSNM, 8 novembre 2019

¹⁰¹⁰ Entretien CNVM 2, 15 novembre 2019

sociabilité de proximité »¹⁰¹¹, affiche à l'égard de la méthanisation un positionnement correspondant à sa volonté traditionnelle de lier question écologique et question sociale¹⁰¹² et de promouvoir « *un modèle entrepreneurial reposant sur la recherche d'autonomie* »¹⁰¹³. Ce positionnement est en effet proche de celui caractérisant la « vraie » méthanisation agricole telle qu'elle est décrite par le public contestataire. Il défend ainsi une méthanisation calculée aux dimensions d'une ferme, à l'exclusion des regroupements d'agriculteurs ou de l'intégration de déchets provenant notamment de l'industrie agroalimentaire.

La Confédération paysanne est favorable aux petits méthaniseurs dans les fermes, répondant aux besoins de l'exploitation agricole et non aux méthaniseurs qui regroupent plusieurs agriculteurs ou des entités extérieures, comme des industries agroalimentaires.

1014

De son côté, en décembre 2017, GRDF et GRT gaz concluent un partenariat avec la FNSEA, l'AAMF et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures (APCA) visant à « *accélérer le développement de la méthanisation agricole et de l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz français* » via le développement d'actions de communication conjointes à destination des agriculteurs. Ce partenariat est entériné par la signature d'une convention entre GRDF, la FNSEA et l'APCA lors du salon de l'agriculture en mars 2018. Ce partenariat tend à mettre en évidence que le secteur gazier appuie son action de développement de la méthanisation sur l'établissement de convergences avec la frange syndicale majoritaire du secteur agricole.

Les tensions qui traversent traditionnellement le monde agricole autour de la thématique des modèles productifs, incarnée par l'opposition syndicale entre la FNSEA et la Confédération paysanne¹⁰¹⁵, réapparaissent ainsi à la faveur de la tension entre secteur gazier et public

¹⁰¹¹ Yannick SENCEBE, Florence PINTON et Pierre ALPHANDÉRY, « Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts », *op. cit.*

¹⁰¹² Jean-Philippe MARTIN, « À la Confédération paysanne, des paysans écologistes... mais pas végans », *Histoire Sociétés Rurales*, juillet 2021, n° 1, pp. 155-190.

¹⁰¹³ Serge CORDELLIER, « Syndicalisme : du monopole au pluralisme », *Pour*, 2008, n° 1, pp. 136-150.

¹⁰¹⁴ Mission d'information sur « La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts ». « Audition de représentants d'organisations syndicales agricoles - Audition de MM. Olivier Dager, administrateur en charge des questions climatiques de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Christophe Chatet, membre du conseil d'administration des Jeunes Agriculteurs, Georges Baroni, responsable de la commission énergie de la Confédération paysanne, et Alain Sambourg, représentant de la Coordination rurale ». 30 mars 2021. En ligne : http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20210329/mi_methanisation.html

¹⁰¹⁵ Jean-Philippe MARTIN, « À la Confédération paysanne, des paysans écologistes... mais pas végans », *op. cit.*

contestataire résultant de la requalification divergente de la finalité associée à l'activité de méthanisation.

GRDF multiplie par ailleurs les démarches partenariales en lien avec le monde agricole. Ainsi, en février 2018, l'entreprise gazière signe une convention-cadre avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) prenant appui sur l'enjeu d'augmenter à 30% la part de gaz issu de la méthanisation, avec pour objectif affiché d'intensifier le développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique.

Une convention afin de développer la méthanisation agricole

Afin de soutenir l'ambition de porter à **30 % la part de gaz vert dans les réseaux à l'horizon 2030**, l'INRA et GRDF s'engagent conjointement pour favoriser l'insertion de la méthanisation dans les pratiques agricoles, passant notamment par l'accompagnement de la filière agricole dans le **développement de cultures intermédiaires**.

1016

En juin 2018, la FNSEA, l'AAMF, l'APCA, GRDF et GRTgaz s'associent à nouveau pour créer l'association « France gaz renouvelables », destinée à promouvoir la place des gaz verts dans le mix énergétique français¹⁰¹⁷. La création de cette association correspond à l'ambition de disposer d'une voix commune dans le cadre des négociations avec les pouvoirs publics étatiques en vue de la construction de la politique énergétique nationale. Il s'agit ainsi de peser en faveur de l'inclusion du gaz issu de l'activité de méthanisation au sein de cette politique, tandis que le modèle énergétique français demeure largement gouverné par les intérêts nucléaires.

« il n'y avait pas de parole commune entre finalement ces différents mondes qui sont les agriculteurs qui vont être les producteurs, le monde du gaz qui va transporter, distribuer ce gaz et qui est aussi, qui implique pour cet univers

¹⁰¹⁶ « L'INRA et GRDF s'unissent pour favoriser le développement de la méthanisation agricole en France ». Communiqué de presse. GRDF. 22 février 2018. En ligne : <https://www.grdf.fr/institutionnel/actualite/newsroom/liste/communiqués-presse/convention-inra-grdf>

¹⁰¹⁷ Sont également associés à la création de cette association le Club Biogaz ATEE en tant que représentant de la filière technique, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour représenter les collectivités territoriales, et le think tank FRANCE BIOMETHANE

une transformation assez radicale de la production. Donc voilà pour eux c'est aussi l'avenir de la production de gaz. Et les collectivités locales qui elles sont les concessionnaires des réseaux et qui gèrent les réseaux dans le cadre des syndicats. Donc voilà l'association a été créé pour ça et pour faire la promotion du gaz renouvelable face aussi à une politique énergétique de la France très très électrique »¹⁰¹⁸

Cette association, visant la promotion du potentiel énergétique de la méthanisation, donne à voir une orientation résolument agricole, incarnée par une présidence partagée entre un représentant du syndicat agricole majoritaire et un représentant de l'association des agriculteurs méthaniseurs de France.

« C'est vraiment un axe agricole, on a vraiment un axe agricole puisque nos deux présidents sont des agriculteurs. Donc Olivier Dauger qui est le référent énergie climat pour la FNSEA et Jacques-Pierre Quaak qui est le premier agriculteur injecteur. »¹⁰¹⁹

Le projet associatif de France gaz renouvelables est orienté vers les pouvoirs publics et ne se donne pas d'objectif d'échange avec le grand public. Les élus sont les cibles privilégiées de la démarche de promotion du potentiel énergétique de la méthanisation.

« Le grand public n'est pas forcément pour le moment un axe de communication parce qu'on pense déjà que, souvent, la parole des porteurs de projets est plutôt pertinente quand elle est agricole et qu'elle est assez proche du territoire, elle est généralement plutôt pertinente. Et aujourd'hui on n'est pas forcément tourné vers le grand public. On est plutôt tourné vers les élus. »¹⁰²⁰

¹⁰¹⁸ Entretien France gaz renouvelables, 14 octobre 2019

¹⁰¹⁹ *Ibid.*

¹⁰²⁰ *Ibid.*

L'axe de tension entre les pouvoirs publics étatiques et les membres de cette association se concentre sur la question des aides publiques déployées pour le développement de la méthanisation, tandis que les pouvoirs publics redoutent l'émergence d'une « bulle » comparable à celle qu'avait connu le développement de l'énergie photovoltaïque à la fin des années 2000. À cet égard, dans un rapport daté de septembre 2020, la commission de régulation de l'énergie (CRE) souligne le risque d'une inflation du prix des intrants qui pourrait lourdement peser sur les finances de l'Etat¹⁰²¹.

« En fait l'idée maintenant ce serait de passer à 12TWh donc en fait ce ne sera probablement pas l'objectif du gouvernement, mais on va sans doute assumer le fait qu'on n'ait pas le même objectif. Dans la mesure où on prévoit de faire plus, je ne vois pas très bien ce qu'on pourrait nous reprocher. Enfin si parce qu'il y a quand même un petit inconvénient à ça, c'est que comme ce sont des tarifs avec des aides, et bien forcément ça augmente quoi, sur les finances publiques. »¹⁰²²

Dans cette perspective, les parties prenantes de cette alliance établie entre la sphère agricole majoritaire et secteur gazier cherchent à promouvoir l'impact favorable de la méthanisation sur l'environnement, justifiant la participation des deniers publics au financement des « externalités positives » induites par l'activité. Ainsi, pour soutenir la finalité énergétique assignée à la méthanisation, l'association s'oriente vers l'identification des conséquences des moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'activité qui seraient favorables à l'amélioration de la protection de l'environnement.

« Et nous on copilote avec l'AAMF, même si l'AAMF est membre de France gaz renouvelable, mais on copilote avec l'AAMF, l'étude sur ce que l'on appelle les externalités positives de la méthanisation. (...) Ce qu'on essaie de faire dans ce travail c'est de démontrer sur des bases scientifiques que la

¹⁰²¹ « Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 10 septembre 2020 portant avis sur les projets de décret et d'arrêté modifiant les dispositifs de soutien à la filière biométhane ». CRE. 2020. En ligne : <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Avis/dispositifs-de-soutien-a-la-filiere-biomethane>

¹⁰²² Entretien GRDF, 4 septembre 2018

méthanisation et le biométhane répondent à d'autres enjeux que uniquement l'enjeu énergétique et que finalement le tarif d'achat, c'est-à-dire en moyenne les 70 euros de différence entre le tarif du gaz fossile du gaz naturel et du biométhane sont compensés par des services que la méthanisation rend à la collectivité. (...) Donc on va étudier l'impact de la méthanisation sur la qualité de l'eau, sur la réduction des gaz à effet de serre, sur la gestion des traitements des déchets, et enfin la résilience des exploitations agricole grâce à la méthanisation »¹⁰²³

Dans ce contexte, en fin d'année 2020 la FNSEA, l'AAMF et l'association France Gaz Renouvelable font pression sur les pouvoirs publics étatiques, réclamant l'intensification du développement de la méthanisation et déplorant le manque de considération apportée à l'activité dans la construction de la politique énergétique nationale. Les trois structures fondent leur argumentaire sur les bénéfices environnementaux qu'elles jugent induits par la pratique de la méthanisation aux termes d'une lettre ouverte adressée au premier ministre.

Le gaz vert est non seulement un revenu complémentaire pour les agriculteurs méthaniseurs mais aussi un véritable levier pour opérer les transitions que les territoires et les systèmes agricoles veulent mettre en œuvre. Il s'agit de modifier les pratiques traditionnelles en réutilisant des déchets agroalimentaires et résidus agricoles. Le gaz vert permet aussi de promouvoir l'agroécologie en réduisant le recours aux engrais minéraux par le recours à la fertilisation organique via les digestats. Le développement d'une couverture végétale entre les cultures, à vocation énergétique, est favorable à la biodiversité.

1024

A la même époque en janvier 2021, la Confédération paysanne exerce une pression rigoureusement inverse, sollicitant du gouvernement qu'il décrète un moratoire de l'activité et

¹⁰²³ Entretien France gaz renouvelables, 14 octobre 2019

¹⁰²⁴ LAMBERT, Christiane, Jean-François DELAITRE, Olivier DAUGER et Jacques-Pierre QUAAK. *Lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre*. 21 décembre 2020. En ligne : <https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2005617/CourrierFnseaFgrAamf.pdf>

appuyant son argumentaire sur les problèmes engendrés, selon elle, par l'expérimentation de la méthanisation en France depuis plusieurs années¹⁰²⁵.

Méthanisation : la Confédération paysanne demande un moratoire

12.01.2021

A l'occasion des vœux à la presse ce matin, la Confédération paysanne a rendu publique sa demande de moratoire sur la méthanisation à l'adresse de la Ministre de la transition écologique.

Technologie majoritairement industrielle encouragée par les pouvoirs publics, la méthanisation est présentée à la fois comme une énergie renouvelable, comme un complément de revenu pour les paysan.nes et comme une possibilité de s'affranchir des engrais de synthèse.

Or, sur le terrain, de nombreux problèmes ont été mis en évidence : renchérissement du foncier, investissements importants sur les fermes qui risquent de figer les systèmes, concurrence entre cultures alimentaire et énergétique, gestion des digestats et risques accidentels sanitaires et environnementaux, notamment au cours des phases d'exploitation et de maintenance.

Pour la Confédération paysanne, trop de végétaux qui ne sont pas des déchets alimentent les méthaniseurs, au détriment de la souveraineté alimentaire et de la solidarité entre paysan.nes.

Le plafond de 15 % de cultures dites principales est beaucoup trop élevé pour permettre d'éviter des accaparements de terres massifs et les contrôles insuffisants. Ne reproduisons pas les erreurs commises avec les agro-carburants, qui ont entraîné une spéculation sur les denrées alimentaires et un changement d'affectation des sols désastreux.

Alors que le gouvernement s'apprête à intensifier son développement, via la programmation pluriannuelle de l'énergie, la Confédération paysanne estime qu'il est urgent de réaliser un premier bilan de la méthanisation en France par des évaluations sur le terrain et une Analyse de Cycle de Vie (ACV) complète, prenant en compte l'ensemble des impacts environnementaux.

Autour de la thématique du développement de la méthanisation se dessine ainsi une rupture entre différentes sensibilités du monde agricole, articulant leurs positions respectives sur une lecture opposée des conséquences induites par la pratique de la méthanisation. Tandis que la frange majoritaire se place aux côtés du secteur gazier pour la promotion du déploiement de l'activité, le syndicat minoritaire prends position en faveur de l'interruption de son développement, franchissant une étape supplémentaire dans sa posture critique à l'égard de

¹⁰²⁵ « Méthanisation : la Confédération paysanne demande un moratoire ». Confédération paysanne. Communiqué de presse. 12 janvier 2021. En ligne : https://www.confederationpaysanne.fr/rp_article.php?id=10995

l'activité. La Confédération paysanne constitue dès lors un allié prioritaire du public contestataire dans le cadre de la contestation des ambitions énergétiques de la méthanisation.

CONCLUSION CHAPITRE 7

Dans ce chapitre, nous avons montré la restructuration des alliances établies entre sphère citoyenne, secteur gazier et monde agricole à la faveur de la réévaluation de la finalité assignée à la méthanisation agricole.

Nous montrons ainsi que les modalités d'approvisionnement de la méthanisation agricole interrogent les risques associés à l'absence de maîtrise de cet approvisionnement, conduisant à explorer la tension sur le sens de l'adaptation entre méthanisation et activité agricole. Concernant l'influence de la première sur la seconde, la méthanisation est présentée par ses promoteurs comme capable de favoriser l'amélioration environnementales des pratiques agricoles des exploitations auxquelles l'activité est adossée. Néanmoins, la faible publicisation par les agriculteurs des résultats relatifs à cette écologisation des pratiques agricoles *via* la mise en œuvre de la méthanisation met en évidence la défiance du monde agricole concerné par cette écologisation à l'égard de la mise en débat de ses pratiques professionnelles. Ces pratiques sont défendues comme relevant de la seule prérogative des exploitants agricoles, une telle publicisation apparaissant dès lors comme une remise en cause des pratiques antérieures à la mise en œuvre de la méthanisation.

En outre, si le bilan de l'amélioration des pratiques agricoles sous l'effet de la mise en œuvre de la méthanisation permet de conforter la sphère environnementaliste traditionnelle dans son soutien au développement de l'activité, une telle amélioration ne présente néanmoins aucune forme d'automatisme. L'exercice de la méthanisation peut ainsi au contraire conduire au renforcement de pratiques agricoles intensives et suscite ainsi parallèlement une vigilance accrue de FNE, plaçant l'association environnementaliste dans une situation de tension à l'égard de la frange productiviste du monde agricole dont elle s'est rapprochée en faveur du développement de la méthanisation. En définitive, cette tension autour de la question des pratiques agricoles, affectées par la méthanisation selon un spectre allant de leur écologisation à leur intensification, met en lumière que la question du modèle agricole auquel la méthanisation vient s'adosser demeure un point de tension monde agricole et sphère environnementaliste dès lors que le rapprochement de ces deux groupes en faveur du développement de la méthanisation s'est construit sur un irrésolu que souligne la mise en œuvre concrète de l'activité. La question de l'évolution des pratiques agricoles sous l'effet de la mise en œuvre de la méthanisation souligne en outre les limites de la structuration de l'activité selon

le prisme de l'économie circulaire. La mobilisation de l'approche transactionnelle nous permet ainsi de mettre en évidence que la mise en œuvre de l'activité de méthanisation ne correspond pas à une situation de circularité, caractérisée par une logique de permanence des situations, mais plutôt à une situation « en ressort » dans laquelle l'expérience de l'activité modifie la situation initiale et construit les conditions d'une nouvelle expérience.

Nous mettons par ailleurs à jour l'émergence de tensions au sein de la sphère citoyenne autour de la finalité énergétique associée au développement de la méthanisation agricole. Des collectifs nationaux contestant la méthanisation viennent ainsi concurrencer FNE dans l'analyse des conséquences de la méthanisation appréciées à l'échelle de la politique publique étatique qui en soutient le développement. Tandis que les collectifs contestent explicitement les ambitions de production d'énergie soutenues par GRDF à partir de l'appréciation du dimensionnement des installations que de telles ambitions impliquent, FNE demeure attachée à l'enjeu d'une production énergétique alternative aux énergies fossiles pour soutenir l'hypothèse de décarbonation du secteur des transports tout en maintenant sa contestation de l'énergie nucléaire. L'association fédérative développe néanmoins depuis l'origine une position vigilante à l'égard des ambitions énergétiques susceptibles d'être assignées à l'activité. Cette posture nuancée conduit à isoler l'association qui, dans ces conditions, ne constitue ni un allié des collectifs contestataire nationaux, ni un allié de GRDF. Dans ce contexte, l'opérateur gazier noue une nouvelle alliance avec l'association environnementale WWF dont l'affichage d'un positionnement aligné sur celui de GRDF suscite la méfiance des autres parties prenantes de la sphère citoyenne.

Nous montrons enfin que les tensions qui traversent traditionnellement un monde agricole caractérisé par son hétérogénéité réapparaissent autour de la thématique du développement de la méthanisation, le public contestataire comme le secteur gazier cherchant dans ce contexte à associer leur positionnement à la défense des intérêts du secteur agricole. Tandis que le secteur gazier renforce son alliance avec la frange majoritaire du monde agricole, l'alliance traditionnelle entre sphère associative environnementaliste et frange agricole minoritaire autour de la lutte contre le modèle agricole dominant est réinvestie par le public contestataire à la faveur de la contestation de la méthanisation agricole.

CONCLUSION GENERALE

Dans ce travail, à travers l'étude du processus de construction collective de la connaissance sur la valeur environnementale de la méthanisation agricole, nous apportons un éclairage sur la participation des conflits déployés autour d'infrastructures de production d'énergie renouvelable à un processus de démocratisation de la transition écologique.

Le développement de la méthanisation au sein du monde agricole doit être mis en perspective avec le mouvement de requalification de la relation établie entre agriculture et environnement. En effet, tandis que le développement de l'agriculture productiviste après la seconde Guerre Mondiale correspond à l'essor d'une agriculture utilisant massivement les énergies fossiles, l'activité agricole est désormais confrontée à un véritable « *impératif environnemental* », exigence historiquement portée par des mouvements citoyens environnementalistes. L'ambition d'écologisation des pratiques agricoles est ainsi un vecteur de tensions entre secteur agricole et sphère citoyenne. Dans un contexte de contestation de l'agriculture productiviste, les rapports entre les associations environnementalistes et un monde agricole caractérisé par son hétérogénéité se partagent entre « *coalitions de dominés* »¹⁰²⁶, correspondant à l'alliance établie entre la sphère environmentaliste et la frange de la profession agricole défendant le développement d'une agriculture alternative, et « stratégie de distanciation » du monde associatif à l'égard des représentants du modèle agricole dominant.

Depuis les années 70, dans la perspective de leur contestation du nucléaire et des centrales à charbon, les associations environnementalistes sont parallèlement mobilisées pour la redécouverte et la promotion des énergies renouvelables¹⁰²⁷. Dans le sillage de cette implication des associations environnementalistes pour la promotion du développement des énergies renouvelables, le monde agricole est incité depuis le début des années 2000 par les pouvoirs publics étatiques à participer à la dynamique de transition énergétique. L'ambition de

¹⁰²⁶ Matthieu ANSALONI, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *op. cit.*

¹⁰²⁷ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*, p. 81 ; François JARRIGE et Alexis VRIGNON, « Les énergies renouvelables et alternatives à l'heure des crises globales », *op. cit.*, p. 294.

développement d'énergies alternatives aux énergies fossiles se heurte toutefois régulièrement à l'émergence de conflits déployés autour de projets d'implantation d'infrastructures dédiées à la production d'énergie renouvelable, mettant en évidence la portée conflictuelle du développement de ces énergies¹⁰²⁸. Des travaux ont par ailleurs montré la dynamique de transformation sociale et de réappropriation citoyenne des enjeux énergétiques engagée par la mise en œuvre d'une production décentralisée d'énergie renouvelable¹⁰²⁹. Il est dès lors possible de s'interroger sur la manière dont les conflits déployés autour d'infrastructures de production d'énergie renouvelable participent à un processus de démocratisation de la transition écologique. L'intéressement nouveau du secteur agricole aux enjeux de production d'énergie renouvelable questionne la possible émergence de synergies inédites entre monde agricole et mouvements environnementalistes. Dans ces conditions, nous avons choisi d'appréhender la méthanisation agricole comme vecteur de reconfiguration des rapports entre la sphère citoyenne et le monde agricole autour de la thématique environnementale. Ainsi, dans un contexte d'apparente convergence entre ces deux secteurs traditionnellement en tension autour de l'intégration des enjeux environnementaux dans les processus de production agricole, l'émergence d'un conflit autour de la mise en œuvre de l'activité de méthanisation nous invite à observer la manière dont le débat public se réalise *via* la constitution d'une situation conflictuelle. L'approche transactionnelle développée par J. Dewey nous a ainsi permis d'appréhender les conséquences du conflit sur la production collective de connaissance de la valeur environnementale d'une activité de production d'énergie renouvelable, à travers l'identification des modalités de l'enquête sociale réalisée par le public.

Conformément à cette approche qui se propose d'observer les processus de construction collective de la connaissance « en train de se faire », nous avons choisi de nous concentrer sur

¹⁰²⁸ Marie-Christine ZÉLEM, « La fabrique de l'écocitoyenneté dans les opérations de transition énergétique : l'exemple de l'île d'Yeu (Vendée) », *op. cit.*, p. 49 ; Mathieu BRUGIDOU et Arthur JOBERT, « Chapitre 8. Le débat sur l'énergie a-t-il lieu(x) ? », *op. cit.* ; Julie GOBERT, « D'une acceptabilité « end of pipe » à une réflexion multiscalaire sur les systèmes socio-techniques », *op. cit.* ; Bishnu Raj UPRETI et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK », *op. cit.* ; Aurélien EVRARD, « Les énergies renouvelables et l'électricité », *op. cit.* ; François JARRIGE et Alexis VRIGNON, « Les énergies renouvelables et alternatives à l'heure des crises globales », *op. cit.* ; Anaël MARREC et Pierre TEISSIER, « Les énergies alternatives... aux prises avec les politiques conservatrices », *op. cit.*

¹⁰²⁹ Yannick RUMPALA, « Formes alternatives de production énergétique et reconfigurations politiques », *op. cit.* ; Laurence RAINEAU, « Vers une transition énergétique ? », *op. cit.*

un conflit en cours autour d'un projet de méthanisation. Notre étude s'est ainsi focalisée sur un projet de méthanisation agricole en Haute-Garonne ayant suscité un conflit à l'automne 2016. Ce sont quatre résultats principaux que nous avons présentés dans cette étude.

1°) Premièrement, nous montrons que le développement de l'activité de méthanisation en France constitue un terrain de convergence entre la sphère environnementaliste et la frange dominante du monde agricole. En effet, en premier lieu, la constitution de la méthanisation agricole en tant qu'objet d'une politique étatique s'est accompagnée d'un processus de rapprochement entre le secteur gazier incarné par GRDF, le monde agricole représenté notamment par l'AAMF et la sphère environnementaliste avec l'association FNE, sur le fondement de l'identification de convergences autour de la participation de la méthanisation à l'enjeu de lutte contre le changement climatique. Nous montrons toutefois qu'un tel rapprochement ne relève d'aucune évidence. Ainsi aux prémices de sa redécouverte en France par des agriculteurs pionniers dans les années 2000, tandis que la méthanisation se voit assigner une finalité corrective des pollutions générées par l'agriculture intensive, le soutien des pouvoirs publics au développement de l'activité se traduit par l'activation des oppositions traditionnelles entre sphère associative environnementaliste et monde agricole dominant. Ce constat nous permet de souligner que le développement de l'activité de méthanisation ne possède intrinsèquement aucun pouvoir de coalition entre ces deux mondes sociaux régulièrement en tension autour de la question environnementale et des perspectives d'évolution des modèles agricoles productivistes. Tandis que la perspective de la décarbonation des transports associée à l'enjeu de contestation de l'énergie nucléaire joue comme levier d'intéressement à la méthanisation pour FNE, nous mettons en évidence une bascule dans les transactions établies entre l'association et le monde agricole autour de l'activité, à la faveur de l'identification convergente d'une finalité de participation de la méthanisation à un enjeu de lutte contre le réchauffement climatique. La caractérisation de cet enjeu constitue ainsi le creuset de la constitution d'une alliance originale entre la sphère environnementaliste et le secteur agricole majoritaire.

En second lieu, la qualification de la finalité environnementale de la méthanisation agricole telle qu'elle résulte de l'alliance, établie au niveau national, entre monde associatif, secteur gazier et monde agricole, favorise la légitimation de l'activité auprès d'une association environnementale locale. Selon une logique de garantie « en cascade », l'implication de l'association nationale FNE dans la promotion du développement de la méthanisation fait alors

figure de caution environnementale de l'activité, favorisant le rapprochement entre l'association environnementale locale et un agriculteur porteur de projet.

2°) Deuxièmement, l'hypothèse selon laquelle l'alliance établie entre la sphère environmentaliste et le monde agricole favorise le déploiement d'une infrastructure de production d'énergie renouvelable n'est pas démontrée par l'étude de cas. Dans un contexte de tension entre une dynamique institutionnelle « participationniste »¹⁰³⁰ à l'égard des questions environnementales et un monde agricole dont l'ouverture à la discussion des caractéristiques de son activité ne relève pas d'un mode d'agir traditionnel, la connexion d'un agriculteur porteur d'un projet de méthanisation avec une association environnementale locale fait figure de stratégie innovante pour porter ce projet à la connaissance du grand public. Nous montrons néanmoins que l'évaluation environnementale de la méthanisation agricole est conditionnée par l'enquête sur les moyens mis en œuvre à l'occasion de la territorialisation dont elle fait l'objet. Nous observons en outre que, dans un contexte de désengagement des pouvoirs publics municipaux à prendre en charge l'organisation du débat public, la mise en œuvre de cette alliance conduit l'association locale à abandonner sa posture critique à l'égard du projet de méthanisation, la plaçant en tension avec la population riveraine qui se constitue alors en « public enquêteur ». L'alliance entre le porteur de projet et une association environnementale locale est ainsi disqualifiée par le collectif contestataire qui émerge, mettant en évidence une limite de cette « stratégie d'acceptabilité »¹⁰³¹ fondée sur l'instrumentalisation de cette alliance, limite tenant à la dynamique de reconfiguration permanente du public¹⁰³² et éclairant l'échec de la tentative, portée par les partenaires institutionnels et économiques du projet, de prendre appui sur une structure sociale préexistante pour anticiper la réponse de la communauté à une situation nouvelle.

Nous montrons en outre que le projet étudié, construit selon la conception de la méthanisation agricole « à la française », appuyée sur l'utilisation des déchets dans le cadre

¹⁰³⁰ Catherine RIBOT, « Évaluation environnementale et participations citoyennes », *op. cit.* ; Rémi BARBIER et Corinne LARRUE, « Démocratie environnementale et territoires », *op. cit.* ; Stéphane LA BRANCHE, « La transformation des normes de participation et de durabilité en valeurs ? », *op. cit.*

¹⁰³¹ Annaïg OIRY, *La transition énergétique sous tension ?*, *op. cit.*, pp. 19 et 48.

¹⁰³² Jean FOUCART, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », *op. cit.*

d'une approche conforme aux principes de l'économie circulaire, est ancré dans une dynamique d'expérimentation sociale qui participe à faire émerger un « besoin de confiance » du public. Tandis que l'enquête sociale menée par le collectif contestataire met en évidence que le cadrage institutionnel de la méthanisation n'opère aucune réduction de l'incertitude attachée aux modalités de la mise en œuvre de l'activité, opérant comme facteur de constitution de la méfiance du public à l'égard de celle-ci, l'alliance entre la sphère associative et l'agriculteur porteur du projet s'avère incapable de constituer un levier de légitimation de l'activité.

3°) Troisièmement, la dimension « agricole » de la méthanisation constitue le point d'articulation de la légitimité de l'activité. Nous montrons ainsi la tension qui émerge entre, d'un côté, les sphères économiques et politiques qui soutiennent le développement de la méthanisation et contribuent à étendre la qualification agricole de l'activité et, de l'autre, le public qui développe une approche plus restrictive de cette qualification. Dans cette perspective, le public enquêteur indexe la pertinence de l'activité à la précarité économique des exploitations agricoles à laquelle elle s'adosse, traçant une liaison entre l'évaluation de la légitimité environnementale de l'activité de méthanisation et l'appréciation de l'activité agricole à laquelle elle s'associe. Cette précarité économique est alors appréciée à l'aune d'une conception de l'agriculture opposant des structures vues comme « industrielles », jugées économiquement pérennes, à des structures plus modestes. La méthanisation agricole apparaît ainsi illégitime dans l'hypothèse où elle est associée à une « *agriculture de firme* »¹⁰³³. L'enquête du public sur le modèle agricole soutenant la méthanisation demeure néanmoins circonscrite à la légitimité de ce modèle à soutenir l'activité. Ainsi, dans notre cas d'étude, le regard porté par le collectif contestataire sur l'activité agricole du porteur de projet ne l'engage pas vers une appréciation critique de cette activité et des pratiques qui lui sont associées, n'engageant dès lors aucune prétention aux changements de ces pratiques.

Nous constatons dans le même sens que, à l'instar de l'alliance établie au niveau national entre monde agricole et sphère environnementaliste, la prise en charge du projet de méthanisation par l'association environnementale locale ne constitue pas une occasion de mise

¹⁰³³ François PURSEIGLE, Geneviève NGUYEN et Pierre BLANC, « De la ferme à la firme », *op. cit.*, p. 13.

en discussion de l'activité agricole sur laquelle le projet prend appui. Nous montrons ainsi que le développement de la méthanisation agricole n'induit pas mécaniquement la mise en débat de l'activité agricole à laquelle l'activité vient s'adosser.

4°) Quatrièmement, l'alliance « traditionnelle » entre monde agricole minoritaire et sphère environnementale est réinvestie par le public enquêteur dans la structuration de sa contestation de la méthanisation agricole. Nous montrons que le public contestataire qui se structure à l'échelle de la politique nationale de développement de la méthanisation mène une enquête sur l'influence de l'activité à l'égard de l'évolution des pratiques agricoles. Cette enquête conduit à l'émergence d'une tension au sein de la sphère citoyenne, entre les collectifs contestataires et les associations environnementalistes traditionnelles, autour de la finalité énergétique associée au développement de la méthanisation agricole. Tandis que les collectifs contestent les ambitions de production d'énergie soutenues par le secteur gazier, FNE demeure attachée à l'enjeu d'une production énergétique alternative aux énergies fossiles tout en maintenant une position vigilante à l'égard des ambitions énergétiques assignées à l'activité. Cette posture nuancée conduit à isoler l'association qui, dans ces conditions, ne constitue ni un allié des collectifs contestataires nationaux, ni un allié de GRDF, tandis que la tension relative à l'impact de la méthanisation sur les pratiques agricoles, selon un spectre allant de leur écologisation à leur intensification, met en évidence la fragilité des convergences construites avec la frange dominante du monde agricole sans que ne soit résolue la question du modèle agricole. Cette divergence autour de la finalité assignée à la méthanisation agricole conduit à une reconfiguration des rapports établis entre, d'un côté, une sphère citoyenne en tension sur les enjeux de la méthanisation et, de l'autre, un monde agricole polarisé autour de la question des modèles de production de l'agriculture. Ainsi, l'alliance traditionnelle de la sphère associative environmentaliste avec la frange agricole minoritaire autour de la contestation du modèle agricole productiviste est réinvestie par le public contestataire à la faveur de la critique de la méthanisation agricole.

Une des limites de ce travail tient à l'impossibilité de réaliser des entretiens avec un certain nombre de parties prenantes, qu'elles aient été intéressées à la méthanisation à l'échelle de son développement national ou directement impliquées dans le conflit déployé autour du projet étudié. Cette limite méthodologique traduit la difficulté de travailler dans l'actualité du « monde en train de se faire » en situation conflictuelle, plaçant la démarche de recherche au cœur des tensions objets de l'étude. Si nous avons tenté de contourner cette difficulté en mobilisant une

documentation capable de donner à voir le positionnement de ces parties prenantes, reste que cette documentation, produite par les parties prenantes elles-mêmes, opèrent une sélection des thématiques abordées. Une autre limite de ce travail consiste dans l'absence de comparaison avec un autre projet de méthanisation. Une telle comparaison aurait pu nous permettre de confirmer certaines observations ou, au contraire, d'en infirmer d'autres. Un travail comparatif avait d'ailleurs été envisagé aux prémices de cette recherche tandis que la compréhension plus fine des enjeux attachés aux différents type de méthanisation nous avait conduit à concentrer l'analyse sur le seul cas de méthanisation agricole. Enfin ce travail s'attache à analyser une situation instable et amenée à évoluer. L'État entend par exemple poursuivre sa dynamique de déréglementation de la méthanisation, envisageant de confier la régulation de la concurrence d'approvisionnement entre les secteurs de l'élevage et des grandes cultures à la profession agricole elle-même¹⁰³⁴. Il conviendrait par conséquent de suivre ces évolutions et leurs conséquences.

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi d'explorer la genèse de la qualification environnementale de la méthanisation. Nous avons pu identifier que l'enjeu environnemental n'a pas toujours constitué la finalité assignée à l'activité par les parties prenantes de son développement. Nous avons également mis en évidence que le soutien économique à la profession agricole ou encore la construction d'une indépendance énergétique locale ou nationale figuraient comme autant de fins-en-vue susceptibles d'être associées au développement de la méthanisation. Tandis que l'Europe se situe dans une situation de dépendance partielle pour son approvisionnement en gaz naturel à l'égard de la Russie, l'instabilité des relations russo-ukrainienne depuis le début des années 2000 a pu régulièrement conduire à interroger cette situation de dépendance énergétique¹⁰³⁵. À cet égard, à l'instar du

¹⁰³⁴ Commission des affaires économiques. *Audition de M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, sur le bilan de son action au ministère de l'agriculture et de l'alimentation*. 18 janvier 2022. En ligne : http://videos.assemblee-nationale.fr/video.11756207_61e6e47ac041d.commission-des-affaires-economiques--m-julien-denormandie-ministre-de-l-agriculture-et-de-l-alime-18-janvier-2022

¹⁰³⁵ Marie MENDRAS, « Le gaz russe, l'Ukraine et nous », *Esprit*, 2006, n° 2, pp. 209-212 ; Céline BAYOU, « Ukraine/Russie. Dimension gazière d'un conflit », *Les notes de la FRS (Paris, Fondation pour la recherche stratégique)*, juillet 2015, disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01456678> (Consulté le 24 février 2022) ; Catherine LOCATELLI, « Les relations gazières entre l'Union européenne et la Russie : de la coopération à la confrontation. », *Questions internationales*, L'Europe post Brexit, décembre 2021, n° 110, p. 71.

choc pétrolier dans les années 70 ayant favorisé l'émergence d'une crainte de pénurie¹⁰³⁶, l'évolution des tensions diplomatiques avec la Russie apparaît susceptible de modifier l'ambition tant des pouvoirs publics, du secteur gazier que du monde agricole à l'égard du développement de l'activité autour d'une ambition de substitution du gaz importé. Les acteurs de la filière méthanisation n'ont d'ailleurs pas tardé à interroger les conséquences de la guerre débutée en février 2022 entre la Russie et l'Ukraine sur le développement de l'activité de méthanisation, ainsi qu'en témoigne l'évolution du sujet de la session introductive des Journées Recherches et Innovation organisée par l'ATEE Club Biogaz du 15 au 17 mars 2022, initialement intitulée « *Les enjeux économiques et les externalités de la filière biogaz* » devenue « *La crise du marché gazier et les perspectives du biogaz* », faisant écho à la hausse record du prix du gaz naturel sur le marché européen de l'énergie dans les jours ayant suivi le début du conflit armé. Ce conflit pourrait en outre avoir des répercussions sur la thématisation par la population d'un enjeu d'indépendance énergétique et participer à faire évoluer le rapport du public de la transition énergétique à l'égard de cet enjeu. Dans ces conditions, il pourrait être pertinent d'appréhender les transactions déployées autour du développement de la méthanisation agricole à travers le prisme de la valeur « géopolitique » de l'activité et d'observer dans quelle mesure une urgence qualifiée en termes de disponibilité de la ressource en gaz pourrait venir se substituer ou s'associer à l'urgence environnementale comme levier de développement de l'activité.

Nous nous sommes en outre concentrée dans ce travail sur la reconfiguration des rapports entre monde agricole et sphère citoyenne résultant du développement de la méthanisation agricole. Il serait intéressant d'observer les conséquences de l'activité sur la reconfiguration du monde agricole lui-même. L'intégration de la méthanisation agricole dans les cadres de l'économie circulaire tend en effet, à travers la mise en œuvre d'une logique de collectivisation des déchets, à favoriser la coopération agricole. Tandis que la production agricole est engagée dans des processus de reconfiguration de ses formes d'organisations sociales et économiques¹⁰³⁷, il conviendrait d'observer si le développement de la méthanisation agricole

¹⁰³⁶ François JARRIGE et Alexis VRIGNON, « Les énergies renouvelables et alternatives à l'heure des crises globales », *op. cit.*

¹⁰³⁷ François PURSEIGLE, Geneviève NGUYEN et Pierre BLANC, « De la ferme à la firme », *op. cit.*, p. 13.

conduit à renforcer le modèle de l'« *agriculture de firme* »¹⁰³⁸ ou si il favorise au contraire l'émergence de nouveaux modèles de coopération¹⁰³⁹. Nous avons par ailleurs souligné la tension suscitée au sein du monde agricole entre secteur de l'élevage et secteur céréalier par la question de la maîtrise de l'approvisionnement de la méthanisation. Il semble que le développement de la méthanisation puisse ainsi participer à mettre à jour les contradictions internes de la frange agricole dominante représentée par la FNSEA et de son « *mythe fondateur (...) de l'unité syndicale rassemblant tous les agriculteurs au-delà de la diversité des productions et des régions* »¹⁰⁴⁰. Il serait par conséquent pertinent d'observer les mutations des alliances et des tensions internes à la profession agricole et son espace syndical mises à jour par le développement de la méthanisation agricole.

¹⁰³⁸ *Ibid.*

¹⁰³⁹ Natalia SUAREZ *et al.*, « Les réponses des Scic aux enjeux agricoles émergents : panorama et dynamiques », *RECMA*, 2022, vol. 363, n° 1, p. 80.

¹⁰⁴⁰ Jacques RÉMY, « Entre désespoir et recomposition du paysage syndical, une lecture sociologique de la grève du lait (entretien original) », Propos recueillis par Lucie GILLOT, *Mission Agrobioscience*, 2009. En ligne : https://www.agrobiosciences.org/archives-114/agriculture-monde-rural-et-societe/nos-selections/lu-vu-entendu/article/entre-desespoir-et-recomposition-du-paysage-syndical-une-lecture-sociologique-de-la-greve-du-lait-entretien-original#.YkROrTU6_b0

OUVRAGES

BERNSTEIN, Steven F., *The compromise of liberal environmentalism*, New York, Columbia University Press, 2001.

BORRAZ, Olivier, *Les politiques du risque*, Sciences Po Gouvernances, Paris, Sciences Po, les presses, 2008.

BUSCA, Didier, *L'action publique agri-environnementale : La mise en oeuvre négociée des dispositifs*, Paris, L'Harmattan, 2010.

CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Points Essais 734, Paris, Éditions Points, 2014.

CHATEAURAYNAUD, Francis et Josquin DEBAZ, *Aux bords de l'irréversible: sociologie pragmatique des transformations*, Pragmatismes, Paris, Pétra, 2017.

COMETTI, Jean-Pierre, *La démocratie radicale : lire John Dewey*, Folio essais, Paris, Gallimard, 2016.

DEWEY, John, *Experience and nature*, Londres, George Allen And Unwin, Limited, 1929.

DEWEY, John, *Logique : la théorie de l'enquête*, L'interrogation philosophique, Paris, Presse Universitaires de France, 1993.

DEWEY, John, *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 2010.

DEWEY, John, *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte, 2011.

DEWEY, John, *Une foi commune*, Paris, La Découverte, 2011.

DEWEY, John, *La quête de certitude. Une étude de la relation entre connaissance et action*, Bibliothèque de philosophie, Paris, Gallimard, 2014.

DEWEY, John, *L'art comme expérience*, Folio essais, Paris, Gallimard, 2016.

DEWEY, John et Arthur Fisher BENTLEY, *Knowing and the known*, Boston, The Beacon Press, 1949.

EVARD, Aurélien, *Contre vents et marées°: politiques des énergies renouvelables en Europe*, Domaine développement durable, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

HARDIN, Russell, *Trust*, Cambridge, UK, Polity, 2006.

LAMINE, Claire, *La fabrique sociale de l'écologisation de l'agriculture*, Science, nature et environnement, Marseille, ELD, les Éditions la Discussion, 2017.

LUCKE, Doris, *Akzeptanz: Legitimität in der "Abstimmungsgesellschaft"*, Opladen, Leske + Budrich, 1995, disponible sur <https://www.springer.com/de/book/9783810014962> (Consulté le 25 janvier 2021).

LUHMANN, Niklas, *Social Systems*, Stanford, Stanford University Press, 1984 1995.

LUHMANN, Niklas, *La confiance: un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Études sociologiques collection dirigée par Jean-Philippe Heurtin et Danny Trom, Paris, Economica, 2006.

PERRIER-CORNET, Philippe et Bertrand HERVIEU, *Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble*, s.l., Ed. de l'Aube, 2002, disponible sur <https://hal.inrae.fr/hal-02834208> (Consulté le 11 août 2021).

SIMMEL, Georg, *Sociologie: études sur les formes de la socialisation*, Quadrige, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

ZASK, Joëlle, *L'opinion publique et son double*, Collection « La Philosophie en commun », Paris, L'Harmattan, 1999.

ZASK, Joëlle, *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Les voies du politique, Lormont, Le Bord de l'eau, 2011.

ZASK, Joëlle, *La démocratie aux champs : du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Les empêcheurs de penser en rond, Paris, La Découverte, 2016.

CHAPITRE D'OUVRAGES

AUBERTIN, Catherine et Florence PINTON, « Les paysans : figure emblématique du développement durable ? », dans Laurent AUCLAIR, Chantal ASPE et Patrick BAUDOT (dirs.), *Le retour des paysans ? : à l'heure du développement durable*, Écologie humaine, Aix-en-Provence, Edisud, 2006, pp. 15-29.

BARBIER, Rémi, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », dans Jean-Philippe TERREAUX (dir.), *Économie des équipements pour l'eau et l'environnement*, Etudes Equipements pour l'eau et l'environnement dirigée par François Lacroix 28, Montpellier, Cemagref, 2005, pp. 129-144.

BARTHE, Yannick et Jean-Noël JOUZEL, « Les sociétés démocratiques face aux risques », dans Jean-Vincent HOLEINDRE et Benoît RICHARD (dirs.), *La démocratie. Histoire, théories, pratiques*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 2010, pp. 149-155.

BIDET, Alexandra, Louis QUÉRÉ et Gêrôme TRUC, « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », in *La formation des valeurs*, Les empêcheurs de penser en rond, Paris, La Découverte, 2011, pp. 5-64.

BLATRIX, Cécile, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur " public " . La pratique politique de l'enquête publique », dans *épistémologie et sciences sociales CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHES SUR L'ACTION PUBLIQUE ET LE POLITIQUE et politiques et sociales CENTRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES* (dirs.), *La démocratie locale: représentation, participation et espace public*, Publications du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, Presses universitaires de France, 1999, pp. 161-176.

BLATRIX, Cécile, « Chapitre 8 / Concertation et débat public », dans Olivier BORRAZ (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Académique, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 213-242.

BLONDIAUX, Loïc, « Publics imaginés et publics réels », dans Daniel CÉFAÏ et Dominique PASQUIER (dirs.), *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*, CURAPP, Paris, Presses universitaires de France, 2003, pp. 313-326.

BONNEUIL, Christophe, « Le "pétrole vert" », dans François JARRIGE et Alexis VRIGNON (dirs.), *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, Sciences humaines, Paris, La Découverte, 2020, pp. 313-327.

BRUGIDOU, Mathieu et Arthur JOBERT, « Chapitre 8. Le débat sur l'énergie a-t-il lieu(x) ? », dans Jérôme CIHUELO (dir.), *Énergie et transformations sociales. Enquêtes sur les interfaces énergétiques*, s.l., Lavoisier, 2015, pp. 141-163.

BUCLET, Nicolas, « Écologie industrielle et économie circulaire : définitions et principes », in *Économie circulaire et écosystèmes portuaires*, Cormelles-le-Royal, EMS Management et société, 2015, pp. 27-41, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01259639> (Consulté le 13 septembre 2020).

CANDAU, Jacqueline, Valérie DELDRÈVE et Philippe DEUFFIC, « Agriculteurs, pêcheurs et forestiers face à l'impératif environnemental », dans I. ARPIN *et al.* (dirs.), *Activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*, Toulouse, Octarès, 2015, pp. 93-113.

CÉFAÏ, Daniel, « Public, socialisation et politisation : Mead et Dewey », dans Alexis CUKIER et Éva DEBRAY (dirs.), *La théorie sociale de George Herbert Mead: études critiques et traductions inédites*, La bibliothèque du Mauss, Lormont, Le Bord de l'eau, 2014, pp. 340-364.

CHATEAURAYNAUD, Francis, « Les topiques environnementales entre controverses et conflits. Écologie politique et sociologie pragmatique en France », dans Lionel CHARLES et Bernard KALAORA (dirs.), *Sciences sociales et environnement en Allemagne et en France*, 25 mai 2010, disponible sur <http://www.gspr-ehess.com/documents/articles/Chateauraynaud/FC-topiques-environnementales-mai-2010.pdf> (Consulté le 12 mars 2017).

CHRISTEN, Guillaume, « L'agriculture « verte » : rupture ou continuité avec le modèle individualiste technicien ? », dans Philippe HAMMAN (dir.), *Ruralité, nature et environnement*, Sociétés urbaines et rurales - Poche, Toulouse, Érès, 2017, pp. 181-206.

D'ALESSANDRO, Cristina, « Valeurs environnementales entre identité et conflit : Le Parc National du Gran Sasso et des Monts de la Laga (Italie) », dans Corinne LARRUE, Patrice MELÉ et Muriel ROSEMBERG (dirs.), *Conflits et territoires*, Perspectives Villes et Territoires, Tours,

Presses universitaires François-Rabelais, 22 mai 2013, pp. 83-101, disponible sur <http://books.openedition.org/pufr/1832> (Consulté le 19 janvier 2021).

D'ALMEIDA, Nicole et Ana Carolina LINS PELIZ, « Le façonnage médiatique de la question climatique », dans Thierry LIBAERT, Nicole d'ALMEIDA et Solange TREMBLAY (dirs.), *Développement durable: une communication qui se démarque*, Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 91-106.

DOBIGNY, Laure, « Chapitre 8. Produire et échanger localement son énergie. Dynamiques et solidarités à l'œuvre dans les communes rurales », in *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Indisciplines, Versailles, Editions Quæ, 2012, pp. 139-152.

DOBIGNY, Laure, « Le rôle central des agriculteurs dans les projets d'EnR : Apports pour une socio-anthropologie des énergies renouvelables », dans Christophe BESLAY et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales*, Sociologie, Paris, CNRS Éditions, 28 novembre 2019, pp. 349-356, disponible sur <http://books.openedition.org/editions-cnrs/26073> (Consulté le 20 juillet 2021).

DZIEDZICKI, Jean-Marc, « Quand le débat ne fait plus débat : point de vue d'un maître d'ouvrage », dans Cécile BLATRIX et al. (dirs.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, Paris, La Découverte, 2007, pp. 286-296.

DZIEDZICKI, Jean-Marc, « Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications », dans Corinne LARRUE, Patrice MELÉ et Muriel ROSEMBERG (dirs.), *Conflits et territoires*, Perspectives Villes et Territoires, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 22 mai 2013, pp. 35-64, disponible sur <http://books.openedition.org/pufr/1829> (Consulté le 19 janvier 2021).

GRAVARI-BARBAS, Maria et Vincent VESCHAMBRE, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », dans Corinne LARRUE, Patrice MELÉ et Muriel ROSEMBERG (dirs.), *Conflits et territoires*, Perspectives Villes et Territoires, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 22 mai 2013, pp. 67-82, disponible sur <http://books.openedition.org/pufr/1831> (Consulté le 19 janvier 2021).

HAYNES, Isabelle et Catherine MOUGENOT, « La socialisation des politiques environnementales par les objets intermédiaires », in *Écologisation: objets et concepts intermédiaires*, EcoPolis, n° no. 8, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2008, pp. 139-159.

JACQUET, Pierre et Laurence TUBIANA, « Prise de conscience et crise de confiance », dans Pierre JACQUET et Laurence TUBIANA (dirs.), *Regards sur la Terre 2007. L'annuel du développement durable. Énergie et changements climatiques*, Annuels, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, pp. 20-29.

JARRIGE, François et Alexis VRIGNON, « Les énergies renouvelables et alternatives à l'heure des crises globales », dans François JARRIGE et Alexis VRIGNON (dirs.), *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, Paris, La Découverte, 7 avril 2020, pp. 287-311.

JARRIGE, François et Alexis VRIGNON, « Introduction. Une histoire alternative de l'énergie », dans François JARRIGE et Alexis VRIGNON (dirs.), *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, Paris, La Découverte, 7 avril 2020, pp. 5-21.

JONCOUX, Steve, Marie MOURAD et Florian CEZARD, « Changement de référentiel ou réformisme? Le cas de l'étude ADEME "Bien vivre en zéro déchet" », dans Geoffrey CARRÈRE, Camille DUMAT et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Dans la fabrique des transitions écologiques: permanence et changements*, Sociologies et environnement, Paris, L'Harmattan, 2019, pp. 21-47.

JOUBE, Anne-Marie et Gisèle VIANEY, « Chapitre 1. Évolution des usages et des droits sur la terre en espace périurbain : conséquences sur l'agriculture (cas de cinq communes des Alpes du Nord) », in *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Indisciplines, Versailles, Éditions Quæ, 2012, pp. 23-39.

LIBAERT, Thierry, « L'interaction de la communication et du développement durable », dans Thierry LIBAERT, Nicole d'ALMEIDA et Solange TREMBLAY (dirs.), *Développement durable: une communication qui se démarque*, Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 23-31.

MARREC, Anaël et Pierre TEISSIER, « Les énergies alternatives... aux prises avec les politiques conservatrices », dans François JARRIGE et Alexis VRIGNON (dirs.), *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, Sciences humaines, Paris, La Découverte, 2020, pp. 238-148.

MAURY, Caroline, Marie HRABANSKI et Olivier AZNAR, « Émergence tardive des services écosystémiques en France », dans Philippe MÉRAL et Denis PESCHE (dirs.), *Les services écosystémiques*, Nature et société, Versailles, Éditions Quæ, 2016, pp. 141-160.

NADAÏ, Alain et Ariane DEBOURDEAU, « Actions, séquences, épreuves de transition dans les Crêtes Pré-Ardennaises (CCPA) », dans Christophe BESLAY et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Sociologie de l'énergie: Gouvernance et pratiques sociales*, CNRS Sociologie, Paris, CNRS Éditions, 28 novembre 2019, pp. 139-147, disponible sur <http://books.openedition.org/editions-cnrs/25884> (Consulté le 18 février 2020).

PESCHE, Denis et Marie HRABANSKI, « Chapitre 9 / Défendre un produit. Entre logiques politiques nationales et enjeux globaux », dans Bertrand HERVIEU (dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Académique, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 273-292, disponible sur <https://www.cairn.info/les-mondes-agricoles-en-politique--9782724611649-p-273.htm>.

PURSEIGLE, François, Geneviève NGUYEN et Pierre BLANC, « De la ferme à la firme. Agricultures en mutation », in *Le nouveau capitalisme agricole*, Académique, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, pp. 13-28.

RUMPALA, Yannick, « Formes alternatives de production énergétique et reconfigurations politiques: La sociologie des énergies alternatives comme étude des potentialités de réorganisation du collectif », dans Christophe BESLAY et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Sociologie de l'énergie: Gouvernance et pratiques sociales*, CNRS Sociologie, Paris, CNRS Éditions, 28 novembre 2019, pp. 41-52, disponible sur <http://books.openedition.org/editions-cnrs/25812>.

SÉNAC, Charles-Édouard, « 3. Le contrôle populaire des élus », dans Claudia SENIK (dir.), *Crises de confiance ?*, Recherches, Paris, La Découverte, 2020, pp. 56-72, disponible sur <https://www.cairn.info/crises-de-confiance--9782348065866-p-56.htm> (Consulté le 9 mars 2021).

STAVO-DEBAUGE, Joan, « Des “événements” difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste », dans Daniel CEFAÏ et Cédric TERZI (dirs.), *L'expérience des problèmes publics*, Raisons pratiques, n° 22, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2012, pp. 191-223.

SURAUD, Marie-Gabrielle, « La transition écologique des nano-sciences : vers une maîtrise des risques », dans Geoffrey CARRÈRE, Camille DUMAT et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Dans la fabrique des transitions écologiques: permanence et changements*, Sociologies et environnement, Paris, L'Harmattan, 2019, pp. 259-283.

TORRE, Andre, « Conflits environnementaux et territoires », dans Bertrand ZUINDEAU (dir.), *Développement Durable et Territoire*, Villeneuve-d'Ascq, 2010, p. 518.

WOODWARD, Wayne, « Transactional Philosophy and Communication Studies », dans David K. PERRY (dir.), *American Pragmatism and Communication Research*, Mahwah, N.J., Lawrence Erlbaum Associates, 2000, pp. 67-88.

ZÉLEM, Marie-Christine, « La fabrique de l'écocitoyenneté dans les opérations de transition énergétique : l'exemple de l'île d'Yeu (Vendée) », dans Geoffrey CARRÈRE, Camille DUMAT et Marie-Christine ZÉLEM (dirs.), *Dans la fabrique des transitions écologiques: permanence et changements*, Sociologies et environnement, Paris, L'Harmattan, 2019, pp. 49-74.

ARTICLE DE REVUES

ABRIOUX, Florence, « Les relations entre associations et collectivités : vers quel avenir? Introduction », *Management Avenir*, 2010, vol. 40, n° 10, pp. 186-204.

AISSANI, Lynda, Audrey COLLET et Fabrice BÉLINE, « Détermination de l'intérêt environnemental via l'analyse du cycle de vie du traitement des effluents organiques par méthanisation au regard des contraintes territoriales », *Sciences Eaux & Territoires*, 2013, vol. 12, n° 3, pp. 78-85.

ALMANSOUR, Essam, Jean-François BONNET et Manuel HEREDIA, « Potentiel de production de biogaz à partir de résidus agricoles ou de cultures dédiées en France », *Sciences Eaux Territoires*, 2011, vol. 4, n° 1, pp. 64-72.

AMAND, Rudy *et al.*, « Les agriculteurs face à la question énergétique : mythe de la transition et inertie du changement », *SociologieS*, mai 2015, disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologies/5010> (Consulté le 16 février 2018).

AMARANTA, Cecchini, « Le risque instrumentalisé? Expertise scientifique et légitimité citoyenne : le cas de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol en Suisse », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, septembre 2009, vol. 9, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/8638> (Consulté le 12 mars 2020).

ANSALONI, Matthieu, « Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France », *Revue internationale de politique comparée*, 2013, vol. 20, n° 1, pp. 47-72.

ANSALONI, Matthieu et Ève FOUILLEUX, « Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes », *Économie rurale*, 2006, vol. 292, n° 2, pp. 3-17.

ANZALONE, Guilhem et Caroline MAZAUD, « L'énergiculteur, figure de la diversification en agriculture », *La nouvelle revue du travail*, avril 2021, n° 18, disponible sur <https://journals.openedition.org/nrt/8299> (Consulté le 20 octobre 2021).

ARNSPERGER, Christian et Dominique BOURG, « Vers une économie authentiquement circulaire », *Revue de l'OFCE*, mars 2016, vol. 145, n° 1, pp. 91-125.

ARRIGNON, Mehdi, « La transition agro-écologique : une politique de développement durable comme les autres ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, mai 2020, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/27869#tocto2n1> (Consulté le 20 octobre 2021).

AYKUT, Stefan C. et Aurélien EVRARD, « Une transition pour que rien ne change ? Changement institutionnel et dépendance au sentier dans les « transitions énergétiques » en Allemagne et en France », *Revue internationale de politique comparée*, 2017, vol. 24, n° 1, pp. 17-49.

AYKUT, Stefan C. et Alain NADAÏ, « Le calcul et le politique. Le Débat National sur la Transition Énergétique et la construction des choix énergétiques en France », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2019, vol. 13, 4, n° 4, pp. 1009-1034.

BABA, Sofiane et Chantale MAILHOT, « De la controverse à l'acceptabilité sociale : le rôle constructif du conflit », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, avril 2016, vol. 16, n° 1, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16917> (Consulté le 4 septembre 2018).

BAGGIONI, Vincent et Joseph CACCIARI, « La fabrication de l'« acceptabilité sociale » des parcs photovoltaïques au sol », *Espaces et sociétés*, 2019, vol. 178, n° 3, pp. 137-156.

BARBALET, Jack, « A characterization of trust, and its consequences », *Theory and Society*, juillet 2009, vol. 38, n° 4, pp. 367-382.

BARBIER, Rémi, « Quand le public prend ses distances avec la participation », *Natures Sciences Sociétés*, 2005, vol. 13, n° 3, pp. 258-265.

BARBIER, Rémi et Corinne LARRUE, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, octobre 2011, vol. 1, n° 1, pp. 67-104.

BARBIER, Rémi et Alain NADAÏ, « Acceptabilité sociale : partager l'embarras », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2015, vol. 15, n° 3, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16686> (Consulté le 3 septembre 2018).

BARGUES, Emilie et Diego LANDIVAR, « Les organismes de formation comme relais des savoirs officiels et scientifiques liés à la transition écologique. Une approche par la cartographie des

controverses », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, octobre 2016, n° 135, pp. 29-51.

BARTHE, Yannick, « Discuter des choix techniques », *Revue Projet*, 2005, vol. 284, n° 1, pp. 80-84.

BARTHE, Yannick *et al.*, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013, vol. 103, n° 3, pp. 175-204.

BARTHE, Yannick et Jean-Noël JOUZEL, « Risque, incertitude et pacification des conflits », octobre 2005, pp. 207-216.

BAYOU, Céline, « Ukraine/Russie. Dimension gazière d'un conflit », *Les notes de la FRS (Paris, Fondation pour la recherche stratégique)*, juillet 2015, disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01456678> (Consulté le 24 février 2022).

BÉHAR, Laurie et Vincent SIMOULIN, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public*, avril 2014, vol. 31, n° 2, pp. 151-167.

BÉLINE, Fabrice, « Le projet de recherche biodecol2 », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, n° 3, pp. 3-3.

BÉLINE, Fabrice, « État du développement de la méthanisation en France », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, vol. 12, n° 3, pp. 28-29.

BÉLINE, Fabrice *et al.*, « Enjeux et perspectives pour le développement de la méthanisation agricole en France », *Sciences Eaux & Territoires*, 2012, n° 2, pp. 34-43.

BÉRARD, Yann, « Introduction. Le global, nouvelle grandeur politique de la nature ? », *Natures Sciences Sociétés*, novembre 2015, vol. 23, n° 3, pp. 217-225.

BÉVILLARD, Jean-Claude et Christiane LAMBERT, « La FNSEA peine à convaincre les écolos », *Revue Projet*, 2013, vol. 332, n° 1, pp. 33-38.

BIDET, Alexandra, « Qu'est-ce que le vrai boulot ? Le cas d'un groupe de techniciens », *Sociétés contemporaines*, juillet 2010, vol. 78, n° 2, pp. 115-135.

BLATRIX, Cécile, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, octobre 2012, n° 79, pp. 59-80.

BLONDIAUX, Loïc et Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, vol. 15, n° 57, pp. 17-35.

BODIN, Cyrille *et al.*, « Les formes d'appropriation de la transition énergétique par le récit territorial : le cas de la géothermie profonde dans la métropole de Strasbourg », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, Information et communication publiques ET espaces publics sociétaux : interactions et tensions, novembre 2018, pp. 69-80.

BONACCORSI, Julia et Magali NONJON, « « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, octobre 2012, n° 79, pp. 29-44.

BONNAL, Philippe, Muriel BONIN et Olivier AZNAR, « Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2012, vol. 12, n° 3, disponible sur <https://journals-openedition-org.nomade.univ-tlse2.fr/vertigo/12882> (Consulté le 30 août 2018).

BOURDIN, Sébastien, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, février 2020, n° 38, disponible sur <http://journals.openedition.org/espacepolitique/6619> (Consulté le 19 février 2021).

BOURDIN, Sébastien, « Concertation, localisation, financements. Analyse des déterminants du déploiement de la méthanisation dans le Grand-Ouest français », *Economie rurale*, septembre 2020, n° 3, pp. 61-77.

BOURDIN, Sébastien, Fabien NADOU et François RAULIN, « Les collectivités locales comme acteurs intermédiaires de la territorialisation de la transition énergétique : l'exemple de la méthanisation », *Géographie, économie, société*, 2019, vol. 21, n° 4, pp. 273-293.

BOUTILIER, Robert G et Ian THOMSON, « Modeling and measuring the social license to operate : fruits of a dialogue between theory and practice », 2011, p. 11.

BOWEN, Frances, Aloysius NEWENHAM-KAHINDI et Irene HERREMANS, « When Suits Meet Roots: The Antecedents and Consequences of Community Engagement Strategy », *Journal of Business Ethics*, août 2010, vol. 95, n° 2, pp. 297-318.

BRIOT, Xavier, Pierre LAMBARÉ et Thierry POUCH, « L'Allemagne et sa stratégie laitière depuis la fin des quotas », *Allemagne d'aujourd'hui*, octobre 2017, vol. 221, n° 3, pp. 9-19.

BRULLOT, Sabrina, Guillaume JUNQUA et Bertrand ZUINDEAU, « Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre 2017, n° 5, pp. 771-796.

BRUNEAU, Ivan, « L'érosion d'un pouvoir de représentation », *Politix*, 2013, n° 3, pp. 9-29.

BUSSE, Maria et Rosemarie SIEBERT, « Acceptance studies in the field of land use—A critical and systematic review to advance the conceptualization of acceptance and acceptability », *Land Use Policy*, juillet 2018, vol. 76, pp. 235-245.

CAILLEAU, Isabelle, « Appréhender l'émergence d'un texte commun au moyen d'une approche transactionnelle pragmatiste », *Recherches en communication*, 2016, n° 42, pp. 175-187.

CALLON, Michel, « La force des controverses. Entretien avec Michel Callon », *Courrier de la Planète*, 2011, n° 93, pp. 14-18.

CAMGUILHEM, Sarah, « Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, 2018, vol. 19, n° 3, pp. 161-170.

CANDAU, Jacqueline et Claire RUAULT, « Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances », *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*, 2005, vol. 75, pp. 51-74.

CEFAÏ, Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication*, 2016, n° 30, pp. 25-64.

CHABBAL, Jeanne, « Le risque invisible », *Politix*, 2005, vol. 70, n° 2, pp. 169-195.

CHAMBON, Mylène, Hervé FLANQUART et Irénée ZWATEROOK, « Subtils flottements entre impératif d'information et déni de communication. Le cas de la mise en œuvre des PPRT ou la gestion des risques technologiques et sa délicate acceptation locale », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2012, vol. 13, n° 2, pp. 23-38.

CHASKIEL, Patrick, « Les mots ou les choses », *Questions de communication*, décembre 2005, n° 8, pp. 179-194.

CHASKIEL, Patrick, « Luhmann et le mystère du risque technologique. Un retour de l'opinion publique ? », *Réseaux*, 2008, vol. 151, n° 5, pp. 63-90.

CHASKIEL, Patrick et Marie-Gabrielle SURAUD, « La responsabilité sociale environnementale des entreprises : une réponse économique à la politisation de la production, Abstract », *Revue Française de Socio-Économie*, novembre 2009, n° 4, pp. 99-116.

CHATAIGNIER, Stéphane et Arthur JOBERT, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », *Flux*, 2003, vol. 54, n° 4, pp. 36-48.

CHATEURAYNAUD, Francis, « Le lanceur d'alerte à l'épreuve du jugement. Point de vue sur les conditions pragmatiques d'une vigilance citoyenne », in, Paris, Fondation Sciences Citoyennes, 29 mars 2003, p. 11.

CHATEURAYNAUD, Francis, « Sociologie argumentative et dynamique des controverses : l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe », *A contrario*, juin 2011, vol. 16, n° 2, pp. 131-150.

CHRISTEN, Guillaume, « La transition énergétique : des modèles diversifiés et contrastés à l'échelle régionale », *Noréis. Environnement, aménagement, société*, décembre 2017, n° 2017-4, pp. 63-74.

CHUPIN, Ivan et Pierre MAYANCE, « L'agriculture en représentation(s) », *Études rurales*, décembre 2016, n° 198, pp. 9-23.

CIERVO, Margherita et Serge SCHMITZ, « Sustainable biofuel: A question of scale and aims », *Moravian Geographical Reports*, décembre 2017, vol. 25, n° 4, pp. 220-233.

CLARIMONT, Sylvie, « Quand le débat public échoue à prévenir le conflit : retour sur la contestation d'un projet industriel de transition énergétique dans les Landes (France) », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, septembre 2021, n° 42, disponible sur <https://journals.openedition.org/espacepolitique/9113#tocto2n7> (Consulté le 13 octobre 2021).

COMBY, Jean-Baptiste, « La contribution de l'Etat à la définition dominante du problème climatique », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2009, n° 1, pp. 17-29.

COMBY, Jean-Baptiste, « Faire du bruit sans faire de vagues. Une analyse sociologique de la communication de l'État sur les questions climatiques », *Communication. Information médias théories pratiques*, mai 2013, vol. 31, n° 2, disponible sur <http://journals.openedition.org/communication/4439> (Consulté le 19 mars 2020).

COMPAGNONE, Claude, Claire LAMINE et Lucie DUPRÉ, « La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie », *Revue d'anthropologie des connaissances*, juin 2018, vol. 12, n° 2, pp. 111-138.

CORDELIER, Benoît, « Retour sur le concept de transaction », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, septembre 2016, n° 9, disponible sur <https://journals.openedition.org/rfsic/2078#tocto1n2> (Consulté le 29 septembre 2021).

CORDELLIER, Serge, « Syndicalisme : du monopole au pluralisme », *Pour*, 2008, n° 1, pp. 136-150.

COUTURIER, Christian, « Méthanisation agricole : quelle rentabilité selon les projets ? », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, n° 3, pp. 72-77.

DE PERTHUIS, Christian, « La “ transition énergétique ” : Les ambiguïtés d'une notion à géométrie variable », *Les Cahiers de la Chaire Économie du Climat*, Série Informations et débats, avril 2017, n° 21, p. 12.

DEBREF, Romain, Martino NIEDDU et Franck-Dominique VIVIEN, « Flux de matières et d'énergie : produire dans les limites de la biosphère », *L'Économie politique*, février 2016, vol. 69, n° 1, pp. 24-35.

DEGUEURCE, A. *et al.*, « Fumiers de bovins, une ressource à fort potentiel pour la filière de méthanisation en France ? », *Sciences Eaux & Territoires*, 2016, p. 9 p.

DELANOUE, Elsa *et al.*, « Regards croisés entre éleveurs et citoyens français : vision des citoyens sur l'élevage et point de vue des éleveurs sur leur perception par la société », *INRAE Productions Animales*, mai 2018, vol. 31, n° 1, pp. 51-68.

DELÉAGE, Estelle, « Les mouvements agricoles alternatifs », *Informations sociales*, juin 2011, vol. 164, n° 2, pp. 44-50.

DELÉAGE, Estelle, « Les paysans dans la modernité », *Revue Française de Socio-Économie*, 2012, vol. 9, n° 1, pp. 117-131.

DELEDALLE, Gérard, « Les pragmatistes et la nature du pragmatisme », *Revue Philosophique de Louvain*, 1979, pp. 471-486.

DELHOUME, Catherine et Delphine CAROUX, « Quel rôle des agriculteurs dans la transition énergétique? Acceptation sociale et controverses émergentes à partir de l'exemple d'une chaufferie collective de biomasse en Picardie », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, janvier 2015, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/15647> (Consulté le 1 décembre 2020).

DESVAUX, Pierre, « Économie circulaire acritique et condition post-politique : analyse de la valorisation des déchets en France », *Flux*, juillet 2017, vol. 108, n° 2, pp. 36-50.

DEUFFIC, Philippe et Jacqueline CANDAU, « Farming and Landscape Management: How French Farmers are Coping with the Ecologization of Their Activities », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, octobre 2006, vol. 19, n° 6, pp. 563-585.

DEVERRE, Christian et Christine DE SAINTE MARIE, « De l'écologisation des politiques agricoles à l'écologisation de l'agriculture », *Dossiers de l'Environnement de l'INRA*, 2014, n° 34, pp. 9-17.

DEVERRE, Christian et Christine de Sainte MARIE, « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies*, 2008, n° 89, p. 83.

DONADIEU, Pierre et André FLEURY, « La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe / The modern construction of a « country town » in Europe », *Revue de Géographie Alpine*, 2003, vol. 91, n° 4, pp. 19-29.

EVRARD, Aurélien, « Les énergies renouvelables et l'électricité. À propos d'un conflit entre un secteur et une alternative de politique publique », *Ecologie & politique*, 2014, vol. 49, n° 2, pp. 67-80.

FORTIN, Marie-José et Yann FOURNIS, « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures Sciences Societes*, novembre 2014, vol. 22, n° 3, pp. 231-239.

FOUCART, Jean, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », *Pensée plurielle*, 2013, vol. 33-34, n° 2, pp. 73-84.

FOUCART, Jean, « Transaction et systèmes complexes : des paradigmes cumulatifs ? », *Pensée plurielle*, 2013, n° 2, pp. 53-71.

FOURNIAU, Jean-Michel, « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, février 2007, n° 1, pp. 149-179.

FOURNIS, Yann et Marie-José FORTIN, « Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale : pièges et défis conceptuels », *VertigO*, décembre 2015, vol. 15, n° 3, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16682> (Consulté le 6 septembre 2018).

FOURNIS, Yann et Marie-José FORTIN, « From social 'acceptance' to social 'acceptability' of wind energy projects: towards a territorial perspective », *Journal of Environmental Planning and Management*, janvier 2017, vol. 60, n° 1, pp. 1-21.

FREMAUX, Anne et Bertrand GUILLAUME, « L'horizon postdémocratique et la crise écologique », *Ecologie politique*, octobre 2014, vol. 49, n° 2, pp. 115-129.

GAFSI, Mohamed *et al.*, « Towards sustainable farming systems: Effectiveness and deficiency of the French procedure of sustainable agriculture », *Agricultural Systems*, octobre 2006, vol. 90, n° 1, pp. 226-242.

GALLIANO, Danielle, Benoît LALLAU et Jean-Marc TOUZARD, « Coexistences et transitions dans l'agriculture », *Revue Française de Socio-Économie*, avril 2017, n° 18, pp. 23-30.

GENDRON, Corinne, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, février 2014, n° 11, pp. 117-129.

GILBERT, Claude, « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2003, vol. 114, n° 1, pp. 55-72.

GIRARD, Anne et Violaine ROUSSEL, « Une question de confiance », *Raisons politiques*, 2003, vol. 10, n° 2, pp. 171-186.

GIRAULT, R., F. BÉLINE et A. DAMIANO, « Méthanisation : les premiers pas de la filière dans le secteur agricole », *Environnement & Technique*, 2010, n° 300, pp. 38-42.

GLÉONNEC, Mikaël, « Travailler ensemble à distance: une question de confiance », *Hermès, La Revue*, 2004, n° 2, pp. 18-26.

GOBERT, Julie, « D'une acceptabilité « end of pipe » à une réflexion multiscalaire sur les systèmes socio-techniques : exemple des bioraffineries », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, avril 2016, vol. 16, n° 1, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16930> (Consulté le 25 octobre 2018).

GOURGUES, Guillaume, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *Hermès, La Revue*, décembre 2015, n° 73, pp. 83-89.

GOURGUES, Guillaume, « Participation : trajectoire d'une dépolitisation », *Revue Projet*, avril 2018, vol. 363, n° 2, pp. 21-28.

GRAHAM, Jessica B., Janet R. STEPHENSON et Inga J. SMITH, « Public perceptions of wind energy developments: Case studies from New Zealand », *Energy Policy*, New Zealand Energy Strategy, septembre 2009, vol. 37, n° 9, pp. 3348-3357.

GUEN, Gaëlle Le et Armelle DAMIANO, « Le développement de la méthanisation dans l'Ouest de la France », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, vol. 12, n° 3, pp. 30-33.

HENNION, Antoine et Alexandre MONNIN, « Du pragmatisme au méliorisme radical : enquêter dans un monde ouvert, prendre acte de ses fragilités, considérer la possibilité des catastrophes. Introduction au Dossier », *SociologieS*, mai 2020, disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologies/13931> (Consulté le 27 mai 2020).

HERVIEU, Bertrand, « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *Cahiers Agricultures*, novembre 2002, vol. 11, n° 6, pp. 415-419.

HUBSCHER, Ronald et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », *Annales*, 1993, vol. 48, n° 1, pp. 109-134.

HUNYADI, Mark, « Confiance et contexte : une approche non cognitiviste des normes », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2019, n° 4, pp. 9-28.

JEAN-BAPTISTE, Maëlle, Côme DANIAU et Christophe PERREY, « Attentes à l'égard des pouvoirs publics concernant le site industriel de Salindres : analyse comparée entre riverains et association de défense de l'environnement », *Environ Risque Sante*, 2017, vol. 16, p. 13.

JOBERT, Arthur, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 1998, vol. 42, n° 2, pp. 67-92.

JOBERT, Arthur, Pia LABORGNE et Solveig MIMLER, « Local acceptance of wind energy: Factors of success identified in French and German case studies », *Energy Policy*, mai 2007, vol. 35, n° 5, pp. 2751-2760.

JONCOUX, Steve, « L'intensification écologique de l'agriculture par la valorisation des déchets organiques : de l'écologisation aux inégalités », *Natures Sciences Societes*, novembre 2013, vol. 21, n° 2, pp. 223-229.

KANJANAPINYOWONG, Natthaporn, « Le Débat National sur la Transition Énergétique en France (2013): analyse discursive et textuelle », 2019, p. 357.

KARSENTY, Laurent, « Comment faire confiance dans les situations à risques », in, Lièges, 45ème congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française (SELF), septembre 2010, pp. 205-212.

KASPERSON, Roger E. *et al.*, « The Social Amplification of Risk: A Conceptual Framework », *Risk Analysis*, 1988, vol. 8, n° 2, pp. 177-187.

KHODYAKOV, Dmitry, « Trust as a Process: A Three-Dimensional Approach », *Sociology*, février 2007, vol. 41, n° 1, pp. 115-132.

KORTSCH, Timo, Jan HILDEBRAND et Petra SCHWEIZER-RIES, « Acceptance of biomass plants – Results of a longitudinal study in the bioenergy-region Altmark », *Renewable Energy*, novembre 2015, vol. 83, pp. 690-697.

LA BRANCHE, Stéphane, « La transformation des normes de participation et de durabilité en valeurs ? Réflexions pour la théorie des régimes », *Études internationales*, 2003, vol. 34, n° 4, pp. 611-629.

LA BRANCHE, Stéphane, « L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, mai 2009, vol. 9, n° 1, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/8346> (Consulté le 17 avril 2020).

LAIGLE, Lydie, « Pour une transition écologique à visée sociétale », *Mouvements*, septembre 2013, vol. 75, n° 3, pp. 135-142.

- LANDAU, Matias, « Participation institutionnalisée et confiance : un lien conflictuel », *Raisons politiques*, 2008, vol. 29, n° 1, pp. 93-105.
- LASCOUMES, Pierre, « Chapitre 7. De l'utilité des controverses socio-techniques », *Journal International de Bioéthique*, 2002, vol. 13, n° 2, pp. 68-79.
- LAURENT, Éloi, « Peut-on se fier à la confiance ? », *Revue de l'OFCE*, mai 2009, n° 1, pp. 5-30.
- LEBOYER, Olivia, « L'énigme de la confiance », *Commentaire*, 2017, n° 3, pp. 497-502.
- LÉGER, François, Dominique VOLLET et Ghislaine URBANO, « Le Contrat Territorial d'Exploitation : La rencontre difficile d'un instrument à vocation territoriale et de la tradition sectorielle de la politique agricole française », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2006, vol. 72, n° 3, pp. 405-419.
- LÉMERY, Bruno, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *Sociologie du Travail*, mars 2003, vol. 45, n° 1, pp. 9-25.
- LEMIEUX, Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, décembre 2007, n° 25, pp. 191-212.
- LEMIEUX, Cyril, « Paradoxe de la modernisation », *Politix*, 2018, vol. 123, n° 3, pp. 115-144.
- LÉTOURNEAU, Alain, « Pour une éthique de l'environnement inspirée par le pragmatisme : l'exemple du développement durable », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, mars 2010, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/9541> (Consulté le 15 mars 2019).
- LETTÉ, Michel, « Conflit environnemental et identité territoriale », 2018, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01974569> (Consulté le 17 avril 2020).
- LEWIS, J. David et Andrew WEIGERT, « Trust as a Social Reality », *Social Forces*, juin 1985, vol. 63, n° 4, pp. 967-985.
- LOCATELLI, Catherine, « Les relations gazières entre l'Union européenne et la Russie : de la coopération à la confrontation. », *Questions internationales*, L'Europe post Brexit, décembre 2021, n° 110, p. 71.
- LOLIVE, Jacques, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1997, vol. 10, n° 39, pp. 109-130.
- LUHMANN, Niklas, « Confiance et familiarité. Problèmes et alternatives », *Réseaux*, 2001, vol. 108, n° 4, pp. 15-35.
- LUPTON, Sylvie, « Jusqu'où doit-on promouvoir l'économie circulaire ? », *Pour*, 2018, vol. 236, n° 4, pp. 87-93.
- MAGNIN, Gérard, « Energie et Territoires : Vers un concept « Energie 2.0 » avec les collectivités locales », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2011, n° 1, pp. 134-139.

- MARTIN, Jean-Philippe, « À la Confédération paysanne, des paysans écologistes... mais pas végans », *Histoire Societes Rurales*, juillet 2021, n° 1, pp. 155-190.
- MARZANO, Michela, « Qu'est-ce que la confiance ? », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 2012, vol. 1, n° 1, pp. 83-96.
- MAZEAUD, Alice, « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne », *Revue française d'administration publique*, novembre 2021, vol. 179, n° 3, pp. 621-637.
- MENDRAS, Marie, « Le gaz russe, l'Ukraine et nous », *Esprit*, 2006, n° 2, pp. 209-212.
- MÉTRAL, Jean-François *et al.*, « Ruptures ou ajustements provoqués entre pratiques agricoles et enseignement de ces pratiques », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, octobre 2016, n° 135, pp. 53-74.
- MICHEL, Laura, Christophe-Toussaint SOULARD et Eduardo CHIA, « Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale », *Revue européenne des sciences sociales*, juin 2018, vol. 56-1, n° 1, pp. 113-142.
- MÖLLER, Bernd, « Changing wind-power landscapes: regional assessment of visual impact on land use and population in Northern Jutland, Denmark », *Applied Energy*, mai 2006, vol. 83, n° 5, pp. 477-494.
- MÖLLERING, Guido, « The Nature of Trust: From Georg Simmel to a Theory of Expectation, Interpretation and Suspension », *Sociology*, 2001, vol. 35, n° 2, pp. 403-420.
- OGIEN, Albert, « Pragmatismes et sociologies », *Revue française de sociologie*, août 2014, n° 3, pp. 563-579.
- PASQUALETTI, Martin J., « Opposing Wind Energy Landscapes: A Search for Common Cause », *Annals of the Association of American Geographers*, juillet 2011, vol. 101, n° 4, pp. 907-917.
- PESCHE, Denis, « La place des associations spécialisées dans la défense des intérêts agricoles : l'exemple des céréaliers », *Pour*, 2008, n° 1, pp. 155-159.
- PESQUEUX, Yvon, « Une perspective contemporaine du risque », s.d., p. 32.
- PIERRE, Geneviève, « Agriculture et énergies renouvelables », *Pour*, 2015, n° 228, pp. 28-40.
- PLUMECOCQ, Gaël *et al.*, « Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, mars 2018, n° 363, pp. 99-120.
- POINSOT, Yves, « Circonscrire les gisements de biomasse-énergie pour protéger l'alimentation et la biodiversité : le défi intenable », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, mai 2015, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/16060> (Consulté le 1 octobre 2020).

POUCH, Thierry, « L'Allemagne et sa mutation agricole », *Regards sur l'économie allemande. Bulletin économique du CIRAC*, juillet 2015, n° 116-117, pp. 55-66.

PUDAL, Romain, « Enjeux et usages du pragmatisme en France (1880-1920) », *Revue française de sociologie*, 2011, n° 4, pp. 747-775.

QUENAULT, Béatrice, « Transition énergétique et durabilité des trajectoires de développement : vers un simple ajustement à la marge ou une transformation de rupture ? », *Mondes en développement*, décembre 2020, vol. 192, n° 4, pp. 45-70.

QUÉRÉ, Louis, « La structure cognitive et normative de la confiance », *Réseaux*, 2001, vol. 108, n° 4, pp. 125-152.

QUÉRÉ, Louis, « Les « dispositifs de confiance » dans l'espace public », *Réseaux*, 2005, n° 4, pp. 185-217.

QUÉRÉ, Louis, « Le modèle esthétique de la communication de John Dewey », *Institut Marcel Mauss – CEMS*, 2014.

QUÉRÉ, Louis, « Valeurs : « machins quasi-gazeux » ou choses « en dur » ? De Durkheim à Dewey... aller-retour », *SociologieS*, mai 2019, disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologies/10574> (Consulté le 11 janvier 2021).

QUÉRÉ, Louis et Cédric TERZI, « Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique. Quelques apports mutuels de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie », *SociologieS*, février 2015, disponible sur <http://journals.openedition.org/sociologies/4949> (Consulté le 22 novembre 2018).

RAINEAU, Laurence, « Vers une transition énergétique ? », *Natures Sciences Sociétés*, 2011, n° 2, pp. 133-143.

RAUFFLET, Emmanuel, « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, septembre 2014, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/15139> (Consulté le 6 septembre 2018).

RÉMY, Jacques, « La diversité croissante des métiers et des cultures professionnelles », *Pour*, 2008, n° 1, pp. 80-84.

RENAULT, Emmanuel, « Dewey et la connaissance comme expérience. Sens et enjeux de la distinction entre «cognitive», «cognitional» et «cognized» ou «known» », *Philosophical Enquiries - revue des philosophies anglophones*, décembre 2015, n° 5, pp. 19-43.

RENOUARD, Anne-Cécile, « Les régions face au défi climatique : déterritorialisation des problèmes, reterritorialisation des dispositifs dans les schémas régionaux climat air énergie », *Pole Sud*, août 2020, n° 1, pp. 113-127.

RIBOT, Catherine, « Évaluation environnementale et participations citoyennes », *Revue juridique de l'environnement*, septembre 2019, n° 3, pp. 535-548.

RICHARD, Frédéric, Greta TOMMASI et Gabrielle SAUMON, « Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ? », *Norois. Environnement, aménagement, société*, novembre 2017, n° 243, pp. 89-110.

RÜDINGER, Andreas, « Le tournant énergétique allemand : État des lieux et idées pour le débat français », 2013, p. 11.

RUI, Sandrine, « La société civile organisée et l'impératif participatif. Ambivalences et concurrence », *Histoire, économie & société*, avril 2016, n° 1, pp. 58-74.

RUI, Sandrine et Agnès VILLECHAISE-DUPONT, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, 2005, vol. 123, n° 4, pp. 21-36.

RUMPALA, Yannick, « Le « développement durable » appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le « développement durable » rencontre la « gouvernance »... », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, juin 2008, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/4996> (Consulté le 16 février 2019).

RUMPALA, Yannick, « Formes alternatives de production énergétique et reconfigurations politiques. La sociologie des énergies alternatives comme étude des potentialités de réorganisation du collectif », *Flux*, octobre 2013, n° 2, pp. 47-61.

SADONES, Patrick, « Agriculture et production d'énergie dite renouvelable : pourquoi ? comment ? », *Pour*, 2013, n° 2, pp. 109-120.

SCHENK, Anita, Marcel HUNZIKER et Felix KIENAST, « Factors influencing the acceptance of nature conservation measures—A qualitative study in Switzerland », *Journal of Environmental Management*, avril 2007, vol. 83, n° 1, pp. 66-79.

SCHNAPPER, Dominique, « En qui peut-on avoir confiance ? », *Commentaire*, 2010, n° 4, pp. 977-984.

SCHUMACHER, K. et F. SCHULTMANN, « Local Acceptance of Biogas Plants: A Comparative Study in the Trination Upper Rhine Region », *Waste and Biomass Valorization*, octobre 2017, vol. 8, n° 7, pp. 2393-2412.

SÉBASTIEN, Léa, « Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques*, octobre 2013, n° 2, pp. 145-165.

SELIGMAN, Adam B., « Complexité du rôle, risque et émergence de la confiance », *Réseaux*, 2001, vol. 108, n° 4, pp. 37-61.

SENCEBE, Yannick, Florence PINTON et Pierre ALPHANDÉRY, « Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts », *Sociologie*, novembre 2013, n° 3, pp. 251-268.

SOLAND, Martin, Nora STEIMER et Götz WALTER, « Local acceptance of existing biogas plants in Switzerland », *Energy Policy*, octobre 2013, vol. 61, pp. 802-810.

SOTIROPOULOU, Eleni-Christina, « Espace villageois et conflits d'appropriation : à la croisée de nouveaux désirs et de regards renouvelés », *Geographie, économie, société*, novembre 2007, n° 2, pp. 165-185.

SUAREZ, Natalia *et al.*, « Les réponses des Scic aux enjeux agricoles émergents : panorama et dynamiques », *RECMA*, 2022, vol. 363, n° 1, pp. 64-82.

SUBRA, Philippe, « À quoi et à qui sert le débat public ? », *Herodote*, 2003, n° 3, pp. 149-170.

SURAUD, Marie-Gabrielle, « L'espace public. Entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industriels », *Communication. Information médias théories pratiques*, avril 2006, pp. 9-28.

SURAUD, Marie-Gabrielle, « La contestation des « nanos » : redéfinir la notion de « politisation de la science », Abstract », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2013, n° 14/1, pp. 117-129.

SURAUD, Marie-Gabrielle, « La mise en œuvre d'un plan de prévention des risques technologiques : acceptabilité économique vs réduction des risques », *Natures Sciences Sociétés*, 2019, n° 3, pp. 267-277.

THAREAU, Bertille, Mathilde FABRY et Arnaud ROBIN, « Lutter contre le changement climatique ou pour son identité professionnelle ? », *Vertigo : la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2014, vol. 14, n° 3, disponible sur <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo02337/1034946ar/abstract/> (Consulté le 14 octobre 2019).

THEYS, Jacques, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, novembre 2003, disponible sur <https://journals.openedition.org/developpementdurable/1523> (Consulté le 16 février 2018).

THEYS, Jacques, « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, octobre 2017, pp. 84-92.

THIÉBAUT, Luc, « Mesures agri-environnementales et politiques d'environnement. Intégrations, complémentarités et décalages », *Économie rurale*, 1999, vol. 249, n° 1, pp. 11-18.

THOMAS, M. *et al.*, « Agro-écologie et écologie industrielle : deux alternatives complémentaires pour les systèmes d'élevage de demain », *INRAE Productions Animales*, juin 2014, vol. 27, n° 2, pp. 89-100.

TRITZ, Yvan, « Le Système énergétique agri-territorial : les bioénergies comme outil de développement local », *Géographie, économie, société*, septembre 2012, n° 1, pp. 31-52.

TROM, Danny, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n° 1, pp. 31-50.

UPRETI, Bishnu Raj et Dan VAN DER HORST, « National renewable energy policy and local opposition in the UK: the failed development of a biomass electricity plant », *Biomass and Bioenergy*, janvier 2004, vol. 26, n° 1, pp. 61-69.

VALENTINOV, Vladislav et Ingo PIES, « From Complexity Reduction to Moral Character: A Deweyian Reading of Luhmann's Social Systems Theory », *Systems Research and Behavioral Science*, novembre 2018, vol. 35, n° 6, pp. 632-644.

VALETTE, Élodie *et al.*, « Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2012, disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/12925> (Consulté le 16 avril 2020).

VINCK, Dominique, « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, juin 2009, n° 1, pp. 51-72.

VUE, Sascha et Nadège GARAMBOIS, « Politique énergétique allemande et agriculture au Jura souabe : denrées agricoles ou méthane? », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, décembre 2017, n° 362, pp. 49-64.

WEILAND, Peter, « Production de biogaz par les exploitations agricoles en Allemagne », *Sciences Eaux Territoires*, octobre 2013, n° 3, pp. 14-23.

WOLSINK, Maarten, « Planning of renewables schemes: Deliberative and fair decision-making on landscape issues instead of reproachful accusations of non-cooperation », *Energy Policy*, mai 2007, vol. 35, n° 5, pp. 2692-2704.

WOLSINK, Maarten, « Contested environmental policy infrastructure: Socio-political acceptance of renewable energy, water, and waste facilities », *Environmental Impact Assessment Review*, Conflict Mediation and Social Impact Assessment, septembre 2010, vol. 30, n° 5, pp. 302-311.

ZACKLAD, Manuel, « Le design de l'information : textualisation, documentarisation, auctorialisation », *Communication langages*, mai 2019, n° 1, pp. 37-64.

ZASK, Joëlle, « Situation ou contexte? », *Revue internationale de philosophie*, décembre 2008, n° 3, pp. 313-328.

ZASK, Joëlle, « L'enquête et ses obstacles », *Recherche formation*, 2019, n° 3, pp. 83-94.

ZELEM, Marie-Christine, « Les difficultés des petites collectivités à intégrer la notion d'efficacité énergétique. Problèmes de représentations », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2007, vol. 103, n° 1, pp. 170-179.

ZÉLEM, Marie-Christine, « Les énergies renouvelables en transition : de leur acceptabilité sociale à leur faisabilité sociotechnique », *Revue de l'énergie*, novembre 2012, n° 610, pp. 418-424.

ZEMO, Kahsay Haile, Toke Emil PANDURO et Mette TERMANSEN, « Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance », *Energy Policy*, juin 2019, vol. 129, pp. 1121-1131.

THÈSES

BENOIT, Maude, *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole : L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France*, phdthesis, Montpellier, Université Montpellier ; Université Laval (Québec, Canada). Faculté de droit, 7 décembre 2015, disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01312794> (Consulté le 17 novembre 2020).

CHAULET, Johann, *La confiance médiatisée : la confiance et sa gestion au sein des communications médiatisées*, Toulouse, France, Université Toulouse-Jean Jaurès, 2007.

CHENE, Anne-Claire, *La dynamique de la confiance entre individus et organisation dans une « entreprise libérée » : un processus complexe de construction de sens*, Thèse de doctorat, Marne la Vallée, Paris Est, 13 novembre 2020, disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03160197/document> (Consulté le 2 avril 2021).

COMBY, Jean-Baptiste, *La question climatique : genèse et dépolitisation d'un problème public*, Cours et travaux, Paris, Raisons d'agir, 2015.

DECHAMP, Floriane, *La construction de l'acceptabilité sociale des parcs éoliens terrestres en France : l'analyse d'une stratégie de communication d'une entreprise*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 27 janvier 2014, disponible sur <http://www.theses.fr/2014LORR0379> (Consulté le 26 janvier 2021).

DEGUEURCE, Axelle, *La méthanisation par voie sèche agricole appliquée aux fumiers de bovins : optimisation de la recirculation des lixiviats*, Rennes, Université Rennes 1, 12 mai 2016, p. 260.

HUGUES, Paul, *Stratégies technologique et réglementaire de déploiement des filières bioénergies françaises*, Thèse de doctorat, Paris, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, 10 mars 2015, disponible sur <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-01144445> (Consulté le 18 novembre 2020).

JOUBERT-GARNAUD, Carole, *Les énergies renouvelables dans l'agriculture de la Charente-Maritime : l'émergence en milieu rural d'un nouveau moteur du développement économique et social non dépourvu d'incidences sur l'environnement local.*, phdthesis, La Rochelle, Université de La Rochelle, 2 décembre 2010, disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00576083> (Consulté le 16 octobre 2020).

JUTTEAU, Paul, *Analyser les transformations ambivalentes de l'agriculture allemande en lien avec la méthanisation au prisme du concept de multifonctionnalité.*, Thèse de doctorat, Perpignan, Université de Perpignan Via Domitia (UPVD); Albert-Ludwigs Universität Freiburg, 6 novembre 2018, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-02191536> (Consulté le 8 juillet 2021).

OIRY, Annaïg, *La transition énergétique sous tension ? : contestations des énergies marines renouvelables et stratégies d'acceptabilité sur la façade atlantique française*, These de doctorat, Paris, Paris 1, 13 décembre 2017, disponible sur <https://www.theses.fr/2017PA01H089> (Consulté le 16 novembre 2019).

RAPPORTS ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

ADAM, Karine et Sébastien EVANNO, *Vers une méthanisation propre, sûre et durable. Recueil de bonnes pratiques en méthanisation agricole*, Verneuil-en-Halatte, INERIS, février 2017, p. 84.

ADEME, *Méthanisation : Feuille de route stratégique*, Paris, ADEME, juin 2017, p. 40.

ADEME BOURGOGNE, *Analyse des coûts d'investissement en méthanisation agricole. Comparaison France et Allemagne*, Dijon, ADEME Bourgogne, février 2013, p. 18, disponible sur <https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/sites/default/files/comparaison-metha-france-allemande.pdf> (Consulté le 9 août 2020).

AILE et EREP, *Benchmark des stratégies européennes des filières de production et de valorisation de biogaz et perspectives pour la filière française de méthanisation*, Angers, ADEME, juin 2015, disponible sur <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/benchmark-filiere-francaise-methanisation.pdf> (Consulté le 9 août 2020).

ALATERRE, Julien, Clara HERER et François VILLEREZ, *Méthanisation*, Paris, École nationale supérieure des mines de Paris, 7 août 2015, p. 94, disponible sur <https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr/hal-01651222/document> (Consulté le 16 février 2018).

ATEE CLUB BIOGAZ, *Guides des bonnes pratiques pour les projets de méthanisation*, ATEE, décembre 2011, disponible sur http://atee.fr/sites/default/files/2011-12_guide_bonnes_pratiques_methanisation_clubbiogaz.pdf (Consulté le 2 mars 2020).

COUR DES COMPTES, *Le soutien aux énergies renouvelables*, Cour des comptes, mars 2018, disponible sur <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf> (Consulté le 18 mai 2018).

EDENHOFER, Ottmar, Ramón PICHES-MADRUGA et Youba SOKONA, *Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation du changement climatique*, Genève, GIEC, 2011, p. 226.

GALIBERT, Thierry et Pascal KOSUTH, *Conditions d'exploitation du méthaniseur de Gramat : expertise et pistes d'avenir*, Site internet du CGEDD : « Les derniers rapports, CGEDD, septembre 2019, p. 92.

GENDRAS, Jean-Guy, *Première partie : RAPPORT d'ENQUETE.*, Bressols, Tribunal administratif de Toulouse, septembre 2016, p. 65.

GROUIEZ, Pascal *et al.*, *Déterminants et mesure des revenus agricoles de la méthanisation et positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur « biomasse-énergie »*, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 1 juillet 2020, p. 84, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02886217> (Consulté le 4 janvier 2021).

I CARE & CONSULT *et al.*, *Agriculture et énergies renouvelables : état de l'art et opportunités pour les exploitations agricoles*, Angers, ADEME, 2017, p. 70.

INDDIGO et SOLAGRO, *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation*, ADEME, avril 2013, p. 117.

INERIS, *Etude des risques liés à l'exploitation des méthaniseurs agricoles*, Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD), 18 janvier 2008, p. 129.

ROUSSEL, Pierre et François ROUSSEL, *Freins au développement de la méthanisation dans le secteur agricole*, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, novembre 2012.

SOLAGRO, *La méthanisation, levier de l'agroécologie, Synthèse des résultats du programme MéthaLAE*, Angers, ADEME, 2018, p. 14.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION GENERALE	3
CHAPITRE 1. UNE APPROCHE TRANSACTIONNELLE DU DÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ DE MÉTHANISATION	16
I. ANALYSER LE CONFLIT À TRAVERS SES CONSÉQUENCES	16
1. <i>Approche transactionnelle et dynamique de transition.....</i>	19
2. <i>Rejet de la dualité entre connaissance et action</i>	23
3. <i>De l'expérience à l'évaluation : le processus d'émergence de la valeur</i>	27
4. <i>Conflit et émergence du commun.....</i>	31
II. LA TRANSACTION COMME MODÈLE DE COMMUNICATION	40
III. IMPLICATIONS MÉTHODOLOGIQUES DE L'APPROCHE TRANSACTIONNELLE	42
CONCLUSION CHAPITRE 1	50
CHAPITRE 2. THÉMATISATION DE L'ENJEU CLIMATIQUE DE LA MÉTHANISATION AGRICOLE	52
I. INTÉGRATION DE LA THÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE PAR LE MONDE AGRICOLE.....	52
1. <i>Renforcement des exigences environnementales dans le domaine agricole.....</i>	53
2. <i>La transition énergétique du monde agricole.....</i>	58
II. LA MÉTHANISATION AU XXÈME SIÈCLE	61
III. TENSIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	63
1. <i>Influence allemande et « bulle » photovoltaïque</i>	64
2. <i>La pression du monde agricole</i>	68
3. <i>La résistance du secteur gazier.....</i>	70
IV. D'UN OUTIL DE GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES... ..	74
1. <i>Cultures dédiées : la controverse des agro-carburants en toile de fond.....</i>	75
2. <i>Élevage et méthanisation</i>	80
3. <i>Méthanisation, algues vertes et modèle agricole breton</i>	83
IV. ...À UN INSTRUMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	90
1. <i>Les nouvelles convergences lors du DNTE</i>	91
2. <i>Bascule du secteur gazier vers les énergies renouvelables</i>	93
3. <i>Le monde agricole, partenaire incontournable</i>	97
V. LA RÉDUCTION DES GES COMME FACTEUR DE CONVERGENCES	100

1.	<i>Les risques d'une méthanisation « strictement » énergétique.....</i>	100
2.	<i>Thématisation des GES dans le monde agricole</i>	103
3.	<i>BioGNV et alternative au nucléaire.....</i>	105
4.	<i>Les nouvelles alliances du monde agricole</i>	110
	CONCLUSION CHAPITRE 2	115
CHAPITRE 3.	LA MÉTHANISATION AGRICOLE RÉGIONALE AU PRISME DE L'ÉCONOME CIRCULAIRE ...	
	117
I.	LES FORMES DE LA MÉTHANISATION AGRICOLE.....	118
1.	<i>Typologies disponibles dans la littérature.....</i>	119
2.	<i>La pratique institutionnelle régionale</i>	123
II.	EMERGENCE DE L'INTÉRÊT POUR L'ACTIVITÉ EN MIDI-PYRÉNÉES.....	137
III.	LE PRIMAT ÉNERGÉTIQUE.....	140
IV.	LA « BONNE » MÉTHANISATION AGRICOLE RÉGIONALE	143
V.	MATÉRIALISATION DE LA DYNAMIQUE RÉGIONALE DANS LE PROJET	154
	CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	158
CHAPITRE 4.	LE PROCESSUS CRITIQUE DE VALUATION, VECTEUR DE LÉGITIMITÉ DE L'ACTION	
ASSOCIATIVE	160
I.	AMBIGUÏTÉ DE LA NOTION D'ACCEPTABILITÉ.....	162
1.	<i>Une conceptualisation académique non stabilisée.....</i>	162
2.	<i>Thématisation de l'acceptabilité par les parties prenantes</i>	166
II.	CONTEXTE « PARTICIPATIONNISTE » ET RÉSISTANCE DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION	170
1.	<i>Le débat public comme stratégie.....</i>	170
2.	<i>L'ouverture au débat : entre volontarisme et résistance</i>	174
III.	L'ENQUÊTE SUR LA VALEUR COMME CONDITION DE L'ACTION ASSOCIATIVE ENVIRONNEMENTALE	181
1.	<i>Prise en charge du projet par une association environnementale locale</i>	181
2.	<i>De garant environnemental.....</i>	187
a.	De l'enquête à la distribution publique d'information	187
b.	L'association comme gage de la valeur environnementale	189
c.	Enquête sociale et identification de la communauté locale.....	193
3.	<i>...à garant du débat public.....</i>	198
a.	Une critique associative dirigée contre le silence des pouvoirs publics locaux.....	198
b.	Substitution de l'association à l'autorité publique.....	205
4.	<i>Posture critique et légitimité de l'action associative environnementale</i>	211
	CONCLUSION CHAPITRE 4	218
CHAPITRE 5.	LA MÉTHANISATION AGRICOLE, ENTRE EXPÉRIMENTATION ET DÉRÈGLEMENTATION :	
LE PROBLÈME DE LA CONFIANCE DU PUBLIC.....		221

I.	LE BESOIN DE CONFIANCE : LES INCERTITUDES DE LA MÉTHANISATION	222
1.	<i>Confiance, incertitudes et enquête</i>	223
2.	<i>La méthanisation agricole « à la française »</i>	228
3.	<i>Une activité sans risque ?</i>	235
4.	<i>« Les » méthanisations et leurs conséquences</i>	241
II.	LES SOURCES DE LA CONFIANCE : LE RAPPORT DU PUBLIC À LA STRUCTURATION DE L'ACTIVITÉ	251
1.	<i>Tension sur la nature du lien de confiance</i>	251
2.	<i>L'asymétrie des positions à l'égard du risque</i>	255
3.	<i>Confiance interpersonnelle et transaction avec l'activité</i>	259
III.	LES RAISONS DE LA MÉFIANCE : LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE DÉRÈGLEMENTATION	262
1.	<i>Le cadrage réglementaire des risques</i>	263
a.	Substitution d'intrants et rentabilité des installations	264
b.	La législation des odeurs comme démonstration de l'absence de risque	269
c.	L'urgence environnementale, levier de dérèglementation	277
d.	Tension entre sphères industrielle et agricole	280
e.	Performance énergétique et temps de séjour	286
2.	<i>Le contrôle qualité comme perspective ?</i>	288
	CONCLUSION CHAPITRE 5	292
	CHAPITRE 6. LA QUALIFICATION AGRICOLE DE LA MÉTHANISATION À L'ÉPREUVE DE LA	
	TERRITORIALISATION DE L'ACTIVITÉ	294
I.	LA NATURE AGRICOLE DE L'ACTIVITÉ, LEVIER DE DÉLÉGITIMATION DE LA CONTESTATION	294
1.	<i>Enquête sur les moyens et sanctuarisation de l'environnement d'accueil du projet</i>	295
2.	<i>Ambivalence du territoire</i>	303
3.	<i>La qualification périurbaine comme justification du conflit</i>	308
II.	LA REQUALIFICATION INDUSTRIELLE DE L'ACTIVITÉ	313
1.	<i>Processus de dimensionnement du projet</i>	313
2.	<i>Identification de la « vraie » méthanisation agricole par le public</i>	317
III.	EPILOGUE : LA DÉLOCALISATION DU PROJET COMME COMPROMIS	324
	CONCLUSION DU CHAPITRE 6	330
	CHAPITRE 7. MÉTHANISATION ET PRATIQUES AGRICOLES : LA RÉACTUALISATION DE LA QUESTION	
	ÉNERGÉTIQUE	333
I.	APPROVISIONNEMENT ET ENJEU D'ADAPTATION	333
1.	<i>De la maîtrise de l'approvisionnement à la tension sur les cultures énergétiques</i>	333
2.	<i>Le « sens » de l'adaptation</i>	340
a.	Les « vertus » de la méthanisation	340
b.	Dépendance aux déchets et pérennisation du modèle productif agricole	349
c.	Intensification agricole	357

II. TENSION SUR LES FINALITÉS DE LA MÉTHANISATION AGRICOLE	362
1. <i>Impact de la question énergétique sur la sphère associative</i>	363
2. <i>Appropriation divergente des intérêts agricoles</i>	374
CONCLUSION CHAPITRE 7	384
CONCLUSION GENERALE	386
BIBLIOGRAPHIE	395
OUVRAGES	395
TABLE DES MATIÈRES	418
ANNEXES	422
SITOGRAFIE.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
ANNEXE N°2 : LISTE DES SIGLES	423
ANNEXE N°3 : TABLEAU DES ENTRETIENS	425
RÉSUMÉ	427

Annexe n°1 : Sitographie

<https://www.cre.fr>

<https://www.grdf.fr>

<http://www.senat.fr>

<https://www.legifrance.gouv.fr>

<https://questions.assemblee-nationale.fr>

<https://www.confederationpaysanne.fr>

<https://www.ouest-france.fr>

<https://www.cnvmch.fr/csnm>

<https://solagro.org>

<https://gazrenouvelables.fr>

<http://atee.fr>

<https://eur-lex.europa.eu>

<https://www.erneuerbare-energien.de>

<http://biogas.org>

<https://www.fne.asso.fr>

<https://negawatt.org>

<https://www.liberation.fr>

<https://www.ccomptes.fr>

<https://www.laregion.fr>

<http://naskeo.com>

<https://www.arec-occitanie.fr>

<https://occitanie.ademe.fr>

<https://librairie.ademe.fr/>

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/le-barpi/>

<https://www.ecologie.gouv.fr>

Annexe n°2 : Liste des sigles

AAMF	Association Agriculteurs Méthaniseurs de France
ADEME	Agence de la transition écologique
AFSSET	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail
AGPM	Association générale des producteurs de maïs
APCA	Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture
ARPE Midi Pyrenées	Agence régionale pour l'environnement Midi Pyrenées
ATEE	Association technique énergie environnement
CASI	Changement d'affectation des sols indirect
CET	Centres d'enfouissement techniques
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGB	Confédération Générale des planteurs de Betteraves
CIVE	Culture intermédiaire à vocation énergétique
CNVN	Collectif National Vigilance Méthanisation
CSNM	Collectif Scientifique National sur la Méthanisation
DNTE	Débat National sur la Transition Énergétique
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EMAA (plan)	(plan) Energie Méthanisation Autonomie Azote
FARRE	Forum des agriculteurs responsables respectueux de l'environnement
FNE	France Nature Environnement
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GDF	Gaz de France
GES	Gaz à effet de serre
GRDF	Gaz Réseau Distribution France
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques
INRA	Institut national de la recherche agronomique
ISDND	Installations de stockage de déchets non dangereux
JA	Jeunes agriculteurs
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MEEDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
ONG	Organisation non gouvernementale
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie

STEP
WWF

Stations d'épuration urbaines
Fonds Mondial pour la Nature

Annexe n°3 : Tableau des entretiens

Fonction/structure	Nb d'enquêtés	Date
Association FNE 65	3	21/02/2017
Porteur de projet	1	01/03/2017
ADEME	1	17/03/2017
Association EE	2	22/03/2017
Association ADRISE	2	24/03/2017
Association ARIVEM	1	28/03/2017
Association ACERP	1	03/04/2017
Habitants ZAD Bordère	2	03/04/2017
ARIA	1	09/05/2017
SOLAGRO	1	11/05/2017
Conseil régional Occitanie	1	16/06/2017
SMTD	2	14/06/2017
Constructeur	1	15/03/2018
Chambre d'agriculture d'Ariège	1	27/04/2018
Chambre d'agriculture de Haute-Garonne	1	28/05/2018
Chercheur agronome	1	30/05/2018
Association FNE	2	18/07/2018
Agriculteur méthaniseur	1	06/06/2018
CLER VERT	2	21/06/2018
GRDF	1	04/09/2018
Agriculteur méthaniseur	1	06/12/2018
Riverain	1	07/12/2018

Association EC-LR	1	06/12/2018
Cabinet de concertation	1	13/12/2018
Agriculteur méthaniseur	1	07/01/2019
ATEE Club Biogaz	1	03/01/2019
ARDEAR Occitanie	1	20/02/2019
Élus municipaux	2	23/04/2019
Bureau d'étude environnemental	1	03/05/2019
ENEDIS	1	14/05/2019
Association GADEL	1	16/10/2019
France gaz renouvelable	1	18/10/2019
Porteur de projet	1	09/11/2019
Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée (CSNM)	1	09/11/2019
Comité national vigilance méthanisation (CNVM)	1	15/11/2019
Comité national vigilance méthanisation (CNVM)	1	15/11/2019
Comité national vigilance méthanisation (CNVM)	1	18/11/2019
Association FNE	2	01/04/2020
Association WWF	1	02/04/2020

RÉSUMÉ

Ce travail interroge la participation des conflits déployés autour d'infrastructures de production d'énergie renouvelable à un processus de démocratisation de la transition écologique. Depuis une dizaine d'années, la possible participation de la méthanisation agricole aux enjeux de transition écologique soulève l'intérêt conjoint de la sphère associative environnementaliste et du monde agricole, tandis que ces secteurs sont généralement en tension autour de la thématique environnementale. Parallèlement, des dynamiques citoyennes contestataires émergent régulièrement autour de l'activité, invitant à s'intéresser à la reconfiguration du monde social susceptible d'en résulter. C'est pourquoi nous appréhendons la méthanisation comme un vecteur de recomposition des rapports entre le public et le monde agricole autour de la question environnementale. Écartant le postulat de sa valeur environnementale intrinsèque, nous étudions l'articulation entre, d'un côté, les processus de constitution de la méthanisation agricole en tant qu'outil de la transition écologique et, de l'autre, la dynamique d'enquête du public sur l'activité. Notre travail de terrain se fonde sur un projet de méthanisation agricole objet d'une contestation menée par la population riveraine tandis que ce projet s'inscrit dans le sillage de la politique publique de soutien au développement de l'activité portée par la région Occitanie. Dans une perspective pragmatiste transactionnelle visant à alimenter la question théorique des rapports entre conflit et production collective de la connaissance, nous mettons à jour les modalités et les conséquences du rapprochement entre les sphères agricole et environnementaliste autour du développement de la méthanisation agricole. Si le développement de l'activité de méthanisation en France constitue effectivement un terrain de convergence entre la sphère environnementaliste et la frange dominante du monde agricole, nous montrons que cette alliance ne favorise toutefois pas mécaniquement le déploiement d'une infrastructure de production d'énergie renouvelable, l'alliance « traditionnelle » entre monde agricole minoritaire et sphère environnementale étant par ailleurs réinvestie par le public enquêteur dans la structuration de sa contestation de la méthanisation agricole.

Mots-clés : Public, environnement, conflit, valeur, énergie renouvelable

ABSTRACT

This work questions the participation of conflicts surrounding renewable energy production infrastructures in a process of democratization of the ecological transition. For the past ten years, the possible participation of agricultural methanisation in the stakes of ecological transition has raised the joint interest of the environmentalist associative sphere and the agricultural world, while these sectors are generally in tension around the environmental theme. At the same time, citizen protest dynamics regularly emerge around the activity, inviting interest in the reconfiguration of the social world that may result. This is why we see methanisation as a vector for the recomposition of relations between the public and the agricultural world around the environmental question. Leaving aside the postulate of its intrinsic environmental value, we study the articulation between, on the one hand, the processes of constitution of agricultural methanization as a tool of the ecological transition and, on the other hand, the dynamics of the public's investigation of the activity. Our fieldwork is based on an agricultural methanisation project that is being contested by the local population, while this project is in line with the public policy of support for the development of the activity by the Occitanie region. In a pragmatic transactional perspective aiming at feeding the theoretical question of the relations between conflict and collective production of knowledge, we update the modalities and the consequences of the rapprochement between the agricultural and environmentalist spheres around the development of agricultural methanisation. If the development of the methanisation activity in France indeed constitutes a ground of convergence between the environmentalist sphere and the dominant fringe of the agricultural world, we show that this alliance does not however mechanically favour the deployment of a renewable energy production infrastructure, the "traditional" alliance between the minority agricultural world and the environmental sphere being moreover reinvested by the investigating public in the structuring of its contestation of the agricultural methanisation.

Keywords: Public, environment, conflict, value, renewable energy